Histoire
RELIGIEUSE ET CIVILE
DE
SAINT-RAMBERT
En Forez

PAR

M. l'Abbé Charles SIGNERIN

CURÉ-ARCHIPRÊTRE DE SAINT-RAMBERT-EN-FOREZ
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA « DIANA »

NOMBREUSES ILLUSTRATIONS PAR HENRI MARTHOUD



SAINT-ÉTIENNE
SOCIÉTÉ DE L'IMPRIMERIE THÉOLIER — J. THOMAS & Cie
12, Rue Gérentet, 12

1900



FIG. 1

MARTYRE DE SAINT RAMBERT
(Peinture du XVIIe siècle, dans l'église paroissiale de Saint-Rambert-en-Forez).

AVANT-PROPOS

Qui ne connaît la petite ville de Saint-Rambert-en-Forez assise aux bords enchanteurs de la Loire? — Le nom de la vieille cité forézienne n'est-il pas sur les lèvres de tous ceux qui, dans notre province, ont le culte religieux du passé? — Son célèbre Prieuré de Saint-André-les-Olmes; sa vieille et remarquable église romane; les insignes reliques de son illustre Patron saint Rambert; ses quatre anciennes portes, ouvertes, jadis, dans d'épais remparts; ses maisons bâties en torchis, élevées en encorbellement et marquées au front, pour la plupart, du millésime des XVe, XVIe *et* XVIIe *siècles, tout cela n'est-il pas devenu cent fois le but des visites des archéologues, et l'occasion des promenades des curieux?*

*Et cependant, si l'on met à part quelques pages où l'imagination règne en maîtresse plus que la vérité, et qui témoignent des excellentes intentions de leurs auteurs plus que de leurs recherches, Saint-Rambert n'a pas encore d'*HISTOIRE !

Serait-ce que les documents fassent défaut? Non certes, car, tout au rebours, ils abondent; et les aimables érudits préposés à leur garde, tant à l'Hôtel de la Diana qu'aux Archives départementales, en facilitent très courtoisement l'accès et la lecture.

Serait-ce alors que les travailleurs manquent sur cette terre féconde du Forez qui a produit les Anne d'Urfé, les Jean Papon, les Jean-Marie de la Mure, les Auguste Bernard, et tant d'autres que la discrétion nous interdit de nommer? Non plus, car de grands et illustres ouvrages récents prouvent, avec éloquence, que les vaillants pionniers qui aiment à remuer le champ du passé sont, aujourd'hui, plus nombreux et plus actifs que jamais.

Il faut donc chercher ailleurs l'explication de cette lacune. Peut-être la trouverons-nous, d'une part, dans l'obscurité relative de notre petite ville, actuellement déchue de son ancienne splendeur; d'autre part, « dans l'illusion d'optique » qui, à distance, a induit les amateurs d'antiquités à croire qu'une Histoire de Saint-Rambert, outre qu'elle n'offrirait aux lecteurs qu'un intérêt médiocre, aiderait assez peu à mettre en relief leur propre talent d'écrivain. Et ils ont, ainsi, passé outre.

Mais c'est là une illusion d'optique. En réalité, l'intérêt qu'offre l'Histoire de Saint-Rambert est extrême : cette Histoire, riche d'incidents, et mêlée de très près à celle de la vie religieuse et politique de la province, se déroule, ininterrompue, pendant une longue suite de siècles; et il suffit de l'entrevoir à travers les vieux manuscrits pour l'aimer.

Nous avons donc essayé, si lourd que semblât le fardeau pour nos épaules, de combler cette lacune. C'est à la lumière, et avec le secours des documents originaux, parchemins, terriers et registres de toute sorte, que nous avons travaillé; c'est, en particulier, avec l'aide d'hommes érudits, et soutenus par leurs bienveillants et précieux conseils, que nous avons entrepris notre tâche, et cherché à la mener à bien (1).

Peut-être estimera-t-on que nous aurions dû, dans ce travail, suivre rigoureusement l'ordre des dates, et commencer notre Histoire par le récit des « origines » de Saint-Rambert. Nous l'avouons humblement : cette marche eût été, en effet, incontestablement plus logique. Si nous avons cru cependant pouvoir prendre la liberté de nous en écarter, c'est qu'il y a, dans cette Histoire même, un fait qui la domine entièrement, qui l'éclaire, et qui, dans une certaine mesure, l'explique. Ce fait capital, c'est la « Translation des reliques » de notre vénéré Patron, saint Rambert, au XI*e siècle. Or,*

(1) A Messieurs Henri Marthoud, notre dévoué et intelligent collaborateur; J. de Fréminville, archiviste du département de la Loire; A. Steyert, le savant historien de Lyon; J. Condamin, professeur à l'Université catholique de Lyon; T. Rochigneux, conservateur de la Bibliothèque de la Diana; Vivet, archiprêtre de Saint-Rambert-en-Bugey; Abbé Joseph Faure; Jules Poinat; Praire de Neizieu; G. Ebrard; J. Perrodin; Paul Richard; Abbé J.-B. Martin, professeur d'Archéologie et d'Hagiologie; Abbé Trillat, maître de chapelle à la Primatiale, nous offrons l'hommage cordial de notre profonde reconnaissance, pour tant et de si gracieux services rendus.

ce fait a pour nous une telle importance, que, à l'encontre de toutes autres considérations, nous n'avons pas hésité à lui consacrer la première partie de notre récit. Au surplus, il nous plaisait singulièrement de mettre sous le patronage d'un si puissant protecteur, l'œuvre difficile que nous entreprenions; en lui dédiant, pour ainsi dire, le début de notre essai, nous avons pensé qu'il daignerait s'intéresser plus efficacement à la cause si chère de nos Ecoles catholiques, pour laquelle on sait bien que nous travaillons.

Puisse saint Rambert, du haut du ciel, bénir généreusement l'œuvre et l'ouvrier.

INTRODUCTION [1]

Le culte des reliques date des premiers jours de l'Eglise.

Dans l'Apocalypse (VI, 9), saint Jean l'avait comme indiqué lorsqu'il écrivait : « Je vis, sous l'autel, les âmes de ceux qui ont été mis à mort pour la parole de Dieu, et pour lui rendre témoignage. »

Nous savons, par saint Augustin, que le corps de saint Etienne, premier martyr, avait été conservé; des honneurs lui étaient rendus et des prodiges nombreux étaient opérés par l'intercession de ce saint corps (2).

Dans les actes du martyre de saint Ignace (106), nous lisons : « Les saints ossements d'Ignace ont été reportés à Antioche et renfermés dans une châsse comme un trésor inestimable laissé à la Sainte Eglise, en mémoire de ce glorieux martyr. Nous avons marqué le temps et le jour afin que, nous assemblant à l'anniversaire de sa mort, nous attestions notre communion avec ce généreux athlète de Jésus-Christ. »

(1) Par M. l'Abbé Joseph Faure, vicaire.

(2) *Cit. de Dieu*, XXII, 8.

Les actes du martyre de saint Polycarpe, évêque de Smyrne (169), ne nous laissent aucun doute sur le culte des premiers chrétiens pour les reliques. « Le démon n'a épargné aucun effort pour que nous ne puissions emporter les reliques de Polycarpe, quoique plusieurs en eussent le désir, afin de prier vers son saint corps. Cependant, nous avons enlevé les os de Polycarpe, plus précieux que l'or et les pierreries, et nous les avons déposés où il convient. Assemblés dans ce même lieu, Dieu nous fera la grâce de célébrer le jour de sa naissance à la gloire par le martyre, soit pour honorer le souvenir de ceux qui ont souffert, soit pour nous animer nous-mêmes par l'exemple de leur zèle et de leur courage. »

Quelques menus faits, pris au hasard dans l'histoire de la primitive Eglise, nous peuvent faire comprendre aussi combien, parmi les premiers chrétiens, fut rapide et universel le culte des reliques.

Julien, dans ses livres contre les chrétiens, avoue qu'avant même la mort de saint Jean, les tombeaux de saint Pierre et de saint Paul étaient déjà honorés. — En l'an 258, le pape saint Sixte transporta aux catacombes, et avec grande solennité, les corps de saint Pierre et de saint Paul. — Les Carthaginois trempèrent des linges dans le sang de saint Cyprien, martyr, en 260. — Dioclétien fait ordonnance de jeter les reliques des martyrs à la mer, afin que les chrétiens ne puissent pas les

restes tombés en poussière ! Ils sont donc des insensés tous ceux qui ont couru au-devant des saintes reliques, qui les ont accueillies avec autant de joie que s'ils avaient vu devant eux un prophète vivant ; tous ces peuples qui, de pas en pas, depuis la Palestine jusqu'à la Chalcédoine, les ont saluées et ont entonné les louanges du Seigneur ! »

Et Tertullien, qui a vécu à la fin du second siècle, applique aux martyrs les paroles d'Isaïe : « Leur tombeau sera glorieux ! (1) »

A se servir d'une expression vulgaire, on pourrait dire que le culte des reliques est vraiment dans le sang de la religion chrétienne. A mesure que circule le sang, naît et circule la vie ; et c'est au cœur, source même de la vie, que s'accumule le sang. Ainsi, à mesure que, dans quelque coin du globe, naît la religion chrétienne, naît aussi et grandit le culte des reliques. Et c'est à Rome, centre de la religion, que se retrouvent accumulées, en plus grand nombre, les plus magnifiques reliques.

Ainsi, dans notre pays de France, par exemple, le culte des reliques est bien contemporain de la prédication évangélique. Aux premiers jours de son Eglise, Lyon connut la persécution. Les premiers chrétiens enlevèrent secrètement les corps des saints martyrs Epipode et Alexandre, et les enterrèrent sur une colline située près de la ville. Nous

(1) *Scorpiace*, VIII.

savons aussi que les chrétiens d'Agen, par crainte des persécuteurs, cachèrent le corps de sainte Foy, martyre du premier siècle. On trouve aussi, dans les reliquaires de la France, les restes d'un très grand nombre de premiers évêques, d'apôtres ou de martyrs : saint Irénée, à Lyon ; saint Denis, à Paris ; saints Crépin et Crespinien, à Soissons ; saint Ruf, à Avignon ; saint Gatien, à Tours ; saint Savinien, à Sens ; saint Andéol ; saints Donatien et Rogatien ; saint Lucien, premier évêque de Beauvais ; saint Maximien, premier évêque d'Aix, etc., etc.

Mille autres petits faits indiquent d'ailleurs la primitivité du culte des reliques. Les corps des martyrs lyonnais sont jetés par ordre dans le Rhône, afin qu'ils ne puissent pas être vénérés par les chrétiens. — Ebroïn, le persécuteur de saint Léger, ne voulant pas non plus que les chrétiens rendent un culte au martyr, avait ordonné que l'exécution eût lieu dans un bois, et qu'on ne découvrît à personne le lieu de la sépulture. — Les soldats gardèrent tout un jour le corps de saint Quentin et, à la nuit, le jetèrent dans la Somme. — Un fait très curieux se trouve dans la vie de saint Martin. Le peuple de Tours, abusé, honora pendant quelque temps la tombe d'un inconnu qui passait pour un martyr. Martin força le mort à rendre témoignage de la vérité, et il fut reconnu que les ossements vénérés étaient ceux d'un malfaiteur. — Nous lisons dans la vie de sainte Angadrème que, surprise par la nuit dans ses excursions de

charité, elle attendait le retour du jour, agenouillée au pied du tombeau des saints et des martyrs.

Mais le plus insigne reliquaire est la ville de Rome elle-même, centre de la religion. Les immenses catacombes gardent les restes d'innombrables martyrs. Ainsi, au VIIe siècle, Boniface IV fit extraire et transporter trente-deux chariots pleins d'ossements. Depuis, tous les Papes ont continué leurs fouilles et elles ne sont pas encore terminées. Et ce n'est là qu'une partie des reliquaires de la Ville Eternelle. Presque tous les Apôtres sont venus se coucher autour de la chaire infaillible : saint Pierre, saint Paul, saint Jacques le Mineur, saint Philippe, saint Mathias, saint Barthélemy, saint Simon, saint Jude. Et l'on y trouve des reliques notables de saint Mathieu, de saint André et de saint Thomas. Nombreux sont honorés à Rome les Pères de l'Eglise et les Docteurs : saint Ignace d'Antioche, saint Justin, saint Grégoire de Nazianze, saint Chrysostome, saint Léon, saint Grégoire-le-Grand, etc. ; nombreuses les vierges : sainte Domitille, sainte Prudentienne, sainte Praxède, sainte Agnès, sainte Cécile, etc. ; nombreuses les saintes femmes : Hélène, Monique, Françoise Romaine, etc. ; nombreux les fondateurs d'ordre : saint Ignace, saint Philippe de Néry, saint Paul de la Croix, etc. ; puis les Papes, les martyrs, les confesseurs, les saints prêtres, etc.

Toutes ces réflexions indiquent que le culte des reliques est comme sorti de l'Evangile, et tout de

suite : que ce culte est naturel aussi ; et que plus grande est la religion, plus intense est ce culte du souvenir.

Comme toute idée religieuse, le culte des saints devait rencontrer des contradicteurs et des jours d'effacement. Au IVe siècle, Adrien Eunome, évêque hérésiarque de Cysique, s'élève contre ce qu'il appelle la superstition des reliques. Au siècle suivant, Vigilance et Fauste le manichéen renouvellent les clameurs d'Eunome. C'est en vain, d'ailleurs, car les Docteurs de l'Eglise, et en particulier saint Jérôme, répondent victorieusement aux erreurs des hérésiarques.

Quelque dix siècles plus tard, le fanatisme protestant devait étonner le monde par ses profanations scandaleuses.

Lyon tomba au pouvoir des protestants, dans la nuit du 29 au 30 avril 1562. Et de suite éclatent les passions haineuses de ces hérétiques. Les religieux et les prêtres sont massacrés en grand nombre. Toutes les églises sont pillées, et quelques-unes complètement renversées. Mais la fureur de ces barbares se tourne surtout contre les reliques insignes que possède Lyon. Saint-Nizier voit disparaître les restes vénérés de ses Pontifes dont les corps, depuis des siècles, reposaient en paix dans ses caveaux funèbres. En l'église des Cordeliers, les hérétiques découvrent et profanent le corps de saint Bonaventure. A son tour, l'église de saint Irénée fut témoin d'un ignoble spectacle. Les

châsses de marbre ou de plomb sont brisées. Les corps de saint Irénée, de saint Epipode et de saint Alexandre sont lacérés. Puis les hérétiques, aux ossements des saints, mêlent des ossements d'animaux apportés des fossés de la ville Enfin, ce fut le tour de l'église des Machabées. Elle gardait les restes sacrés des saints Just, Arrige, Patient, Etienne, Alpin, Rémy, Antioche, Elpide, Lupicin, évêques de Lyon; des saints Viateur, Eusèbe, Antioche, Pérégrin, prêtres et confesseurs; et de saint Constant, martyr. Sur l'ordre du baron des Adrets, cette église des Machabées n'est bientôt plus qu'un amas de ruines.

Et ce n'est là qu'un épisode des ravages commis en France par les protestants. A Romans, les hérétiques faisaient disparaître les reliques de saint Bernard, archevêque de Vienne. Au couvent de Plessis, une troupe de Huguenots exhumait et, après d'indignes outrages, brûlait le corps de saint François de Paule. La châsse de saint Rémy, évêque de Rouen, était aussi pillée par eux. A Chalon-sur-Saône, les Calvinistes profanent les restes de saint Gontran. Les ossements de saint Martin sont brûlés et jetés au vent. Les reliques célèbres de saint Galmier, sous-diacre de Lyon, sont aussi enlevées et dissipées, etc., etc. C'était, en vérité, une fureur ignoble et générale contre tout ce qui restait sur terre de ces grands amis de Dieu, les Saints.

De nos jours, la note caractéristique est peut-être bien l'indifférence. Les grands mouvements

qui emportaient des populations entières aux « reméages » célèbres, ont presque disparu. Et là où ils existent encore, ce n'est plus la foi ardente des temps antiques. Dans nos églises, les châsses dorées n'attirent guère que la curiosité. Souvent même, elles occupent un coin obscur de sacristie d'où elles ne sortent, une fois l'an, que pour recevoir les hommages d'un peuple clairsemé.

Et, cependant, elles sont toujours vraies les paroles du Concile de Trente : « *Les corps des martyrs et des autres saints, entrés en participation de la vie glorieuse de J.-C.*, *sont dignes du respect et de la vénération des fidèles. Ces corps ont été les membres vivants de J.-C. et le temple de l'Esprit Saint; le même Dieu doit un jour les ressusciter à une éternelle vie*, *et les doter d'une éternelle gloire; par eux*, *enfin*, *il plait à la divine Bonté d'accorder aux hommes de nombreuses faveurs* (1). »

« Ils ont glorifié Dieu dans leur corps, et représenté dans leurs chairs la mortification de Jésus-Christ (2). » Telle est la première raison du culte des reliques.

En définitive, un saint est en effet celui qui a multiplié, dans sa vie, les actions saintes. Or, dans ces actions saintes, le corps et l'âme, intimement unis dans la personne du saint, ont eu leur part. L'aumône impose un acte au corps de l'homme :

(1) *Conc. — Trident*, sess., 25.

(2) I. *Cor.*, VI, 20. — II. *Cor.*. IV, 10.

mettre la main à la bourse et laisser tomber une pièce dans l'escarcelle du pauvre. C'est en offrant à Dieu cet acte matériel que l'âme le sanctifie. Une parole pieuse ne peut se dire que par un mouvement de la langue, mouvement que l'âme sanctifie en le rapportant à Dieu. Et ainsi il ne peut y avoir d'acte saint auquel le corps, dans une mesure inégale mais nécessaire, ne participe. L'acte d'amour même et l'acte de foi qui demandent, semble-t-il, la moindre participation du corps, passent encore par notre cœur et par notre cerveau.

Or, cette union de l'âme et du corps, dans la production des actes saints, élève le corps et le rend digne d'admiration et de louange, comme l'intime union de la nature divine et de la nature humaine en Jésus-Christ élevait la nature humaine et la rendait digne de nos adorations.

Et c'est pourquoi on va pieusement au tombeau de saint Paul. Son âme était apôtre par excellence. Mais elle n'a accompli sa grande œuvre que par le corps de saint Paul. Ses pieds l'ont porté sur presque toutes les routes du monde. Ses lèvres ont proféré les grands enseignements de l'Evangile. Ses doigts ont écrit ses magnifiques lettres. Son cœur s'est épuisé d'amour et de zèle.

Et c'est pourquoi on rend un culte au corps de saint Vincent de Paul. Vincent de Paul a été l'apôtre de la charité. Mais, certes, son corps avait bien quelques mérites quand, résolument, Vincent prit la place d'un galérien, s'assit sur le banc des

rameurs, se laissa mettre les fers aux jambes, et, de ses mains, fit aller la rame. Et quand Vincent de Paul, brisé par les travaux de sa longue existence, arrivé à quelques heures de sa mort, se faisait porter auprès de M. Portail, malade aussi, j'admire l'âme forte du saint, mais je rends hommage à son corps que tourmentait, dans d'affreuses tortures d'agonie, ce dernier acte de charité.

Et je comprends les foules accourues aux funérailles et, depuis, au tombeau du vénérable curé d'Ars. En notre siècle sensuel, ce prêtre fut un modèle de mortification. Il crucifiait sa chair par des instruments de pénitence. Chaque nuit, il meurtrissait ses os sur la dure. Il se privait de nourriture et de sommeil pour demander la conversion des pécheurs. Il en était arrivé à refuser à son corps, jusqu'à l'ombre d'une satisfaction sensuelle. Et, chaque jour, il acceptait 12 à 14 heures de confessionnal qui, par suite de maladies, devinrent bientôt un calvaire. Sa vie ne fut bien qu'un épouvantable et continuel martyre de ce qu'il appelait son « cadavre ».

Aussi bien, Dieu lui-même a consacré cette idée d'union intime, d'union de mérite entre l'âme et le corps des saints, quand il a assuré la résurrection des morts et la gloire éternelle au corps même des saints.

Le culte des reliques est d'ailleurs tellement dans la nature de l'homme, que nous le retrouvons partout et toujours.

Nous le retrouvons chez les Hébreux. Quand les Israélites quittèrent l'Egypte et que, par le désert pénible, ils s'acheminèrent vers la terre promise, ils emportèrent avec eux les os de Joseph (1).

Nous le retrouvons chez les païens qui, tous, ont le culte des morts. De nombreuses libations se faisaient toujours aux funérailles. Le sang des victimes humaines coulait longtemps sur les tombeaux fermés. Chez les Egyptiens, on embaumait les corps. Chez les Romains, on les brûlait pour en conserver la poussière. Et Homère nous assure que les restes de Patrocle furent enfermés dans un coffret d'or, et que l'on mit le plus grand soin à recueillir les ossements d'Achille (2).

Jetons un regard sur ce qui se fait chaque jour autour de nous. Un enfant honore les restes de ses parents, une épouse ceux de son époux. Une mère jette des fleurs sur la tombe de sa fille. On conserve avec piété le portrait des êtres aimés, quelquefois même, on garde quelques cheveux de ces êtres chers et disparus. Quand on ne peut conserver toute la dépouille mortelle d'un père, d'un bienfaiteur, d'un homme de génie, on garde au moins son cœur. Et même s'il s'agit d'un bon roi, c'est le corps entier que l'on embaume, et auquel on rend comme un culte civil. Et tout cela n'a jamais suscité le moindre cri d'indignation.

(1) *Exode*, XIII, 19.

(2) *Iliade*, XXIV, 72-76.

Mais les coryphées mêmes de l'irréligion, grands contempteurs de notre culte des reliques, peuvent, eux aussi, nous instruire par leur manière de faire. Ils ne croient pas aux reliques des saints, mais ils croient aux restes de l'ignoble Voltaire ou du renégat Renan, de Frédéric-le-Grand ou de Napoléon. Et ils ont fait à ces restes des funérailles de triomphe, et ils ont, par des monuments, perpétué leur mémoire; et chaque année, ils s'en vont brûler de l'encens à ces cadavres et déposer sur ces monuments des palmes d'or.

Inutile d'insister longuement. La nature toute seule qui nous rend sacrés les objets, et nous rappelle la mémoire de ceux que nous avons aimés, suffirait à justifier notre culte pour « *nos pères dans la foi, qui ont instruit les peuples des leçons de la véritable sagesse, et qui nous transmettent encore les mêmes oracles à travers les ombres du trépas* ».

Dieu, d'ailleurs, a donné son approbation au culte des reliques par la grande voix des miracles.

Déjà, au livre des Rois, il est raconté qu'un mort fut ressuscité par l'attouchement des os du prophète Elisée (1). Et aux actes des Apôtres, nous lisons que les suaires de saint Paul guérissaient les malades qui les touchaient (2).

On sait que, souvent, Dieu s'est plu à garantir de toute décomposition les corps des saints.

(1) IV. *Reg.*, XIII, 21.

(2) *Act.*, XIX, 12.

Mais, surtout, Dieu a multiplié les grâces aux pèlerins des saints tombeaux.

Dans Marbourg, ville de la Hesse électorale, s'élève une magnifique église du XIII[e] siècle. Les statues et les peintures, les sculptures et les fresques de cette église redisent la vie et la gloire de sainte Elisabeth de Hongrie. A la sacristie, on montre la châsse d'argent qui contenait les restes de la Sainte. Et les escaliers de pierre, visibles encore, et qui conduisaient autrefois à la châsse élevée, ont été profondément creusés par les innombrables pèlerins qui vinrent jadis prier leur « chère Sainte ». Or, dans cette église, et pendant trois siècles, se passa le drame du miracle. Dieu y manifesta sa puissance et y montra tout ce que le culte des reliques pouvait sur son cœur.

Les maux de l'âme, en effet, étaient guéris au tombeau de sainte Elisabeth. Les peines intérieures y trouvaient des consolations immédiates. Les faiblesses de la volonté y étaient immédiatement domptées. Les souffrances et les infirmités physiques trouvaient un remède à ce tombeau. Après avoir prié dans la chapelle où reposait la sainte, les sourds, les boiteux, les aveugles, les insensés, les lépreux, les paralytiques s'en retournaient guéris (1). La mort même fut parfois obligée d'abandonner sa proie. Et plus le bruit de ces prodiges se répandait,

(1) « La vie est divinement rendue aux morts la lumière, aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la parole aux muets et le marcher aux boiteux. » *(Bulle de canonisation de sainte Elisabeth.)*

plus on voyait s'accroître la foule des malheureux, et plus se multipliait le nombre des miracles. Et cette puissante intervention de Dieu dura trois siècles, jusqu'au jour où l'un des descendants de la sainte fit profaner la châsse et cacher les reliques.

Et si nous nous rappelons que cette page d'histoire s'est renouvelée près des tombeaux de tous les saints, n'aurons-nous pas raison de conclure que Dieu lui-même veut et bénit le culte des reliques ?

A évoquer toutes ces idées saintes et tous ces souvenirs des temps où la foi était vive, il vient au cœur le désir de faire revivre un peu dans les âmes, l'antique confiance aux patrons de nos églises et à leurs insignes reliques.

Peut-être arriverait-on à ce résultat en faisant connaître la grande sainteté de nos immortels protecteurs, et l'histoire, souvent si intéressante, quoique ignorée, des reliques de nos églises.

C'est là tout le but de ce livre.

Qu'il fasse donc, dans quelques âmes, revivre « *la tendre et intime familiarité de nos pères avec celui que Dieu avait manifestement appelé à Lui, et dont l'Eglise a proclamé la Sainteté* ».

HISTOIRE RELIGIEUSE ET CIVILE

DE

SAINT-RAMBERT-EN-FOREZ

TOME PREMIER

SAINT RAMBERT, MARTYR

(VIIe SIÈCLE)

TRANSLATION MIRACULEUSE DE SES RELIQUES,

DE L'ABBAYE DE SAINT-RAMBERT-DE-JOUX, EN BUGEY,
AU PRIEURÉ DE SAINT-ANDRÉ-LES-OLMES, EN FOREZ

(XIe SIÈCLE)



FIG. 2 VUE DE SAINT-RAMBERT-SUR-LOIRE

CHAPITRE PREMIER

SAINT-RAMBERT-EN-FOREZ

A VOL D'OISEAU

Avez-vous jamais fait, cher lecteur, l'ascension du roc escarpé, qui, là-bas, au fond de la plaine du Forež, dominant les *Gorges de Saint-Victor*, par où s'échappent bouillonnantes les eaux de la Loire, porte majestueusement, en avant de Chambles, les ruines crénelées du vieux château-fort d'Essalois (1)?

Si vous avez cédé à la tentation de choisir ces cimes abruptes pour but de vos excursions, vous n'avez dû regretter ni votre temps ni votre fatigue, car l'un et l'autre ont été largement compensés par d'agréables surprises.

Quel curieux coin, en effet, que ce coin pittoresque de notre vieille province !

Ne dirait-on pas un des sites les plus ravissants de la Suisse, transporté en notre terre forézienne ?

(1) Ce vieux château, élevé au moyen âge sur l'emplacement de l'ancien Oppidum Gallo-Romain, dont de nombreuses fouilles ont révélé l'existence, est situé sur la rive gauche de la Loire, en face de l'ermitage de Grantgent. Essalois a été restauré, il y a quelque vingt années, par feu M. Sauzéa, de manière à faire croire, de loin, à un manoir complet du moyen âge. Au fait, on n'y trouve que des pans de murs avec leurs créneaux.

Admirez, en effet, cet horizon immense qui, devant vos yeux, se déroule avec la vie et le mouvement de ses milliers d'habitations, avec l'abondance de ses prés fleuris et de ses guérets d'or, avec la fraîcheur qu'y entretiennent ses arbres verts et son grand fleuve qui serpente au milieu des *chambons* qu'il féconde, pendant que ses eaux s'argentent et miroitent sous les feux du soleil.

Devant vous, là-bas dans le lointain, et vers le Nord, se profilent les lignes ondulées des monts Tarare, dominés par la tour Matagrin (1).

C'est le fond du tableau. Plus près, en avant, les collines boisées de Néronde, de Bellegarde, de Saint-Galmier, de Chazelles-sur-Lyon, de Chevrières et de Grammont, avec leurs flancs emmaillés de fermes rustiques. Plus près de vous encore, les balmes de Cuzieu et de Veauche, couvertes de castels modernes, celle de Bouthéon, fléchissant sous la masse de son imposant château féodal (2). Ici, les gracieuses villas de Saint-Cyprien, d'Andrézieux et de Bonson, à demi-cachées dans un fouillis de verdure; là, le pêle-mêle bizarre des habitations étagées aux flancs du *Penable* (3), ou essaimées le long de la Loire, formant, d'un côté de ce fleuve, la petite ville de Saint-Just, et, de l'autre, le riant faubourg des *Barques*. Et enfin, à vos pieds, tout au premier plan, la vieille cité de Saint-Rambert, avec ses deux hautes tours carrées, qui donnent l'illusion de deux clochers de cathédrale.

Quoi de plus charmant?

(1) Le mont Tarare, qui porte la tour Matagrin, est élevé de 1.004 mètres au-dessus du niveau de la mer.

(2) Le château de Bouthéon étale sur la rive droite de la Loire, à sept kilomètres au sud-ouest de Saint-Galmier, les beaux restes de ses majestueuses et solides constructions. C'est un des derniers débris de la splendeur des ducs de Bourbon, et spécialement de Mathieu de Bourbon, dit le « Grand Bâtard », fils naturel de Jean II, duc de Bourbon, comte de Forez. L'existence de ce manoir est constatée dans un acte de 1224, par lequel Guy IV, comte de Forez, concède certaines franchises aux moines de Saint-Rambert. (Aug. Broutin. *Les Châteaux historiques du Forez*. — *Excursions foréziennes de Saint-Etienne à Thiers*, par le docteur Rimaud, p. 24.)

(3) *Le Penable*, colline aux flancs de laquelle sont étagées les maisons de la petite ville de Saint-Just-sur-Loire.

A votre droite, le ravin abrupt et profond où grondent, en se brisant sur les rocs, les eaux vertes et rapides du fleuve, qui de leur lit étroit, encaissé, sombre, semblent avoir hâte de gagner le sable moelleux, et les bords fleuris de la plaine qui s'ouvre devant elles.

A votre gauche, toujours au premier plan, voici la noire silhouette des pans de murs ruinés de l'ancien collège des Pères de l'Oratoire, faisant sentinelles auprès de l'ancienne chapelle de Notre-Dame-de-Grâces (1), encore debout malgré deux siècles et demi d'existence, et plusieurs révolutions. Tout autour des vieilles masures, qui furent autrefois un sanctuaire célèbre de science et de prières, les bois de pins font comme une ceinture de deuil, qui semble gémir et pleurer sur l'abandon dans lequel gisent tous ces restes d'un passé illustré par Massillon (2). Et là-bas, vers l'ouest, au dernier plan, tout au bout de l'immense plaine, la haute et longue muraille dessinée par les monts du Forez, aux cimes uniformément arrondies, aux épaules couvertes de sombres sapins, tandis que leurs flancs sont piqués de jolis villages et que leurs pieds se glissent presque aux bords des eaux du fleuve qui voudrait les baigner.

(1) L'Ermitage de Peu-Chaud fut fondé en 1608 par noble Vital de Saint-Pol, seigneur de Vassalieu, de Guillanche et de Vaux-en-Vaure. Un ermite y vivait et y priait au nom de la famille de Saint-Pol. C'est la chapelle construite, alors pour le dit ermite, qui portait le nom de chapelle de Notre-Dame-de-Grâces.

Les Oratoriens, successeurs des ermites, s'installèrent sur la montagne de Peu-Chaud, le 29 novembre 1620. Vital de Saint-Pol, entré dans leur congrégation, leur avait confié l'ermitage. Ils firent construire l'église actuelle vers 1623.

(2) La tradition locale rapporte que Massillon fut élève du collège des Pères de l'Oratoire de Notre-Dame-de-Grâces. D'autres soutiennent qu'il fut professeur de belles-lettres et de théologie à l'Oratoire de Montbrison, à l'époque où le cardinal de Noailles l'enleva à l'abbaye de Sept-Fonds, avant l'année 1693. De là, il fut rappelé à Paris pour diriger le séminaire de Saint-Magloire.

Pour concilier ces deux opinions, nous dirons qu'il est fort probable que, pendant son séjour au collège des Oratoriens de Montbrison, Massillon soit venu rendre visite à ses honorés confrères du professorat, et ait passé quelques jours à Notre-Dame-de-Grâces, éloignée seulement de 18 kilomètres de Montbrison. (*Notes particulières.*)

On voit encore de nos jours, sur les bords du vieux chemin qui conduit du château de Vassalieu à la chapelle de Notre-Dame-de-Grâces, un énorme châtaignier dont le tronc mesure près de 3 mètres de diamètre, sous lequel la tradition veut que l'illustre évêque soit venu quelquefois se reposer de ses fatigues de professorat. Tous les Foréziens connaissent le châtaignier de « Massillon ».

En arrière, vers le sud, le haut donjon de Chambles, dont le front était déjà sillonné de rides, lorsque vinrent les terreurs de l'an mil; la vieille tour féodale de Grantgent (1), qui, du haut du rocher où elle est solidement assise, près de la Loire, ressemble à un chevalier bardé de fer, gardant un passage où l'ennemi ne doit point passer.

Vaguement, tandis que le regard explore ce paysage et en détaille les divers aspects, vaguement une comparaison se fait dans l'esprit, entre ces rives de la Loire et les bords du Rhin.

Les rives fameuses du fleuve allemand sont enserrées, sans doute, entre des sommets plus abrupts; mais, à coup sûr, les lignes n'y sont point plus belles, ni les couleurs plus riantes, ni les oasis plus pittoresques, à côté d'abîmes plus profonds.

A vos pieds, enfin, regardez l'ondoyant cirque de collines, d'où s'élance, vers le nord-ouest, la plaine du Forez, qui s'élargit ensuite calme, majestueuse, semblable aux ailes d'un immense éventail.

Mais de même que, sur une toile de maître, il y a toujours un point saillant qui attire le regard du spectateur et fixe son attention; ainsi, dans le cadre pittoresque qui nous occupe, il existe un point central vers lequel tout paraît converger : c'est, à savoir, la ville même de Saint-Rambert, la petite cité tranquillement assise au bord d'une balme, sur un lit de verdure, et toute fière de montrer les deux vieux beffrois qui dominent, de leur taille de géants, et son église romane et les toits irrégulièrement surbaissés de ses maisons.

Elle est là, riche de ses souvenirs et fière de son passé,

(1) L'Ermitage de Grantgent est en ruines aujourd'hui, sauf la grande tour qui se tient encore debout sur le roc où elle est fondée depuis plus de sept siècles, puisque une transaction de 1173, passée entre Guy, comte de Forez et Guichard, archevêque de Lyon, mentionne déjà Grantgent comme un lieu fortifié. (Aug. Broutin. *Notices historiques sur les Oratoriens de Notre-Dame-de-Grâces.* — *Gallia Christ. Métropole de Lyon et de Vienne*, p. 243 et seq.).

La chapelle et la tour de Grantgent appartiennent à la paroisse de Saint-Just-sur-Loire.



FIG. 3

ÉGLISE DE SAINT-RAMBERT-SUR-LOIRE

(Vue prise de la cour du Prieuré).

avec ses rues tortueuses, il est vrai, mais si suggestives pour l'œil; avec son église romane qui incarne à la fois l'art médiéval et les derniers efforts de l'architecture mérovingienne.

Le touriste s'empresse à dresser l'inventaire des merveilles locales.

Il a hâte de franchir le seuil de la vieille porte du XIIe siècle, qui donne accès dans la cour du très ancien Prieuré de Bénédictins, dont une charte de Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne et d'Allemagne, fait déjà mention en l'année 971 (1).

Il a entendu parler du célèbre Prieuré de Saint-André-les-Olmes (2) qui eut l'honneur et la joie de recevoir, autrefois, le sacré dépôt des insignes reliques de saint Rambert, martyr (3). Il a entendu vanter la fameuse chasuble du XIe siècle, dans les plis de laquelle la tradition dit qu'elles furent apportées. Il sait vaguement que l'église (FIG. 3) conventuelle du Prieuré fut la première fille de l'abbaye de l'Ile-Barbe (4), que les Prieurs de Saint-Rambert, tous seigneurs de la ville, furent la plupart, et pendant huit siècles, des hommes aussi remarquables par leurs titres de noblesse que par leurs vertus religieuses et leurs qualités administratives (5) ; mais

(1) Cl. LE LABOUREUR cite cette charte dans son Ier tome, chap. XIV, p. 64, des *Maçures de l'Ile-Barbe*, et nous la donnons aux pièces justificatives, sous le n° 1.

(2) C'est le nom que portait, à son origine, le Prieuré de Saint-Rambert, sans doute à cause des ormeaux qui l'ombrageaient, et jusqu'au jour de la Translation miraculeuse des Reliques de ce saint, comme nous le verrons dans la suite de cet ouvrage. Ce nom de Saint-André fut probablement donné par les religieux envoyés par l'abbaye de l'Ile-Barbe pour fonder un Prieuré à « Occieu ».

(3) Elles furent apportées de Saint-Rambert-en-Bugey, à Saint-Rambert-en-Forez, vers l'an 1078.

(4) Ce monastère fut certainement fondé avant le Xe siècle, puisque la Charte de Conrad le Pacifique le mentionne, en l'an 971.

(5) Parmi les Prieurs qui ont illustré le Prieuré de Saint-Rambert en Forez, nous citerons entre autres : Humbert de Bouthéon (1200); Humbert de Saint-Bonnet (1233); Frère Ytier Raybe, de la famille des d'Urfé (1258) ; le cardinal de Garnon (1329) ; Jacques Robertet (1460) ; Jean de Bourbon, évêque du Puy (1468) ; Charles de Bourbon, archevêque de Lyon (1488); Antoine d'Albon, archevêque de Lyon (1556); Pierre d'Apinac, archevêque de Lyon (1574) ; Ferdinand de Neuville, évêque et seigneur de Saint-Malo (1656) ; François-Paul de Neuville-Villeroy, archevêque de Lyon (1692) ; Emmanuel-Henri Timoléon de Cossé-Brissac (1734) ; Marie-Eugène Comte de Monjouvent, doyen des comtes de Saint-Jean de Lyon (1766); l'Abbé de Grézolles, vicaire général de l'archevêché de Vienne (1788). *Archives de la Loire.*

il veut de plus amples renseignements, il veut voir de ses yeux toutes ces merveilles.

Fidèle au culte des hommes et des choses du passé, il regrette amèrement tout ce que le pic du vandalisme a renversé et fait disparaître, et gémit de ne plus voir debout ni les quatre portes (1), ni les remparts, ni les tours, ni les fossés qui faisaient de Saint-Rambert, au moyen âge, une ville forte et sûre.

Mais il ne veut pas quitter cette ville, ni dire adieu à ce ravissant coin du Forez, sans avoir parcouru une à une, preuves en mains, les phases de sa curieuse histoire. Pour lui, la vieille cité de Saint-Rambert et les intéressants souvenirs qu'elle garde d'un passé trop tôt disparu, c'est la partie pleine de charmes et de vie, de cet immense panorama qu'il vient de contempler du haut du crêt d'Essalois, panorama qui, dans son esprit, fût resté comme un souvenir de nature morte, si sa visite à Saint-Rambert ne l'eût heureusement animé.

Au surplus, la petite ville de Saint-Rambert, dont l'histoire détaillée fera le sujet d'une étude particulière dans notre second volume, n'a pas toujours porté le nom de son illustre et royal patron.

Elle n'est appelée ainsi, dans les vieux parchemins, que depuis le jour où les insignes reliques des saints Rambert et Domitien furent miraculeusement transportées dans son église, au XIe siècle.

Longtemps auparavant, et sans nul doute avant le Xe siècle, cette ville se nommait *Occiacum* (2) comme en

(1) La porte de Bost démolie en 1867. La porte de Brochorier démolie en 1881. La porte du Poyet, démolie en 1881. La porte de la Chana ou de Saint-Rambert, démolie en 1898.

(2) « Occiacum ». Qui sait si ce nom Occiacum ou plutôt *Oxiacum* avec la forme primitive des siècles qui ont précédé le Xe, ne serait pas un mot composé du mot « oxius » avec le suffixe « acus » réveillant l'idée de terres, de propriétés de la famille des *Oxius*, substantif lui-même, tiré de Auctus, Auxius, noms dont des inscriptions révèlent l'existence en Gaule. La famille chrétienne des Auxius ou Oxius n'aurait-elle pas donné, aux moines de l'Ile-Barbe, des terrains dans notre région forézienne, à la condition d'y bâtir un monastère où l'on

témoigne la Charte de Conrad, fils de Rodolphe II, sous le 64e archevêque de Lyon : Burchard II, son frère.

Dans cette charte, datée du 13e jour des calendes de Septembre, an 971, et par laquelle le roi de Bourgogne, d'Allemagne, de Lyonnais, etc., confirme à Heldebert, Abbé du Monastère de l'Ile-Barbe (1), le prieuré de Saint-André au pays de Forez, déjà fort ancien, d'après DE LA MURE, dans cette charte il n'est fait mention ni de la ville de Saint-Rambert ni de son Prieuré, mais seulement du monastère de Saint-André (2), où le corps de saint Rambert fut transféré depuis, comme nous le dirons bientôt au chapitre VIIe de cet ouvrage.

Or, ce Monastère, dit Cl. LE LABOUREUR dans les *Mazures de l'Ile-Barbe*, tome I, p. 66 « estant situé « au lieu dit « *Occiacum*, il est indubitable que ce petit « lieu aujourd'huy inconnu, doit estre la ville de Saint-« Rambert, qui a receu ce nom de la translation des « reliques de ce saint, et de saint Domitien, en l'église « de Saint-André. Ce qui arriva du temps du comte « Gillinus ou Widelinus (3) ».

L'*Occiacum*, dont quelques médailles romaines retrouvées dans son sol, confirment la haute antiquité à laquelle fait allusion la Charte de Conrad le Pacifique, et que LE LABOUREUR

prierait pour elle. De là, la fondation très ancienne du Prieuré de Saint-André, bien avant le xe siècle. *(Notes particulières.)* Le R. P. BULLIOUD, Jésuite, dans son « Lugdunum sacro prophanum », s'exprime ainsi : Prioratus hic s. Regneberti in Foresiis dependet ex Abbatia Insulæ Barbaræ, ex catalogi parvæ et magnæ pancartæ. Sed quis auctor et fundator fuerit nondum didici, etc.....

(1) Heldebert et quelquefois Klodebert, 37e Abbé du monastère de l'Ile-Barbe dont saint Dorothée est regardé le premier, par tous les historiens. Dorothée vivait au IIIe siècle et Heldebert sur la fin du xe. (*Gallia Christ. Métropole de Lyon et de Vienne*, p. 716.) (*Mazures de l'Ile-Barbe*, ch. XIV, p. 63, tome I. LE LABOUREUR.)

(2) Cellam quoque de *Occiaco* cum Ecclesia sancti Andreæ, capellamque juxta eam in honorem sancti Cosmæ dicatam et Novellis, universaque illis adjacentia. (Voir le texte authentique de cette charte, pièces justificatives no 1.)

(3) Voir le chap. suivant : Le Comte Guillaume.

appelle ici « *Petit lieu* », n'était, sans doute, à l'époque où les douze moines de l'Ile-Barbe (1) vinrent bâtir les cellules de leur Prieuré et l'église Saint-André, qu'un petit bourg, c'est-à-dire une petite agglomération de pauvres habitations, groupées autour des murailles du nouveau monastère, et n'abritant que quelques groupes de laboureurs, de pêcheurs et de manants dont les bras étaient nécessaires aux religieux. Et il en fut probablement ainsi jusqu'au jour où, les reliques du glorieux martyr Rambert attirant de grandes foules de pèlerins, le petit bourg dut rompre ses langes pour s'épandre sur la balme (2).

La primitive église, celle sans nul doute, que bâtirent à côté de leurs cellules, les religieux envoyés de l'abbaye de l'Ile-Barbe, et qui fut dédiée à saint André, en souvenir de leur monastère de l'Ile-Barbe, dont ce fut le nom primitif (3),

(1) Il n'y eut jamais au Prieuré que 12 prébendes, dont les rentes servirent de tout temps à entretenir d'abord douze religieux, et ensuite douze chanoines, après la sécularisation du prieuré en 1551. (*Archives de la Loire*. Fonds du Prieuré de Saint-Rambert.)

(2) L'Occiacum primitif était probablement plus rapproché de la Loire, à cette époque reculée, que la ville de Saint-Rambert de nos jours. Et cela, non point parce que « Occiacum » avait quitté la balme, où il était bâti, pour se rapprocher de la Loire, mais bien parce que la Loire, en suivant la direction de l'ancien pont, dont on voit encore près de Saint-Just la base des piliers, coulait droit par la grande route actuelle des Barques à la ville de Saint-Rambert, s'avançait vers la balme qui porte la ville elle-même, passait dans les terains bas de Pré-Cloître et de Fontchaut, et rasant la balme qui porte la chapelle de Bonson allait, sans faire aucun coude, baigner les pieds du château de Bouthéon, d'où elle est éloignée, de nos jours, d'un espace de 700 à 800 mètres. Ce changement de lit du fleuve que tout le monde peut constater, *de visu*, en prenant pour point de repère les piles de l'ancien pont disparu et dont les matériaux sortent hors de l'eau, existait certainement et déjà en 1348, puisqu'à cette époque un certain Jean Colombet, d'Anères, paroisse de Saint-Just, fait, dans son testament, un legs pour l'œuvre du pont de Saint-Rambert, mais ajoute la clause : *Quand il sera construit en pierres :* quando construetur de lapidibus. (Inventaire somm., A. Chaverondier. *Archives de la Loire*. Fonds Saint-Rambert.)

(3) L'abbaye de l'Ile-Barbe, située dans une petite île au milieu de la Saône, un peu au-dessus de Lyon dut, dit-on, son origine à deux chrétiens, dont l'un s'appelait Etienne et l'autre Pérégrin, qui, s'étant retirés dans cet endroit, vers l'an 208, pour éviter les persécutions, y bâtirent un oratoire. Les successeurs de ces saints anachorètes le firent reconstruire, le mirent sous le vocable de saint André et fondèrent une Société d'ermites sous la conduite de saint Dorothée. (*Gallia Christiana. Métropole de Lyon et de Vienne*, p. 713.)

Ne semble-t-il pas, en effet, tout naturel que des religieux quittant par obéissance et sans doute avec regrets, leur douce retraite de l'Ile-Barbe, pour s'en aller fonder un prieuré sur une terre, à eux inconnue, aient, par reconnaissance et par amour du sanctuaire où ils avaient vécu heureux, appelé du nom qu'ils aimaient leur nouveau monastère des bords de la Loire ?

remonte à une très haute antiquité. Le fondateur nous en est resté inconnu il est vrai, mais si nous n'avons pas le plaisir de faire connaître son nom béni à nos générations pieuses, nous avons, du moins, la joie de leur apprendre que la fondation de cette église qui fut autrefois l'église priorale de Saint-André-les-Olmes, remonte peut-être au VII[e] siècle, sous Arige, évêque de Lyon (1).

D'après plusieurs auteurs (2), elle aurait été bâtie, ainsi que son cloître, sur les ruines de quelque édifice romain, peut-être même sur les ruines d'un temple élevé à quelque divinité païenne.

Ce qui le ferait croire, ce sont les blocs de granit dont sont faites les larges bases de ses murs épais, blocs étrangers à nos régions, apportés là par la main de l'homme, et dont les moulures, les entailles et les perforures offrent une preuve certaine d'un premier emploi dans quelque construction antérieure. Et comme leur développement n'est pas ordinaire, et que, d'ailleurs, c'était la règle chez les Romains de n'employer pour la construction des édifices publics que de grands et gros blocs de granit, nous pouvons donc sans crainte et par induction, avancer que notre église a succédé à quelque édifice d'architecture romaine. Une autre preuve de l'ancienneté de cette église, dont nous parlerons du reste dans un autre volume, ce sont les pierres sur lesquelles on voit encore des inscriptions romaines. Ces inscriptions sont frustes, il est vrai, et ne peuvent que difficilement se lire ; mais elles n'en restent pas moins comme un faisceau de preuves irrécusables (3).

(1) Saint-Arige ou Arédius, évêque de Lyon (603-611).

(2) Aug. BERNARD. *Histoire du Forez*, I vol., p. 123.
Augus. BROUTIN. *Châteaux du Forez*, vol. I, p. 109.
P. BULLIOUD, Jésuite. « Lugdunum sacro profanum : Fundationes Abbatiarum in Diæcesi lugud. Index XII.

(3) Sur une de ces pierres, à gauche avant d'entrer, on distingue cependant encore la silhouette des lettres formant le mot latin ALBANO que nos vieillards ont lu, il y a trente ou

« Toutefois, dit Aug. Bernard, cette église peut bien se passer de cette illustration de hasard, car n'aurait-elle, dans ses archives, que son acte de naissance signé dans le premier tiers du XIe siècle, ne posséderait-elle, dans son trésor, que les insignes reliques du martyr saint Rambert, et l'étoffe de soie et d'or qui leur servit de suaire, sur la fin du même XIe siècle, cela suffirait abondamment pour la recommander à l'attention et même à l'admiration des amateurs de l'art chrétien. »

Nous ne voulons point, ici, faire la monographie de ce monument historique de style roman, dont les proportions admirables, l'ossature puissante ont défié huit siècles, résisté aux coups meurtriers de cent guerres, et aux ravages d'autant de révolutions. Nous ferons ce travail intéressant dès les premières pages de notre second volume de l'histoire religieuse et civile de Saint-Rambert.

Nous avons simplement voulu, dans ce premier chapitre, rappeler au lecteur l'antiquité de notre église, son agrandissement par les religieux bénédictins du Prieuré, lors de la translation des reliques de son illustre Patron, le grand intérêt qu'elle offre, et lui montrer combien elle était digne de recevoir, sous ses voûtes sacrées, les restes bénis du saint auquel elle doit sa célébrité.

Notre vieille église n'a rien perdu de sa médiévale beauté; et, de nos jours, elle est encore digne de voir refleurir le culte de son illustre Patron; comme aussi toute prête à accueillir, avec bonheur, les pèlerins qui viendront vénérer les précieuses reliques de sa belle châsse.

quarante ans. Une autre inscription, réduite malheureusement à sa dernière ligne, V. S. L. M. *(votum solvit libens merto)* se lit encore sur une pierre de la façade. (D'après M. Vincent Durand.)

Et environ à 4 ou 5 mètres au-dessus du sol, on aperçoit un médaillon qui indique la plus haute antiquité, mais que le bras d'une lampe électrique est venu malheureusement endommager.


SANCTUS · RAGNEBERTUS MARTYR

CHAPITRE II

LE COMTE GUILLAUME[1]

DES COMTES DE FOREZ ET LYONNAIS

Première race (XIe siècle)

Avant de dérouler sous les yeux du lecteur la longue chaîne des faits intéressants qui se rattachent à la vie, au martyre de saint Rambert, et surtout à la miraculeuse Translation de ses reliques et de celles de saint Domitien, du pays de Bugey au pays de Forez, il nous a paru utile, pour l'intelligence des choses que nous allons narrer, de faire l'histoire abrégée du noble seigneur, à la piété duquel nous devons, après le personnage inconnu qui eut mission de nous les apporter, les précieuses et insignes reliques des saints Rambert et Domitien.

Si nous ne suivions ce plan dans ce deuxième chapitre, après avoir, dans les pages précédentes, pris soin de faire connaître par une description sommaire, les lieux où se sont accomplies les merveilles dont ces lignes vont contenir le récit, le lecteur se trouverait dans une situation semblable à celle d'un homme qui, transporté soudain dans un pays

(1) Les notes qui ont servi à élaborer ce chapitre ont été extraites, en partie, de l'intéressante *Nouvelle Histoire de Lyon*, par M. A. Steyert, 3 vol. Lyon, Bernoux et Cumin, 1899.

étranger au sien, est surpris, étonné de tout ce qu'il voit, de tout ce qui se passe autour de lui, et ne sait plus où il en est, par la bonne raison qu'il ignore la langue, les coutumes et les mœurs du pays où il est arrivé soudainement.

Comte, vient du latin *comes* qui veut dire compagnon. Ce fut d'abord un titre de dignité ; ainsi, au temps de la République romaine ce nom était donné aux tribuns, aux préfets et aux scribes qui accompagnaient les proconsuls, les propréteurs et autres officiers civils et militaires envoyés dans les provinces.

Plus tard, sous Auguste, Domitien et Constantin, il ne fut plus qu'un titre de domesticité. L'empereur Auguste appelait de ce nom tous les officiers de sa maison impériale, choisis dans les familles sénatoriales.

Sous les derniers empereurs, un certain nombre de ministres, ceux qui présidaient aux finances, à la perception des impôts, à l'administration des revenus publics, le grand maître du palais et certains gouverneurs militaires de villes, de provinces, etc., portaient aussi le titre honorifique de comte.

Sous les rois Mérovingiens et Carlovingiens, les gouverneurs de provinces étaient des comtes très puissants auxquels le capitulaire de Kiersy-sur-Oise (877) reconnut le droit de transmettre leur dignité à leurs descendants.

Depuis cette époque, le titre de comte a été un des plus élevés de la hiérarchie féodale. Les comtes venaient après les ducs et après les marquis ; et, grands propriétaires, institués pour rendre la justice, investis de fonctions très étendues, indépendants, ils contrebalancèrent souvent la puissance royale, jusqu'au moment où les rois leur ayant enlevé tout pouvoir, il ne leur resta qu'un titre et des privilèges honorifiques.

Les concessions faites par le fameux capitulaire avaient,

du reste, puissamment favorisé l'institution de cette hérédité. En Burgondie, on n'avait pas profité des faveurs octroyées par l'édit, parce que l'aristocratie burgonde ne voulait point de maître, et prétendait se gouverner elle-même. N'avait-elle pas réclamé sous Clotaire II l'abolition de la dignité de majordome? Mais sous le règne de Conrad dont la main faible ne sut pas tenir les puissants du royaume dans le devoir et l'obéissance, il fut facile aux ambitieux de s'emparer du pouvoir. Du nombre de ces hommes puissants et résolus fut alors un jeune gentilhomme nommé Arthaud, plein de fougue et d'ambition, fils de Gérard, noble lyonnais et de Gimberge, dame forézienne, lequel avait de grandes possessions dans les deux régions du Forez et du Lyonnais, en même temps que de nombreux amis et clients prêts à suivre sa fortune. Investi de la charge de comte de Lyon, à titre temporaire probablement, il parvint à obtenir du roi Conrad que la charge de Comte de Lyon lui fut attribuée à titre héréditaire. Cela lui fut d'autant plus facile que le prélat, qui occupait alors le siège de Lyon, était un homme pacifique, plus dévoué aux intérêts religieux qu'aux avantages temporels de sa dignité.

Mais Amblard étant mort (1) en 978, le roi Conrad plaça sur le siège archiépiscopal de Lyon son propre fils, Burchard II. Celui-ci, en sa qualité de prince royal, ne pouvait voir avec indifférence sa propre autorité amoindrie par ce qu'il devait considérer comme une usurpation. Il contesta au comte laïque les nouveaux droits qu'il avait obtenus, peut-être même arrachés à la faiblesse du roi son père.

Il y avait, dans cette affaire, un double sujet de conflit : d'une part, la dignité; de l'autre, le droit utile affecté à la charge elle-même.

« Les hauts fonctionnaires de cette époque étaient rému-

(1) Amblard, archevêque de Lyon, 957-978.

« nérés, non par des appointements, comme de nos jours,
« mais avec les revenus de propriétés foncières dont on leur
« concédait l'usufruit.

« Les dignitaires ecclésiastiques étaient de même gratifiés
« de domaines pour leur usage personnel. Mais lorsque,
« comme à Lyon, le pouvoir était partagé entre un ecclé-
« siastique et un laïque, il en résultait une virtuelle co-
« propriété ; et les biens appartenant soit au siège épiscopal,
« soit à la dignité de comte, étaient de même condition
« comme de même origine.

« Le comte Arthaud I réclamait la même situation ;
« l'archevêque Burchard ne voulut sans doute lui reconnaître
« que les droits afférents à des bénéfices précaires (1) ».

De là un conflit entre le comte Arthaud I et l'archevêque de Lyon ; conflit malheureux qui, vers l'année 985, avait dégénéré en une violente guerre civile dans tout le Lyonnais.

La paix, croit-on cependant, était faite dès les premiers mois de 993, entre les deux adversaires, sur la grave question du Roannais qui, ayant voulu profiter de la guerre intestine du Lyonnais pour se séparer de cette province et se rendre indépendant, trouva devant lui, à cette heure, unis dans une même idée de répression d'une semblable défection, les deux ennemis d'hier, le comte Arthaud I et l'archevêque Burchard II.

Le comte Arthaud I fut un homme abandonné à toutes les violences d'un tempérament exubérant. Il avait guerroyé comme on guerroyait alors, en semant autour de lui les ruines et la désolation.

Il avait causé à l'Eglise de Lyon de grands préjudices... Mais avec l'âge il s'était calmé, et suivant la coutume des hommes simples de ce temps, qui, sous une écorce dure, cachaient une âme croyante, tremblant à la pensée

(1) M. A. Steyert. *Nouvelle Histoire de Lyon.*

de la justice de Dieu, il reconnut ses torts, et se repentit. Pour réparer les dommages qu'il avait faits autour de lui, il fit des dons généreux aux églises ; puis également à celle de Lyon, son ancienne ennemie. Arthaud I mourut vers 999, et fut enterré à Saint-Irénée, une des églises qu'il dota généreusement, après lui avoir causé bien des maux.

Le comte Arthaud I avait deux frères, Etienne et Umfred qui restèrent dans la condition de simples particuliers. En mourant, il laissa une veuve et deux enfants mineurs : Arthaud II, l'aîné, qui vécut peu de temps, et ne laissa pas de traces dans l'histoire ; et Gérard, le second, qui succéda à son frère vers 1017. Gérard I apparaît dans l'histoire comme exerçant à cette époque, de concert avec l'archevêque Burchard II, le droit de co-propriété qui avait motivé la guerre soutenue par son père; ce qui prouve l'union parfaite entre les deux pouvoirs ecclésiastique et laïque. Le grand comté de Lyon comprenait alors : le Lyonnais, le Forez et le Roannais.

Le comte Gérard I mourut vers l'an 1039, environ huit ans après l'archevêque Burchard II, qui avait occupé le siège de Lyon de 978 à 1031. Il avait eu trois fils : Arthaud III qui lui succéda, Umfred et Guillaume qu'il avait fait asseoir, quoique encore enfant, sur le siège épiscopal de Lyon, mais qui fut expulsé par le clergé, aidé des habitants.

Arthaud III avait probablement accompagné Halinard, archevêque de Lyon (1046-1052), à Rome et assisté au couronnement de l'empereur Henri III d'Allemagne, dit « le Noir » (1046). Il était revenu de ce pèlerinage avec des idées pieuses et pacifiques, puisque nous le voyons augmenter les biens que son père avait accordés à l'abbaye de Saint-Michel de l'Ecluse, qu'il visitait pendant son voyage. D'ailleurs, n'ayant à craindre autour de lui aucune compétition,

il travaillait à maintenir dans son comté la concorde qui avait régné sous le pontificat d'Odolric, archevêque de Lyon (1041-1046).

Toutefois, convaincu comme ses prédécesseurs que l'aristocratie bourgeoise lui était hostile (elle avait résisté, je viens de le dire, à l'installation de son frère sur le siège archiépiscopal), il chercha à s'établir solidement en Forez, et choisit Montbrison pour en faire la citadelle de son pouvoir.

Il avait, il est vrai, de concert avec Humbert de Beaujeu, guerroyé injustement contre l'archevêque de Lyon, Humbert I (1064-1076); il avait, par ses violences, désolé non seulement les domaines de l'Eglise de Lyon, mais encore mis en péril les monastères étrangers à la querelle, dont Humbert de Beaujeu et lui, étaient les deux fauteurs. Nous savons même que le pape Grégoire se vit obligé, pour mettre fin à la tyrannie des deux ennemis de l'archevêque, de lancer contre eux les foudres ecclésiastiques. Mais l'histoire nous apprend aussi que l'année après (1077), Arthaud IV mourut plein de repentir, laissant, de sa femme Raimonde, un fils pour successeur : le comte Guillaume, nommé faussement Gillin et Widelin, celui précisément dont nous aurons l'occasion de parler dans le cours de cet ouvrage (1).

Guillaume, héritier de tous les biens de son père et de son titre de comte de Forez et de Lyonnais, commença à exercer

(1) *Gillin*, qui est évidemment une mauvaise transcription par un copiste moderne, de la forme abrégée *Guillus* pour *Guillelmus*, ne se trouve que dans une copie du XVII[e] siècle de l'obituaire de saint Jean. Celui de saint Paul porte correctement *Willelmus*.

La copie de la légende de la translation des reliques de saint Rambert, publiée dans les Preuves de l'*Histoire des Ducs de Bourbon et des Comtes de Forez* (LA MURE, t. III, p. 16, n° 22 *bis*) porte également *Guillelmus* et non *Gillinus*, version que LE LABOUREUR a adoptée à tort, sur la foi de l'obituaire de saint Jean.

Quant à *Vuidelinus*, ce nom ne se trouve que dans les copies modernes du Cartulaire de Savigny. Mais une autre copie, exécutée en 1700, porte *Guillelmus*. La question est donc résolue sous le rapport paléographique; mais fût-elle obscure, elle se trouverait tranchée d'une manière décisive par la chronologie et les faits historiques pour lesquels je renvoie à mes notes sur LA MURE, t. I, p. 101, 104 et 106. *(Notes de M. André Steyert.)*

le pouvoir dans le temps que l'empereur Henri IV était en guerre avec Rodolphe, duc de Souabe, alors que le savant moine Hildebrand occupait le Saint-Siège sous le nom de Grégoire VII et que saint Jubin (Gebuinus) gouvernait l'Eglise de Lyon (1070-1088).

Le comte Guillaume était un seigneur très bienfaisant. Il fonda, dans son propre château de Montbrison, un hôpital qu'il dota généreusement, combla de ses libéralités l'illustre cathédrale de Lyon et la collégiale de Saint-Paul à laquelle il fit don, entre autres choses, d'éperons d'or enchâssés de pierreries, valant mille sols d'or, grand prix pour ce temps-là, et d'un hanap ou coupe d'une valeur de 160 sols de la même monnaie.

Il fut particulièrement généreux pour le prieuré de Saint-André-les-Olmes qu'il aimait et visitait sans doute souvent, car, d'après la légende du Bréviaire de ce prieuré relatant le grave événement de la translation miraculeuse des Reliques de saint Rambert, nous voyons qu'il y est nommé « *le Père temporel* » (1), c'est-à-dire l'ami, le proviseur dudit prieuré.

C'était, du reste, un homme d'une grande piété. La légende que nous allons mettre sous les yeux du lecteur au chapitre VII° de cet ouvrage, respire un tel parfum de dévotion que l'on ne peut refuser à ce prince, providentiellement mêlé aux péripéties de la translation de nos Saintes Reliques, l'honneur d'avoir été un homme craignant Dieu et le servant avec fidélité.

Guillaume I couronna dignement sa pieuse carrière par une mort héroïque sous les murs de Nicée. Entraîné par ses sentiments de foi autant que par son courage, il avait pris la Croix, en 1095.

(1) *Erat enim præfati monasterii Pater, quem temporalem vocant.* Bréviaire du Prieuré de Saint-Rambert, office de la Translation des Reliques. Voir aux pièces justificatives, n° 3.

Il rejoignit l'armée de Godefroy de Bouillon devant Nicée et contribua, dès les premiers moments de son arrivée, à la victoire remportée sur l'armée de secours des Musulmans. Guillaume acquit bientôt une haute réputation de vaillance : « *Wuillelmus de Foreys omni virtute et potentia bellica* « *præclarus* » (1), en même temps qu'il acquit un des premiers rangs dans les conseils de l'armée, où il était considéré comme l'un des « *fortes consiliarii et autores* « *rerum capitalium* » (2).

C'est, emporté par sa brillante ardeur qu'il fut tué d'un coup de flèche, au second assaut. Sa mort excita les regrets de toute l'armée « *de sa perte... furent mult adolé en l'ost,* « *mes mult les réconfortoit que tuit avoient ferme espérance* « *que nostre Sires, qui en son service le prenoit, lui guer-* « *donneroit mult hautement à tous jors* ».

Telle fut la fin glorieuse du dévot promoteur du culte de saint Rambert, dans notre région forézienne.

Le comte Guillaume I laissa de sa femme Vandalmonde, deux fils encore jeunes, et qui lui succédèrent l'un après l'autre. L'aîné, Guillaume II, préféra l'héritage de la piété et des vertus de son père à celui de ses biens et de ses titres ; il renonça à la dignité de comte pour se faire Chartreux (3), et vivait encore dans la solitude, en 1135. Le cadet Eustache, si l'on en croit une très ancienne légende, fut assassiné par son vicomte, un seigneur de Lavieu, dont il avait outragé l'honneur conjugal.

Avec ces deux fils du comte Guillaume I, finit la première race de nos comtes héréditaires de Forez et Lyonnais. Elle

(1) « Guillaume de Forez réputé pour toutes les vertus et pour ses talents militaires. »

(2) « Guillaume de Forez était très estimé et compté parmi les plus forts conseillers et auteurs des principales entreprises. »

(3) Il n'y avait pas longtemps que saint Bruno, né à Cologne, en 1030, s'était retiré dans un lieu désert du Dauphiné appelé la « Chartreuse », d'où l'Ordre qu'il y établit en 1084, tira son nom.

avait duré moins de cent cinquante ans, fourni six comtes (peut-être sept, en faisant entrer en nombre Umfred) (1).

Le pieux événement de la translation des Reliques des saints Rambert et Domitien, auquel fut providentiellement mêlé le comte Guillaume I, nous faisait un devoir sacré de transmettre son nom à la postérité, après celui de ses illustres ancêtres.

Eclairer le lecteur sur ce seigneur, qui doit être cher aux cœurs foréziens, et sur sa noble famille qui fut la première du Forez; offrir notre tribut de reconnaissance et d'admiration à un insigne personnage, aux ancêtres duquel nous devons la grandeur de notre province : tel est le double motif qui nous a déterminé à retracer en quelques pages, l'histoire abrégée de nos premiers comtes de Forez et de Lyonnais.

(1) La deuxième race des comtes de Forez et Lyonnais eut pour tige un neveu du comte Guillaume I, fils de sa sœur Ide, surnommée Raymonde, du nom de leur mère. Elle avait épousé Guy, dit Raymond, à cause d'elle, et second fils de Guy V, dit le Vieux, comte de Viennois, d'Albon et de Graisivaudan.

Ce fut ce Guy-Raymond, qui, héritier des comtés de Forez et de Lyonnais, trouva toutes choses dans un état prospère, grâce à la paix heureusement maintenue depuis 38 ans avec l'Eglise de Lyon. (André Steyert. *Nouvelle Histoire de Lyon.*)



SAINT RAMBERT, MARTYR

(D'après un vitrail
de l'Eglise de Saint-Rambert-en-Forez).

CHAPITRE III

MARTYRE DE SAINT RAMBERT

VERS L'AN 680 (1)

Dans tout combat, la victoire est à celui qui a terrassé son ennemi. Mais dans la lutte que le chrétien doit soutenir ici-bas contre les adversaires de sa foi, il en va tout autrement : un chrétien n'est vraiment victorieux qu'autant qu'il se laisse immoler.

Sur un champ de bataille, les honneurs du triomphe sont au soldat qui vaillamment a manié son épée et qui l'a, au péril de sa vie, rougie du sang de l'ennemi.

Pour le chrétien, s'il ne tombe pas mort dans le combat, son mérite est moins grand, et a moins de valeur que celui du martyr qui succombe avec résignation.

La mort, pour nous fidèles serviteurs d'un Dieu crucifié, la mort est le triomphe de notre foi ; et nous chantons victoire

(1) Extraits des *Acta sanctorum die decima tertia, mensis junii*, 3e volume des *Grands Bollandistes*, imprimés en 1867.

— Voir aussi *Histoire Ecclésiastique du Diocèse de Lyon*, par J.-M. DE LA MURE, prêtre, docteur en théologie, etc., chanoine de l'Eglise collég. de N.-Dame de Montbrison, page 270, édition de 1671.

— Cf. *Histoire hagiologique de Belley*, par M. DEPÉRY, vicaire général, tome Ier, pages 89 et suivantes.

quand, de notre chair meurtrie par les coups, le sang coule, comme coulait le sang divin sous les fouets de la flagellation.

A nouveau combat il faut nouvelle tactique; et c'est pourquoi nous voyons les athlètes du Christ, les martyrs, dédaignant l'acier redoutable, aller au supplice armés seulement de la foi et de la constance chrétienne.

Mourir résigné en regardant la Croix du Calvaire, pour le chrétien c'est mourir victorieux.

Saint Rambert est tombé victime du glaive homicide, et par sa mort il a vaincu ses ennemis. C'est ainsi qu'il est parvenu à la gloire céleste, récompense de son sang versé.

S'il fût resté sain et sauf au milieu du combat, il ne jouirait point, maintenant, de l'éclatant triomphe qui est le prix du sacrifice.

Et pour quelques jours de souffrances endurées patiemment sur cette terre, il a l'éternelle joie de nager au sein de délicieuses voluptés, dont le prix et la splendeur vont au-delà de tout ce que l'esprit humain peut concevoir, selon qu'il est écrit :

« *L'œil de l'homme n'a rien vu, son oreille rien entendu,* « *son cœur rien éprouvé de toutes les joies que Dieu a* « *préparées à ceux qui l'aiment* (1). »

Saint Rambert (2) était issu d'une des plus illustres familles de France, alliée à celle des rois de cette nation. Son père, le très noble duc Ragdebert, était alors (VIIe siècle),

(1) *Isaïe*, 64, 4. Saint Paul, I. *Corinth.*, 2, 9.

(2) Saint Rambert se dit quelquefois, en latin, *Raymbertus* et même *Rambertus*, mais plus proprement et ordinairement *S. Ragnebertus*.

Ce prince de sang royal, sous la première lignée de nos rois, d'après une charte de l'abbaye de Saint-Denis en France, rapportée par du Tillet, charte donnée par le roi Clovis II et datée de Clichy, l'an seizième de son règne, qui tombe en l'année 622, Rambert (notre saint) est le troisième des quatre grands du royaume qui y signent, et, après lui, signe Ebroïn qui, depuis, fut maire du Palais, sous le roi Théodoric Ier, et en cette qualité son tyran et son persécuteur. (LA MURE, dans son *Histoire du Diocèse de Lyon*, page 270, édition de 1671.)

gouverneur des provinces comprises entre la Loire et la Seine.

Placé, au sein même de la Cour royale, entre les mains de maîtres vertueux qui lui enseignaient la religion et les lettres humaines, ce jeune athlète du Christ fit de si rapides progrès dans la piété et la science, qu'on vit bientôt, en lui, la noblesse du savoir et de la foi l'emporter sur la noblesse du sang. Cœur vaillant, esprit prompt et élevé, soldat habile au maniement des armes, administrateur sage et diplomate consommé, à l'âge où d'autres se livrent encore aux jeux de l'enfance, il brillait déjà du vif éclat qui jaillit des hautes qualités dont le monde est l'admirateur. Et cependant, au milieu des flatteries et des adulations du siècle, il n'oublia jamais d'aimer Dieu de tout son cœur et de le servir avec zèle.

Chrétien convaincu, il ne perdit jamais de vue le Ciel qui est le but auquel nous devons tendre. C'est là qu'était son trésor; c'est là qu'aboutissaient toutes ses affections; là qu'on le voyait diriger tous les efforts de sa volonté, tous les actes de sa vie.

Et voyait-il autour de lui les envieux se multiplier, il aimait mieux souffrir en silence, mépriser les pièges tendus à son honneur et à sa vie par la malveillance, que de se plaindre et de rendre le mal pour le mal.

Mais il est nécessaire, pour la clarté des faits qui vont suivre, de faire l'esquisse rapide de la situation dans laquelle se trouvait, à cette époque, l'empire des Francs.

Clovis II (1) qui, par la mort de son frère Sigisbert et par

(1) Roi des Francs (638-656). « Le roi Clovis II gouverna son royaume paisiblement; « sans guerre et sans bataille fut tous les jours de sa vie. Une fois vint en l'église de Saint- « Denis, ainsi comme mauvaise fortune le menait; pour déprier les saints martyrs. Et pour « ce que il voulait avoir aucune alliance d'eux tout adès avec soi, il commanda que les châsses « des martyrs fussent atteintes; après les fit ouvrir, et disjoindre par folle présomption le « vessel en quoi le précieux corps saint repose, moins religieusement le regarda que il « ne dut. Jaçoit ce que il fit par dévotion, si lui ne suffit pas le regarder tant seulement, « ains brisa l'os de l'un des bras et le ravit. Et le martyr montra bien tantôt que il ne lui

l'exil de Dagobert II, son neveu, avait un instant réuni sur sa tête les deux couronnes de Neustrie et d'Austrasie, venait de mourir en laissant trois enfants en bas âge : Clotaire, Childéric, Thierry (656).

Clotaire III (1) eut la Neustrie, Childéric II (2) l'Austrasie; quant à Thierry, tantôt dépouillé, tantôt tout puissant, triste jouet entre les mains d'un ambitieux, il passa alternativement du cloître au trône et abandonna, enfin, le sceptre pour revêtir définitivement le froc du moine.

Une noblesse mécontente et inquiète, avide de bouleversements et de révolutions, parce qu'elle sait y trouver un accroissement à ses privilèges, se sert de son nom pour recommencer ces tristes guerres civiles que la succession de Clovis avait ouvertes, et qui devaient avoir pour résultat la scission de l'Austrasie et de la Neustrie, la création des ducs, des Francs orientaux, l'élévation de Pépin et, plus tard, l'avènement d'une monarchie usurpatrice.

Tout est trouble à cette époque : d'un côté deux peuples, enfants de la même patrie, appartenant à la même nation et pourtant rivaux; de l'autre, deux civilisations opposées,

« plaisait pas dont son corps était ainsi traité : car le roi fut tantôt si espoenté et si ébahi « que il chaït en frénésie et perdit son sens et sa mémoire, en cette heure même; tantôt fut « le moustier rempli de ténèbres et d'obscurité; une peur si grande prit soudainement à « tous ceux qui là étaient, que ils se mirent à la fuite. Le roi donna puis aucunes villes au « martyr pour l'apaiser; et pour ce que il recouvrât son sens et sa mémoire, l'os que il « avait follement deseuré du corps, fit vêtir et orner d'or pur et de pierres précieuses, et le « fit mettre en la châsse avec le corps. Pour cette raison peut-on prouver que le corps du « glorieux martyr git laïens entièrement; quand il ne put oncques souffrir que un petit « osselet fut ôté de son bras ni démembré de son corps. Le roi, toutefois, recouvra son sens « en partie, mais non pas entièrement ni en tel point comme il l'eut devant eu ; si ne vécut « pas puis moult longuement, car il trépassa au chef de deux ans après ce que ce lui fut « advenu (656).

« Ce roi Clovis II eut femme qui fut du lignage de Saisoigne. Bathilde avait nom, sainte « dame et religieuse et pleine de la peur de Notre-Seigneur; et si était sage dame et de « grande beauté si fut celle que l'on dit sainte Bathilde de Chelles. ». (*Gestes de Dagobert*, 51 — *Chroniq. de Saint-Denis*, V, 22, publiés par B. Zeller, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, 1881.)

(1) Roi de Neustrie et de Bourgogne (656-670).

(2) Roi d'Austrasie en 660, de toute la France en 670, assassiné par Bodillon en 673, dans la forêt de Chelles.

la civilisation germanique et la civilisation romaine, s'apprêtant à renouveler cette lutte mémorable que les historiens ont personnifiée dans deux reines : Brunehaut et Frédégonde !

Toute autorité royale ayant à peu près disparu, le règne des rois fainéants commence. C'est à qui s'arrachera les derniers débris d'un pouvoir à l'agonie. L'usurpateur est d'ordinaire un maire du palais : Erchinoald, Ebroïn, Vulfuad, Bertaire ou Pépin d'Héristal.

Il attaque, par lui-même ou par les siens, tous ceux qui ne s'unissent pas à lui pour partager ses rapines ; et ses excès sont d'autant plus grands, qu'il n'existe aucune force publique capable de les réprimer.

Alors se forme, contre lui, une coalition de tous ceux que révolte l'arbitraire ou qui ont à se plaindre de son despotisme. Les chefs ne manquent pas ; la féodalité les fournit et la guerre civile s'organise, non au profit de l'autorité royale, ni de quelque principe supérieur, mais au profit d'un seul tyran brutal qui ne respecte rien et ne reconnaît d'autres lois que ses volontés (1).

Ce fut au milieu de ces conflits d'ambitions individuelles, alors que la dignité royale était aux mains des grands du royaume, que le jeune Rambert cueillit la palme du martyre.

Parmi les usurpateurs de la royauté, vivait à la Cour un homme impie et sanguinaire, Ebroïn (2), maire du palais.

(1) Cette esquisse rapide de la situation de l'empire des Francs est empruntée, en partie, à la Vie des Saints par une réunion d'Ecclésiastiques et d'écrivains catholiques. Tome IV, page 10. *Vie de saint Léger, passim.*

(2) *Les Rois fainéants.* — La famille de Clovis et de Mérovée décline vite. Dès l'année 638 ne parurent plus sur le trône que des rois enfants ou incapables, les rois fainéants. Chaque année, sur un lourd chariot traîné par des bœufs, le roi se rendait à l'assemblée générale des Francs qu'on appelait « Champ de Mars ». Puis, il rentrait oisif dans sa villa perdue au fond de quelque forêt.

Le Maire du Palais. — La surveillance de cette villa, son palais, était confiée à un maire du Palais. Le Maire jugeait les querelles des « *Leudès* », conduisait l'armée. Il était le tuteur des princes enfants. Ce fut le vrai roi. *(Hist. et civilisation de la France,* par Gustave DUCOUDRAY.)

D'une basse origine, ce tyran fameux dans nos annales par ses atrocités, était parvenu à force de crimes, à la plus haute dignité du royaume. L'illustre épouse de Clovis II, la vertueuse Bathilde (1), sut bien lui en imposer quelque temps par l'ascendant de ses rares qualités; mais le ministre hypocrite, ambitieux, ennemi de Dieu et des saints, réussit bientôt à se débarrasser d'une surveillance dont la pieuse activité mettait un obstacle à l'accomplissement de ses noirs desseins.

Devenu maître de tout par la retraite de cette reine, il mit toute son ardeur impie à bannir du royaume, à enlever à leur famille pour les faire mourir, les nobles rejetons de la très illustre race des Francs; tous ceux, en un mot, dont il avait à redouter quelque rôle important dans les affaires de l'Etat (2).

Quant à ceux que la mollesse avait déjà énervés, que la débauche avait amollis ou qu'avaient avilis de basses alliances, il sut les combler d'honneurs, au point qu'aucun d'eux n'osa plus résister aux ordres de l'hypocrite protecteur.

Après la mort de Clotaire III (3), il mit sur le trône

(1) Bathilde (sainte), femme de Clovis II, gouverna pendant la minorité de ses fils: Clovis III, Childéric II et Thierry. Elle mourut en 680 au monastère de Chelles (Seine-et-Marne).

(2) « Après la mort du roi Clovis II, couronnèrent les Francs, Clotaire III un sien fils, « l'aîné de ses trois fils; il gouverna le royaume entre lui et sa mère la reine Bathilde. Lors « furent les Francs en doute de qui ils feraient Maire du palais. En la parfin, en élurent « un qui avait nom Ebroïn. Ce fut lui qui fit martyriser saint Léger, évêque d'Autun. » *Gestes des Rois de France. — Chron. de Saint-Denis*, V, 23, publiés par B. Zeller, etc. 1881.

(3) « Bientôt le roi Clotaire III (670) appelé par le Seigneur, sortit de cette vie. Ebroïn « aurait dû convoquer solennellement tous les grands et élever au trône le frère du roi « Théodoric (Thierry III); mais son orgueil l'empêcha d'agir ainsi. Alors une multitude de « nobles qui s'empressaient de se rendre auprès de Théodoric, ayant reçu d'Ebroïn l'ordre « de rebrousser chemin, se réunirent en conseil, et tous offrirent à Childéric II, frère cadet « de Théodoric (Thierry III), lequel régnait en Austrasie, le royaume de Neustrie, aussi « bien que celui de Bourgogne. Le tyran, alors, voyant que cela se passait à cause de ses « crimes, se réfugia au pied d'un autel dans une église; son trésor fut à l'instant même « envahi, et ce que cet homme injuste avait amassé méchamment, fut dissipé sur l'heure. « Alors quelques évêques, et particulièrement Léger, intercédèrent en sa faveur et obtinrent « qu'il ne serait pas mis à mort. Il fut envoyé en exil au monastère de Luxeuil pour y « laver, par la pénitence, les crimes qu'il avait commis (671) (*Vie de saint Léger, évêque « d'Autun.* »

Thierry III. Mais la haine que les Francs gardaient au ministre despote et cruel, rejaillit sur le roi. Thierry III fut chassé du trône et la couronne placée sur la tête de Childéric II (1).

Quant à Ebroïn et à son royal protégé Thierry, ils furent rasés et enfermés dans le monastère de Luxeuil. Pendant les vingt années que l'ex-maire du palais passa dans cette sainte demeure, il ne fut qu'un apostat livré à l'esprit de mensonge et d'hypocrisie.

Cependant Childéric mourait en 673. Thierry III, tiré de sa retraite, fut alors replacé sur le trône en vertu du principe de légitimité. Dégagé, du même coup, des liens qui jadis enchaînaient ses destinées à celles du perfide Ebroïn, Thierry choisit Leudésie pour maire du palais.

Mais, au fond de sa prison, l'avide et insatiable Ebroïn surveillait la marche des événements qui se déroulaient autour du trône, nouvellement occupé par le compagnon de son exil.

Trompant, un jour, la surveillance de ses gardiens, il s'échappe du monastère de Luxeuil, s'introduit à la Cour, fait assassiner Leudésie et supposant un Clovis, qu'il disait être le fils de Clotaire III, il parvient à le faire couronner sous le nom de Clovis III. Ce n'est pas tout. Il fallait faire reconnaître à la nation ce fantôme de monarque. Ebroïn, pour faire acclamer le nouveau roi, ne recule devant aucuns moyens violents. Il ravage, pille, incendie les provinces et les villes qui refusent de se soumettre à sa tyrannique

(1) Clovis III, Childéric II et Thierry III, les trois fils de Bathilde, femme de Clovis II, roi des Francs. Childéric fit venir son frère en sa présence pour s'entretenir avec lui; mais quelques-uns des principaux du royaume, croyant faire une chose agréable à Childéric, osèrent couper les cheveux de leur maitre, et le présentèrent dans cet état à son frère. Childéric l'interrogea et lui demanda comment il désirait qu'on le traitât. Théodoric (Thierry) répondit qu'il avait été injustement chassé de son royaume, et ne désirait que le Dieu du ciel pour juge. Alors, on lui ordonna de se rendre au monastère de Saint-Denis; il y vécut en secret et y demeura jusqu'à ce que ses cheveux eussent repoussé. *(Vie de saint Léger.)*

autorité. Et lorsque, forcé par les armes, le faible Thierry lui a remis la charge de Maire du palais, le ministre cruel renvoie son faux Clovis dont il n'avait que faire, et dès lors, s'abandonne à tous les excès de la tyrannie la plus hideuse et la plus cruelle.

Comme s'il eût voulu s'épargner les remords que la seule vue des gens de bien produit sur les âmes scélérates, Ebroïn déchaîna sa fureur, surtout contre les personnages à qui leur piété et leur foi donnaient quelque notoriété.

C'est ainsi qu'il choisit les victimes de sa rage, parmi les hommes les plus illustres de l'Eglise de France : saint Léger, évêque d'Autun (1); saint Ennemond, évêque de Lyon; saint Lambert, de Maëstricht; saint Dagobert; sainte Anstrude; saint Wilfrid, évêque d'York; saint Philibert; saint Amé de Sion et plusieurs autres hommes illustres autant par leurs vertus que par leur situation, tombèrent sous les coups du tyran.

Quant aux grands du royaume, il poussa l'injustice jusqu'à les dépouiller de leurs dignités. Et, tournant sa haine contre ceux qu'il croyait les adversaires jurés de sa politique perverse, tantôt il fit vendre leurs biens à l'enchère, tantôt il les fit périr par l'eau et par le feu.

D'autres (pour rappeler ici le mot de l'apôtre parlant des chrétiens de l'Eglise naissante), d'autres furent mutilés dans leurs membres, pressés d'abjurer leur foi ou exterminés par le glaive.

Qu'on ne s'étonne point de voir, ici, le crime triompher au préjudice de la vertu. C'est la volonté de Dieu que, dans

(1) Anséghise fut occis en ce point par un homme qui avait nom Godomès. Cet Anséghise était fils de saint Arnould et fut le père de Pépin, le père de Charles Martel. Ebroïn prit saint Léger et son frère Garin, et les fit tourmenter cruellement. A la parfin, fut ce Garin lapidé et craventé de pierres, et saint Léger fut jeté en prison et affamé par un long jeûne. Après, lui fit, Ebroïn, la langue et les lèvres trancher; mais notre Sire le rétablit puis, et lui rendit la langue et la parole; et en dernier, lui fit le chef couper pour le martyre consommer. Tant le voulut puis notre sire honorer, que il montra les mérites et l'innocence de lui par les miracles que il fit à sa sépulture. (*Chroniq. de saint Denis*, V, 24. Zeller, *passim.*)

tous les temps, les hommes de bien soient persécutés par les gens sans foi, sans mœurs et sans probité. Et c'est l'honneur, c'est, plus encore, le salut des chrétiens d'être choisis pour victimes.

Rappelons-nous la condamnation à mort de Jésus-Christ par l'hypocrite Pilate; souvenons-nous du crucifiement de l'Homme-Dieu par l'infâme tourbe des Juifs et des soldats romains, et nous n'aurons pas de la peine à nous armer de courage, en face de la contradiction ou du respect humain, sûrs que nous sommes, en pratiquant notre religion, de n'être blâmés et persécutés que par des gens indignes de notre estime.

Mais les flots de sang innocent versé par le tyrannique Ebroïn, loin d'assouvir sa soif sacrilège, ne firent que l'exciter davantage. Plusieurs seigneurs de la Cour, coupables seulement de porter ombrage à son ambition, devinrent bientôt ses nouvelles victimes.

De ce nombre fut Rambert, fils de l'illustre duc Ragdebert. Sans nul doute, les qualités et les vertus qui brillaient dans ce noble jeune homme, le courage qu'il montrait à désapprouver tant d'infamies, les larmes qu'il versait à la vue des maux qui accablaient l'Eglise et l'Etat, durent offusquer le ministre jaloux et sanguinaire; aussi bien, chercha-t-il partout l'occasion de perdre Rambert (1).

Ebroïn la fit-il naître ou se présenta-t-elle fortuitement, c'est ce que nous ne saurions dire.

Mais ce qu'il y a de certain, c'est que le perfide maire du palais accueillit, avec une joie satanique, une dénonciation qu'on lui fit contre le pieux fils du duc Ragdebert. Des gens, sans nul doute à la solde d'Ebroïn, accusèrent un jour le serviteur de Dieu, Rambert, d'avoir avec deux complices, les princes du palais, Bodon et Guiscand, tramé le projet

(1) *Vie de saint Rambert*, opuscule imprimé à Tenay (Ain) en 1895. *passim*

criminel de le faire périr, pour lui enlever le pouvoir dont il abusait d'une manière si indigne.

Rambert dont le courage chrétien était à toute épreuve, et qui ne redoutait ni les mauvais traitements ni la mort, se laissa accuser sans daigner opposer aux injures un mot pour se justifier.

Sa mort fut résolue. Toutefois, grâce à l'intervention de saint Ouen (1), archevêque de Rouen, dont la vertu et la haute sagesse avaient quelque empire sur Ebroïn, Rambert ne fut point mis à mort sur-le-champ.

Notre saint fut exilé dans la partie méridionale de la Bourgogne, connue aujourd'hui sous le nom de Bugey, et confié, comme factieux, à la garde d'un prince puissant du nom de Théodefroy. Ce seigneur avait ordre du tyran de faire périr secrètement le jeune exilé.

Mais, par une permission de Dieu qui tient entre ses mains le cœur des hommes, le prince auquel Rambert avait été abandonné, ému de pitié pour la jeunesse et les vertus de son noble prisonnier, aima mieux lui laisser la vie sauve que d'exécuter les ordres iniques d'Ebroïn, et de tremper ses mains dans le sang innocent.

Cette disposition du cœur de Théodefroy à l'égard de Rambert, fut un effet de la miséricorde divine, au tribunal de laquelle les cœurs simples et droits trouvent toujours consolation et appui. Dieu voulait donner à son digne serviteur le temps de faire pénitence et de se préparer au martyre.

Rambert, heureux de cette faveur, travailla, pendant son exil à effacer, par ses prières et ses larmes, les souillures que le souffle corrompu du monde avait pu communiquer à son âme.

(1) *Audæmus colitur 24 Augusti. Mortuus est anno 683, Pontifex Rothomagensis creatus anno 640 (Chesnæo, Rodomæ).*

Il s'agit bien ici de saint Ouen, dont on honore, de nos jours encore, les saintes Reliques, dans l'église de Rouen qui porte son nom.

Quant à Théodefroy, l'histoire rapporte que la charité dont il usa envers son noble prisonnier, lui valut de Dieu, la grâce d'une sincère conversion.

Après avoir fait lui-même pénitence, il mourut les mains pleines des bonnes œuvres qu'il avait accomplies, pour réparer les scandales de sa vie passée (1).

Mais Dieu ne laisse jamais une bonne œuvre sans récompense. Si le verre d'eau donné à un pauvre avec l'intention de plaire au Père Céleste, nous ouvre la porte de son royaume, quelles grâces de salut ne méritera pas celui qui, dans une plus large mesure, aura exercé envers son prochain les œuvres de miséricorde et de charité (2)?

Le retour à Dieu du seigneur Théodefroy, entre les mains de qui Rambert avait été livré comme une victime innocente, est un événement providentiel qui nous rappelle deux des vérités les plus consolantes de la Religion. La première, c'est que Dieu a des tendresses particulières pour les pécheurs et qu'il veut leur salut (3) ; la seconde, c'est qu'il ne faut jamais désespérer du salut des âmes les plus éloignées de Dieu, mais prier pour elles, et attendre l'heure de la Providence.

Pour nous chrétiens, qui savons que le ciel est le prix du labeur et de la souffrance, au lieu d'escompter la grâce extraordinaire qui fit, à la fin de sa vie, un saint du mauvais larron, efforçons-nous de mériter, par les œuvres de la foi, ce Ciel que Dieu, dans l'ordre ordinaire des choses, donne à ceux qui se sont fait violence et ont porté leur croix à la suite de leur divin Maître (4).

(1) *Histoire hagiologique de Belley*, tome Ier, *passim*.

(2) L'homme qui fera revenir un pécheur de son égarement sauvera son âme. (Epît. cathol. de saint Jacques, chap. V, verset 20.)

(3) Je ne veux pas la mort de l'impie, mais qu'il se convertisse. (Ezech., XXXIII, v. 11.)

(4) *Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam ; quoniam ipsorum est regnum cælorum*. (Evang. Math., ch. V, v. 11.)
Regnum cælorum vim patitur et violenti rapiunt illud. (Math., ch. XI, v. 12.)

Cependant le moment approchait où notre saint exilé allait émigrer de cette vie pour être présenté par les anges aux divins regards du Christ.

Ebroïn ayant appris que Rambert était encore en vie, entra dans une grande fureur, et, semblable au fauve qui fait entendre des cris de rage, il donna l'ordre de massacrer, sans délai, le serviteur de Dieu. Pour accomplir ce forfait le tyran choisit deux sicaires qu'il envoya en Bourgogne à la poursuite du jeune prince.

Ceux-ci ayant, bien à regret, accepté l'odieuse mission de bourreaux, partirent à la recherche de saint Rambert et l'atteignirent dans une gorge déserte des monts du Jura, sur les confins de la province lyonnaise, près d'un torrent appelé « Bébron ou Brévon », non loin des bords de l'Albarine, à quelques pas d'un monastère que saint Domitien (1) avait bâti pour satisfaire sa piété et mener, dans la solitude, une vie conforme à celle des Pères du désert.

Saint Rambert, en voyant les émissaires d'Ebroïn s'attacher à ses pas, n'eut pas de peine à deviner, qu'armés par la haine du sanguinaire ministre, ils étaient venus pour le

(1) Saint Domitien, fils de Philippe et de Marciliana, romains, fut élevé secrètement par eux dans le christianisme. Après leur mort il donna tous ses biens aux pauvres et se retira au monastère de Lérins ; de là il passa à Arles où saint Hilaire lui conféra l'ordre de la prêtrise.

La réputation de saint Eucher l'attira à Lyon ; mais voulant vivre loin du monde il bâtit, dans la Valbonne, une cellule et une église sous le vocable de saint Christophe, près de Meximieux.

Afin de se soustraire à l'affluence des personnes que sa réputation de sainteté attirait dans sa solitude pour y recevoir des conseils de salut, il vint en 441, avec ses compagnons, fonder un monastère en l'honneur de saint Genès, martyr, près d'une fontaine appelée « Bébron ou Brévon, Vébron ». *(Notes obligeamment communiquées par M. l'abbé Vivet, archiprêtre de Saint-Rambert-en-Bugey.)* De nos jours, la fontaine ou ruisseau, au bord duquel a été martyrisé saint Rambert, se nomme depuis plus de 100 ans « Brévon ». *(Réponse faite à M. Depéry, vicaire général de Belley, le 18 septembre 1834, par M. Garin, notaire à Saint-Rambert-en-Bugey.)*

Le monastère de saint Domitien, devenu plus tard une abbaye des moines de Cluny, fut sécularisé en 1788 ; et les biens qui en dépendaient vendus en 1791.

Quant aux bâtiments mêmes, ils furent transformés en une jolie maison de campagne ; l'église seule a été détruite et son emplacement est occupé par un beau jardin. (Voir le chapitre IV de ce tome Ier, p. 47.)

faire mourir. C'est pourquoi, convaincu que sa fin était proche, il demanda à ses bourreaux la permission d'aller faire sa prière dans une chapelle peu éloignée du monastère et que saint Domitien avait élevée en l'honneur de saint Genès, martyr (1). Les valets d'Ebroïn refusèrent cette faveur à leur victime. Le courageux athlète du Christ, à ce refus, se soumit sans laisser échapper une plainte. Et s'étant mis à genoux, à l'endroit même où il avait été appréhendé par eux, il éleva ses mains et son cœur vers Dieu. Sa prière faite : « Il est inutile de me contraindre plus longtemps à la fatigue, « leur dit-il ; au nom de Dieu, ne craignez point d'exécuter « les ordres que vous avez reçus. »

Les bourreaux, alors, font asseoir Rambert sur une pierre du bord du chemin, et d'un violent coup de lance lui arrachent la vie (2). C'était le 13 juin de l'année 675, d'après les Bollandistes, et 680, d'après d'autres historiens.

Une croix de pierre indique l'endroit où il fut martyrisé. Cette croix, érigée en 1815, s'élève sur le chemin qui mène à l'abbaye, au bord du ruisseau de Bébron, en haut du pont qui le traverse et tout près d'une maison dite du « Cuchon », au-dessous de cette abbaye même fondée par saint Domitien, et au nord de la ville qui a pris le nom du saint (3).

Leur crime perpétré, les sicaires s'en vont raconter aux

(1) Saint Genès, martyr, fête le 25 août. C'est près de l'autel de cette chapelle que saint Domitien fut enseveli au ve siècle.

Cette chapelle qui était à quelque distance des bâtiments de l'ancien monastère construit par saint Domitien et qui lui servait d'oratoire, a été détruite en 1791 et a fait place à un pré. (*Notes obligeamment communiquées par M. l'abbé Vivet, archiprêtre de Saint-Rambert-en-Bugey.*)

(2) Une autre tradition prétend que saint Rambert eut la tête tranchée et qu'elle roula dans le torrent, où un nimbe lumineux la fit découvrir. Cette tradition est très accréditée dans le pays ; et c'est d'elle que s'est inspiré le peintre qui a reproduit la scène du martyre de saint Rambert, sur la bannière de la paroisse de Saint-Rambert-en-Bugey. (*Note tirée de la* Vie de saint Rambert, *opuscule imprimé à Tenay en 1895, et communiquée obligeamment par M. l'archiprêtre Vivet.*)

(3) Détails que nous sommes allés nous-même constater « *de visu* » au printemps de l'année 1897.

religieux en prières dans la chapelle voisine, qu'ils ont trouvé, non loin de là, la dépouille mortelle d'un jeune homme. Ils poussent même l'audace jusqu'à leur offrir de lui donner la sépulture dans l'espoir d'un salaire.

Les religieux du monastère recueillent aussitôt le corps du saint martyr et, sans retard, l'ensevelissent dans leur cloître, sous le porche de leur église.

Ainsi donc, selon la parole du grand Apôtre des nations : *Ils sont profonds et incompréhensibles les trésors de la sagesse et de la science de Dieu* (1). Le prêtre qui avait reçu les humbles aveux du jeune prince, pendant son exil, lui avait imposé de faire pénitence durant sept ans. Et parce que, par une mort prématurée, Rambert avait devancé le terme fixé pour cette pénitence, ce ne fut qu'après un espace de quatorze années que Dieu daigna manifester la sainteté de son serviteur, en permettant qu'un premier miracle se fit à son tombeau.

La mort de l'impie Ebroïn suivit de près le martyre de saint Rambert et fut le châtiment de ses crimes. Sa cruauté ne faisant que s'accroître de jour en jour, Dieu permit qu'il fût ignominieusement assassiné par le soldat Hermanfroy (2) en 681. Ainsi, se réalisa cette parole du Prophète royal : *La mort du pécheur est la pire de toutes les morts* (3).

Or, voici ce que la légende de l'Office de la Translation des reliques de notre illustre Patron, nous apprend sur cette mort tragique du sanguinaire Ebroïn.

(1) Epitre aux Romains, ch. II, 33.

(2) Ebroïn qui de rien ne se fût châtié pour nul grief que on lui eut devant fait, recommença à grever les Francs plus cruellement qu'il n'avait oncques devant fait; mais notre Sire lui rendit les mérites de ses faits, en peu de temps après, en vengeance du saint monseigneur saint Léger et de son frère que il avait martyrisés, par un Franc qui avait nom Hermanfrois qui l'épia une nuit; sur lui vint soudainement entre lui et ses aides et l'occit. Après ce fait, s'enfuit en Ostrasie, à Pépin d'Herstall (681). (2e *Contin. de Frédegaire*. — *Chroniq. de saint Denis*, V, 24. — ZELLER, *passim*.)

(3) Ps. XXXIII, v. 22.

Au temps où le tyran régnait en maître, vivait dans une petite île de la province lyonnaise, appelée Ile-Barbe (1), une des malheureuses victimes du cruel maire du palais, à laquelle il avait fait crever les yeux.

Pendant une nuit profonde, le pieux aveugle s'était retiré sur les bords de la rivière de Saône, pour y prier à son aise. Tout à coup, il entend comme un grand bruit de gens qui naviguent et qui, en multipliant le jeu de leurs rames, s'efforcent de gagner en vitesse sur le cours trop lent de la rivière.

S'étant mis à héler l'embarcation et à demander vers quel port elle se dirige à si grande vitesse, une voix forte se fait entendre et lui répond : « C'est Ebroïn que nous conduisons « aux enfers, où il subira pendant l'éternité le terrible « châtiment de ses crimes (2). » Le confesseur du Christ reçut ces paroles avec une certaine joie.

Elles lui firent comprendre quelles peines sont réservées aux persécuteurs du juste, et lui montrèrent toute la vérité de cette prophétie du psalmiste : « *Le juste se réjouira en voyant qu'il est vengé* (3). » (FIG. 4)

Quant au soldat Hermanfroy qui avait tué Ebroïn (4),

(1) Ile Barbe, c'est-à-dire île déserte : Insula Barbara, île barbare, et, par syncope, île barbe. C'est ainsi que la vierge et martyre « Barbara » des Grecs et des Latins est appelée « Barbe » en notre langue.

(2) Voir, aux pièces justificatives, le texte de la légende de saint Rambert, n° 3.

(3) Ps. LVII, v. II.

(4) Ebroïn est le plus redoutable adversaire que l'aristocratie ait eu à combattre, depuis la mort de Brunehaut. Il entreprit de délivrer la royauté, dont il était le tuteur, de l'oppression des intérêts des leudes ligués contre elle, sauf à retenir pour lui-même, au détriment du prince qu'il servait, tout ce qu'il pourrait arracher à leurs communs ennemis. C'est là ce qui ressort évidemment de sa conduite. Ce qui a fait la force d'Ebroïn, c'est qu'il s'est appuyé sur une classe que le développement de l'aristocratie tendait à ravaler de plus en plus, la classe des simples hommes libres, obligés de se « recommander » à de plus puissants qu'eux, c'est-à-dire de perdre la possession de leurs terres. — Dans le pays romain où l'on jouissait, dans les derniers temps de l'empire, d'une certaine égalité dans la servitude, l'aristocratie n'avait pas pu s'établir si fortement que dans l'Austrasie; il fut donc bien plus facile de l'abattre que de l'autre côté des Ardennes, et c'est ce à quoi tentèrent les efforts d'Ebroïn. De là vient que cette lutte de la Neustrie et de l'Austrasie, n'est pas autre chose, au fond, que la lutte de la royauté appuyée par les simples hommes libres, contre l'aristocratie fortement et militairement constituée en Austrasie, d'après le souvenir des coutumes germaines. V. LEHUEROU *(Institutions carlovingiennes)*. Dans les *Rois fainéants et Maires du palais*. ZELLER, p. 103.

cet ennemi de Dieu et de toute religion, il s'enfuit auprès de Pépin d'Herstall, et ainsi, échappa au péril de la mort (1).

Or, Pépin d'Herstall était fils d'Anséghise, prince romain, et père de Charles Martel.

(1) Pour intéresser le lecteur, nous donnons, ici, le fac-simile d'une monnaie mérovingienne, montrant le profil de la figure du trop fameux Ebroïn.

La suite des monnaies mérovingiennes se distingue entre toutes les autres, par la variété de ses types et par le petit nombre de pièces qui offrent des noms de rois. L'immense majorité des espèces y porte seulement un nom de lieu, mais souvent de localités dont le peu d'importance surprend. Ce n'est pas tout, on y trouve un nom d'officier monétaire qui dans bien des cas est le même ; enfin, un grand nombre de lieux de la même région y sont indiqués. Cette particularité tient au système de monnayage établi alors chez les Francs.

Les bustes de profil beaucoup plus multipliés, surtout sur les pièces divisionnaires, qui sont celles que l'on fabriquait en plus grand nombre, bustes inspirés de ceux des des pièces impériales, sont notablement plus grossiers qu'à l'époque précédente. Les draperies n'y sont plus indiquées que par des traits. Cependant l'ensemble garde encore une sorte d'élégance barbare. Les types des revers sont presque exclusivement le monogramme cruciforme, qui se métamorphose alors graduellement en croix ancrée, puis en croix haussée, fichée, perlée, accostée, etc.



FIG. 4

TIERS-DE-SOL

avec agrandissement de l'avers, à l'effigie et au monogramme d'Ebroïn, maire du Palais, 660-681.

Les monnaies mérovingiennes étaient le sou d'or *(solidus)*, inférieur comme poids au *(solidus)* Constantinien, et divisé en moitié (semis), et en tiers (triens) ; puis, le denier d'argent (saïga), dont il en fallait 40 pour faire la valeur d'un sou. (F. Lenormant, de l'Institut. *Monnaies et Médailles*, p. 207, 211, 212.)

Charles Martel fut le père de Pépin, dit le Bref, qui eut pour fils Charlemagne, très auguste empereur.

Ces observations sur les rois et les princes sont faites, ici, pour que chacun sache à quelle époque et sous quel prince régnant, fut martyrisé le très vaillant athlète de Jésus-Christ, le noble Rambert.

Nous l'avons dit, le martyr Rambert avait été enseveli sous le portique de l'église du monastère de Saint Domitien; mais les fidèles, attirés par le bruit des miracles opérés à son tombeau, accoururent en foule dans la vallée de « Bébron », enlevèrent le corps du saint du lieu où il reposait, et le transportèrent dans l'intérieur de l'Eglise, tout auprès des restes vénérés du bienheureux Domitien.

Pendant plusieurs siècles, les prodiges se multiplièrent d'une manière extraordinaire au tombeau de notre illustre martyr.

Les aveugles recouvraient la vue, les boiteux marchaient, les démons étaient mis en fuite, les frissons de la fièvre et les maux de dents disparaissaient. Et, il n'était pas une âme dont la prière confiante n'obtînt de Dieu, par l'entremise de saint Rambert, de douces et saintes consolations.

Entre autres prodiges que Dieu daigna opérer au tombeau du généreux martyr, citons le suivant :

Pendant un très long temps, Dieu permit que, du tombeau de saint Rambert, l'huile coulât goutte à goutte et assez abondante, pour qu'elle pût alimenter les lampes suspendues tout auprès.

Or, quelqu'un, alors, souffrait-il de quelque infirmité, était-il atteint de quelque maladie, il recouvrait la santé, dès que les pieux fidèles préposés à la garde du tombeau, l'avaient oint avec cette liqueur merveilleuse.

Le mot grec Ελεος se traduit en latin par « miséricorde ». Aussi bien, par une sage disposition de la divine Providence, est-il arrivé que les œuvres de piété s'accomplissent par

l'onction de l'huile. En effet, nous voyons dans l'Ancien et le Nouveau Testament que les rois, les prêtres, les prophètes recevaient la consécration avec l'huile bénite. Or, plusieurs documents des saints Docteurs de l'Eglise nous démontrent que cette cérémonie renferme quelque allégorie. A ce propos en effet, il est écrit, au sujet de l'ancien peuple d'Israël : « *Ils sucèrent le miel de la pierre, et l'huile des plus durs* « *rochers* » (1). Suivant la même idée, saint Paul dit encore : « *Et la pierre était Jésus-Christ. Si donc la pierre est* « *Jésus-Christ et que l'huile jaillisse du plus dur rocher,* « *l'ancien peuple de Dieu a sucé le miracle* » (2).

C'est ce que le Christ a voulu démontrer, en faisant couler l'huile de la pierre du sépulcre de saint Rambert, pour la gloire de son martyr.

Il convient bien, en effet, de parler ici de la miséricorde, afin que les fidèles serviteurs du saint martyr n'hésitent point à réclamer, avec confiance, son secours dans les circonstances pénibles et malheureuses de la vie ; bien convaincus que la bonté du Saint dont ils auront invoqué le nom, sourira toujours à ceux qui lui seront dévoués.

Brisons donc, nous aussi, l'orgueil de notre faible raison contre la pierre, selon les paroles du psalmiste (3), et sachons que cette pierre est le Christ.

Mais, implorons sa clémence avec l'espoir de notre pardon, afin que par les mérites du bienheureux martyr Rambert, il daigne, dans sa miséricorde, nous faire parvenir au bonheur qu'il a promis à ses fidèles serviteurs.

Bien que les miracles dont nous n'avons qu'effleuré le récit — les temps de l'Antechrist approchent, selon qu'il est

(1) Deut. 32, v. 13.

(2) I Corinth. 10, v. 3, 4, 5.

(3) Ps. 136, v. 9.

écrit : *le ravage marche devant sa face* (1), — paraissent cesser aujourd'hui, cependant la santé bien plus précieuse des âmes continue à être accordée par l'intercession du saint martyr Rambert.

Ce qui fait cesser les divins miracles, soit au tombeau de saint Rambert, soit ailleurs, c'est l'énormité de nos péchés, nous, qui après la grâce du Christ révélée à tous, sommes retournés en arrière.

C'est pourquoi il est écrit de Jésus-Christ Notre-Seigneur : « *A cause de l'endurcissement de ce peuple infidèle, il n'a pu* « *faire aucun prodige à Capharnaüm.* »

Quant à nous, fidèles de ces temps, nous ne méritons pas, sans doute, que notre bienheureux martyr nous guérisse ou nous console par ses faveurs, comme autrefois il guérissait et consolait le cœur chrétien de nos ancêtres.

Toutefois, n'allons point mettre en doute la bonté et la puissance de notre cher et illustre Patron. Aujourd'hui, comme aux âges lointains, où les prodiges se multipliaient autour de son tombeau, il peut et il veut exaucer nos supplications. A nous donc de l'invoquer avec ferveur et de le prier avec un cœur pur et confiant.

Nous avons dit plus haut que, pendant plusieurs siècles, les reliques de saint Rambert furent, dans le Bugey, en si grande vénération, que de toutes parts, les foules accouraient, confiantes et pieuses, leur demander des grâces particulières. Aussi bien, arriva-t-il que les prodiges se multipliant, les pèlerinages aussi devinrent plus nombreux ; tant et si bien que leur affluence énorme eut bientôt formé, tout près du lieu, un village qui prit le nom de Saint-Rambert.

« L'origine de cette ville est donc toute sainte ; elle est « due à saint Domitien, mais surtout à saint Rambert. C'est

(1) Job. 41, v. 13.

« ainsi que la religion arrive jusqu'aux déserts les plus « sauvages, et que, dans notre patrie surtout, elle fut un « germe fécond de vie et de civilisation.

« Et telle est encore la force de la sainteté qu'elle rend « éternelle la mémoire d'un homme qui meurt martyr pour « la Religion et la Justice. Rien ne peut la détruire, tandis « que la mémoire et les œuvres des impies périssent, avec le « bruit qui les accompagne.

« En effet, vainement des hommes égarés essayèrent, à « l'époque de la Révolution de 1793, de faire oublier le nom de « saint Rambert. Celui de « Montferme » qu'on donna à la « Ville semblait être le plus propre à résister aux injures du « temps ; mais il n'eut pour durée que celle du vertige des « impies qui avaient conçu la folle pensée d'effacer les traces « de saint Rambert, dans une vallée toute pleine de ses sou- « venirs.

« Aussi, au bout de quelques années, la ville reprit-elle « le nom de celui à qui elle devait l'existence et qui la « protégeait depuis plus de onze cents ans (1). »

Ce que nous venons de dire au sujet de la petite ville de Saint-Rambert-en-Bugey, nous le dirons, dans un autre volume, de sa sœur la petite cité de Saint-Rambert-en-Forez qui, elle aussi, changea vers la fin du XI[e] siècle, son nom gallo-romain « d'Occiacum Occieu » en celui de Saint-Rambert, le martyr illustre, dont elle venait de recevoir providentiellement une partie considérable des précieuses reliques.

Avant de rapporter les merveilles de cette translation miraculeuse d'une partie du corps sacré de saint Rambert, des bords du torrent de Bébron où il était vénéré depuis quatre siècles, dans l'église du prieuré de Saint-André à Occieu, vers 1078, nous demanderons au lecteur de vouloir

(1) Nous empruntons ces excellentes réflexions et les détails qui les accompagnent, à l'érudit auteur de l'*Histoire hagiologique de Belley* : M. Depéry, vicaire général de Belley. 1834.

bien nous suivre dans quelques détails historiques relativement au culte de ce saint martyr, dans la vallée de l'Albarine, en Bugey.

Ces détails, dont l'authenticité repose sur les pièces justificatives reproduites à la fin de cet ouvrage, seront précédés d'une notice historique sur la petite ville de Saint-Rambert-de-Joux, illustrée par le tombeau de notre saint martyr, et sur l'abbaye de Saint-Domitien qui eut l'insigne honneur de posséder, la première, le corps vénéré de saint Rambert.



SAINT LÉGER
(S. LEUDEGA)
avec la chasuble primitive.

Statue du XIIe siècle
à l'abbaye de Hohembourg.

—

De la *Vie de saint Léger*,
par les RR. PP. Bénédictins
Dom Pitra et Dom David.

CHAPITRE IV

SAINT-RAMBERT-DE-JOUX[1]

(BUGEY)

La Gaule conquise par Jules César, un demi-siècle avant Jésus-Christ, n'avait eu pendant quatre longs siècles, d'autre histoire que l'histoire de l'empire romain.

Rome, qui avait le génie du gouvernement des peuples vaincus et soumis à ses lois, apporta aux Gaulois les bienfaits de sa civilisation en échange de leur liberté ravie. Et l'Eglise naissante, qui entreprenait déjà, par ses missionnaires, sa grande œuvre de moralisation au profit des nations, leur apporta l'Evangile, bien autrement précieux que celui d'une civilisation plus ou moins raffinée.

Les Barbares pouvaient maintenant se ruer sur la Gaule chrétienne. Celle-ci était prête à lutter contre eux.

Ils vinrent, en effet, des contrées septentrionales de l'Europe et de l'Asie, attirés par les richesses de l'empire romain, et entraînés par l'appât du carnage et de la dévastation.

C'était le 25 décembre de l'année 406, les Alains, les Suèves,

(1) La *Notice historique et descriptive de Saint-Rambert-de-Joux*, par H. Leymarie, nous a fourni en grande partie les documents de ce chapitre.

les Vandales et les Burgondes, de la race des Germains, traversèrent le Rhin. Mais rejetées vers les Pyrénées après deux années d'affreux ravages, ces hordes sauvages passèrent en Espagne.

Les Burgondes seuls s'arrêtèrent en Gaule, où ils fondèrent, dans la vallée de la Saône, le royaume de Bourgogne (413). Pacifique bien que conquérante, la race des Burgondes s'attacha au sol qu'elle venait d'occuper, s'y mêla sans peine



FIG. 5

VUE DE SAINT-RAMBERT-DE-JOUX

aux Gallo-Romains, et finit par se convertir au christianisme, grâce à l'influence des Evêques catholiques, et aux prédications multipliées de l'Evangile.

Mais les fils de Clovis, roi des Francs, voulant continuer les conquêtes de leur illustre père devenu maître de la Gaule, organisèrent une expédition contre la Bourgogne. Ils s'en emparèrent et la traitèrent avec la dernière cruauté. Et comme

la province de Lyon avec le Bugey en faisaient partie, celui-ci tomba donc au pouvoir des Francs.

Les petits-fils de Charlemagne furent, eux aussi, les maîtres de la Bourgogne jusqu'en 879, où elle devint la proie de l'usurpateur Boson (1).

Un des successeurs de Boson céda le Bugey aux rois de la Bourgogne cisjurane. Ils étaient, du reste, maîtres depuis longtemps déjà, de la partie orientale de ce territoire. Enfin, Rodolphe III, dit le Pieux ou le Fainéant, transmit à sa mort, — arrivée en 1032 — la souveraineté du royaume d'Arles à Conrad le Salique, roi de Germanie (2).

Ces préliminaires historiques étaient nécessaires pour bien fixer la date des événements que la légende de saint Domitien va nous révéler, événements intéressants, qui se passaient dans la vallée de l'Albarine après l'invasion des Burgondes, au v[e] siècle, et que nous allons résumer en quelques lignes.

§ I

LÉGENDE ABRÉGÉE DE SAINT DOMITIEN (3)

Domitien naquit à Rome au temps de l'empereur Constantin. Sa famille était noble et connue. Son père se nommait Philippe ; sa mère Marcianilla.

Domitien fut élevé dans les écoles catholiques. Il avait quinze ans quand son père fut tué par les Ariens, en haine de la foi. Bientôt après, sa mère mourait de chagrin. Orphelin, Domitien hésita quelque temps entre les dignités laïques, que facilement il pouvait obtenir, et la vie religieuse. Mais, une

(1) Boson, roi d'Arles et de Provence, beau-frère de Charles-le-Chauve (879-888).

(2) Rodolphe III, petit-fils de Rodolphe II, roi de la Bourgogne cisjurane et transjurane, roi d'Arles, en fut le dernier monarque (994-1032).

(3) Voir le texte entier de la légende, aux pièces justificatives n° 2.

fois sa résolution prise, en deux semaines il eut vendu et distribué aux pauvres tous ses biens.

De ce temps, Constantin était mort, et Julien l'Apostat lui avait succédé. C'était le commencement de la persécution contre les moines. Prenant à la lettre le mot de l'Evangile : « *Si on vous persécute dans une ville, passez en une autre* », Domitien s'enfuit d'abord à Marseille, puis à Lérins où il séjourne un an ; à Arles encore, où il est ordonné prêtre par l'évêque Hilaire. Enfin il arrive à Lyon, vers 430. Il fait part de son désir de vie monastique à l'évêque Eucher. Avec l'approbation de l'évêque, il se retire en un lieu désert appelé Axancia. Il y fonde un oratoire sous le patronage de saint Christophe. Bientôt ses vertus lui attirent des disciples et la foule des pèlerins. Troublé par cette affluence, il s'enfuit, un jour, jusqu'à la vallée de Bébron qui, autrefois, avait été l'asile d'une troupe de faux-monnayeurs.

Dès la première nuit de son arrivée en ce pays, Jésus-Christ apparut en songe à Domitien. Il lui assura que des disciples nombreux viendraient se ranger autour de lui, et il lui demanda de bâtir une hôtellerie pour les voyageurs pauvres. Ayant connu, ainsi, la volonté de Dieu, Domitien se mit à l'œuvre. Il construisit tout d'abord deux oratoires, l'un en l'honneur de la Bienheureuse Mère de Dieu ; l'autre sous le vocable de saint Christophe. Puis, il songea au défrichement des bois d'alentour et à la culture des terres.

L'esprit de pénitence de Domitien était très grand. Il était arrivé à ne prendre de la nourriture qu'une fois la semaine. Souvent, il s'enfonçait dans le désert pour échapper aux foules attirées vers lui par les guérisons nombreuses qu'il opérait. Ses compagnons se plaignirent même bientôt de rester ainsi sans direction, et de voir le saint s'anémier faute de nourriture. Domitien se rendit à leurs remontrances. Il consentit à rester continuellement avec eux, et à prendre tous les jours un peu d'aliments.

Alors, aussi, Domitien voulut répondre à la demande de Notre-Seigneur. Il se mit donc, avec ses compagnons et des aides maçons, à construire une hôtellerie pour les voyageurs pauvres.

Mais pendant que s'élevaient les murs de l'édifice, une famine vint affliger la contrée. Bientôt les ouvriers manquèrent de pain. Domitien les laissa à leur travail et vint au village de Torcieu. Il y arriva au lendemain de la cuisson du pain. Or, comme il considérait le brasier, il aperçut un pain magnifique qui y était encore. Il le prit, le montra à tous les habitants de la petite ville, de peur que quelqu'un d'entre eux ne l'eût oublié. Mais comme il ne fut réclamé par personne, Domitien le porta à ses frères et à ses ouvriers. Le pain dura cinq jours. Et de nouveau la faim se fit sentir. Domitien remonta donc à âne, et de nouveau alla chercher des vivres.

Or, dans le pays où vint Domitien, se trouvait un homme riche et noble du nom de Latinus. Cet homme puissant avait même voulu que la terre qu'il habitait portât son nom, d'où Latiniacus, et plus tard Lagnieu (1). Sa femme qui se nommait Syagria était chrétienne, mais lui était arien. Domitien leur fit part des besoins de sa communauté. Immédiatement s'engagea une longue controverse entre Latinus et le serviteur de Dieu. A la fin, Latinus congédia Domitien. Alors le saint s'écria : « Si j'ai dit la vérité, que les deux temples païens, qui sont là-bas, s'écroulent. » Au même moment éclata un orage épouvantable, et les temples de Saturne et de Jupiter furent abattus et ruinés par le feu du ciel. Converti par ce prodige, Latinus fit des dons magnifiques à Domitien. En particulier, il lui donna une terre située à Arandaz, et un vignoble situé à Vaux, vers 450. Domitien revint immédiatement en son désert.

(1) C'est à ce noble personnage, dit-on, que la ville de Lagnieu doit son nom.

La renommée du saint s'ébruita bientôt, de plus en plus. Plusieurs nobles personnages vinrent lui demander l'habit religieux. Plus tard, il abandonna la direction du monastère à son disciple Jean. Quand il vit arriver sa dernière heure, il fit réunir tous les religieux, déjà au nombre de vingt-cinq. Il les embrassa tous, remit son âme entre les mains de Dieu et expira. Immédiatement, une odeur suave s'exhala de son corps et cette odeur guérit un des religieux malade d'une fièvre. Bientôt aussi, les miracles se multiplièrent au tombeau de saint Domitien : les aveugles y recouvraient la vue, les boiteux la marche, les possédés la tranquillité (1).

§ II

L'ABBAYE DE SAINT DOMITIEN

Les œuvres de Dieu, celles qu'il bénit et auxquelles il promet une longue et brillante durée, naissent dans la pauvreté et l'épreuve, vivent et se développent dans la tribulation, et n'exercent, autour d'elles, leur bienfaisante influence que par la puissance de la Croix, sur laquelle elles sont comme clouées. Le grand œuvre de la Rédemption du genre humain par le Fils de Dieu, n'a-t-il pas eu pour berceau la pauvre crèche de Bethléem, et à travers les ignominies de la Passion, la croix du Calvaire pour trône de triomphe ?

Telle fut l'œuvre de saint Domitien, d'après notre légende, humble, précaire dès le début. Mais Dieu veillait sur le saint anachorète et sur ses travaux; et comme Dieu ne laisse jamais sans récompense la moindre action faite pour lui, il récompensa l'austère vertu de son serviteur, par le don des miracles et la puissance de persuader et de changer les cœurs.

(1) Domitien, accablé par les ans, mourut plein de mérites, le 1er juillet 440, à l'âge de 93 ans.

Nous savons, en effet, par le texte de la légende de saint Domitien, que ce saint religieux convertit à la foi catholique le schismatique Latinus. Le fruit de cette conversion fut un dévouement absolu du noble personnage aux œuvres du saint Abbé. Latinus devint le protecteur de l'abbaye de Domitien, prit en pitié son état de dénûment, et sur les instances de son humble Prieur, lui fit de riches donations. Or, ces donations devinrent, croyons-nous, le noyau des terres que l'abbaye de Saint-Rambert-de-Joux posséda, plus tard, autour du couvent.

Du reste, Domitien, après avoir distribué son patrimoine aux pauvres, en quittant le monde pour la solitude eut, sans doute, la prudence de se réserver quelques ressources, pour la réalisation de ses projets pieux.

Ces modestes ressources, grossies des largesses de son généreux bienfaiteur, lui servirent, en effet, à achever les constructions qu'une malencontreuse famine lui avait fait interrompre (1).

Dès lors, le nouveau monument prit le nom d'Abbaye de Bébron (2), du nom du torrent sur les bords duquel il s'élevait. L'abbaye nouvelle devint bientôt un centre autour duquel se groupèrent quelques maisons, à l'instar de celles qui, tout près de là, sur les deux rives de l'Albarine, formaient déjà une agglomération importante, et portaient depuis quatre cents ans le nom de « *bourg* » (3).

Ce bourg primitif, dont l'origine fort ancienne nous est inconnue, mais dont l'accroissement est certainement dû au

(1) C'est ainsi qu'il put bâtir sur la route une église assez vaste « *non ita modicum* » que l'on peut prendre, dit M. H. Leymarie, pour l'ébauche de l'église paroissiale actuelle ; jeter les fondements d'un oratoire à Axancia, dans la Valbonne ; acheter plus tard un vaste territoire dans la vallée de Bébron, y élever plusieurs édifices coûteux, et faire face aux dépenses peu ordinaires d'un grand nombre d'ouvriers occupés, pendant de longs jours, à de multiples travaux.

(2) *Bebronensis locellus.* Voir les pièces justificatives n° 2.

(3) *Monasterium cum burgo adjacenti. Ibid.* n° 2.

voisinage de l'abbaye, fut le berceau de la cité actuelle de Saint-Rambert-de-Joux.

S'il est vrai que les commencements de l'œuvre de Domitien furent précaires et durs, il est vrai aussi que, dans la suite, l'aisance et même la richesse succédèrent à l'état de gêne.

Les dons généreux de Latinus avaient inspiré, à la piété et à la reconnaissance, d'autres dons. Les seigneurs voisins ayant, les uns, à se faire pardonner quelques actes de brigandage; les autres, à témoigner leur reconnaissance aux abbés du monastère pour de nombreux services de religion ou de médiation, comblèrent ces derniers de leurs libéralités. On comprend, dès lors, combien il fut facile à l'abbaye de Saint-Rambert-de-Joux de sortir de sa situation modeste, pour devenir riche et puissante.

Longtemps indépendante de toute suprématie temporelle, elle posséda des domaines jusqu'en Savoie et se trouva, au XII[e] siècle, un des petits états les plus riches du Bugey. Une Bulle du Pape Célestin III, datée de 1191, où sont énumérés ses bénéfices, nous apprend qu'à cette époque, l'étendue de ses biens était plus considérable que tout le canton actuel.

Pendant la néfaste période qui vit, sous Charles Martel (1), les Arabes ou Sarrazins, et sous Charlemagne (2), les Saxons, les Avares ravager plusieurs fois la région lyonnaise, le Bugey, qui en faisait partie, dut probablement souffrir du passage de ces peuples barbares (3); car les soldats dont était composée l'armée d'Abdérame, aussi bien que ceux des troupes entraînées par Witikind, n'étaient ni plus ni moins que des hommes cruels et sauvages, vivant de rapines et s'abreuvant de sang.

(1) Au VIII[e] siècle.

(2) Au IX[e] siècle.

(3) L'abbaye de Nantua fut, dit-on, ravagée par les Sarrazins.

Aussi bien, peut-on craindre que la vallée de l'Albarine, qui de tout temps fut la voie naturellement ouverte aux flots des invasions barbares ne soit devenue, à certaines périodes, un champ de dévastation.

Mais l'abbaye elle-même eut-elle beaucoup à souffrir alors, c'est ce que nous n'avons pas pu constater.

Ce qu'il y a de certain cependant, c'est qu'au XIe siècle elle était florissante, souveraine même, à côté de plusieurs chefs ou gouverneurs de cantons ses voisins, qui, profitant de l'éloignement de leurs nouveaux seigneurs suzerains, les Empereurs d'Allemagne, et de l'impuissance où ces derniers étaient de soutenir leurs droits, se firent usurpateurs (1).

Toutefois, cette abbaye qui s'était protégée elle-même pendant près de huit siècles ne sut ou ne put pas garder sa souveraineté. Que se passa-t-il alors ? — Nous l'ignorons. — Ce qui nous est connu, par un acte authentique de 1196, c'est que l'abbé de Saint-Rambert fait, à cette époque, à Thomas, comte de Savoie, la cession du château de Cornillon avec celle de certains droits, de certaines redevances, de certains fiefs. Il s'engage envers le comte et ses successeurs à l'aider, avec ses hommes, dans la défense du château, à condition que celui-ci et ses successeurs défendraient à l'avenir, en toute circonstance, l'abbaye et ses dépendances.

Et voilà comment les comtes de Savoie devinrent les hommes liges des abbés de Saint-Rambert, pour le mince domaine que ceux-ci leur avaient cédé.

Mais, cet état de dépendance et de vassalité ne durera pas longtemps. Les comtes de Savoie, maîtres du donjon de Cornillon (en Bugey), vont s'en servir comme d'une forteresse, d'où, retranchés, ils pourront se défendre contre leurs voisins; et comme d'un centre, où iront se réunir toutes les terres du voisinage.

(1) Rodolphe le Fainéant avait cédé aux empereurs d'Allemagne l'occident du Jura, vers le commencement du XIe siècle.

En effet, quelques années suffirent à l'ambitieuse maison de Savoie pour devenir maîtresse de tous les biens de l'abbaye, situés autour de Saint-Rambert. Et l'abbaye, impuissante au XIIe siècle à garder sa propre citadelle, à se défendre contre des pillards ou contre de pauvres feudataires, le fut bien davantage plus tard, contre la volonté sans réplique, d'une famille de princes ambitieux.

Devant les moyens puissants que ceux-ci employèrent pour s'enrichir aux dépens de faibles moines, l'Abbé dut, de nouveau, céder et s'humilier.

Comment les religieux de Saint-Rambert se dessaisirent-ils de leurs terres, les vendirent-ils bénévolement aux comtes, ou bien, ces derniers parvinrent-ils à s'en rendre maîtres en employant la ruse et la terreur ? C'est ce que l'histoire ne nous dit pas.

Tout ce que nous savons, c'est qu'à cette époque, les limites des possessions abbatiales se resserrent, les titres sont ravis à l'Abbé qui se trouve, à la fin, fort heureux de conserver sous les murs de sa basilique chancelante, quelques arpents de terre, dont le rapport lui aide à nourrir ses prébendiers.

Cette cession de leurs domaines à des seigneurs plus puissants qu'eux, aux ducs de Savoie, assurait, il est vrai, aux religieux une protection qu'ils ne trouvaient plus dans leurs propres forces, à une époque où la chevalerie maîtresse du pays, avait détruit l'équilibre en sacrifiant son indépendance.

Mais alors, si leur personne et leur monastère se trouvaient, par cette combinaison, désormais à l'abri de toute injuste violation, le crédit et la puissance leur échappaient.

Privés d'une grande partie de leurs anciens domaines, et par conséquent des droits qu'ils avaient d'abord sur Oncieu, Argis, Tenay, Arandas, Cleyzieu, Torcieu et Saint-Rambert, les Abbés du monastère des bords du Bébron n'étaient plus,

au xve siècle, que de petits seigneurs. Ils nommaient encore, il est vrai, à cette époque, aux cures des paroisses que nous venons de citer, mais ils n'étaient plus propriétaires du sol, que pour de minimes proportions.

Au commencement du xvie siècle l'abbaye fut mise en commende. Cette transformation dans sa vie lui porta un coup fatal, et fut le commencement de sa décadence (1).

Un siècle plus tard, les religieux n'habitaient plus qu'un pauvre monastère, où la misère avait fait place à l'abondance et à la richesse.

Et quand, en 1793, les *Ordres religieux* furent supprimés, l'abbaye ne comptait plus que six mansionnaires menant une vie simple, sans luxe, et un Abbé commendataire que son bénéfice ne devait intéresser que médiocrement, puisqu'on ne le vit peut-être jamais rendre visite à ses six pauvres subordonnés.

Qu'était devenu le monument même de l'abbaye, au milieu des transformations plus ou moins heureuses dont chaque siècle avait été témoin ? Mais surtout qu'était-il resté de son ancienne splendeur, après les longs jours de gêne et de pauvreté ? — Des ruines.

En effet, mutilé par le marteau révolutionnaire, il fut partagé en différents lots et vendu, comme *bien national*, avec toutes ses dépendances, terres, jardins, etc. ; et chaque propriétaire de lots cherchant, avant tout, ses avantages et ses aises, ne se fit aucun scrupule de démolir les bâtiments qui le gênaient, pour se créer une demeure à son gré.

La maison conventuelle, les cloîtres, l'église et la demeure de l'Abbé furent aussi démolis, et leurs décombres dispersés pour faire place à un parterre.

(1) Une preuve irréfutable de cette décadence au xvie siècle se voyait encore, il y a cinquante ans, dans les fragments de murs épargnés en 1793 par le marteau dé[illegible] fragments relativement modernes, altérés à différentes reprises et dépourvu[illegible] espèce de valeur au point de vue de l'art. (H. Leymarie.)

Une partie des constructions, celles qui étaient situées près de l'entrée du sud, et plus loin, au nord, la maison du Prieur furent cependant conservées. Mais tous ces restes épars d'un monument qui, pendant de longs siècles, eut une célébrité, sont tellement méconnaissables qu'il serait impossible d'y retrouver les éléments d'une restauration complète.

Cependant, pour intéresser le lecteur, nous allons mettre sous ses yeux les pages curieuses que M. H. Leymarie consacre à faire, d'après les restes que l'on trouvait il y a cinquante ans, la description approximative de l'important monument qui fut jadis l'abbaye de Saint-Domitien :

« Les bâtiments de cette antique et illustre abbaye s'étendaient, sur un plateau exposé au levant et au sud, à 100 mètres environ du torrent de Bébron ou Brévon, et sur sa rive droite. Leur élévation, au-dessus de son niveau, était à peu près de 50 mètres, et leur distance de l'Albarine d'un peu plus de 200 mètres. Abrités, au couchant, par les hautes crêtes d'Angrière et, au nord, par le contrefort de Mont-Joux, dont le ruisseau de la *Fondrière* les séparait, ils occupaient le seul emplacement à la fois praticable, chaud, fertile et à l'abri des inondations, qu'il y ait dans le voisinage de Saint-Rambert.

« Les particuliers devenus acquéreurs, à la suite de la Révolution, ayant démoli le couvent, sauf un fragment vers l'entrée et la maison du Prieur, tous deux relativement modernes et encore dénaturés depuis (1), on ne pourrait se faire maintenant qu'une idée très fausse de l'ancien aspect du monastère. Il est bon de savoir que le long espace compris entre l'entrée et la maison du grand Prieur était occupé, du nord au sud, par une ligne de bâtiments : c'était le logement des religieux proprement dits. Depuis la même entrée, une seconde ligne de constructions s'étendait de

(1) M. H. Leymarie écrivait ces lignes vers l'année 1842.

l'ouest à l'est, et faisait un angle droit avec les précédentes : c'était le petit prieuré et le palais abbatial. D'un autre côté, à la suite de la maison du Prieur, existaient quelques maisons destinées aux dignitaires, puis, de l'extrémité de celles-ci, jusqu'au palais abbatial, partait en équerre un mur, au centre duquel aboutissait perpendiculairement l'église. Ce monument occupait donc à peu près le centre d'un carré presque régulier. Le reste de la superficie était partagé en cours, hangars et jardinets.

« En dehors du couvent, du côté du sud, une petite chapelle dédiée à saint Roch, s'élevait sur un monticule ; tout auprès était le cimetière de l'abbaye. Une charte de 1226, citée par Collet, nous apprend que les corps des habitants de Saint-Rambert-de-Joux, décédés après l'âge de sept ans, étaient enterrés dans ce cimetière, et que les droits de sépulture, les chandeliers ou cierges, et les vêtements précieux des défunts, appartenaient aux moines. Il est probable que les enfants étaient enterrés autour de l'église paroissiale, dans le cimetière qui l'entourait.

« Il ne paraît pas que les constructions de notre abbaye méritent de grands regrets de la part des artistes ni des antiquaires. On n'a trouvé dans leurs débris rien d'orné, rien de monumental, rien même d'ancien ; car nous ne pouvons employer ce mot pour de pauvres moulures du XV[e] ou du XVI[e] siècle, dont les portes et les fenêtres étaient entourées, pour de mesquins écussons dont la date la plus reculée serait de 1480 ; enfin, pour de longues murailles presque récentes, froides, lisses, monotones et qui allaient tomber d'elles-mêmes, lorsque le marteau du maçon les jeta sur le sol.

« Il n'en est malheureusement pas ainsi de l'église, intéressante par son ancienneté, sinon par son élégance et ses vastes dimensions. Elle devait ajouter à l'agrément du paysage, et comblerait aujourd'hui une lacune fâcheuse parmi les rares monuments religieux du Bugey. Elle fut démolie en 1793,

et certes, on ne s'attendait pas à en voir reparaître une portion remarquable, lorsqu'un éboulement, arrivé en 1838, au milieu d'un parterre, à la place qu'avait occupée le chœur, fit supposer que la crypte existait toujours (FIG. 6). L'abside centrale de cette crypte et les arrachements de ses absides latérales se voyaient toujours, il est vrai, au bord d'un chemin où elles servaient de contreforts au jardin supérieur, mais on croyait l'intérieur anéanti; et, le parement défiguré par des réparations maladroites, n'attirait nullement les regards.

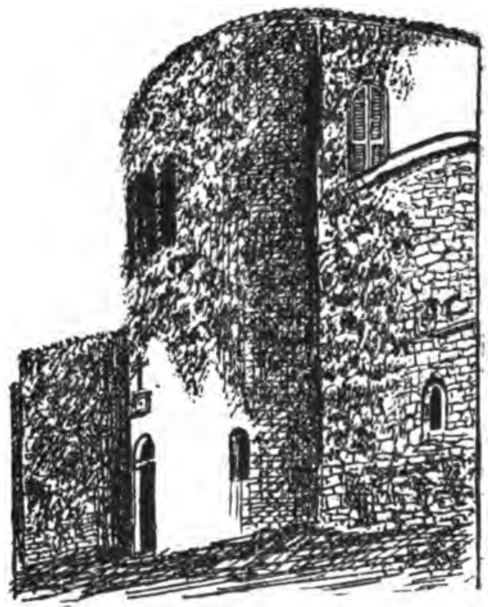


FIG. 6

VUE EXTÉRIEURE
DE LA CRYPTE DE L'ANCIENNE ABBAYE
DE SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY

« Les déblais terminés, on procéda à une restauration complète. Les murs étaient intacts; les jours bouchés furent ouverts; la suppression de l'escalier communiquant avec l'église nécessita une porte dans le milieu de la convexité de l'abside centrale. Les colonnes gisaient renversées, mais les fragments en place et la forme des voûtes, indiquèrent leur position. Enfin, les amorces des voûtes dirigèrent le rétablissement de leur appareil compliqué. Au-dessus de la crypte, on éleva un pavillon qui montre, au loin, l'emplacement du chevet de l'ancienne église; on y utilisa quelques chapiteaux

assez curieux, trouvés, à différentes époques, en fouillant le sol (FIG. 7). Une portion du soubassement des murs du chœur existe encore. Il avait été décoré, à deux reprises, de peintures à fresque : la plus ancienne, à fond blanc, était composée de

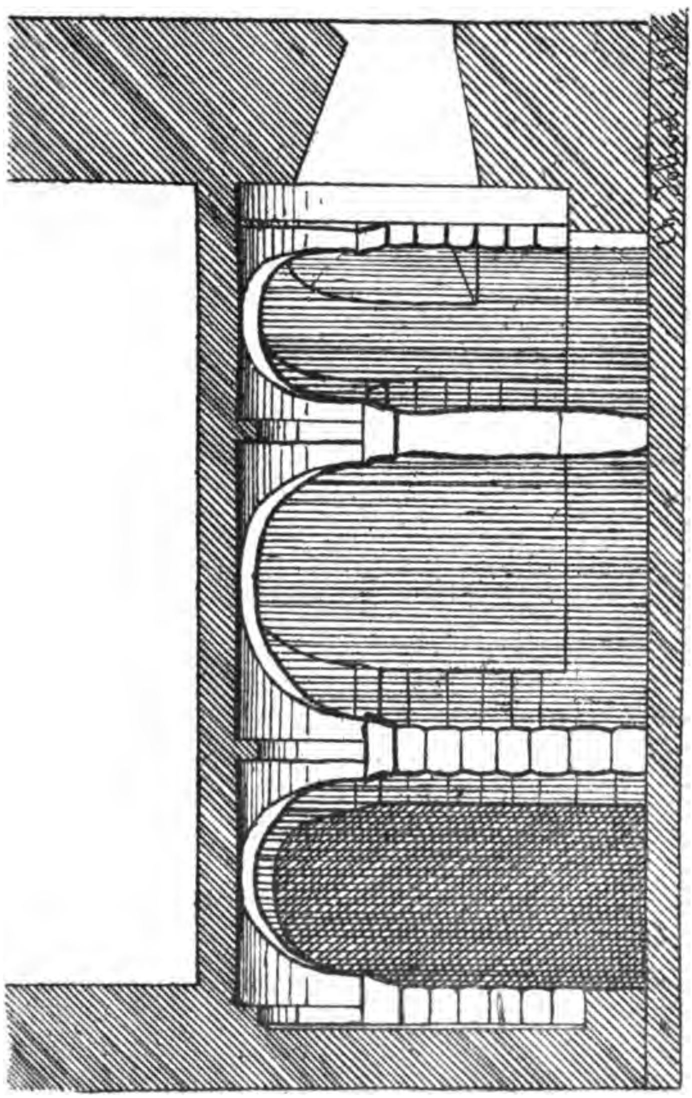


FIG. 7 CRYPTE DE L'ANCIENNE ABBAYE DE SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY

guirlandes de fleurs et d'ornements, dans le goût du xv° siècle ; la seconde, appliquée sur celle-ci, n'offrait qu'un misérable badigeon jaunâtre, accompagné, en guise de bordures, de draperies rouges à franges jaunes, avec de gros nœuds de distance en distance. Pour la crypte, placée depuis sa restauration sous le vocable de saint Domitien, nous la décrirons en peu de mots :

« Elle se compose de trois absides en partie souterraines, dont celle du centre a le plus grand diamètre. Celle du sud n'a pas été entièrement déblayée. Toutes sont ornées, dans leur circonférence intérieure, d'arcatures simulées sans ornements, sauf ceux que nous indiquerons plus loin. Leurs archivoltes et les consoles ou colonnes engagées qui les supportent, sont en moellons de petit appareil, comme le reste des murs (Fig. 7).

« Trois fenêtres à plein cintre, nous devrions dire trois meurtrières, éclairaient la crypte centrale ; l'une d'elles a été remplacée par la nouvelle porte ; deux donnent du jour dans les hémicycles latéraux. Quatre colonnes placées en carré, dans l'abside centrale, et deux seulement disposées parallèlement au grand axe de l'église, dans les absides latérales, supportaient les retombées des voûtes (Fig. 7). Celles-ci, grossièrement uniformes et d'une très petite portée, sont d'arêtes, à plein cintre, avec arcs-doubleaux. En raison du poids minime qu'elles supportent, les colonnes sont d'une pierre blanche, tendre, tirée sans doute d'Evosge ou de Lacoux. Il serait difficile de trouver quelque chose de plus barbare et de plus désagréable que la forme des colonnes. Leurs fûts sans bases, quelquefois d'une seule pièce, sont en fuseaux très renflés. Les chapiteaux ne sont que des pyramides tronquées, renversées et chanfreinées aux arêtes verticales (Fig. 9). L'autel placé aujourd'hui à l'occident, contre le mur du fond, était adossé à la portion circulaire de la maîtresse abside ; sa face, d'une

A = Abside centrale (Une porte remplace actuellement la fenêtre du fond.
B. B' = Passage voûté.
C = Abside septentrionale.
D = Abside méridionale, non déblayée.
E = Chemin
F = Entrée du jardin de l'Abbaye.
G = Soubassement primitif.

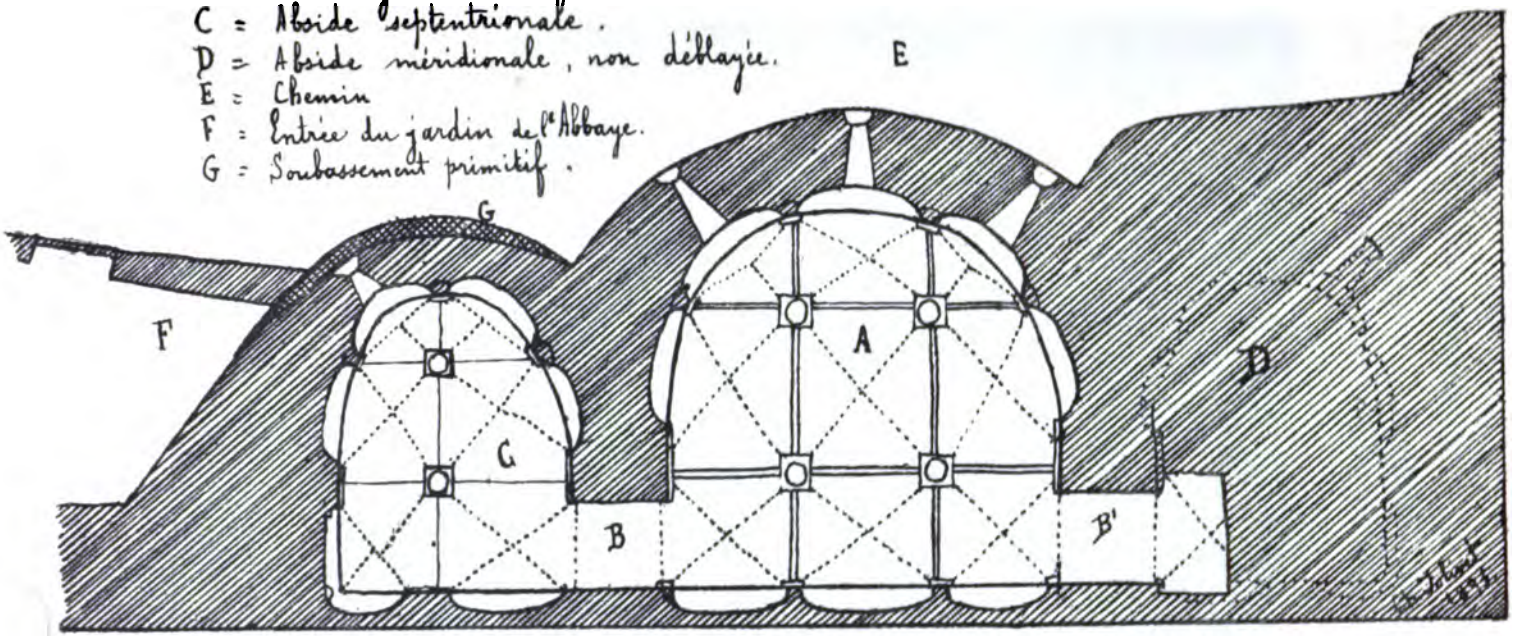


FIG. 8 Plan de la crypte de l'ancienne abbaye de St Rambert. (Ain).

Echelle de 0.01 p/o — 0,50 1m 2m 3m 4m 5m 6m 7m 8m 9m 10m

grande pierre commune, n'a qu'une moulure très simple autour d'un champ légèrement enfoncé ; un charnier a été

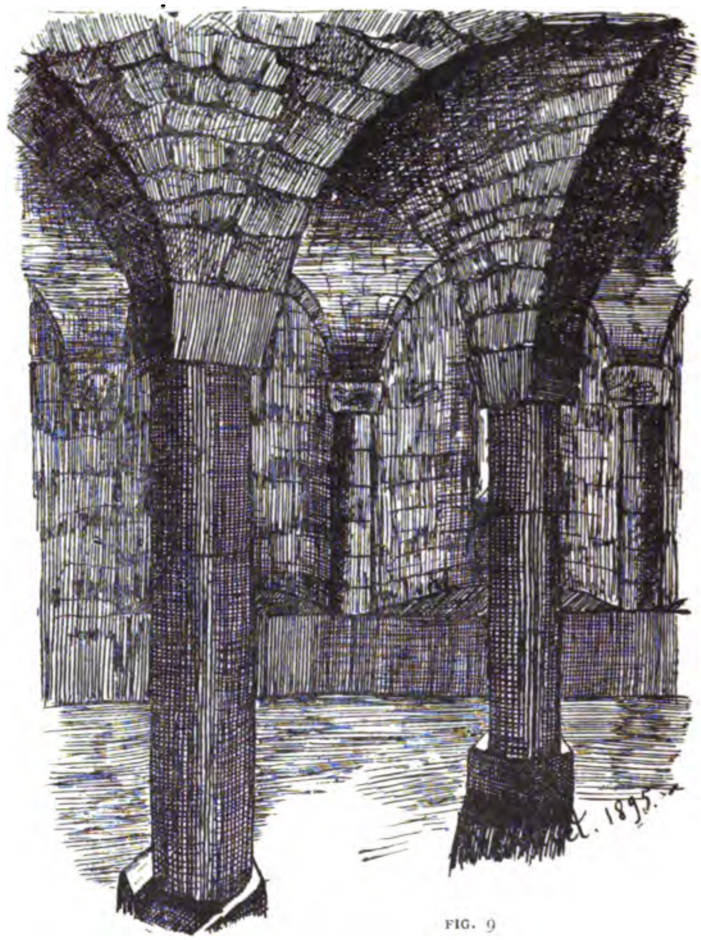


FIG. 9

ABSIDE SEPTENTRIONALE DE LA CRYPTE DE L'ANCIENNE ABBAYE DE SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY

trouvé au devant. Deux portes s'ouvrent à droite et à gauche dans les absides secondaires ; le linteau de celle qui conduit au nord, porte un grand lobe sculpté en creux, et

semble appartenir à une ancienne restauration. La chapelle qui vient à la suite, renfermait un petit escalier communiquant avec l'église supérieure. Les sculptures qu'on y voit sont les

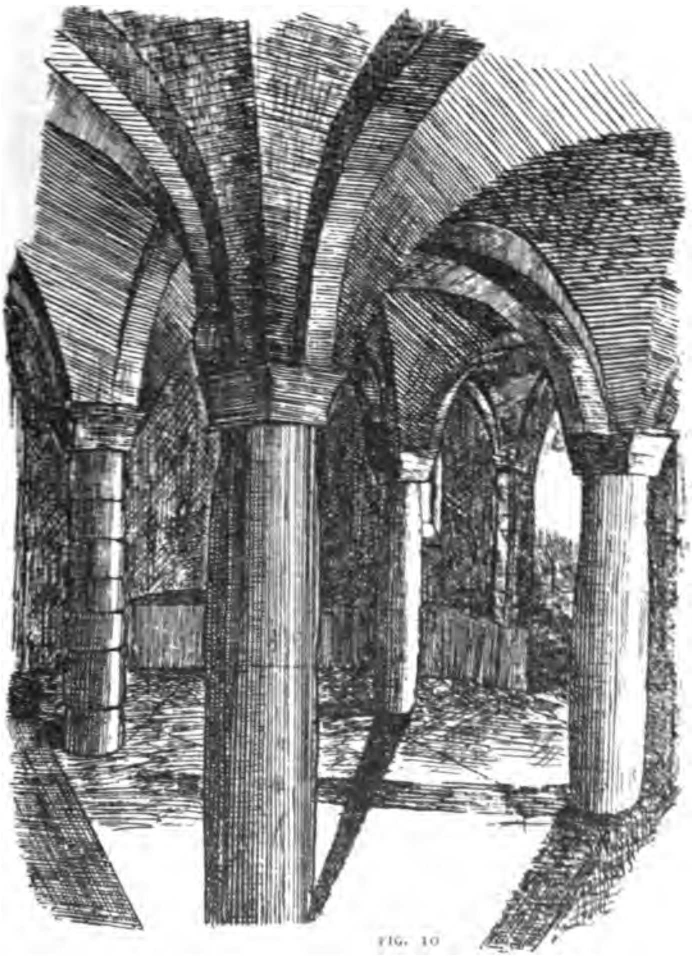


FIG. 10

ABSIDE CENTRALE DE LA CRYPTE DE L'ANCIENNE ABBAYE
DE SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY

seules de toute l'abbaye, qui restent encore sur place. Ce sont, une main et une tête de taureau grossièrement sculptées sur des

consoles, à la naissance de la voûte. Par malheur, la barbarie n'a pas d'époque. La leur, qui est extrême, ferait supposer qu'elles sont l'œuvre d'un enfant, et il est impossible de s'en servir comme d'un point de départ, pour fixer l'âge du monument (FIG. 11).

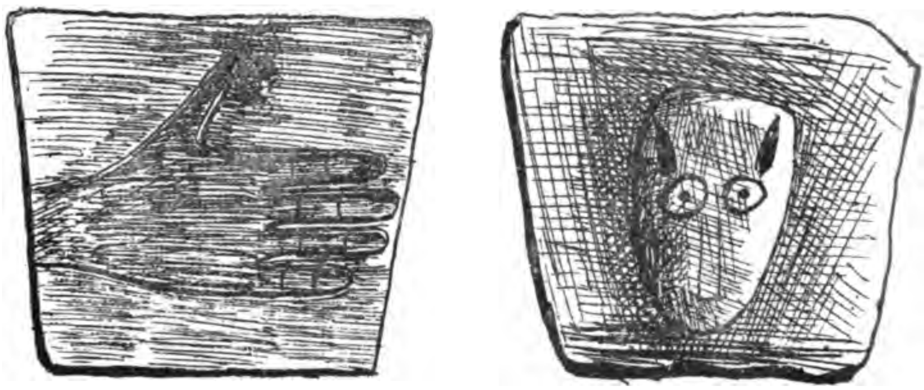


FIG. 11

CHAPITEAUX DE L'ABSIDE SEPTENTRIONALE

« Nous ne pouvons pas, non plus, asseoir une supposition sur l'examen seul de l'appareil, qui est ici de moellons très réguliers et très petits, car la facilité de se procurer, dans les environs, des pierres d'un volume égal, a dû favoriser singulièrement le parallélisme des assises. Toutefois, nous serons amenés à une date approximative, soit par l'examen des caractères négatifs plutôt que positifs de notre monument, soit par le style ancien des chapiteaux qu'on a trouvés épars autour de lui, soit enfin par la certitude que l'église supérieure en certaines positions, était l'œuvre du XIe et du XIIe siècle. Nous croyons donc qu'on peut assigner le VIe siècle aux cryptes que nous venons de décrire. Nous ne connaissons rien d'antérieur dans le pays.

« L'abside abbatiale occupait le dessus de ces trois cryptes

et s'étendait bien au-delà du côté du couchant. C'était une basilique de dimensions moyennes, sans transept ni chapelles latérales. Enterrée par les élévations successives du sol voisin,



FIG. 12

SAINT RAMBERT
(XIIIe siècle).



FIG. 13

SAINT DOMITIEN
(XIIIe siècle).

comme celle de tous les monuments, son entrée était précédée d'un porche en bois, auquel on descendait par quatre ou cinq marches. Si les anciens du lieu ne se trompent pas, car c'est d'après leurs souvenirs que nous réédifions, la porte

était à plein cintre, supportée par des colonnes et accotée de deux statues (FIG. 12 et 13). Celles-ci qui existent encore dans le coin d'une cour, sous le nom de saint Domitien et de saint Rambert (1), mais mutilées et méconnaissables, appartiennent au commencement du XIIIe siècle, et sont d'un bon style.

« Au-dessus de la porte régnait, dans toute la largeur de la façade, un bas-relief en forme de frise qui représentait, selon les uns, la *Passion*, selon d'autres, le *Massacre des Innocents*. Il n'en reste pas le moindre vestige. La façade se terminait par un gâble ou pignon très simple. Le clocher, placé sur le chœur, s'élevait à une hauteur considérable, il était carré, surmonté d'une pyramide à quatre pans en pierres; ses fenêtres étaient à plein cintre, et ornées de chapiteaux. De là, ou de l'entrée, viennent probablement ceux que nous trouvons épars dans les environs (FIG. 14, 15). Ils sont très variés, très originaux et d'un style ancien; un lion est sculpté sur l'un d'eux. Le plan de l'église de l'abbaye était basilical, c'est-à-dire qu'elle n'avait pas la forme d'une croix, mais celle d'un carré long, divisé en trois nefs par des piliers. Elle n'avait pas de chapelles sur les côtés, mais se terminait à l'orient par trois absides, dont celle du milieu était la plus grande. Celle du nord renfermait l'autel dédié à saint Clair; celle du sud était la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Les fenêtres du chœur avaient quelques vitraux peints. La châsse de saint Rambert était placée derrière le grand autel. Par devant, le chœur s'étendait presque jusqu'au milieu de l'église, dont il était isolé par une tribune et des boiseries, et son entrée était

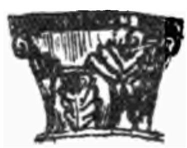


FIG. 14



FIG. 15

CHAPITEAUX DE L'ABBAYE

(1) Aujourd'hui, ces deux intéressantes statues se voient de chaque côté de la chapelle moderne, élevée au-dessus de la crypte.

surmontée d'une voûte en ogive, sous laquelle on voyait un calvaire. Les riches stalles de cette enceinte réservée étaient dues au ciseau spirituel et délicat du XVe siècle. Leurs armoiries d'or à la bande de gueules, à six coquilles de même, mises en orbe, nous apprennent qu'on les devait à Louis et à Georges de Mareschal, qui furent abbés de Saint-Rambert, de 1439 à 1481, et un peu au-delà.....

« On a trouvé, parmi les ruines du couvent, les mêmes armoiries sculptées sur pierre, soit dans de grands cartouches ou alvéoles, soit sur des clefs de voûte, et toujours avec la crosse abbatiale en pal derrière l'écu ; ce qui indique que messire de Mareschal restaura plusieurs portions de l'église ou des bâtiments contigus. Mais nous ne saurions dire lesquelles, ces ornements ayant été déplacés et dispersés.

« L'abbaye possédait encore un genre de sculpture qui ne nous semble pas très commun. C'est un dais gothique en terre cuite, avec sa couverture émaillée d'un vert brillant. Il peut avoir appartenu à une chapelle, à un tombeau, à un bénitier, etc. Le dernier débris que nous puissions citer est une cuve baptismale en pierre blanche, octogone et d'une composition aussi gracieuse qu'originale (1). »

§ III

LA VILLE — SON ANCIENNETÉ

La petite ville qui depuis de longs siècles étale si pittoresquement, le long des bords étroits de l'Albarine (2), ses gracieuses maisons dominées par le roc hardi où dorment fièrement les ruines du château-fort de Cor-

(1) Voir aux pièces justificatives n° 2 *bis*, l'inscription gravée près de la porte moderne de l'ancienne crypte.

(2) Albarine, du latin *Alba* : blanche, et *Ruo* : couler avec fracas. — Rivière aux eaux blanches et bruyantes, qui traverse la vallée et la ville de Saint-Rambert-en-Bugey, et va se jeter dans l'Ain, après un parcours de 60 kilomètres.

nillon (1), avec sa vieille tour couronnée d'une blanche Vierge ; la cité qui, là-bas, à l'endroit où la plaine d'Ambérieux (2), étranglée, assombrie entre deux hautes murailles de rocs tourmentés, semble faire sentinelle à l'entrée des « Gorges » bien connues dans les annales des touristes : c'est la cité de Saint-Rambert-de-Joux (3). On dit aussi Saint-Rambert-en-Bugey (4).

La vallée à l'entrée de laquelle est située la petite ville offre aux regards du voyageur qui l'aborde pour la première fois, un cachet de beauté si étrange, qu'il ne peut s'empêcher de manifester un profond étonnement.

Quoi de plus étonnant, en effet, que ces immenses rochers qui semblent enserrer de toutes parts, contre leur large poitrine de granit, l'ancienne seconde capitale du Bugey réduite, aujourd'hui, aux modestes proportions d'un chef-lieu de canton ? Les deux chaînes de montagnes vont se rapprochant comme si elles voulaient se confondre, empêcher aux blanches eaux de l'Albarine de se creuser un lit, fermer hermétiquement la route au voyageur, et défendre à la voie ferrée de tracer son ruban sinueux le long de la bruyante rivière.

Là, tout prend alors un caractère sauvage, âpre et presque sinistre. Les ombres noires et humides des monts, assombris encore par le reflet des sapins qui les couvrent, impriment une imposante mélancolie dans l'âme, mélancolie qui fait bientôt place à une véritable terreur, lorsque emporté par une fulgurante locomotive, à travers les rochers qui sur-

(1) Le fameux château-fort de Cornillon, dont le donjon, croit M. Hippolyte Leymarie, fut rebâti au XIII[e] siècle par les ducs de Savoie, peu de temps après la cession que leur en fit l'Abbaye, fut démoli en 1602, par le maréchal Biron.

(2) Ambérieux-en-Bugey, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Belley, 3.427 habitants.

(3) Saint-Rambert-de-Joux. Cette petite ville, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Belley, compte 4.000 habitants ; elle tire son nom et du martyr saint Rambert, son illustre Patron, et des monts de Joux ou Jura, au bas desquels elle fut bâtie.

(4) Bugey, nom du comté de l'ancien gouvernement de Bourgogne, compris aujourd'hui dans le département de l'Ain, chef-lieu Belley.

plombent à droite et à gauche, le voyageur voit soudain leurs têtes se réunir, et leurs flancs former comme une infranchissable muraille, contre laquelle le char de feu court se briser.

La terreur cependant a été de courte durée, car soudain aussi, la roche puissante et noire a ouvert ses parois, et le char de feu, avec les mille vies qu'il transporte, est sorti sain et sauf du trou béant, tout plein encore des flocons d'un immense panache blanc.

En remontant toujours le cours de l'Albarine, les roches menaçantes vont s'écartant pour permettre à quelques ruines féodales de s'étager. Puis, l'horizon s'élargit et devient plus gai, tandis que l'âme inquiète retrouve son calme...

Mais revenons aux sites qui entourent Saint-Rambert-de-Joux, car il n'entre pas dans notre plan de faire une description de toute la vallée de l'Albarine.

Les sites qui dominent la vallée « *bugéenne* » tout en offrant à l'admiration des touristes de belles horreurs, ne laissent pas que de leur ménager d'agréables surprises à chaque sinuosité du lit de la rivière qui en égaie le ton.

En effet, le regard fatigué de la sinistre silhouette des cimes aiguës peut, en s'abaissant, se reposer dans la vallée sur un paysage calme, frais et essaimé de vieilles maisons, au milieu de champs bien cultivés. La plaine est étroite, sans doute, mais remplie de vie et de mouvement; sillonnée de chemins bordés de haies d'aubépines; ombragée de grands arbres; égayée par le roulis bruyant des lourds vagons qui courent rapides, comme le vent, à travers ses combes et ses rochers; plantureuse avec ses abondantes eaux; et surtout, riche avec ses nombreuses usines, dont la rivière met en mouvement les mille métiers à tisser la soie. Car, en sortant des gorges profondes où, tout à l'heure encore, elle brisait ses ondes avec fracas, l'Albarine a trouvé, maintenant à l'entrée de la ville, un lit plus vaste et plus doux, où ses

eaux, captées au service de l'industrie, sont devenues plus calmes.

Il est rare d'en trouver de plus belles, coulant avec plus de charmes et de limpidité lorsqu'elles viennent baigner la longue file de maisons qui, sur un espace de près d'un kilomètre, forme la grande rue de Saint-Rambert-de-Joux.

L'aspect de la petite cité a bien changé, il est vrai, depuis un demi-siècle. Ainsi, on ne voit plus de grandes dalles servant de ponts, pour réunir les deux bords de la rivière; mais de gracieuses passerelles font communiquer ses deux rives. Les remparts du moyen âge, dont les poternes s'ouvraient sur la rivière et tenaient lieu de fossés, n'existent plus depuis longtemps, mais ont été remplacés par de jolies villas adossées au coteau, et de vastes constructions ménagées pour l'industrie du tissu de la soie; constructions dont les hautes cheminées font penser aux donjons et aux tours des fortifications d'un autre âge. L'ancien hôtel de ville du XVe siècle a été démoli, il est vrai, et rares sont devenues les maisons particulières de ce même XVe siècle, maisons qui jadis donnaient à la grande rue de la petite cité une physionomie si originale, avec leurs croisillons ornés de moulures prismatiques taillées dans une belle pierre noire; rares aussi, les fragments de l'époque ogivale et les débris d'ouvrages romans, les bas-reliefs de la Renaissance, les cartouches avec armoiries capables de rappeler quelques précieux souvenirs historiques(1). Mais de jolis boulevards ombragés, des quais pleins d'animation et de gaieté, tracés le long du lit de l'Albarine; des rues larges, des maisons dont l'aspect trahit le confort moderne; enfin, une animation, une vie si extraordinaires qu'à certaines heures de la journée vous prendriez ce gros bourg pour une de ces grandes villes du Nord de la France, où, après un travail aussi incessant que rémunérateur, des milliers d'ouvriers

(1) H. LEYMARIE, *Notice historique et descriptive de Saint-Rambert-de-Joux, passim.*

sortent des ateliers, semblables à des essaims d'abeilles qui s'envolent, de leurs ruches, à travers la campagne fleurie.

Voilà, en quelques mots, ce que le progrès moderne a fait de l'ancienne capitale de second ordre du Bugey : une ville industrielle, à laquelle l'avenir sourit, mais qui sait garder le souvenir des hommes et des choses d'un passé que l'histoire lui a buriné.

Ne me demandez pas la date de la fondation de cette ville. Les vieux parchemins se taisent sur le nom primitif de la vieille cité, et sur l'époque qui la vit naître. La tradition, elle-même, demeure muette sur cette intéressante question. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'elle est très ancienne, et que les historiens comme André Duchesne, Samuel Guichenon (1) qui ne font remonter le bourg de Saint-Rambert-de-Joux qu'à la fondation du monastère de Saint-Domitien, vers le v[e] siècle, ne reculent pas assez loin la date de son origine.

Les preuves que ces auteurs donnent, à l'appui de leur thèse, nous paraissent assez fortes pour établir, sans conteste, l'existence sur les bords de l'Albarine, au v[e] siècle, d'un monastère et de ses dépendances, mais ne nous semblent pas concluantes sur la question d'origine du bourg adjacent au monastère.

« En effet, dit M. Leymarie, si l'on s'en rapporte à ces « historiens du monastère de saint Domitien, la première « origine de la ville de Saint-Rambert-de-Joux serait due à « la construction d'une abbaye par le même saint Domitien « au v[e] siècle (2), et son accroissement aux visites de pèlerins « accourus nombreux vers le tombeau de saint Rambert, « dès la fin du vii[e] siècle. »

(1) A. Duchesne, savant historien (1584-1640). — S. Guichenon, historiographe érudit de Savoie et de France (1607-1664).

(2) Domitien naquit à Rome, au temps de l'empereur Constantin, qui était mort en 337. La légende cite un oratoire et un hospice bâtis par ce saint, sur le *bord du chemin*, et de l'Albarine au v[e] siècle.

Et c'est ainsi que l'origine de cette ville ne remonterait pas au-delà du v[e] siècle. Quand on lit, en effet, la légende de saint Domitien, on y trouve des expressions propres à faire croire qu'à l'époque dont il s'agit, le pays aux environs de l'Abbaye était, vers 420, un véritable désert, « *profundam heremum* », désert habité par des gens sans aveu, par des brigands se livrant à la fabrication de fausse monnaie, « *antiqui falsi monetarii olim versati fuerant* ». Saint Domitien, d'après ces historiens et la légende rapportée par les Bollandistes (1), n'avait choisi cette retraite que parce qu'elle était isolée de toute habitation, à l'abri des bruits du monde, qui, comme nous pouvons le constater par le texte de sa légende, l'avaient troublé dans sa première résidence (2) « *frequentiam populorum graviter ferens* », etc.

Toujours d'après les mêmes auteurs, le village le plus rapproché de l'Abbaye, Torcieu était éloigné de six kilomètres (3). Deux cents ans plus tard, lorsque le jeune prince Rambert vint y souffrir le martyre, l'aspect du pays n'avait pas changé ; c'était encore un désert sauvage. « *Duxerunt eum per quoddam desertum.* »

Sans doute, nous croyons, avec GUICHENON, que la vallée étroite du Bébron choisie par saint Domitien pour y élever son monastère était, à cette époque lointaine, un lieu peu fréquenté et donnant avec ses rochers couverts de sombres bois, l'idée d'un désert profond, désert dont il garde encore de nos jours l'image.

Nous sommes également bien porté à croire que ce lieu très retiré du monde « ne commença d'être très fréquenté « qu'après la mort de saint Rambert, par le concours des

(1) *Acta Sanctorum XIII Junii* p. 694-6. *Histoire de Bresse et de Bugey*, par GUICHENON. *Histoire Française*, par DUCHESNE. Tome I.

(2) Voir aux pièces justificatives n° 2 la légende de saint Domitien.

(3) Torcieu, village du canton de Saint-Rambert-en-Bugey, 717 habitants.

« peuples qui pour être guéris de diverses infirmités, venaient « par dévotion à son sépulcre » (1).

Mais nous admettons difficilement que la vallée de Saint-Rambert fût un pays désert, avant l'arrivée de saint Domitien et de saint Rambert. Les travaux de l'érudit M. Hippolyte LEYMARIE, nous montrent que les déserts des bords du Bébron et de l'Albarine, dont parle la légende à laquelle DUCHESNE et GUICHENON souscrivent sans contrôle, étaient habités.

« Peut-être, dit l'auteur de la *Notice sur Saint-Rambert-* « *de-Joux*, peut-être la ville n'existait-elle pas alors sur « l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui; peut-être encore « n'y avait-il pas de ville à proprement parler; mais il y « avait, aux alentours du couvent, des habitations qui lui « étaient antérieures, et leur grand nombre nous permet « de contredire quelques-unes des assertions des légen- « daires, ou des copistes de légendaires incapables, à cette « époque rudimentaire, de reproduire le style et les allures « des siècles précédents, ni de reconnaître les âges des « monuments qui, autour d'eux, auraient dû leur servir de « jalons pour dresser l'histoire des localités. »

Tout le monde sait, en effet, que les Romains, déjà possesseurs d'une colonie dans la Gaule, cent vingt-cinq ans avant Jésus-Christ, y furent rappelés par les Marseillais leurs alliés, qui leur demandaient protection contre les Gaulois du voisinage; et un demi-siècle plus tard, contre une invasion formidable de Germains ayant à leur tête Arioviste (58 avant Jésus-Christ).

César accourut de l'Italie, traversa le pays des Helvètes, celui des Ségusiens, qui est précisément le pays que nous appelons aujourd'hui Bugey, et empêcha ces barbares de passer

(1) La plus ancienne charte relative à l'Abbaye et au bourg adjacent, et qui fasse mention de Saint-Rambert, c'est la bulle du pape Célestin III, datée de l'an 1191. On y lit ces mots : *monasterium cum burgo adjacenti.*

sur les terres des Romains, après leur avoir livré un combat où il leur tua deux cent mille hommes (1).

Il n'est nul besoin d'insister, ici, pour faire comprendre au lecteur que le passage des légions romaines dans un lieu, surtout au lendemain d'une victoire, était toujours marqué par quelque installation de camps militaires, ou de postes fortifiés, destinés à garder le pays conquis contre les retours offensifs d'un ennemi difficilement vaincu.

Or, autour de ces camps romains venaient nécessairement se grouper les habitations de cette caste d'individus dont le métier était de suivre les armées victorieuses, pour leur offrir leurs services.

C'est ainsi que durent se passer les choses dans l'étroite vallée de l'Albarine, voie par laquelle César dut transporter ses troupes pour les diriger, d'abord, sur les rives de la Saône, et plus tard, sous les remparts de Bibracte et de Gergovie (2).

« Et comme l'usage chez les Romains, lorsqu'ils avaient fait « la conquête d'un pays, était de le mettre en communica- « tion immédiate avec la métropole, par l'établissement de « chemins partant de Rome jusqu'aux extrémités des provinces « conquises, on s'accorde à supposer que la vallée de l'Albarine « et celle des Hôpitaux reçurent, fort anciennement, une de « ces voies, laquelle voie ne serait autre que la route actuelle « et départementale n° 4.

« Cette hypothèse est abondamment prouvée, par la « disposition même des localités qui n'admettent aucun « autre passage dans un rayon fort étendu, et par les « traces nombreuses d'antiquités romaines trouvées dans « cette direction (3). »

(1) *Histoire Romaine* par l'abbé Drioux. Conquête de la Gaule par les Romains (58 avant J.-C.).

(2) Bibracte, capitale des Eduens, aujourd'hui Autun. — Gergovie, capitale des Arvernes.

(3) *Notice historique et descriptive de Saint-Rambert-de-Joux.*

Notre but n'est point de suivre H. Leymarie dans les découvertes concluantes faites, sous ses yeux, dans la vallée de l'Albarine, pour prouver que l'origine de la ville de Saint-Rambert-de-Joux remonte bien avant le v[e] siècle, époque où Domitien bâtit son oratoire et son hospice.

Cependant, pour que le lecteur n'aille pas s'imaginer que nous passons les preuves sous silence, parce qu'elles nous font défaut, nous allons lui en citer deux principales, les plus saillantes. Nous les extrayons de l'ouvrage intéressant et documenté de l'auteur auquel nous avons emprunté une grande partie des notes transcrites dans ce chapitre.

« Une preuve irréfutable, dit H. Leymarie, de la présence « d'habitations gauloises sur le territoire de Saint-Rambert-« de-Joux, c'est d'abord la découverte d'une hache celtique, « en bronze, d'une très bonne conservation, qui nous vient « des fouilles faites sous le canal actuel, il y a quinze ans (1). « Un autre monument qui rappelle le passage des Romains « dans la vallée de l'Albarine, c'est la présence, dans l'église pa-« roissiale de Saint-Rambert, comme support d'un bénitier (2), « de l'autel votif que « *Camulia Attica* » avait dédié aux dieux « Cabires, ou aux dieux gardiens. La forme de ce monument « et l'inscription latine qu'il montre, font croire que c'est une « œuvre du deuxième siècle. »

Et ce n'est pas tout, une quantité de poteries, jaunes, noires, rouges, de tuiles à rebords, d'amphores, de vases à ornements riches et en bronze du bas empire, de meules en basaltes, de fragments de mosaïque grossière, de bronzes du

(1) M. H. Leymarie écrivait ces lignes en 1842.

(2) Ce monument que les anciens de la ville de Saint-Rambert ont vu, bien des fois, en entrant dans l'église paroissiale, avait déjà disparu depuis quelques années, quand H. Leymarie écrivait sa notice sur Saint-Rambert-de-Joux. Voici l'inscription qu'on lisait sur cet autel :

DIBUS CABI
CAMULIA AT
TICA ARAM
POSUIT

meilleur goût, de médailles du même métal, de vestiges de murs, de débris de charbons trouvés dans quelques localités de la commune, prouvent certainement l'existence d'habitations gallo-romaines dans les environs de Saint-Rambert-de-Joux, avant le v[e] siècle (1).

Ces documents à l'appui de notre thèse devront suffire. Car nous n'avons pas la prétention d'écrire l'histoire complète de l'intéressante cité « *bugéenne* », histoire que d'autres ont déjà traitée avec plus de compétence que nous ne saurions le faire nous-même (2).

Et si nous avons élaboré ces quelques pages sur le chef-lieu de canton de la vallée de l'Albarine, c'est qu'il nous a paru nécessaire de faire connaître au lecteur, par une esquisse rapide, les lieux dont nous sont arrivés providentiellement les sacrés restes de l'illustre martyr saint Rambert.

Toutefois, nous ne terminerons pas ce chapitre sans dire quelques mots de l'église, qui a l'insigne honneur de posséder une grande partie des reliques de notre saint.

L'église paroissiale de Saint-Rambert-de-Joux ne peut pas être classée parmi les monuments, avec son lourd clocher à dôme, les angles nombreux de ses chapelles, son porche dont le plan et l'architecture attirent les regards du voyageur ; mais elle offre cependant un réel intérêt ; d'abord, au point de vue de sa pittoresque position : « Placée au-dessus de la route « et au bas de rochers dont les flancs et la tête disparaissent « sous un épais manteau de broussailles ; baignée du côté du « midi par l'Albarine, qui n'en est séparée que par le quai, et « du côté de l'ouest par le torrent de Bébron, elle masque

(1) Voici les noms des localités citées par H. Leymarie, et où l'on a trouvé, autrefois, des traces d'habitations gallo-romaines :
Plateau des Armers, Bois de Nerva, Verger de Ringe, Hameau de Blannaz, Hameau de Serrière, Grange du Stabat, La Gardinière-Gratoux, Fontaine de Luysandre, Laroche, Mont-Michel, Granges au-dessus de Lupieux, Maison Fallavier, Vigne Bourdin, Au-delà de la côte Répi.

(2) H. Leymarie, *Notice historique et descriptive sur Saint-Rambert-en-Bugey*, 1842. *Guide historique et pittoresque du voyageur en chemin de fer*, par un Dauphinois, 1858.

« l'entrée du vallon ombragé, discret, plein d'eaux murmu-
« rantes et de balmes touffues, qui conduit à l'Abbaye par
« un sentier montueux, dont les beautés agrestes font rêver
« des sites enchanteurs de nos Alpes.

« Ensuite, au point de vue de sa disposition et de sa décora-
« tion intérieures, qui, si elles ne répondent pas à la beauté de
« ses alentours, cependant méritent de fixer l'attention, c'est
« une grande nef sans collatéraux ni voûtes, flanquée sur ses
« côtés de chapelles inégales en grandeur, d'époque et de styles
« différents. Les plus anciennes de ces chapelles ne semblent
« pas remonter au-delà du xve siècle, et elles n'offrent rien de
« remarquable. Mais ce qui l'est certainement, c'est la curieuse
« disposition du chœur et de son abside à pans. Au lieu de se
« présenter en face de la grande porte de l'église, le chœur, de
« construction moderne, est jeté sur le côté gauche dont il
« touche la dernière chapelle. Et comme il est beaucoup plus
« étroit que la nef, il laisse du côté droit un grand mur lisse,
« contre lequel est adossé un autel à *rétable de bois*. Plusieurs
« œils-de-bœuf élevés au niveau du plafond donnent du jour
« dans le vaisseau.

« Rien de saillant, du reste, dans cette église, que la Révo-
« lution a dévastée et dont la restauration ne remonte pas plus
« loin que le commencement de ce siècle, si ce n'est un très
« ancien tableau à compartiments, une chaire en bois sculpté
« d'un joli travail, et l'ancienne châsse de bois doré qui contient
« la moitié du corps sacré de saint Rambert dont l'autre moitié
« est à Saint-Rambert-en-Forez. » Nous parlerons de cette
précieuse châsse et de son précieux trésor de reliques, dans
le chapitre suivant (1).

1) *Notice historique et descriptive de Saint-Rambert-de-Joux*, 1842.

CHAPITRE V

LE
CULTE DE SAINT RAMBERT
DANS LA VALLÉE DE L'ALBARINE
(EN BUGEY)

Après la mort de saint Rambert, ses restes sacrés déposés dans l'église du monastère près duquel il avait été martyrisé, furent conservés par les religieux, avec le plus grand soin et la plus profonde vénération. Toujours fécondes en prodiges, ces Reliques insignes, auprès desquelles les foules pieuses ne cessaient de prier et de recevoir des faveurs, restèrent intactes, formant un corps complet, jusqu'au jour où sous l'épiscopat de saint Gébuin, archevêque de Lyon, un comte de Forez, Guillaume I, en obtint une partie considérable qui fut transportée dans le prieuré de Saint-André-en-Forez (1), vers l'an 1078, comme nous le raconterons au chapitre VII[e].

La portion du corps du saint martyr restée à Saint-Rambert-en-Bugey, but vénéré et constant de pèlerinages pour les

(1) Distant de 18 kilomètres de Montbrison, sur la rive gauche de la Loire, élevé sur une balme qui court du Sud au Nord, et à la distance de 1 kilomètre du cours de ce fleuve.

fidèles de la ville et de la contrée, était depuis plusieurs siècles renfermée dans une châsse de bois avec les reliques de saint Domitien. A différentes époques, cette châsse fut ouverte et le trésor qu'elle gardait depuis des siècles, reconnu soit par les visiteurs de l'ordre de Cluny dont dépendait l'abbaye royale de Saint-Rambert-en-Bugey, soit par des évêques, dans le cours de leurs visites pastorales (1).

Le 10 juin 1689, Dom Paturel, grand Prieur de l'Abbaye de Saint-Rambert-en-Bugey, avant de procéder à la translation des reliques, d'un fort ancien reliquaire qui les renfermait, dans une châsse nouvelle, les visita, en assura l'authenticité et signa un procès-verbal de sa visite avec les témoins : Buynand, chamarier ; Delaforest, sacristain ; Trocu, aumônier ; Michon, chantre ; Caron, ouvrier ; Guichard, cellerier ; et Vérot, réfectorier.

C'est ce procès-verbal que Dom Godard, visiteur de l'Ordre de Cluny, trouva plus tard, le 10 juin 1763, dans l'ancien reliquaire vermoulu dont nous venons de parler, pendant que lui-même, en présence de Dom de la Lévretière, grand Prieur, de Messires Giraudon, curé, Grumet, maire, Barron, notaire royal, et de plusieurs religieux et autres personnes, il vérifiait les reliques, constatait que pas une seule parcelle n'avait été enlevée au précieux trésor, et que les sacrés ossements qu'il avait sous les yeux, étaient bien les mêmes, quant à la substance et au nombre, que ceux qui avaient été vérifiés soixante-quatorze ans auparavant, par Dom Paturel, grand Prieur de l'Abbaye (2).

C'est alors que les Reliques de notre illustre Patron et celles de saint Domitien furent placées dans le reliquaire nouveau qui les contient aujourd'hui. Ce reliquaire, ou châsse, que nous avons eu le bonheur de vénérer au printemps

(1) Voir les pièces justificatives du n° 5 au n° 12.

(2) Voir les pièces justificatives n° 5, à la fin de ce volume.

de l'année 1897 est, dit le texte du procès-verbal, « *en sculp-*
« *ture, doré surtout à l'extérieur, avec des palmes en sautoir*
« *et des guirlandes aux quatre faces et relevées en bosse, sur-*
« *monté d'une couronne royale peinte en rouge, et verni en*
« *dedans.* » (FIG. 16.)

Cette châsse, en bois, fut donnée par Dom Jean-Baptiste Pellard, religieux prêtre, réfectorier de l'Abbaye de Saint-Rambert-en-Bugey.

Dom Godard, assisté de plusieurs médecins et de plusieurs personnages de grande notoriété, avait trouvé dans l'ancien reliquaire quatre paquets enveloppés, chacun, d'une étoffe de soie. *L'un* de ces précieux paquets contenait les deux os du coccyx, deux fémurs, dont la tête de l'un était séparée de son apophyse, un péroné, un cubitus, et l'apophyse ci-dessus.



FIG. 16

CHASSE DE SAINT RAMBERT
Dans l'église paroissiale de Saint-Rambert-en-Bugey.

Dans l'autre, se trouvaient des fragments de clavicules, de fausses côtes, de l'épine du dos; un crâne, et d'autres petits ossements mis en pièces.

Dans un troisième paquet, étaient renfermés plusieurs fragments d'os, que l'on ne pouvait distinguer, à cause de leur petitesse.

Le quatrième contenait un peu de terre dans laquelle on croit que le saint fut, autrefois, inhumé.

Nous verrons, plus tard, que tous ces ossements et quelques autres moins importants, dont une mention explicative est faite dans le procès-verbal (1), rapprochés de la portion des reliques que possède l'église de Saint-Rambert-en-Forez, concourent à former le squelette d'un même corps : celui de notre illustre et saint Martyr Rambert.

En 1788, l'abbaye de Saint-Rambert-en-Bugey fut, comme tant d'autres, sécularisée. Un administrateur (2) nommé par le Gouvernement prit la régie des revenus, et les religieux furent obligés de quitter le monastère (3). La chrétienne population de Saint-Rambert qui, depuis de longs siècles, avait identifié sa vie avec celle des moines ses bienfaiteurs, les vit partir avec peine, et même avec larmes, si l'on s'en rapporte aux sentiments de tristesse exprimés dans la délibération prise par le Conseil de la Commune, au sujet de la Donation à la ville, par les religieux, de la relique du Saint (4).

Dans cette délibération datée du 14 juillet 1788, Jean-Louis Grumet de Montpie, maire de la ville de Saint-Rambert-en-Bugey, au nom de son Conseil et des habitants de la paroisse, demande aux religieux de vouloir bien que la vénérable relique de saint Rambert, Patron de la paroisse, objet antique de la vénération publique, soit transportée, de l'église de l'abbaye dans l'église paroissiale.

Il prie Messires le grand Prieur et les religieux du monastère, de donner leur consentement à la translation de ladite sainte Relique « *comme une dernière marque de leur attache-*

(1) Voir les pièces justificatives n° 5, à la fin de ce volume.

(2) M. Gaillard, commis par M. de Saint-Julien à l'administration des biens et droits de l'Abbaye.

(3) *Vie de saint Rambert*, opuscule imprimé à Tenay (Ain), 1895.

(4) L'Abbaye de Saint-Rambert-en-Bugey, dont saint Domitien est le premier fondateur au ve siècle et qui passa plus tard sous la règle clunisienne, sécularisée en 1788, et dont les biens furent vendus en 1791, a été transformée en une jolie maison de campagne appartenant autrefois à M. le Docteur Martin-Cadet et aujourd'hui à M. le baron Hippolyte de Sylans. La très honorable famille de Sylans est originaire de la Savoie. Elle s'est toujours fait remarquer par son esprit religieux et son dévouement aux bonnes œuvres.

« ment pour la ville, et leur témoignera, au surplus, combien les
« officiers municipaux et tous les habitants, sont touchés de la
« dissolution de leur abbaye, et sensibles à la perte d'une maison
« si utile à la paroisse » (1).

Ce que la commune de Saint-Rambert avait demandé aux religieux, par son maire chrétien et dévoué, fut gracieusement accordé, et le corps saint, qui était à l'abbaye, fut transporté dans l'église du collège de la ville, en attendant qu'on lui préparât une place d'honneur dans une des chapelles de l'église paroissiale, en reconstruction.

Or, voici en quelques mots comment les choses se passèrent :

Dès le 10 juin 1789, Dom Nivière, Procureur syndic de l'abbaye, député pour cela par le Chapitre conventuel qui avait consenti à céder la châsse à l'église paroissiale, invita Messieurs les Magistrats de la ville et M. le curé Debeney, à prendre des mesures convenables pour que la translation se fît avec les précautions et la solennité exigées pour la circonstance.

La châsse, portée par deux Pénitents, entourée du clergé paroissial, du grand Prieur et de ses religieux, des magistrats de la commune, prit sa marche par dessus les « Chênes » précédée de la milice bourgeoise sous les armes. Elle traversa solennellement une partie de la ville, drapeau déployé, tambour battant, aux accents des hymnes pieux, suivie d'une grande foule de peuple, très recueillie.

Reçu par M. Debeney, curé, à la porte de la chapelle du Collège où se faisait alors, provisoirement, le service paroissial, le vénéré reliquaire fut déposé, après les prières accoutumées, dans le chœur, du côté de l'Evangile.

Dom Moynat, grand Prieur de l'abbaye, se déchargeant alors du précieux trésor dont les religieux avaient eu la garde

(1) Voir les pièces justificatives n° 6.

pendant de longs siècles, remit à M. Debeney, curé, et aux magistrats de la ville, les deux clefs du reliquaire, afin qu'ils pussent, à l'instant, en vérifier le contenu.

L'ouverture de la vénérable châsse, dont nous avons fait plus haut la description, ayant été faite en présence de plusieurs graves témoins (1), M. le curé trouva, dans l'intérieur, toutes les reliques reconnues et décrites dans les procès-verbaux du 10 juin 1689, et du 10 juin 1763 (2), lesquels y étaient également enfermés.

Nous n'insistons pas davantage sur la cérémonie de cette mémorable translation. Elle s'acheva au milieu des accents d'une joie bien facile à comprendre chez un peuple de foi, heureux de posséder, tout près de lui, les restes sacrés d'un illustre Patron et protecteur.

Le procès-verbal en fut rédigé, séance tenante, et signé par les grand Prieur, religieux, curé, magistrats et secrétaire-greffier de la ville, le 12 juin 1789, dans la chapelle même du Collège (3).

Mais la sainte Relique que des mains pieuses avaient soustraite au péril d'une profanation, en l'enlevant au silence du cloître sécularisé, pour lui offrir une retraite plus sûre dans une chapelle paroissiale, la sainte Relique devait bientôt courir le danger d'être anéantie.

En effet, en 1792, l'orage révolutionnaire qui avait éclaté sur la France, dispersait les ministres du sanctuaire et, avec eux, les gardiens-nés des trésors de nos églises. La Révolution avait juré une haine mortelle à l'Eglise catholique, à ses prêtres, à ses temples, à ses biens, à ses libertés, à tout ce

(1) MM. Dom Moynat, grand Prieur; Nivière, syndic; Reverdy; Debeney, curé; Grumet-de-Montpie, maire, conseiller; Falavier-Marcschal, lieutenant-juge; Jarrin, Juvanon, conseiller; Juvanon, principal du Collège et vicaire à Saint-Rambert; Baillaz, Garin, Tenand, Dubreuil, vicaire; Bugniod, Auger, Bourdin, Tenand, secrétaire.

(2) Voir les pièces justificatives n° 7.

(3) Voir les pièces justificatives n° 7.

qui, de près ou de loin, touche au culte divin ; et c'est à coups de décrets et d'arrêtés iniques qu'elle essayait de la dépouiller, et de la réduire à l'impuissance, jusqu'au moment où les lois scélérates, n'ayant plus assez de force ni de rapides effets, elle leur substitua, comme plus expéditif, le couperet de la guillotine.

L'arrêté du Directoire de l'administration centrale de l'Ain, relatif à l'enlèvement du mobilier des églises, à leur fermeture, et à l'interdiction du culte divin sur leurs autels, parvint sans nul doute aux autorités municipales de « Montferme » (1) comme il parvint à toutes les autres communes de France, au pouvoir de la Convention.

Au reçu de l'arrêté conventionnel, le Conseil municipal s'assembla pour délibérer. On ne délibéra pas longtemps ; il fallait obéir aux ordres intimés par la Convention sous peine d'être regardé comme suspect, et voué à une mort certaine. Aussi bien, le Conseil municipal se hâta-t-il de nommer une Commission chargée de confisquer et de faire disparaître tout objet religieux ayant servi à entretenir *des idées de superstition*, dans l'esprit des *ci-devant catholiques*.

Or, parmi les objets bénis, dont la présence à l'église de Montferme attirait les foules pieuses, et entretenait dans les âmes des catholiques les sentiments d'une vive foi et d'une grande confiance en Dieu, il y avait l'antique châsse contenant les reliques de saint Rambert.

(1) Montferme est le nom qui fut donné, en 1793, à la petite ville de Saint-Rambert-en-Bugey par le gouvernement de la Révolution. Il y a, dans ce nom propre de lieu composé des deux mots : *Mont* et *ferme*, une double allusion à la position de Saint-Rambert-de-Joux au pied d'un rocher, et à l'énergie peu ordinaire de ses enfants. De peur qu'on ne cherchât un jour à lui contester la vérité de cette glorieuse épithète, la petite cité se hâta de la justifier, un peu plus tard, sous la période des Cent jours, en fournissant la majeure partie des *héros des Balmettes*.

Tous les habitants du pays savent que les « Balmettes » sont un défilé situé entre Saint-Germain et Torcieu, et que ce passage fut défendu, en 1814, par une poignée de braves qui y retinrent, pendant plusieurs jours, l'armée autrichienne. Soldats improvisés, sans ordre, et pour ainsi dire sans chefs, ils montrèrent ce que peut le seul élan du patriotisme.

Notice historique et descriptive sur la ville et l'abbaye de Saint-Rambert-de-Joux, par H. Leymarie.

Il était donc bien à craindre que ce précieux trésor, tombant entre les mains d'hommes remplis de haine pour tout ce qui rappelle Dieu et les saints, ne fût endommagé, pour ne pas dire anéanti.

Mais trois chrétiens fidèles veillaient, d'un œil pieux, sur le vénérable reliquaire. Ils avaient juré de l'enlever au rapt impie des conventionnels, dût-il leur en coûter la vie.

Le souvenir du dévouement de ces trois hommes de foi et de cœur, mérite de passer à la postérité. Et c'est pourquoi, autant par reconnaissance que par légitime orgueil, nous voulons que leurs familles, leurs amis, la paroisse de Saint-Rambert, tout entière, bénissent leurs noms.

Les voici : *André Tenand*, *Philibert Thévenin*, *Pierre Lyaudet*. Tous trois, pour conserver à la piété de la paroisse, les sacrés ossements de son cher et illustre Patron, imaginèrent de cacher la relique du saint martyr dans la chapelle de la sainte Vierge.

Ils creusèrent donc, secrètement, le sol de cette chapelle, et firent une excavation assez profonde pour recevoir le trésor des ossements de saint Rambert, renfermés dans une pièce de taffetas vert.

Quant à la châsse elle-même, ils la transportèrent discrètement dans les galetas de la municipalité (1).

Lorsque l'orage eut passé et que le ciel fut redevenu serein, quand la paix rendue à l'Eglise permit aux temples de se rouvrir et aux prêtres d'y venir, à nouveau, sacrifier l'auguste et sainte Victime, les trois chrétiens dévoués qui avaient sauvé de la destruction la sainte Relique, s'empressèrent de révéler ce trésor à M. Dupuy, alors curé de Saint-Rambert-de-Joux.

Convoqués par ledit curé et son vicaire, M. Darnand, à

(1) Voir le petit opuscule *Vie de saint Rambert*, imprimé à Tenay (Ain), 1895.

une réunion où ils furent priés de faire le récit du béni sauvetage de la vénérée châsse et de ses précieuses reliques, ils racontèrent le fait tel qu'il s'était passé vingt et un ans auparavant. Ils attestèrent avec serment, comme il est établi par une déclaration qu'ils signèrent avec MM. le curé et le vicaire (1), que les reliques présentes étaient bien les mêmes qu'ils avaient soustraites aux profanations sacrilèges de l'impiété.

Ainsi, l'ancienne et précieuse châsse avec son trésor de reliques, placée de nouveau dans une chapelle de gauche de l'église paroissiale, redevint l'objet chéri de la vénération des fidèles.

Or, son Altesse Eminentissime le Cardinal Fesch, Archevêque de Lyon, faisant en 1813, la visite pastorale de son Archidiocèse, sur l'invitation de M. Claude Dupuy, curé de Saint-Rambert-de-Joux, s'arrêta dans cette ville, le 10 juin (2). Il y fut reçu très solennellement, et avec la plus grande joie. L'intention de M. Dupuy était de faire vérifier et reconnaître les reliques du saint Patron de la paroisse par son Eminence le Cardinal, et de donner à leur présence dans le reliquaire échappé au vandalisme de la grande Révolution, un caractère d'authenticité plus notoire et plus formel.

L'Eminentissime Cardinal fit, en effet, ouvrir la châsse vénérable par M. le curé, qui seul en avait la clef. Il y trouva renfermés dans une étoffe de soie bleue, les mêmes ossements grands et petits, le même paquet de terre tirée du tombeau de saint Rambert, les mêmes deux vases renfermant des mottes de terre imprégnées de son sang, les mêmes précieuses reliques, enfin, que celles dont faisait mention le procès-verbal de 1789, marquant la date de leur translation

(1) Voir cette déclaration aux pièces justificatives n° 8.

(2) A cette époque, le département de l'Ain faisait partie de l'archidiocèse de Lyon.

solennelle, de l'église abbatiale dans l'église du Collège de la ville (1).

Lecture faite d'un autre procès-verbal constatant la conservation des saintes reliques, pendant la grande Révolution, par trois respectables et graves citoyens, et de leur remise fidèle dans la châsse, après les mauvais jours de la Terreur, Son Altesse Eminentissime fit quatre lots des divers objets recueillis dans le reliquaire. Elle les scella, les réunit en un seul, dans une enveloppe de toile blanche, et le tout, marqué à son nom et muni de son sceau, fut déposé dans la châsse de bois doré, fermée à trois clefs.

L'Eminentissime Cardinal avait, toutefois, préalablement distrait un des grands ossements de cette Relique, pour être déposé dans le trésor de l'Eglise Primatiale de Lyon, lequel serait rendu, dit le procès-verbal, à celle de Saint-Rambert si cette dernière église avait jamais le malheur de perdre le trésor qu'elle possède.

Avant de quitter la ville de Saint-Rambert-de-Joux, son Eminence le Cardinal Fesch, comme pour raviver dans les âmes des fidèles la dévotion à leur illustre Patron, et la confiance en sa puissante intercession, ordonna que la châsse, réparée et remise en bon état, serait désormais placée, comme avant la grande Révolution, dans la niche préparée, derrière l'autel de la chapelle dédiée à ce Saint (2).

Ainsi, élevée avec honneur au-dessus du parvis du sanctuaire, et exposée visiblement aux regards de tous, elle deviendrait l'objet constant des visites pieuses et des prières des pèlerins.

Et pour que son passage au milieu d'une population foncièrement chrétienne, fermement attachée au culte de saint Rambert, heureuse même de tout ce qui pouvait lui en

(1) Voir les pièces justificatives n° 7.

(2) Voir les pièces justificatives n° 9.

rappeler le souvenir, et pour que son passage béni restât gravé dans la mémoire des générations, son Altesse Eminentissime voulut que l'on rétablît la croix, en pierre, qui existait au lieu où la tradition porte que saint Rambert souffrit le martyre (1).

« Cet état de choses, dit l'auteur de l'*Histoire hagiologique* « *de Belley*, durait depuis vingt ans, lorsque M. le curé « et les fidèles de la paroisse prièrent Monseigneur Alexandre- « Raymond Devie, évêque de Belley, de vouloir bien faire la « translation de la châsse, de la chapelle trop humide où elle « reposait, dans une autre chapelle plus saine et plus décente, « et nouvellement restaurée. »

L'illustre prélat s'empressa d'accéder à des vœux si pieusement exprimés. Aussi, le 9 avril 1833, se rendit-il à Saint-Rambert accompagné de MM. Ruivet et Depéry, chanoines et vicaires généraux du diocèse, pour procéder à la reconnaissance des reliques (2).

La châsse de bois doré, descendue de sa niche, et solennellement portée à la sacristie par MM. les vicaires généraux en rochet, accompagnés de MM. Dupuy, curé; Tournier et Reigner, vicaires ; Valentin, prêtre de la Congrégation de Saint-Sulpice, en habit de chœur; de MM. Charles-Annibal Carron, Philippe Charlin, Pierre Rat, fabriciens, fut ouverte par sa Grandeur devant les témoins nommés ci-dessus. Vérification faite des précieuses reliques, Monseigneur Devie reconnut, divers procès-verbaux en mains, qu'elles étaient les mêmes que celles qui avaient été constamment décrites depuis plusieurs siècles, par les diverses autorités ecclésiastiques, y compris une côte restituée par la famille Lyaudet qui la gardait avec vénération depuis 1789. Sa Grandeur

(1) Ce n'est qu'en 1815, nous l'avons déjà dit, que fut plantée la croix de pierre que l'on voit encore, aujourd'hui, au bord du ruisseau de Brévon ou Bébron.

(2) Voir les pièces justificatives n° 10.

procéda ensuite à leur nouvelle translation dans le reliquaire, les scella de ses armes, mais non toutefois sans avoir auparavant distrait une côte, pour la déposer dans le trésor de sa cathédrale. Puis, à la sollicitation pressante de M. Dupuy, curé, Monseigneur promit de revenir bientôt en faire une translation plus solennelle.

En effet, le dimanche suivant, 14 avril, qui était le dimanche de Quasimodo, Monseigneur Devie se rendit à Saint-Rambert-de-Joux accompagné de ses deux vicaires généraux, MM. Ruivet et Depéry, pour faire cette translation des reliques du saint Martyr, dans la nouvelle chapelle qui lui avait été préparée.

La cérémonie rappela celles des siècles précédents par la solennité et le concours des assistants, clergé et fidèles, autant que par la piété avec laquelle elle s'accomplit. La châsse fut portée triomphalement en procession, à travers les rues de la ville, au milieu d'une grande foule qui n'interrompait son recueillement dans la prière, que pour faire monter vers le ciel des hymnes de triomphe, en l'honneur de saint Rambert.

Rentrée dans l'église paroissiale, la vénérable châsse fut placée, dans une niche, au-dessus de l'autel de la nouvelle chapelle de saint Rambert, dans la nef du côté de l'Evangile.

Cette marche triomphale du saint Martyr à travers les rues de la petite cité qu'il protège, depuis presque douze siècles, n'est pas un fait rare dans l'histoire des annales religieuses de la chrétienne population de Saint-Rambert-en-Bugey.

Depuis longtemps, en effet, le nom de l'illustre Martyr ayant été inséré dans les divers martyrologes, il y avait bien des siècles, déjà, que sa fête se célébrait, avec pompe, dans l'église dont il est le Patron bien-aimé et le protecteur dévoué.

« Chaque année, dit l'auteur de l'opuscule : *Vie de « saint Rambert*, autrefois, chaque année, la veille de cette

« fête, le syndic de la ville était dans l'usage de se trans-
« porter à l'Abbaye pour prier les religieux de descendre la
« châsse dans l'église. Elle était portée processionnellement
« par deux d'entre eux, vêtus en dalmatiques. Le curé de
« Saint-Rambert-de-Joux venait au-devant de la procession
« jusqu'au ruisseau de « Bébron ». Lorsqu'on était arrivé à
« l'église paroissiale, on déposait la relique dans le sanctuaire
« et l'on chantait les premières vêpres.

« Le lendemain, jour de la fête patronale, les religieux
« venaient officier solennellement dans l'église de la ville. Le
« soir, après les vêpres, on reportait processionnellement la
« relique au monastère. »

Dans le diocèse de Belley, la fête de saint Rambert se célèbre le 13 juin. Monseigneur Devie a élevé l'office de l'illustre Martyr au *rit-double*.

« Pour nourrir la juste confiance que les peuples accor-
« dent à saint Rambert, ajoute l'érudit M. Depéry, le
« pape Grégoire XVI, à la sollicitation de Monseigneur
« Devie, daigna accorder à perpétuité par un bref du
« 14 février 1834 :

« 1° Une indulgence plénière à tous les fidèles qui
« communieront dans l'église de Saint-Rambert le jour de
« sa fête, ou l'un des sept jours suivants ;

« 2° Une indulgence de cinquante jours à toutes les
« personnes qui iront réciter cinq *Pater*, cinq *Ave* et cinq
« *Gloria Patri*, dans ladite église.

« On peut gagner cette indulgence tous les jours (1). »

C'est de la petite ville de Saint-Rambert-en-Bugey où les foules pieuses accoururent de tout temps pour en vénérer les sacrés ossements, que le culte du saint Martyr s'étendit à la

(1) Ces privilèges ont été accordés seulement pour l'église de Saint-Rambert-en-Bugey. Voir aux pièces justificatives n° 12, la supplique de Monseigneur Devie et le rescrit du Pape Grégoire XVI, faisant droit à sa demande.

région lyonnaise et aux contrées limitrophes. Et les miracles opérés à son tombeau étaient si nombreux, si fréquents, si éclatants et si remarquables, que nous verrons bientôt des personnages riches et puissants venir s'y agenouiller et ne le quitter qu'avec le désir de posséder, dans leur manoir, quelques parcelles de reliques si fécondes en prodiges de toutes sortes. Après ces réflexions, on comprendra mieux la légende que nous allons raconter.

Pour nous, nous ne mettons pas un seul instant en doute que cette légende de la Translation d'une partie considérable du corps de saint Rambert, au prieuré de Saint-André-en-Forez, ne repose sur quelque fond de vérité.

Or, ce fond de vérité sur lequel les générations ont tissé les détails si naïfs et si médiévaux de cette légende très respectable, ne serait-il pas, à notre humble avis, l'ardent désir du noble comte de Forez, Guillaume 1er, d'avoir en sa possession quelques ossements de l'illustre martyr, dont le nom et les faveurs étaient dans toutes les bouches au XIe siècle !

Nous verrons, par la suite, que grâce sans doute à sa noblesse, à sa haute influence, à ses largesses princières, le pieux comte obtint du ciel ce qu'il désirait, et même peut être plus qu'il n'aurait osé espérer.

CHAPITRE VI

DE LA TRANSLATION

DES RELIQUES DES SAINTS

L'usage de transporter d'un lieu à un autre les restes sacrés d'un saint, est né de la vénération que les fidèles de la primitive Eglise avaient pour leurs martyrs. Il leur a été inspiré par le désir aussi naturel que religieux de posséder, tout près d'eux, les corps de ceux qu'ils avaient aimés pendant leur vie, et dont la mémoire leur restait chère, à quelque degré de la société qu'ils appartinssent.

Mais lorsque ces martyrs étaient des évêques, des prêtres tombés sous le glaive des bourreaux, dans des lieux éloignés de celui où ils avaient vécu, on comprend très bien que les ouailles désolées de ces victimes demandassent la faveur de transporter les vénérés ossements, du lieu de leur supplice dans l'église même où ces saints pasteurs avaient exercé leur zèle sacerdotal (1).

(1) La cérémonie de la translation des reliques d'un saint est une cérémonie plus ou moins solennelle, pour laquelle il n'y a pas de rit déterminé, mais que l'on peut très bien ordonner, en prenant pour modèle les *translations* sur lesquelles l'histoire ecclésiastique donne des détails.

Voici néanmoins, d'après les origines et raisons de la liturgie catholique, les dispositions générales qui sont ordinairement adoptées : « La châsse renfermant les saintes dépouilles « est exposée la veille du jour de la cérémonie, dans un lieu convenablement orné, et on fait

C'est ainsi que furent transportés avec grande pompe, l'an 107, de Rome, où il avait été martyrisé, à Antioche où il fut évêque, les ossements de l'illustre saint Ignace, reliques précieuses que les fidèles reçurent comme un trésor inestimable, si l'on en croit les actes de son martyre.

Plus tard, vers 251, on transporta encore, de Rome à Antioche où il avait été martyrisé, les reliques de saint Babylas, un des successeurs de saint Ignace sur le siège de cette dernière ville.

Et sous Théodose le Jeune (379-395), eut lieu la translation mémorable, dans l'église de Sion, des sacrés restes de saint Etienne, premier martyr, trouvés près de Jérusalem par suite d'une révélation faite au saint prêtre Lucien.

Saint Bonnet, évêque de Clermont, mort, en odeur de sainteté, au monastère de l'Ile-Barbe-lez-Lyon, le 15 janvier 710, avait été enseveli près de l'illustre martyr lyonnais, saint Ennemond, dans l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-les-Nonnains, à Lyon même. Mais le diocèse de Clermont sollicita instamment la faveur de posséder les restes précieux de son ancien évêque; et, après de longs pourparlers entre le clergé clermontois et l'évêque Fulcoald,

« brûler, autour d'elle, au moins deux cierges. Celui qui doit présider à la cérémonie se rend, « en étole et en chape au lieu où reposent, depuis la veille, les reliques; il les encense de « trois coups en s'inclinant profondément, avant et après l'encensement.

« Les chantres entonnent un répons en l'honneur du saint, et tout de suite après les « Litanies des Saints, la procession, précédée de la croix, se met en marche à l'invocation « *Sancta Trinitas*. Un ou plusieurs thuriféraires encensent continuellement, ou par « intervalles rapprochés, la *Relique*. Le nom du saint ou de la sainte est invoqué trois fois « par un chant plus grave, et le clergé se découvre pendant cette triple invocation. La « châsse est portée par des prêtres ou des clercs dans les ordres majeurs, ou mineurs à « défaut des premiers. Dans les campagnes, on la fait quelquefois porter par des jeunes « gens revêtus d'aubes.

« Après les Litanies, on entonne des Psaumes, si la procession n'est pas terminée et on « choisit les plus analogues à cette circonstance. Quand on est arrivé au lieu où la châsse « doit être placée, le célébrant entonne le *Te Deum*, qui se termine par l'antienne propre « du saint, pendant laquelle la châsse est encensée par le célébrant lui-même.

« Après le Verset et l'Oraison, il est expédient de faire le panégyrique du saint, ou tout « au moins d'adresser quelques paroles d'édification aux fidèles. » (MIGNE, *Encyclopédie théologique*.)

qui occupait alors le premier siège des Gaules, eut lieu enfin (juin 722) la translation solennelle des reliques de saint Bonnet. Ce fut vraiment une marche triomphale ! Outre que chacune des localités où s'arrêta le cortège prit alors, pour ne plus en changer, le nom de saint Bonnet, chacune de ces haltes pieuses fut marquée elle-même par d'éclatants miracles pour les populations qui, confiantes et empressées, vinrent prier auprès des reliques : à Saint-Bonnet-le-Froid, à Saint-Bonnet-les-Places, à Cleppé, à Saint-Bonnet-les-Oules, à Saint-Rambert, à Saint-Bonnet-le-Bourg, à Saint-Bonnet-le-Château, à Saint-Bonnet-les-Chauriat, des grâces nombreuses signalèrent le glorieux passage et la halte bénie de la châsse vénérée (1).

Mais une des plus célèbres translations des âges passés est celle de saint Sébastien, martyr, dont le pape Eugène donna le corps à l'empereur Louis le Débonnaire.

Elle eut lieu en 827. Cette relique fut placée dans l'église de saint Médard de Soissons, et on y vit bientôt arriver des pèlerins de toutes les parties de la Gaule. Les présents qui furent faits à cette relique prirent de telles proportions, que l'on compta jusqu'à 85 boisseaux de pièces d'argent, 900 livres d'or, et plusieurs bijoux, comme colliers et bracelets d'un grand prix.

Le zèle et l'empressement des premiers chrétiens à recueillir les précieux restes des saints, a toujours été admirable.

« Arrachés pantelants des mains du bourreau, enlevés « courageusement de la poussière ensanglantée de l'arène, « disputés avec une incroyable énergie aux fureurs des fauves, « et à la barbarie infâme des païens qui s'ingéniaient, de la « façon la plus cruelle, à en détruire les traces, les corps

(1) Cf. L'*Histoire de Saint-Bonnet-le-Château*, par MM. les chanoines Condamin et Langlois.

« des saints martyrs furent toujours l'objet de leurs pieuses « convoitises.

« Soutenus par une foi inébranlable, les sacrifices les « plus pénibles, les dangers les plus sérieux, la menace « même de la mort ne pouvaient les effrayer; et souvent, « c'est sous les yeux des tyrans sanguinaires que les fidèles, « animés du plus ardent et du plus noble dévouement, « recueillaient ces corps sacrés, mutilés sous les rigueurs « du supplice (1). »

C'est, sans doute, à la vue de ce dévouement et de cette charité des chrétiens de l'Eglise naissante envers leurs frères morts pour Jésus-Christ, que les païens laissèrent échapper la fameuse parole rapportée par Tertullien, et qui est l'apologie la plus parfaite de la religion chrétienne et de ceux qui la pratiquaient : *Voyez combien ils s'aiment entre eux* (2).

Mais lorsque, aux tombeaux des saints martyrs, on vit se multiplier les miracles, le zèle à les orner, l'empressement à les visiter devinrent encore plus grands. On regarda leurs reliques comme un gage assuré des faveurs du ciel, et dans chaque église on voulut en posséder.

Dans la suite des temps, aux VIIIe, IXe et Xe siècles, alors que les peuples du Nord s'étaient jetés sur l'Europe occidentale pour la ravager, et qu'ils avaient fait de nos belles provinces de France un champ de pillage et de ruines (3), on vit un grand nombre de très courageux chrétiens s'em-

(1) D'après B. ZELLER, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, dans *Charles le Chauve*, 840-877.

(2) Apologétique, *passim*.

(3) Le diacre et théologien Florus Drepanius, mort vers 860, nous a laissé un tableau lamentable de la France de Charlemagne, divisée par de nombreuses dissensions, et dont le royaume, oscillant sur sa base, menaçait de s'effondrer. Nous en extrayons ce passage qui montre combien les chrétiens de cette époque troublée avaient raison de mettre en lieux sûrs les reliques de leurs saints :

« Tout retentit sous les coups des fléaux divins qui nous entourent. Partout la dévastation, « partout les maux d'un horrible désastre. Tous les biens de la paix sont jetés au vent

presser, au péril de leur vie, de soustraire à la fureur des barbares le précieux trésor des reliques de leurs bien-aimés saints.

Or, ce n'est pas ailleurs que dans les troubles incessants et profonds où s'agitait la monarchie, à cette grave époque, et dans son impuissance à entraver les fatales invasions, qu'il faut chercher la cause des très nombreuses translations de corps saints, dont furent témoins ces âges reculés.

En ces circonstances malheureuses, les prêtres et les personnes pieuses préposés à la garde des reliquaires, les emportaient dans des lieux écartés, où les barbares ne pouvaient pénétrer. Le plus souvent, quelque maison de chrétiens ignorés, quelque monastère caché au fond d'une vallée, recevaient le précieux dépôt. Et lorsque le calme était revenu, le reliquaire reprenait sa place dans l'église, d'où il avait été enlevé par précautions.

Les translations de reliques des saints, ne sont pas cependant un fait dont le moyen âge ait eu le monopole. L'histoire nous fournit, dans tous les siècles, des exemples de translations de reliques. Et dans ce XIXe siècle, nous devons mentionner la solennelle translation des reliques de saint Vincent de Paul, à l'église des Pères Lazaristes de Paris. Elle eut lieu le 2e dimanche après Pâques en 1830, avec une pompe et une solennité absolument remarquables.

Toutes les translations de reliques ne se faisaient pas avec le même respect ni avec la même pompe. L'histoire de la ville de Montpellier nous apprend qu'une autre ville, Venise, fit tous ses efforts auprès des deux pouvoirs civil et religieux

« par des haines cruelles. Tout l'éclat du royaume est obscurci par d'iniques fureurs ; et « voilà que l'honneur de l'Eglise abattu, git aussi dans le tombeau. Les droits du sacerdoce « complètement anéantis se sont écroulés ; en même temps s'est éloigné de nous, l'amour « de la loi divine et sa crainte... De perpétuels conflits sont le tourment d'illustres villes « et les basiliques du Christ sont dépouillées de leur antique honneur. Déjà l'on ne r[illegible] « plus d'hommages aux martyrs, en présence des autels nul n'éprouve plus de crain[illegible] « les rites sacrés n'inspirent plus de respect. »

de Montpellier, afin d'obtenir une relique de saint Roch, sans pouvoir y arriver, et que devant ce refus absolu, des marchands vénitiens soudoyés par les Doges, usant de ruse et d'audace, enlevèrent le précieux dépôt (1).

Ce qui est plus certain, d'après les historiens, ce serait que deux « moines de l'Ordre de Saint-Benoît, sous prétexte « de dévotion, vinrent solliciter la permission de prier la nuit « sur le tombeau du saint pour obtenir, de son puissant « crédit auprès de Dieu, la cessation de la peste qui depuis « huit mois avait déjà fait à Venise trente mille victimes « (1483).

« Qu'arriva-t-il ? C'est que, plein de confiance, on les « laissa seuls prier dans la solitude de la nuit. Ils en profi- « tèrent et parvinrent à ouvrir la châsse et à cacher, dans « leurs « sacs de toile », les ossements précieux du saint « qu'ils emportèrent. »

Le récit de la translation des reliques des saints Rambert et Domitien, ne nous offrira pas les circonstances originales et quelque peu dramatiques qui accompagnèrent l'enlèvement de celles de saint Roch, mais il saura captiver l'attention du lecteur, l'intéresser très agréablement par le charme des détails curieux et inédits.

Nous raconterons les faits tels que nous les présente la légende de l'ancien Bréviaire des Bénédictins du Prieuré de Saint-André-les-Olmes, légende pieuse à laquelle nous adhérons, après LE LABOUREUR, DE LA MURE, et d'autres graves auteurs, qui n'ont pas craint de la transcrire et de la commenter dans leurs ouvrages.

(1) *Saint Roch*, par l'abbé CHAVANNE, membre de la Société historique de Lyon, 1875, p. 303.

CHAPITRE VII

LÉGENDE

DE LA TRANSLATION DES RELIQUES DE SAINT RAMBERT

VERS L'AN 1078 (1)

Il y avait donc déjà quatre cents ans que l'illustre Rambert était tombé victime de la haine de l'impie et cruel Ebroïn, Maire du palais, et qu'il reposait sur la terre de Bourgogne, dans le monastère et près du tombeau de saint Domitien, honoré et invoqué, comme on honore et comme on invoque un saint Martyr, lorsqu'il apparut à un de ses serviteurs dévoués.

(1) Légende, du latin *legenda*, choses qui doivent être lues, de *Legere*, lire. Ce mot signifia d'abord les versets que l'on récitait dans les leçons de Matines; il fut ensuite donné par extension aux vies des saints et des martyrs, parce qu'on devait les lire dans les réfectoires et les communautés. — La nôtre est extraite de l'Ancien Bréviaire du Prieuré.

Toute légende repose sur un fond de vérité que chaque âge a pu orner à sa façon, mais qui n'en est pas moins une vérité respectable et digne d'exciter notre attention. Ici la légende n'est ni plus ni moins que le texte du bréviaire récité pendant sept siècles par les religieux du prieuré de Saint-André et plus tard par les chanoines de la collégiale de Saint-Rambert, texte précieux approuvé par Rome et qui, à cause de ces deux raisons, mérite tout notre respect et notre confiance. Dans les premiers temps, il est vrai, le cri unanime du peuple et l'autorisation de l'évêque suffisaient pour canoniser un martyr. Mais, dans les siècles suivants, l'Eglise établit des règles plus sévères pour réprimer tout abus. Alexandre III, sur la fin du XIe siècle, défendit par une Décrétale « *d'honorer un saint sans l'agrément de l'Eglise romaine* ». Ce droit nouveau fut établi bien plus tard en France.

Cet homme, dont la dévotion à saint Rambert était très grande et la confiance à toute épreuve, fut soudain, pendant une nuit, favorisé de l'apparition du saint Martyr. Celui-ci exprima à son pieux mandataire un vif désir de voir ses sacrés ossements enlevés des bords du Bébron, et transportés sur le sol forézien, aux rives de la Loire.

Cette apparition extraordinaire de saint Rambert à un de ses fervents serviteurs avait lieu vers l'année 1078 (1), saint Jubin ou Gébuin étant archevêque de Lyon, et Guillaume Ier, comte de Forez et de Lyonnais (2).

Effrayé d'abord d'une si étrange vision, le fidèle serviteur du saint Martyr court, dès l'aube, au tombeau du bienheureux Rambert, s'agenouille auprès des reliques bénies de son puissant protecteur, et lui fait cette prière :

O Très Saint Ami de Dieu, si la vision dont j'ai été favorisé pendant cette dernière nuit m'est bien venue de vous, veuillez sans retard me réitérer la même faveur ! Et, le jour achevé, il va prendre son repos. Tout à coup, ô prodige ! le saint athlète du Christ se présente de nouveau à ses yeux, vêtu d'une tunique teinte de sang.

— Pourquoi as-tu douté, dit la vision, et pourquoi as-tu refusé d'enlever, de ce lieu, mes restes sacrés ? Mes instances ne sauraient-elles te déterminer à obéir ?

Cependant, l'aube du jour suivant venait à peine de paraître, que le fidèle serviteur du saint martyr était déjà à son

(1) J.-M. DE LA MURE s'exprime ainsi dans son *Histoire du Diocèse de Lyon*, page 152 :
« L'année suivante, 1079, saint Jubin consacra à Dieu, en l'honneur de la Sainte Vierge, « l'église abbatiale, depuis collégiale de Beaujeu, fondée par Bérald, l'un des premiers et « des plus anciens seigneurs de Beaujeu....
« Environ vers ce même temps, arriva la mémorable et miraculeuse translation des « reliques de saint Rambert martyr, en un célèbre Prieuré de son Diocèse, qui a pris ce « nom, au Pays de Forès.

(2) Saint Gébuin ou Jubin fut élu Archevêque de Lyon au *Synode Eduen tenu à Autun*, vers 1077, et mourut le 18 avril 1079. (*Bréviaire Lyonnais, légende de la fête*, au 18 avril.)
La « *Gallia Christiana* », partie de la Métropole de Lyon et de Vienne, le fait mourir en 1082. Voir cet ouvrage, page 179.

tombeau. Le front prosterné dans la poussière, il rend grâces à Dieu et remercie saint Rambert de la nouvelle vision dont il a daigné le favoriser. Mais il supplie encore le bienheureux de ne point lui refuser une troisième révélation des choses étonnantes dont il a eu déjà deux fois la faveur. Si vous accédez à mes désirs, ô illustre Patron et Protecteur, lui dit-il, bannissant toute crainte, je me mettrai en route pour le but indiqué, sous la garde de Dieu qui a dit par la bouche du prophète : « *Ne craignez point de paraître devant ceux à qui je vous enverrai, parce que je suis avec vous pour vous délivrer* (1). »

Le jour suivant, qui était le dimanche, les premiers rayons du soleil doraient à peine l'horizon, que le fidèle ami du saint martyr se disait déjà à lui-même : « Oui, si la vision dont j'ai été favorisé se montre à mes yeux une troisième fois, obéissant à la volonté de Dieu je partirai immédiatement pour le pays où je dois aller. »

Il avait à peine mis fin à ses réflexions que saint Rambert lui apparaît et lui dit : « Ami, lève-toi promptement et hâte-toi de prendre le chemin que le Seigneur va te montrer. Chargé des saints ossements de mon corps, et des reliques de saint Domitien, tu porteras ce précieux fardeau, par delà le fleuve de Loire, au monastère de Saint-André, dans le Comté de Forez (2). »

En entendant ces paroles, grande fut la joie du pieux personnage à qui le saint athlète du Christ daignait expliquer,

(1) Jérémie, I. 8.

(2) Le monastère ou prieuré de Saint-André-les-Olmes, dont l'église fut la fille aînée de la fameuse abbaye de l'Ile-Barbe, parce qu'elle fut fondée par les moines Bénédictins de cette dernière abbaye, existait déjà au X[e] siècle. En effet, nous le voyons désigné dans la charte de Conrad le Pacifique, datée de 971. Dans cette charte, ce roi donne à l'abbé Eldebert, prieur de l'Ile-Barbe, pour son serment de fidélité, l'investiture et la confirmation de tout ce qu'il tenait de lui — entre autres biens : .... Cellam quoque de Occiaco, cum Ecclesiâ *Sancti Andreæ*, capellamque juxtà eam in honorem sancti Cosmæ. — Le monastère fut dédié à saint André, en souvenir de celui de l'Ile-Barbe, dont ce fut le premier patron. — (Voir LE LABOUREUR. *Mazures de l'Ile-Barbe*, tome I, page 63.)

une troisième fois, la mission providentielle qu'il lui confiait.

Aussi bien, dès que la nuit suivante est venue, profitant du moment où toute la nature est dans le calme et le silence, il se rend, l'âme émue, au tombeau du glorieux martyr, et les yeux levés vers le ciel, il fait cette prière : « *Seigneur Jésus,* « *Dieu qui aimez la bonté et qui en êtes l'auteur, vous qui avez* « *fait sortir Lazare du tombeau, quatre jours après qu'il y eut* « *été enseveli, vous qui avez ouverte votr glorieux sépulcre pour* « *en sortir victorieux, ouvrez-moi aussi le tombeau de vos* « *saints, non à cause de mes mérites, mais à cause de ceux de* « *vos élus, afin que je puisse facilement transporter leurs corps* « *au lieu que vous, mon Dieu et mon Sauveur, leur avez* « *préparé.* »

Sa prière finie, il voit soudain, renversée à ses pieds, la pierre qui fermait le tombeau des deux bienheureux. Saisi d'une grande frayeur, il ose à peine approcher, — mais, peu à peu, il se rassure et prend courage. Des deux mains il enlève de leur châsse les précieux ossements, et les rassemble en un faix, qu'il plie dans quelque grossière étoffe à cet usage (1), disposée en forme de besace.

Il se met en route avec son béni fardeau, marche longtemps, et arrive enfin sur les pentes de la montagne où se dresse fièrement un château fort. C'est le manoir d'Yzeron.

Mais une longue et pénible route a fatigué le voyageur. Pour se reposer, il s'assoit sur le bord du chemin, à l'ombre d'une blanche aubépine.

Or, dans ces parages et précisément à cette heure, il arriva qu'une troupe de chasseurs au service du comte Guillaume, seigneur du manoir, étaient à la poursuite d'un lièvre que la meute des chiens avait levé dans un buisson.

(1) Le mot « sarcinulis » que nous lisons dans le texte de la légende trouvera son explication, plus loin, au chapitre IX de cet ouvrage.

Lancé dans la direction de notre porteur de reliques, l'animal s'arrête, sans crainte, tout auprès du mystérieux fardeau, court et ferme.

Quant aux chiens, retenus en arrière comme par une force invisible, ils poursuivent à distance l'animal de leurs aboiements, sans oser l'approcher.

Stupéfaits à la vue d'un phénomène si étrange, les veneurs se demandent les uns aux autres : Qu'est cela ? — Qui a jamais vu pareille chose? — Allons vite dire à notre maître la merveille dont nos yeux sont témoins. Car il y a certainement, dans cet événement, quelque chose de divin. C'est un fait qui ne sera pas longtemps sans avoir du retentissement.

Ils s'en vont donc raconter au comte Guillaume ce qui se passe d'extraordinaire sur ses terres. Etonné et frappé de l'étrangeté de l'événement, le noble seigneur accourt à la suite de ses gens, vers le lieu du prodige, pour constater la vérité des choses qu'on lui a rapportées.

A peine s'en est-il approché, qu'il aperçoit un voyageur dans l'attitude du repos. Tout auprès de lui, et déposées à terre, sont des sacoches pleines.

Très surpris à son tour, le comte interpelle notre homme. Qui es-tu ? — Où vas-tu ? — Que portes-tu dans tes sacoches ?

Qui je suis ? — Où je vais ? — Ce que je porte ? — Le voici en peu de mots, répond le voyageur :

« Je suis le serviteur de Dieu et du très saint martyr « Rambert. Je porte les ossements vénérés de son corps et « ceux du saint confesseur Domitien, au comté de Forez, « par delà la rivière de la Loire, dans le monastère de Saint- « André, et cela, de par l'ordre et la volonté de saint Ram- « bert lui-même. »

En entendant ces paroles, le comte Guillaume ne peut contenir les transports d'une joie d'autant plus douce et plus vive, qu'il était, selon les mœurs de ces temps, le Père temporel du monastère de Saint-André-les-Olmes (1).

— Veuille rester quelque temps au milieu de nous, répond le comte au pieux voyageur, nous ferons appel aux habitants de la contrée, et lorsque nous aurons réuni un bon nombre de pèlerins, nous accompagnerons, en grande pompe, les reliques que tu portes en Forez.

Sans tarder, le comte Guillaume envoie les gens de sa maison prévenir le Prieur du monastère de Saint-André, et les Recteurs des églises qui se trouvent au-delà de la Loire. Il les invite à venir sur les bords de la rive droite du fleuve, en pieuse et solennelle procession et au-devant des reliques des saints Rambert et Domitien, qui leur arrivent d'une manière toute providentielle.

(1) Erat enim præfati Monasterii Pater, quem temporalem vocant (*texte tiré de l'office de saint Rambert. IIe nocturne, 4e leçon*).

Ce qui veut dire que le comte Guillaume, seigneur très chrétien, était l'ami et le protecteur du monastère de Saint-André, à la prospérité duquel il s'intéressait sans doute. Et si sa joie fut si grande en trouvant sur ses terres le porteur mystérieux des reliques de saint Rambert, c'est que peut-être ces mêmes reliques si fécondes en miracles, et dont la renommée ne lui était pas inconnue, il les avait désirées pour l'église de son monastère favori, et peut-être avait sollicité des religieux qui en étaient les heureux possesseurs en Bugey, l'honneur d'en avoir à sa disposition quelques précieuses parcelles.

M. l'abbé Boué, curé de Saint-Just, Lyon 1844, dans sa *Notice sur la chasuble de saint Rambert*, page 13, va jusqu'à dire que ce fut le comte Guillaume qui fit faire au XIe siècle cette translation. Nous serons moins affirmatifs que cet auteur, après DE LA MURE qui, dans son *Histoire du Diocèse de Lyon*, mentionne simplement que cette translation se fit miraculeusement du temps de Guillaume, comte de Forez. Nous ajouterons que ledit comte n'eût pas alors été étonné de voir arriver, sur ses terres, l'homme porteur du précieux fardeau des ossements de nos saints, s'il eût lui-même commandé et organisé la translation.

Une cérémonie prévue, commandée, impose la joie, mais non l'étonnement, la surprise. Du reste, que signifierait le mot « miraculeusement », si d'avance tout avait été prévu ? — Pour nous, le comte Guillaume avait bien pu demander quelques parcelles des reliques, — mais d'après la légende du Bréviaire, d'après DE LA MURE, dans son *Histoire du Diocèse*, page 270, il ne parait pas que le comte Guillaume ait prévu d'avance et organisé la cérémonie de la translation, que toujours on a appelée « miraculeuse ».

A moins cependant que M. l'abbé Boué veuille entendre par ces mots « *le comte Guillaume fit faire cette translation* », que le comte Guillaume fut l'organisateur de la procession, qui, partant de son manoir d'Yzeron, accompagna jusqu'au prieuré de Saint-André les reliques saintes reçues chez lui miraculeusement.

Puis, oubliant la chasse et ses plaisirs, il charge ses nombreux serviteurs de convoquer, autour du vieux manoir d'Yzeron, à une date fixée, le clergé et les fidèles des paroisses d'alentour.

A la nouvelle qu'elles allaient bientôt recevoir le trésor précieux de reliques si fécondes en miracles, les populations riveraines de la Loire accourent en masse, avides sans doute de contempler la merveille que le comte Guillaume leur apporte, mais heureuses, surtout, de ce que la présence au milieu d'elles, de ces saintes et puissantes reliques serait assurément une source de sanctification pour les âmes et guérisons pour les corps.

Cependant le comte Guillaume avait rassemblé une grande foule de pèlerins autour des saintes reliques, abritées dans son château.

Au jour fixé, cette foule compacte, prêtres et fidèles, s'ébranle et se met en marche vers la Loire.

Mais déjà un peuple innombrable attendait, en prières, sur les deux rives du fleuve.

O prodige, les reliques sacro-saintes entourées de la foule sont à peine arrivées au bord du fleuve, que les eaux se divisent et forment, à droite et à gauche, comme deux murailles, à l'instar du Jourdain refoulant autrefois ses flots, ou de la mer Rouge s'ouvrant devant les fils d'Israël, qui la traversèrent à pieds secs.

Ainsi fut accomplie cette parole du Psalmiste : « *Ils traverseront le fleuve à pieds secs* (1) » : ou encore, cet autre passage de la Sainte Ecriture : « *L'eau s'arrêtera de couler* (2). »

Nous ne passerons point ici sous silence les choses mer-

(1) Psaume 65, verset 6.

(2) Exode, 15, verset 8.

veilleuses (1) que le Seigneur daigna opérer par l'intervention de ses serviteurs Rambert et Domitien.

En effet, lorsque la foule faisant cortège aux reliques des deux saints eut traversé le fleuve à pieds secs; lorsque de toute cette grande multitude, pas un homme ne semblait être resté en arrière, il arriva que le cours de la Loire resta encore suspendu, et ses eaux divisées comme deux murailles.

Frappé de ce prodige, le comte Guillaume eut l'idée de faire monter quelqu'un en haut d'un grand arbre voisin, afin qu'il pût se rendre compte de quel nouveau miracle la divine Providence daignait, encore, favoriser la foule pieuse, puisque les eaux du fleuve, après le passage des reliques et des pèlerins, cessaient encore de couler.

Un jeune homme monte, en effet, sur un arbre, et à peine a-t-il promené ses regards dans la direction de l'autre rive de la Loire, qu'il voit venir une vieille femme boiteuse. « *Je vois une femme appuyée sur un bâton, crie-t-il à ceux qui se tiennent là, elle vient à nous avec une extrême lenteur.* » Ces paroles firent penser au comte Guillaume et à tous les fidèles qui venaient de passer la Loire miraculeusement, que

(1) L'année... 1079, saint Jubin consacra à Dieu, en l'honneur de la Sainte Vierge, l'église abbatiale, depuis collégiale de Beaujeu, fondée par Bérald, l'un des premiers et des plus anciens seigneurs de Beaujeu et du Beaujolais, qui a pris le nom de cette ville, et sous ce même saint prélat. Environ ce même temps, arriva la mémorable et miraculeuse translation des reliques de saint Rambert, martyr, en un *célèbre* prieuré de son diocèse, qui a pris ce nom, au pays de Forez, en laquelle translation la rivière de Loire se partagea au passage de ces reliques, comme on apprend de titres et preuves authentiques de ce monastère. (*Histoire Ecclésiastique du Diocèse de Lyon*, par Mre J.-M. de la Mure, docteur-chanoine de la collégiale de Montbrison. Edition de 1671, page 156.)

Ce miracle de la division des eaux de la Loire, en deux murailles, pour laisser le passage libre aux reliques de saint Rambert, n'est pas le seul qui rendit fameux ce beau fleuve. Le Laboureur, au tome II de son *Histoire des Ducs de Bourbon*, et à la page 429 et suivantes, édition moderne avec annotations par Chantelauze, cite le miracle suivant que Dieu fit en l'année 1491, en faveur du P. Jean Bourgeois, saint religieux Cordelier de l'Observance régulière, précepteur et ami de Charles VIII, roi de France, et du seigneur d'Urfé. Un jour, le Père Jean Bourgeois venant de Lyon, et voulant passer la rivière de Loire pour se rendre à Montbrison, le batelier lui refusa sa barque, à cause que ne portant point d'argent, suivant son Observance régulière, il ne lui en pouvait donner. Animé d'une vive confiance en Dieu, à l'exemple de saint Raymond, de l'Ordre de saint Dominique, il étendit son manteau sur les eaux, et s'étant mis dessus avec son compagnon, faisant le signe de la croix, il passa très facilement et heureusement à l'autre bord de la rivière.

la divine Providence pourrait peut-être bien ménager à la foule la vue d'un autre prodige.

La pauvre femme estropiée qui avait suivi, avec une piété si tendre et si constante, les reliques des saints Rambert et Domitien, ne méritait-elle pas de traverser la Loire par le chemin desséché qui avait servi à la foule?

Tous les pèlerins, alors, font halte un moment pour attendre la vieille femme.

Bientôt elle entre dans le lit du fleuve et y marche, en effet, sans encombre. Bien plus, elle n'a pas plus tôt atteint la rive opposée, que soudain la Loire recommence à rouler ses eaux avec sa rapidité ordinaire.

Tout le peuple, témoin de ce fait prodigieux, verse alors des larmes de joie : c'est un concert unanime d'actions de grâces à Dieu, et de remerciements à ses saints.

Enfin, une longue procession s'étant formée à nouveau, les reliques reprennent leur marche triomphale vers le monastère de Saint-André, aux accents des hymnes pieux et des saints cantiques, que les pèlerins redisent avec le plus pieux enthousiasme.

Déposées dans l'église conventuelle du monastère avec tous les honneurs qu'elles méritaient, ces précieuses reliques sont encore celles que nous vénérons à la fin de ce XIXe siècle.

Dans la suite des temps, il y eut un grand concours de malades venus de tous côtés pour implorer le secours du vaillant athlète du Christ, saint Rambert (1).

Et personne jusqu'à ce jour ne s'en est allé sans avoir obtenu de lui quelques grâces. Ce qui veut dire, que depuis huit cent vingt ans que la ville de Saint-Rambert-en-Forez possède les insignes reliques de son illustre Patron, et que sa

(1) Nous ne sommes pas éloignés de croire que c'est à ce concours de pèlerins que l'antique bourg d'*Occieu* dut de devenir une petite cité qui compta plus tard parmi les treize villes « *vocalles* » du Forez. On appelait, ainsi, les villes dont les députés avaient voix dans les assemblées du Forez.

vieille église reçoit les pèlerins confiants en la protection du généreux martyr, le culte de saint Rambert a toujours tenu une grande place dans la vie chrétienne des habitants de notre vieille cité et des populations de la contrée, comme aussi la bonté de notre saint envers ses fidèles protégés, s'est bien souvent, s'il faut en croire la tradition du pays, manifestée par des prodiges en leur faveur (1).

(1) Dans notre région forézienne on a toujours invoqué saint Rambert pour la fécondité des champs. Les trois épis avec lesquels il est représenté dans les images ou statues du moyen âge, symbolisent cette fécondité, comme ils symbolisaient jadis la paix (FIG. 17).



FIG. 17

STATUE ÉQUESTRE DE SAINT RAMBERT

Au nombre des miracles, insignes par lesquels la sainteté de notre illustre martyr se manifesta au moyen âge d'une manière extraordinaire, il faut placer l'événement prodigieux que la tradition a consacré comme un fait d'une vérité incontestable.

Menacée d'être assiégée et préparée à une défense vigoureuse, la ville de Saint-Rambert s'apprêtait à prendre contact avec l'ennemi, qui, venu de Montbrison pour la surprendre, avait déjà fait avancer ses soldats jusqu'au pied des murailles. L'assaut de la Porte dite du Poyet était donné, les deux tours carrées qui faisaient son avant-corps venaient de tomber au pouvoir des assaillants, la porte forcée allait être franchie par les troupes, quand, ô prodige !... dans une vive clarté, radieuse de gloire, l'image d'un jeune et brillant guerrier, monté sur un magnifique palefroi, apparut aux yeux de l'ennemi, et resplendissant de majesté, lui présentait trois épis d'or d'une main désarmée, comme symbole de paix et de réconciliation.

Surpris de cette vision aussi extraordinaire qu'imprévue, l'ennemi recula épouvanté, et les chefs décidèrent aussitôt que d'une place aussi bien gardée, ne pouvait leur échoir que la plus sanglante défaite. Et sans coup férir, chefs et soldats battirent en retraite. La ville était sauvée.

C'est pour perpétuer le souvenir de cette délivrance merveilleuse de la ville, par son illustre protecteur saint Rambert, que l'illustre martyr est, depuis cette époque, représenté sous la figure d'un pacifique guerrier à cheval, portant de la main droite l'emblème traditionnel des trois épis d'or (*).

(*) Nous donnons ici une reproduction photographique de la très ancienne et naïve figure équestre du Patron et Protecteur de notre vieille cité. Elle se voyait, naguère encore, sous l'arcade de la porte gothique dite de la « Chana », où elle rappelait ce glorieux événement. Une niche pratiquée dans le mur de la maison de l'obligeant M. Aug. Montet, notaire, a reçu la précieuse statue équestre, devant laquelle, aux jours de la fête du saint martyr, brûlent deux lumières, pendant que la pieuse procession des fidèles passe en chantant des hymnes de triomphe.

Voylà, dit Claude LE LABOUREUR dans son livre *Les Mazures de l'Ile-Barbe* (tome Ier, chapitre VII, page 8), voylà le récit de la translation de ces saints, « qui est si bien circonstancée « que je le tiens authentique, et les miracles qui s'en ensui- « virent ont esté si fréquents et si célèbres, que depuis ce « temps l'église et monastère de Saint-André-en-Forez ont « changé de nom, et l'affluence des pèlerins abordants en ce « lieu, du petit Occiacum, a fait une jolie ville qui porte le « nom de son nouvel hôte, saint Rambert. »

Quand on se pénètre du passage intéressant de notre légende, où il est dit que le comte Guillaume réunit autour de lui un grand nombre de fidèles et de prêtres, pour faire cortège aux précieuses reliques qui allaient quitter son manoir et prendre la route du Forez (1), on ne peut se défendre d'un sentiment de curiosité. On voudrait savoir ce qui se passa, en ces jours de foi naïve, où le moindre événement religieux suffisait pour exciter l'enthousiasme de populations au cœur simple et croyant.

Or, d'après les documents que nous avons étudiés et discutés, voici comment les choses durent vraisemblablement arriver.

Lorsque le comte Guillaume fit appel à la piété des Recteurs dont les paroisses étaient voisines de son château-fort, tous assurément durent répondre avec le plus grand empressement à sa pieuse invitation, entraînant, après eux, un clergé nombreux et une foule de paroissiens.

Et, lorsque le seigneur Prieur de notre monastère de Saint-André-les-Olmes reçut l'heureuse nouvelle de l'arrivée toute providentielle, dans son église conventuelle, du sacré trésor qu'on lui avait annoncé, il dut aussi, certainement,

(1) Voir la légende de saint Rambert aux pièces justificatives n° 3... Misit qui monerent monasterii rectores et ecclesiarum, quæ sunt ultrà Ligerim, ut cum ornatu obviàm sanctorum reliquiis ad littus fluminis procederent... clerum et populum advocat, qui cum audierunt tales margaritas eò pervenisse, catervatim ruunt, cernere cupientes mira quæ geruntur, vel corporis sanitatem recuperare, etc., etc.

se préparer à faire aux précieuses reliques, la plus solennelle et la plus magnifique réception.

Pour tout dire, en cette circonstance bénie où les cœurs des recteurs et des religieux bénédictins, des seigneurs et des manants battaient à l'unisson, avec les tressaillements d'une même joie, dans l'attente du plus extraordinaire des événements, ce ne furent assurément, de toutes parts, au milieu des brillants préparatifs de la fête, qu'acclamations enthousiastes, que brûlantes invocations en l'honneur des saints de Dieu.

Le texte de la légende de la translation miraculeuse des reliques, en nous révélant l'affluence des populations riveraines de la Loire, autour des reliques portées en triomphe des bords du fleuve jusqu'au Prieuré, ne fait, il est vrai, aucune allusion à la présence, dans le pieux cortège, des austères habitants du cloître de Saint-André.

Mais, n'est-il pas tout naturel de penser que le seigneur Prieur, averti par l'ami dévoué et le Protecteur temporel de son monastère (1), s'empressa d'adoucir, pour la circonstance exceptionnelle, les rigueurs de la clôture ? Oui, et il n'hésita pas à donner à ses religieux toute permission de franchir le seuil de leur cellule, pour se mêler à la foule des pèlerins marchant au-devant des reliques attendues ?

Et nous ne pouvons pas nous résigner à croire que les pieux moines du prieuré de Saint-André, dont le cloître dominait la plaine par où s'avançait, processionnellement le cortège, soient restés impassibles en présence de l'enthousiasme d'une foule encore tout émue du beau spectacle d'un prodige accompli sous ses yeux.

Il nous paraît vraisemblable de penser que, quittant leur cloître pour quelques instants, ils vinrent au-devant des reliques sur la rive gauche de la Loire. Peut-être même,

1) Le comte Guillaume.

furent-ils témoins du miracle étonnant qui marqua le passage des saintes Reliques à travers le lit desséché du fleuve.

Qui sait encore si, épris d'un saint respect pour le trésor sacré qu'on leur apportait dans les riches plis d'une étoffe de soie et d'or (1), ils ne s'empressèrent point de faire comme une garde d'honneur, autour de la châsse merveilleuse, à l'instar de celle qui protégeait l'Arche Sainte transportée par les Israélites, à travers les champs déserts de l'Arabie.

Nous allons plus loin. Au moment solennel où les saints ossements de l'illustre martyr Rambert furent déposés sur la rive gauche de la Loire, en attendant que la foule des pèlerins traversât miraculeusement le fleuve, le seigneur Prieur, entouré de ses religieux, dut donner l'ordre aux dignitaires de son monastère de charger, eux-mêmes, les précieuses reliques sur leurs épaules.

Elles furent ainsi transportées, aux chants des hymnes de triomphe, jusque dans cette église priorale dont nous pouvons encore, de nos jours, baiser avec respect les pierres huit fois séculaires.

Et quand le vénérable fardeau, après avoir pénétré dans la petite cité de Saint-André-les-Olmes par le sentier montueux, ouvert plus tard sous la porte gothique (2), dite porte de la *Chana* (3), arriva par la porte de

(1) Les pauvres besaces d'étoffe grossière, dans lesquelles l'inconnu porteur des reliques les avait transportées jusqu'au château du comte, avaient été remplacées, dit la tradition, par une étoffe précieuse, sortie des armoires du pieux comte, et qui devint, plus tard, la chasuble merveilleuse, dite de « saint Rambert ».

(2) Vers le XIVe siècle, la ville de Saint-Rambert était déjà entourée d'une enceinte de hautes et épaisses murailles flanquées de tours et percées de quatre portes. Dans une transaction, passée en 1367, entre les habitants de Saint-Rambert et le seigneur Prieur du monastère, il est parlé de fossés, de clefs des portes, de murs de la ville... comme de constructions existant déjà depuis longtemps. (*Archives de la Loire*. Fonds de Saint-Rambert.)

(3) La Porte de la *Chana* qui s'ouvrait du côté le plus rapproché de la rive gauche de la Loire, et qui, de temps immémorial, s'est appelée aussi Porte de Saint-Rambert, parce que son arceau gothique a, de temps immémorial aussi, abrité la statue équestre de l'illustre martyr, nous semble avoir été le passage, tout indiqué, de la procession des reliques, à leur

Franchise (1), au seuil du grand portail roman de l'église priorale, il nous semble voir les flots serrés de la foule enthousiaste, envahir les trois nefs du saint lieu. Soudain, une ovation solennelle aux sacrés ossements des saints Rambert et Domitien éclate, et les malades et les infirmes de tout âge, de tout rang, essayent de les approcher de plus près pour les toucher, afin d'être guéris. Ainsi, au temps de Notre-Seigneur, les infirmes et les malades cherchaient à toucher les bords de sa robe, pour retrouver forces et santé.

Mais puisque nous assistons par la pensée aux merveilles qui se déroulèrent, il y a huit siècles, dans ce même temple et sous ces mêmes voûtes sacrées, témoins, toujours debout, de nos prières et de nos cérémonies religieuses, entendons aussi les nombreuses acclamations d'un peuple de pèlerins, faisant monter à Dieu les chants de sa reconnaissance. Contemplons

arrivée dans la petite cité de Saint-André. C'est du moins le chemin le plus court pour venir de la Loire. Du reste, comme souvenir de cette translation des reliques de saint Rambert, des bords de la Loire dans l'église du prieuré, on fait encore chaque année, au jour de la fête de cette Translation qui est la fête patronale — (premier dimanche d'octobre) — une procession où sont portées en triomphe les reliques du saint.

Détail à remarquer et qui donne une forte présomption pour croire qu'en 1078 les reliques passèrent par là : c'est qu'arrivés sous l'arceau de la porte gothique, les fidèles et le clergé s'arrêtent, selon une très ancienne coutume, pour laisser chanter, par un choriste, le Répons d'un Martyr et l'oraison du saint. Après cette cérémonie, la procession reprend sa marche.

(1) La porte dite de *Franchise*, ainsi appelée parce que tous ceux qui pouvaient en franchir le seuil étaient exempts de poursuites infamantes, est encore debout et donne accès, de la place de la Mairie dans le quartier de la ville où s'élève l'église. Jadis, elle faisait communiquer la petite cité avec les dépendances du prieuré, alors ceint d'épaisses murailles. Une autre porte, placée en face de la porte de Franchise et de l'autre côté de l'église, mettait en communication le quartier du Poyet avec le prieuré. De cette porte démolie depuis longtemps, il ne reste plus que les deux corbeaux qui supportaient, anciennement, la retombée de l'arc ouvert fermant la porte. Il est une autre interprétation du nom de *Porte de Franchise*, nous la donnons ici, afin que le lecteur juge de sa vraisemblance. Après la trahison du Connétable de Bourbon et confiscation de ses biens, en 1532, au profit de la Couronne, François Ier, dont les Etats venaient de s'agrandir du Comté de Forez, vint en prendre possession. Arrivant de Lyon et passant à Saint-Rambert, le 24 avril 1536, il semble tout naturel qu'il ait accordé aux habitants, en cette heureuse circonstance, quelque franchise communale, dont la Porte du Prieuré, par où passa le cortège royal, aurait gardé le souvenir.

Cette hypothèse s'accrédite par l'octroi qu'il fit, peu après, à la petite ville de Sury-le-Comtal qu'il traversa en se rendant à Montbrison. Le nom de « rue Franche » conservé à l'une des principales et anciennes voies de cette ville, n'aurait pas d'autre origine.

la nombreuse couronne de prêtres, de religieux agenouillés autour de l'écrin d'or et de soie, déposé sur le maître-autel, au milieu de mille lumières éclatantes. Leurs cœurs sont à la confiance et à la joie, pendant que leurs lèvres murmurent d'ardentes prières.

Il n'est pas jusqu'aux joyeuses envolées des cloches du vieux beffroi roman, jusqu'aux parois extérieures et intérieures des murs de l'église, disparues sous les plis pressés de riches tentures aux couleurs rouge et argent, rappelant les titres glorieux du martyr Rambert et du confesseur Domitien; il n'est pas jusqu'aux autels ruisselants d'or et de lumières... qui ne redisent la magnificence de cette grande fête de la translation des reliques, fête où la joie débordante de tout un peuple de fidèles et de prêtres, exprime mieux que tous les discours, le bonheur que chacun éprouve de posséder, près de soi, un pareil trésor.

Ah ! si les pierres de notre vieille église avaient une voix, que ne nous raconteraient-elles pas de la foi vive de nos ancêtres, de leur empressement à vénérer les reliques de notre cher et illustre Patron, de leur joie de les posséder, de leur absolue confiance en elles, et des grâces nombreuses, éclatantes même, obtenues par l'intercession de saint Rambert !

Car si nous en croyons ce passage de la légende de l'office du glorieux martyr « *Dans la suite des temps, il y eut un* « *grand concours de malades venus de tous côtés pour implorer* « *le secours du vaillant athlète du Christ, et personne, jusqu à* « *ce jour, ne s'en est allé sans avoir obtenu quelques grâces.* »

Oui, si nous en croyons cette légende vénérable, des flots de pèlerins affluèrent de tout temps autour de la châsse de saint Rambert. Car ces saints ossements, loin de perdre leur puissance d'opérer des miracles, après avoir été transportés en Forez, devinrent, au contraire, une source de grâces pour tous ceux qui les y vénérèrent, dans leur nouvel oratoire.

Et puisque, d'après la légende de l'office du saint martyr « *Personne, jusqu'à ce jour, ne s'en est allé sans avoir obtenu quelques grâces* », on peut dire qu'il fut, dans la suite du temps, incalculable le nombre des pécheurs convertis, des malades guéris, des familles réconciliées, des deuils consolés, des champs fécondés par l'intercession de notre illustre Patron.

Oui, quelque part que reposent les restes sacrés des saints, ils portent toujours en eux cette force divine à laquelle les lois de la nature sont obligées de céder, cette force surnaturelle qui en fait comme des sources de vie, et des remèdes efficaces pour guérir les infirmités du corps et cicatriser les plaies de l'âme.

S'il arrive, souvent, que nos prières adressées aux saints dont nous vénérons les cendres demeurent inexaucées, ce n'est point que les corps des saints auprès desquels nous nous agenouillons soient dépourvus de puissance et d'énergie.

Mais si nos soupirs ne sont pas entendus, c'est qu'ils ne sont point sincères, si nos larmes ne les émeuvent pas, c'est qu'elles ne sont point amères, et si nos prières restent stériles, c'est qu'elles ne sont accompagnées, ni de la pureté du cœur confiant, ni de la pénitence de l'âme humiliée.

Prions et humilions nos cœurs, menons une vie chrétienne et nous verrons « les miracles se multiplier autour du « tombeau du Bienheureux Rambert, martyr, les aveugles « recouvrer la vue, les boiteux marcher, les démons prendre « la fuite, les frissons de la fièvre et les maux de dents « disparaître ».

Avant de terminer ce chapitre, nous voulons réduire à néant quelques objections que ne manqueront pas de faire les esprits prévenus contre la vérité de tout récit tracé par la plume des copistes du moyen-âge.

Nous n'ignorons pas que les fraudes pieuses sont de toutes les époques, et que les historiens qui, dans le cours du moyen-âge, rassemblèrent les traditions éparses n'étaient ni inspirés ni infaillibles. Nous savons même qu'ils mutilèrent quelques-unes des légendes, mêlèrent souvent aux récits vrais ou faux que leur avaient légués les siècles, des erreurs et des contre-sens : c'est une conséquence fatale de leurs préjugés et de leur ignorance des temps antiques (1).

Nous savons, d'autre part, qu'en dépouillant notre pieuse légende de son vêtement de naïveté toute médiévale, nous aurions à offrir à certains lecteurs, un fait qui capterait d'autant plus leur créance qu'il serait plus naturel et plus ordinaire : le rapt, par exemple, des reliques du saint martyr Rambert par un émissaire du comte Guillaume ; ou encore, le simple enlèvement des dites reliques par le comte Guillaume lui-même, qui, avec l'assentiment des religieux du monastère de Saint-Domitien, les aurait fait porter dans son château d'Yzeron, et de là, en grande pompe, dans l'église de son prieuré favori de Saint-André-les-Olmes.

Nous pourrions donc, abandonnant le récit légendaire conservé par le Bréviaire bénédictin et la Tradition locale, écrire ces pages à l'exemple de certains historiens qui répugnent à admettre tout ce qui porte l'empreinte du merveilleux et du miraculeux. Mais, plein de respect pour la mémoire du pieux comte Guillaume, nous n'avons pas voulu mettre le fait de la translation de nos saintes reliques au rang des actes entachés de déloyauté et de profanation. Nous n'avons pas voulu priver le lecteur des charmes dont est remplie notre vieille et chère légende.

N'eussions-nous pas été parjure à notre foi, que de traiter avec mépris les naïves légendes que l'Eglise accueille, avec

(1) Pour ne citer qu'un exemple à l'appui de ce que nous avançons, la légende de saint Domitien citée par GUICHENON dans son « *Histoire de la Bresse et du Bugey* » est agrémentée de l'épithète « mutilatam, mutilée ».

tant de respect, dans ses saints offices? C'est pourquoi, à ceux qui se défient des légendes, les regardent comme des récits fabuleux, indignes de fixer l'attention des esprits sérieux, et tout au plus bonnes pour amuser les enfants, nous répondrons : si les légendes ne sont que des fruits de l'imagination, si les récits merveilleux que nous lisons dans la *Vie des Saints* ne sont que les produits poétisés de cerveaux enthousiastes, pourquoi alors voyons-nous des auteurs sérieux aimer tant à les insérer dans les pages de leurs livres?

Sans doute, sous des dehors fabuleux, la légende nous dérobe le fait historique, exact et précis ; mais les voiles dont elle l'entoure sont si transparents qu'il suffit d'un regard pour les pénétrer. On devine, à travers leurs séduisantes couleurs, la vérité qui, à l'instar d'une fleur parfumée dont la suave odeur trahit la présence sous la mousse, se présente d'elle-même à l'esprit, naïve et sincère.

Les légendes sont des bouquets embaumés des très agréables parfums du passé. On est toujours tenté de détacher quelques fleurs de leur gracieuse touffe.

La légende qui suit offre un tel rapprochement avec celle de notre martyr saint Rambert, soit par la date des faits, soit par les lieux où ils se passent, soit encore par les qualités sœurs des deux saints, soit enfin par la façon dont leurs corps furent découverts et transférés, que nous n'hésitons pas à en reproduire les parties essentielles. Le lecteur nous saura certainement gré de lui donner, ici, un document capable de justifier, au moins indirectement, la vérité des faits relatifs à la translation de nos Saintes Reliques.

LÉGENDE DE SAINT FLORENTIN (561)

« Jadis advint que les Wendes, les Souabes et les « Alains (1) que aucun appellent Huns, issirent de leur « contrée pour France détruire et gâter. Un roi avaient, « qui Crocus était appelé...

« Quand il eut passé le pont de Mayence sur le Rhin, et « qu'il eut gâté et détruit la cité, il alla tout détruisant et « gâtant les terres et les contrées par où il passait; moult « y fit griès, dommages aux églises et au peuple...

« Tant alla que il parvint ès parties de Bourgogne. Il « advint, un jour, que il s'imagina d'avoir Chevaliers du pays « à être ses soudoyers en sa cause et en ses guerres; « enseigné lui fut et indiqué que près de là, y avait un « chevalier preux et vaillant et vigoureux de corps et bien « éprouvé d'armes. Le roi Crocus le manda devant lui et « l'aresna, et reprit que il fut son soudoyer avec autres « chevaliers que il avait éprouvés en son service. Le che- « valier qui était bien garni et bien armé de la foi de « Jésus-Christ, répondit au tyran en cette manière : « *Je suis « et serai toujours soudoyer d'un seul Seigneur, à qui je suis « et que je servirai en cette vie temporelle.* »

« Le tyran lui demanda : comment ce Sire avait nom; et « le chevalier répondit que ce était Jésus-Christ, qui est un « seul Dieu en trois personnes, et triple unité. Le tyran lui « redemanda de quel nom et de quelle religion il était; et le « chevalier répondit : « *Florentin suis appelé, par nom, et « suis chrétien et chevalier de Notre-Seigneur Jésus-Christ « que je t'ai nommé.* »

(1) *Chronique de Saint-Denis.* — Extrait de la brochure de B. Zeller, professeur au Lycée Charlemagne : *Les fils de Clotaire ; Frédégonde et Brunehaut* (Paris, 1880).

« Le roi Crocus lui fit couper la langue et, après ce, couper
« le chief. Le prud'homme et bon chevalier, messire saint
« Florentin rendit, par son martyre, l'âme à Notre-Seigneur
« Jésus-Christ, et fut son corps enseveli, et mis en sépulture
« en une ville qui est au pays, et qui, orendroit, est nommée
« Saint-Florentin.

« Grand temps fut le corps de ce bienheureux martyr, en
« l'église de cette ville, et encore y est le chief; et pour les
« grands miracles que notre Sire faisait et fait encore pour
« lui en ceux qui, dignement, le requièrent et le requerront;
« un prud'homme qui au temps de lors était, prit le corps du
« benoît martyr, et sans le chief le translatèrent de lieu en autre
« pour savoir où ils trouveraient lieu religieux où ils pussent
« dignement et honorablement hebergier.

« A la parfin, fut rapporté à Bonneval, en l'église et diocèse
« de Chartres, pour ce que ceux qui l'apportèrent cuidaient
« que ce fût le plus religieux lieu où ils le pussent mettre. En
« cette abbaye est et repose, dignement moult honorablement
« et moult dignement, le corps de Monseigneur saint Florentin
« le martyr. Et là fait, notre Sire, grans miracles de jour en
« jour, en l'honneur et en mémoire de ce glorieux martyr.

« Quand Crocus le tyran fut pris, il fut vilainement mené
« par les cités que il avait détruites; après ce, mourut, fut
« tourmenté de divers tourments, selon ce que il avait
« desservi (1). »

(1) Nous avons respecté et le style et l'orthographe de cet intéressant document.

CHAPITRE VIII

VOIE SUIVIE

PAR LE MYSTÉRIEUX PORTEUR DES RELIQUES DES SAINTS RAMBERT ET DOMITIEN

Il existait, au moyen âge, un grand nombre de petits établissements destinés aux voyageurs que la route avait fatigués ou que la pauvreté et la maladie contraignaient à suspendre leur marche, pour réclamer aide et secours (1).

Or, ces établissements inégalement distribués dans notre région, c'est-à-dire dans l'ancien « *Pagus lugdunensis* » (2), dont la circonscription territoriale comprenait la presque totalité des départements actuels du Rhône, de la Loire et de l'Ain, étaient aux XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles, de petits hôpitaux affectés spécialement aux pauvres de Jésus-Christ « *ad pauperes Christi* », et qui, distancés entre eux, formaient comme une série de grandes lignes ayant leur point central à Lyon, où elles venaient converger.

Ces lignes, qu'il est impossible de considérer comme un résultat du hasard et qui reliaient, entre eux, les hôpitaux ou

(1) *Les Voies antiques du Lyonnais, du Forez, du Beaujolais... du Bugey*, etc., déterminées par les hôpitaux du moyen âge, par M. C. Guigue, archiviste du Rhône, 1877.

(2) *Pagus lugdunensis*. District lyonnais.

refuges de pèlerins, de voyageurs malades ou attardés, ne pouvaient être alors, d'après l'érudit M. C. Guigue, que des grandes routes.

C'est, du reste, ainsi que les nomment les vieux documents : *via publica*, *iter publicum*, *magnum iter*, *strata*, *iter ferratum*, *via lugdunensis* (1). Ces grandes routes du moyen âge, établies sur les voies antiques de l'époque de la domination romaine (2), et que jalonnaient précisément les hôpitaux, formaient un vaste réseau couvrant tout le « *Pagus major lugdunensis* ». C'est ainsi que sur la magnifique carte des « *Voies antiques du Lyonnais, du Forez, du Beaujolais, de la Bresse, de la Dombes, du Bugey et de partie du Dauphiné* », dressée par M. C. Guigue, nous relevons quinze grandes routes fréquentées au moyen âge; cinq voies du Lyonnais mentionnées par Strabon; et dix autres voies antiques dont les auteurs ne font aucune mention (3).

Quel itinéraire suivit le mystérieux porteur des reliques des saints Rambert et Domitien, en l'année 1078? Quelle voie prit-il pour venir de l'abbaye de Saint-Rambert-de-Joux, en Bugey, au prieuré de Saint-André-les-Olmes, en Forez? Telle est la question difficile à laquelle nous allons essayer de répondre, en nous inspirant du savant travail du distingué archiviste que nous avons déjà nommé plusieurs fois.

Et d'abord notre pieux voyageur, comme en témoigne la légende de l'Office de Saint-Rambert, se mit en route pendant la nuit, chargé du précieux fardeau qui lui était providentiellement confié. Bien convaincu qu'il lui fallait faire un long voyage (4) à travers une région qu'il connaissait peu,

(1) *Les Voies antiques du Lyonnais, du Forez*, etc., par M. C. Guigue, *passim*.

(2) C'est l'opinion de M. C. Guigue, c'est aussi la nôtre.

(3) *Les Voies antiques du Lyonnais, du Forez*, etc., *passim*.

(4) Il y a environ 63 kilomètres de Saint-Rambert-de-Joux à Lyon, et environ 70 kilomètres de Lyon à Saint-Rambert-en-Forez, en suivant l'ancienne voie du moyen âge. C'était un voyage d'une trentaine de lieues.

il ne dut certainement pas se hasarder ni dans les sentiers étroits, ni dans les petits chemins dont le tracé rapproche peut-être du but à atteindre, mais dont le sol, ordinairement défoncé et rocailleux, est peu praticable pour le pied qui a une longue course à fournir.

Du reste c'était la nuit et ses épaules étaient chargées; il pouvait avoir besoin de faire quelques haltes en route, soit pour prendre un peu de nourriture, soit pour se reposer de la fatigue du voyage. Il s'achemina donc vers la grande route de Genève à Lyon, route dont le tracé se présentait tout naturellement à lui, puisqu'elle traversait la petite cité de Saint-Rambert-de-Joux (1). Cette voie, large, fréquentée, lui offrait d'ailleurs plus de sécurité; et il pouvait y trouver quelque abri dans les hôpitaux dont elle était jalonnée (2).

En effet, cette voie en partant de Genève gagnait Saint-Rambert par Seyssel, Culoz, Artemarre, Virieu-le-Grand et la Burbanche (3).

De Saint-Rambert-de-Joux elle continuait dans la direction de Lyon par Ambérieux (4), Loyes et Meximieux (5), le bas de Pérouge (6), le bourg Saint-Christophe (7), Chanoz (8),

(1) Via sivè strata quæ ducit ab Ambrionaco versus sanctum Rainebertum (Acte de 1213, *Archives de l'Ain*, fonds de Meyria, H. 240-241). (Dans les *Voies antiques du Lyonnais, Forez*, etc., *passim*.)

(2) Sur cette route de Genève à Lyon, on comptait huit hôpitaux, savoir : la Burbanche-les-Hôpitaux, Saint-Rambert-de-Joux, Ambérieux, Loyes, Pérouge, Montluel, Miribel, Lyon. (Dans les *Voies antiques du Lyonnais Forez*, etc., *passim*.)

(3) Ab oriente chiminus romanus (Acte de 1141, limites de la charte de Portes, *Archives de l'Ain*), *ibidem*.

(4) Voyez la note n° 1 ci-contre.

(5) Iter tendens de Meissimiaco apud Loyes (Terrier de Saint-Romain, fol. 14). (*Voies antiques du Lyonnais, Forez*, etc., *passim*.)

(6) Iter tendens de Lugduno versus Loyes. — Apud Maximiacum, iter antiquum tendens de Loyes versus Chano (*Archives de l'Ain*, Terrier de Némy-Tanay, fol. 1 et 7). (*Voies antiques du Lyonnais, Forez*, etc., *passim*.)

(7) Iter publicum tendens de Burgo apud Lugdunum. Iter tendens de Montluel ad Burgum (Terrier de Saint-Romain de Lyon de 1452, G. 4082, fol. 9, 10 et 11). (*Voies antiques du Lyonnais, Forez*, etc., *passim*.)

(8) Apud Maximiacum, iter antiquum tendens de Loyes versus Chano (*Archives de l'Ain*, Terrier de Nemy-Tanay, fol. 1 et 7), *ibidem*.

Montluel (1), La Boisse, au bas du château de Girieu (2), Beynost (3) et Miribel (4).

Après avoir marché une partie de la nuit et, probablement, toute la journée qui la suivit, notre pèlerin arriva à Lyon où il dut certainement se reposer. Et il en avait besoin.

Car la distance de Saint-Rambert-de-Joux à Lyon est de 63 kilomètres, environ 12 lieues, distance qu'un voyageur ne franchit point sans fatigue dans l'intervalle d'une grande journée, surtout lorsque ses épaules ou ses bras sont chargés d'une valise.

Fit-il une halte dans les divers hôpitaux qu'il rencontra sur sa route, par exemple à Ambérieux, à Pérouge, à Montluel, à Miribel ?

Nous pensons que si la fatigue et le besoin de réparer ses forces, en prenant quelque nourriture, obligèrent notre secret messager à s'arrêter dans un de ces pieux établissements, il ne s'y reposa que très peu d'instants, désireux qu'il était d'arriver, au plus tôt, au terme de son voyage, mais surtout rempli de la crainte qu'on ne lui fit quelques questions indiscrètes, et sur le fardeau qu'il portait, et sur les causes de son voyage.

Et pendant que le dévot serviteur de saint Rambert cheminait sur la route, seul, inconnu à tous ceux qui le rencontraient, de quelles douces émotions son âme ne dut-elle pas tressaillir! Réjoui, consolé par les bienheureux saints dont il transportait les restes sacrés, la fatigue dut lui

(1) Iter antiquum tendens de Perogiis versus Montemlupellum (*Archives de l'Ain*, Terrier de Némy-Tanay de 1388, fol. 3, 5, et 13), *ibidem*.

(2) In mandato et terragio castri de Gyreu, juxta stratam publicam Lugduni (Acte de 1266, *Archives du Rhône*, tit. S. Paul), *ibidem*.

(3) Iter tendens de ecclesia de Benost Lugduni — apud Beynost, in manso de Rodano, juxta iter tendens de Montelupello apud Lugdunum (Terrier de l'infirmerie de l'Ile-Barbe de 1451. Arm. Moïse, vol. 6, n° 2, carton 88, n° 2, fol. 35 et 44), *ibidem*.

(4) Juxta iter per quod itur de Lugduno apud Miribellum (Acte de 1350, grand cart. d'Ainay, fol. 190), *ibidem*.

paraître douce, douces aussi les sueurs qui, sous le faix béni dont il était chargé, coulaient de son front hâlé.

Arrivé à Lyon, qui sait s'il ne gravit point la colline de Fourvière (1), et s'il ne s'agenouilla point aux pieds de la Madone pour la prier de le prendre sous sa protection !

Quelque hasardée que paraisse cette hypothèse, cependant elle nous semble n'avoir rien que de très vraisemblable. En effet, voulant continuer sa route vers le Forez, notre pieux pèlerin était absolument obligé de gravir la sainte colline pour atteindre à l'ouest de Fourvière, Bonan, par où passait la voie de Lyon à Saint-Symphorien-le-Châtel, Saint-Galmier et Saint-André-les-Olmes.

Voici, du reste, l'itinéraire qu'il dut nécessairement suivre à son départ de Lyon. Cet itinéraire est révélé, au moyen âge, par les hôpitaux de Bonan, de Saint-Symphorien-le-

(1) A cette époque, c'est-à-dire au XIe siècle, le sanctuaire de Notre-Dame de Fourvière était déjà célèbre par les miracles qui s'y opéraient et l'affluence des pèlerins qui venaient s'agenouiller aux pieds de la Vierge miraculeuse, car avant 1192, date de la fondation du Chapitre de Fourvière, ou mieux, avant 1168, date de la construction de la nef de saint Thomas, il y avait une « *ancienne chapelle de Notre-Dame de Fourvière* ».

Voici quelques preuves à l'appui de notre assertion :

1° L'*Almanach de Lyon*, 1755, partie historique sur les églises de Lyon, de MATHON DE LA COUR, affirme, page 34, que la chapelle de Notre-Dame de Fourvière a été RÉPARÉE par Leidrade, environ l'an 800. On ne répare pas ce qui n'existait pas auparavant ;

2° Le même *Almanach*, 1755, indique, page 32, comme adjacente à l'ancienne église Saint-Etienne de Lyon, l'*Eglise Sainte-Croix*, première paroisse, en dignité, de la ville de Lyon, et fondée par saint Arige, archevêque de Lyon (603-611).

Or, au XVIIe siècle, un grand procès s'élevait entre les chanoines de Fourvière et les custodes-curés de Sainte-Croix, relativement à leurs limites et juridiction respectives. L'affaire est portée au Chapitre primatial qui donne raison à Fourvière, pour ce motif « *que Fourvière* « *est une plus ancienne paroisse, d'où a été démembrée celle de Sainte-Croix* ». Les prêtres de Sainte-Croix n'étant, primitivement, que de simples sociétaires de l'église de Fourvière. Cette sentence fut prononcée à Lyon le 20 juillet 1626 ;

3° Comme preuve corroborative qu'une chapelle de Notre-Dame de Fourvière existait avant la construction de la nef de saint Thomas, nous trouvons, dans un autre procès entre les chanoines de Fourvière et ceux de Saint-Nizier, au sujet du « *pas* » respectif dans les processions en corps, cette note, au bas d'une copie de l'acte de fondation du Chapitre, en 1192 : *fait mention d'une maison près l'Eglise de Fourvière, où habita saint Thomas de Cantorbéry, quand il vivait au milieu des prêtres de Fourvière, c'est-à-dire, déjà, en 1168, au plus tard.* Or, s'il n'y avait pas, alors, une église préexistante, où ces prêtres de Fourvière auraient-ils rempli leur ministère, puisqu'à cette date, l'Eglise de Saint-Thomas n'était pas encore construite ? (Ce dernier titre appartient aux *Archives du Rhône*, fonds de Fourvière.) *Notes obligeamment communiquées par M. l'Abbé Peyrieux, chapelain de Fourvière.*

Châtel et Saint-Galmier (1). Elle passait par ou près de Chaponost (2), d'où un embranchement se dirigeait sur Saint-André-la-Côte par Saint-Sorlin (3), tandis que la voie principale (celle précisément que dut suivre notre mystérieux voyageur), continuait sur Maltaverne (4), à travers les territoires des communes de Soucieu, Brindas et Messimy (5).

De Maltaverne, elle gagnait Thurins (6) et le village de Tiremanteau (7), en traversant une partie du territoire de Rontalon (8) et de Rochefort (9), puis, Saint-

(1) *Les voies antiques du Lyonnais, du Forez*, etc., page 44. — Route de Lyon à Montbrison. — M. C. Guigue, archiviste du Rhône.

(2) Item fuit declaratum et ordinatum..., quod obedientiarii de Briendas non possent nec debeant furchas erigere seu erectas habere ex parte Yseronis et Male Taberne, scilicet a molendino de Cornavire, sequendo limites supradictos, usque ad locum ubi protenditur iter magnum de Briendas versus Chaponno incidens in magnum iter Lugduni (Acte de 1314, *Archives du Rhône*, arm. Esdras, vol. 27, n° 3).

(3) In parrochia de Chapono, in territorio d'Aleysi, juxta iter per quod itur de Sancto Andrea-la-Cota apud Lugdunum (Terrier de Chazelles de 1335, fol. 50, Malte H, 2374). — Apud Turins juxta iter antiquum tendens de Lugduno apud sanctum Saturninum (Terrier de Turins de 1447 pour l'Ile-Barbe, arm. Loth, vol. 19, n° 1, carton 24).

(4) Iter tendens de Mala-Taverna apud Sanctum Symphorianum. — Apud Mala Taverna, juxta iter predictum Lugduni (Acte de 1454, fonds de l'Ile-Barbe, carton 24, arm. Loth, vol. 25, n° 3).

(5) Apud Sociacum, in territorio de Bernoneri, juxta iter tendens de Sancto-Simphoriano Castri apud Lugdunum (Terrier de Rochefort de 1478, fonds de Saint-Just, G. 3976, fol. 36). — Apud Meyssimiacum, juxta iter tendens de Sancto-Symphoriano-Castri apud Lugdunum (Terrier de Rochefort de 1367, *ibid.*, fol. 20). — *Ibidem*, in territorio de Garon, de Goenchi, de les Gotes, de Pramoleyn, juxta iter tendens de Sancto-Symphoriano apud Lugdunum (Terrier de Messimy de 1385, *ibid.*, fol. 3, 4, et 5).

(6) Iter per quod itur de Thurins apud Lugdunum... In territorio de Costa de Thurins, juxta viam tendentem Sancto-Symphoriano-Castri apud Lugdunum (Terrier de Rochefort de 1367-1385, fonds de Saint-Just, fol. 10 et 12). — In Castro de Thurins apud Lugdunum, et juxta iter antiquum tendente de Sancto-Symphoriano-Castri apud Lugdunum (Terrier de Thurins de 1447, *ibid.*, carton 24, fol. 5, 11 et 16).

(7) In territorio de Costa de Turins, juxta iter vetus tendens a Tirementel apud Lugdunum (Terrier de Rochefort de 1478, fonds de Saint-Just. G. 3976, fol. 21).

(8) Apud Rantalonem, in territorio de Cruce, alias en les Costes, juxta iter tendens de Ruppeforti, apud Lugdunum (Terrier de Rochefort de 1478, fol. 29 et 30). — Apud Marnas, juxta iter per quod itur de Rantalon apud Lugdunum (Terrier de Chazelles de 1335, H. 2374, fol. 1). — En la Foreyreyri de la Fraissena, juxta iter publicum per quod itur de Sancto-Simphoriano apud Lugdunum (*Ibid.*, fol. 3, 15 et 64).

(9) In territorio de la comba Roent, juxta iter quod itur de Rochifort apud Lugdunum (Terrier de Chazelles de 1355, fol. 24 et 72). Iter tendens de Rochifort apud Lugdunum (Terrier de Thurins de 1447, fol. 12).

Martin-en-Haut (Anneaux) (1) et de là, Saint-Symphorien-le-Châtel (2).

A Saint-Symphorien-le-Châtel, comme la route se trifurquait après s'être unie à une grande voie venant de l'est, par Heyrieu et Saint-Symphorien-d'Ozon (3), appelée tantôt « *strata viannoyse*, tantôt « *strata publica viannensis* », parce qu'elle reliait le Forez au Viennois (4), notre voyageur laissa les deux premiers embranchements, dont l'un se dirigeait sur Montbrison par Chazelles, Saint-André-le-Puy, Montrond, Savigneux (5), et l'autre sur Feurs en passant par l'hôpital que la carte de Cassini indique près de Virigneux et Valeilles (6), et il s'engagea dans le troisième pour Saint-Galmier (7).

Arrivé à Saint-Galmier, la route se divisant en deux branches, il laissa celle qui tendait directement à Montbrison (8) pour prendre celle qui s'ouvrait dans la direction de Saint-André-les-Olmes, en traversant le territoire de Saint-Just-sur-Loire (9).

Ici se présente une difficulté.

(1) In parrochia Sancti Martini Annualium, in territorio de Mala Comba, juxta iter Lyoneys per quod itur de Rochifort apud Lugdunum (Terrier de Chazelles de 1335, fol. 53). — In parrochia de Rochifort, juxta iter per quod itur de Rochifort apud Sanctum Martinum d'Anoals (*Ibid.*, fol. 58 et 59).

(2) Voir les notes précédentes.

(3) En la Chantri, juxta iter publicum per quod itur de Sancto-Symphoriano-Castri apud Sanctum Symphorianum de Auzone (Acte de 1309. Grand cartulaire d'Ainay, fol. 185). *Les Voies antiques*, par M. C. Guigue.

(4) *Ibidem*, n° 350, page 145 (Acte du 4 juillet 1398. *Archives du Rhône*, arm. Laban, vol. 13, n° 15).

(5) In parrochia Sancti Andree lo Poys : en les Varennes, juxta viam Lugduni tendentem de Monte Rondi apud Sanctum Andream lo Poys (Terrier de Chazelles de 1383. *Archives du Rhône*. Fonds de Malte, fol. 50).

(6) Iter quo itur de Valleles apud Forum (Terrier de Sury de 1358, pour le comte de Forez, fol. 5 et 6).

(7) Iter quo itur de Sancto Baldomero versus Sanctum Symphorianum (Terrier de Chazelles de 1383, fol. 12).

(8) Iter quo itur de Sancto Baldomero apud Montembrisonem (id. folio 35).

(9) Matheus Merlet debet IX denarios vienniensium censuales pro quâdam domo sita versus iter tendens de ponte Sancti-Ragneberti apud Sanctum-Baldomerum (Terrier de Saint-Victor-sur-Loire de 1336).

Le texte de la légende de l'Office de la Translation des Reliques des saints Rambert et Domitien nous apprend que notre pieux messager s'étant mis en route avec son béni fardeau, marcha longtemps et arriva, enfin, vers les pentes de la montagne au sommet de laquelle se dressait fièrement le château-fort d'Yzeron. Or, le tracé de la voie qui menait de Lyon au prieuré de Saint-André-les-Olmes ne côtoyait point les pentes abruptes de la montagne d'Yzeron, mais courait entre Thurins et Tiremanteau, à quelque distance à l'est du vieux manoir, résidence du comte Guillaume.

D'où il n'est plus vrai de dire que notre pieux porteur de reliques ait suivi l'itinéraire dont nous venons de parler.

La difficulté n'est qu'apparente, et voici comment nous la résolvons. Nous avons vu, dans le chapitre précédent, que les veneurs du comte Guillaume chassaient sur les terres de leur maître, lorsqu'ils firent la rencontre du mystérieux voyageur fatigué et prenant un peu de repos, à l'ombre d'un bouquet d'aubépines, au bord du chemin.

Mais rien n'empêche de croire que les gens du Comte aient rencontré le pieux pèlerin sur la route même que nous avons décrite plus haut, et que cette route éloignée du château-fort traversât, cependant, les terres dudit Comte? Car, enfin, les dépendances d'une seigneurie, surtout de la seigneurie du Comte de Forez, ne devaient pas être limitées à l'enceinte des murailles de sa demeure; mais, au contraire, devaient s'étendre dans un vaste rayon et, probablement, jusques et au-delà de la voie suivie par notre dévot porteur de reliques. Or, cette voie n'était pas certainement à plus d'une lieue du sommet de la colline d'Yzeron.

Du reste, notre légende ne dit pas que le pieux voyageur eût déjà gravi les pentes d'Yzeron, quand il fut rencontré par les veneurs du comte Guillaume. Elle dit simplement : « *Lorsqu'il fut arrivé vers les pentes de la montagne qui porte*

« *le château-fort d'Yzeron* ». (1) Le lieu de repos indiqué par la préposition « *ad* » pouvait très bien se trouver loin du château-fort, sur les bords de la route désignée plus haut, et cependant sur les terres du Comte, seigneur et maître des villages voisins.

Et puis, quelle invraisemblance y aurait-il à croire que notre Messager, connaissant la piété du comte Guillaume, sa dévotion envers saint Rambert, le désir qu'il avait de vénérer ses reliques, se soit détourné de son chemin pour aller saluer son Seigneur et Maître, lui montrer le vénérable trésor, le lui faire baiser, et enfin demander aide et protection, pour le reste de son voyage, à l'ami et au protecteur du Prieuré de Saint-André-les-Olmes ?...

Nous ne sommes pas éloigné de croire que les choses se passèrent ainsi. Le comte Guillaume fort dévot à saint Rambert, après avoir pendant longtemps témoigné, en vain, aux moines de l'abbaye des bords du Bébron, le désir de posséder quelques reliques du martyr honoré dans toute la région lyonnaise, finit par en obtenir d'une façon merveilleuse, alors, sans doute, qu'il s'y attendait le moins. La Providence était plus généreuse envers lui que ne l'avait été le Prieur de l'Abbaye (2).

Quoi qu'il en soit, nous savons par la légende du Bréviaire de l'Office de notre illustre Patron, que le mystérieux porteur de ses reliques fut reçu, avec les plus grands égards, sous le toit hospitalier du comte Guillaume, qu'il séjourna quelque

(1) Cum autem pervenisset ad clivum oppidi, quod vulgo Yzeron vocitatur..... Atque ex itinere fatigatus, secus viam ad umbram albæ spinæ consedisset. (Légende de l'office de la Fête des miracles du saint Rambert, II noct. Leçon 6e.)

(2) La tradition locale de la vallée de l'Albarine accuse les gens de Saint-Rambert-en-Forez d'avoir volé la moitié du corps du saint martyr. Ne pourrait-on pas voir dans cette légende, l'insistance que le comte Guillaume mettait à réclamer quelques parcelles du corps de saint Rambert, et le refus par les religieux de l'Abbaye d'obtempérer à sa demande ? Du reste, l'enlèvement mystérieux des reliques de saint Rambert et de saint Domitien par un personnage providentiellement inspiré, a bien pu faire croire que des gens envoyés par le puissant comte les avaient volées.

temps au vieux manoir, que les restes sacrés de saint Rambert et saint Domitien. y furent entourés de la plus grande vénération. La tradition ajoute même qu'on les enleva des grossières sacoches où ils étaient renfermés, et qu'on les déposa pieusement dans les plis, plus dignes, d'une riche étoffe de soie et d'or : celle qui servit depuis à confectionner la fameuse chasuble dont nous parlerons bientôt.

Et quand, sur l'ordre du comte Guillaume (1), les gens de son château-fort eurent rassemblé un grand nombre de prêtres et de fidèles d'alentour, lorsqu'ils eurent averti et les Religieux du prieuré de Saint-André et les populations des bords de la Loire, de l'arrivée prochaine des reliques des saints Rambert et Domitien, le pieux seigneur prit alors la route de la Loire avec son mystérieux hôte, et au milieu d'une foule de pèlerins en prières. Il nous semble le voir portant lui-même sur ses épaules la châsse improvisée (2).

En quittant les hauteurs d'Yzeron les pèlerins durent, vraisemblablement, prendre la grande voie qui les conduisait

(1) Dum vicinis adsociemur et cum frequenti populo solemni supplicatione pariter gradiemur. Nec mora misit qui monerent monasterii rectores et Ecclesiarum quæ sunt ultra Ligerim. (Fête des miracles de saint Rambert, II noct. Leçon 4). (Bréviaire de l'office du saint martyr.)

(2) Il ne faut pas s'étonner de voir le Comte Guillaume prêter ses épaules au transport des reliques des saints Rambert et Domitien. En cela, il ne faisait que suivre un vieil usage auquel les rois eux-mêmes se prêtaient avec joie et reconnaissance.

« Mais les Francs méprisant, comme avaient fait les Aquitains, le petit nombre des « partisans qu'ils voyaient à sa suite, refusèrent sous divers prétextes de se soumettre à lui. « Charles (Le Chauve) s'en aperçut et accéléra son voyage.

« Comme il avançait vers Soissons, les moines de Saint-Médard accoururent à sa rencontre « et le prièrent de transporter les corps des saints Médard, Sébastien, Grégoire, Tiburce, « Pierre et Marcellin, Marius, Marthe, Audifax et Habacuc, Onésime, Mérésime et Léocade, « Marian, Pélage, Maure, Florian avec ses six frères, Gildard, Sérène et Rémi, archevêque « de Rouen, dans la Basilique où ils reposent maintenant, et qui alors était construite en « grande partie.

« Il y consentit, s'arrêta dans ce lieu et, comme les moines le lui avaient demandé, « transporta sur ses propres épaules, avec un grand respect, les corps des sants; de plus, « il ajouta, par un édit, aux propriétés de cette Eglise, le domaine appelé « Braine ».

Extrait de la brochure : *Charles le Chauve*, page 28-29, par B. Zeller, maitre de conférences à la Faculté des Lettres de Paris.

à Saint-Symphorien-le-Châtel, en passant sur les territoires de Rochefort et de Saint-Martin-en-Haut (Anneaux).

Et, comme nous l'avons dit déjà, à Saint-Symphorien-le-Châtel la route se trifurquant, ils choisirent tout naturellement l'embranchement qui traversait le territoire des communes de Châtelus, de Grammont, de Chevrières, de Saint-Médard, pour aboutir à Saint-Galmier.

De cette dernière ville, la procession des pèlerins, suivant la voie antique qui passait par Saint-Bonnet-les-Oules, Lapra (FIG. 18), le hameau de la Gouyonnière, arriva à la Quérillière (1) d'où, laissant probablement à gauche l'embranchement qui se dirige, par la montagne, vers Saint-Just-sur-Loire, elle prit, à droite, celui qui s'ouvre sur

(1) Dans une très intéressante étude publiée dans les *Annales de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire*, 2e liv. 1896, M. P. B. Maussier, ingénieur civil et président de la Commission de l'*Histoire des Gaules*, signale une voie antique passant par Saint-Bonnet-les-Oules, la Gouyonnière, pour arriver à la Quérillière, où elle se divise alors en deux branches :

La première qui se dirige sur Saint-Just-sur-Loire dont elle gravit la montagne, et la seconde qui touche Andrézieux pour se continuer au lieu de la Roche. Voici du reste le texte intéressant de cette étude :...

« On ne peut, il est vrai, trouver aucune trace d'établissement d'un « Forus » romain à « Saint-Symphorien-le-Châtel, mais il y a un *croisement* de routes. Huit ramifications, « d'après la carte de M. Guigue, partaient de Saint-Symphorien.

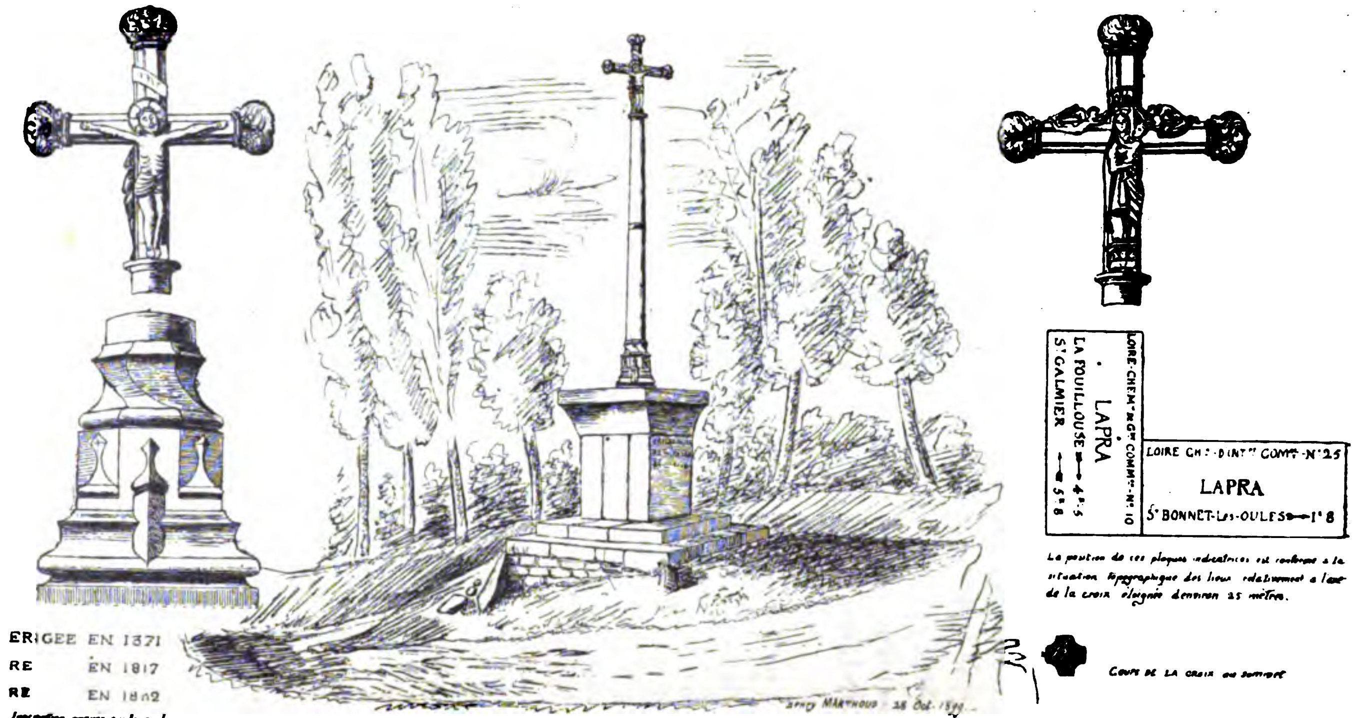
« *Trois* routes mentionnées par Strabon, itinéraire d'Antonin et table de Peutinger : « 1° sur Lyon; 2° sur Saint-Galmier, Saint-Rambert, Saint-Bonnet-le-Château, Usson, « Craponne; 3° sur Meylieu, Montrond, Moingt ou Montbrison, allant à Roanne par « Marcilly-le-Pavé, Saint-Germain-Laval, Saint-Maurice. (VACHEZ, *La voie Aquitaine et « la légende de saint Bonnet*, 1882.)

« *Cinq* voies antiques jalonnées par des hôpitaux du moyen âge..... La 4e se dirigeant sur « Grammont, Saint-Rambert-sur-Loire, avec embranchement de Grammont à Saint-Galmier.

« La 5e partant de Roanne à Meylieu-Montrond par Feurs. Voici la continuation de cette « voie celtique de Meylieu jusqu'à Saint-Just et Saint-Rambert-sur-Loire. De Meylieu nous « sautons la Coise et nous arrivons, comme l'indique le cadastre, dans le bas de Cuzieu même, « puis, à la « Grande Plagne » commune de Rivas, après une disparition résultant de la « culture. Ensuite, nous croisons un vieux chemin de Saint-Galmier au « gué de Rivas »; « nous passons devant la propriété de M. de Saint-Genest, dans le village de Veauche à l'est « de l'église, devant les propriétés Douvreleur et Grange.

« A ce point, le tracé du chemin est visible, dans les champs, il est cultivé, en pré sur « quelques points. Nous croisons ensuite le chemin n° 10 d'Andrézieux à Saint-Galmier, à la « limite précise des communes de Veauche et de Bouthéon, jusqu'au chemin actuel de « Bouthéon à La Fouillouse; passant à la barrière P.-L.-M. n° 285 nous traversons le chemin « de fer P.-L.-M. à la barrière n° 286 et nous continuons suivant la limite précise des « communes de La Fouillouse et d'Andrézieux, La Fouillouse et Saint-Just-sur-Loire.

« Nous avons recoupé à la rencontre des limites des trois communes de Bouthéon « Andrézieux, La Fouillouse, un peu au sud de la route actuelle n° 6, un vieux chemin tendant



Croix du XIVe Siècle, au lieu de LAPRA près de St Bonnet-les-Oules (LOIRE)

FIG. 18

Andrézieux pour aboutir par le hameau de Collonge à la Rivoire (1) sur la rive droite de la Loire, au lieu de la Roche (2).

Or, c'est précisément au lieu de la Roche qu'eut lieu, d'après la tradition, le passage miraculeux du fleuve par la foule des pèlerins accompagnant les reliques de nos saints. Et, depuis cette époque reculée, on a toujours appelé ce coin des bords de la Loire « *Le gué de la Roche* »,

« du nord-est au sud-ouest, passant à la Gouyonnière et aboutissant à Saint-Just-sur-Loire, « par la Quérillière.

« Son tracé du côté de Saint-Bonnet-les-Oules, Grammont, est à étudier. Il existe sur le « cadastre.

« De la Quérillière, notre route « Roanne, Meylieu, Bouthéon » arrive sur le territoire de la « commune de Saint-Just-sur-Loire, à la barrière du passage à niveau P.-L.-M. n° 286, passe « à la limite des trois communes de Bouthéon, Andrézieux, La Fouillouse, et forme la « séparation des communes de La Fouillouse et Andrézieux jusqu'au chemin de fer P.-L.-M. « qu'elle traverse sur un ponceau pour franchir le Furan, recouper la nouvelle route actuelle « de Saint-Etienne à Saint-Just-sur-Loire, et gravir le flanc méridional de la montagne. Elle « se bifurque à deux cents mètres environ du Furan, au sud-ouest, avec des pentes « atteignant $0^m,30$ par mètre du côté de Saint-Just.

« La branche directe paraît être celle qui se dirige au sud-ouest, par le hameau du « Penable » « — bien nommé — et descendre par une contre-pente très raide au gué de Saint-Just- « sur-Loire, en se dirigeant sur le camp gaulois d'Essalois, d'une part, et Saint-Rambert, « Saint-Marcellin, Saint-Bonnet-le-Château et l'Auvergne — probablement Gergovie — de « l'autre.

« On voit que Saint-Just-sur-Loire a été un point de passage important. Un ancien pont « y est encore visible dans l'axe du fleuve.

« La branche sud-ouest passe au hameau d'Auvernays, en ligne de crête ; elle arrive à la « Bréassière, commune de la Fouillouse. »

(1) Château de la Rivoire ou encore de la Merlée, sur la rive droite de la Loire, commune de Saint-Just, appartient à la très honorable et très bienfaisante famille Faure-Portafaix, de Saint-Etienne.

(2) Nous avons admis que notre porteur de reliques, et la foule de pèlerins qui l'accompagnait, s'étaient dirigés de Saint-Symphorien à Saint-Galmier par Grammont et Chevrières. Mais il nous paraît très vraisemblable que cette route dut être continuée par lui et les pèlerins jusqu'à Saint-Bonnet-les-Oules. Là, les pèlerins firent un angle droit, au lieu de *Lapra*, où une croix de pierre très remarquable indique une voie très ancienne.

De cette croix, que nous avons visitée au mois de novembre 1899, le chemin bifurque dans la direction de la Gouyonnière, et bientôt après aboutit au vieux chemin indiqué par M. Maussier, tendant à Saint-Just (gare) ; de là, passant deux fois sous la voie du chemin de fer et traversant le Furan sur un ponceau, près de la Quérillière, il franchit la voie du P.-L.-M. (ligne de Clermont) sur un pont pour se diriger vers la maisonnette de Saint-Nicolas.

Près de là, et peu avant d'arriver vers cette maisonnette, un ancien chemin descend la pente, pour se développer entre Saint-Just-sur-Loire et Andrézieux, jusqu'au hameau de Collonge, jusqu'au château de la Rivoire et, enfin, jusqu'au gué de la Roche, en face duquel se trouvent Fontchaut et Saint-Rambert. *(Notes de M. Henri Marthoud.)*

en souvenir du prodige que nous avons raconté au chapitre précédent (1).

Une fois sur la rive gauche de la Loire, délaissant le chemin du « *Garait* » (2), la foule qui faisait escorte d'honneur aux précieuses reliques, grossie de celle qui avait suivi le Prieur de Saint-André et ses religieux, se mit en marche par l'antique chemin qui s'ouvrait devant elle. Ce chemin, dont on peut suivre encore aujourd'hui le tracé sinueux, passait par Fontchaut, arrivait par le pré des « *Eparcelles* » sous la vieille chapelle Saint-Côme (FIG. 19), longeait peut-être le ruisseau dit du Moulin ou de la Bénédiction, pour arriver par le pré du « *Cloître* » derrière le mur des propriétés de MM. Lafont et Montet, et aboutir, enfin, au chemin qui monte vers la fontaine et la porte de la « *Chana* », c'est-à-dire à quelques pas du Prieuré.

Mais hélas ! les émotions, les épreuves, la fatigue de la route, qu'aggravait encore une ardente soif, trahirent les forces de notre dévot messager. Craignant quelque défaillance, dit la tradition, il sort des rangs de la procession et va rafraîchir ses lèvres desséchées, à la source d'eau pure et limpide qu'on lui montre au bord du chemin, à Fontchaut.

Le souvenir de cet événement est demeuré si profondément gravé dans la mémoire des anciens habitants de la paroisse,

(1) A partir du lieu où notre route gauloise de Roanne, arrivée sur le territoire de Saint-Just-sur-Loire, traverse le passage à niveau du chemin de fer P.-L.-M. pour franchir, sur un ponceau, le Furan et recouper la nouvelle route actuelle de Saint-Just-sur-Loire à Saint-Rambert, à partir de ce lieu jusqu'aux bords de la Loire, vers le gué de la Roche, l'itinéraire que nous faisons suivre à notre porteur de reliques et à la foule qui l'accompagne, nous paraît tout naturel et bien choisi.

En effet, du ponceau de Furan à Collonge et à la Rivoire, et de là au gué de la Roche, nous ne faisons que suivre la voie indiquée par la tradition du pays.

La Loire. devant Saint-Just (village moderne). est difficilement guéable. Aussi bien, un pont existait-il à cet endroit depuis un temps très reculé. Ce pont, dont on voit encore aujourd'hui des vestiges, desservait et le petit bourg et Saint-Rambert.

Quant au chemin qui conduisait à Essalois, et desservait le vieux village de Saint-Just-sur-Loire, nous le retrouvons partant d'*Etrat* et traversant la Loire par le gué d'Asnières. *(Notes de M. Henri Marthoud.)*

(2) Nom d'un quartier du faubourg des Barques — se traduit par lieu de « Garage » — des barques qu'on y fabriquait.

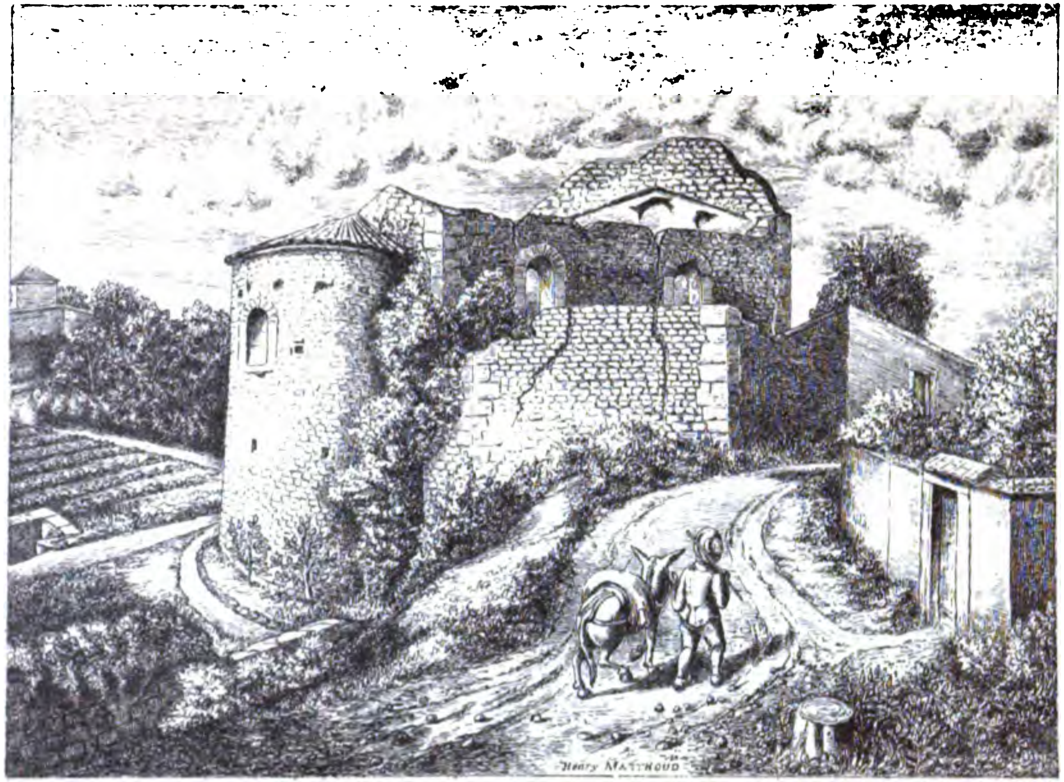


FIG. 19

RUINES DE LA CHAPELLE « SAINT-CÔME »
Déjà ouverte aux pèlerins en 971. — Réparée en 1615 et abandonnée depuis 1793.

que cette source privilégiée et intarissable est appelée, de nos jours, comme il y a cent ans, comme il y a plusieurs siècles : *Fontaine de Saint-Rambert.*

Pour le bon entretien du chemin sur lequel elle s'écoulait il y a quelque vingt ans, il a paru nécessaire d'en transférer, à quelques pas plus bas, la coupe antique. Et maintenant, canalisée avec soin, elle vient sourdre modestement dans le gazon de la prairie voisine.

Qu'il serait à désirer qu'une Croix commémorative s'élevât au-dessus de cette source, pour rappeler aux générations le souvenir du passage, en cet endroit, des reliques de saint Rambert!

Il ne faut pas confondre cette source de Fontchaut avec la vieille fontaine de la « *Chana* » (1) qui coule abondante tout près de l'ancienne porte de ce nom, mais que l'on dénomme souvent : Porte de Saint-Rambert, parce que c'est par cette voie que la procession des reliques, partie de Fontchaut, entra dans l'enceinte du Prieuré.

Ce chemin de Fontchaut au Prieuré, par les champs situés au bas de la balme où s'élevait le monastère, et par le passage montueux où fut, plus tard, bâtie la porte de la « *Chana* », nous paraît, avec d'autant plus de vraisemblance, avoir été la route suivie par les pèlerins et les reliques, que de tout temps, jusqu'à la grande Révolution, on a fait annuellement une procession à Fontchaut, comme pour consacrer le souvenir de celle des reliques dont il est fait, du reste, mention dans le Bréviaire du chapitre de la collégiale (2). Ajoutons que de temps immémorial, la voie

(1) Cette fontaine est connue de tous les habitants de Saint-Rambert sous le nom de « *Fontaine de la Chana* ». Mais jamais on ne l'a dénommée « *Fontaine de Saint-Rambert* », bien qu'elle soit tout près de la statue de ce saint, autrefois placée sous l'arceau de la porte gothique dite : *Porte de la Chana*, ou plus récemment : *Porte de Saint-Rambert*.

(2) Premières Vêpres du jour de la fête de saint Rambert, 3 octobre. Et, chaque année encore, à la grande procession de la Translation des Reliques de saint Rambert dans les rues de la ville, les fidèles de la paroisse font halte devant la vieille statue de bois de leur illustre patron, pendant que le clergé chante le Répons et l'Oraison du commun d'un martyr, en mémoire de la procession des prêtres, moines et fidèles transportant sur leurs épaules les restes sacrés du saint martyr Rambert.

et, plus tard, la Porte de « *la Chana* » ont été ornées d'une statuette représentant saint Rambert, en guerrier franc, trois épis à la main (FIG. 20). Sans doute, ainsi, pour perpétuer le souvenir du passage des mêmes reliques par ce chemin.



FIG. 20

SAINT RAMBERT, MARTYR

Statue équestre de 0m,80 de hauteur, sculptée dans un seul tronçon de bois et abritée, durant plusieurs siècles, sous l'arceau de l'une des plus anciennes portes gothiques de la ville de Saint-Rambert-en-Forez. Œuvre des plus vénérables.

Une tradition restée, jusqu'à nos jours, très vive et très respectée dans chacune de nos familles rambertoises, nous a conservé le fait suivant, empreint d'une naïveté toute médiévale. Parmi la foule des pèlerins marchant processionnellement à la suite des moines du Prieuré de Saint-André et du comte, porteurs des saintes reliques, un certain nombre s'oublièrent, au milieu des prières et des hymnes pieux, jusqu'à s'écarter du chemin ordinaire, trop étroit pour contenir les flots pressés des fidèles. Or, le champ dont les pieds des pèlerins foulaient la récolte appartenait à une dame châtelaine.

La dame châtelaine, dont la demeure seigneuriale dominait la balme au bas de laquelle se développait la procession, apercevant de la fenêtre où elle se tenait, le dommage qu'on lui causait, se mit dans une violente colère, et invectiva la foule pieuse.

On essaya de calmer l'irascible personnage, en lui répondant : *Mais, nous vous apportons les reliques de l'illustre*

martyr saint Rambert ? — Que m'importent vos reliques ! Saint Rambert, saint Rambion, je ne veux pas que tu passes sur mes fonds !

A peine l'irrévérencieuse dame châtelaine avait-elle fini de jeter à la foule cette apostrophe injurieuse, que sa fenêtre se fermant tout à coup, comme poussée par une main invisible, elle fut cruellement saisie par la tête entre les ais de bois dur, sans qu'elle pût faire aucun mouvement capable de la tirer de cette périlleuse situation. Justes représailles de l'injure faite aux vénérables ossements des saints Rambert et Domitien.

Mais, ajoute la tradition, l'imprudente et irrespectueuse châtelaine allait succomber, victime d'un supplice bien mérité, lorsque ayant fait de pressantes invocations à saint Rambert elle fut délivrée.

L'emplacement de la fatale fenêtre historique, nous racontent encore les anciens de notre cité, est si bien déterminé, qu'il est reconnu pour celui d'une des fenêtres de l'habitation actuelle de l'honorable famille Lafont.

Après la vente, comme biens nationaux, des bâtiments du Prieuré à un M. Marcoux, en 1793, l'acquéreur, tenté d'en opérer la revente, mit cette clause dans l'acte, savoir « *qu'il se réservait toujours la propriété de la fenêtre* ».

Que le lecteur ne s'étonne point de la naïveté des faits dont nous venons de lui faire le récit. L'empiétement des pèlerins sur le champ d'une dame châtelaine, l'apostrophe injurieuse de celle-ci à saint Rambert, le châtiment subit dont elle est frappée, et enfin sa délivrance par l'intercession de l'illustre martyr, peuvent bien paraître chose extraordinaire à des esprits prévenus contre tout fait tenant du prodige. Mais peut-on nier que la tradition soit respectable et qu'elle repose sur une vérité d'intérêt considérable ? Sans doute, il faut accueillir la tradition avec réserve, car si les faits qu'elle

présente sont exacts dans le fond, ils offrent souvent, aussi, une altération sensible des détails, altération qui est l'effet de l'oubli, à travers les siècles. Mais la tradition demeure toujours la transmission, à travers les âges, de faits historiques qui, parvenus de bouche en bouche jusqu'à nous, méritent tout notre respect.

Nous savons aussi que la tradition est, par essence, une matière molle et extensible; mais une fois encore, quelque molle et extensible que soit cette matière, les éléments qui la constituent restent les mêmes, il n'y a variété que dans la manière dont chaque génération d'hommes se plaît à la présenter.

Ici, le fait d'une foule de pèlerins s'écartant d'un chemin trop étroit pour les contenir et cherchant, dans le champ voisin, l'espace dont ils ont besoin pour développer leurs rangs serrés, n'a rien qui doive surprendre. En nos temps modernes, on ferait encore de même, et sans trop de scrupule.

La colère de la personne lésée dans son bien, son invective aux gens qui foulent l'herbe de ses prairies, ses paroles méchantes au saint dont on transporte les restes sacrés, et la punition sévère qui lui est subitement infligée, tous ces détails commencent, sans doute, à entrer dans le domaine des faits dénaturés par l'oubli et substitués par le temps aux faits réels; mais, au résumé, ces détails ne dépassent aucunement les limites de la vraisemblance.

Et si aujourd'hui, en plein XIX[e] siècle, les longues files de pèlerins qui marchent, en procession, autour des sanctuaires célèbres de Fourvière, de Lourdes, de Notre-Dame de la Salette, de Paray-le-Monial, s'oubliaient jusqu'à piétiner les champs ou les parterres des propriétés voisines, à quelles récriminations ne se laisseraient pas aller les maîtres et les maîtresses de ces parterres et de ces champs !

Peut-on croire que de la bouche de M. le Comte ou de Mme la Baronne ne s'échapperaient pas, à l'adresse des déprédateurs, quelques épithètes aussi blessantes que celles dont se servit, à l'endroit des pèlerins de Saint-Rambert, la dame châtelaine et « *Prieure* » dont nous venons de parler ? — Prieure, c'est ainsi que la tradition désigne notre châtelaine.

Or, rien n'est à dédaigner dans les renseignements que nous fournit la tradition, quelque vagues et confus qu'ils soient. Soumis à un examen sérieux, ces renseignements ont vite dépouillé leur teinte obscure, pour apparaître avec tout l'éclat d'une vérité qui séduit par son charme et son intérêt.

Ainsi, un bronze antique dépouillé de sa patine séculaire, montre avec éclat, sur son métal brillant, tous les détails des figures, en relief, que l'œil n'apercevait point tout à l'heure.

C'est pourquoi, malgré les conditions anormales et extraordinaires dans lesquelles la tradition nous présente notre dame châtelaine ; malgré ce que peut avoir de choquant le titre de « *Prieure* » qu'elle persiste à lui donner, nous ne craignons pas de soutenir que la présence de cette noble personne, au milieu de la grave cérémonie de la translation des reliques, ainsi que le miracle dont elle fut favorisée par saint Rambert, sont autant d'événements incontestables. Toujours vivaces dans l'esprit de nos populations, ils ne sont pas près d'être oubliés.

Du reste, la présence d'une dame châtelaine « *Prieure* » à une fenêtre qui pouvait être celle d'un bâtiment adjacent au Prieuré de Saint-André-les-Olmes ou en dépendant, n'est point chose si surprenante que l'on peut, tout d'abord, se l'imaginer.

Qui empêche de conjecturer que sa présence au Monastère, en cette circonstance mémorable, était due à son privilège de bienfaitrice ?

Et, quant à son titre de « *Prieure* », les pieuses libéralités

dont elle comblait les religieux bénédictins ne le lui auraient-elles pas mérité ? Jusque-là la tradition ne nous apprend donc rien que de très vraisemblable.

D'autre part, nous pourrions peut-être justifier la vérité du fait que nous avons rapporté plus haut, et donner plus de force à notre preuve de tradition, en citant à l'appui de notre thèse un document de valeur.

Un jour, où nous faisions des recherches, et interrogions les pierres des vieux murs de notre antique chapelle de Saint-Côme (1) — élevée, selon toute probabilité, dans le voisinage immédiat des terres de notre dame châtelaine — notre curiosité fut mise en éveil par la décoration toute spéciale de l'intéressant édifice. Nous trouvâmes, en effet, entre autres objets curieux, un blason sculpté sur l'un des deux supports de statues de saints, qu'on y voit de chaque côté de l'entrée du chœur. Ce blason, dont l'écu losangé porte, comme pièce principale et particulièrement caractéristique la figure, en pied, d'un saint quelque peu mutilé (FIG. 21) — peut-être « *saint Rambion* » — est sans conteste celui d'une noble damoiselle.

Mais alors, ne serait-il point celui de notre mystérieuse dame châtelaine ?

Il est vrai qu'on ne peut pas faire remonter les sculptures dudit blason au-delà du XVIe siècle. Cependant, bien que de beaucoup postérieur aux événements auxquels nous faisons

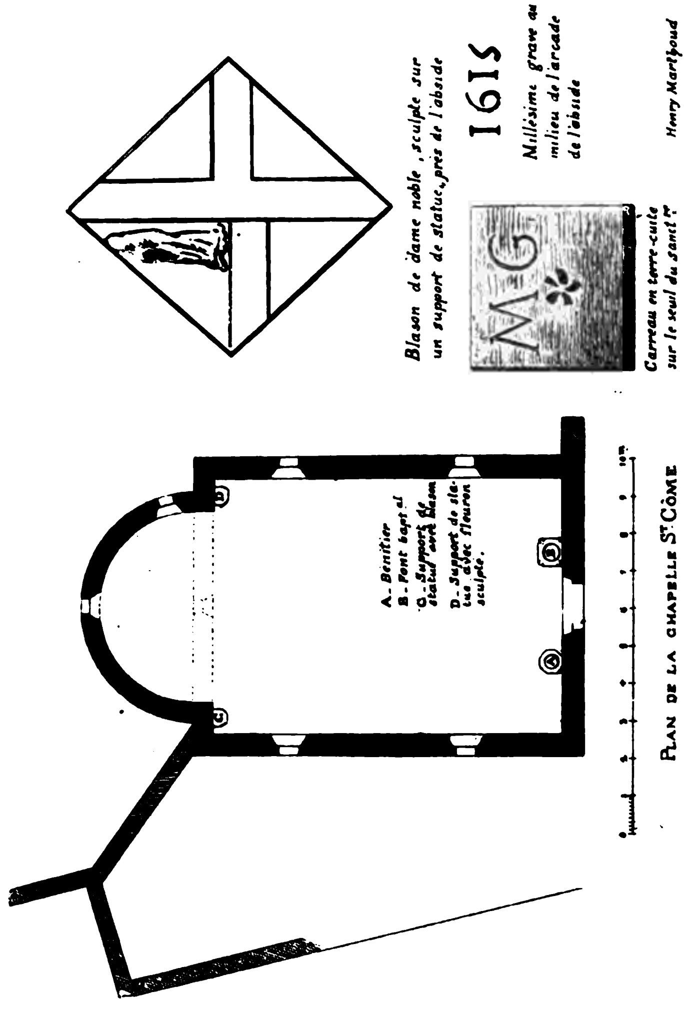
(1) Cette chapelle, nous l'avons dit ailleurs, existait déjà en 971. Il en est fait mention dans la charte de Conrad le Pacifique, à Eldebert, abbé du monastère de l'Ile-Barbe. Or, qu'on se rappelle que la translation des reliques de saint Rambert n'eut lieu qu'en 1078.

A gauche est une niche antique,
Que pour la fête du Patron,
On pare d'un buste gothique,
Image de saint Côme, dit-on.
A la droite, est un simulacre
Dressé par la grâce de Dieu,
Qui représente le massacre
D'un saint martyr chassé du lieu.

M. de P.

(Notes de M. H. Marthoud.)

allusion, il n'est point invraisemblable de dire qu'il fut placé là, comme un témoignage de reconnaissance destiné à



PLAN DE LA CHAPELLE St CÔME

FIG. 21

perpétuer la mémoire de la noble châtelaine; et sans doute aussi, le souvenir de quelque importante fondation, par elle faite à cet antique sanctuaire.

D'accord avec la légende qui nous signale le miracle dont elle fut l'objet, après son invocation à saint Rambert outragé, la tradition va plus loin et ajoute, qu'en reconnaissance d'un si prodigieux bienfait, elle affranchit de la dîme toutes les terres de son domaine.

Ce trait remarquable de générosité vaut la peine d'être enregistré.

Il y a plus, à une mesure aussi sage et aussi charitable, la noble châtelaine n'aurait-elle pas ajouté quelques œuvres pies d'une haute importance, œuvres dont le blason sculpté de la chapelle Saint-Côme consacrerait le souvenir ? C'est encore à la tradition locale que nous devons ce fait édifiant et inédit.

CHAPITRE IX

A PROPOS DES SACOCHES

DANS LESQUELLES FURENT APPORTÉES AU PAYS DE FOREZ LES RELIQUES INSIGNES DES SAINTS RAMBERT ET DOMITIEN

Le lecteur qui a parcouru, au chapitre VIII[e], nos pages inédites sur la voie suivie par le mystérieux porteur des reliques des saints Rambert et Domitien, sera certainement heureux de trouver, ici, quelques détails sur les sacoches, ou bourses, dont se servit ce « *preud'homme messaigier* » pour y placer son précieux trésor.

Aussi bien, essayerons-nous de faire l'historique abrégé des bourses à reliques, des alloières, des aumônières, des gibecières, des tasses, etc., au moyen âge.

Cette étude, appuyée sur des documents extraits des auteurs les plus compétents en matière archéologique, facilitera au lecteur l'intelligence de certains mots du texte de la légende de la Translation des Reliques. Elle lui apprendra quelle place tenait au moyen âge, dans la société chrétienne, la dévotion aux Saintes Reliques, en même temps qu'elle lui révèlera quels pieux soins on prenait de les envelopper dans de riches

écrins pour les porter sur soi, ou pour les transporter d'un lieu à un autre.

Les deux figures de besaciers dessinées dans le texte, serviront de complément à notre étude (Fig. 22).

Fig. 22.



II I

BESACIERS

Les pauvres qui ont patience
Et vivent selon conscience,
En suivant amour et concorde ;
S'ils endurent leur indigence
Et la prennent pour suffisance,
Ils acquerront miséricorde.

(Inscription de la Cathédrale de Bourges.)

I. D'après Callot, xviie siècle.
II. Henri Marthoud, inv. et sc., 1899.

Nous avons vu, d'après notre légende, que les reliques des saints Rambert et Domitien furent enlevées du tombeau où elles étaient vénérées, depuis quatre siècles, pour être déposées, par leur mystérieux porteur, dans plusieurs bourses ou besaces préparées à cet effet. C'est du moins ce que nous lisons dans le texte de la légende « *eaque in* SARCINULIS, *quas ad id negotii paraverat reponere* ». Or, quelles furent ces sacoches, ces besaces, ou pour traduire littéralement le mot « *sarcinulis* », quelles étaient ces *hardes* dans lesquelles le dévot serviteur de saint Rambert enferma les ossements du martyr et du confesseur, pour les emporter bien loin, sur les rives de la Loire, en Forez (1).

Il y a plusieurs objets que les archéologues font entrer dans la catégorie des reliquaires, malgré le caractère essentiellement profane qui les distingue parfois ; ce sont : la besace, la bourse, l'alloière, l'aumônière, l'escarcelle, la tasse, etc. Leur dénomination originale excite la curiosité ; mais, à coup sûr, ellè est très conforme à leur emploi. En effet, à toutes les époques les besaces, les alloières, etc., ont servi dans la main de l'indigent, comme dans celle du riche, à symboliser ou à exalter la pauvreté.

La raison d'être de ces objets connus du paganisme, mais que la religion de Jésus-Christ a consacrés, en les choisissant pour faire partie de la livrée de ses enfants de prédilection, est toute dans l'obligation de la pauvreté et de la charité évangéliques. La religion chrétienne, en élevant vers le ciel le cœur de l'homme, lui a toujours montré le chemin pour y arriver. Et, quand elle lui enseigne une vertu, elle ne manque jamais de mettre, entre ses mains, les moyens dont il a besoin pour la pratiquer.

La besace qui fut, à l'origine, le signe distinctif du pèlerin

(1) La tradition locale est formelle pour établir que c'est bien dans des besaces que le porteur aurait renfermé les reliques.

concurremment avec le traditionnel bourdon de voyage l'aumusse ou la lacerne, garnies de coquillages, est le premier de ces objets dont nous allons nous occuper. Par sa forme et son usage il rappelle très bien les pieux récipients dans lesquels furent apportées nos insignes reliques de saint Rambert.

La *besace* est cette longue sacoche de toile, fermée à ses deux extrémités, ouverte seulement dans le milieu de sa longueur et disposée en deux compartiments distincts, qui remplie de diverses choses, se jette sur l'épaule de telle manière, qu'une partie en tombant par devant, et l'autre partie en restant suspendue par derrière, le poids s'équilibre parfaitement.

Son emploi, très répandu parmi les populations travailleuses et simples des campagnes, n'a pas toujours été l'emblème exclusif de l'homme indigent. En effet, au siècle du magnanime roi Charlemagne, nous voyons la besace portée par le pèlerin qui s'en va à Rome ou à Saint-Jacques-de-Compostelle.

Eginhard, secrétaire de Charlemagne (1), en rapportant les détails intéressants de l'inhumation de ce grand monarque à Aix-la-Chapelle, en 814, prend bien garde de ne pas passer sous silence la besace du royal défunt.

« Son corps embaumé fut revêtu des ornements impé-
« riaux, sa face fut couverte d'un suaire sous le diadème;
« on posa sur sa chair le cilice qu'il avait coutume de porter
« et, par dessus ses vêtements, « *on passa sa besace dorée,*
« *insigne des pèlerins* », qu'il portait quand il allait à
« Rome. »

Ce n'était donc pas un objet vulgaire que la besace, et sa

(1) Et son gendre. Eginhard était de basse condition ; il avait séduit une des filles de Charlemagne. Pour relever et légitimer la situation délicate de son gendre, le grand roi le nomma son secrétaire.

rusticité originelle n'empêchait point qu'elle ne trouvât crédit, autrefois, auprès des rois et des princes.

Et voilà pourquoi nous ne devons pas être surpris de la voir transformée en bourse à reliques par le porteur des saints ossements du martyr Rambert et du confesseur Domitien, quelque deux cents ans plus tard. C'est la dévotion des fidèles envers les restes précieux des saints qu'elle voulait transférer d'une église à une autre, qui se chargea de cette transformation. Mais avouons que l'événement, en lui-même, n'a rien qui choque la piété, même la plus scrupuleuse. Les saints, pendant leur vie, n'étaient-ils point les pauvres de Jésus-Christ, fiers de porter la bure de la sainte pauvreté? Après leur mort, pouvaient-ils donc craindre de voir leurs os renfermés dans la grossière toile d'une vulgaire bourse? Et, puisque les rois portaient la besace dans leurs pèlerinages, pourquoi les simples fidèles n'auraient-ils pas osé la passer sur leurs vêtements, et en faire comme une sorte de châsse à reliques?

C'est ce que fit notre mystérieux porteur des ossements de saint Rambert; d'abord parce que c'était la coutume; ensuite, parce que ce mode de transport lui permettait de couper court à toute espèce d'inquisition indiscrète et dangereuse.

Toutefois, la piété des fidèles envers les restes sacrés des saints, ne laissa pas longtemps les bourses ou besaces, employées pour écrins à reliques, dans leur rustique simplicité. Elle remplaça bientôt l'étoffe grossière dont elles étaient faites, à l'origine, par de riches tissus de velours et de soie, brodés et même armoriés (1).

Le trésor de la cathédrale de Troyes possède de magnifiques bourses à reliques, qui ont appartenu au comte de Champagne. Tout récemment, de très curieuses bourses ont été

(1) Voir les dessins du *Glossaire Archéologique du moyen âge et de la renaissance*, par Victor Gay, ancien architecte du gouvernement. 1883, fascicules 1, 2, 5, *passim*, aux mots, bourse, alloière, etc. — *Obligeamment communiqués par M. J. Poinat.*

retirées des châsses de la cathédrale de Sens. Les motifs de leurs broderies ne sont pas toujours inspirés par la religion, car ces bourses ont dû servir d'ornements de toilette aux grandes dames de l'époque où elles ont été confectionnées. Ce qu'il y a de certain, c'est que leur richesse les fit, autrefois, choisir pour écrins à reliques, selon une coutume très commune du XIe au XIVe siècle (1).

D'une forme carrée légèrement allongée, ces bourses à reliques se terminaient quelquefois par une frange, ou un autre agrément de riche passementerie. Elles se fermaient par des cordons, et s'attachaient par une courroie à la ceinture; ou bien encore se suspendaient à la poitrine, lorsqu'en raison de leur contenu, elles étaient portées par dévotion.

La ville de Caen était renommée pour sa fabrication spéciale de bourses, que toute l'Europe connaissait sous le nom de « basques ». Un auteur rapporte cette citation d'un ouvrage de l'époque :

« Il ne s'en fait entr'autres villes, de plus mignardes, « propres et richement étoffées, de velours de toutes cou- « leurs, de fils d'or et d'argent pour seigneurs et gens de « justice, dames et damoiselles, dont il se dit en proverbe « commun : *Par excellence boursés de Caen.* »

Leur usage religieux est parfaitement établi par de nombreuses ampoules de plomb, historiées, fleurdelisées et blasonnées (FIG. 23), mises au jour par des fouilles récentes, et qui paraissent remonter au-delà du XVe siècle (2).

(1) Année 1352. Deux boursetes à reliques, faites à ymages de brodeure et à châpitaux de grosses perles et menues... un bon las d'or de Chypre et de soye à les porter... et dix boutons de perles... (*Cpte d'Et. de la Fontaine, D. d'Arcq, Cptes de l'argenterie*, p. 132 et 299.) *Dict. Arch.*, de Victor GAY, 2e fascicule, p. 197. — *Ibidem*.

Année 1387. A Katherine la boursière... pour une petite bourse de veluiau vermeil en graine, garnie par dedens et estoffée de boutons d'or de Chippre et dependans de soye... pour mettre dedans une petite croix en laquelle il a dedens de la vraye croix pour porter à la poitrine de Mgr le duc de Thouraine, 8 s. p. (*8e Cpte roy.*, de Guill. BRUNEL, fol. 178). — *Ibidem*.

(2) Voir le *Glossaire Archéologique* de Victor GAY, 2e fascicule, page 196; on y trouvera une bourse à reliques du pèlerinage de N.-Dame de Boulogne, en plomb.

Leur forme ordinaire et particulièrement caractéristique, est encore celle d'un petit sachet fermé par un cordon et muni de petites bélières de suspension. Ces précieuses ampoules se présentent, quelquefois, sous l'aspect d'une bouteille symbolisant la gourde du pèlerin ou l'image réduite de l'aumônière, avec laquelle est souvent confondue la *bourse à reliques*.



FIG. 23

AMPOULES DE PÈLERINAGE

XVe SIÈCLE

Pour porter des reliques suspendues au cou.

A cette catégorie se rattachent encore certaines *amulettes* en plomb ou en cuivre, qui, sous la dénomination d'*insignes de pèlerinages* (FIG. 24), étaient comme l'*Agnus Dei*, et le *Baiser de paix* (1), destinés à servir d'ex-voto, ou à être suspendus au cou.

Variées à l'infini, ces amulettes (2) portaient fréquemment des versets religieux, des insignes pieux, l'image des saints dont on implorait la protection, voire même des inscriptions comme la suivante, qui fut trouvée aux

(1) Le « *Baiser de paix* » est un signe de foi, que la religion a consacré comme un signe de réconciliation, et que l'art a figuré, autrefois, comme un insigne extérieur de dévotion. Généralement, le « Baiser de paix » offre l'aspect d'un médaillon essentiellement religieux.

(2) Amulettes chrétiennes « Amuletum ». Nous devons exclure, tout d'abord, les idées superstitieuses que ce mot semble naturellement éveiller. En effet, autrefois, chez les païens comme encore aujourd'hui chez les Turcs et les Arabes, l'amulette se composait de certaines lames de métal couvertes de caractères cabalistiques, auxquelles ces peuples attribuaient la vertu de guérir ou de préserver de tous les maux. Ces lames leur servaient même à conjurer les charmes et à repousser les maléfices. On appelait encore ces objets « *periapta* » d'un mot grec, qui signifie : objet *suspendu autour*, parce que les amulettes se suspendaient au cou ; ou bien encore « *pyctacium* » du grec, *plié*, parce que les sentences ou signes en question, étaient quelquefois tracés sur des morceaux de papier, ou de parchemin roulé. Mais il est toute une classe d'amulettes dont l'usage pieux est consacré par l'Eglise. C'est de ces amulettes saintes dont nous parlons ici.

environs de Beyrouth, en caractères grecs, sur une feuille d'or :

« Je t'exorcise, ô Satan, — O croix purifie-moi, afin que « tu n'abandonnes jamais ta demeure, au « nom du Seigneur Dieu vivant. »



FIG. 24
INSIGNE DE PÈLERINAGE EN ARGENT (2)
XVIIe SIÈCLE
(*Coll. H. Marthoud.*)

Certains de ces objets ont la forme d'une chemise ou d'une tunique. D'autres figurent des animaux allégoriques. Disposés en fibules ou agrafes, retenant les extrémités d'un vêtement de pèlerinage, ils étaient quelquefois revêtus de plaques gravées avec devises, sentences ou légendes, comme : « *Ecce Homo* » « *Ave Maria gratiâ plena* ».

Nous offrons ici, au lecteur, une amulette trouvée il y a peu d'années dans les ruines du château de Couzan (1), par notre excellent ami et dévoué collaborateur H. Marthoud. Dessinée dans ses dimensions originales, elle laisse apparaître, très vivement sur son bronze fortement patiné, les restes d'une damasquinure d'or. Le travail intéressant de cette amulette et sa forme singulière suffiraient presque, à eux seuls, à lui

(1) Paroisse et commune de Sail-sous-Couzan, canton de Saint-Georges-en-Couzan (Loire).

(2) Ce bijou, représenté en grandeur naturelle, est en argent et comporte, à l'envers, un petit anneau de suspension destiné à le fixer sur les vêtements, selon la coutume ordinairement observée dans les pèlerinages. Son origine précise est inconnue ; mais, à n'en pas douter, son souvenir se rattache évidemment à quelque pèlerinage célèbre, en l'honneur de la Très Sainte Vierge (*).

(*) De tout temps, aux premiers jours de l'Eglise naissante, au moyen âge comme en plein XIXe siècle, la Mère de Dieu, Vierge Immaculée, a été invoquée par les chrétiens. Sous les dénominations les plus diverses, les siècles l'ont implorée pour la guérison des maladies du corps et de l'âme les plus diverses aussi.

Et le sol de la France, qui est bien toujours le royaume de Marie, *regnum Galliæ, regnum Mariæ*, est émaillé des sanctuaires bénis, où l'auguste et bonne Mère de Jésus se plaît à soulager la douleur, à consoler la misère, à soutenir la foi chancelante, à raviver l'espérance tombée, à guérir les corps et à sauver les âmes.

Allez en Bretagne et vous trouverez partout, autour du fameux sanctuaire de Notre-Dame d'Auray, de pieuses chapelles élevées à la Madone, sous les noms les plus variés.

Et dans nos contrées n'avons-nous pas : N.-Dame de Valfleury, N.-Dame du Vernay, près de Roanne ; à Saint-Genest-Lerpt, N.-Dame de Pitié, en souvenir des désolants ravages

assigner une origine très lointaine, origine d'ailleurs qui pourrait être fixée par l'examen de son décor antique (FIG. 25).

Il nous paraît hors de doute que la figure chimérique représentée sur cet objet, et que paraît compléter une hache emmanchée, est l'hippocampe ou cheval marin que l'on retrouve, parfois, sur quelques types de monnaies gauloises.

Ce curieux petit poisson est non seulement « vivipare », mais jouit encore de l'avantage de pouvoir vivre un certain temps hors de l'eau. Cette particularité a fait dire de cet animal, qu'il peut revenir à la vie, même après qu'il a été momifié. Ce préjugé tombe devant l'expérience qui a démontré que l'hippocampe ne peut pas survivre au-delà de vingt-quatre heures.



FIG. 25

AMULETTE trouvée dans les ruines du château de Couzan (Loire).

(Collection H. Marthoud.)

A l'exemple du phénix qui renaît de ses cendres, et de la salamandre qui vit dans les flammes, la fable a fait de l'hippocampe, un être fantastique et légendaire. Aussi bien, les anciens l'ont-ils choisi comme emblème allégorique de leurs cultes primitifs.

Pour revenir à notre sujet, il n'y aurait donc rien qui nous empêchât de reconnaître, dans l'hippocampe de notre amulette de Couzan, l'image de l'immortalité par la résurrection. Le christianisme n'a-t-il

causés, dans nos contrées, par la peste aux XVI[e] et XVII[e] siècles. Plus près de nous, N.-Dame de Grâces, dont le pèlerinage est révélé par quelques médailles que nous possédons et dont le monogramme du Christ dans une auréole rayonnante d'une part, et de l'autre, la figure de la Vierge Marie (deux signes distinctifs des anciens Pères de l'Oratoire), paraissent établir l'authenticité.

Et encore, aux portes de Saint-Rambert, dont elle est une dépendance, N.-Dame de Bonson où les pèlerins, en grand nombre, vont implorer le secours de Marie pour la santé de leurs enfants.

Enfin, il n'est pas jusqu'au pieux baiser donné, chaque année, par les fidèles à la chasuble historique de Saint-Rambert, comme à un vêtement qu'ils croient avoir appartenu à la sainte Vierge qui, en opérant l'effet prodigieux de guérir des fièvres, ne proclame la bonté et la puissance de Marie.

pas personnifié cette vérité dogmatique, dans Lazare sortant des ténèbres du tombeau !

Quoi qu'il en soit, notons que ce curieux objet a été trouvé : 1° sur le sommet d'une montagne escarpée et très élevée ; 2° en un lieu de pèlerinage très animé, et dont le modeste sanctuaire est toujours très fréquenté ; 3° et qu'enfin cette précieuse trouvaille a été faite dans le voisinage d'une station thermale très appréciée, et par les Anciens et par les Modernes.

Il n'est pas toujours facile de distinguer des autres bourses à reliques, l'*aumônière sarrasinoise* (1), très usitée au temps des Croisades. On en possède de fort beaux échantillons, d'une grande richesse. « Cet objet, dit « Victor GAY dans son *Glossaire Archéologique*, faisait « partie du costume pendant tout le moyen âge, se portait « à la ceinture et servait, dans le principe, à renfermer « l'argent de l'aumône (2). »

« Dès l'époque de Charlemagne, il nous est connu par « les monuments. La plus ancienne des aumônières trou- « vées ne diffère pas sensiblement du type adopté aux « XIIIe et XIVe siècles. Sa forme trapézoïdale, à sommet « arrondi, est celle des aumônières sarrasinoises ; imitation « des produits orientaux qui occupait à Paris un corps de

(1) Année 1298. — Che sont juiel ke on delivra pour donner (au mariage de la comtesse d'Artois). Une douzaine de bourses *faites en sarrasinois*. (*Glossaire Arch.*, Victor GAY, 2e fascicule, p. 197.)

(2) Année 1492. Ch. XI.

La bourse de la libéralité.

Une bource qu'on dit une aulmosnière
Nous convient pendre à ceste ceincturette
D'or et de perles bien brodée
... Avoir clouans pour seurement garder
Ce que princesse veult tenir ou donner.

(Oliv. DE LA MARCHE. *Le parement des Dames.*)

(*Gloss. Arch.*, Victor GAY, 2e fascicule, p. 199.)

« métier (1). L'aumônière des Croisades s'est conservée « jusqu'au XVIe siècle, mais avec l'addition d'une garniture « métallique souvent très riche. »

Mais cette richesse de garniture ne date point seulement de ce siècle, où le beau semblait renaître dans les arts et dans tous les travaux de luxe. En effet, dès l'année 1260, nous lisons dans un poème intitulé « *Miracles de saint Eloi* » les vers suivants qui nous apprennent qu'au XIIIe siècle le luxe avait déjà transformé les bourses à mettre l'argent des aumônes, en sacs élégants de toilette, remplis de menus objets de toute nature : clefs, bijoux, tablettes à écrire et même médicaments.

> ... Les aumônières
> Avoit tant riches et tant chières,
> D'or et de gemmes bien ouvrées,
> De boutons d'or enfrangelées.
>
> (*Miracles de saint Eloi*, p. 31) (2).

C'est alors que la bourse, fabriquée avec les étoffes les plus soyeuses et les plus riches (3) fut, selon sa destination, dénommée : alloière, escarcelle, tasse, réticule.

L'*alloière*, du mot *aloi* ou titre des monnaies, était la bourse particulièrement réservée à l'argent de « bon aloi », puis-

(1) Année 1260. — Nus ne nulle (des merciers) ne puet faire faire ne acheter aumosnières sarrasinoises où il ait mellé fil ne coton aveques soie, pour ce que l'en ne doit pas metre fil ne coton aveques soie, parce que c'est décevance à ceux qui n'i si connaissent pas. (*Reg. d'Et. Boileau*, titre 75.) (*Glossaire Archéol.*, de Victor GAY, 1er fascicule, page 85.)

Année 1300. — J'ai les diverses aumosnières
Et de soie et de cordoan...
Si en ai de plaine toile.
Le dit du Mercier, édit. Crapelet, p. 149.
(*Glossaire Arch.*, Victor GAY, p. 85, 1er fascicule.)

(2) *Glossaire Arch.*, Victor GAY. *Ibidem*.

(3) Année 1322. — Que nuls ne nulles dud. mestier (de Boursier) ne mettent ou facent en bourses de lièvre perlles ne perrerie aucune, qui ne soient fines et loyaux (*Statuts de boursiers de Paris*. Ms. C. fol. 5 v°.) (*Gloss. Arch.*, Victor GAY, 2e fascicule, p. 197.)

Année 1360. — Quatre boursettes batues à or, les deux pendues ensemble, semmées de pelles menues ; en chascune bourse trois boutons de pelles. (*Invent. de Jean de Boulogne*.) *Ibidem*.

qu'il était, dans le principe, le denier de la charité réservé aux pauvres. On portait, suspendue à la ceinture, cette bourse ou gibecière, faite tantôt de cuir, tantôt d'étoffes de toutes sortes, associées aux garnitures de fer ou d'or d'orfèvrerie, du travail le plus délicat et le plus riche (1).

L'*escarcelle* ne semble pas s'être distinguée des bourses appelées alloières, aumônières, etc., par une forme spéciale. La seule particularité notable de cet objet, c'est sa ferrure devenue parfois œuvre d'art sous la main de l'ouvrier (2).

Le mot *tasse* paraît offrir un air de parenté avec le mot « *tassette* », par l'habitude de la porter suspendue à la ceinture, à la façon des tassettes de l'armure, dont les lames d'acier articulées servaient, par leur *tassement*, à couvrir et à garantir des coups d'épée, le haut des jambes du chevalier.

Quant au *réticule* ou sachet en forme de filoche, il ne faut pas le confondre avec la bourse à reliques. Celle-ci était à l'usage des choses saintes. Celui-là servait, au moyen âge, à contenir, entre ses soyeuses parois, les mêmes objets de toilette que l'on trouve, de nos jours, dans le « *ridicule* » d'une femme du monde : les flacons de sels et d'odeurs, l'indispensable miroir, le carnet d'ivoire pour les visites, et la bourse aux mailles d'or.

(1) Année 1280. — Voroie volentiers savoir
Se je doy celle mance avoir.
La dame dist qu'elle est faite,
Hors d'une aloière l'a traite.
Que elle à sa çainture avoit.
(*Le châtelain de Coucy*, v. 1027.)
(*Ibidem*, p. 25; fascicule 1er.)

(2) Année 1557. — Pour la façon d'avoir monté ung fer d'escarcelle faict à la damasquine, pour servir à M. d. S. (le roi). Fourny de doubleure et soye et l'avoir toute bordée et garnye de passement, bottons et cordons, garnye de houppe et crespine, le tout d'or superfin et de soye noire : 65 s. (*Cpte roy.* de Julien de Boudeville, fol. 26 et 61.)
(*Gloss. Arch.*, de Victor Gay, 5e fascicule, p. 659.)

Mais il est temps, cette énumération faite, de ramener le lecteur aux simples et pauvres sacoches dans lesquelles furent apportées, en notre Forez, les précieuses reliques des saints Rambert et Domitien.

Elles étaient vraisemblablement d'une étoffe grossière, celle-là même dont se servaient les pauvres gens, à cette époque reculée (1). Or, en voici la double raison : d'abord, le pieux serviteur de saint Rambert, chargé du soin de transporter les reliques du bienheureux martyr, qu'il fût d'ailleurs religieux ou qu'il fût laïque, n'avait probablement pas à sa disposition les ressources nécessaires pour faire confectionner de riches bourses, à l'instar de celles dont nous venons de donner la description.

Et, ensuite, il ne voulut se procurer aucune sacoche de prix, de peur d'éveiller l'attention, d'exciter la curiosité et de ceux qui auraient confectionné le précieux objet et de ceux qui, dans le long voyage qu'il allait entreprendre, pourraient l'interroger sur la nature de son riche fardeau.

Vêtu de la modeste livrée des pauvres, dépourvu même de l'humble bourdon de pèlerin qui aurait pu entraver sa marche hâtive, il s'en va tout simplement, sur les grands chemins, chargé de la vulgaire besace d'un homme que la foule regarde passer avec indifférence, parce qu'il est précisément l'homme « à la besace ».

Mais l'humble messager de saint Rambert, qui était venu des bords de l'Albarine au manoir d'Yzeron dans le plus strict incognito, devait bientôt ouvrir publiquement la marche triomphale des pèlerins faisant cortège aux saintes

(1) **Sarcinula, æ, c'est le mot employé dans le texte de la légende de la Translation des reliques. Il se traduit, dans le *Dictionnaire latin-français* de QUICHERAT, par bagage, hardes... Or, tout le monde sait que le mot *hardes* éveille l'idée d'étoffe grossière et de peu de valeur. Donc, nous avons raison d'affirmer que les divers lots de reliques de saint Rambert étaient renfermés dans quelque grossière étoffe, comme la toile.**

reliques, de cette demeure seigneuriale à l'église de Saint-André-les-Olmes.

Les sacoches, de tissu grossier, dans lesquelles avaient été pieusement renfermés les sacrés ossements du martyr Rambert et du confesseur Domitien, allaient bientôt disparaître pour faire place à un écrin plus riche et plus digne des perles précieuses, apportées du pays de Bugey.

En effet, la tradition locale, toujours fidèlement gardée dans les familles rambertoises, nous apprend, dans son langage naïf et pittoresque, que les reliques arrivèrent sur les rives de la Loire dans une « robe » de soie et d'or. Et elle ajoute que cette châsse improvisée, choisie dans les armoires du comte Guillaume, après avoir servi de pieux suaire aux insignes restes de nos saints, fut, plus tard, transformée en la fameuse chasuble que possède encore le trésor de notre Eglise.

CHAPITRE X

LA FONTAINE DE SAINT-RAMBERT

FONTCHAUD
LE PONT DE SAINT-RAMBERT-SUR-LOIRE
LE GUÉ DE LA ROCHE

§ I

FONTAINE DE SAINT-RAMBERT A FONTCHAUD
SON ANCIENNETÉ — SON RENOM

Dans ce chapitre, nous voudrions non seulement faire connaître au lecteur la très intéressante fontaine de Saint-Rambert, où trempa ses lèvres brûlantes le mystérieux porteur des reliques de notre illustre Patron, mais encore mettre en relief l'obscur coin de terre appelé Fontchaud, où cette vénérée source s'est creusé une coupe aussi modeste que rustique. Nous voudrions démontrer que la voie suivie par la foule des pèlerins, revenant des bords de la Loire au Prieuré de Saint-André, ne fut pas celle du pont de Saint-Rambert, qui alors n'existait pas, mais certainement l'antique chemin dont le tracé part des bords du fleuve et passe aujourd'hui encore, comme autrefois, tout près de la fontaine de Fontchaud,

appelée, depuis l'époque de la translation des reliques : Fontaine de Saint-Rambert (Fig. 26).

Une très ancienne tradition nous apprend que la source limpide qui coule à Fontchaud n'aurait point reçu son nom du lieu où elle se trouve, mais, au contraire, aurait donné le sien aux champs qui, de tous côtés, lui font une verdoyante ceinture.

D'autre part, une pieuse légende nous raconte que les eaux de la source de Fontchaud jaillirent miraculeusement au passage des reliques de saint Rambert, et alors que le dévot « *messager* », fatigué d'un pénible voyage, cherchait à se désaltérer.

La tradition et la légende sont ici en contradiction. Or, cette contradiction n'est qu'apparente. En effet, si au lieu d'appeler la Fontaine « *miraculeuse* », parce qu'elle jaillit soudain sous les pas du mystérieux « *messager* », nous l'appelons « *miraculeuse* » parce que ses eaux tressaillirent à l'approche des restes sacrés de saint Rambert, la contradiction disparaît; nous n'avons plus qu'une source très ancienne, mais dont les ondes limpides furent, par miracle, favorisées d'une vertu curative. Et c'est ainsi, croyons-nous, que les choses se passèrent.

Sans vouloir reconnaître à la Fontaine de Saint-Rambert une de ces origines dont la date se perd dans la nuit des temps, et que des recherches difficiles pourraient seules fixer, nous pensons qu'on peut l'assimiler aux autres nombreuses fontaines de notre contrée, dont la réputation d'ancienneté est un fait acquis à l'histoire locale.

Que le lecteur veuille donc se pénétrer des détails inédits que nous allons lui donner sur plusieurs sources, sœurs de Fontchaud, et il ne doutera plus de la haute ancienneté de la Fontaine de Saint-Rambert.

L'une de ces sources les plus intéressantes, certainement, est celle qui coule avec abondance dans le quartier « du



Fig. 26 FONTAINE DE SAINT-RAMBERT A FONTCHAUD

Calvaire », près du Grand-Port de Saint-Rambert, au flanc d'une petite balme qui n'est pas à plus de cent mètres de la Loire. Cette fontaine a été signalée par l'honorable ingénieur civil, M. Maussier, président de la Commission Forézienne de l'Histoire des Gaules.

C'est autour de cette fontaine que notre savant et dévoué ami, M. H. Marthoud, trouvait, en 1886, des débris de poteries rouges. C'est dans son très proche voisinage, qu'à la même date, il découvrait une série de poteries primitives, de nombreux fragments de silex taillés, parmi lesquels une flèche avec « *soie* », et une grande quantité de pierres polies par la main de l'homme. Or, M. Maussier est convaincu que cet emplacement est celui d'une station néolithique, où devait se trouver un atelier primitif de l'époque de la pierre polie (1).

Les poteries, les silex, les pierres polies, recueillis avec soin, forment une collection particulièrement intéressante, où l'on peut reconnaître les premiers outils et les premières armes de nos ancêtres primitifs de la Gaule (2).

D'autres sources, connues dans notre région sous le nom de fontaines de la « *Chana* », à Saint-Rambert (bas de la ville); à Veauche, sur le chemin du gué de la Loire; à Villars, au hameau de La Chana, nous paraissent remonter à la plus haute antiquité, car, naguère encore, des fragments de tuiles à rebords y étaient trouvés (3).

Il n'est pas jusqu'à la source de « *l'Oppidum* » d'Essalois,

(1) « En faisant creuser un trou nous-même, dans une allée de la propriété de M. Henri « Marthoud, nous avons retiré une ébauche de hache. Notre opinion est donc qu'il y avait « là un atelier d'ébauchage et de polissage de l'époque néolithique. »

(Extrait des *Annales de la Société d'Agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire*, septembre 1886, p. 231-246.)

(2) Voir la riche et intéressante collection que notre ami, M. Marthoud, possède dans sa propriété du « *Calvaire* ».

(3) Par M. H. Marthoud, dans le quartier de la *Chana*, à proximité du château de Curnieu, aux environs de Villars (Loire).

jusqu'aux deux cuvettes creusées à son sommet, sur une roche émergeant du sol et conservant l'eau pluviale, qui ne nous révèlent la notoire antiquité de nos fontaines locales.

Les fouilles pratiquées par les archéologues y ont, en effet, amené la découverte, il y a quelques années, de nombreux objets de fer, de bronze, de verre; des bracelets, des anneaux, etc. Notre ami et collaborateur, M. H. Marthoud, a fait lui-même, à Essalois, la découverte de plusieurs fragments importants d'une tète en argile, qu'on a tout lieu de prendre pour une tête de divinité, sous les auspices de laquelle la source était probablement placée.

Toutes ces épaves précieuses d'un âge reculé, en nous révélant la présence d'habitants, l'existence d'une industrie, d'un commerce dans ce lieu, nous apprennent que les Gaulois, d'abord, et les Romains leurs maîtres ensuite, savaient exploiter nos sources, en capter les eaux pour leurs besoins. Plus encore, nous constatons que nos fontaines leur étaient chose précieuse. En effet, pas une source ne coulait, qu'elle n'eût pour gardienne quelque divinité de l'Olympe.

Les fontaines anciennes et partant historiques ne sont donc pas un mythe dans le coin du Forez que nous habitons. Et, si la source de Fontchaud n'a point encore révélé aux chercheurs la date reculée de son origine, ce n'est pas parce que le sol d'où elle jaillit est pauvre de documents, mais simplement parce que ce sol est vierge de toutes fouilles sérieuses.

Creusée au flanc de la même balme d'où sortent ses deux sœurs « de la *Chana* et du *Calvaire* », l'intéressante fontaine de Fontchaud, qui n'est pas à plus de cinq cents mètres de la Loire et à plus d'un kilomètre des deux sources que nous venons de nommer, est, à notre humble avis, un champ tout nouveau d'exploration offert à la science.

Dire de notre fontaine de Saint-Rambert à Fontchaud,

qu'elle est d'une notoire ancienneté, et que pour cette cause elle est digne d'avoir sa place marquée dans l'histoire locale, ce n'est point assez; ou du moins, ce n'est point avouer toutes les raisons qui militent en faveur de sa renommée.

La source de Fontchaud est du nombre de ces sources privilégiées dont les eaux furent, de tout temps, considérées par les populations, comme étant des eaux bienfaisantes.

A ces eaux, les pèlerins des temps antiques venaient demander santé et soulagement. Vers leurs ondes bénies ils affluaient nombreux, rachetant leurs vœux, après guérison, par des offrandes en argent, par des souvenirs commémoratifs, par des ex-voto particuliers.

Si nous nous en rapportons à un auteur très versé en cette intéressante matière, « l'usage de jeter une offrande aux « fontaines est, sans nul doute, aussi ancien que le culte des « fontaines lui-même, car en nettoyant ces fontaines, on « retrouve dans les diverses couches de limon des pièces et « des amulettes qui, à mesure qu'on fouille plus profon- « dément, sont d'époques plus anciennes » (1).

A cette antique coutume nous pourrions peut-être rattacher la découverte d'épingles nombreuses faite au mois de Mars de l'année 1899, non point près de la fontaine de Fontchaud, mais près de celle de la « *Chana* », et lors de la construction du grand égout collecteur de la ville de Saint-Rambert. Cette fontaine de la « *Chana* », assurément fort ancienne, aurait-elle, jadis, joui d'un privilège spécial ? — Les pèlerins qui y affluaient, confondant indifféremment ses eaux avec celles de sa sœur de Fontchaud, leur auraient-ils attribué une vertu particulière ? — Enfin, par reconnaissance pour ces eaux bienfaisantes, leur auraient-ils aussi confié quelques souvenirs commémoratifs ? — Nous ne saurions nous prononcer sur des questions aussi complexes.

(1) Emile HARMONIC. *Revue des traditions populaires*. Mars 1889.

Toutefois, les faits suivants, en nous éclairant sur ce point sont de nature à nous faire croire que notre vénérée fontaine de Saint-Rambert à Fontchaud a été, autrefois, comme ses voisines de la « *Chana* » et du « *Calvaire* », d'abord un lieu privilégié, ensuite, et depuis le passage des reliques de notre illustre patron, un but de pieux pèlerinage.

A la date du 9 Mars 1899, des ouvriers terrassiers trouvaient, un peu en aval de la fontaine dite de la « *Chana* », quelques mètres plus bas que le grand portail du jardin de M. Auguste Montet, notaire, et à $1^{m},80^{c}$ de profondeur, un grand nombre *d'épingles* en cuivre, de la longueur et de la grosseur de celles dont se servent les couturières. Ces épingles, dispersées sur un espace de quinze à vingt mètres dans un terrain mouvant et noir, rappelant la vase des marais, sont absolument indemnes d'oxydation, et assez brillantes pour faire croire qu'elles ont été enfouies hier seulement. Leur tête est tournée en laiton, à l'instar de nos vieilles épingles de cuivre, dont elles ont, du reste, la forme et la silhouette (1).

Ce semis d'épingles se développant dans une vase profonde, non loin et en aval d'une fontaine, ne proviendrait-il pas de certaines pratiques bizarres de pèlerins venus en « *réméage* » aux eaux privilégiées de la source, et les y ayant jetées comme offrandes!...

C'est du moins ainsi qu'on faisait au moyen âge, et que font encore, de nos jours, les pèlerins des fontaines de Notre-Dame-de-la-Clarté et de Sainte-Ujâne (Sainte-Eugénie), en Bretagne.

La première de ces deux fontaines, appelées miraculeuses par les populations de la contrée, coule près de Châte-

(1) Le corps de ces épingles, ordinairement arrondi, présente ici une fort intéressante particularité. Il porte une cannelure régulière dans le sens de la longueur. L'ouvrier n'avait sans doute qu'une tige plate; et, pour lui donner la forme ronde, il a dû en rapprocher les deux parois, qu'il n'a pas pris soin de souder. La longueur de ces épingles est, en moyenne, d'un peu plus de $0^{m},03$ centimètres.

leaudren. Une statue de la Vierge, connue sous le nom de Notre-Dame-de-la-Clarté, la domine, et semble inviter les pèlerins à y puiser avec confiance. Et, en effet, les pèlerins viennent nombreux ; mais en même temps que leurs lèvres murmurent des prières à la Madone, leurs mains jettent « *des épingles* » dans les eaux de la fontaine. Cette pratique a pour but de guérir les maux d'yeux (1).

Près du bourg de Morieux, canton de Lamballe, est une fontaine consacrée à sainte Ujâne. Elle est en très grande vénération dans le pays, et on y vient en pèlerinage de toute la contrée environnante. Ses eaux ont la propriété de guérir la migraine. Avant d'en boire, les pèlerins s'entourent la tête avec de la petite bougie en torche, qu'ils font brûler sur le bord de la fontaine, dans laquelle ils jettent, ensuite, « *des épingles* » leur ayant servi (2).

Nous n'avons certes pas l'intention d'assimiler nos deux fontaines de la « Chana » et de Saint-Rambert, à ces deux fontaines extraordinaires, ni à celle dont parle saint Grégoire de Tours, et à laquelle on attribuait toutes sortes de vertus, parce que la tête du saint martyr Julien y avait été lavée (3). Mais le fait intéressant d'épingles trouvées près de l'une de nos fontaines, n'est-il pas de nature à nous donner la conviction que la première de ces sources, peut-être toutes les deux, furent dès les premiers âges, sinon miraculeuses, du moins privilégiées et bienfaisantes ?

Voilà pour les temps qui ont précédé le mémorable événement du passage des reliques de saint Rambert, près de notre bénie source de Fontchaud.

Quant aux âges qui le suivirent, qui sait si à l'approche des sacrés ossements de saint Rambert les eaux de la vénérée

(1) Mme Louis Texier, *Revue des traditions populaires, passim.*

(2) Emile Harmonic, *Revue des Traditions populaires, passim.*

(3) *De Passione sancti Juliani C. III, ap. Muratori*, p. 852. Dans le *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, de l'abbé Martigny, p. 376.

fontaine, tressaillant avec mystère, comme autrefois celles de la piscine Probatique sous l'action puissante de l'ange de Dieu, qui sait si ces eaux déjà privilégiées ne reçurent pas quelque vertu particulière ?...

Nous le croyons, nous qui grâce aux documents compulsés, avons pu nous convaincre de la profonde vénération et de la confiance extraordinaire des générations passées, envers ces eaux bienfaisantes ; nous qui, tous les jours, entendons nos vieillards parler avec le plus grand respect de la source de Saint-Rambert, et de la belle procession (1) qui se faisait autrefois chaque année, à Fontchaud, en souvenir du passage des reliques ; nous enfin, qui sommes témoin de l'empressement des gens d'alentour à venir s'y abreuver. Eaux très salutaires en tout temps, disent nos paysans, dans leur naïve et constante foi. Ils trempent leurs lèvres dans les ondes fraîches et pures de la bienfaisante fontaine, et il leur semble qu'avec cette liqueur providentiellement curative, une nouvelle vie a coulé dans tout leur être.

De toute cette étude sur la fontaine de Saint-Rambert, on peut conclure que sa renommée s'est perpétuée à travers les siècles, non pas seulement parce que sa coupe, plus de dix fois séculaire, a toujours offert au voyageur altéré, ou au pèlerin maladif, une onde fraîche et bienfaisante, mais parce qu'elle fut témoin du passage des reliques de notre illustre martyr, et surtout parce que l'ombre de ces reliques saintes se projetant sur la surface limpide de ses eaux, leur communiqua quelque puissance surnaturelle. L'ombre de l'apôtre saint Pierre, en passant sur les malades, ne leur communiquait-elle pas forces et santé !

(1) C'est le 3 octobre que la paroisse de Saint-Rambert allait chaque année, à la suite du clergé, en procession à la fontaine de Saint-Rambert, à Fontchaud. Cette procession, qui avait cessé pendant les mauvais jours de la Terreur, se réorganisa et se fit encore lorsque les églises rouvertes, en 1802, purent librement déployer, au dehors, les splendeurs du culte divin. Et plusieurs vieillards nous ont assuré qu'on faisait encore la procession, à Fontchaud, au temps où M. Anier était curé-archiprêtre de la paroisse. De nos jours, cette procession solennelle ne se fait plus que dans les rues de la ville, et le dimanche de la fête patronale.

Et, si de nos jours, la source de Saint-Rambert à Fontchaud ne voit plus la foule des pèlerins accourir vers ses eaux et leur demander des prodiges, ce n'est pas qu'elles aient perdu leurs vertus curatives; mais c'est nous qui n'avons plus au cœur la même foi et le même amour de Dieu, par qui tout prodige s'opère.

§ II

ETYMOLOGIE DU MOT « FONTCHAUD »

Le lieu appelé Fontchaud, où coule la fontaine de Saint-Rambert, est situé sur le territoire de notre chef-lieu de canton, à cinq cents mètres environ de la rive gauche de la Loire, et entre la chapelle de Notre-Dame de Bonson et le château de la « *Péguette* » (1).

Comme ce coin de terre ignoré a été une des dernières stations de la marche triomphale des reliques de notre illustre Patron, nous voulons lui consacrer quelques lignes inédites. Le lecteur nous en saura certainement gré.

Et d'abord, nous essayerons d'analyser le mot « *Fontchaud* » en laissant le lecteur libre de se faire une opinion sur le sens de cette appellation, dont l'orthographe offre, d'après les vieux parchemins de notre bibliothèque, plusieurs notables variétés. On trouve ce mot écrit de trois manières différentes : *Fontchaud*, *Fontchaut*, *Fontchoz*.

Le substantif *Fontchaud* est visiblement formé de deux autres mots : *Font*, c'est-à-dire fontaine, et « *chaud* », « *chaut* » ou « *choz* » dont la signification reste à déterminer.

« *Chaud* » orthographié avec un « *d* » éveille tout naturellement l'idée de chaleur « calor ». On pourrait donc,

(1) Propriété de M. Praire de Neizieux.

en admettant cette explication, traduire le nom propre « *Fontchaud* », par fontaine chaude.

Nous avons, dans le voisinage de Saint-Rambert, le crêt de « *Peu-chaud* » ou « *Peuh-chaud* », au sommet duquel se dressent les ruines de *Notre-Dame de Grâces*. Le monosyllabe « *peu* » ou « *peuh* », en celtique, est l'équivalent de montagne, crêt, roc. Joint au qualificatif « *chaud* », il formerait un nom propre de lieu, qui pourrait se traduire par « Crêt chaud, montagne chaude ». Mais, comme le mont sur lequel est assis le sanctuaire de *Notre-Dame de Grâces* s'élève à près de 600 mètres au-dessus du niveau de la mer, exposé à tous les vents et à tous les frimas, qui sait si le langage populaire n'a pas appelé ce mont, par antiphrase : « *Peu-chaud !* »

« *Fontchaut* », orthographié avec un « *t* » pourrait peut-être s'interpréter : fontaine d'un faible débit, ou dont l'eau ne coule pas avec abondance. En effet, le mot « *chaut* » avec une négation semble avoir pour dérivé « *chétif* », qui signifie faible, maigre, mauvais !

Or, les terrains qui forment le crêt de *Notre-Dame de Grâces* étant, pour la plupart, des terrains maigres et de peu de valeur, rien n'empêche de croire que les paysans ne les aient qualifiés dans leur patois de « chétifs », comme il est arrivé pour certaines terres délaissées de la commune de Saint-Just-sur-Loire, que leur maigreur a fait dénommer le « *Plat des Echauts* ».

Nous savons, d'ailleurs, que dans le langage ordinaire on dit quelquefois, pour exprimer l'indifférence avec laquelle on traite les hommes et les choses dont on se désintéresse : *Au reste, peu me chaut !* c'est-à-dire cela m'est indifférent, je l'abandonne, j'en fais le sacrifice. C'est une chose sans valeur et sans importance pour moi.

D'après B. ZELLER « *ne te chaut* » signifie : il ne t'importe

pas. Et dans la complainte de Louis le Débonnaire, sur ses fils, publiée par le même érudit, on lit le passage suivant :

« O bon sergent et bon guête (guetteur), et espérance de « tous les compagnons, dors-tu ou si tu veilles ? — Et il me « répondit : Je veille, je veille. Et je lui redis : Que fais-tu ? « — Et il me répondit : *Que te chaut que je fasse !* que « t'importe-t-il que je fasse ? »

« *Ne te chaut* », si tu as peu de chevaliers, mais prends « seulement ceux que tu as avec toi et un écu (bouclier), « si « *enchauce* » les païens et n'aie nulle peur », lisons-nous « dans les derniers Carolingiens, page 46, par B. ZELLER et « C. BAYET. « *Enchaucier* » veut dire poursuivre. Ne « t'importe si tu as peu de chevaliers..... et « *enchauce* » (poursuis les païens).

D'autre part, dans le vieux récit de Clovis II perdant la raison pour avoir mis la main sur le corps de saint Denis, nous trouvons :

« Et le martyr montra bien tantôt qu'il ne lui plaisait pas « dont son corps était ainsi traité, car le roi fut tantôt si « espoenté et si ébahi que il *chaït* en frénésie, et perdit son « sens et sa mémoire en cette heure même (1). »

« Avec lui « *chaïrent* » à terre plus de vingt, tant contes « que barons » (2).

Chaïr, chaït, chéir pour choir, tomber, vieux mot français duquel s'est formé « *déchaiement* », chute, décadence, dégénérescence, affaiblissement, amoindrissement, perdition.

« L'empereur issït (sortit) de l'église pour aller au palais « par une allée de « *fust* » (galerie de bois, passerelle) où il

(1) *Les Rois fainéants et Maires du Palais*, p. 18. ZELLER, 1881.

(2) *Louis le Pieux (814-840)*, p. 40, par le même.

« lui convenait de passer, elle était vieille et pourrie de « l'humeur de l'eau qui sus « *chéait* » (de l'humidité causée par l'eau qui, par-dessus coulait (1).

> Toute la nuit doncques il plut,
> Et tant d'eau cette nuit il « *chut* »,
> Que la campagne submergée
> Tint deux jours la ville assiégée (2).

Voici maintenant le texte abrégé d'une reconnaissance de pension qui, en même temps qu'elle est une preuve de l'existence du lieu de Fontchaud, nous donne une variante de la vieille orthographe de ce mot, et nous révèle dans le voisinage de la source Saint-Rambert, à cette époque, de nombreuses prairies auxquelles semble faire allusion la légende de la châtelaine dont nous avons parlé plus haut :

« Me Mathieu Dubrual (3) doibt une pension de quarante « sols tournois soubz le principal de XL tournois à luy « baillée par lesdits sieurs presbtres. Imposée sur une ferme « et pré siz au Garait dud. Saint-Rambert contenant IIII « mestérées, joignant le pré de Me Nicolas Aulbar de vent, le « chemin du Tourt de matin, le ruisseau des moulins de « soir, le pré de Jean Cordeyron et son fils, de bize. »

« Item, aultre pension de X sols avec son principal de XL « imposée sur une maison size aud. Saint-Rambert par luy « acquise de André Gérentet, et par iceluy Gérentet et « respondant le XXV novembre 1606, par conctraict receu « Barthollet. »

« Item, aultre pension annuelle de X sols fonsière im- « posée sur un pré siz à « *Fontchoz* » joignant le pré de « Me Anthoine Retournel, de bize quasi soir, pré des hoirs

(1) *Ibidem*, p. 40, par le même.

(2) *Récit d'un voyage fait à travers la France à la fin du XVIIe siècle*, par CHAPELLE et BACHAUMONT.

(3) Mathieu Dubrual, notaire royal, dans la juridiction de Saint-Rambert-en-Forez.

« Claude Martinet, de vent. Le grand chemin de soir quasi « vent, le ruisseau des moulins de matin, revenant lesd. « trois pensions à III^{L} tournois payables à Toussaincts (1), « comme est contenu au contraict receu Barthollet le « XXe décembre 1614 au grand livre rouge foll. V^{xx} VI. « Cy à Toussainct... III^{L}. »

Voilà bien des interprétations du mot *chaud*, *chaut*, *choz*. A laquelle devons-nous nous arrêter pour résoudre la question de Fontchaud, lieu où coule la source d'eau qui porte le nom de Saint-Rambert ?

Nous essayerons la traduction ou plutôt l'explication suivante, le lecteur est libre de l'accepter ou non :

Font, fontaine, source; *chaud*, d'eau chaude; ou *chaut* d'un faible débit; ou *chaut* qui *chaït* coule en tombant par *déchaiement*, c'est-à-dire en s'amoindrissant, et *s'enchauce*, poursuit son cours à travers les champs où elle *cheoit*, s'égare et se perd.

§ III

LE PONT DE SAINT-RAMBERT

Le premier pont qui se présente en amont de la Loire, dans notre département, est le pont de Saint-Rambert, mentionné dans le « *Recueil des testaments enregistrés en la Chancellerie de Forez de 1272 à 1467* ».

En effet, nous lisons dans les « *Inventaires sommaires des Archives départementales antérieures à 1790* » (2), à la date

(1) Cette réponse ou reconnaissance de pension est extraite de la quatrième ou dernière partie de la *Lièvе terrienne*, pour messires les chanoines, curé, presbtres de l'église de Saint-Rambert-en-Forez, contre ceux qui leur doibvent et ont recogneu de nouveau ladicte *Lièvе*, commencée huy deuxième jour de novembre mil six ceut six.

(Extrait pris et collationné sur l'original. Reçu par David, notaire royal, le 5e d'avril 1668.) (*Archives de la Loire.*)

(2) Par Auguste Chaverondier, archiviste du département de la Loire.

du jeudi de la fête des saints apôtres Philippe et Jacques, année 1309 : « Dame Alix de Barges, veuve de messire « Jacerand Veroyl, chevalier, seigneur de Greygnieu... Item, « do et lego *ponti* Sancti Reneberti *(sic)*, et ponti Spineti « *(sic)*, utrique duodecim denarios bonos viennenses semel « tantum ».

« De même, je donne et lègue au *pont de Saint-Rambert* « et au pont de Pinay, à tous les deux, douze bons deniers « viennois, une seule fois pour toujours. »

La noble dame Alix de Barges fit-elle son legs pour bâtir un pont sur la Loire, parce qu'il n'y en avait pas alors, ou bien, les douze deniers viennois qu'elle légua devaient-ils être dépensés à l'entretien d'un pont déjà existant? — C'est là une question à laquelle il n'est pas facile de répondre.

Cependant, la formule testamentaire employée par Alix de Barges : « *Je donne et lègue* », nous semble supposer l'existence d'un pont sur la Loire, et d'un pont qu'elle connaissait, dont elle savait l'état délabré. Ordinairement, les legs pieux se font en faveur d'œuvres en souffrance. Celle du pont de Saint-Rambert, probablement très précaire, intéressait particulièrement notre noble testatrice; et voilà pourquoi elle lui lègue généreusement quelques-uns de ses bons deniers.

En deux mots, dame Alix de Barges fait un legs au pont de Saint-Rambert, jeté depuis longtemps déjà d'une rive à l'autre de la Loire.

Mais la somme relativement importante dont elle fit don, ne dut assurément pas permettre aux autorités locales de faire de grandes réparations à cet ouvrage de bois (1). En effet, nous lisons dans le testament de Pierre Veauche « *Velchi* », de Saint-Rambert, à la date du Vendredi après la

(1) La plupart de nos vieux ponts étaient construits en bois, au moyen âge.

Purification de la Sainte Vierge (1329), que cet honorable homme lègue, une seule fois, à l'œuvre du pont de Saint-Rambert, vingt livres viennoises pour son *amélioration ou sa reconstruction* : « Operi pontis Sancti Regneberti super « Ligerim, pro ipso *meliorare seu edificare*, viginti libras « viennensium, monete turonensis semel ».

Comme on le voit, vingt ans après le legs de la noble dame Alix de Barges, en faveur du pont de Saint-Rambert, le testament de Pierre Veauche nous en fait connaître un autre au profit de la même œuvre. Mais, ici, le testateur est plus explicite. Il prend la peine d'indiquer, de spécifier les travaux auxquels il veut que son argent soit employé. Il demande l'amélioration du pont, et si cette amélioration ne peut pas s'entreprendre et se parfaire utilement, il insinue le projet d'une reconstruction totale de l'œuvre.

A juger les choses de la manière dont elles arrivent ordinairement, ce n'est pas après un service de vingt ans qu'un pont, bâti sur un fleuve et dans des conditions exceptionnelles de solidité, peut avoir besoin d'une amélioration si importante, que son délabrement fasse naître, dans l'esprit d'un testateur généreux, l'idée de le reconstruire, « *seu edificare* ».

Si donc Pierre Veauche parle d'amélioration et de reconstruction, c'est que ledit pont avait un réel besoin de réparations, et que ce besoin était d'autant plus pressant que l'œuvre était plus ancienne et partant plus vermoulue.

Et cependant le don généreux qu'il fit en cette circonstance, joint à celui de la noble dame Alix de Barges, ne suffit pas aux dépenses que nécessitait l'état de vétusté de ce pont de bois. Car 19 ans plus tard, le testament de Jean Colombet d'Anères, paroisse de Saint-Just-sur-Loire, testament daté du 7 septembre 1348, nous apprend que cet

honorable homme fit, en mourant, un legs de cinq sous viennois, au profit de l'œuvre du pont de Saint-Rambert, quand il serait construit en pierres « Item operi pontis « Ligeris, Sancti Ragneberti, *quando construetur de lapi-* « *dibus*, quinque solidos viennensium, *idem testator dat semel* « *et legat* » (1).

Or, ce pont de bois ne fut construit en pierre qu'en 1395, et par l'architecte Jeannot du Boys, si nous en croyons une note du « *Forez pittoresque* » (2), ainsi conçue : « En bas de « Saint-Just sont les ruines d'un pont de pierre que nous « avons souvent entendu qualifier de pont romain, bien « qu'aucun des détails de sa construction ne puisse justifier « cette antique origine. Il paraît, en effet, remonter seule- « ment à la fin du XIVe siècle. Un compte d'Etienne « d'Entraigues, trésorier de Forez, nous apprend que ce « pont se construisit en 1395, sous la direction d'un architecte « nommé Jeannot du Boys. »

Au résumé, le pont de Saint-Rambert-sur-Loire était déjà un très vieux pont, en 1309. Mais peut-on faire remonter ce pont avant l'an mil ! — Et, est-il prudent d'accepter l'opinion de plusieurs savants qui ont été d'avis que nos anciens ponts, sur la Loire, remontaient jusqu'à l'époque romaine ? — Nous ne le pensons pas (3). Et même nous sommes d'avis, avec l'érudit archiviste de la Loire, Auguste CHAVERONDIER, « qu'il faut beaucoup rabattre de « cette antiquité et que la fin du XIIe siècle au plus, doit être

(1) *Inventaire sommaire des Archives départementales avant 1790*, par Auguste CHAVERONDIER.

(2) *Forez pittoresque*, par Félix THIOLLIER.

(3) Séduit, sans doute, par la découverte qui venait d'être faite (décembre 1830) à Chevenet, hameau de Cordelle, d'un trésor de 1200 monnaies gauloises en or, M. le baron d'Ailly, le savant numismate, soutint même l'opinion que le pont de Saint-Maurice, situé dans le voisinage de Chevenet, devait être de construction gauloise. (*Notice sur le Recueil des testaments enregistrés en la chancellerie de Forez* (1272-1467), par Aug. CHAVERONDIER, 1888, p. 41.)

« fixée comme limite supérieure de la bâtisse de nos anciens « ponts sur la Loire ».

Celui de Saint-Rambert, dont on distingue encore les restes des piles aux eaux basses, n'existait certainement pas à l'époque de la translation des reliques de notre illustre Patron, dont il a pris le nom dans la suite des temps. Car s'il eût existé, assurément la légende qui nous a gardé le souvenir de ce prodigieux événement, au lieu de narrer le passage d'une foule de pèlerins à travers le lit miraculeusement desséché de la Loire, nous eût décrit leur marche triomphale au-dessus des eaux du fleuve, et sur les ais solides d'un pont faisant communiquer ensemble les deux rives foréziennes. La tradition elle-même, toujours si vivace dans notre Forez, nous eût aussi gardé le souvenir de ce pont ayant eu l'insigne honneur de tressaillir, pendant quelques instants, sous les pas des pieux porteurs des reliques de notre cher Saint. Or, la tradition locale est absolument muette à ce sujet. Du reste, le chemin qu'avait suivi la procession faisant cortège aux reliques de saint Rambert, n'aboutissait point au lieu où se trouve actuellement l'agglomération des maisons de Saint-Just (1). En descendant du hameau de Collonge, ce chemin, nous l'avons dit, aboutissait directement au Gué de la Roche, par la Rivoire; et de là, par ce gué miraculeux de la Loire, à la Fontaine de Fontchaud et au Prieuré de Saint-André-les-Olmes.

(1) Dès longtemps les abords du pont de Saint-Rambert ont été entourés d'habitations. Mais l'agglomération actuelle autour du clocher de Saint-Just ne date que de la fondation de l'église même, en 1827-1829, par M. Mercier, alors curé.

§ IV

LE GUÉ DE LA ROCHE

Le « *Gué de la Roche* » était connu de nos ancêtres. En voici des preuves tirées de documents authentiques, que nous avons soigneusement compulsés.

Le premier de ces documents est une Nouvelle responce de pension contre Philibert Retournel, de X sols tournois.

« Comme procès fut meu en la court ordinaire du « baillage du Fourez, à Montbrison..... D'entre vénérables « les sieurs curé et presbtres séculiers desserviteurs en « l'Esglise de Sainct-Rambert, demandeurs en recognois- « sance de pension.

. . . .

« Disoyent aussi que feu Messire Rambert Retournel dict « *Victry* » en son vivant presbtre dudit Sainct Rambert « par sa disposition dernière, auroyt légué auxd. demandeurs « pour la dotation de deux messes en charistable (pour les « trépassés), la somme de dix livres tournois ou la pension de « dix sols tournois annuels jusques à ce que la somme prin- « cipalle leur seroit payée. Laquelle pension et principal « d'icelle il auroyt imposé sur tous ses biens par spécia- « lement sur une sienne terre sise au Garayt dud. Sainct « Rambert, de la contenance deux mecterées joignant à la « terre de Fleury Motarel, qui est bize. *Au chemyn allant* « *dud. Sainct Rambert au gué de la Roche*, de soir. Avec « meilleurs confins, ainsi qu'il appert par led. testament dud. « feu Messire Rambert Retournel..... »

Faict et passé aud. Sainct Rambert en la maison du sus nommé Messire Claude Murat soubz le scel de Fourez, le

ungniesme jour du moys de may mil cinq cens soixante huict..... Ainsi receu et expédié par lesd. sieurs curé et presbtres par moy notaire royal, Morier.

Voici le texte du deuxième document :

« Anthoine Vivier, marchand bouchier de Sainct Rambert « doibt la pension annuelle de dix-sept sols, trois deniers « tournois, sur une sienne maison sise au chasteau Galhard, « joignant à la rue publique de matin. Maison de Maurice « Daurelle et sa femme, que fut de feu Jacques Robert et « Marguerite Bouvalon de bize. Maison et pressoir de Gré- « goire Appoticaire, que fut de feu Rambert Menu de vent « et soir. »

« *Item*, sur ung jardin et colombier en lad. ville joignant « le ruisseau des Moulins de matin. — Vigne de Me Denis « Gérentet, que souloit estre en pré de soir. Le jardin de « Jean Jossis de bize. »

« *Item*, sur une vigne sise au Garait, joignant le « chemin tendant du Pont au lieu de Bonsson de « matin. — Le chemin tendant dudict Sainct Rambert « au « *Gué de la Roche* » de soir. — Vigne des hêrs feu « Me Jean....... que fut des hêrs feu Me Rambert « et Grégoire Dodon, de bize et la vigne de dame « Marguerite Meyer, que fut de Rambert Simon et vigne « de Jean Jossis, que fut à feu Grégoire Ryvas de vent : « Sauf leurs meilleurs confins, comme appert par sa « response escripte au terrier par lettre G, au feuillet « II^c^XLI, en date du XXIXe novembre 1605. — Signé « Bartholet.....

« Pour ce..... XVII^l^ III^d^ tournois..... à Toussaincts (1). »

(1) Extraits du Terrier de la Rente du Prieuré de Saint-Rambert de 1544 à 1607. (*Archives départementales de la Loire.* Fonds Saint-Rambert.)

Le troisième document est ainsi rédigé :

« Jean Chabas et Catherine Perrot ont imposé une pension « annuelle de III[l] XV[d] à Saint Nicollas de May avec son « principal de X[l]; sur une leur vigne size au *Garait* de « Saint-Rambert, contenant sept journallées, ou environ, « joignant le chemin dud. Garait au « *Gué de la Roche* » de « soir quazi bize; la vigne de Fleury Reverdin, de vent; « vigne de Jean Gérentet aussy de vent. Vigne de Benoîd « Razour de bize, la rivière de Loyre, ung chemin entre eulx « de matin. Par contraict receu Bertholiet, portant quittance « à Claude et Jacques Ennoyeux, contenu au terrier C neuf, « au feulhet VI[xx]VI dudit livre du VII[e] avril 1615...... « Cy..... (1) III[L] XV [sols] (2). »

(1) Extrait de la « *Lièvе terrienne* » pour MM. les chanoines, curé et presbtres de l'église de Saint-Rambert, commencée le 2[e] novembre 1606, feuillet XLV. (*Archives départementales de la Loire*. Fonds de Saint-Rambert.)

(2) Voir aux pièces justificatives n[o] 13 *bis*.



FIG. 27

CHASUBLE DE SAINT-RAMBERT (XIe SIÈCLE)

Face pectorale.

CHAPITRE XI [1]

LA CHASUBLE

DE SAINT-RAMBERT-EN-FOREZ

(XIe SIÈCLE)

§ I

MONOGRAPHIE DE LA CHASUBLE

La chasuble de Saint-Rambert, fermée de toutes parts, n'a qu'une ouverture trapézoïdale dans sa partie supérieure. Cette ouverture bordée d'un galon d'or de vieux style, mais relativement moderne, est assez large pour laisser passer la tête du prêtre (Fig. 27).

Elle n'est pas échancrée comme les chasubles actuelles. Les côtés sont cependant un peu arrondis, et mesurent $1^m,10$ cent. Ils présentaient, autrefois, une ouverture de $0^m,30$ cent. de diamètre. Cette ouverture, pratiquée à la hauteur de l'avant-bras, est aujourd'hui fermée par un point de couture, et rejetée un peu en arrière de la face antérieure, comme si l'étoffe de ce vêtement avait été prise

(1) D'après les notes et les dessins de M. Henri Marthoud.

sur un autre, et retournée pour en confectionner la chasuble que nous possédons.

La bande centrale qui descend du haut en bas de cet ornement sacerdotal, et sur les deux faces antérieure et postérieure, est large de $0^m,16$ cent. ; elle est longue sur la partie dorsale de $1^m,40$ cent., et seulement de $1^m,10$ cent. sur la partie pectorale ; mais les dix-huit centimètres du bas de cette bande ne montrent point le même dessin. Ils ont été empruntés au motif général de la chasuble, et ajoutés à l'aiguille comme complément.

Cette bande, dont les admirables dessins ont, de tout temps, excité la curiosité des savants, offre à l'archéologue une étude du plus haut intérêt.

A elle seule, elle peut nous fournir l'état-civil du vêtement dont elle ne fut point la pièce la moins riche, vêtement que l'on fait, avec vraisemblance, remonter au XI[e] siècle (1).

Notre précieuse chasuble va s'élargissant jusqu'aux extrémités inférieures, qui ont assez d'ampleur pour que le prêtre puisse, au moment de la célébration des saints mystères, la relever sur les bras, et que cependant le devant et le derrière continuent de retomber presque sur les pieds. Le plus grand diamètre de l'étoffe, dans le sens de la largeur, est de $1^m,64$ cent., et dans le sens de la hauteur, de $1^m,40$ cent., y compris le galon d'or qui borde l'ouverture, au sommet. Elle n'a pas la raideur de nos chasubles modernes ; mais, comme un manteau souple et soyeux, elle retombe autour du corps en

(1) D'après M. de Linas, cette intéressante chasuble serait sortie des manufactures de la Sicile, et aurait été apportée en France par les Normands, qui étaient, alors, maîtres de l'île entière. (*Revue de l'Art chrétien*, t. III, p. 337.)

On sait, en effet, qu'à cette époque, la Sicile était célèbre par son commerce de soieries. Jusqu'au IX[e] siècle, les tissus de soie avaient été le produit exclusif de l'Orient. Mais au commencement de ce siècle, les Maures en importèrent la fabrication dans le midi de l'Espagne, en particulier à Almeria, petite ville située près de Malaga, d'où elle passa en Andalousie. Enfin, vers le milieu du XII[e] siècle, elle s'établit et devint très florissante en Sicile, sous le règne du premier roi normand, Roger II. Les tissus qui sortaient de la manufacture de Palerme, connue sous le nom d' « *Hôtel de Tiraz* » furent surtout très recherchés. (Dans le *Cours élémentaire d'Archéologie religieuse*, par M. l'abbé MALLET, t. II, p. 175.)

plis larges et ondoyants. Son ornementation est riche, simple et gracieuse : sur un fond de soie qui fut peut-être de couleur « *rose pâle* », des filigranes d'or dessinent d'élégants compartiments, dans lesquels sont relevés en or, alternativement deux faucons et deux lions affrontés, aux formes pures et bien arrêtées. Les compartiments sont interrompus par la bande médiale (Fig. 28).

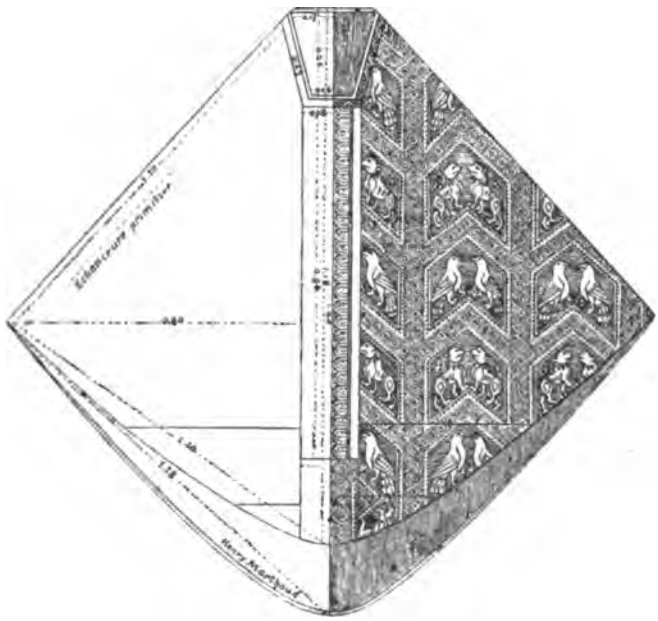


FIG. 28

PLAN ICHNOGRAPHIQUE
DE LA CHASUBLE HISTORIQUE DE SAINT-RAMBERT

L'examen attentif de cet ornement sacerdotal nous a révélé des détails curieux et inédits. L'étoffe qui servit, au XIe siècle, à confectionner notre célèbre chasuble n'étant pas assez ample pour y couper cet ornement selon le type de l'époque, l'ouvrier dut prendre une partie du tissu que la coupe du nouveau vêtement laissait libre, pour l'ajouter au bas des

deux faces antérieure et postérieure. Les pièces ajoutées sont très visibles ; leur dessin, conforme à celui de l'ensemble de la chasuble, ne présente, dans ses grandes lignes, aucun accord avec le reste du thème général de l'ornement. On sent, ici, que la nécessité plutôt que l'art, a guidé la main de l'ouvrier.

Malgré son ampleur, cette riche chasuble n'est point « *talaris* ». Elle représente, toutefois, un type parfait des chasubles au XIe siècle ; et la richesse et la pureté de son dessin, aussi bien que le fini de son exécution, dit M. l'abbé Boué, feraient honneur à nos fabriques lyonnaises actuelles les plus renommées (1).

Nous avons raconté, au chapitre VIIe, la Légende de la Translation des reliques des saints Rambert et Domitien. Le lecteur sait donc que les vénérables ossements de nos saints furent apportés, mystérieusement, du pays de Bugey au pays de Forez, par un homme craignant Dieu, inspiré et encouragé par trois visions successives du bienheureux martyr Rambert.

Il sait, aussi, que ces insignes reliques déposées dans de grossières besaces par le dévot porteur revêtu de la livrée d'un pauvre pèlerin, arrivèrent au manoir d'Yzeron, où elles furent reçues avec grande joie par le comte Guillaume et sa noble épouse Vandalmonde, vers 1078.

Et cependant, la tradition locale dit que les ossements bénis du martyr et du confesseur de Jésus-Christ arrivèrent au Prieuré de Saint-André-les-Olmes, soigneusement enveloppés dans une étoffe de soie et d'or, d'une grande richesse.

Comment expliquer cette contradiction ? — Voici probablement ce qu'il advint.

(1) *Notice sur une chasuble de Saint-Rambert-sur-Loire*, 1844.



FIG. 29

CHASUBLE DE SAINT-RAMBERT (XIe SIÈCLE)

Face dorsale.

Les reliques de nos saints Rambert et Domitien arrivèrent, avons-nous dit, du pays de Bugey au manoir de Guillaume de Forez, à Yzeron, renfermées dans quelque vulgaire étoffe. Mais alors, à la vue des pauvres sacoches qui servaient d'écrin à des perles aussi précieuses, la piété du noble comte s'émut, et il chercha dans ses somptueuses armoires une enveloppe plus riche, dont il fit, selon une coutume fréquemment pratiquée au moyen âge, un « *suaire* » plus digne, aussi, du trésor qu'il venait de recevoir.

C'est cette étoffe de soie et d'or qui, transformée, plus tard, en vêtement sacerdotal, est devenue la fameuse chasuble, bijou de notre église romane (1).

§ II

L'ÉTOFFE DE LA CHASUBLE DE SAINT-RAMBERT

SERVIT AUTREFOIS DE « SUAIRE » AUX RELIQUES DES SAINTS RAMBERT ET DOMITIEN DANS LEUR TRANSPORT DU MANOIR D'YZERON AU PRIEURÉ DE SAINT-ANDRÉ-LES-OLMES

Que le lecteur veuille bien se reporter aux pièces justificatives (2), et il se convaincra par les détails que nous y avons rassemblés, de la vraisemblance de cette affirmation : l'étoffe de la chasuble de Saint-Rambert servit autrefois de « *suaire* » aux insignes ossements des saints Rambert et Domitien, dans leur transport du manoir d'Yzeron au Prieuré de Saint-André-les-Olmes.

(1) Quant à la légende qui fait de notre vénérable chasuble une robe de la Sainte Vierge, nous dirons simplement que cette légende naïve est née de la version fort accréditée dans la région rambertoise, savoir : que l'étoffe avec laquelle a été confectionnée notre chasuble était primitivement, peut-être, une robe de Vandalmonde, la noble épouse du comte Guillaume. Quoi qu'il en soit de ces détails médiévaux, et quelle que soit la variété du récit légendaire, il nous confirme dans notre opinion sur l'existence d'un vêtement civil du comte Guillaume, ayant servi de « *suaire* », et plus tard, ayant été transformé en vêtement sacerdotal.

(2) Pièces justificatives n° 14.

Du reste, l'histoire nous apprend qu'après avoir servi aux usages des peuples païens, le « *suaire* » nous a été transmis par le Christianisme, comme un objet pieux destiné à recueillir et à renfermer ce qu'il y a de plus précieux dans l'Eglise, après la Sainte Eucharistie : les ossements vénérés de nos saints. Toujours, dans tous les temps, et sous toutes les latitudes, les Anciens ont entouré la dépouille de leurs morts avec un soin extrême. Et la magnificence qu'ils déployèrent, souvent, dans les ensevelissements nous est signalée par les auteurs contemporains.

Le Christianisme ne pouvait donc pas rester indifférent à cette pieuse coutume, bien propre à relever le caractère sacré de gloire et d'immortalité qu'il reconnaissait aux restes vénérables de ses martyrs. N'est-il pas écrit que « *ceux qui* « *meurent dans la paix de Jésus-Christ, ne cessent pas de* « *vivre; car, quoiqu'ils meurent au monde selon le corps,* « *néanmoins, selon l'âme ils revivent en Dieu* » (1).

D'après le Pontifical romain, le pape Eutychien (2) ordonna de revêtir d'une belle dalmatique tous les corps des martyrs. Dans la « *Vie de saint Pacôme* », il est raconté que tous les Pères du désert étaient ensevelis avec beaucoup de richesse.

Surius (3) nous apprend que Cléopâtre, dame égyptienne, revêtit de précieux habits le corps de saint Maximin, martyr. Eusèbe (4) rapporte également qu'Astérie, sénateur romain, fit rechercher les restes de l'illustre capitaine Marin, martyrisé en Palestine, pour les ensevelir avec magnificence. Saint Grégoire de Nysse (5) reconnaît avoir enveloppé dans

(1) Durant. *De rit. eccl. lib.*, VII, c. 25.

(2) Saint Eutychien, pape de 275 à 283. L'hérésiarque Manès parut sous son pontificat.

(3) Laurent Surius, chartreux, né à Lubeck en 1522, mort en 1578, a laissé des ouvrages très estimés.

(4) Eusèbe (267-338), évêque de Césarée ; un des hommes les plus érudits et les plus éloquents de son siècle, surnommé le « *Père de l'histoire ecclésiastique* ».

(5) Saint Grégoire de Nysse, Père de l'Eglise grecque (332-396).

de magnifiques étoffes le corps de Macrine, sa sœur, morte dans un monastère.

La découverte, faite en 1458, d'un remarquable tombeau, dans la chapelle Sainte-Pétronille, à Rome, mit au jour deux cercueils de cyprès couverts de lames d'argent, et ornés du signe de la croix. Chacun de ces deux cercueils contenait un corps revêtu d'habits d'or si riche, qu'on estime au poids de quatre-vingts livres d'argent et seize d'or, le métal qu'on en retira.

Dans le superbe tombeau de marbre de l'impératrice Marie, épouse d'Honorius (1), découvert sous le pape Paul III (2), on trouva, au milieu de plusieurs vases de cristal et d'agate, une infinité de bijoux rares et de si riches étoffes, qu'elles accusèrent le poids d'environ quarante livres d'or.

Nombreux sont les exemples que nous pourrions encore citer, pour montrer avec quel luxe d'étoffe on enveloppait les restes sacrés des saints, aux premiers siècles de l'Eglise.

Les deux suivants termineront ce paragraphe. Le premier est celui du célèbre suaire de saint Victor conservé à Sens. M. de Linas le croit d'origine byzantine, et du vi^{e} siècle. Ce précieux tissu est décoré de médaillons ovales, dans lesquels est figuré un mystérieux personnage aux prises avec des lions.

Le second est celui du suaire de saint Germain, dans l'église de Saint-Eusèbe, à Auxerre. Cette belle étoffe ornée d'aigles aux ailes éployées, alternés avec des rosaces, aurait été donnée, d'après la tradition, par l'impératrice Placidie (3)

(1) Honorius (Flavius), empereur d'Occident (395-423).

(2) Paul III, pape de 1534 à 1549.

(3) Fille de Théodose le Grand, épouse de l'empereur Constance, gouverna l'empire d'Occident (388-450).

pour couvrir le corps de saint Germain transféré de Ravenne, au ve siècle (1).

Après avoir parcouru les détails que nous venons de lui donner et s'être bien pénétré des notes historiques sur le « *suaire* », notes insérées aux pièces justificatives sous le n° 14, le lecteur ne trouvera donc pas étrange qu'au moment de leur translation solennelle d'Yzeron au prieuré de Saint-André-les-Olmes, les reliques de nos saints aient été déposées dans l'étoffe de soie et d'or dont est faite, aujourd'hui, notre célèbre chasuble.

Et maintenant, nous allons essayer de lui montrer que le riche tissu du comte Guillaume n'était point une simple pièce d'étoffe sans forme déterminée, quand il l'offrit pour envelopper nos saintes reliques, mais que c'était un vêtement civil à son usage personnel.

§ III

LA CHASUBLE DE SAINT-RAMBERT

FUT UN VÊTEMENT CIVIL AVANT D'ÊTRE TRANSFORMÉE EN VÊTEMENT SACERDOTAL

Quelle pouvait bien être la forme du vêtement que le dévot comte de Forez tira de ses armoires pour y renfermer, comme dans une sorte de châsse provisoire, les reliques

(1) Le catalogue du riche musée de Cluny conserve encore :

« Un fragment du suaire de saint Berthuin, mort en 696, fondateur de l'abbaye de Malonne (pays de Liège). Tissu de soie à fond d'or relevé d'animaux chimériques et d'oiseaux en or. »

« Un autre fragment du suaire trouvé dans la châsse de saint Florent, à Saint-Florent-lès-Saumur (Maine-et-Loire) : étoffe de soie disposée par petites bandes ornées de feuillages et d'animaux chimériques. »

« Tissu du XIIe siècle, bleu et or quadrillé, avec étoiles et rosaces alternées. Ce tissu renfermait des reliques, et a été fabriqué en Orient. »

« Tissu fait à Constantinople au XIIe siècle, et ayant servi à envelopper, au temps des Croisades, les reliques rapportées à Cologne. »

« Un fragment de l'étoffe dans laquelle les restes de saint Bénigne ont été rassemblés par Hugues d'Arc, le 19 octobre 1288. »

qu'il eut la joie d'abriter, quelque temps, dans sa demeure seigneuriale ?

Etait-ce le « *sagum* » romain, le « *sayon* » gaulois, petit manteau qui s'attachait sur la poitrine ou sur l'épaule, ou bien la « *caracalle* », cet autre manteau que l'on portait en Gaule, et que les Romains portèrent aussi, sous le nom de « *lacernula* » ?



FIG. 30

LE PROPHÈTE HÉNOC
REVÊTU DU « LATICLAVE »

Tiré d'une mosaïque
de l'Eglise de Cruas (Ardèche).

XI° SIÈCLE

Etait-ce la vulgaire « *chlaine* » manteau formé d'une simple couverture d'étoffe grossière, ou bien était-ce la « *chlamyde* », ce vêtement des Grecs et des Romains, plus tard des Francs, fait d'une ample étoffe retenue, sur l'épaule droite, par une agrafe de métal ?

Etait-ce la « *toge* » romaine, robe demi-circulaire sans manches, rejetée sur l'épaule gauche en plis élégants, ou bien le « *pallium* », cette grande draperie rectangulaire que les Grecs et les Romains portaient, sur les épaules, repliée avec art, sans le secours d'aucune agrafe ?

Etait-ce enfin le « *birrus* » coupé en forme de mante à grand capuchon, ou bien était-ce la « *pénule* », sorte de manteau entièrement fermé et allongé en pointe, devant et derrière, et ne comportant qu'une ouverture pour passer la tête (1) ?

Notre opinion est que le riche vêtement du comte de Forez,

(1) Voir aux pièces justificatives le n° 15.

n'appartenait à aucune de ces sortes de vêtements que les premiers siècles de l'ère chrétienne et le moyen âge conservèrent, en les modifiant et en les qualifiant de noms particuliers. Mais nous croyons que le vêtement médiéval dans lequel le comte Guillaume enferma nos vénérables reliques était « *l'antique lacerne* », devenue au moyen âge la « *chape* » ou « *gonnelle* » (1).

Voici, du reste, la description de l'antique « *lacerne* » et celle de la « *chape* » qui en est un dérivé, et que l'on portait au moyen âge.

La « *lacerne* » des Romains était un manteau d'étoffe grossière muni d'un capuchon, et généralement ouvert sur la poitrine. Le peuple et les soldats le portaient pour se garantir de la pluie et du froid. Quelques nobles patriciens s'en revêtaient, aussi, durant les jours d'été. Mais alors, c'était une mante confectionnée avec une riche étoffe de belle couleur. Au résumé, la « *lacerne* » était une sorte de « *caracalle* », dont l'usage remonte à la fin de la République romaine (2).

Quant à la « *chape* » ou antique « *lacerne* », c'était un vêtement exactement rond. Ouvert, à l'origine, par devant, il était exceptionnellement retenu par une bande transversale richement brodée (3).

Or, un examen très approfondi de la chasuble de Saint-Rambert nous a révélé, malgré son état de détérioration, par suite d'un usage plus de huit fois séculaire, des marques visibles d'un service absolument étranger à celui du culte divin ; nous voulons dire, des marques d'un service tout

(1) La chape était un vêtement de cérémonie dont on se servait même pour les sacres de rois ; tandis que la gonnelle qui lui ressemblait, par la forme, s'en distinguait par son usage vulgaire.

(2) Martène. 14. n. 141 et alibi.

(3) Nous avons un exemple de la « *chape* » dans le manteau impérial du sacre de Charlemagne.

profane. Poursuivant encore nos minutieuses investigations, nous avons découvert, sur cet ornement sacerdotal, la coupe d'un ancien vêtement laïque.

Le comte Guillaume était pieux, et il était généreux aussi; par conséquent qu'y aurait-il d'invraisemblable dans le don d'un de ses riches vêtements personnels, pour en envelopper des reliques qui lui étaient chères ? Est-ce que saint Martin ne partagea pas son manteau pour couvrir la nudité du pauvre d'Amiens ? Oui, à n'en pas douter, notre fameuse chasuble de Saint-Rambert fut à l'origine l'antique « *lacerne* » des Romains, portée au moyen âge sous le nom de « *chape* ». L'usage en était tout profane, nous le répétons. Il n'est certes pas besoin d'un œil bien exercé pour retrouver, sur cet ornement sacerdotal, la coupe de l'ancien vêtement laïque. La simple inspection des diverses pièces rapportées après coup, au bas de l'étoffe, a suffi pour nous convaincre qu'elles ne sont point le fait d'une simple réparation, mais bien la conséquence naturelle d'une transformation.

Il serait, en effet, difficile d'admettre qu'un vêtement aussi riche ait été, au moment de sa confection, si maladroitement coupé, qu'on ait cru nécessaire, l'instant d'après, de lui ajuster quelques morceaux de la même étoffe, pour lui donner la forme régulière des chasubles de l'époque (XIe siècle).

Et dans l'hypothèse d'un raccommodage nécessaire et postérieur à la transformation du vêtement civil en vêtement sacerdotal, où aurait-on trouvé des pièces d'étoffe conformes au tissu de la chasuble ? — On ne peut pas objecter qu'à l'heure de la confection de la chasuble, l'ouvrier en avait mis en réserve, parce qu'alors nous répondrions : — Pourquoi les pièces ajoutées à l'aiguille sont-elles si disparates et rapportées à la suite du reste de l'étoffe, d'une façon si irrégulière que les dessins du gros de l'œuvre ne concordent nullement avec ceux

des pièces — (1) ? Ou bien, après la transformation de la « *chape* » en chasuble, plusieurs morceaux d'étoffe restaient encore ; alors, l'ouvrier les réserva pour que le raccommodage se fit, plus tard, d'une façon régulière et convenable. — Ou bien, l'étoffe du vêtement laïque n'offrait, à l'ouvrier, que la quantité d'étoffe strictement nécessaire pour une transformation, et, alors, il fut obligé de tailler dans ce vêtement de telle manière que les morceaux d'étoffe supprimés dans la « *chape* » servissent à compléter ceux qui manquaient à la coupe de la chasuble.

Au résumé, la chape et la chasuble ayant chacune une forme différente, on comprend que l'ouvrier chargé de la transformation du premier de ces deux vêtements se soit trouvé dans la nécessité de parfaire la forme de son œuvre par des ajustages. Du reste, un œil exercé peut parfaitement suivre, sur la ligne des parties ajoutées, les traces d'une coupe de chape ou gonnelle. Cette ligne est très apparente, bien que sur les côtés elle ait inévitablement été interrompue par la nécessité d'en retrancher quelques parties, autant pour préparer la forme de la nouvelle chasuble que pour en prolonger les extrémités arrondies. Nous le répétons, c'est certainement à la préexistence d'un vêtement ayant sa forme particulière, qu'il faut attribuer la multiplicité des morceaux anguleux, dont le raccord nous paraît avoir été difficile, si difficile même, que les lignes dessinées sur l'étoffe n'ont pu, en aucun endroit de l'ajustage, se rencontrer.

Et cette manière d'expliquer la transformation d'un vêtement du comte Guillaume, appelé chape ou gonnelle, en la chasuble merveilleuse, nous paraît d'autant plus vraisemblable que, pár un travail de patience possible, il serait facile

(1) Si le travail de raccommodage ou de réparation avait été fait postérieurement à la confection de la chasuble elle-même, et parce que l'ouvrier aurait mis en réserve certains morceaux de la même étoffe, ils nous paraitraient, aujourd'hui, moins usés et moins détériorés que l'ensemble du vêtement. Or, les parties rapportées portent absolument les mêmes traces de vétusté que le corps de la chasuble.

avec un relevé des douze morceaux d'étoffe ajoutés, et un raccord des sujets d'ornementation, de reconstituer non seulement l'ensemble de la décoration, mais encore les lignes du vêtement primitif.

Bien plus, la présence dissimulée, sur les côtés, de deux ouvertures verticales, de 0^m,30 cent. de développement, depuis longtemps inutiles, et fermées par une couture qui produit sur l'étoffe un étranglement anormal et disgracieux, nous paraît si inexplicable que nous n'essayerons même pas de la justifier.

La suppression de ces ouvertures longitudinales que l'on constate, à hauteur de bras, dans les pénules antiques, ne saurait s'expliquer, ici, que par l'intention qu'a eue l'ouvrier d'ôter, au vêtement transformé, tout caractère profane. Et cela est si vrai, que pour cacher le mauvais effet signalé plus haut, il a eu grand soin de les rejeter un peu en arrière de la ligne latérale que doivent suivre les bras. Ce qui autorise à croire que l'ouvrier a retourné le vêtement en le transformant.

La bande qui décore notre belle chasuble, sur ses deux faces pectorale et dorsale, est cousue sur ses deux côtés et dans le sens de sa longueur, au reste de l'étoffe formant l'ampleur du vêtement. Elle n'était point assez longue pour atteindre le bas de la chasuble. Alors, l'ouvrier n'ayant plus à sa disposition d'autres morceaux de cette même bande, a pris dix-huit centimètres de l'étoffe du fond qui dessine les compartiments du vêtement, pour les y ajouter et prolonger ainsi, par devant, ladite bande centrale. Par derrière, un morceau de la même riche bande de vingt-trois centimètres a été ajouté, aussi, pour en compléter la longueur normale.

Enfin, — et c'est là une autre preuve que la bande centrale a appartenu à un vêtement civil qu'elle ornait, — c'est que par sa disposition sur la chasuble elle ne saurait être considérée comme un « *pallium* » liturgique. Elle ne don-

nerait pas même l'idée du « *pallium* » le plus primitif; car elle n'en offre ni la disposition, ni aucun des signes distinctifs remarqués sur les monuments anciens (1).

Tous ces détails établissent suffisamment l'inversion d'un premier vêtement, et sa conversion en celui qui depuis huit siècles fait l'objet de l'admiration de tous les visiteurs (2).

§ IV

DÉCORATION DE LA CHASUBLE DE SAINT-RAMBERT

La décoration de notre célèbre chasuble porte un caractère essentiellement profane, détail qui se rencontre assez rarement dans les anciens vêtements sacerdotaux. Et lorsque l'ornementation profane y apparaît, elle n'est composée, alors, qu'avec des emblèmes héraldiques qui ne sauraient remonter au-delà des Croisades, époque où l'art et la science du blason prirent naissance.

Le fond de l'étoffe de soie tissée d'or, mais non brodée, est d'une richesse inouïe. Malgré son état actuel de vétusté, on peut encore en deviner la couleur rosée, presque éteinte il est vrai, mais que certains reflets rose cuivré nous autorisent à qualifier ainsi. La bande centrale montre, il nous semble, deux couleurs dans le sens de sa longueur, l'une rosée, l'autre violâtre. Et c'est sur ces couleurs que se détachent les dessins en filigranes d'or.

La disposition de ces dessins est aussi originale qu'ingénieuse. Sur les deux faces antérieure et postérieure, et de chaque côté de la bande médiale, sont distribués des compartiments étagés en chevrons.

(1) Le « *pallium* » des évêques se divisait en deux bandes sur les épaules, et portait de petites croix.

(2) La chasuble de Saint-Rambert a été classée comme monument historique par un arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, daté du 31 mai 1897.

Au milieu de ces compartiments, sont alternées et dessinées avec des fils d'or, des figures de lions et de faucons affrontés. Par une disposition inévitable de l'étoffe, le revers de la chasuble montre les dessins dans un sens horizontal, tandis que la partie antérieure les présente sur une ligne verticale (1).

La grande beauté du tissu laisse deviner combien était somptueux le vêtement du seigneur d'Yzeron, et justifie avantageusement l'hypothèse de la générosité et la piété du comte Guillaume, qui ne craint pas de se dépouiller d'un vêtement de grand prix, pour en envelopper les reliques saintes des bienheureux Rambert et Domitien.

En insistant sur le style profane de la superbe étoffe avec laquelle a été confectionnée notre célèbre chasuble, nous devons signaler l'erreur commise par quelques savants, à la suite de M. l'abbé Boué (2). Ils ont cru reconnaître un symbolisme chrétien dans les animaux décoratifs de cèt ornement du XIe siècle. Notre conviction est que, n'ayant eu que quelques instants à leur disposition l'œuvre d'art que nous avons le bonheur d'avoir constamment sous les yeux, ils n'ont pu en faire qu'une étude vague et rapide. Ils ont pris pour une colombe ce qui en réalité est un faucon, ou tout au moins un oiseau de proie et de chasse de la famille du faucon (3). Il suffit d'ailleurs pour se convaincre du fait, d'observer la forme naturelle de la colombe et de la comparer avec la forme de l'oiseau dessiné sur notre chasuble. La colombe a la tête ronde, les yeux petits et doux, le bec long et terminé en pointe. Le faucon, au contraire, porte une tête allongée et aplatie au sommet; son bec est court, fort, crochu; ses yeux grands et farouches; ses pattes ne sont point délicates et inoffensives

(1) La chasuble est donc formée de deux parties que la bande relie, devant et derrière.

(2) M. l'abbé Boué dans sa *Notice sur une chasuble de Saint-Rambert-sur-Loire*, 1844, page 14.

(3) Par exemple l'émerillon, l'épervier, le milan.

comme celles de la colombe, mais fortes et armées des griffes qui distinguent les oiseaux de proie.

Du reste, que le lecteur veuille bien prendre la peine d'étudier le tableau comparatif de l'art ancien que nous lui donnons (FIG. 31), et il sera vite convaincu que notre chasuble précieuse est chargée de faucons affrontés. Pour quiconque a quelques notions d'ornithologie, il n'y a pas de doute possible.

Et, si l'on retient que cette belle étoffe était fabriquée pour vêtement civil, la présence d'un faucon comme « *emblème spécial de personnes nobles* », s'explique tout naturellement par la faveur en laquelle les seigneurs, au moyen âge, tenaient cet oiseau privilégié, qu'ils dressaient pour la chasse.

« Le beau faucon d'Orient prend son estre,
« Ayant bec court, plume subtile et forte ;
« Pour la beauté qu'en son corps on voit estre,
« Dessus le poing maintefoys on le porte ;
« Quand il combat contre la grue ou l'oye,
« Légier au vol, courageux à la proye,
« Toujours se monstre.... (1) »

Plus encore, si avec M. de Linas (2) nous admettons que le tissu de notre chasuble est un tissu oriental, la présence du lion et du faucon, dont le symbolisme est aussi celui de la religion musulmane, n'auront, ici, rien qui nous surprenne.

Le Coran, il est vrai, interdit aux Arabes la représentation de la figure humaine et de toute autre créature animée, et voilà ce qui explique l'art prodigieux avec lequel ils se sont exercés à composer cette admirable ornementation désignée sous le nom d'arabesques. Cependant, on trouve chez eux quelques exemples de figures animales, sous la forme bizarre

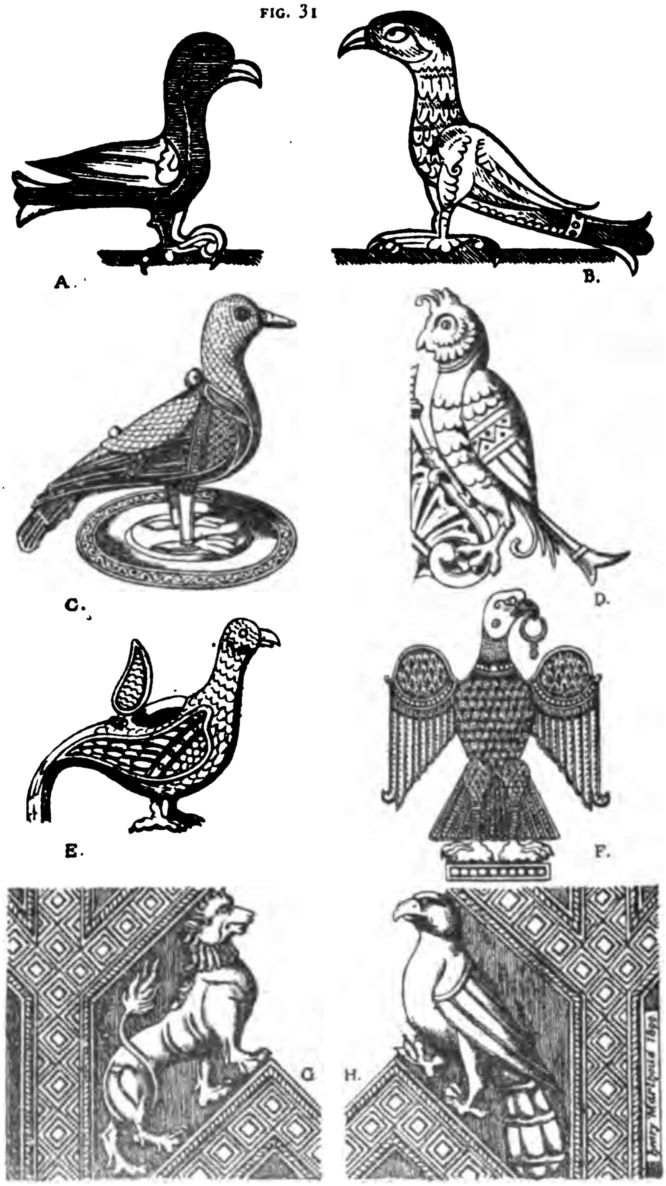
(1) Extrait d'un poème du XVe siècle publié par D. M. MÉON, dans son ouvrage in-8°, sur les « *Blasons et Poésies anciennes* ». Paris 1807.

(2) Voir notre note de la page 182, paragraphe I.

TABLEAU COMPARATIF DE L'ART ANCIEN

ET ATTRIBUTS SYMBOLIQUES DE LA CHASUBLE DE SAINT-RAMBERT

FIG. 31



A., B. — *La Colombe et le Milan.* Fac-simile d'un manuscrit du XIe siècle.
C. — *Ciboire en forme de colombe*, conservé au Musée d'Amiens.
D. — *Perroquet.* Tiré d'une ornementation antique.
E. — *Colombe eucharistique*, conservée à Saint-Nazaire de Milan.
F. — *Figure d'aigle du suaire de Saint-Germain* (Ve siècle), à Auxerre (Yonne).
G, H. — *Le Lion et le Faucon.* Fragments décoratifs de la chasuble de Saint-Rambert (XIe siècle).

d'un assemblage de caractères, dont le symbolisme religieux se révèle et se traduit en invocations, en devises ou en sentences.

C'est ainsi que le faucon si apprécié des Orientaux, pour la chasse, a été trouvé en figure calligraphique composée avec les lettres arabes, formant le texte de l'invocation musulmane : — « Bism, illah el-rahman el-rahim ». — Au nom de Dieu clément et miséricordieux (1).

« Les Arabes, pour justifier leur dévotion à cette formule,
« rapportent que lorsqu'elle descendit pour la première fois
« du ciel, toute la nature fut attentive, que les anges rebelles
« quittèrent le ciel, et que l'Eternel jura dans sa toute-
« puissance que, quiconque répéterait ces paroles serait
« heureux en cette vie et en l'autre... (2) »

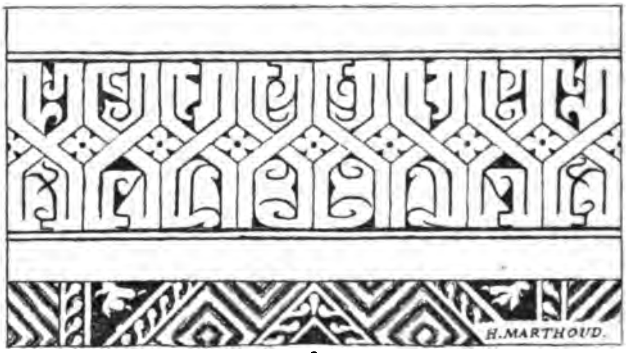
Le lion apparaît aussi, d'après une légende arabe, comme étant l'image du Kalife Ali-Açad-Allah (Lion de Dieu), le gendre présumé et le quatrième successeur de Mahomet, que ses anciens coreligionnaires croyaient avoir été destiné, par Dieu, pour prêcher l'islamisme.

Mais il y a mieux encore, et c'est sur la riche bande qui orne notre chasuble qu'il faut, au milieu d'entrelacs aussi élégants que variés, chercher le sens énigmatique caché dans la suite des caractères arabes qu'elle renferme. Ces caractères qu'on peut voir au n° 1 de la FIG. 32 avaient, jusqu'à ce jour, échappé à l'examen de la plupart de ceux qui ont eu la bonne fortune de voir de près notre remarquable chasuble, et n'en ont fait qu'une étude sommaire (3). Mais nous qui avons ce précieux objet à notre disposition, nous en avons

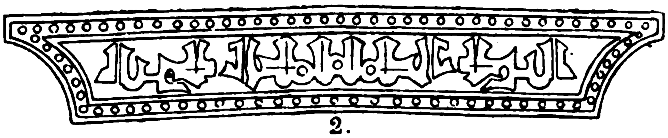
(1) Voir la FIG. 32, nos 3 et 4. Si les Arabes représentent les créatures animées sous forme de signes ou d'inscriptions, c'est pour se conformer aux lois du Coran.

(2) Extrait d'un article du *Magasin pittoresque*.

(3) Le Congrès Archéologique de France reconnaissait, en 1885, des caractères d'apparence arabe, sur notre chasuble.



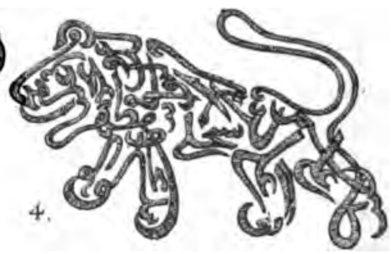
1.



2.



3.



4.

FIG. 32

1. — Spécimen des inscriptions en caractères arabes, sur la bande longitudinale de l'ancienne chasuble de Saint-Rambert-en-Forez.

2. — Inscription arabe, sur un tissu du XIIe siècle, dans le trésor de Saint-Sernin, à Toulouse; texte et traduction : ELBARAKA-T-EL-KAMILA — Bénédiction parfaite. D'après M. DE CAUMONT (*Abécédaire d'Archéologie*, page 365).

3. — Figure calligraphique du Faucon, composée avec le texte de l'invocation musulmane : BISM, ILLAH EL-RAHIM. Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

4. — Figure allégorique du Kalife Ali, nommé AÇAD-ALLAH, ou Lion de Dieu, composée avec la formule arabe : « Invoque Ali, objet des plus grandes merveilles; tu le trouveras une source dans les malheurs. Oui, tous les maux et toutes les peines seront dissipés par les mérites de ta prophétie, ô MOHAMMED ! ainsi que par ta puissante intercession, ô ALI, ô ALI !

(N°s 2, 3, 4, extraits du *Magasin Pittoresque*, 1847, page 157.)

étudié, scrupuleusement pendant de longues heures, et les fils de soie et d'or qui en composent le tissu, et l'ordonnance du décor, et le détail de l'ornementation, et le sens des énigmes que cache la disposition de son admirable dessin. C'est pourquoi, nous nous faisons un devoir de les signaler aux savants orientalistes, tout en leur laissant le soin d'en faire l'intéressante traduction (Voir aux pièces justificatives n° 15 *bis*).

Nous le répétons, la bande médiale qui divise en deux parties égales, du haut en bas, et sur les deux faces antérieure et postérieure, la chasuble de Saint-Rambert, montre deux inscriptions ; or ces inscriptions, par une singulière combinaison familière aux artistes arabes, ne sont, selon toute probabilité, autre chose que des sentences ou invocations religieuses, à l'instar de celle dont nous donnons le dessin, au *n° 2 de la figure 32*. Ces inscriptions se reproduisent tour à tour, par inversion et régulièrement en face, au regard de chaque compartiment sur les deux côtés de la largeur, et dans toute la longueur de la bande. La forme spéciale des caractères disposés, séparément, dans chacun des compartiments formés par les entrelacs est à remarquer, surtout si l'on se rappelle l'habitude des Arabes de modifier quelquefois leur alphabet, de façon à le rendre mystérieux, et à voiler ainsi le sens de leur écriture.

D'ailleurs, nous ferons observer que nous sommes apparemment en présence d'une inscription sarrasine, dont les caractères et le sens se rapportent, peut-être, à un idiome oublié aujourd'hui.

En effet, il paraît évident qu'il faut rapporter aux Sarrasins la fabrication de la précieuse étoffe de la chasuble de Saint-Rambert (1). Son tissu, son décor, rappellent abso-

(1) Les collections du musée de Cluny, toujours intéressantes à consulter, renferment de remarquables spécimens de tissus fabriqués par les Sarrasins. Nous pensons intéresser le lecteur en lui citant, d'après le catalogue, quelques exemples curieux :

« Tissu de soie à deux faces, exécuté soit en Sicile, soit en Espagne, par la main des

lument l'art mauresque que les Arabes immortalisèrent, après la conquête d'Espagne, dans ces admirables mosquées qui font, aujourd'hui encore, l'objet de notre étonnement. C'est à la suite de leur invasion dans le reste de l'Europe, vers le VIIe siècle, que les Sarrasins paraissent avoir abandonné l'industrie textile, que la Sicile propagea à son tour jusqu'au XIIIe siècle.

La réputation des riches tissus fabriqués autrefois à Palerme, nous rappelle encore aujourd'hui toutes les merveilles de cette industrie célèbre, où l'art arabe s'épanouit dans toute sa traditionnelle splendeur, art merveilleux que l'Italie avec ses beaux draps de Lucques, et Venise avec ses draps d'or, égalèrent peut-être, mais ne surpassèrent jamais.

§ V

LA « PÉNULE » ANTIQUE DES LAIQUES

SERVIT DE MODÈLE AU XIe SIÈCLE POUR CONFECTIONNER LA CHASUBLE ACTUELLE DITE « DE SAINT-RAMBERT »

La « *pénule* » dans sa forme première était celle d'un manteau entièrement fermé et allongé, devant et derrière, par une légère pointe, avons-nous dit au paragraphe III de ce

Sarrasins. Ouvrage du XIIIe siècle formant un damier dont les cases sont décorées d'animaux chimériques et d'ornements divers. »

« Tissu de lin, brodé en soies de couleurs, provenant de l'abbaye de Saint-Martin-du-Canigou, et reproduisant des caractères arabes. »

« Tissu de soie, d'origine orientale. . . . . orné de lettres, d'entrelacs et d'ornements courants à double face. »

« Tissu de soie d'origine sarrasine, fabriqué en Sicile et probablement à Palerme, au XIIIe siècle, et décoré de médaillons et de perroquets en couleurs. »

« Tissu de soie, industrie sarrasine des fabriques de Sicile à la fin du XIIIe siècle. La bordure la plus large présente des chiens et des cygnes, comme motif principal d'ornementation. »

« Tissu de soie couvert d'arabesques et d'animaux. . . . . avec bordure ornée de médaillons et d'inscriptions dans le caractère arabe. Ouvrage de l'industrie sarrasine du XIIIe au XIVe siècle. »

« Tissu de soie d'origine sarrasine, fabriqué à Palerme au XIVe siècle ; figures de femmes relevées d'or, lions et palmiers. »

chapitre. Elle ne comportait qu'une ouverture supérieure suffisamment grande pour laisser passer la tête. Tertullien (1) attribue aux Lacédémoniens l'origine de ce vêtement, dont l'emploi était spécialement réservé contre les rigueurs de l'hiver.

Les Gaulois connaissaient la « *pénule* » ; ils en modifièrent un peu la forme et l'appelèrent d'un autre nom (2). Les Romains en l'adoptant sous les noms de « *penula* » ou « *penola* », lui conservèrent sa forme première.

Saint Pierre et saint Paul étaient ordinairement vêtus de la « *pénule* », dans leurs nombreux voyages. Faite avec une laine grossière, elle était quelquefois en cuir « *scortea* » (3).

Ce ne fut que sous le règne de Dioclétien qu'elle se répandit dans toutes les hautes classes de la société, et devint un vêtement de distinction (4). Ce vêtement, très en faveur dans la société civile de Rome, fut cependant accepté par les clercs ecclésiastiques et devint bientôt, ainsi que nous allons le voir, le principe fondamental de la première chasuble.

La pénule antique des laïques, mise au service des clercs,

(1) Apolog. VI.

(2) Ils faisaient ainsi, pour la plupart des vêtements de ce genre, à leur usage.

(3) Ce qui la rendait très lourde, et en fit défendre l'usage aux femmes, par Sévère Alexandre. (Lampride.)

(4) Décorée avec beaucoup de magnificence, ses proportions devinrent plus amples, ce qui la fit appeler « *planète* » parce que, descendant jusqu'aux pieds, elle enveloppait complètement celui qui s'en revêtait. C'est dans cette disposition nouvelle que les sénateurs l'acceptèrent, de préférence à la toge. Exemple que les autres Romains s'empressèrent bientôt de suivre, en l'ornant de riches broderies. Par une loi de Gratien, Valentinien et Théodose (382), son usage fut reconnu aux chefs militaires. « Mais en même temps, cette loi « dispose qu'à celles des sénateurs seront cousues des bandes de pourpre. Il paraît que, pour « plus grande commodité, on y pratiqua, à une certaine époque, deux ouvertures latérales « pour passer les bras. » (Abbé MARTIGNY. *Dict. des Antiq. chrét.*, p. 527.) Ce détail a été observé sur deux statues antiques du Capitole et de la villa Borghèse.

a toujours été regardée comme l'origine de la chasuble primitive (1).

La chasuble primitive, en effet, d'après tous les liturgistes qui se sont occupés des vêtements sacerdotaux, était fermée de toutes parts, ne comportait, à l'instar de la pénule, qu'une ouverture dans sa partie supérieure, assez grande pour que la tête du prêtre y pût passer facilement, et retombait jusqu'à terre tout autour de lui.



FIG. 33
SAINT LÉGER
(S. LEUDGA)
avec la chasuble primitive.
Statue du XIIe siècle
à l'abbaye de Hohembourg.
De la *Vie de saint Léger*, par les RR. PP. Bénédictins Dom PITRA et Dom DAVID.

La forme toute spéciale de la chasuble primitive (FIG. 33), de ne comporter qu'une ouverture et d'envelopper le prêtre, la fit appeler « *casula* », parce que, suivant l'opinion de saint Isidore de Séville, elle était l'image d'une petite maison dans laquelle était enfermé le prêtre qui la revêtait (2).

On l'appela aussi « *planète* », parce que ses bords flottaient librement autour du prêtre (3).

La chasuble remonte à une très haute antiquité, et avec plusieurs graves

(1) On peut se convaincre, par le seul passage suivant de Tacite, emprunté à Morin, dans son traité : *De sacris ordinationibus*, p. 214, que les pénules romaines durent ressembler aux chasubles, et qu'elles ne servaient pas seulement de manteau contre la pluie, mais aussi à d'autres usages, et entre autres de toges aux avocats. Tacite observe qu'elles nuisaient beaucoup à l'effet des mouvements oratoires : Quantum humilitatis putamus attulisse eloquentiæ penulas istas, quibus adstricti et veluti inclusi cùm judicibus fabulamur. (BOUÉ, *Notice sur une chasuble*, 1844, p. 5.)

(2) Casula quasi minor casa, eo quod totum hominem tegat. (*Liv. des Origines*, XIX, chap. XXIV.)

(3) Planeta vestis dicta quod oris errantibus evagatur. Saint Isidore, *Liv. des Origines* XIX, chap. XXIV.)

écrivains (1), nous ne craignons pas d'avancer que ce vêtement est apostolique, et que les apôtres, par respect pour l'auguste sacrifice eucharistique, à l'exemple des prêtres juifs, se servirent de vêtements particuliers et consacrés spécialement à l'usage de la célébration des saints mystères (2).

Nous savons que saint Jean, saint Jacques le Mineur et saint Marc, afin d'inspirer aux chrétiens plus de respect pour le grand sacrifice de la nouvelle loi, portaient sur le front une lame d'or, qu'ils avaient empruntée aux grands-prêtres juifs. Mais alors, on peut croire que, pour le même motif, les apôtres adoptèrent des vêtements sacrés. Aussi bien, les auteurs par nous cités, pensent-ils que la chasuble primitive n'est autre que la pénule laissée par l'apôtre saint Paul à Troade chez Carpus, et qu'il écrivait à son cher disciple Timothée de lui apporter avec quelques livres (3). C'est l'opinion de Ferrari (4). Du reste, il semble tout naturel que les successeurs des apôtres, par respect pour l'Apôtre des nations, aient voulu adopter sa pénule comme modèle de celles dont ils se servaient pour l'oblation du sacrifice. Le savant Buonarrotus s'exprime ainsi à propos de fragments de verre représentant les saints apôtres Pierre et Paul et saint Laurent vêtus de chasubles : « Les planètes ecclésiastiques ont tiré leur origine des pénules romaines (5). »

(1) Baronius, Anno Christi, 58, ham. 67. — Ferrarius. De re vestiariâ, lib. I, cap. II. — Rabanus Maurus. De Institutione cler, lib. I, cap. II. — BONA, *Rerum liturg.*, lib. I, cap. XXIV, t. 2. p. 235.

(2) La liturgie de saint Jean Chrysostôme prescrit les prières que doit réciter le prêtre qui revêt les « *habits sacerdotaux* ». Saint Jérôme assure que l'Eglise a des vêtements spéciaux pour les cérémonies religieuses : Religio divina alterum habitum habet in ministerio alterum in usû vitâque communi. Sur Ezéchiel, 44.

(3) Deuxième épit. à Timothée, chap. III, v. 13.

(4) Sed postquam non una penulæ imago in manus venit, mutare opinionem cogimur, vestemque sacrificantium penulam fuisse fatemur.

(5) Planetas ecclesiasticas, seu casulas originem habuisse ab his nobilibus penulis. (BONA, inf., t. 2, p. 237.)

Nous n'avons pas des représentations de chasuble des IIe et IIIe siècles. Au IVe siècle, on la voit dessinée dans les mosaïques de Saint-Jean-de-Latran. Ces mosaïques, relevées par Ciampinus dans ses « *Edifices sacrés bâtis par Constantin* », nous montrent, dans la scène du sacre de l'empereur chrétien, un évêque couvert d'un vêtement qui l'enveloppe tout entier, et dont il relève l'extrémité inférieure, pour pouvoir porter une croix qu'il tient élevée. Ce vêtement ne peut être que la pénule romaine ou chasuble antique.



FIG. 34

A B

A — *Saint Maximien*, évêque, revêtu de la « *casula* » (chasuble primitive). Sur une mosaïque du VIe siècle, à Saint-Vital, de Ravenne. D'après Dominique Papéty.

B — *Figure d'un prêtre officiant avec la chasuble primitive*. Tirée d'un manuscrit de la Bibliothèque Barberini.

Au Ve siècle, la chasuble est nommée, dans les objets légués à son Eglise, par saint Perpetuus, évêque de Tours (474). Comme vêtement sacré, la chasuble reçut des embellissements spéciaux, mais ne perdit rien de son caractère distinctif. Elle conserva, pendant longtemps, sa vaste ampleur et devint « *talaris* » par les deux pointes qui descendaient devant et derrière, jusqu'aux pieds. Cette forme était encore celle des chasubles du VIe siècle, ainsi qu'en témoigne une célèbre

mosaïque de saint Apollinaire, de Ravenne, publiée par Ciampinus (1).

Nous donnons la figure de saint Maximien vêtu de la chasuble primitive. Cette figure est tirée de l'une des deux précieuses mosaïques du VI[e] siècle de l'église Saint-Vital, de Ravenne. Cette curieuse mosaïque représente l'empereur Justinien, accompagné du saint évêque, précédés de prêtres chargés de riches présents, et suivis par un cortège de guerriers, procédant à la dédicace de cette antique basilique.

Au X[e] et au XI[e] siècle, les chasubles, sauf de très rares exceptions (2), gardaient encore leur forme primitive, et c'est sur cette forme respectable que fut coupée notre précieuse chasuble de saint Rambert, vers la fin du XI[e] siècle. La monographie que nous avons faite de ce remarquable vêtement sacré est une preuve irréfutable de ce que nous affirmons. Les chasubles primitives ne se retrouvent plus que dans les représentations qui en ont été faites d'après des monuments conservés. Mais il existe encore un certain nombre de chasubles célèbres autant par leur antiquité que par la richesse de leur décor, qui avec celle de Saint-Rambert sont dignes d'admiration (3).

(1) Vet. mon. II. tab. XXIV.

(2) La chasuble du Pape Jean XII en 956, gravée par Ciampinus, est échancrée. — De sacris œdificiis, 7[e] planche.

(3) Au nombre des rares spécimens qui se soient conservés jusqu'à ce jour, on peut compter la chasuble de saint Pierre, martyr, conservée dans la basilique de Saint-Saturnin à Toulouse, et dont l'étoffe se fait remarquer par son extrême simplicité. Dans la même basilique en est conservée une autre, que l'on attribue à saint Dominique, mais que les PP. Cahier et Martin, qui l'ont examinée, estiment être postérieure au XIII[e] siècle, et dont le tissu passe, cependant, pour avoir été fabriqué en Orient.

La curieuse chasuble de Thomas Becquet (saint Thomas de Cantorbéry), conservée à Sens. Bordée sur tout son pourtour, elle présente à la partie inférieure et dans le haut de sa face principale, un assemblage symétrique de galons qu'il serait assez difficile de prendre pour une figure du pallium. L'ouverture pour passer la tête est entourée, sur les épaules et sur la poitrine principalement, d'une riche décoration d'entrelacs, limitée par le croisement des galons précités.

Le savant Helgaud rappelle le don fait à saint Martin de Tours par Adélaïde de Guyenne, mère du roi Robert, d'une chasuble « *travaillée d'un or très pur* » et dont la décoration

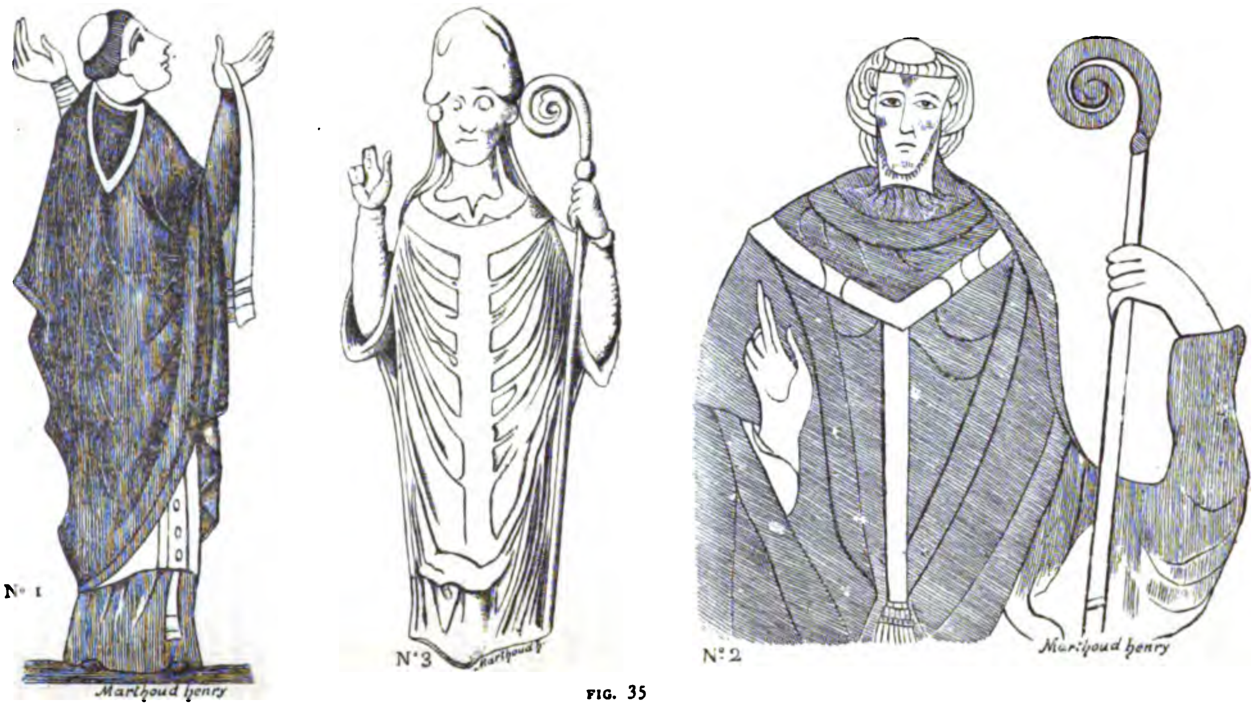


FIG. 35

1. — *Chanoine, vêtu du « jugum »*, chasuble primitive, XIe siècle. — Extrait de la *Bible de Charles-le-Chauve*, Musée du Louvre.

2. — *Abbé avec la chasuble antique*, XIe siècle. — Fac-simile d'une miniature manuscrite. — *Magasin Pittoresque*, 1873.

3. — *Renaud de Forez*, archevêque de Lyon, d'après un sceau du XIIe siècle, publié dans l'*Histoire des Ducs de Bourbon*, etc.

La chasuble conserva son ancienne forme — qui du reste en justifiait exactement l'étymologie — jusqu'à la fin du xve siècle, et même jusqu'au xvie siècle. Alors, on en échancra les deux extrémités latérales, afin qu'elles laissassent passer plus facilement les bras. Peu à peu, l'échancrure, sous les bras, est devenue tellement considérable, que la chasuble en nos temps, n'est plus qu'un composé de deux pièces, l'une devant, l'autre derrière, donnant exactement la silhouette de l'instrument à cordes appelé « *violoncelle* » (1).

Malgré cette malheureuse transformation, où la commodité l'a emporté sur le bon goût, il existe cependant quelques beaux modèles du genre.

Au château de Carrouge (Orne), on conserve une chasuble, de forme moderne, qui passe pour être un don fait à la chapelle, par Louis XI, lors du séjour qu'il y fit en 1473.

représentait, sur le dos, le Père éternel dans la gloire, entouré d'anges et de séraphins en adoration; et sur la poitrine, l'Agneau de Dieu, victime de notre Rédemption. La même princesse fit également à saint Denis, son protecteur, une chasuble semblable, d'un travail admirable.

Enfin, voici la très curieuse chasuble du xiiie siècle, donnée par saint Louis au bienheureux Thomas Hélie, de Biville (Manche), mort en odeur de sainteté en 1253. Le dessin de ce remarquable vêtement sacerdotal, publié par M. de Caumont, d'après M. l'abbé Boué, laisse deviner tout l'intérêt historique et archéologique qu'il présente. Dans sa forme générale c'est encore la chasuble primitive; mais avec cette curieuse particularité, que sa coupe est rectifiée sur les côtés, en s'arrondissant plus haut, pour la commodité du mouvement des bras. Ses deux pointes extrêmes sont arrondies et, détail intéressant, elles paraissent avoir été prolongées, par une addition postérieure d'une étoffe semblable, mais de couleurs plus vives. Doit-on y reconnaître l'effet d'une réparation ultérieure, ou un simple ajoutage rendu nécessaire à l'époque de sa confection, par la largeur insuffisante de l'étoffe employée? La régularité du travail et le raccord parfait du dessin, dans cette partie-là, autorisent facilement un doute.

Le tissu infiniment remarquable, est généralement composé de soie et de fils d'or, sur lequel s'étale régulièrement, dans la disposition d'un damier divisé en losanges, une variété de figures héraldiques révélant assez bien son illustre donateur. Et, bien que les couleurs en soient généralement éteintes, il est facile de reconnaître sur un fond, apparemment rouge, les armes de France, figurées par la fleur de lys traditionnelle, et celles de Blanche de Castille, mère de saint Louis, par un groupe de trois tours crénelées. Ces emblèmes sont alternés par une autre ligne, où dans le champ de sinople des losanges, apparaissent le lion héraldique du royaume de Léon, uni à la Castille, par la famille de la reine Blanche, et dans un losange contigu, au champ également de sinople, l'aigle simple de *sable*, aux ailes éployées, de la Maison de Maurienne, dont était issue Marguerite de Provence, femme de saint Louis. — *Dict. des Antiq. chrét., passim.*

(1) En France, le diocèse de Moulins a conservé, dans ses églises, l'ancienne forme de la chasuble.

D'une rare beauté, ce vêtement sacerdotal présente un magnifique décor, fait de larges fleurons alternés avec des blasons de gueules chargés de fleurs de lys, d'argent sans nombre, surun fond de soie verte.



FIG. 36
ÉVÊQUES OFFICIANTS
AU SACRE DE CHARLES V, A REIMS
19 mai 1364.
D'après un manuscrit des Célestins de Paris.

Sur les deux faces de cette merveilleuse chasuble, une large bande de soie rouge avec fleurs de lys d'argent, vient encore en forme de croix, sur la partie dorsale, s'enrichir d'une chaîne d'anneaux réguliers, formés avec des rubans bleus et violets, portant cette devise : *Dieu et mon droit.*

C'est la devise ordinaire des armes royales d'Angleterre. Il y a plus : ce riche décor montre entre chacun des anneaux deux couronnes, l'une royale, l'autre épiscopale, séparées par une lettre initiale gothique, du plus bel effet. Enfin, dans chacun des anneaux et en fort relief, rayonne un soleil d'or et d'argent alterné, comme pour rehausser la splendeur de l'œuvre entière (1).

(1) *Dict. des Antiq. chrét., passim.*

CHAPITRE XII

LES

CHASSES ET RELIQUAIRES

DE

L'ÉGLISE SAINT-RAMBERT-EN-FOREZ

SECTION PREMIÈRE : LES CHASSES

§ I

MODE DE SÉPULTURE DANS L'ANTIQUITÉ

La châsse est, sans contredit, le plus ancien reliquaire que nous ait légué le christianisme. Son antiquité se confond avec celle du tombeau des premiers martyrs; et, partant, avec l'origine du premier autel chrétien.

Pour le démontrer, nous pourrions en appeler au témoignage d'autorités graves, et bien connues dans le monde des savants. Mais notre but n'est point de faire, ici, un traité d'archéologie sacrée. Nous voulons simplement offrir au lecteur l'historique abrégé des châsses et des reliquaires en général, afin de lui rendre plus attrayante et plus

compréhensible, la monographie des châsses et des reliquaires de notre église.

L'antiquité, expliquée par ses coutumes primitives, va nous fournir la base dont nous avons besoin pour asseoir solidement notre argumentation.

Nous sommes à une époque où les sciences semblent ne plus avoir de mystères pour l'esprit humain, travaillé par la fièvre de connaître les hommes et les choses du passé. Et l'archéologie, qui s'est donné la mission de tirer de l'oubli les anciens peuples, descend jusque dans leurs tombeaux pour y découvrir les secrets de leur existence.

C'est là, du reste, disent les archéologues, que se trouve le champ fécond en nouveautés et en surprises. En effet, grâce à leurs recherches patientes, le fait de l'incinération des cadavres sur un bûcher (*rogus*), et de la déposition de leurs cendres dans des urnes funéraires, par les peuples anciens, est passé, aujourd'hui, dans le domaine de la vérité (1).

Toutefois, un autre fait dont les travaux de nos archéologues ont établi, aussi, la vérité non moins incontestable, c'est celui de l'inhumation naturelle, dans le sol ou dans les latomies (2). Cette coutume paraît, même, avoir été très répandue chez les anciens.

De bien curieux sarcophages (3), en métal, en marbre, en pierre, en terre cuite, et même en bois travaillé avec art, mis au jour par des fouilles intelligentes ont déjà, et depuis longtemps, fixé la science sur ce dernier mode de

(1) Cet usage païen fut pratiqué, généralement, par les peuples anciens, et continué par les Celtes et les Romains.

(2) Latomies. Chez les Anciens, carrières où l'on enfermait des prisonniers. Chambres sépulcrales.

(3) Sarcophagus. Du grec σαρξ, chair, et φαγεῖν, dévorer; parce que l'on faisait les cercueils en pierre assienne (Assos, ville de la Troade), qui avait la propriété de consumer en quarante jours le corps, sauf les dents. (Dr Louis Batissier. *Eléments d'Archéologie nationale*.)

sépulture. On sait aussi que les hypogées (1), les nécropoles, voire même les pyramides de l'Egypte ont livré, tour à tour, aux investigations de savants français, avec les dépouilles des anciens Pharaons, de surprenantes richesses funéraires (2) : des sarcophages de granit et de basalte, de grands cercueils, en bois, peints et dorés, d'une rare beauté, couverts d'inscriptions sous la forme de sentences ou d'invocations, se rapportant à l'immortalité de l'âme (3). L'Assyrie et la Chaldée nous ont laissé leurs grands cercueils de plomb, ornés de palmettes, et de bas-reliefs d'une élégante conception.

La Rome antique, qui voulait arracher à l'oubli la mémoire de ses opulents Césars, de ses nobles patriciens, abandonna l'incinération de leurs dépouilles mortelles, pour l'inhumation naturelle dans le sol. Mais, alors, pour que la corruption du tombeau ne vînt, en aucune manière, ternir l'auréole de gloire de ses héros, elle demandait aux pratiques sacrées des embaumeurs, le secret de perpétuer, dans de magnifiques sarcophages de marbre, et leurs corps et leur renommée.

Et lorsque l'empire romain fut tombé, victime de sa cruauté et de sa corruption, lorsque l'Eglise de Jésus-Christ eut grandi sur les ruines du paganisme persécuteur, les premiers chrétiens ne trouvant plus de terre libre, au dehors,

(1) Hypogée, construction sous terre, où les anciens déposaient leurs morts.

(2) Ces tombeaux recélaient parfois de gracieuses petites nacelles, montées par des rameurs. La signification de ces nacelles a été, depuis longtemps, cherchée. Sur la foi de vieux auteurs, nous pouvons dire cependant, que les anciens Egyptiens les considéraient comme l'emblème de la mort, par une analogie de service. « La mort, en effet, est la barque qui nous passe où nous devons arriver. » Exemple : la célèbre petite barque en or massif trouvée dans le riche tombeau de la reine Aah-Hotep, femme du dernier Pharaon de la XVII[e] dynastie.

(3) Au commencement de la République, les Romains (PLINE, H. N. 7, ch. 54. Vid. X, phil. Pert. init.) enterraient les morts, quoique cela ne se fit pas toujours ; puisque nous lisons que l'on brûlait les cadavres dès l'an 253. (LION. Hal. 5, c. 47.) Quoi qu'il en soit, depuis le temps le plus florissant de la République, jusqu'aux derniers temps des Antonins, les corps, surtout ceux des gens distingués, furent brûlés. Mais on reprit, dans la suite, la coutume de les enterrer. (VIRG. Eneid. 6, v. 177.) *Explic. abrég. des coutumes et cérémonies observées chez les Romains*, par M. Nieuport, etc.

pour y déposer les restes précieux de leurs martyrs, les ensevelirent dans les Catacombes, où ils se cachaient. Et c'est là, dans ces cryptes romaines, dans ces galeries sacrées, que tout un peuple des victimes de sanguinaires Césars, dort son dernier sommeil, en attendant la résurrection glorieuse.

C'est aussi dans ces salles (1) où les premiers chrétiens célébraient les Saints Mystères (2), que nous retrouvons le tombeau ou sarcophage du martyr, sous le vocable duquel s'accomplissaient ces saintes cérémonies.

On a dit souvent, et avec raison, que les Catacombes furent le berceau de l'art chrétien. Nous ajoutons que ces cryptes mystérieuses furent les premiers sarcophages chrétiens et, partant, les premières châsses à reliques (3).

§ II

DESCRIPTION DU SARCOPHAGE ANTIQUE

UN SARCOPHAGE ANCIEN TROUVÉ A SAINT-MARCELLIN (LOIRE)

Nous allons maintenant, pour intéresser le lecteur, faire une description sommaire du sarcophage, en nous aidant de l'appréciation de savants autorisés.

« Les sarcophages antiques, affectant la forme d'un « coffre de marbre, dont le couvercle est plat, convexe ou « prismatique, et dont les faces sont décorées de bas-

(1) Ces salles, dit l'abbé Martigny dans son *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, étaient appelées « *arcosolium* » d'un mot tiré de plusieurs inscriptions antiques. C'était, en effet, des sanctuaires voûtés en forme d'arc ou de niche, dans lesquels on déposait les corps des martyrs. C'est pourquoi saint Grégoire de Tours les appelle « *arca* ».

(2) Les Saints Mystères étaient encore appelés « *agapes* », « *repas funèbres* ».

(3) Il est reconnu, cependant, que les Catacombes ne furent pas les seuls cimetières chrétiens. En effet, nous savons que de saints martyrs furent ensevelis près des grandes voies romaines, par exemple : la voie Cornelia près de laquelle fut déposé le corps de saint Pierre. La voie d'Ostie près de laquelle était le tombeau de saint Paul. Les voies Ardeatine, Appia, Latine, Labicane, Prénestine, Nomentane, Tiburtine, et la voie Sombre.

« reliefs ou d'ornements, ont été imités dans la période
« latine (1). »

« Il y en a de deux sortes, dit le Dr Louis Batissier (2).
« Les uns, fort grands, sont ornés de bas-reliefs représentant
« des personnages ou des sujets historiques et religieux, sur
« leurs quatre faces. Les autres, plus petits, sont décorés
« sur leurs petits côtés, de cannelures appelées strigiles, et
« sur leur face antérieure, d'un bas-relief. Ces sculptures
« sont disposées, souvent, sous une espèce de portique à
« arcades. Sur la frise des grands sarcophages, on voit au
« milieu assez fréquemment, le portrait du défunt en buste ;
« et au-dessus, un cartouche pour l'épitaphe. On y lit aussi,
« quelquefois, la formule funéraire antique : D. M. ou
« D. M. S ; pour D. M. « Diis manibus » ; et D. M. S.
« Diis manibus sacrum. »

Bien souvent les premiers chrétiens, séduits par la richesse décorative de certains sarcophages, ne craignirent pas de les utiliser pour ensevelir leurs morts. Mais alors, ils avaient soin de substituer, au caractère profane de ces tombeaux, les symboles religieux de la religion chrétienne.

Le Dr Batissier ajoute qu'on a trouvé, dans le cimetière de Sainte-Agnès, un sarcophage sur lequel on voit sculptés Bacchus entouré de petits amours nus, et les génies des Saisons. L'inscription apprend qu'il a reçu la dépouille mortelle « d'*Aur. Agapetilla* », qualifiée servante de Dieu « ancilla Dei ».

Mais voici deux exemples plus caractéristiques. La conque de porphyre qui formait le couvercle de l'urne funéraire de l'empereur Adrien, a servi de cercueil au pape Innocent II. Elle a été, depuis, transformée en fonts baptismaux que l'on peut voir, de nos jours, à Saint-Pierre de Rome.

(1) René Ménard. *Hist. des Beaux-Arts.*

(2) *Eléments d'Archéologie nationale.*

« Pour le corps de Charlemagne, on prit un sarcophage « qui se voit encore dans l'église d'Aix-la-Chapelle, et dont « le sujet représente « l'*Enlèvement de Proserpine* ». Au « surplus, les sujets mythologiques n'étant plus compris par « personne, il n'est pas étonnant qu'on les ait laissés figurer « dans des monuments chrétiens (1). »

En rendant aux chrétiens la liberté d'exercer, au grand jour, les cérémonies de leur culte, le règne pacifique de Constantin (306-337) leur permit également d'appliquer, à leurs croyances, les ressources d'un art particulier qu'ils manifestèrent, en toute sécurité, dans l'édification de leurs monuments.

« Cet art n'est pas encore chrétien, dit l'abbé TEXIER (2) : « disposition des sujets, système général d'ornementation, « attitude et costumes des personnages, symbolisme indif- « férent ou significatif, tout rappelle l'art romain dont il est « le disciple et le continuateur dégénéré. C'est une forme « grecque qui sert à revêtir un fond chrétien.

« Le besoin d'échapper à la persécution vient encore « expliquer cette tendance... Mais, peu à peu, l'art chrétien se « constitue d'une double manière :

« 1° Il se dépouille de cet attirail symbolique emprunté « au culte qu'il venait remplacer. 2° Une pratique de « plus en plus barbare succède à l'habileté des premiers « siècles. On n'a voulu voir dans cette exécution imparfaite « des sarcophages que la mort de l'art antique ; c'était bien, « plutôt, la renaissance de l'art chrétien qu'il fallait y « chercher. »

Nous donnons, ici, le dessin d'un sarcophage de pierre, du XIIIe siècle (FIG. 37), découvert dans l'ancien cimetière

(1) René MÉNARD. *Hist. des Beaux-Arts.*

(2) *Etude sur la sculpture en France.*

de Saint-Marcellin (Loire), lors de son transfert en Novembre 1887 (1).

« Nous l'avons vu, dit M. Henri Marthoud (2), après son « déblaiement, alors qu'il était encore en place, et nous avons « regretté amèrement l'absence de son couvercle dont aucun « vestige ne nous fut signalé. Enfoui, à peu de distance et « parallèlement au mur latéral de l'antique chapelle romane « dédiée à sainte Catherine, et sa partie inférieure orientée



FIG. 37

SARCOPHAGE DU XIIIe SIÈCLE

Découvert dans l'ancien cimetière de Saint-Marcellin (Loire).

« vers le chevet du sanctuaire, il reposait directement sur « le sol, autant qu'il nous a été possible d'en juger, à une « profondeur d'un mètre environ. Nous ne pensons pas que, « dans ces conditions, il occupât son premier emplacement, « car sa décoration, quoique élémentaire, indiquait le « tombeau apparent d'une sépulture, hors du sol.

« Par la nature des déblais qui en provenaient, et dans « lesquels nous avons recueilli une perle ancienne, en verre

(1) M. l'abbé Poyet, notre cher défunt et vénéré confrère, était alors curé de la paroisse de Saint-Marcellin.

(2) C'est, en effet, à M. H. Marthoud, notre dévoué collaborateur, que nous devons ce précieux document, à l'appui de notre étude sur les sarcophages.

« bleu, et un denier du règne de Louis XIII, nous estimons
« qu'il a dû servir, depuis fort longtemps, à des inhumations
« successives.

« Il y a plus : au milieu du fond de ce sarcophage et dans
« une cavité carrée, d'environ $0^m,20$ cent. de largeur, avec
« bords supérieurs légèrement arrondis, nous avons décou-
« vert, en fouillant, quantité de cendres agglomérées, et
« un fragment du rebord d'une poterie noire et grossière,
« assurément très ancienne (1).

« L'épaisseur de ses parois est de $0^m,10$ cent., et sa
« longueur exacte de deux mètres. Sa largeur, à l'extérieur,
« est de $0^m,40$ cent., et $0^m,70$ cent. Sa hauteur est de
« $0^m,35$ cent., et $0^m,45$ cent. L'emplacement arrondi, à l'inté-
« rieur, pour recevoir la tête, est d'une profondeur inférieure
« à $0^m,05$ cent., d'avec le fond général.

« Les angles de la partie antérieure sont coupés ; et au
« milieu, sont tracées deux arcades à plein cintre, qui se
« répètent au nombre de dix, dans le sens de la longueur :
« la dernière, en haut, est ornée d'un fleuron sur tige, grossier
« et difficile à déterminer (2). »

(1) En 1845, M. Barou, propriétaire d'une maison située sur la place de l'Eglise Saint-Marcellin, faisant creuser le sol pour établir une cave, trouva deux sarcophages en pierre, que nous croyons pouvoir dater du XIIIe siècle.

Le premier de ces sarcophages était vide. Le second, au contraire, contenait un corps entièrement conservé, et enveloppé de bandelettes tellement adhérentes au cadavre, que le tout paraissait ne former qu'une masse grisâtre. Un ouvrier ayant voulu se rendre compte de la résistance du corps ainsi momifié, le toucha légèrement et le vit, tout à coup, tomber en poussière. Les ossements les plus gros ne furent bientôt qu'un amas de cendres. D'après les témoins de la lugubre trouvaille, il n'y avait, dans ces sarcophages, ni vases, ni armes, ni aucuns documents intéressants.

Ces sarcophages enlevés du lieu où ils furent découverts, ont servi depuis : l'un, d'auge à abreuver les bestiaux ; l'autre, de linteau à une porte et de support à une cheminée du bâtiment. (*Notes obligeamment communiquées par M. l'abbé Aujogue-Baron, vicaire de Saint-Marcellin, Loire).*

(2) Dans son « *Abécédaire d'Archéologie* » M. de Caumont en a publié un, d'une forme et d'une disposition intérieure tout à fait identique, à propos duquel il dit : « La forme des cercueils ou des tombeaux non apparents, a été, à peu près, la même depuis le XIe siècle jusqu'au XVIe. Quelquefois, à partir du XIIe siècle surtout, on remarque à l'intérieur un espace circulaire pour recevoir la tête. Quelquefois aussi, la place de la tête est indiquée par deux arêtes en pierre, ménagées à l'extrémité du coffre. Le couvercle est tantôt plat, tantôt prismatique. Outre l'eau bénite, on plaçait, dans le cercueil, des pots remplis de

§ III

LES SARCOPHAGES OU TOMBEAUX DES MARTYRS

DANS LES CATACOMBES
TRANSFORMÉS EN AUTELS POUR LES SAINTS MYSTÈRES
FURENT DE VÉRITABLES CHASSES

Tout le monde sait que, pour échapper au glaive acéré des persécuteurs, à leurs bûchers ardents et à leurs chevalets terribles, en un mot, aux cruels supplices auxquels les tyrans de Rome avaient voué les disciples du Christ, les premiers chrétiens cherchèrent un refuge dans les Catacombes. Traqués comme des bêtes fauves dont on veut la mort, ils ne pouvaient choisir de lieux plus sûrs contre la fureur de leurs ennemis implacables.

Or, par une douloureuse antithèse, il arriva que ces serviteurs fidèles devaient, souvent, trouver leur sépulture là où ils venaient chercher un refuge pour sauver leur vie. Ce qui est encore plus extraordinaire, c'est que les confesseurs du nom chrétien, qui se réunissaient dans ces asiles sacrés, pour y célébrer les Saints Mystères, virent souvent les tombeaux de leurs frères martyrs servir d'autel pour le sacrifice.

D'où il est vrai de dire, qu'il faut remonter aux Catacombes pour reconnaître l'origine des premiers autels et des premiers sanctuaires.

charbon, dans lesquels on brûlait de l'encens (ces cassolettes variaient en général de une à quatre); ils étaient percés de petits trous sur la panse, pour que le charbon eût de l'air, et que la combustion pût durer le temps nécessaire.

Cet usage existait très certainement au XIIe siècle, et probablement longtemps auparavant. « On place, dit G. Durand, de l'encens près du cadavre pour combattre les mauvaises odeurs qu'il exhale ; cet encens est aussi le symbole des bonnes œuvres qui sont, pour le défunt, une recommandation auprès de Dieu. »

Un poète ancien a dit, en parlant du tombeau de Sainte Eulalie :

> Sic venerarier ossa libet,
> Ossibus *altare* et impositum.

« Ainsi il nous est donné de vénérer, en même temps, et « les ossements et l'autel qui les recouvre (1). »

C'est donc encore aux Catacombes qu'il faut aller chercher les premières châsses, et ces châsses n'étaient pas autres que les tombeaux des martyrs, servant eux-mêmes d'autels primitifs.

« Les sanctuaires qui renfermaient ces autels, dit le « Dr BATISSIER, n'offraient rien de régulier dans leur plan. Il « y en a de toutes les formes, de carrés, de triangulaires, « d'hexagones, de circulaires, de pentagones. Dans leurs « parois latérales sont creusés trois ou quatre rangs de « sépulcres, disposés parallèlement et en nombre égal, de « chaque côté... Le tombeau du martyr ou autel, quelquefois « au milieu de la pièce, souvent adossé à la muraille, a la « forme d'un sarcophage ou d'une caisse quadrangulaire, « recouverte d'une table de marbre. C'est ce tombeau, à n'en « pas douter, qui a servi de type aux autels de nos églises (2).

« C'était sur cette table, ajoute l'abbé Martigny (3), qui « recouvrait les restes du saint martyr, qu'avait lieu primi- « tivement la célébration de la messe ; et les tombeaux des « martyrs devinrent ainsi, selon l'expression de saint Optat « (L. VI. Advers. Parmen.), le trône du Dieu qu'ils avaient « confessé, dans les tourments et la mort (4). »

Du reste, le pape saint Félix avait décrété, vers l'année 270,

(1) Prudence (IVe siècle). Péristéph. III. 211.

(2) *Eléments d'Archéologie nationale.*

(3) *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes.*

(4) Quid est enim altare nisi sedes corporis et sanguinis Christi ? L'autel, qu'est-il autre chose que le siège du corps et du sang du Christ ? (*Ibidem.*)

l'obligation de ne célébrer le Saint Sacrifice que sur le tombeau des martyrs (1).

Les tombeaux des martyrs de l'Eglise chrétienne, premières châsses précieuses renfermant leurs restes sacrés, ont donc servi d'autels pour l'immolation de la Sainte Victime dans les Catacombes, et voilà ce qui doit rendre ces objets du culte vénérables à nos yeux (2).

§ IV

LES BASILIQUES PRIMITIVES
FURENT DE VRAIES CHASSES

Mais après l'orage furieux qui, pendant trois siècles, avait désolé et ravagé le champ de l'Eglise fondée par Jésus-Christ, revint le calme et s'épanouit un ciel serein.

Constantin-le-Grand, en élevant, dans son triomphe, le Labarum sacré, fit taire l'orgueil du vieil empire romain, arracha, des mains des tyrans, le glaive criminel dont ils avaient frappé indignement les chrétiens, ferma leurs temples encombrés de dieux iniques, et permit aux disciples du Christ d'élever, sur les ruines du paganisme, les monuments sacrés de la religion catholique. Dès lors, les chrétiens libres de professer leur foi publiquement, ne s'occupent point de calculer le nombre des victimes de la fureur sacrilège des Césars; tout leur souci est d'assurer à la dépouille de leurs frères martyrs un abri convenable et sûr. Et, voilà pourquoi nous voyons, à cette époque de calme, tant de basiliques

(1) Anastase dit dans la « *Vie de saint Félix* » : Hic constituit supra memorias martyrum Missas celebrare.

(2) La fureur des persécutions ne permit pas toujours, aux prêtres de la primitive Eglise, de célébrer les Mystères divins sur le tombeau des martyrs. Saint Lucien, en prison, célébrait le Saint Sacrifice sur sa propre poitrine. (Philostorg. *Hist. ecclés.* L. II. C. XIII.)

Théodoret, au rapport de Mabillon, étant évêque de Tyr, dans une circonstance à peu près semblable, dit la sainte Messe sur les mains de ses diacres. (Prœf. in. sœc. III. n. 79.)

s'élever sur la terre chrétienne. Ce qu'il y a d'intéressant, c'est qu'alors ces basiliques s'élèvent sur les corps des martyrs, leur offrant ainsi un asile plus digne d'eux.

Or, afin que les restes sacrés de leurs frères dans la foi eussent une place choisie dans le temple du Dieu pour lequel ils avaient versé leur sang, les premiers chrétiens leur construisirent souvent des oratoires spéciaux. Ces oratoires prenaient, alors, la dénomination de « *martyria* », d' « *apostolea* », etc., suivant qu'ils abritaient les corps de martyrs ou d'apôtres. Et ces oratoires, élevés sur les ossements des saints, furent comme les écrins ou les châsses précieuses qui permirent aux bienheureux athlètes du Christ, de reposer plus directement sous les yeux du Maître, pour l'amour duquel ils avaient donné leur vie.

Sans vouloir décrire la basilique primitive, qui ne comprenait, dans son plan général, qu'une crypte et un autel ; ni nous occuper de sa division intérieure, en nef, chœur et sanctuaire, nous nous bornerons à parler, ici, de l'autel, dont la description se rattache plus étroitement à notre sujet.

« Placé, en effet, au milieu du sanctuaire de la basilique,
« l'autel était formé, le plus souvent, d'une table de pierre
« placée sur le sarcophage d'un confesseur de la foi, en
« marbre, en granit, ou en porphyre (1). Ce sépulcre était
« décoré de sujets chrétiens. Souvent, les reliques du
« martyr étaient dans une crypte « *confessio* », « *marty-*
« *rium* ». Et alors, la table de l'autel était soutenue par
« quatre petites colonnes d'un riche travail. L'autel n'était
« pas toujours aussi simple que celui que nous venons de
« décrire (2). » Nous savons, en effet, que des autels d'argent

(1) L'autel « *altare* » et « *ara Dei* » selon saint Cyprien. Epist. XL, et Tertullien. Ad. uxor, l. I, c. VII. A partir du IV[e] siècle, il est désigné θησιαστηριον βωμος, ιερα τραπεζα, sacra mensa, mensa mystica ; mensa sacra tremenda : table sacrée, table redoutable. Saint Chrysostome l'appelle tour à tour, manne spirituelle, table divine, céleste.

(2) L. Batissier.

furent offerts à diverses églises de Rome, par les papes Sixte III et saint Hilaire (1).

Sur les quatre angles de l'autel, s'élevait, en forme de portique, avec coupole, le « *ciborium*, *umbraculum tegimen altaris* ». C'est là qu'était conservée, dans une custode en forme de colombe « *peristerium* », ou dans un coffret « *pyxis* », l'Eucharistie réservée pour les malades. On y plaçait aussi de petits ciboires pour dire la messe, en voyage, et quelquefois des reliques. Dans tous les cas, on peut y reconnaître l'origine du baldaquin moderne, sous lequel on expose le Saint-Sacrement.

L'autel était quelquefois accompagné de deux tables : l'une, à droite, sur laquelle les fidèles déposaient leurs offrandes ; l'autre, à gauche, appelée crédence « *secretarium minus* », près de laquelle se tenaient les diacres pour le service de la messe. Et, sous la table de certains autels des églises primitives, on réservait quelquefois une porte grillée, à travers laquelle on apercevait le corps du martyr déposé dans la crypte (2). Mais déjà aux IV[e] et V[e] siècles, et malgré les

(1) *Hist. ecclés.* liv. IX, c. I. Le musée de Cluny possède le merveilleux autel d'or, que l'empereur d'Allemagne Henri II (saint Henri) donna à la cathédrale de Bâle, au commencement du XI[e] siècle. D'une grande richesse d'ornementation, il a 0[m],95 cent. de hauteur sur 1[m],78 cent. de longueur. Son poids total et ses dimensions lui donnent, cependant, une valeur intrinsèque qui dépasse son intérêt historique et sa rareté, comme œuvre d'art.

(2) Dans le principe, la confession de saint Pierre offrait une disposition particulière que nous devons noter, parce qu'elle nous rappelle une circonstance curieuse de la dévotion des premiers fidèles. L'autel placé, comme toujours, au-dessus du tombeau du martyr était environné d'une grille, qui s'ouvrait pour quiconque voulait faire sa prière. Le fidèle, alors, se mettait à genoux et ouvrait une petite fenêtre qui donnait dans la crypte, au-dessus du tombeau ; il passait la tête à travers cette ouverture appelée « *jugulum* », et c'est dans cette position qu'il invoquait le saint Apôtre. On avait soin de faire descendre sur le tombeau un linge « *palliolum* » « *sudarium* » ; ce linge avait été préalablement pesé, avec soin, dans une balance ; on le laissait sur le monument pendant que l'on priait, et il servait à reconnaître si Dieu avait exaucé les vœux du fidèle qui lui adressait ses supplications. D[r] L. Batissier. *Eléments d'Archéol. nationale.*

On pourrait peut-être voir, ici, une réminiscence des traditions païennes de l'antiquité. On connait le culte des anciens pour leurs morts, et le soin qu'ils prenaient d'entretenir jusque dans leurs tombeaux, l'illusion de la vie. Le musée du Louvre possède un sarcophage égyptien dont le couvercle, décoré de la figure du personnage qu'il renfermait, présente le détail curieux de cavités ménagées dans les oreilles pour permettre, croit-on, de converser avec lui.

Dans certains cippes voués aux dieux infernaux, et dans quelques stèles dédiées aux dieux mânes de l'époque romaine, on a bien des fois remarqué des ouvertures tantôt creusées en

invasions désastreuses des Barbares, les basiliques se multipliaient partout; dès lors, il devenait impossible de les établir toujours sur les tombeaux des saints; dès lors aussi s'imposait la nécessité de consacrer leurs autels. En conséquence, au v[e] siècle, le cinquième Concile de Carthage décida qu'aucune église ou chapelle, si modeste qu'elle fût, ne pourrait être consacrée sans que des reliques eussent été placées sous l'autel. A partir de ce moment, les autels devinrent alors des sortes de *reliquaires*; et s'ils ne continrent pas toujours des reliques précieuses, dans l'intérieur de leurs parois, du moins on vit de



FIG. 38

CIPPE ANTIQUE

Employé comme support
dans le narthex de l'Eglise Saint-Rambert-sur-Loire.

forme de coupe, à leur sommet, tantôt percées dans le sens de leur hauteur, et destinées selon quelques savants, à accomplir certains sacrifices et des libations, sur le sépulcre placé immédiatement au-dessous.

Ces ouvertures pratiquées parfois dans le haut, et parfois dans le bas de la face principale de l'autel, sont bien souvent carrées et profondes, généralement assez grandes, croyons-nous, pour contenir quelques lampes sépulcrales, ou pour recevoir des offrandes.

Un cippe de ce genre ou autel votif se voit enchâssé dans une paroi du narthex ou « *pronaos* » de l'église romane Saint-Rambert-en-Forez, où il sert de pilier. Avant que la truelle du vandalisme n'eut rempli de dur ciment l'ouverture que l'on voyait encore il y a quelque vingt ans, l'intérêt déjà grand que présente ce cippe romain, était bien autrement important. Voyez, ci-contre, la FIG. 38.

riches édicules élevés au-dessus de leur tabernacle, montrer des reliquaires et même des châsses (1).

§ V

LA CHASSE A TRAVERS LES SIÈCLES

> Il est vraiment solennel l'instant où les ossements d'un homme quittent l'obscurité, la putridité et le silence du tombeau, pour entrer dans la lumière, les parfums et les harmonies de la vénération catholique. Ils laissent le cercueil pour la châsse. Ils dépouillent l'humidité du sol pour reparaître au soleil de la création, pour soutenir le corps et le sang du Christ dans les sacrés mystères, pour s'enchâsser dans les pierreries au front des rois ; pour traverser plus tard les plaines des moissons et des combats, portés sur les épaules des prêtres et des guerriers, calmant les tempêtes, ramenant la sérénité, renversant ou relevant les empires, et changeant la face des choses humaines. C'est le commencement de la résurrection glorieuse.
>
> Le P. Frédéric de Curley.

La châsse ne fut, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, autre chose que la bière dans laquelle était déposé un corps (2). « Elle n'est à proprement parler, dit M. Viollet-le-Duc, que le cercueil de pierre, de bois ou de métal dans lequel sont enfermés les restes d'un mort. » Le mot châsse, au moyen âge, s'applique indistinctement aux coffres qui renferment des corps saints.

D'anciens textes nous la font aussi connaître sous le nom de « *tumba* » τυμба (3), et nous la trouvons encore confondue

(1) Dans une de ses intéressantes dissertations, M. l'abbé Texier nous cite un de ces rares et curieux exemples de transition : *Le tombeau de Junien (Haute-Vienne).* Ce monument très remarquable fut exécuté par Ramnulphe, prévôt de cette église en 1110. Il a la forme d'un quadrilatère, et donnait, autrefois, la figure d'un tau (T), par sa réunion avec le maître-autel, auquel il était adossé. Les trois faces de ce tau, seules visibles dans sa forme primitive, sont couvertes de figures et d'ornements.

(2) M. l'abbé Pascal. *Institution de l'Art chrétien.*

(3) Prud.

avec l'urne funéraire « *solium* » ; mais elle était aussi, dans l'antiquité, selon Forcellini, la représentation du lit où reposait un mort (1). Cette définition est encore justifiée par le nom d' « *arca* » arche, qui lui a été reconnu par les premiers chrétiens. Ils y ont vu le symbole d'une nacelle dirigée vers la terre promise, où « l'âme agitée, jusque-là, par les « flots inconstants de cette vie mortelle, trouvait le terme de « ses vicissitudes, et son entrée dans une cité permanente » (2).

Le XVIe siècle a consacré à la châsse le nom de « *basilicule* » petite basilique, parce qu'elle était, déjà à cette époque, l'image fidèle de la basilique primitive. Un auteur inconnu du XIIIe siècle va plus loin, et la qualifie de « *tabernacle de saintes dépouilles* » ; et de nos jours, elle est connue sous le nom de « *châsse-ossuaire.* » D'ailleurs, voici les causes sur lesquelles M. l'abbé MALLET (3) se base, pour expliquer la forme d'un coffre ou arche, donnée aux châsses primitives. Son opinion, loin de détruire la nôtre, semble au contraire la confirmer.

« Les hordes des Wisigoths et des Huns ayant envahi « la Gaule, du IVe au Ve siècle, il fallut, à ce moment, « soustraire toutes précieuses reliques à leur rapacité sacrilège, comme aux IXe et Xe siècles à la basse férocité des « Normands. On se hâta donc de transporter loin des « lieux envahis, tous les ossements des saints martyrs. Or, « pour procéder à ces translations de reliques, on eut soin « de les enfermer dans des coffres faciles à porter, coffres « qui, au fond, n'étaient que des cercueils ou des sarcophages « réduits dans leurs dimensions (4). »

(1) On conserve, à Paris, un sarcophage en bois peint, de la nourrice du roi égyptien Taraka, de la XXVe dynastie — 700 ans avant Jésus-Christ — qui nous donne la reproduction exacte de la forme d'un lit moderne.

(2) M. l'abbé MARTIGNY. *Dict. des Antiq. chrét.*

(3) *Cours élémentaire d'Archéologie religieuse.*

(4) M. l'abbé MALLET. *Cours élémentaire d'Archéologie religieuse.*

L'origine funèbre de la châsse est incontestablement celle du sarcophage antique « *sarcophagum* », dont la forme allongée est celle du bahut, de la huche ou de l'arche, dans lesquels, au moyen âge, on renfermait les vêtements nécessaires à un voyage. C'est donc bien avec raison, que de nombreux auteurs ont dénommé la châsse « *capsa* », parce qu'elle n'est autre chose que la figure d'un coffre de bois ou de métal (1).

Dans son « *Lexique des termes d'art* », M. Jules Adeline nous dépeint la châsse comme étant « un coffre ou coffret « de métal précieux et richement sculpté, dans lequel on « conserve les reliques des saints. Les châsses antérieures au « XIII[e] siècle consistaient en simples coffres de bois recouverts « de lamelles de métal, étaient de grandes dimensions et « pouvaient recevoir le corps entier d'un saint. »

Lorsque les reliques des saints Rambert et Domitien, provisoirement enveloppées dans l'étoffe de soie et d'or donnée par le comte Guillaume de Forez, furent arrivées au Prieuré de Saint-André-les-Olmes, elles gardèrent probablement leur riche enveloppe pendant quelque temps, et jusqu'au jour où les moines bénédictins purent les déposer dans une véritable châsse de métal ou de bois.

Nous pouvons même conjecturer, avec quelque vraisemblance, qu'après avoir favorisé le salut des insignes reliques de notre glorieux martyr Rambert, par une translation solennelle et mémorable, de son château fort d'Yzeron dans notre monastère de Saint-André-les-Olmes, le pieux comte Guillaume tint à honneur de les enchâsser, plus tard, dans un monument à la fois digne de leur sainteté et de sa munificence.

Mais qu'est devenue cette châsse que la piété et la générosité du comte de Forez avaient certainement faite merveilleuse?

(1) Un magnifique petit coffret du XIII[e] siècle, couvert de médaillons et d'armoiries, ayant appartenu à saint Louis, a été découvert il y a quelques années, dans une châsse de l'église de Dammarie (Seine-et-Marne), où il était considéré comme ayant contenu des reliques.

— A-t-elle disparu dans l'un ou l'autre des deux principaux désastres qui ont désolé notre contrée : l'invasion anglaise, à la fin du XIV[e] siècle, et les guerres de religion au XVI[e] siècle ? — Ou bien, cette vénérable châsse, échappant au vandalisme des routiers et des huguenots, a-t-elle eu l'honneur des visites de Nos Seigneurs les Archevêques de Lyon, pendant les XVII[e] et XVIII[e] siècles, pour tomber de vétusté, ou subir une odieuse profanation pendant les tristes jours de la Terreur (1)?

Nous ne savons rien, à ce sujet, car nous n'avons trouvé dans les archives départementales, aucun document capable de nous éclairer sur un thème aussi intéressant. Les renseignements recueillis de la bouche de nos anciens, nous apprennent bien l'existence d'une châsse de saint Rambert à une certaine époque de la grande Révolution (1793) ; mais ils ne sont point propres à nous éclairer sur l'état de ladite châsse, ni sur le sort qui lui fut réservé.

Quels étaient et la forme et le style de cette châsse ? — Nous en sommes réduits aux hypothèses, sur ces questions.

Ce que nous savons, cependant, c'est qu'une transformation importante fut apportée à l'art de l'orfèvrerie religieuse, vers l'époque de la Translation de nos chères reliques (1078). Les archéologues ne sont généralement pas d'accord pour fixer cette époque de transition. Les uns la font remonter au IX[e] siècle, les autres vers le XII[e] ; d'autres la placent vers la fin du XIII[e] siècle. Peut-être trancherait-on la question en reportant à la seconde moitié du XII[e] siècle cette transformation, qui ne devait se développer qu'au XIII[e] siècle. Nous donnons les raisons de cette opinion au n° 17 des pièces justificatives.

Sans oser assigner à notre châsse primitive une forme bien certaine et un style bien déterminé, nous ne pensons pas qu'il soit téméraire d'admettre que la première châsse

(1) Voir aux pièces justificatives n° 16.

de saint Rambert ait conservé la forme caractéristique de sarcophage.

Nous croyons même pouvoir l'affirmer, en prenant pour terme de comparaison la belle châsse de saint Calmin, à Mozat, près Riom (Puy-de-Dôme), dont le dessin a été publié par M. MALLET dans son ouvrage : « *Sur les églises byzantines de l'Auvergne* », et dont le souvenir a été évoqué par M. DE CAUMONT, dans son *Abécédaire d'Archéologie*, comme appartenant au XIIe siècle.

« La châsse de saint Calmin est une curieuse châsse. « D'une grande dimension, elle se compose de planches en « cuivre émaillé, ajustées sur une charpente de manière à « présenter l'image d'un cercueil, à couvercle prismatique, ou « plutôt celle d'une église à deux pignons... Elle contient les « reliques de saint Calmin et de sainte Numadie, son épouse; « les peintures, en émail, représentent les différents actes de « piété qui signalèrent leur vie, tels que la construction du « monastère de Mozat. Des inscriptions expliquent ces « tableaux. Deux d'entre eux représentent l'ensevelissement « de Calmin et de Numadie, et leurs âmes figurées par des « corps nus emportés au ciel par des anges (1). »

L'antique église, abbatiale et royale, Saint-Maurice dans le Valais, compte dans son trésor un grand nombre de reliquaires précieux, des XIe et XIIe siècles. L'une de ces pièces remarquables à tous les points de vue, est la châsse en argent doré, du XIIe siècle, qui renferme les restes de saint Sigismond, roi de Bourgogne en 515, et de ses fils Gistald et Gundebald, martyrisés avec lui.

La forme mixte de cette châsse rappelle, plutôt, celle d'un tombeau, par un couvercle à deux pentes. Sur une de ses petites faces, on voit la figure équestre de saint Maurice, dans le costume des chevaliers normands de la célèbre tapisserie

(1) *Abécédaire d'Archéologie* de M. DE CAUMONT.

de Bayeux, revêtu du grand haubert de mailles, formant couvre-nuque au timbre de son casque conique. La main gauche est armée d'un bouclier, de forme ovale, sur lequel se dessine une croix, au milieu d'une large bordure ; tandis que de la droite, il tient un fanion à trois flammes. A droite, sur le fond, se détache l'inscription « *Mauricius* », et à gauche, sont gravées les lettres : S. C. S., avec un signe d'abréviation permettant de les traduire par le mot : « *sanctus* ». Enfin, une bordure de rinceaux entrelacés encadre tout le sujet (1).

Ainsi que nous l'avons vu précédemment, il paraît évident que la forme du tombeau s'est maintenue, pour les châsses, jusqu'au moyen âge. Ce n'est point chose étonnante. A une époque voisine de celle des grandes persécutions, les chrétiens dont l'âme était encore si profondément impressionnée par le souvenir des martyrs et de leurs tombeaux près desquels ils s'agenouillaient, ne durent rêver d'autre forme, pour les reliquaires destinés à recevoir de saints ossements, que celle de la tombe, qui était en parfaite harmonie avec le trésor destiné à y être enfermé.

Mais il paraît incontestable que c'est vers le XIIIe siècle qu'apparurent les petites châsses rectangulaires, recouvertes d'une toiture à deux pentes, et dont la forme simple était celle de la basilique chrétienne primitive. Ce qui les fit désigner sous le nom de « *basilicules* », petites basiliques. C'est l'opinion du P. MARTIN qui nous dépeint la châsse rectangulaire dans ses « *Mélanges archéologiques* », comme « un motif conservé de l'art des Catacombes ; c'est un véri- « table édifice. La couche du sommeil de mort s'est changée « en un palais, ou plutôt, en un sanctuaire plein de magnifi- « cence, image du sanctuaire où l'âme du juste adore Dieu, « auprès de son autel éternel. »

A cette époque, l'orfèvrerie religieuse innovait peu, et elle

(1) Voir aux pièces justificatives n° 16. Châsse de sainte Rolande.

s'exerçait, trop souvent, à reproduire d'une façon plus ou moins servile des objets dont la richesse de la matière et la bonne exécution surpassaient, presque toujours, le style et la composition. Pouvait-il en être autrement, dans nos contrées mises à feu et à sang par les barbares! Leurs invasions dévastatrices paralysèrent, dans son essor, la tradition de l'art byzantin, soutenu par l'émaillerie de Limoges, qui devait prévaloir pendant longtemps. De là, ces scènes où la vie du martyr est souvent figurée, sur les châsses, par des personnages sans proportions, roides dans leur attitude, gauches dans leurs mouvements, et dont l'expression quelquefois pleine de mièvrerie, est presque toujours dépourvue de sentiment.

Le trésor de la cathédrale d'Albi conserve une châsse de ce genre, de petites dimensions, en cuivre à émaux champlevés (1).

« Avant la fin du xiie siècle, dit M. de Caumont, les « arcatures et les personnages qui décoraient les parois des « châsses, étaient presque toujours figurés par des émaux. « A partir de la fin de ce même xiie siècle, et dans tout le « xiiie, les arcatures furent portées sur des colonnes détachées. « Les figures au lieu d'être en émail furent souvent en « bronze, en argent ou en or. Les châsses devinrent des « chefs-d'œuvre d'orfèvrerie dans lesquels l'émail n'était « qu'accessoire. Souvent des bas-reliefs décorent les toits des « bas-côtés et du grand comble. L'édifice est couronné d'un « faîtage en cuivre découpé à jour. »

La châsse du Coudray-Saint-Germer peut être considérée comme un excellent type de transition, soit par la forme de son couvercle, qui est encore celui du sarcophage, soit par les arcades en ogive où s'abritent de saints personnages. Ces

(1) En voir le dessin dans l'*Abécédaire d'Archéologie*, de M. de Caumont, p. 336.

détails nous font pressentir l'art gothique primaire du XIIIe siècle (1).

De tout ce que nous venons de dire sur les châsses pendant la période classiquement appelée romane, on peut tirer la conclusion suivante, dont la vérité demeure incontestable. Les artistes de cette période, stimulés par le Christianisme triomphant, en reçurent non seulement l'inspiration, mais encore cette impulsion heureuse qui les porta à chercher dans l'architecture, souvent admirable de nos temples, les modèles dont ils avaient besoin pour créer des œuvres originales, et marquées au sceau d'un génie renaissant. Ce qui a fait dire à M. l'abbé Texier, que « *l'art byzantin fut traduit* « *en français* ».

Il faut arriver au XIIIe siècle pour voir fleurir cet art nouveau, où l'arc gothique le dispute à l'arceau roman, en défaveur; et où apparaissent bientôt, dans tout leur épanouissement, ces chefs-d'œuvre d'orfèvrerie qui ne sont, après tout, que la réduction des grands édifices religieux de la première époque ogivale.

Le plus remarquable monument que l'on possède de cette époque de transition, par son ancienneté, sa richesse et ses grandes proportions, est certainement la célèbre châsse des Rois Mages, conservée à Cologne (2).

Les admirables collections du musée de Cluny renferment deux belles châsses-ossuaires de sainte Fausta, exécutées à Limoges au XIIIe siècle, à peu d'années d'intervalle l'une de l'autre. Toutes deux proviennent du trésor de l'église de Ségry, près d'Issoudun (Indre) (3).

On sait que le grand mouvement religieux des Croisades, en affirmant le règne du Christ, aux lieux qui le virent naître

(1) Voir aux pièces justificatives n° 16, la châsse du Coudray-Saint-Germer.

(2) Voir aux pièces justificatives n° 16, la châsse des Rois Mages, à Cologne.

(3) Voir aux pièces justificatives n° 16, la châsse de sainte Fausta.

et mourir pour le salut du monde, inspira aussi à la foi de nos ancêtres, les œuvres les plus hardies et les plus merveilleuses. Nous voulons parler de ces magnifiques cathédrales que le génie de l'homme a fait surgir de notre sol français. Témoin de l'édification des monuments qui devaient demeurer l'orgueil du christianisme, l'art religieux qui en avait été l'auxiliaire indispensable, pouvait-il rester stationnaire ? N'avait-il pas éclairé leurs sanctuaires avec de sveltes et élégantes baies, aux verrières étincelantes de lumière ? N'avait-il pas relevé la nudité de leurs pierres par des images satiriques et grotesques, pour flétrir le vice et, partant, exalter la vertu ? N'avait-il pas fouillé, avec une patience achevée, leurs pinacles qui abritent les Pères et les Protecteurs de l'Eglise, et découpé, dans l'azur des cieux, ces délicates dentelles que la grâce de Dieu, seule, paraît soutenir.

Non, l'art religieux ne pouvait rétrograder. Il avait un idéal nouveau, où l'orfèvre vint puiser son inspiration, pour traduire dans l'or ou dans l'argent, ces merveilles de l'art gothique. La basilique, entre ses mains, devint la châsse chargée de pierreries qui devait briller d'un éclat nouveau sur l'autel.

M. de Caumont déclare également que c'est au XIIIe siècle que les châsses affectent la forme d'une église avec ses contreforts, ses pinacles, ses arcatures et même ses tours : « Les ciselures rivalisent avec l'émaillure pour orner cet « édifice de métal. » M. l'abbé Mallet ajoute : « Il n'y « manque ni les balustrades, ni les gargouilles, ni les tympans, « ni les roses, ni la crête du toit. Quelquefois même, un « clocher s'élève au milieu du faîtage (1). »

Vers la fin du XIVe siècle, et surtout au XVe siècle, dit M. René Ménard : « La statuaire commença à se substituer

(1) Voir aux pièces justificatives n° 16 la châsse de saint Taurin, et celle de saint Germain.

« à l'architecture, dans les pièces d'orfèvrerie. Il est vrai que « dans les châsses, on avait toujours introduit de petites « figures plus ou moins barbares ; mais à cette époque, « l'orfèvrerie rentre dans les arts plastiques, et devient une « branche de la sculpture. »

Il ne nous paraît pas que la forme des châsses ait varié sensiblement, au XVIe siècle, où la Renaissance trouvant en elles un élément propre à exercer l'habileté de ses orfèvres, ne pouvait moins faire que de les marquer au coin de sa prodigieuse conception, et d'une exubérante ornementation. Il n'y a pas lieu, non plus, de croire qu'en détruisant un nombre infiniment regrettable de reliquaires précieux, l'insanité, la perfidie et l'ambition du protestantisme en France, au temps de la Réforme, aient arrêté le développement de l'art religieux. Bien au contraire, et par cette seule cause, l'orfèvrerie s'applique à produire, sous une forme nouvelle, de splendides œuvres d'art qui seront toujours l'honneur et la gloire de notre génie national.

§ VI

LES DEUX CHASSES MODERNES DE SAINT-RAMBERT

Nous donnons, au lecteur, le dessin des deux châsses modernes de saint Rambert, et nous accompagnons la reproduction de cet admirable travail, dû à la plume de notre ami et collaborateur, M. Henri Marthoud, de la monographie de ces deux précieux objets.

Châsse de 1801. — Cette châsse, en bois doré, sculpté dans le goût des œuvres de la fin du XVIIIe siècle, est un travail très remarquable, par la perfection avec laquelle il a été exécuté. (FIG. 39.)



FIG. 39 CHASSE DE SAINT-RAMBERT (1801)

« Cette châsse a esté faitte par les soins de Jean Faure, de Bouchorié —
« de Gaspar Besson — de Pierre Giraud cadet marguillé 1801. » *(Texte original inscrit à l'intérieur.)*

Une inscription écrite à la main et à l'encre noire, sur une des parois rouges de l'intérieur de cette châsse, nous apprend qu' « elle a esté faitte par les soins de Jean Faure, *de Bouchorié*, de Gaspar Besson, de Pierre Giraud cadet marguillé en 1801 (1) ».

Les principales dimensions de cette châsse intéressante sont à la base, toute saillie comprise, 0^m,57 cent. de longueur, 0^m,28 cent. de largeur. Sa hauteur est de 0^m,30 cent. sans les panaches, hauts seulement de 0^m,06 cent.

Sa forme, qui est plutôt celle d'un coffre, rappelle cependant assez vaguement, par ses pilastres cannelés et leurs chapiteaux ioniques, l'image d'un temple. Cette châsse supporte un couvercle à quatre pans égaux deux à deux, et inclinés de telle sorte que leurs bords viennent tomber, en retrait, sur la ligne supérieure du rectangle, qu'ils laissent saillir de 0^m,02 cent. Aux angles supérieurs du couvercle, quatre panaches en bois doré relèvent la silhouette de l'œuvre.

Les deux grands côtés de cette châsse permettent de voir les reliques, à travers deux glaces, à droite et à gauche desquelles sont deux panneaux rectangulaires chargés d'ornements. Les deux panneaux de face montrent un rameau de vigne, mariant ses feuilles et ses fruits avec une tige d'épis.

Les deux autres portent des motifs variés. L'un est fait d'une panoplie d'armes antiques croisant leur tranchant avec un carquois garni de flèches, sous la protection d'un bouclier. L'autre est composé d'une panoplie faite d'un faisceau de licteur et d'une épée, ombragés sous les plis d'un drapeau.

Chacun desdits panneaux est percé d'une lunule de 0^m,03 cent. de diamètre. C'est à travers le verre convexe de

(1) Nous avons conservé, à cette inscription, son style et son orthographe. — Bouchorié, Brochorié, est le nom d'un quartier de la ville de Saint-Rambert-sur-Loire, où se trouvait, jadis, la vieille boucherie communale.

cette lunule que les pèlerins pouvaient, autrefois, vénérer les restes bénis de saint Rambert, en les baisant.

Les côtés latéraux de cette châsse montrent, en bas-relief (FIG. 40) : l'un, saint Rambert triomphant de la tyrannie, à cheval, coiffé du casque guerrier, vêtu de la tunique des Francs, et tenant de la main droite trois épis allégoriques; l'autre porte le même saint revêtu de





FIG. 40 H. Marthoud. H. Marthoud.

SAINT RAMBERT EN EXIL SAINT RAMBERT, MARTYR

Sculptures des côtés latéraux de la Châsse de 1801.

la bure monastique, assis devant une croix, à l'ombre d'un chêne, et occupé à méditer dans un livre de prières, aux lieux où Ebroïn l'avait envoyé en exil, et où il le fit martyriser.

Cette châsse, d'une valeur artistique réelle, est soigneusement conservée dans le trésor de notre église, depuis le jour où M. le chanoine et archiprêtre Subtil, notre digne prédécesseur, la remplaça par celle qui renferme

aujourd'hui les reliques vénérées de nos saints Rambert et Domitien (1).

Châsse de 1872. — C'est en 1872, à la suite des réparations importantes exécutées à l'intérieur de notre église (2) que les ossements de nos chers saints furent transférés, de la vieille châsse de 1801, dans une nouvelle châsse, plus belle sans doute, mais tout à fait moderne (FIG. 41).

Cette châsse, dont le poids énorme est à remarquer, mesure $0^{m},50$ cent. 1/2 de longueur, entre les deux angles des pilastres, et $0^{m},28$ cent. 1/2 de largeur, $0^{m},32$ cent. 1/2 de hauteur, corniche comprise, et $0^{m},46$ cent., au-dessous de l'antéfixe.

Elle est faite en cuivre massif, ciselé, émaillé et doré. Le travail donne l'idée d'un temple byzantin recouvert d'une toiture à deux égouts. Sur le plan de chacun de ces égouts on voit trois croix en relief, gravées, encadrées d'entrelacs, de volutes et de fleurons dorés et émaillés, vert et rouge, sur un fond d'émail, bleu pâle. L'œuvre se termine, au faîtage, par un chapelet de perles, régulier et peu saillant.

Le corps principal de cette châsse comprend, sur ses grandes faces, trois arcades à plein cintre avec denticules, au travers desquelles et abritées sous verre, apparaissent complètement les reliques. Des colonnes courtes, entièrement détachées, aux fûts torses, losangés et émaillés, avec chapiteaux variés, de bon style, en soutiennent les arceaux. L'extrados est orné d'un bouquet de feuillage enroulé avec un fleuron central, émaillé blanc sur fond de pourpre. Sur les petits côtés, une arcade embrasse toute la

(1) Voir la figure 39.

(2) Par M. Bresson, architecte lyonnais, d'un mérite incontestable.

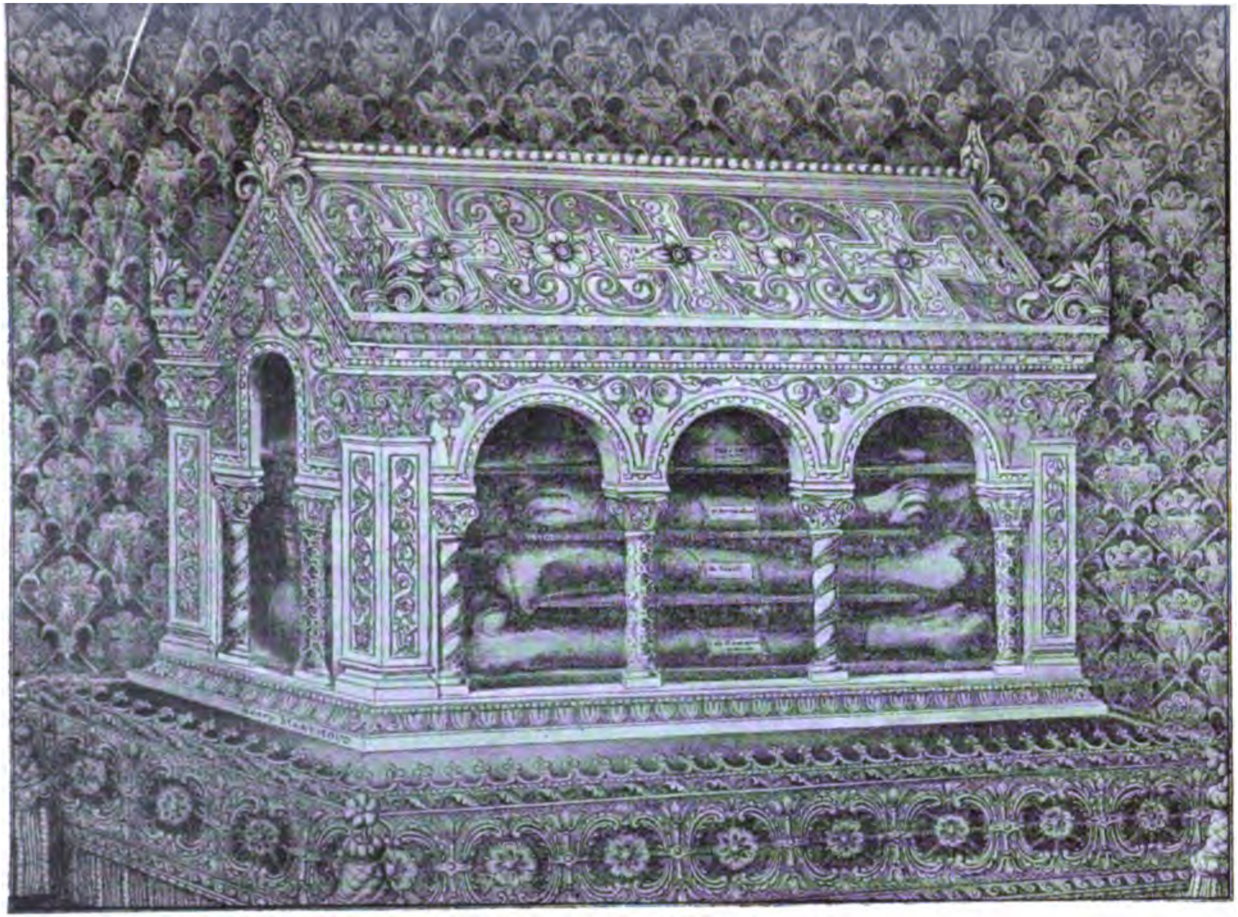


FIG. 41 H. MARTHOUD.

CHASSE DE SAINT-RAMBERT (1872)

largeur, de même style, quoique plus élevée. Elle est décorée, dans l'extrados à fond de pourpre, par une suite de rinceaux

FIG. 42



DÉTAILS DE L'ORNEMENTATION DE LA CHASSE DE SAINT-RAMBERT
Réduction au 1/4 de l'original. — Colonnettes, 1/2 grandeur.

dorés à fleurons émaillés, d'azur pâle, que recouvre, au sommet, une élégante croix dorée et émaillée de rouge.

Aux quatre angles, sur des pilastres à chapiteaux romans, finement exécutés et dont le corps forme un panneau à fond de pourpre, se développe un enroulement de rinceaux dorés. La composition de ces rinceaux est d'un fini irréprochable. Ils sont couronnés par une gracieuse corniche à modillons, chapelet de perles et palmettes gravées et dorées.

Pour terminer ce couronnement, des acrotères aux angles et un antéfixe, en haut relief doré, complètent cet ensemble tout à fait admirable qui résume, selon la pensée d'un auteur : « l'art gréco-romain qui admettait comme prin-
« cipe la reproduction d'un type ornemental qui reparaît
« identique à lui-même, tout le long d'une surface ou d'un
« édifice, comme les palmettes, les oves, les méandres, les
« entrelacs, les chapelets de perles, etc. »

Cette châsse que l'on peut, sans conteste, considérer comme un chef-d'œuvre, est due au talent d'un artiste de l'ancienne maison Tissot, de Lyon. D'une parfaite exécution, elle sera toujours digne de la piété des fidèles, comme aussi, elle fera toujours l'admiration des amateurs de l'art chrétien.

Fasse Dieu que la présence, parmi nous, de cet écrin sacré de nos chères reliques soit, pour le présent et pour l'avenir, comme un préservatif salutaire contre les fléaux de la nature, le malheur des temps troublés, et les ravages de l'impiété !



FIG. 43 J. PERRODIN, phot.

GRILLE EN FER FORGÉ

qui protège la châsse où sont renfermées les reliques de saint Rambert, martyr, et de saint Domitien, confesseur.

§ 1

DIVERSES SORTES DE RELIQUAIRES

Les reliquaires que notre église de Saint-Rambert-sur-Loire conserve dans son trésor, n'offrent pas un intérêt moins grand que ses châsses, malgré leur petit nombre.

Il ne faut pas confondre le « *reliquaire* » avec la « *châsse* » dont il est le dérivé direct, et un diminutif (1). Sa forme est, en général, assez variée pour mériter une étude spéciale (2).

Mais nous n'en donnerons qu'une description sommaire, pour ne point sortir du plan que nous nous sommes tracé. Les développements qui suivent n'ont pas d'autre but que d'initier le lecteur à la connaissance de ces objets du culte divin, et de lui rendre plus attrayante la description monographique que nous allons faire de ceux que nous possédons (3).

(1) « Quoiqu'on confonde souvent la châsse avec le reliquaire, il existe pourtant, entre « les deux, une différence, car le dernier n'est qu'un diminutif de la première. » (M. l'abbé Pascal, *Institutions de l'Art chrétien*, tome II, p. 242.)

(2) Phylactères, philatières, noms que l'on donne à tout meuble contenant des reliques de saints. Il y avait des reliquaires de toutes les formes, de toute nature et de toute dimension. Il faut cependant distinguer le reliquaire de la châsse. La châsse contient un corps saint, c'est le cercueil. Le reliquaire est le vase, le coffre, le meuble, enfin, dans lequel on renferme soit une partie d'un corps saint, soit un objet sanctifié. Ainsi, on ne pourrait dire que la couronne d'épines de Notre-Seigneur fut renfermée dans une châsse, mais dans un reliquaire. (*Dictionnaire du Mobilier français*, Viollet-le-Duc, tome I, p. 210.)

(3) Le plus ancien et le plus précieux de tous les reliquaires vénérés pendant le moyen âge est le « *Saint Graal* ».

Le « *Saint Graal* » est le vase qui servit à Jésus-Christ pour célébrer la Cène, et dans lequel Joseph d'Arimathie recueillit les gouttes de sang de Notre-Seigneur, après la Passion. Ce vase passa, dit la légende, des mains de Joseph d'Arimathie, qui vécut plus de deux siècles, en celles de son neveu nommé Alain. L'histoire de ce précieux vase a fourni le sujet de plusieurs romans pendant le moyen âge. (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire Mobilier français*, tome I, p. 213.)

(A) *Fioles lacrymatoires.* — Des fouilles intéressantes opérées dans les « *loculi* » des Catacombes, ont mis au jour une variété de petits récipients dont l'usage a été cherché longtemps, et est encore discuté aujourd'hui. Il s'agit de petits vases de verre ou de cristal désignés, parfois, sous le nom de « *Fioles lacrymatoires* », dont l'emploi apparemment indiqué serait difficile à justifier, si nous ne savions déjà qu'elles le tirent plutôt de leur forme particulière, qui est ordinairement celle d'une larme.

D'après certains écrivains, l'usage de ces petits vases était réservé pour contenir des baumes odoriférants, dont le parfum devait servir à combattre l'odeur cadavérique des tombeaux. Selon d'autres, ils étaient destinés à renfermer des onguents de toilette dont on a cru trouver, quelquefois, les traces dans une matière onctueuse et grasse.

Cette dernière appréciation relativement juste, paraît très admissible ; car nous savons que dès le IV[e] siècle, il était de tradition d'honorer, non seulement la sainte dépouille des martyrs, mais encore de considérer l'huile des lampes qui brûlaient sur leurs tombeaux, comme un remède efficace contre les maladies, et surtout contre les maux d'yeux.

Il est rapporté que saint Grégoire (VII[e] siècle) avait envoyé, à la reine Théodelinde, des vases contenant de l'huile des tombeaux des martyrs. A Lyon, au monastère de Saint-Pierre-les-Nonains, où l'on conservait les reliques du glorieux martyr saint Ennemond (vers 663), on vit maintes fois des aveugles recouvrer l'usage de la vue, en s'oignant les yeux avec l'huile de la lampe qui brûlait, à perpétuité, devant ses pieux restes.

C'est ainsi que l'huile merveilleuse qui découlait goutte à goutte du tombeau de saint Rambert, après avoir servi à alimenter les lampes suspendues tout autour, guérissait de leurs infirmités les fidèles dévots qui en avaient été oints (1).

(1) Voir le chapitre III[e] de cet ouvrage : Martyre de saint Rambert, p. 36.

Au VIIIe siècle, saint Bonnet guérissait les malades en les oignant avec l'huile de la confession de saint Pierre. Un fait non moins prouvé, c'est l'emploi que faisaient les premiers chrétiens de ces fioles, pour recueillir le sang du corps des martyrs (FIG. 44), qu'ils épongaient dans quelques-uns de ces vases. La présence d'éponges a été constatée. Un autre fait de ce genre, observé plusieurs fois et rapporté par le savant Bosio, que sur son témoignage le P. Mabillon a admis sans hésitation (1), a consacré la découverte de quelques-uns de ces vases restés hermétiquement fermés, où le sang était liquide, mais que sa surface séreuse obligeait à agiter, pour lui rendre sa couleur naturelle. Il est certain que cette coutume, aussi pieuse que pénible à constater, a été pratiquée par les chrétiens, ainsi qu'en témoigne le poète ancien dans son hymne sur le martyre du diacre saint Vincent.



H. Marthoud.

FIG. 44

BULLES DE VERRE ANTIQUES

destinées à contenir du sang des martyrs, ou de l'huile des lampes de leurs tombeaux. — Hauteur, 0m,07 cent.

« Plerique vestem lineam
« Stillante tingunt sanguine ;
« Tutamen ut sacrum suis
« Domi reservent posteris. »

« Beaucoup — de fidèles — teignent une étoffe de lin « du sang qui coule des veines du martyr. C'est une « protection sacrée qu'ils réservent dans leurs maisons pour « leurs descendants (2). »

(1) Ep. Euséb., M., 4, 2 édit. *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, abbé MARTIGNY.

(2) Les petites ampoules de verre dont nous donnons ici le dessin, appartiennent à la collection de M. Henri Marthoud.

(B) *Encolpia.* — Il est certain que dès les premiers temps du christianisme, les fidèles dont on connaît non seulement la piété et la vénération pour les ossements des martyrs, mais encore pour les objets qui leur avaient appartenu, se firent de petits vases, de petits coffrets (*capsa*), pour conserver dans la famille, les reliques de ces saints athlètes. Ces reliquaires primitifs étaient pieusement gardés, dans les maisons, comme des objets propres à conjurer les malheurs et à attirer les bénédictions de Dieu. Il y a plus, les fidèles portaient suspendues à leur cou, nous l'avons dit au chapitre IXe, ces petites custodes, en or et en argent, qui affectaient quelquefois la forme de petits médaillons carrés ou ronds (1).

Les petits reliquaires, de la forme de ceux que nous venons de décrire, ne servaient pas seulement à renfermer quelques parcelles des reliques des saints, mais encore, après l'invention de la Sainte Croix de Notre-Seigneur par sainte Hélène (IVe siècle), à renfermer quelques fragments de ce bois sacré. Ces reliquaires, en raison de leur destination, prirent alors la forme spéciale de la Croix. Au VIIe siècle, saint Grégoire-le-Grand avait envoyé une croix de ce genre, contenant un fragment assez considérable du bois sacré à la reine Théodelinde, épouse d'Aritharis, roi des Lombards. Cette croix fut reconnue, en 1245, dans un inventaire du célèbre

(1) Voir le n° 2 des notes de la page 151, chapitre IX. Saint Jean Chrysostôme mentionne ces écrins portatifs (*encolpia*), dans plusieurs de ses œuvres, et, en particulier, dans sa XIXe Homélie : *De statutis*. Sainte Geneviève (422-512), née à Nanterre, Patronne de Paris, qu'elle sauva d'Attila, portait un médaillon de bronze marqué du signe de la croix. Ce médaillon, qui lui avait été donné par saint Germain, évêque d'Auxerre, renfermait des parcelles de reliques. Saint Nicéphore, patriarche de Constantinople, qui vivait vers 806, dans sa réfutation des Iconoclastes, assure que, de son temps, tous les chrétiens portaient, suspendus à leur cou par une chaîne, des « *encolpia* », sur lesquels on voyait, gravés, le monogramme du Christ, et les mystères de la vie de Notre-Seigneur. Et, ajoute ce saint évêque, c'étaient des objets fabriqués depuis longtemps. Nous savons, par le témoignage de plusieurs savants : Bosio, Aringhi, Ciampini et Bottari, que deux de ces reliquaires ont été trouvés en 1571, dans des tombeaux du cimetière antique du Vatican. De forme carrée et munis d'une boucle de suspension, ils sont en or, et portent sur l'une de leurs faces, le chrisme accompagné de l'A et de l'ω. Les « *encolpia* » de cette époque représentent, ordinairement, la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ses miracles ou sa résurrection. Ils renferment soit des pages d'Évangile, soit des parcelles d'ossements des martyrs, soit encore quelques fragments d'étoffe imprégnés de leur sang. *(D'après M. l'abbé Martigny.)*

trésor de Monza : « *Crux gemmata quœ habet de ligno sanctæ Crucis* ». Et dans l'inventaire de 1275 : « *Crux regni cum gemmis et lapidibus* » (1).

Ce n'est point seulement chez le peuple que nous trouvons profondément enracinés, avec le culte des reliques, le goût et l'usage des reliquaires portatifs. Les rois, les évêques, les abbés de monastères avaient trouvé l'ingénieux moyen de ne jamais se séparer des précieuses reliques des saints auxquels ils avaient confiance, en transformant les insignes de leur dignité en de véritables « *encolpia* ». C'est ainsi qu'à cette lointaine époque, les diadèmes royaux, les mitres épiscopales, les crosses abbatiales portaient souvent quelques parcelles d'ossements sacrés, enchâssés dans des perles, dans des émeraudes ou dans d'autres pierreries montées avec un art consommé (2).

Pendant la période romane, la forme des reliquaires fut très variée. Au XI[e] siècle on en fit en forme de tour ronde ; au XII[e] siècle on en vit sous la figure d'un ange portant une corbeille ; au XIII[e] siècle on leur donna la silhouette d'un château fort, et même d'une lanterne avec volets, d'une burette, d'un cheval avec son cavalier (3). Au temps des croisades, de pieux et preux chevaliers enchâssaient dans le pommeau de leur épée de vénérables reliques, comme un talisman précieux.

(1) Voir aux pièces justificatives n° 18.

(2) Suivant saint Grégoire, il était d'usage, en son temps, de distribuer, en présents, de petites clefs d'or, contenant de la limaille des chaînes de saint Pierre. Childebert, roi de France, en reçut une, envoyée par ce Pape, pour lui servir de préservatif contre tous les maux.

Dans l'inventaire du trésor de Monza, en 1275, il est fait mention de la couronne des rois lombards, dans laquelle la reine Théodelinde plaça un des clous de la vraie croix. Suivant le « Testament de saint Yrieix publié par M. Arbellot, dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Limousin* », il est dit qu'en l'année 572, il y avait, dans l'oratoire de saint Hilaire, une couronne avec une croix faite d'argent doré, enrichie de pierres précieuses, pleine de reliques de saints, et son ornement valant, selon estimation, 100 s., etc.

(3) *Cours élémentaire d'Archéologie religieuse*, tome II, p. 141, par M. l'abbé Mallet.

Quelquefois le reliquaire affecte la forme d'un buste (1) représentant le saint ou la sainte dont il contient les reliques ; d'autres fois, il reproduit l'image du saint dont il renferme le chef, ou bien il a la forme du bras, du pied ou de quelque autre partie du corps qu'il contient.

Pour justifier l'originalité de ces diverses sortes de reliquaires nous pourrions en citer de nombreux exemples (2). Nous nous contenterons de faire la description de celui que possède une église de notre région forézienne : le *Bras-reliquaire* de l'église de Veauche (Loire).

(c) *Bras-reliquaire de l'église de Veauche* (Loire). — Ce bras-reliquaire dont nous donnons ici le dessin (Fig. 45) est un des rares modèles du genre. C'est une pièce d'orfèvrerie en argent, du plus grand intérêt. Sa hauteur extrême est de $0^m,50$ cent., et sa date d'origine ne saurait, croyons-nous, remonter au-delà du XV[e] siècle. Il contient des reliques de saint Pancrace, patron de la paroisse, de saint Clair, de saint Martin ; et nous sommes enclin à le considérer comme le pieux présent de quelque noble bienfaiteur de la localité.

(1) Le riche trésor du monastère de Saint-Maurice-en-Valais conserve deux reliquaires remarquables en argent repoussé du XI[e] siècle, en forme de bustes. L'un renferme le chef de saint Victor, soldat de la légion thébaine ; l'autre montre la figure de saint Candide, et il contient aussi son chef. Le buste repose sur un pied carré, orné de la scène de son martyre. Cette dernière pièce d'orfèvrerie présente un intérêt réel par la richesse de ses pierreries, le fini de son exécution, et surtout par l'originalité de la coiffure et du costume carolingiens. *(D'après les notes de M. H. Marthoud.)*

(2) M. l'abbé Pascal cite un reliquaire que l'on voyait autrefois à Saint-Germain-des-Prés, à Paris, et qui avait la forme de la jambe bardée de fer d'un preux chevalier. Ce reliquaire original contenait le tibia d'un des Saints Innocents.

Le musée de Cluny possède un reliquaire du XIV[e] siècle, d'origine italienne, mesurant $0^m,20$ cent. de longueur, en cuivre repoussé et doré, ayant renfermé le pied du saint abbé Alard, ainsi que l'indique l'inscription gravée dans le haut : « Qui . entro . cil . piede . di . *Santo . Alardo . abate.* »

L'église Saint-Nicolas-du-Port, en Lorraine, possédait un magnifique reliquaire ayant la forme d'un bras. Ce reliquaire admirable contenait un doigt de saint Nicolas, qui avait été donné, en 1087, à une chapelle de cette petite ville, par un seigneur de la contrée. Suivant l'*Art ornemental*, année 1884, n° 72, qui en a publié un dessin : « La relique était « contenue dans un bras supporté par un socle, en or, de forme ovale, et décoré de pierres « gravées antiques, et d'écussons. Les pierres gravées représentaient des sujets mytholo- « giques ou allégoriques. »

Malheureusement, comme tant d'autres merveilles de l'art ancien, cette pièce extraordinaire a été brisée pendant la grande Révolution (1793), et livrée au creuset égalitaire.

D'un travail absolument soigné, et d'une sobre richesse d'ornementation, rehaussée autrefois de pierreries dont il reste fort peu de choses, nous pouvons, d'après les trois poinçons et la marque de Lyon dont il est signé, non seulement juger de l'habileté des orfèvres lyonnais, à cette époque, mais encore signaler la lettre initiale gothique « 𝔭 » de l'artiste qui l'a exécuté, lettre que nous aurons bientôt l'occasion de retrouver.

Entièrement battu au marteau, cet intéressant reliquaire est repoussé avec un relief bien naturel de forme. La main fermée montre le pouce relevé et orné d'un fort anneau de vermeil, avec chaton carré enrichi d'un gros grenat. Le poignet enveloppé d'un riche tissu à bordure brodée, se dégage de la draperie qui recouvre le reste du bras, et dont la ligne perpendiculaire de jonction est cachée sous une bande bordée de filets torses, avec, au milieu, des têtes de clous saillantes. Une fine bordure vermeille de rinceaux, entre deux cordons tordus, couronne l'emmanchure. Elle se répète à la base, sur une élégante moulure bordée, également, d'un fort



FIG. 45

RELIQUAIRE EN ARGENT

(XVe SIÈCLE)

Conservé dans l'église de Veauche (Loire).

cordon torse, et sur laquelle subsiste encore, en relief, un chaton garni d'un grenat. Enfin, au milieu du bras et au revers, une cavité fermée à clef par une petite porte, renferme les reliques. Ces reliques, cependant, apparaissent sur la face à travers un cristal encadré d'une bordure vermeille, chargée de rosaces de même travail.

(D) *Les grands Ostensoirs-reliquaires ou Soleils d'orfèvrerie.* — Il ne faut pas confondre l'ostensoir qui sert à exposer la sainte Hostie, avec l'ostensoir-reliquaire dont la custode ne garde que des reliques de saints. Malgré la similitude apparente de ces deux objets, les dimensions et la forme variée de la custode du reliquaire, le feront toujours distinguer de l'ostensoir proprement dit.

Plusieurs auteurs, avec du Cange, appellent indistinctement du nom de « *Monstrances* » toute variété d'ostensoirs (1), soit qu'ils gardent des reliques de saints, soit qu'ils présentent la sainte Eucharistie. En se plaçant au point de vue de leur destination qui est de montrer « *monstrare* » des reliques, il est certain que ces auteurs ont quelque raison d'appeler ces ostensoirs, de simples « *Monstrances* ».

Cependant, nous croyons qu'il est plus juste de se baser, pour la dénomination respective de ces précieux écrins, non sur leur silhouette souvent semblable; non encore sur un usage commun aux uns et aux autres d'être exposés à la vénération des fidèles, mais bien plutôt sur leur destination initiale qui était de renfermer la sainte Hostie, ou même d'importantes reliques.

Dans le premier cas, nous reconnaissons l'*Ostensoir* ou Saint-Sacrement proprement dit, et dans le second, le *Reliquaire-rayonnant* ou *Soleil d'orfèvrerie* qui l'a inspiré,

(1) « Monstrantia seu phylacteria, seu arculæ in quibus reconduntur reliquiæ atque « Eucharistia. » Du Cange : Glossarius linguæ latinæ.

lequel, du reste, est toujours connu sous le nom significatif de : OSTENSOIR-RELIQUAIRE.

L'usage d'exposer alternativement, sur les autels, l'ostensoir et le reliquaire a non seulement permis aux artistes du moyen âge de déployer plus d'une fois un talent merveilleux, mais encore de donner à ces œuvres exceptionnelles des dimensions extraordinaires. On en a vu atteignant, quelquefois, et dépassant même une hauteur de 1^{m},60 cent., chargées d'une décoration prodigieuse pour les rendre plus visibles, d'où leur nom d'*ostensoirs* « ostendere montrer ». Un maître de l'orfèvrerie espagnole au XVIe siècle, Don Juan Arphé, met en principe qu'il faut distinguer l'ostensoir à demeure fixe sur l'autel, de l'ostensoir portatif utilisé dans les processions. Nous croyons pouvoir confirmer cette opinion par deux exemples : celui de l'ostensoir de la cathédrale de Barcelone (Espagne), et celui de l'ostensoir de l'église Notre-Dame de Saint-Chamond (Loire).

Le premier est en vermeil et du XVe siècle. Son poids exige la force de huit prêtres pour le porter. Il s'agit bien, ici, dans cette pièce extraordinaire, d'un ostensoir et non d'un reliquaire, sur lequel est ménagée une réserve pour contenir la sainte Hostie, indiquée, d'ailleurs, par un petit calice sur lequel apparaît l'image (1).

L'autre ostensoir mérite d'être signalé parmi les travaux d'art du XIXe siècle. C'est une œuvre monumentale en bronze doré, qui après avoir figuré à l'Exposition de Paris, en 1855, et y avoir été très remarquée, fut acquise par la paroisse

(1) Une semblable disposition existe dans le célèbre ostensoir du XVIe siècle, de Daniel Hopfer, où sous un portique deux anges agenouillés soutiennent une hostie, au-dessus du calice. Cette œuvre remarquable, par son aspect architectural et les scènes qu'elle représente, est d'une exécution qui fait songer au goût un peu lourd de l'art allemand à cette époque.

Il n'est guère possible de rencontrer beaucoup d'œuvres de ce genre comparables au célèbre ostensoir de Bélem, attribué au Portugais Gil Vicente (1470-1536 environ). C'est une de ces merveilles qui, à elles seules, suffisent à la réputation d'un artiste. D'une richesse inouïe, la belle composition de cet ostensoir est à remarquer à cause de l'heureuse disposition d'une lunule centrale, pour abriter l'hostie qu'entourent les figures des douze apôtres agenouillés en adoration.

Notre-Dame, à Saint-Chamond (Loire), où l'on vient fréquemment l'admirer.

Malgré son caractère bien défini, l'*Ostensoir-reliquaire*, ou *Soleil d'orfèvrerie*, revêt diverses formes. Ainsi, on le trouve quelquefois dominé, dans son œuvre principale, par une figure sainte environnée d'une gloire rayonnante. D'autres fois il apparait sous la forme d'un tryptique de métal ouvragé, monté sur pied. La partie médiale de ce tryptique contient la custode pour les reliques, et sur des ailes latérales découpées, ciselées, ou gravées, se montrent de saints personnages abrités sous des arceaux gothiques. Ce genre de reliquaire est celui où l'orfèvre semble avoir le plus vaste champ pour mettre en évidence les richesses de son génie, et la forme d'édifice ogival qu'il donne souvent à ces reliquaires, est celle qu'il peut traiter avec le plus de magnificence. Alors, l'œuvre de l'artiste devient une église gothique en miniature, avec pinacles pour recevoir l'image des bienheureux dont elle garde les reliques, avec flèche élancée surmontée, comme signe distinctif, d'un petit « *soleil* » de métal doré (1).

(E) *Ostensoirs-reliquaires* ou « *Soleils d'orfèvrerie* » de l'église Saint-Rambert-en-Forez.

Notre vieille église conserve deux ostensoirs reliquaires ou soleils d'orfèvrerie. Le premier, le plus important des deux, est en cuivre argenté et repoussé au marteau. Il a la forme d'une croix rayonnante, montée sur un pied dont la base rectangulaire mesure, sur ses grands côtés, un peu plus de $0^m,11$ cent., et seulement $0^m,09$ cent. environ, sur les petits côtés. Les bras de la croix donnent une envergure de $0^m,14$ cent. et la hauteur totale de cet intéressant reliquaire est de $0^m,30$ cent. L'ornementation en est simple, et l'œuvre semble ne pas

(1) C'est sans doute à ce détail significatif que ces reliquaires doivent d'être nommés : « *Soleils d'orfèvrerie* » par les anciens, et dont le XVIII[e] siècle s'inspira pour modifier complètement l'ostensoir ou « *Saint-Sacrement* ». C'est depuis cette transformation que nous avons les « *Soleils rayonnants* » sur lesquels apparaissent, tour à tour, des têtes de chérubins, des images symboliques d'épis de blé et de grappes de raisins.

remonter au-delà du XVIIe siècle. La lunule de cristal ménagée au centre de la croix, et dont le diamètre n'est que de 0^m,03 cent., a montré depuis 1804 jusqu'en 1863, un petit *os*, extrait du lot des reliques de saint Rambert, intitulé : « *ossicula manuum et pedum* ».

Mais, depuis l'année 1863, le petit ossement transféré dans la grande châsse, a été remplacé par une parcelle du bois sacré de la vraie croix. On vénère aujourd'hui avec piété, dans notre église, cette précieuse relique (1).

L'autre ostensoir reliquaire est de plus petite dimension. Sa hauteur totale atteint environ 0^m,13 cent., et les rayons de son soleil ne se développent que sur un diamètre de 0^m,27 cent. Cette œuvre est en bois sculpté, et nous paraît appartenir au XVIIe siècle. Elle est très simplement exécutée, se compose d'un pied prismatique avec tige en forme de cœur allongé, avec la disposition archaïque d'un soleil surmonté d'une petite croix, mais dont les rayons sont des pétales arrondis (FIG. 46 n° 1).

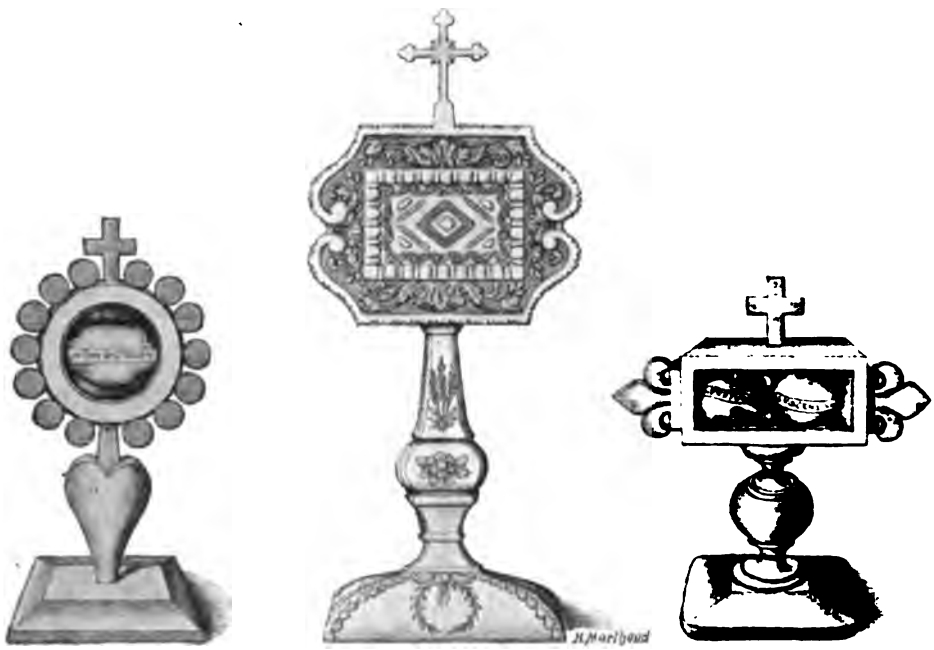
(F) *Les Reliquaires sur pied* sont les petits « *présentoirs* » « ou *processionnels* » que les prêtres offrent à la vénération des fidèles ; ou encore les reliquaires que l'on portait dans les processions solennelles de la fête des saints patrons et protecteurs. Ces « *présentoirs* » ne renferment, généralement, que des fragments de reliques.

C'était, à proprement parler, de petits reliquaires que leurs dimensions réduites permettaient de porter à la main, et de déposer sur un autel.

Reliquaire sur pied de l'église Saint-Rambert-en-Forez. — Ce reliquaire, en cuivre argenté, et monté sur un pied gravé, est de style Louis XIII. Sa custode rectangulaire est garnie, sur le devant, d'un cristal. Elle n'est pas saillante, n'a qu'une

(1) C'est M. le chanoine-archiprêtre Subtil qui fit la translation de ce petit ossement de saint Rambert, dans un autre reliquaire en même métal, de forme carrée et de style ancien quelque peu roman, et dont nous parlerons aux pages suivantes.

face à pans coupés et gravés. La hauteur totale de l'œuvre est de $0^{m},33$ cent. Ce reliquaire intéressant contient des parcelles de reliques des saints Rambert, Côme, Tranquillin, Fortunat et Vincent, martyrs (Fig. 46 n° 2).



N° 1. N° 2. N° 3.

FIG. 46

RELIQUAIRES CONSERVÉS DANS L'ÉGLISE SAINT-RAMBERT-EN-FOREZ

N° 1. — Petit *Ostensoir-reliquaire* en bois sculpté du xviie siècle; contenant une relique de saint Urbin.

N° 2. — *Présentoir* en cuivre argenté (époque de Louis XIII); contient des reliques des saints Rambert, Côme, Tranquillin, Fortunat et Vincent, martyrs.

N° 3. — Petite *Monstrance* en bois, fleurdelisée, du xviie siècle; contient des reliques de saint Fortunat et de saint Vincent, martyrs.

(G) *Les Monstrances.* — La « *monstrance* » servait à montrer aux fidèles, par une exposition spéciale, les reliques d'un saint, au jour anniversaire de sa fête. La forme des monstrances est très variée. Elles sont cependant, et en général, montées sur un pied et se terminent dans leur partie supérieure

en une custode élevée, tantôt ronde, tantôt carrée, quelquefois rectangulaire, affectant, d'autres fois, la forme de la relique qu'elles sont destinées à conserver ; et toujours fermées par un cristal qui permet d'apercevoir les reliques, tandis que leur sommet est fait d'un petit couvercle surmonté d'une croix. Les « *monstrances* » peuvent aussi être considérées comme une réduction de la châsse.

Dans la catégorie des petits reliquaires sur pied, dont le genre est si varié, nous l'avons dit, la « *monstrance* » occupe un rang spécial que sa forme particulière distinguera toujours. Or, la forme la plus ordinaire de la « *monstrance* » est celle d'une custode ou boîte de métal richement montée pour recevoir des reliques, et supportée ordinairement par un pied souvent très ouvragé.

Le trésor de l'église Saint-Maurice-en-Valais conserve une « *monstrance* » où l'on vénère une épine de la couronne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, relique sacro-sainte qui lui fut donnée par saint Louis, roi de France, en 1262 (1).

(1) L'histoire nous apprend que le roi Louis IX obtint de pouvoir racheter la Sainte couronne d'épines des mains des Vénitiens auxquels Beaudoin II, empereur de Constantinople, l'avait abandonnée avec d'autres précieuses reliques, en gage d'un emprunt considérable. A l'arrivée, en France, de ce dépôt sacré, le saint roi se rendit à Villeneuve-l'Archevêque pour le recevoir solennellement (18 août 1239).

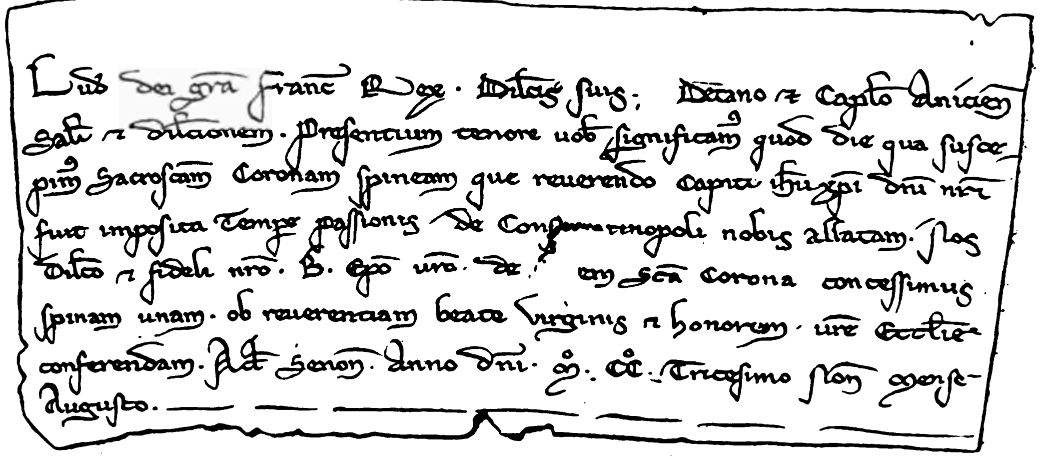
Cette insigne relique, transportée à Paris par le roi lui-même, fut déposée provisoirement dans le monastère de Saint-Antoine-des-Champs, et, plus tard, devint le joyau de la Sainte-Chapelle. La couronne d'épines que l'on vénère encore de nos jours est dépourvue de la plupart de ses épines, qui sont allées enrichir le trésor de plusieurs églises, notamment de l'église de l'antique abbaye Saint-Maurice-d'Agaune-en-Valais, de la basilique Saint-Saturnin, à Toulouse, enfin, de l'antique basilique Notre-Dame du Puy en Velay.

Cette basilique, célèbre entre toutes, par les nombreux pèlerinages que nos rois et nos pontifes ont faits, en tout temps, à son sanctuaire privilégié, pourrait encore témoigner des pieuses largesses dont ils ont enrichi son trésor.

Mais de toutes celles qui ont pu en accroître l'importance, et dont l'un de ses plus grands évêques, Jean de Bourbon, prieur de Saint-Rambert-en-Forez, malgré sa munificence extraordinaire, n'aurait pu égaler l'excessive richesse, consistait en une sainte épine de l'incomparable couronne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, donnée également par Saint Louis.

Cachée, pendant les troubles de la Révolution de 1793, par une pieuse fille, elle ne devait pas faire retour au Puy ; c'est par un singulier concours de circonstances qu'elle vint, plus tard, enrichir l'église Notre-Dame, à Saint-Etienne-de-Furan, où elle est toujours en grande vénération, particulièrement le jour de la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix.

Nous donnons, dans la figure de la page suivante, le fac-simile de la lettre que saint Louis écrivit aux chanoines et aux chapelains de Notre-Dame du Puy, lors de l'envoi qu'il fit, à leur église, de la sainte épine. Nous croyons que cette lettre précieuse est un document jusque-là inédit. (FIG. 47.)



Autographie manus^{ti} - Henry MARTHOUD.

Ludovicus Dei gratiâ Francorum Rex. dilectis suis. Decano et Capellano Aniciensibus salutem et Dilectionem. Presentium tenore nobis significamus quod die quâ suscepimus sacrosanctam Coronam spineam, quæ reverendo Capiti Jesu Christi domini nostri fuit imposita, Tempore Passionis, de Constantinopoli nobis allatam. Nos dilecto et fideli nostro. B. Episcopo vestro de   em Sanctâ Coronâ concessimus spinam unam, ob reverentiam beatæ Virginis, et honorem vestræ Ecclesiæ conferendam. Actum Senonibus. Anno Domini · millesimo ducentesimo tricesimo nono, mense Augusto.

Lettre de saint Louis; roi de France - faisant don a l'Eglise du Puy en-Velay, d'une, épine de la sainte Couronne de N.S. Jésus-Christ.)

FIG. 47

Mais voici deux « *monstrances* » qui intéresseront le lecteur.

Monstrances de l'église Saint-Rambert en Forez. — La première est une pièce d'orfèvrerie assez curieuse (FIG. 48) qui nous paraît remonter au XVe siècle. Selon toute vraisemblance, elle fut un don du pieux Jean de Bourbon, évêque du Puy-en-Velay, et Prieur du monastère de Saint-Rambert, où il termina ses jours, en 1485 (1). Cette « *monstrance* » est en argent avec parties en vermeil ; sa forme et son exécution lui donnent un cachet particulier. Son poinçon, marqué de l'initiale « P » couronné, permet, par sa similitude avec celui que nous avons trouvé sur le « *bras-reliquaire* » de Veauche, de l'attribuer au même artiste.



FIG. 48

MONSTRANCE DU XVe SIÈCLE

Don attribué à vénérable Jean de Bourbon, pour l'église priorale Saint-Rambert. Ce reliquaire, en argent poinçonné et mi-partie doré, travaillé au marteau, d'une hauteur de 0^{m},24 cent., a été découvert en 1897, par M. l'archiprêtre curé de la paroisse.

Nous y reconnais-

(1) Jean de Bourbon, fils naturel de Jean Ier de Bourbon, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Forez, etc., fut évêque du Puy-en-Velay (1443), prieur du Prieuré de Saint-Rambert-en-Forez (1468), et mourut dans ledit Prieuré, le 2 décembre 1485.

sons, en effet, la même habileté d'exécution, le même procédé de travail. Complètement façonnée au marteau, cette « *monstrance* » a certaines parties en vermeil, rapportées, découpées et gravées avec beaucoup d'art. Sur son pied rectangulaire, l'emplacement vide d'un écusson laisse facilement deviner les armes absentes du noble donateur. Près du nœud godronné qui orne le milieu du pied, apparaissent les traces de soudure de plusieurs cabochons disparus. La custode, très gracieuse, est rectangulaire, avec parois découpées dans le goût gothique. Au milieu de ces parois, et sur chacune des deux principales faces, une lunule arrondie permet de montrer les reliques. Aux quatre angles, d'élégants contreforts gothiques en vermeil, reçoivent une fine dentelle en bordure de couronnement, que termine un couvercle prismatique monté sur charnières et orné d'une croix (FIG. 48).

L'autre « *monstrance* » du trésor de notre église est plus petite. Elle est faite d'un bois bronzé dans le style du XVIIe siècle. Montée sur un pied tourné en forme de balustre, sa custode, qui se développe sur 0^{m},10 cent. de longueur, est rectangulaire et garnie, aussi sur le devant, d'un cristal au travers duquel on voyait, jadis, les reliques de saint Vincent et de saint Fortunat, martyrs. Les deux petits côtés de cette œuvre modeste portent une fleur de lys, fixée en pointe, et son sommet est terminé par une petite croix. La hauteur totale de cette « *monstrance* » ne dépasse pas 0^{m},21 cent. (FIG. 46 n° 3).

On voit encore, dans le trésor de notre vieille église, deux grands reliquaires en cuivre doré, montés sur pied, avec custodes très bien décorées et d'un excellent effet, mais modernes. Ces deux reliquaires contiennent, l'un : les reliques des saints Jean-Baptiste, Précurseur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Irénée, évêque et martyr, Just, aussi évêque et martyr, Tranquillin, martyr, et Roch, confesseur. L'autre : les reliques des saints Côme, Urbin, Vincent, Fortunat et Caste, martyrs.

CHAPITRE XIII

LE

CULTE DE SAINT RAMBERT

DANS LE FOREZ

A TRAVERS LES SIÈCLES

Nous avons prouvé au chapitre VIIe, tant par la tradition que par les textes de l'ancien office de saint Rambert, que le culte de cet illustre martyr fut, dès les premiers temps de la translation de ses reliques, en grand honneur dans la région du Forez qui avoisine la petite cité de Saint-Rambert. Nous avons dit que de nombreux pèlerins, attirés par les miracles opérés près de la châsse du Saint, venaient sans cesse lui demander des faveurs, et que personne ne s'en allait sans avoir obtenu quelques grâces.

Mais, pendant combien de siècles le culte de saint Rambert fut-il en honneur dans notre chère paroisse?

L'affluence des pèlerins autour de la châsse de notre illustre et saint Patron se perpétua-t-elle, pendant le moyen âge, jusqu'aux jours néfastes du grand cataclysme de 1793? Et la dévotion à ses chères reliques provoqua-t-elle, à travers les siècles, de nombreux et éclatants prodiges?

Sur ces trois points intéressants nous n'avons pu, malgré nos longues et actives recherches, recueillir aucun de ces documents précis dont l'existence fixe clairement la vérité.

Toutefois, d'après une tradition populaire très accréditée dans le pays, nous osons dire, sans trop nous aventurer, que depuis les beaux jours de leur translation jusqu'aux temps malheureux de la grande Révolution (1793), les reliques de saint Rambert furent entourées de la plus grande vénération par les fidèles de notre chrétienne cité.

Chaque année, principalement aux trois fêtes qui leur étaient consacrées, ces reliques insignes voyaient une grande affluence de fidèles agenouillés auprès de leur châsse, plus célèbre alors par le bruit des miracles que par l'éclat de l'or.

Nous ferons remarquer, en effet : 1° que le Bréviaire où sont contenus l'office de la fête de saint Rambert et celui de la fête de la Translation de ses reliques, renferme aussi l'office de la *Fête des miracles;* 2° que, de tout temps, d'après le même Bréviaire, et d'après les Livres de *Distributions manuelles du Chapitre des chanoines de Saint-Rambert, aux* XVIe, XVIIe *et* XVIIIe *siècles* (1), les trois fêtes suivantes se célébraient à la suite l'une de l'autre, dans l'église priorale, savoir : la fête de la Translation des reliques, le 3 octobre; la fête de la Dédicace de l'Eglise du prieuré, le 4 octobre; et la fête des miracles de saint Rambert, le 5 octobre.

D'où il ressort que, si dans l'église de notre ancien Prieuré l'on établit, à une certaine époque (2), *la Fête des miracles de saint Rambert*, c'est bien qu'assurément les prodiges se multipliaient autour de la châsse de l'illustre martyr.

(1) Livre des *Distributions manuelles* du Chap. de l'Eglise collégiale de Saint-Rambert. (*Archives de la Loire.* Fonds de Saint-Rambert.)

Ces Livres manuscrits contiennent pendant plusieurs siècles, outre les *distributions* d'honoraires aux chanoines, pour assistance aux offices, l'ordre des fêtes de l'année.

(2) Et certainement bien avant le XVIe siècle, puisque les livres des *Distributions manuelles* font déjà mention de cette fête des Miracles, à l'époque de la sécularisation du monastère, vers 1541, comme d'une fête ancienne.

C'est bien, aussi, que la reconnaissance de ses fidèles serviteurs, comblés et de grâces et de faveurs, réclamait le temps et les moyens de se manifester avec éclat.

En effet, l'Eglise dans sa haute sagesse n'établit aucune fête en l'honneur des saints, qu'elle n'ait, pour cela, de sérieux motifs, et qu'elle n'y soit contrainte, en quelque sorte, par l'éclat des vertus des serviteurs de Dieu; ou encore qu'elle ne trouve, dans ces fêtes, un moyen d'exciter la foi des populations et de les retenir dans le devoir.

D'ailleurs, dans la succession non interrompue des trois fêtes que nous venons de nommer, et dont la célébration avait lieu jusqu'aux derniers jours du XVIIIe siècle, les 3e, 4e et 5e jours d'octobre, ne faudrait-il pas voir le désir de l'Eglise de donner une large satisfaction à la piété des pèlerins reconnaissants envers saint Rambert thaumaturge ? Un seul jour pour témoigner leur gratitude à leur généreux bienfaiteur, un seul jour pour faire éclater les transports de leur joie, eût été trop peu. Il leur fallait les heures bénies de trois grandes journées, la magnificence des cérémonies, les chants et les prières de trois fêtes, pour redire à l'illustre Protecteur l'hymne de la reconnaissance et de l'amour.

Voilà pourquoi nous ne craignons pas d'affirmer que, pendant le long espace de sept siècles (1078-1793), notre vieille église fut témoin d'un grand nombre de prodiges opérés par l'intercession de son illustre Patron, et que pendant sept siècles elle vit les pèlerins, évêques, prêtres et fidèles, affluer dans son enceinte, pour s'y agenouiller auprès des ossements sacrés de notre bienheureux martyr (1).

On pourrait peut-être objecter aux preuves que nous venons de donner sur la vérité des miracles opérés par saint

(1) A la date du 12 juin 1662, l'archevêque de Lyon, Mgr Camille de Neuville de Villeroy, faisant aussi sa visite pastorale, en laisse un procès-verbal dans lequel nous lisons : « Sur le maître-autel, il y a une châsse de bois doré, où sont les reliques de saint Rambert « et de saint Domitien que nous avons aussy vénérées. »

Rambert, dans le cours des siècles, et sur l'affluence des pèlerins à sa châsse vénérable, ce texte des actes du martyr : « *Bien que les miracles..... paraissent cesser aujourd'hui* (1). » Mais ce texte, qui porterait à croire que les cendres de notre cher Saint sont, depuis bien longtemps, comme une terre stérile et inféconde, nous paraît en réalité, tout au plus faire allusion à une fréquence moins grande de faits miraculeux, sans en nier, pour cela, l'existence et la continuation.

Du reste, tout en reconnaissant une certaine rareté de miracles autour de la châsse du bienheureux thaumaturge, conséquence non de son impuissance auprès de Dieu, mais de l'énormité de nos péchés, nous allons montrer avec des preuves irrécusables que les dévots serviteurs n'ont pas manqué à saint Rambert dans le cours des siècles, et partant que son culte aimé n'a jamais cessé d'être en honneur dans notre région forézienne.

Les documents sur lesquels nous nous appuyons pour prouver notre thèse ne sont pas autres que les legs pieux faits, à titre de reconnaissance, à diverses époques, par des testateurs de toute condition, au profit de l'autel et du luminaire de saint Rambert. Ces documents, tirés de l'*Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790* (2), sont de nature à mettre de notre côté les esprits qui hésiteraient encore à donner au culte de notre illustre Patron, la notoriété et l'efficacité que nous lui avons attribuées pendant tout le moyen âge.

(1) Actes du Martyre de saint Rambert. (Fonds Bollandistes, fête le 13 juin.)

(2) Par Aug. Chaverondier, tome II, *Archives civiles*, série B., n°s 1583 à 1906, année 1888.

LEGS PIEUX FAITS A DIVERSES ÉPOQUES
AU LUMINAIRE DE SAINT RAMBERT

1311. — En juillet de cette année, dame Flore, fille de Guillaume de Chambles, fait un legs de 2 sols viennois à la chandelle (luminaire) de saint Rambert.

1329. — Le 2 février, legs de Pierre de Veauche, fils de feu Pierre Roer, au luminaire de saint Rambert.

1341. — Le 21 avril, legs de Benoîte Boniolha, d'Andreyzieu, paroisse Saint-Cyprien, au luminaire de saint Rambert.

1348. — Le 7 septembre, legs de Jean Colombet, d'Anères, paroisse Saint-Just-sur-Loire, au luminaire de saint Rambert.

1356. — Le 10 octobre, legs de messire Hugue d'Urgel, chevalier, fils de feu messire Humbert d'Urgel, aussi chevalier, au luminaire de saint Rambert.

1361. — Le 20 août, legs de Jean de Bonson, juré de la cour de Forez et noble Sicarde, dite Liatarde, femme de Falconnet de Chambles, damoiseau, au luminaire de saint Rambert.

1370. — Le 15 septembre, legs d'André Chalandon, dit Malbuyas, du Lac, paroisse Saint-Cyprien, au luminaire de saint Rambert.

1382. — Le 20 janvier, legs de Jacquemet Vicaret, de Grantgent, paroisse Saint-Just-sur-Loire, au luminaire de saint Rambert.

1391. — Le mercredi après Noël, legs de Barthélemi Roland, d'Andreyzieu, paroisse Saint-Cyprien, et d'Antoine Milon, de Saint-Rambert, au luminaire de saint Rambert.

1400. — Vers le 25 septembre, legs de Jean de Mont-Jaunier, de la paroisse Saint-Rambert, au luminaire de saint Rambert.

1403. — Le 21 février, Messire Jean Poncet, prêtre curé de Saint-Rambert, lègue, pour une fois, trois francs en or pour l'entretien du luminaire de saint Rambert.

1403. — Le 17 septembre, legs de Jeanne de Malhargues, femme de Jean de Bosco (Du Boys), notaire juré de la Cour de Forez, au luminaire de saint Rambert.

1408. — Le 6 septembre, legs de Catherine Rochaing, veuve d'Antoine Milon, de Saint-Rambert, au luminaire de saint Rambert.

1415. — Le 25 février, legs de Messire André Granet, prêtre habitant Saint-Rambert, au luminaire de saint Rambert.

1424. — Le 11 mai, honnête homme Jean Bicieu, clerc de Saint-Rambert, donne et lègue une fois pour toutes, à l'église Saint-Rambert « une asnée » d'huile pour être répartie « *dans les lampes* » de saint Rambert, de la bienheureuse Vierge Marie et de tous les saints et saintes de Dieu, et les y tenir allumées.

1427. — Le 29 avril, legs de honnête homme Messire Déodat Sarrazin, prêtre curé de Saint-Rambert, au luminaire de saint Rambert.

1428. — Le 5 septembre, legs de Jean Michel, de Saint-Rambert, notaire public, au luminaire de saint Rambert.

1432. — Le 5 janvier, legs de Messire Jean Girin, prêtre de Saint-Rambert, au luminaire de saint Rambert.

1439. — Le 13 août, legs de Pierre Ponchon, forgeron, de Saint-Rambert, au luminaire de saint Rambert.

1444. — Le 21 novembre, autre legs de Messire Jean Poncet, prêtre de Saint-Rambert, au luminaire de saint Rambert.

1447. — Le 29 avril, legs de Pierre Reynod de Mont-Jaunier, paroisse Saint-Rambert, au luminaire de saint Rambert.

1614. — A cette date, et le mercredi 9 juillet, Monseigneur de Marquemont faisant sa visite pastorale à Saint-Rambert-en-Forez, constatait la présence d'un autel sous le vocable de saint Rambert, édifié derrière le grand autel, « pour y dire Messes pour les malades ». C'est une preuve évidente que le culte de saint Rambert était bien vivant, à cette époque, dans les familles chrétiennes qui lui demandaient la santé de leurs malades. *(Archives de la Paroisse.)*

N'est-il pas évident que tous ces legs pieux, faits au profit du luminaire de la chapelle ou de la châsse de saint Rambert, n'ont été que l'expression de la reconnaissance des testateurs envers le Saint, dont ils avaient reçu des faveurs signalées?

Assurément, si la dévotion à saint Rambert n'avait pas tenu la place d'honneur dans les familles chrétiennes de la ville de Saint-Rambert, et dans le voisinage; si les membres de ces familles n'avaient jamais été l'objet de quelques grâces particulières, assurément, ils n'eussent jamais eu l'idée de faire des aumônes pour l'entretien des Reliques du grand Martyr.

Remarquons, ici, que certains legs, celui par exemple de Jean Bicieu, est fait en faveur « *des lampes de saint Rambert, pour les y tenir allumées* ».

Donc, la châsse qui contenait les précieuses reliques de notre illustre Patron était, au moyen âge, un objet de grande vénération. Loin d'être reléguée dans un lieu obscur, enve-

loppée d'indifférence et d'oubli, elle occupait, sous les voûtes saintes de l'Eglise priorale, une place d'honneur (1). On la voyait, sans nul doute, au-dessus du grand autel, toute resplendissante des lumières et des lampes merveilleuses que la piété des fidèles y entretenait nuit et jour, et qui, en lui faisant comme un brillant diadème, la signalaient tout spécialement à la piété des pèlerins.

Le seul fait de lampes brûlant nombreuses devant la châsse de saint Rambert ne suffirait-il pas pour prouver qu'au moyen âge, et encore longtemps après, le culte de notre illustre Patron était cher à nos populations foncièrement chrétiennes, et que des miracles s'opéraient auprès des insignes Reliques que nous possèdons (2)?

Il est fort regrettable que, dans le nombre incalculable de documents que nous avons fouillés (3), nous n'en ayons trouvé aucun nous donnant, non point le récit détaillé des grandes fêtes annuelles de notre illustre Patron, aux siècles passés, mais y faisant seulement quelque lointaine allusion.

Nous espérons cependant, en poursuivant nos recherches, être plus heureux dans la suite.

Avant de clore ce chapitre sur le culte de saint Rambert dans le Forez, et à travers les âges, nous voulons, inspiré par

(1) Dans le procès-verbal de Mgr Camille de Neuville, lors de sa visite en 1662, nous avons vu que ce prélat vénéra la châsse de nos reliques, placée sur le grand autel. (*Archives de la Paroisse.*)

(2) Messire Jean-Marie DE LA MURE, dans son *Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon*, page 270, Livre du Recueil des noms des saints plus singuliers, etc., s'exprime ainsi à l'article Saint-Rambert : « Et c'est de ce lieu (de Saint-Rambert-de-Joux en Bugey) « où se fit la déposition du corps de saint Rambert, environ l'an 680, que ses reliques « principales furent depuis, par succession de temps, miraculeusement transportées au « pays de Forès, en ce même diocèse du temps de Gillinus, comte dudit pays, qui vivait en « l'année 1078, et qu'elles y donnèrent le nom à un magnifique Prieuré de l'archiprêtré « de Montbrison, qui auparavant y portait celui de Saint-André, où elles sont à présent « révérées, et où Dieu, en leur faveur, opère de grands et fréquents miracles. » (Texte authentique.)

(3) Grâce à l'amabilité et à l'obligeance inaltérable et de M. Joseph de Fréminville, archiviste du département de la Loire, et de M. Th. Rochigneux, bibliothécaire de la Diana, à Montbrison.

la tradition locale, et appuyé sur les titres que nous avons cités, répéter encore une fois avec l'auteur érudit des « *Excursions foréziennes* » (1) : « Avant 1793, un grand « concours de peuple avait lieu le jour de la fête de saint « Rambert, en cette ville, pour vénérer les Reliques du « Saint, et ce qu'on appelait alors « *la Robe de la Vierge* » « ou Chasuble de saint Rambert » (2).

(1) M. le docteur A. Rimaud, *Excursions foréziennes*, p. 27.

(2) Robe de la Vierge. C'est, nous l'avons dit ailleurs, le nom que le peuple de la région donne à la fameuse chasuble dont nous avons fait la description au chapitre XI[e].

CHAPITRE XIV

RECONNAISSANCES
DES
RELIQUES DE SAINT RAMBERT
A DIVERSES ÉPOQUES

« L'Histoire Ecclésiastique, dit le savant auteur des *Archives*
« *de Belley* (1), offre à notre admiration le zèle des premiers
« chrétiens à recueillir les actes des Martyrs, et tous les faits
« qui pouvaient constater l'authenticité de leurs dépouilles
« mortelles. Leurs vertus, leur courage, leur genre de mort,
« les miracles qui s'opéraient à leur tombeau, leurs panégy-
« riques, tout était fidèlement enregistré. La lecture de ces
« livres sacrés fortifiait la foi des fidèles, et les animait à la
« défense de la cause pour laquelle les Martyrs avaient
« souffert. »

Malheureusement, le feu des persécutions allumé par la haine du nom chrétien détruisit ces annales précieuses des confesseurs de la foi, aux premiers siècles de l'Eglise.

(1) M. Depéry, vicaire général de Belley, auteur de l'*Histoire hagiologique du diocèse de Belley*, 1835.

Plus tard, lorsque la mort eut eu raison des tyrans et des persécuteurs, les serviteurs de Dieu ne trouvant plus l'occasion de verser leur sang pour Jésus-Christ, voulurent cependant lui consacrer les heures d'une vie d'héroïques vertus. Aussi se bâtirent-ils, d'abord, des cellules dans les lieux les plus retirés du monde, pour y vivre dans la solitude et la pénitence; et ensuite des monastères, où vivant ensemble ils s'adonnaient à un nouveau genre de martyre : celui des austérités corporelles les plus rudes, et des mortifications spirituelles les plus austères.

Or, ces maisons de prières ferventes et de fortes vertus, ces monastères, soit qu'ils abritassent des disciples de saint Benoît ou de saint Bruno; soit qu'ils donnassent asile à des fils de saint Bernard ou de saint François d'Assise, ces monuments, en un mot, véritables sanctuaires de la sainteté, périrent encore en grande partie, les uns par la torche incendiaire des barbares, les autres par le pic destructeur des protestants ou le marteau haineux de la Convention.

De sorte qu'ils sont rares de nos jours, les monuments fidèles gardiens de la mémoire des saints; rares sont les reliques insignes, les procès-verbaux qui en constatent l'authenticité; rares les actes qui rappellent leurs vertus et les miracles opérés par leurs restes sacrés; rares enfin les parchemins qui font mention de leur translation.

Voilà pourquoi nous ne pouvons pas offrir à nos lecteurs le plaisir de lire les détails intéressants des *Reconnaissances* de nos chères reliques, avant le XVII[e] siècle.

Il n'est pas douteux qu'elles aient été maintes fois visitées et reconnues canoniquement par l'autorité archiépiscopale du XII[e] au XVI[e] siècle; mais comme tant d'autres pages pleines des événements de ces temps reculés, les annales concernant ces visites se sont perdues, pendant la Révolution qui couvrit la France de cendres et de ruines, au siècle dernier.

La première fois qu'il est fait mention d'une visite pastorale

dans l'église Saint-Rambert, d'après les documents échappés au vandalisme de l'hérésie et de l'impiété, c'est en l'année 1468. Encore, cette visite ordonnée par le Cardinal de Bourbon (1) et dont fut chargé son délégué et suffragant, Etienne de Chassaigny (2), ne fait-elle pas mention spéciale de nos insignes reliques.

Le texte de cette visite (3) dont nous parlerons plus au long, en son lieu, est d'une brièveté désolante. Et, quand on voit le délégué de l'éminent Cardinal de Bourbon (4) résumer toutes ses investigations au prieuré et à l'église Saint-Rambert en ces quatre mots, d'un laconisme extrême : « *Omnia ibidem bene stant* » : « *Là, toutes choses sont en parfait état* », on est tenté de se demander si Etienne de Chassaigny s'est bien explicitement acquitté de la mission qui lui avait été confiée (5).

Il a certainement vu, dans sa visite, la châsse d'or entourée de lumières, et montrant au peuple les sacrés ossements de saint Rambert. Il l'a vue, il l'a certainement vénérée, et cependant, il n'y fait pas la moindre allusion.

Toutefois, que le lecteur se console de ce silence, nous allons nous en servir pour établir notre thèse sur l'existence,

(1) Charles II de Bourbon, archevêque de Lyon, cardinal, 1447-1488.

(2) *La Gallia Christiana* écrit, page 369 : Partie de la Métropole de Lyon et Vienne : Etienne de la Chassaigne.

(3) Elle eut lieu le 8 mai 1468, d'après le Manuscrit f° 15, n° 5529 du fonds latin de la Bibliothèque nationale.

(4) Archevêque de Lyon, 1447 à 1488.

(5) Voici le texte de la visite faite en l'église de Saint-Rambert le 8 mai 1468 par Mgr Etienne de Chassaigny, délégué par le cardinal Charles de Bourbon :

Apud Sanctum Ragnebertum. Die octavâ mensis predicte Maii, domini visitatores advenerunt ad sanctum Ragnebertum pro visitando prioratum conventualem dicti loci, et ecclesiam parrochialem ubi religiosi dicti prioratûs venerunt ipsi dominis obviàm processionaliter, et receperunt ipsos dominos canonice et debite, *et quia omnia ibidem bene stant* in prioratu, nihil fuit injunctum.

Apud ecclesiam parrochialem dicti loci, paviatur aut Caronetur Capella dictæ ecclesiæ, in quà sunt fontes baptismales. Solverunt expensas dominorum.

et le parfait état des reliques de notre illustre Patron, à cette lointaine époque.

Or, voilà le raisonnement que nous faisons pour prouver ce que nous avançons. Le manuscrit qui contient, rédigés en latin, les procès-verbaux des visites faites, au milieu du xv[e] siècle, par les mandataires de l'archevêque de Lyon dans près de huit cents églises ou chapelles relevant de sa juridiction, est un document conçu sur un plan très restreint et composé, nous l'avons dit déjà, avec un laconisme absolument regrettable. L'ensemble des faits qui s'y trouvent exposés n'est guère qu'une sèche nomenclature, ayant trait à des réparations d'immeubles et d'objets mobiliers, suivie de la désignation et de la nomination des luminiers de chaque paroisse (1).

Si notre vieille châsse des reliques de saint Rambert, objet mobilier de l'église conventuelle du prieuré, eût été en mauvais état, assurément Etienne de Chassaigny aurait donné ce détail dans l'exposé succinct de sa visite. Il n'en parle pas. Donc la châsse était en parfait état de conservation et gardait religieusement son trésor de reliques.

A ceux qui se réclameraient du silence d'Etienne de Chassaigny, pour objecter que les reliques de saint Rambert avaient alors disparu, depuis longtemps, de l'église du Prieuré, sinon même, pour prétendre que ces reliques n'ont jamais existé, nous répondrions : — Non. La châsse n'avait point disparu, et les ossements précieux de saint Rambert étaient encore vénérés à Saint-Rambert en 1468, puisqu'en 1447, à peine vingt ans auparavant, Pierre Reynod de Mont-Jaunier faisait un legs au luminaire de saint Rambert, c'est-à-dire aux Reliques de cet illustre Martyr, au profit desquelles, déjà, en 1424 et le 11 mai, honnête homme Jean Bicieu avait légué

(1) Notes tirées de la préface du tome XI[e] du *Recueil des Mémoires et Documents sur le Forez*, publié par la Société de la Diana 1895, page XXXIII.

une asnée d'huile, pour être répartie dans *les lampes* suspendues autour (1); puisqu'enfin nous savons qu'en 1625 les mêmes reliques furent visitées et reconnues authentiques, comme nous allons le raconter.

En effet, le 29 septembre de cette même année 1625 (2), « les « Reliques de saint Rambert et de saint Domitien ont été « visitées par le R. P. Jésuite Pierre-François Chifflet, venu « de la part de Messire le Comte de Vernes (3), alors prieur « de Saint-Rambert (4). »

Ces lignes dont nous regrettons encore la brièveté ne suffiraient pas cependant à prouver l'authenticité du trésor renfermé dans la Châsse de notre illustre Patron, si nous n'avions plusieurs autres titres importants à présenter au lecteur. Le premier (5), daté du cinquième jour de juin 1708, nous apprend que les reliques furent visitées, à la réquisition de MM. les Chanoines du Chapitre de l'Eglise Collégiale par M. Pactier, archiprêtre de Montbrison, en présence du Chapitre, du Curé, des Marguilliers et des officiers de Saint-Rambert (6). Le procès-verbal de cette visite est signé de MM. Jullien, sacristain; David, curé; David, procureur d'office, et de six autres chanoines : MM. David, Delafuste, Relogue, Gérentet, Carrier et Jacquette. Et la seconde pièce probante est le procès-verbal de la visite faite aux Reliques, en 1718, par Mgr François Paul de Neuville de Villeroy. Nous allons en parler.

(1) Voir ci-dessus, chapitre XIIIe, la nomenclature des legs au profit des Reliques de saint Rambert.

(2) Document conservé aux *Archives paroissiales*.

(3) Le comte de Vernes fut prieur de Saint-Rambert, en 1625, sous l'épiscopat de Mgr de Marquemont, qui fut archevêque de Lyon, de 1612 à 1626.

(4) *Archives paroissiales*.

(5) Voir les pièces justificatives n° 19, à la fin du volume.

(6) M. l'archiprêtre de Montbrison était alors délégué par Mgr Claude II de Saint-Georges, archevêque de Lyon (1693-1714).

Quelques années auparavant, c'est-à-dire en l'année 1662, et le 12 juin, Mgr Camille de Neuville de Villeroy faisant sa tournée pastorale s'était bien arrêté à Saint-Rambert et avait bien vénéré, il est vrai, dans notre église, et sur le grand autel où elle était placée, la châsse de bois doré contenant les Reliques de saint Rambert et de saint Domitien (1), mais n'en avait point fait l'ouverture.

Disons en passant que le premier titre nous révèle un pieux larcin fait, au détriment des insignes reliques, par ceux-là mêmes qui en vinrent constater l'authenticité; larcin très regrettable que la plus fervente dévotion envers saint Rambert n'excuserait pas, si nous ne lisions, au bas des lignes que nous allons citer textuellement, le nom de Mgr Claude II de Saint-Georges, archevêque de Lyon, ayant tout pouvoir.

« Nous, Archevêque et Comte de Lyon, pour satisfaire à
« notre dévotion, et à celle de nos vicaires généraux et autres
« vénérables personnages qui nous accompagnaient, et en
« vertu du pouvoir que nous en avons, nous déclarons avoir
« ôté de ladite châsse, les parties des reliques suivantes :

« Une vertèbre, six côtes, une grosse dent, un petit os du
« doigt de la main (2). »

Dix ans plus tard, le 3 octobre 1718, Mgr François-Paul de Neuville de Villeroy (3), Archevêque et Comte de Lyon, prieur de Saint-Rambert, voulut aussi satisfaire à sa dévotion, en faisant ouvrir la châsse de saint Rambert pour vénérer les reliques de cet illustre martyr, d'une manière plus solennelle. Le procès-verbal de cette visite est notre 2ᵉ titre.

(1) Procès-verbal de la visite de Mgr Camille de Neuville de Villeroy, archevêque de Lyon, 1653-1693. (*Archives du Rhône.* Fonds de Saint-Rambert-l'Ile-Barbe.) Une des pièces obligeamment communiquées par M. Paul Richard, l'érudit chercheur.

(2) *Archives paroissiales.* Mgr Claude de Saint-Georges, *Arch.*, 1693-1714.

(3) Mgr François-Paul de Neuville de Villeroy fut archevêque de Lyon, de 1714 à 1731. C'était le neveu de Mgr Camille de Neuville, archevêque de Lyon, de 1653 à 1693.

Le lecteur s'étonnera peut-être de ces visites de notre châsse à de si courts intervalles. Car, dans l'ordre ordinaire des choses, les reconnaissances d'authenticité de reliques sont rares. L'autorité ecclésiastique a toujours procédé avec prudence, dans cet usage de son droit; et en parcourant les annales diocésaines contenant les visites pastorales de nos Seigneurs les Archevêques, on constate que ces reconnaissances ne se font pas ordinairement plusieurs fois dans l'espace d'un siècle.

Que penser donc de ces reconnaissances de nos saintes reliques à deux intervalles si rapprochés ?

Notre conviction est que la notoriété des insignes reliques de saint Rambert, la renommée des miracles opérés par elles donnaient, à tous, l'envie de les voir, de les vénérer, et finalement d'en posséder quelques parcelles.

On comprend maintenant que Mgr de Neuville, bien qu'il connût le procès-verbal constatant la visite de la châsse, dix années auparavant, par son éminent prédécesseur, Mgr de Saint-Georges, désirât, lui aussi, voir de ses yeux, des ossements dont la sainteté, la puissance et la célébrité étaient partout en si grand honneur.

C'est pourquoi, la quatrième année de son avènement au siège archiépiscopal du grand diocèse de Lyon, étant en tournée pastorale, il s'arrêta dans sa bonne et chère ville de Saint-Rambert, et pour satisfaire à sa dévotion, fit l'ouverture de la châsse où étaient renfermées les reliques de notre Saint (1).

« Nous l'avons trouvée, dit le procès-verbal, fermée à trois « clefs; et, après ladite ouverture faite, nous avons vénéré « ces précieuses reliques, et nous les avons visitées pièce à « pièce. Nous les avons trouvées bien enveloppées en dix-

(1) Voir aux pièces justificatives, n° 20.

« huit paquets, que nous avons tous ouverts et visitez, et « avons trouvé toutes les parties mentionnées dans l'inven- « taire que nous joignons icy, entières et très bien conservez. « En foy de quoy, nous avons fait dresser ce procèz-verbal, « en présence de nos vicaires généraux et autres notables « personnages, qui nous accompagnent dans nos visites, « dont nous faisons mettre, icy, les noms et qualitez « vénérables. »

Comme le procès-verbal dont il s'agit ici a une réelle importance, le lecteur doit le connaître dans tous ses détails. Pour avoir une idée juste et précise de la valeur authentique du document, nous en continuons donc la transcription par la nomenclature des témoins présents à l'ouverture de la châsse :

« Furent présents : Messire Léonard de la Croix, prêtre « docteur en Sorbonne, abbé de Saint-Julien de Tours, « chapelain de Sa Majesté, obéancier de Saint-Just de Lyon, « notre vicaire général; Mre Paul Cohade, prêtre docteur de « la Maison et Société de Sorbonne, notre vicaire général « des Religieuses; Mre François de Rochefort, prêtre prévôt et « curé de l'Eglise collégiale et paroissiale d'Enay de Lyon ; « Mre Nicolas Navarre, prêtre docteur de Sorbonne, notre « promoteur général substitué; Mre Jean Picheret, prêtre « supérieur de la Congrégation des Missionnaires de Saint- « Joseph; Mre Laurent Boyer, curé archiprêtre de Saint-Etienne « et des sieurs sacristains et chanoines dudit lieu (1).

« Donné à Saint-Rambert le jour et an que dessus, et ont « signez les dits sieurs mentionnez, ainsy signé, l'archevêque « de Lyon, prieur de Saint-Rambert, etc... (2) » — 3e titre.

(1) Les chanoines de l'époque étaient : Mres Jullien, sacristain, Carrier aîné, Carrier jeune, Dubois, Relogue, Thévenet, Escalle, Roche, De Lugny, Gérentet.

(2) Nous avons conservé à ce document le style et l'orthographe que nous lui avons trouvés.

Nous venons de lire que Sa Grandeur Mgr de Neuville de Villeroy trouva, dans la châsse qu'il visitait, dix-huit paquets contenant les reliques entières et bien conservées.

Or, voici l'inventaire qu'il en fit, sous les yeux des personnages notables qui l'accompagnaient.

Nous transcrivons la pièce telle que nous l'avons trouvée, dans nos archives paroissiales.

CATALOGUE DES PAQUETS

ICY ENFERMÉS QUI SONT DIX-SEPT EN NOMBRE

1 Os femoris unum.
2 Os femoris alterum.
3 Os brachii unum.
4 Os brachii alterum.
5 Os tibiæ.
6 Duo ossa peronea.
7 Cubitus cum duobus radiis.
8 Pars ossis sacri una.
9 Pars ossis sacri altera.
10 Coccix.
11 Vertebræ septem.
12 Costarum fragmenta.
13 Cranii pars posterior cum dentibus septem.
14 Ossicula manuum ac pedum.
15 De ossibus humeri et sterni.
16 Varia ossium fragmenta.
18 Pulvis reliquiarum Sti Ragneberti atque Beati Domitiani.

Le texte original de la nomenclature des paquets de reliques ne porte, en vérité, que 17 numéros. Le nombre ordinal 18, énoncé immédiatement après le chiffre 16, ne paraît point avoir été placé, ici, par erreur du copiste, qui sous la dictée

de Mre Guichard, délégué de Sa Grandeur Mgr de Saint-Georges, présidait et à l'ouverture de la châsse et à la rédaction du procès-verbal.

L'écriture de ce procès et celle du catalogue sont très uniformes. Les espaces entre chaque ligne bien gardés. On ne voit aucune rature, ni sur le chiffre 16, ni sur le chiffre 18. Voici, d'après nos recherches, l'explication de cette présence du nombre ordinal 18, dans un rang qui ne lui appartient pas.

D'abord, les visiteurs des reliques trouvèrent 18 paquets; mais ensuite ils enlevèrent de la châsse celui qui portait le n° 17, pour se l'approprier sans doute.

La paroisse Saint-Rambert-en-Bugey possède, dans une châsse vénérable, plusieurs parties importantes du corps de saint Rambert. On pourrait, en les joignant à celles de Saint-Rambert-en-Forez, reconstituer le corps presque entier de l'illustre martyr.

Voici, d'après le procès-verbal de la reconnaissance des reliques de saint Rambert, faite en 1763 par Dom Godard, visiteur de l'ordre de Cluny, les ossements contenus dans la châsse de Saint-Rambert-en-Bugey :

Deux os du coccix.
Deux fémurs.
Un péroné.
Un cubitus.
Des portions de clavicules, de fausses côtes, de l'épine du dos.
Un crâne.
D'autres petits ossements, plusieurs fragments d'os.
Un peu de terre dans laquelle le saint fut inhumé.
D'autres particules de reliques.

En 1739, et le trentième jour du mois de mai, les reliques de saint Rambert eurent encore l'honneur de la visite de Mgr Emmanuel Henry Timoléon de Cossé-Brissac, évêque et seigneur de Condom, abbé de Fontfroide et de Saint-Urbain, prieur de Saint-Rambert-en-Forez.

Cet illustre prélat (1), après avoir vénéré les précieuses reliques, et les avoir présentées au peuple assemblé dans l'église, pour la circonstance, procéda à l'ouverture de la châsse, en présence de M[res] Jullien, chanoine sacristain; Gérentet, Escalle, autres chanoines; et de MM. Pommerol, juge; Javelle, capitaine châtelain.

« Nous en avons fait la visite, dit le procès-verbal, en la « qualité de Prieur. Et, pour notre propre consolation et « dévotion aux reliques dudit saint, nous avons pris quatre « morceaux des ossements, pour les transférer dans notre « diocèse, ou autres lieux consacrés à la piété des fidèles. (2) »

A en juger par la teneur assez brève du procès-verbal où l'on parle de l'ouverture de notre châsse, par Mgr de Cossé-Brissac, de la vénération des reliques qu'elle renfermait par Sa Grandeur, et *de la présentation de ces mêmes reliques* au peuple pour les faire vénérer, mais où ne se trouve, pourtant, aucune allusion à l'état des reliques elles-mêmes, ni à leur nombre, ni aux procès-verbaux des diverses visites faites antérieurement, on a quelque peine à admettre que Mgr

(1) Mgr de Cossé-Brissac, prieur commendataire de Saint-Rambert, aimait sa Collégiale de Saint-Rambert. Pendant cette année 1739, il passa tout le mois de mai au milieu de ses chers chanoines, présidant les offices canoniaux, chaque fois que ses affaires lui en donnaient le loisir. C'est ainsi que nous constatons sa présence au chœur les 3, 6, 7, 10 et 17 mai, encourageant, de sa haute présence, la piété des chanoines ses administrés. Ce fut, sans doute, avant de reprendre le chemin de son diocèse, qu'il fit la reconnaissance des reliques dont nous parlons.

Les de Cossé-Brissac portaient : De sable à trois fasces d'or danchées par le bas. Devise : *Virtute et tempore.*

(Livre des « *Distributions manuelles* » du Chapitre de Saint-Rambert, 1715-1748. *Archives de la Loire*. Fonds de Saint-Rambert.)

(2) Voir les pièces justificatives n° 21.

l'évêque de Condom ait eu l'intention de faire une reconnaissance canonique du trésor de nos saintes reliques. Si Sa Grandeur avait voulu imiter ses augustes prédécesseurs, procédant dans les mêmes circonstances, il aurait mentionné, dans le procès-verbal qu'il signe « Emmanuel évêque de Condom », les dix-sept paquets trouvés dans la châsse, en rappelant chacune des légendes explicatives dont ils étaient munis.

Mgr de Cossé-Brissac, usant de son droit d'évêque et de Prieur, a tout simplement ouvert la châsse de nos vénérées reliques pour lui enlever « *quatre morceaux des ossements* » qu'elle renfermait; toujours dans le but de se consoler et de satisfaire sa dévotion...

Avec ce pieux prétexte, il put légalement enrichir de ce nouveau trésor son oratoire particulier, peut-être la cathédrale de sa ville épiscopale, et, à coup sûr, divers autres sanctuaires, puisque le parchemin qu'il a signé de sa main, et qui est scellé de son sceau, nous apprend qu'il prit « *quatre morceaux d'ossements pour les transférer* dans son diocèse, ou *autres lieux consacrés à la piété des fidèles* ».

Si, du moins, Sa Grandeur avait eu soin de nous faire connaître les sanctuaires privilégiés qu'elle voulait doter de nos chères reliques disparues, nos regrets de ne les plus voir à leur place dans notre belle châsse, seraient moins profonds !..... C'est notre 4e titre.

Le 23e jour d'octobre 1780, la châsse fut encore ouverte par Mre Malvin, vicaire général de Lyon, et les reliques reconnues, publiquement, pour être les mêmes que celles qu'avait visitées, quarante-un ans auparavant, Mgr de Cossé-Brissac.

Cette visite faite en présence de Messieurs les Curé, sacristain, chanoines de Saint-Rambert, noble Aubin de la Chièze, juge; noble Jean-Baptiste Gérentet de Lachaud, capitaine châtelain;

Maître Léon Apothicaire, notaire royal et procureur fiscal; Claude Antoine Josué Gérentet de Saluneaux, conseiller du Roi aux bailliage et sénéchaussée de Forez; Messires Richerme, curé; Rebourceau, sacristain; et plusieurs autres chanoines de la Collégiale (1), offre un intérêt tout particulier, en dehors de celui que nous présente la constatation officielle de la présence des mêmes reliques dans la châsse dite « de saint Rambert ». C'est notre 5e titre.

Or, ce qui rend particulièrement intéressante cette visite de Messire Malvin, vicaire général, visite que nous connaissons par le procès-verbal qui en fut fait, c'est qu'elle nous apprend que notre vieille église possédait encore, en cette année 1780, « *un reliquaire en bois sculpté et très antique, contenant les reliques de saint Rambert* ».

Ce reliquaire, Messire Malvin l'appelle « *très antique* ». Si l'on veut exprimer la pensée vraie du vicaire général, visiteur et signataire du procès-verbal, ce superlatif doit se traduire par la paraphrase suivante « *chargé d'un grand nombre de siècles* ». L'adjectif « *antique* », d'après les meilleurs dictionnaires, veut dire « *fort ancien* », et éveille l'idée d'un âge plus reculé et plus éloigné de nous, que les temps qui nous ont immédiatement précédés, et qu'on appelle simplement « *anciens âges* ».

On ne dira pas, par exemple, en parlant d'un château-fort du moyen âge : une antique forteresse, mais bien et grammaticalement : une ancienne forteresse, un vieux château. L'épithète « *antique* » au contraire, s'accolera très bien à des travaux, à des monuments d'une époque remontant bien au-delà des siècles voisins du nôtre. Ainsi, on dit très bien sans manquer aux règles de la grammaire : Les antiques jardins suspendus de Babylone, les antiques Pyramides d'Egypte... D'où nous pouvons conclure, après ces explications préalables,

(1) Voir les pièces justificatives n° 22.

que la châsse de bois sculpté dans laquelle Messire Malvin trouva les reliques de saint Rambert, le 23 octobre 1780, pouvait bien être celle que firent faire, vers le XI[e] siècle, les moines bénédictins du Prieuré, pour y déposer les ossements des saints Rambert et Domitien, transférés miraculeusement dans leur église conventuelle.

Et pourquoi n'en aurait-il pas été ainsi ? Etait-il donc plus difficile de garder, en parfait état de conservation, un meuble en bois dur, qu'une étoffe tissée de fils ténus (1) ? Après huit longs siècles, où elle a été exposée à toutes sortes de vicissitudes, l'admirable étoffe de soie et d'or qui servit à transférer les reliques de saint Rambert, du château-fort du comte Guillaume (2), au prieuré de Saint-André-les-Olmes, se voit encore bien conservée, dans le trésor de notre église. Il ne serait donc ni étonnant, ni impossible que « *l'antique* » châsse de bois sculpté, au XI[e] siècle, servît encore, pendant le XVIII[e], de pieux écrin aux sacrés restes de notre illustre Patron.

Dans ce même procès-verbal, Messire Malvin nous dit qu'il fut prié d'extraire de la châsse de saint Rambert une partie du crâne et une vertèbre, pour les enfermer dans un reliquaire en vermeil « *pour y être conservées et exposées à la vénération des fidèles* ».

Ce reliquaire d'or ne garda que pendant dix ans les reliques qu'on lui avait confiées. Car, à la date du 6 mars mil sept cent quatre-vingt-dix, nous trouvons une preuve que la partie du crâne et la vertèbre distraites de la châsse y furent alors replacées. Voici ce document (3) :

« Les parties de Reliques de saint Rambert martyr, « mentionnées au procès-verbal (de 1780), qui avaient été

(1) Notre précieuse chasuble.

(2) Voir, ci-dessus, le chapitre XI[e].

(3) *Archives paroissiales.*

« mises dans un ancien petit reliquaire de vermeil, ainsi que « porte ledit procès-verbal, en ont été extraites, à l'exception « d'une pièce, qui est la partie de crâne désignée au susdit « procès-verbal, laquelle a été placée dans un petit reliquaire « neuf d'argent, fait en forme de croix, avec un procès-verbal « qui rappelle celui-ci. Cette translation a été faite par « MM. de Grézieu, sacristain, curé ; et Gérentet, chanoine de « la Collégiale de cette ville, commissaires nommés par « M. Navarre, vicaire général du diocèse, qui ont scellé « l'intérieur de la châsse avec un ruban rose de chacun « sceau... » En présence de MM. Jean-Baptiste Guérin (1), prêtre, prédicateur du Carême en cette ville, MM. Jérôme Treynet, Christophe Bénévend, chanoines de la Collégiale et Clément Perrin, tailleur d'habits (2).

Nous n'avons pas retrouvé, dans notre sacristie, parmi les objets religieux qui servent au culte divin, le petit reliquaire de vermeil auquel les deux procès-verbaux, de 1780 et de 1790, font allusion. Il aura, sans doute, disparu pendant la tourmente révolutionnaire, comme ont disparu malheureusement, à cette époque, tant d'objets aussi remarquables par leur ancienneté que par l'art avec lequel ils étaient travaillés ; témoin le fameux tableau représentant le martyre de saint Laurent, que des peintres célèbres vinrent souvent admirer dans l'église, et que M. de Seinas, seigneur de Sury-le-Comtal, amateur distingué et possesseur, à Lyon, d'une collection précieuse de ce genre, passait souvent des heures entières à examiner et à contempler. Des vandales mirent cette toile célèbre en lambeaux.

Mais, si nous avons le regret de ne pouvoir plus présenter à la vénération des fidèles de notre paroisse quelques parcelles

(1) Peut-être « *Garin* ». Les déchirures et les éraflures du parchemin ne nous ont pas permis de déchiffrer sûrement ce nom. Remarquons, ici, que déjà à cette époque, la station de Carême était prêchée solennellement dans l'église Saint-Rambert-en-Forez.

(2) Voir les pièces justificatives n° 23.

des insignes reliques de saint Rambert, dans le reliquaire de vermeil perdu, nous avons du moins la consolation de posséder le petit reliquaire neuf d'argent, fait en forme de croix. Toutefois, les reliques qu'il contenait lui ont été enlevées en 1863, et transférées dans un autre reliquaire d'aremit blanchi, de forme carrée et de style ancien.

Et de nos jours, une parcelle authentique de la vraie Croix a remplacé, dans ce reliquaire en forme de croix rayonnante, la partie du crâne de saint Rambert qui y avait été mise en 1790.

Le lecteur, qui vient de parcourir les pages précédentes et les divers procès-verbaux, où l'autorité diocésaine constate l'authenticité des Reliques de saint Rambert et de saint Domitien pendant l'espace de deux siècles, a, sans nul doute, remarqué qu'à chacune des visites faites à la châsse, son trésor des restes bénis de l'illustre martyr allait s'amoindrissant.

C'est, d'abord, Mgr Claude II de Saint-Georges, Archevêque de Lyon qui, en vertu du pouvoir dont il jouit, déclare avoir ôté de notre vénérable châsse, lors de son ouverture par M. l'archiprêtre de Montbrison, Messire Pactier, le 5 juin 1708 : 1° Une vertèbre ; 2° Une grosse dent ; 3° Un petit os du doigt de la main.

C'est, ensuite, Mgr de Cossé-Brissac, Prieur commendataire de Saint-Rambert-en-Forez qui, le 31 mai 1739, après avoir fait la visite des Reliques, en la qualité de Prieur, pour sa propre consolation et dévotion s'approprie « *quatre morceaux* » des ossements de notre saint Martyr, et les emporte dans son diocèse de Condom, ou autres lieux consacrés à la piété des fidèles.

Et là ne s'arrêtent point les pieux larcins commis légalement par les augustes prélats visiteurs de notre insigne trésor de

reliques. Nous verrons bientôt, dans le cours du chapitre XVIe, que lorsque, en 1804, MM. Claude Cholleton, curé de Saint-Etienne-de-Furan et Antoine Coquard, desservant de Sury-le-Comtal, reçurent commission de l'autorité diocésaine pour reconnaître les Reliques de notre châsse, échappée aux profanations sacrilèges des jours néfastes de la Terreur, ces deux Commissaires officiels ne se firent aucun scrupule de transférer, chacun dans son église paroissiale, une parcelle du trésor de Saint-Rambert.

M. le Curé de Saint-Etienne s'empara d'un petit os, extrait du paquet « *des fragments des côtes* ».

Et M. le desservant de Sury s'appropria une vertèbre et un petit os, pris au même paquet des « *fragments des côtes* », et au paquet des « *vertèbres* ».

En agissant ainsi, à chacune de leurs visites, c'est-à-dire en nous privant, pour leur satisfaction et dévotion personnelles, d'une partie de nos chères reliques, nos seigneurs les Evêques, les Prieurs commendataires du Prieuré de Saint-Rambert-en-Forez, et leurs honorables délégués ou commissaires, ne faisaient sans doute qu'user d'une faculté qui leur appartenait de droit ; et nous nous garderons bien de juger, en quelque manière que ce soit, la conduite de ces honorables visiteurs.

Mais nous ne pouvons pas laisser passer l'occasion d'émettre, ici, nos regrets en voyant notre chère châsse si riche et si renommée par le trésor qu'elle gardait fidèlement depuis de longs siècles, perdre ainsi, une à une, les perles d'or et de diamant qui faisaient sa gloire et son éclat.

Il est vrai, les parties sacrées du corps de notre grand Martyr, ravies à leur écrin séculaire, sont allées enrichir d'autres reliquaires, et proclamer dans d'autres sanctuaires le renom et la puissance de l'illustre Rambert ; et il ne nous

déplait pas de savoir que d'autres paroisses portent, comme la nôtre, son nom béni (1).

Toutefois, nous le répétons avec tristesse, n'est-il point fâcheux que notre église et sa châsse si intéressante, aient vu leur trésor s'amoindrir peu à peu ?...

Avant de terminer ce chapitre, nous sommes heureux de constater un fait. Si nous avons vu tant de fois, à travers les âges, nos seigneurs les Evêques ouvrir notre châsse afin d'extraire pour leur dévotion quelques parties de son trésor de reliques, c'est apparemment que ces reliques étaient insignes; c'est surtout qu'elles jouissaient d'une renommée universelle. En rapprochant, en effet, les divers ossements enlevés du reliquaire, de ceux dont notre église avait le bonheur d'être en possession, on voit que la châsse au XVIII[e] siècle montrait encore, aux fidèles dévots à Saint-Rambert, plus de la moitié de son glorieux corps.

Enfin, nous ne manquerons point d'attirer l'attention du lecteur sur la place qu'a occupée, sur le grand autel, de tout temps et jusqu'à l'époque de la grande Révolution (1793), la châsse de saint Rambert, comme l'insinue le procès-verbal de la visite de Mgr Camille de Neuville, signé le 12 juin 1662 (2).

Ce qui veut dire que les reliques de saint Rambert ont été de temps immémorial en grande vénération; car on ne

(1) Claudius Castellanus in suo vocabulo : Hagiolog. addit quod sub illius nomine variæ reperiantur ecclesiæ etiam in Delfinatu. (Extrait des *Bollandistes*, *passim*.) Il s'agit ici de Saint-Rambert-d'Albon. Mentionnons encore Saint-Rambert-l'Ile-Barbe, près de Lyon.

« Quantité d'autres lieux de la dépendance de l'Ile-Barbe ont pris le même saint pour « leur Patron, comme le bourg de Fauce-Magne, aujourd'hui appelé de Saint-Rembert, à « cause de l'église et prieuré fondés en l'honneur du saint, par quelque archevêque de « Vienne. L'église de Saint-Rembert du bourg de l'Ile-Barbe, bastie depuis l'an 1183 ; car, « en ce temps, ce bourg avait pour patrons les saints Eléazar et Minerve, martyrs, Saint-« Rembert-de-*Nouailles* dans le Lyonnais, sans parler de l'abbaye de Saint-Rembert-en-« Beugey, d'où le saint fut transféré en Forez. » (Cl. LE LABOUREUR, *Maçures de l'Ile-Barbe*, tome I, chapitre XIII[e], page 80.)

(2) Nous donnerons « *in extenso* » dans le 2[e] volume de notre ouvrage, les procès-verbaux des visites pastorales que nos seigneurs les archevêques de Lyon ont faites, dans la région dont notre cité est le centre, aux XVII[e] et XVIII[e] siècles.

plaçait sur les autels, et quelquefois dans les tombeaux d'autels, que les reliques authentiques et dont le culte était bien établi (1).

Et, si cette vénération et cette confiance que leur ont accordées les générations passées, semblent avoir perdu quelque chose de leur ardeur et de leur universalité, depuis un siècle, disons cependant que l'église et la châsse de Saint-Rambert sont restées chères aux Foréziens. Alors que l'église reçoit chaque année de nombreux visiteurs attirés par sa grande réputation de monument historique du plus haut intérêt, la Châsse reste, quand même, le but constant de pèlerinages accomplis annuellement aux jours de la fête de la Translation des Reliques de notre bien-aimé Patron. Et les huit jours de son Octave, qui rappellent les anciennes fêtes de la Dédicace de l'Eglise du Prieuré et des Miracles de saint Rambert, sont encore des jours de prières et de pieuse manifestation auprès de nos insignes reliques.

Nous raconterons, en son lieu, comment dans notre vieille cité, la confiance à notre illustre Patron semble renaître aujourd'hui dans l'âme des fils et des petits-fils de ces vaillants chrétiens qui jadis, on l'a vu, furent aussi bons qu'ils furent généreux et croyants.

(1) Un seul fait, entre mille, pour montrer que partout les reliques de saint Rambert étaient en grande vénération et qu'on y venait, de tous côtés, en « *réméage* » pour demander, au saint martyr, soulagement et guérison :

Le 13 juin 1681, disent nos Registres de catholicité, eut lieu, dans le cimetierre de la paroisse Saint-Rambert, la sépulture de Claude Jacquemond, de Cuzieu, « décédé alors « qu'il avait esté conduit dans cette ville pour faire sa dévotion à saint Rambert ». (*Archives de la Paroisse.*)

CHAPITRE XV

LES RELIQUES

ET LA

CHASSE DE SAINT RAMBERT

PENDANT LA GRANDE RÉVOLUTION DE 1793

Nous raconterons, dans ce chapitre, l'histoire intéressante du sauvetage de notre vénérable châsse et de son trésor de reliques, durant les mauvais jours de la Terreur, en 1793.

Pendant sept siècles, nous l'avons dit, la châsse contenant les sacrés ossements de saint Rambert, placée sur le maître-autel, fut constamment l'objet d'une profonde vénération de la part des fidèles de notre chrétienne paroisse, et d'un grand nombre de pieux pèlerins que la dévotion au saint martyr attirait de toutes parts (1).

Abritée sous la majestueuse coupole que les moines du Prieuré élevèrent, vers la fin du XIe siècle, au-dessus du grand autel, comme pour lui servir de diadème, cette châsse vénérée restait, là, exposée aux regards de tous, invitant par ses

(1) On l'y voyait en l'année 1662, lors de la visite pastorale de Mgr Camille de Neuville de Villeroy : « Sur le maistre-autel (est-il dit dans le procès-verbal de cette visite) il y a une châsse de bois doré où sont les reliques de saint Rambert et de saint Domitien que nous avons vénérées. » (*Archives du Rhône*. Fonds Saint-Rambert, folio 382.)

mille lumières et ses nombreux ex-voto, les pèlerins à la prière et à la confiance. Mais elle ne quittait jamais le trône sur lequel on l'avait déposée, si ce n'est une fois chaque année, au jour de la fête anniversaire de la « Translation des Reliques ». Ce jour-là, si nous remontons à une époque déjà lointaine, c'étaient d'abord les religieux bénédictins du Prieuré qui la promenaient processionnellement aux chants des hymnes pieux, sous les voûtes sombres de leurs cloîtres décorés.

Plus tard, et lorsque le monastère eut été sécularisé (1), Messires les chanoines du Chapitre de la Collégiale, chargeant sur leurs épaules le vénéré fardeau, le portaient chaque année triomphalement en procession autour des murs de la ville, aux accents de joie de tout un peuple mêlant les cantiques à la prière.

Or, cette marche triomphale de notre chère châsse, à travers les rues de notre vieille cité, n'a jamais cessé d'être organisée, annuellement, par le zèle de Messieurs les Archiprêtres, aidés du dévouement absolument désintéressé de leurs paroissiens, excepté pendant les années malheureuses de la Révolution de 1793. Si bien qu'aujourd'hui en 1900, comme autrefois aux XIIe, XIIIe, XIVe siècles, et aux siècles suivants, la grande procession des reliques de saint Rambert se développe, chante, prie, avec le même entrain, la même piété, la même confiance, la même ferveur que jadis (2).

(1) La sécularisation du monastère de l'Ile-Barbe eut lieu par une Bulle du pape Paul III, datée du mois d'avril 1549, et fulminée par son successeur Jules III, le 31 août 1551. A la suite de cette sécularisation de l'abbaye de l'Ile-Barbe, eut lieu celle de tous les prieurés qui en dépendaient, par conséquent de celui de Saint-Rambert-en-Forez, dont l'Eglise était la première fille.

(2) C'était bien l'usage que les chanoines portassent sur leurs épaules la précieuse châsse pendant la procession qui, chaque année, se déroulait autour des murs de la ville après en avoir parcouru quelques rues. Nous en avons pour preuve une note assez curieuse extraite du « *Registre des actes capitulaires des chanoines de la Collégiale de Saint-Rambert* » datée du 3 octobre 1723, laquelle note nous apprend qu'un jeune chanoine, Messire Degrasse, fut puni d'interdiction du chœur, pendant quinze jours, et privé de toute distribution pendant ce temps « *pour avoir refusé... de porter le grand reliquaire à la procession de la Translation des reliques de saint Rambert* », conformément à l'ordre de Messire Morange, vicaire général, du 12 mai 1691. (*Archives de la Loire*. Fonds de Saint-Rambert.)

Nous dirons ailleurs comment se passent à la fin de notre XIXe siècle, et dans la paroisse Saint-Rambert, les cérémonies de la fête de son noble et illustre Patron.

Ici, nous ferons simplement le récit des circonstances dans lesquelles la châsse de bois doré, objet séculaire de l'amour et de la vénération des fidèles, fut soustraite au vandalisme des émissaires à la solde du sanguinaire Javogues (1).

Aux jours néfastes où la terreur régnait partout, une extrême prudence devait accompagner chaque parole, chaque acte, chaque démarche. Le moindre indice, le plus léger soupçon rendaient suspect; la plus vague dénonciation entraînait une visite domiciliaire; et, après la saisie forcée, soi-disant légale, ne manquait pas de suivre l'arrestation arbitraire. Celle-ci, elle-même, ouvrait les portes d'une prison d'où l'on ne sortait que pour monter à l'échafaud.

En ces jours terribles du grand cataclysme de 1793, jours d'iniquité où la proscription des personnes et la destruction des choses saintes étaient à l'ordre du jour, on vit des fanatiques furieux, échappés aux antres de l'enfer, des monstres à figure humaine se livrer aux plus honteux excès. Iconoclastes sans pitié, les uns dépouillèrent les autels, violèrent les tabernacles, saccagèrent les reliquaires; les autres brisèrent avec une satanique fureur les verrières étincelantes, les statues vénérables des saints, et en vinrent, les insensés! au nom de la liberté de l'homme révolté, jusqu'à abattre, partout, le symbole de la Rédemption.

Malheur, alors, à qui était signalé pour posséder ou abriter quelque objet portant un caractère religieux! Dénoncé comme suspect au Comité de vigilance, sa maison était aussitôt fouillée de fond en comble, et tous les objets délictueux

(1) Député à la Convention de 1793 pour la Loire qu'il terrorisa pendant plusieurs années. A la fin, devenu suspect lui-même, il fut fusillé, le 9 octobre 1796.

étaient transportés sur la place publique pour y être, au nom de la Raison déifiée, livrés aux flammes en présence de leurs ci-devant propriétaires.

Heureusement, la Divine Providence, sans la permission de laquelle pas un cheveu ne tombe de notre tête, veillait sur les restes sacrés de son noble martyr Rambert. Elle ne permit pas qu'une seule parcelle de ses ossements fût détruite ou profanée.

Aux heures terribles de troubles et de sang, Dieu, qui veut le salut de son Eglise, ne manque jamais de susciter des âmes héroïques pour faire triompher sa cause, alors que d'autres la persécutent.

Les corps des martyrs, jetés à la voirie par les bourreaux des empereurs romains, trouvèrent toujours des mains charitables pour les envelopper d'un suaire, et leur donner une pieuse sépulture.

Et, pendant les tristes journées de la Terreur, on vit non seulement des familles héroïques donner, au péril de leur vie, asile aux prêtres et aux religieux pour les soustraire à la prison et à l'échafaud, mais il se trouva aussi un grand nombre de femmes courageuses qui ne craignirent point de recueillir, dans leurs maisons, les objets consacrés ou simplement bénits du culte divin : vases sacrés, reliques de saints, croix, images vénérées, etc., pour les soustraire aux mains destructrices de l'impiété.

Or, la femme courageuse, la chrétienne dévouée qui prit sur elle de soustraire notre châsse et son riche trésor de reliques à la fureur des bandits, dont la main sacrilège avait déjà dépouillé l'église de son riche mobilier, fut Mlle Chapoton, dont l'honorable famille habite encore, de nos jours, la ville de Saint-Rambert.

Le nom de cette vaillante femme appartient à l'histoire locale, et il doit être béni par toutes les générations chrétiennes de la paroisse qui, maintenant, gardent et garderont

dans l'avenir, l'amour et de notre intéressante église et de son illustre Patron.

Voici, d'après la tradition et quelques documents de nos archives paroissiales, comment eut lieu le providentiel sauvetage de nos chères reliques. A la date du 8 septembre 1793, au moment où l'orage révolutionnaire déchaîné sur la France multipliait partout les ruines et le deuil, la petite ville de Saint-Rambert jouissait encore d'un calme relatif. Bien qu'on entendît au loin gronder la tempête, chaque citoyen, malgré une vague inquiétude, vaquait librement à ses affaires. Nous croyons même que certaines cérémonies du culte divin n'avaient point encore cessé, dans le lieu saint. La petite chapelle Saint-Jean-Baptiste était encore ouverte aux fidèles, qui y faisaient célébrer les saints mystères pour leurs défunts. La châsse de saint Rambert était encore sur le maître-autel de l'église Collégiale, vénérée et entourée de lumières.

C'est du moins ce que semblent nous révéler les intéressantes pages d'un « *Journal de Recettes et Dépenses* » daté de cette époque et ayant appartenu, c'est notre conviction, à un de Messires les curés ou chanoines de Saint-Rambert (1).

En effet, voici ce que nous lisons dans cet intéressant « *Journal* » : (2)

Plus le 20 janvier 1793, pour six messes, cy. . . . 3ˡ
Plus pour deux messes aquitées les Lundis, à Saint
Jean, et arrérages de payés, cy. 1ˡ
Depuis, jusqu'à ce jour 20 juin 1793, cinq messes, cy 2ˡ, 10ᵈ
Le 29 juin, pour une livre cierges, cy. 2ˡ 10ᵈ
Le 8 septembre, pour une messe, cy. 0ˡ 10ᵈ

(1) Messire J.-Baptiste Bérardier était curé de Saint-Rambert en 1793. Il avait prêté serment à la Constitution.

(2) Nous laissons à ces lignes l'orthographe que nous leur avons trouvée.

Le 8 septembre, pour fourniture devant les reliques de saint Rambert, lors du départ des citoiens dans les troubles de Montbrison, six livres. . . . . . . 6[l]

Plus pour deux messes pour la Claire Missol, à l'occasion de son décès. . . . . 1[l]

Jusqu'au 8 septembre, aucun grave événement ne semble donc avoir préoccupé les esprits. Mais dans la journée du 8 septembre 1793, si nous nous en rapportons à notre « *Journal* », des bruits alarmants durent circuler dans la campagne et dans la ville. Et la population ayant vu avec surprise les citoyens partir « pour les troubles de Montbrison (1) », commença sans doute à s'émouvoir, et à manifester des craintes sur l'avenir. Elle était chrétienne, elle savait, dans les jours de danger, recourir à Celui qui tient dans sa main, et les hommes et les événements. Aussi bien, la voyons-nous, à l'heure de l'épreuve, tourner ses regards suppliants vers le saint Patron qu'elle n'avait jamais invoqué en vain. Les fournitures dont il est parlé dans le « *Journal de Recettes et Dépenses* » étaient, sans doute, des cierges allumés devant les reliques du saint, pour implorer son secours. Quoi qu'il en soit, la situation devenant critique, on se hâta de faire disparaître, soit du Prieuré, soit de l'église, tous les objets du culte divin, objets dont la vue était de nature à provoquer la haine et la fureur des stipendiés de la Révolution.

(1) On sait que l'expédition des Lyonnais dans le Forez eut lieu de juillet à septembre 1793, et qu'à ce moment, c'est-à-dire vers la fin de juillet, le Directoire fit, de son côté, une levée de troupes dans le district de Saint-Etienne ; enfin, que les premiers détachements lyonnais et stéphanois à Montbrison arrivèrent les premiers jours de juillet, et que les premiers engagements autour de Montbrison eurent lieu pendant la journée du 3 août 1793. — Cf. *Expédition des Lyonnais dans le Forez*, juillet à septembre 1793, par Cl.-Joachim Puy, capitaine quartier-maître de l'armée départementale lyonnaise, avec préface et notes de M. L. Chaleyer, etc., 1889.

Nous venons de voir qu'à la date du 8 septembre 1793, les reliques de saint Rambert étaient encore exposées dans le lieu saint, puisque, à ce jour, quelque dévote personne fait une dépense de six livres pour fournitures devant les reliques de saint Rambert. Mais, comme il eût été imprudent de les laisser à découvert, et à la merci du fanatisme impie de quelques jacobins, Messires les chanoines de la Collégiale firent, sans nul doute, appel à la piété et au dévouement de quelques courageux paroissiens pour recevoir et cacher, dans leurs maisons, les saintes reliques et leur châsse.

C'est à ce moment que M[lle] Chapoton leur offrit son dévouement. Personne généreuse, mais surtout discrète, elle consentit à recevoir et à garder le sacré dépôt. Nous saluons, ici, avec respect, le nom béni d'une femme chrétienne digne des éloges mérités par ces héroïnes des premiers siècles de l'Eglise, qui exposaient leur vie pour sauver les corps des martyrs leurs frères.

On transporta donc, secrètement, dans la maison de M[lle] Chapoton, le riche trésor des reliques que l'on voulait soustraire à toute profanation sacrilège, et on prit toutes les précautions imaginables pour éloigner, de l'église et des autels dépouillés de leurs ornements, les gens suspects de terrorisme.

Mais on ne réussit pas à protéger le lieu saint contre la haine et l'impiété. Les portes de l'église furent forcées, et, livrée au vandalisme le plus aveugle et le plus fanatique, la maison de Dieu fut transformée en atelier de travail et en lieu de trafic (1).

(1) L'église Saint-Rambert garda intacts pendant les jours néfastes de la Terreur, sa chaire à prêcher, ses stalles du chœur, son banc d'œuvre. Sur un des panneaux de la chaire, qui est une œuvre du XVII[e] siècle, on voit encore, imprimée, la marque d'un fer à cheval. Ce qui fait croire qu'à cette triste époque elle servit d'écurie, ou peut-être d'atelier de forgeron.

Quant à M[lle] Chapoton, pour soustraire plus radicalement aux recherches iniques des émissaires du farouche Javogues le trésor des reliques dont elle avait accepté la garde et la défense, elle eut l'idée de les ôter de leur écrin séculaire, de les envelopper soigneusement, pièce par pièce, dans des étuis de toile blanche, et de les cacher dans une vieille arche de bois ou coffre à blé.

Ainsi dissimulés aux regards inquisiteurs, sous un amas de grains, les ossements sacrés de notre illustre martyr purent, avec quelques fragments du corps de saint Domitien, avec, probablement aussi, les petits reliquaires de saint Côme, de saint Tranquillin et de saint Roch (1), échapper aux profanations sacrilèges des révolutionnaires.

Nous avons encore sous les yeux les neuf étuis, de diverses grandeurs, tissés avec de gros fils de chanvre et cousus à points hâtifs, comme si la main qui les confectionnait, alors, avait fait diligence pour achever son travail.

Chaque étui porte en lettres tracées à la main, à la façon des lettres typographiques, et sur une bande de parchemin, le nom de l'os qu'il contient. Le type des minuscules de chaque légende est bien celui des lettres manuscrites du XVIII[e] siècle.

Que devint, entre les mains de M[lle] Chapoton, la vieille châsse prudemment dépouillée de son trésor, dans les circonstances que nous venons de narrer? Cette vénérable châsse que le procès-verbal de la reconnaissance des reliques faite en 1780, par Messire J.-A.-François de Malvin de Montazet, vicaire général, appelle « *très antique* », fut

(1) Notre église était riche en reliques, avant la Révolution. Les reliques de saint Côme : une côte divisée en trois parties ; — celles de saint Tranquillin : une vertèbre ; — celles de saint Roch furent reconnues authentiques le 12 août 1805, par MM. Gérentet et Javelle, prêtres, anciens chanoines de la Collégiale avant 1793 et seuls survivants des chanoines de l'ancien chapitre, en présence de M. Chevallier, curé de la paroisse et de Perrin, le vieux serviteur de la Collégiale. Ces reliques furent enfermées dans de nouveaux reliquaires pour être exposées à la vénération des fidèles, par une autorisation épiscopale signée Courbon, vicaire général, du 21 août 1805. — Voir les pièces justificatives n° 25.

certainement mise en lieu sûr, par la personne dévouée que nous connaissons. Combien de temps demeura-t-elle secrètement cachée? Nous croyons que la vieille châsse et son trésor de reliques ne demeurèrent que pendant trois ans cachés dans la maison de Mlle Chapoton.

En effet, notre « *Journal des Recettes et Dépenses* » nous apprend qu'à la date du 20 septembre 1796, on fit une dépense de 3 livres, « pour le pavillon des reliques de saint Rambert (1) ».

La dépense d'un pavillon pour les reliques de saint Rambert ne se fût certainement pas faite, si la châsse enlevée de son obscure retraite, et si les reliques replacées dans leur vieil écrin n'avaient été, à ce moment, déposées sur le maître-autel de l'église paroissiale où, du reste, le 8 décembre de cette même année, toujours d'après notre « *Journal* », une grande messe de l'Office de Notre-Dame était célébrée, et payée 1^{l},10 deniers.

Par qui se fit ce transfert des reliques de saint Rambert, de la vieille arche à grains de Mlle Chapoton, dans l'église paroissiale? Nous l'ignorons. Toutefois, nous croyons comme très vraisemblable que cette cérémonie eut lieu sans éclat, en présence de Messires Gérentet et Javelle, prêtres et chanoines de l'ancienne Collégiale, seuls survivants des membres du Chapitre de l'Eglise, et du vieux et fidèle serviteur Clément Perrin qui avait pu, lui aussi, et non sans peine, traverser les mauvais jours de la Terreur, après avoir rendu à l'Eglise, aux chanoines, les plus signalés services.

(1) ***Journal des Recettes et Dépenses :***

Le 20 septembre 1796, pour le pavillon des reliques dudit saint Rambert, trois livres, cy........ 3^{l}
Plus, pour emplette de trois livres et demi de cierges à 1^{l},10, cinq livres cinq sols, cy 5^{l}, 5^{d}
Le 8 décembre, pour une grande messe de l'Office de Notre-Dame, trente sols, cy. 1^{l},10^{d}
Plus, pour trois basses messes pour défunte Claudine Giraud, trente-six sols, cy.. 1^{l},16^{d}
Plus, deux basses messes pour la Nanon, veuve Bonnefoy, vingt-quatre sols, cy... 1^{l}, 4^{d}

(Archives de la paroisse.)

Et, lorsqu'en 1801 on voulut substituer une nouvelle châsse à l'ancienne et rétablir solennellement, dans la paroisse, le culte des reliques de saint Rambert, ce furent encore les deux honorables confesseurs de la foi : Messires Gérentet et Javelle qui présidèrent la cérémonie, aidés des missionnaires : MM. Dugueyt, Polhy, et Le Gô, chargés de la paroisse par l'autorité diocésaine (1).

(1) *Archives de la paroisse.*

CHAPITRE XVI

LES

RELIQUES DE SAINT RAMBERT

DÉPOSÉES DANS LA CHASSE DE 1801

LEUR RECONNAISSANCE CANONIQUE EN 1804

Lorsque la tempête révolutionnaire se fut apaisée, et que le calme se fut fait en France, lorsqu'après 1793, l'Eglise, victorieuse de ses persécuteurs, réouvrit aux fidèles catholiques les portes de ses temples, et qu'elle fut libre d'y pratiquer les cérémonies du culte divin, alors les prêtres, confesseurs de la foi, que l'échafaud avait épargnés, revinrent au milieu de leurs ouailles pour reprendre l'exercice de leur sacerdoce, et, partant, relever les ruines morales et matérielles amoncelées autour d'elles.

Quant aux paroisses dont les pasteurs avaient payé de leur sang le refus du serment à la Constitution civile du clergé, elles furent confiées à des prêtres missionnaires, chargés par l'autorité diocésaine de les administrer et de les évangéliser.

A Saint-Rambert, la persécution avait dispersé les membres du chapitre de la Collégiale, quelques-uns de

Messires les Chanoines ayant même préféré mourir plutôt que d'être parjures à leurs devoirs sacerdotaux, l'administration de la paroisse fut confiée aux RR. PP. Dugueyt, Polhy et Le Gô jusqu'à l'année 1803, où M. l'abbé Chevallier en fut nommé curé.

Or, MM. les Missionnaires chargés de rétablir le culte dans notre église, furent frappés de l'état de complet délabrement dans lequel l'avaient laissée les tristes journées de la Convention. Après avoir, grâce à la générosité de quelques familles dévouées, dressé de nouveaux autels, suspendu une nouvelle lampe à la voûte du sanctuaire, fixé le crucifix au-dessus du parvis du chœur, replacé sur leurs piédestaux respectifs les statues de la Vierge et de plusieurs autres saints chers à la piété des paroissiens, ils songèrent à placer la vieille châsse des reliques de saint Rambert sur un trône d'honneur plus digne que celui où elle reposait depuis 1796.

Nous n'avons pas oublié que la vénérable châsse avait été enlevée du lieu secret où on l'avait déposée, et apportée à l'église. Les reliques des saints Rambert et Domitien avaient été, elles aussi, enlevées de l'arche à blé où, cachées depuis trois années, elles attendaient l'heure du triomphe. Les dix-sept lots, enveloppés dans leurs étuis de toile grossière, avaient été consciencieusement replacés dans leur écrin séculaire. Mais le bois, vermoulu sous l'action du temps, ne parut pas offrir aux vénérables reliques un asile assez convenable et assez sûr. C'est pourquoi, après avoir pris avis du conseil des marguilliers de l'église, MM. les Missionnaires décidèrent de faire fabriquer, par quelque ouvrier habile, une châsse nouvelle. C'était en 1801, et les marguilliers qui probablement hâtèrent de leurs deniers l'exécution de cette œuvre artistique, furent Jean Faure de Brochorier, Gaspard Besson, Pierre Giraud, cadet.

Et quand la nouvelle châsse eut été achevée, elle reçut le trésor de nos reliques insignes.

Cette châsse vénérable devant laquelle les fidèles dévots à saint Rambert purent, dès les premières années de notre XIX[e] siècle, s'agenouiller et prier, cette châsse nouvelle, œuvre d'un réel mérite, comme nous l'avons dit au chapitre XII[e] de ce livre (1), eut l'honneur d'une visite officielle et canonique en 1804. Cette visite fut faite par deux prêtres délégués de Son Eminence le cardinal Fesch, archevêque de Lyon; elle avait été provoquée par M. l'abbé Jean-Louis Chevallier, archiprêtre et premier curé de Saint-Rambert, après la grande Révolution.

Ce prêtre pieux et intelligent, dévoué et généreux pour ses paroissiens, ce pasteur dont le zèle éclairé s'appliquait à réparer, dans les âmes, les désordres causés par les excès de la période révolutionnaire et athée, comprit que pour ramener la confiance et la dévotion au saint Patron de la paroisse, il fallait montrer à son peuple, non plus seulement une châsse dorée et sculptée, simple œuvre d'art, mais convaincre les esprits de cette vérité, savoir : que la nouvelle châsse offerte à la piété des pèlerins contenait réellement les reliques du bienheureux martyr Rambert, que ces reliques étaient parfaitement authentiques, qu'elles n'avaient jusqu'à ce jour perdu aucune parcelle de leur ancienne puissance, en un mot, que fécondes jadis en miracles, elles pouvaient encore les multiplier désormais, pourvu qu'on les vénérât avec confiance.

Aussi bien ne vit-il pas d'autres moyens plus efficaces, pour atteindre son but, que d'inaugurer la grave et solennelle cérémonie de la visite de ces mêmes reliques, ou par le premier Pontife du diocèse, ou par un de ses délégués.

C'est pourquoi, sur la demande que lui en fit M. l'abbé Chevallier, Son Eminence le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, chargea son vicaire général, M. Courbon, de nommer deux commissaires pour faire la visite de la châsse de saint

(1) Section VI, page 234.

Rambert, et procéder à une constatation publique de l'authenticité des reliques qu'elle contenait.

Les deux commissaires nommés pour cette visite furent : M. Claude Cholleton, curé de la principale paroisse à Saint-Etienne-de-Furan, et M. Antoine Coquard, desservant de la succursale de Sury-le-Comtal. Ils avaient reçu commission le 26 septembre 1804, mais la cérémonie de reconnaissance des reliques n'eut lieu que le 11 décembre suivant, soit un an et demi après la nomination de M. l'abbé Chevallier à la cure de Saint-Rambert (1).

Afin d'inspirer à ses paroissiens un grand respect pour les restes vénérés de leur saint Patron, afin de raviver envers l'illustre martyr une dévotion que le malheur des temps avait bien attiédie; en un mot, pour les convaincre de l'authenticité de l'incomparable trésor dont ils étaient les heureux possesseurs, M. Chevallier voulut qu'on en fît la visite canonique publiquement.

La visite, annoncée d'avance, provoqua une curiosité bien légitime et réunit, à l'église, un grand concours de peuple et un clergé nombreux.

L'ouverture de la châsse fut faite; on y trouva les anciens procès-verbaux des visites de 1625, 1708, 1718, 1739, 1780 et 1790 (2), avec les dix-sept lots indiqués dans l'inventaire. Les lots portaient chacun leur numéro d'ordre, avec cette particularité que le lot n° 17 n'existant plus, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, la numération desdits lots passait du n° 16 au n° 18.

(1) M. Jean-Louis Chevallier, dont la mémoire bénie est encore vivante parmi nous, et que plusieurs de nos anciens, par exemple M. Triboudet, suisse de l'église, âgé aujourd'hui de 92 ans, M. Abrial, âgé de 93 ans, et plusieurs autres d'un âge presque aussi avancé, ont connu; M. Chevallier, contemporain des deux chanoines Javelle et Gérentet, deux seuls survivants à cette époque de l'ancienne Collégiale, fut un pasteur selon le cœur de Dieu, plein de zèle pour le salut des âmes. Il signait son premier acte de curé dans les registres de catholicité le 1er mars 1803, et son dernier le 4 mai 1821. Il mourut le 14 du même mois.

(2) Voir les pièces justificatives nos 19, 20, 21, 22, 23.

Après un examen sérieux de chacune des reliques, Messieurs les commissaires reconnurent leur identité, sur la foi de MM. Antoine Javelle, Claude-Josué-Pierre Gérentet, anciens chanoines, Antoine-Claude-Josué Gérentet de Saluneaux et Clément Perrin, serviteur de l'Eglise, les quatre témoins présents à la visite faite par M. de Malvin, vicaire général, vingt-quatre ans auparavant, le 23 octobre 1780 (1).

Bien que le parchemin qui nous conserve le souvenir de cette grande cérémonie paroissiale ne nous dise rien de l'éclat de la fête, de la joie de ceux qui en furent les témoins et des démonstrations ardentes de la piété autour de notre châsse bénie, cependant l'affluence des fidèles, le grand nombre de personnes qui ont signé au procès-verbal, leur notoriété, tout fait supposer que la reconnaissance de nos reliques fut entourée de la plus éclatante solennité.

Du reste, à chacune des visites et reconnaissances du trésor de notre châsse de saint Rambert, nous sommes heureux de constater l'empressement et des fidèles et du clergé à venir les voir, et à les vénérer.

Mais la lecture des anciens procès-verbaux, tout en réjouissant notre cœur de pasteur, et en nous donnant les plus délicieuses satisfactions, nous laisse toujours un fond de vague tristesse.

Pourrions-nous, en effet, assister impassible et indifférent à la dispersion, si souvent renouvelée, de nos chères reliques? Il n'est pas un procès-verbal qui ne nous révèle quelque larcin.

Dans cette visite de l'année 1804, comme dans les précédentes, notre châsse eut encore le malheur de perdre plusieurs

(1) A la date du 5 mars 1899, nous avons trouvé, dans le faîte de la châsse actuelle, tous ces mêmes procès-verbaux. Leur état de vétusté et leurs pages moisies et déchiquetées nous ont donné l'idée d'en faire sur parchemin de nouvelles copies que nous avons remises à la même place tout auprès des anciens parchemins, enveloppés et cachetés de façon à ce que leur durée soit prolongée, le plus possible, pour l'instruction et la curiosité de nos successeurs.

parties des ossements sacrés de saint Rambert. Messieurs les commissaires, délégués par l'autorité épiscopale, usant d'un droit à eux concédé, et sur la recommandation expresse de M. Courbon, vicaire général, ôtèrent de la châsse : 1° un *os cubitus* pour le transférer à l'église primatiale de Saint-Jean, de Lyon ; 2° un petit *os* extrait du lot *des fragments des côtes*, et que M. Cholleton emporta dans son église paroissiale, à Saint-Etienne-de-Furan ; 3° un petit *os* extrait du même lot que le précédent, et une *vertèbre* prise au lot intitulé *sept vertèbres*, que M. Coquard, desservant de Sury-le-Comtal, transféra en son église paroissiale.

Voici, d'après les détails fournis par les procès-verbaux de la visite de la châsse de saint Rambert, les lieux qui ont le bonheur de posséder quelques parties de nos insignes reliques :

1° Mgr Claude de Saint-Georges, archevêque de Lyon, pour l'église primatiale de Saint-Jean, emporta en 1708 : une *vertèbre,* une *grosse dent,* et un *petit os du doigt* de la main.

2° Mgr Emmanuel-Henry-Timoléon de Cossé-Brissac, évêque de Condom et prieur de Saint-Rambert, emporta, en 1739, pour en doter sa cathédrale et diverses autres églises de son diocèse : *quatre morceaux des ossements* de saint Rambert.

3° M. Claude Cholleton, curé de Saint-Etienne-de-Furan, emporta, en 1804, pour les exposer dans son église archiprêtrale : un *petit fragment des côtes.*

4° M. Courbon, vicaire général du diocèse de Lyon, fit prendre, en 1804, pour l'église primatiale de Saint-Jean, de Lyon : un *os du bras.*

5° M. Antoine Coquard, desservant de Sury-le-Comtal, emporta, en 1804, pour les exposer dans son église paroissiale : 1° une *vertèbre* ; 2° un *petit fragment des côtes.*

Que ces précieux ossements du corps sacré de notre illustre saint Rambert, honorés avec piété, vénérés avec confiance soient, pour les églises qui ont le bonheur de les posséder, et pour les pasteurs zélés qui en favorisent la dévotion, une source de grâces spirituelles et de bénédictions temporelles!

Depuis la grave cérémonie de la reconnaissance de nos saintes Reliques, en 1804, jusqu'à l'année 1872, la vénérable châsse qui les renfermait n'eut que rarement l'honneur de paraître dans les grandes cérémonies de l'Eglise, entourée de lumières et de fleurs. Car nous ne voulons pas compter au nombre des reconnaissances canoniques de notre châsse, la simple constatation que fit, en 1838 (1), de sa présence dans l'église M. le chanoine Cattet, vicaire général du diocèse. En effet, le procès-verbal de cette visite pastorale du 11 mai de la même année, ne nous apprend qu'une chose : c'est que le grand reliquaire *authentique* était, à cette époque, privé de son sceau. Remarquons cependant, en passant, l'épithète *authentique* accolée, dans le procès-verbal de la visite paroissiale faite par M. le vicaire général, au mot *grand reliquaire*. Elle est une preuve que l'on possédait en 1838, comme en 1804, et comme bien auparavant dans notre église, le trésor des vraies reliques de saint Rambert.

Chaque année cependant, au jour anniversaire de la fête de la Translation des Reliques de saint Rambert, le 3 octobre, fête patronale de la paroisse, — dont la solennité a été, depuis, renvoyée au dimanche suivant, — la châsse paraissait à la grande et belle procession faite autour de la ville, en souvenir du jour mémorable où arrivèrent miraculeusement, de Saint-Rambert-en-Bugey en notre prieuré de Saint-André-les-Olmes, ces mêmes saintes Reliques.

(1) Visite de la paroisse de Saint-Rambert-sur-Loire par M. Cattet, vicaire général du diocèse. *(Archives paroissiales.)*

Portée, alors, sur un brancard orné de draperies rouges frangées d'or, précédée d'un nombreux clergé, suivie d'une foule de fidèles respectueux et recueillis, elle s'avançait triomphalement aux accents des hymnes pieux et semblait, chaque année, renouveler une prise de possession de sa vieille et chère cité.

Puis, les jours de fête une fois écoulés, elle rentrait dans l'obscurité et le silence où la confinaient l'oubli et l'indifférence, bien pardonnables, d'une population qui n'aurait pas mieux demandé qu'on lui parlât de son Patron, qu'on lui montrât ses reliques bénies et qu'on mêlât, autour de la châsse de saint Rambert, plus de fleurs et de lumières à plus d'hymnes et de prières.

Cependant un homme vint, d'une intelligence rare, et d'une fermeté de caractère peu ordinaire greffée sur un fond d'originalité toute légendaire, un prêtre d'un grand dévouement, M. l'abbé Subtil, notre vénéré prédécesseur qui, d'un seul regard embrassant le vaste champ que l'autorité diocésaine lui donnait à cultiver, en 1863, comprit bien vite que les deux premières fleurs dont il devait chercher l'épanouissement, c'était l'amour de Jésus-Christ et l'amour du Patron de la paroisse.

Mais comment attirer les fidèles sous les voûtes d'une église qui, si elle avait une réelle valeur comme monument historique, n'en offrait pas moins un état de délabrement peu fait pour charmer les sens, et encore moins fait pour inspirer la piété ? Cette église, à force de sacrifices demandés à sa bourse et à celle de paroissiens généreux, il l'eut bientôt débarrassée de tous les encombres, de tous les anachronismes, de tous les amas de plâtre qui furent la parfaite expression de l'ignorance archéologique et du mauvais goût architectural de la première moitié de notre XIXe siècle. Il la fit, notre chère église, ce qu'elle est aujourd'hui,

un monument parfait du style roman simple et vrai, un monument comme ceux que bâtissaient, il y a huit siècles, nos moines bénédictins, et dont nos architectes modernes s'appliquent à reproduire, dans leurs travaux religieux, les plans si bien conçus, les lignes si pures et les silhouettes si imposantes, sous le vaste ciel de notre plaine du Forez.

Mais comment faire revivre dans les cœurs l'amour du Patron, saint Rambert, alors qu'aucun monument, aucune statue ne rappelait aux fidèles le souvenir du grand martyr, alors surtout que l'ancienne châsse renfermant ses ossements n'était exposée à la vénération des fidèles qu'une seule fois pendant l'année, et durant les seuls jours de la fête patronale et de son octave?

M. le curé Subtil n'eut pas de peine à comprendre que le vrai moyen de raviver, dans l'âme de ses nouveaux paroissiens, la confiance en leur saint et puissant protecteur, c'était de leur en parler, de leur en montrer les restes sacrés, de leur ouvrir les pages d'un livre où ils pussent, sans cesse, retrouver, nous ne disons pas la vie intime et édifiante du saint, mais du moins le souvenir des bienfaits dont il avait coutume de favoriser ceux qui, dans des temps plus chrétiens que les nôtres, savaient l'invoquer.

Or, ce livre constamment ouvert aux yeux de ses paroissiens, et dont la lecture devait faire refleurir à notre époque les beaux jours de la dévotion d'antan, à Saint-Rambert, M. le chanoine Subtil le composa de deux grandes et superbes pages : l'une de pierre, c'est l'édicule sur lequel repose aujourd'hui notre châsse vénérée; l'autre de bronze, et c'est la châsse nouvelle dans les parois empourprées de laquelle sont enfermées les Reliques insignes de notre saint martyr.

Nous avons parlé, au chapitre XII[e], de ces deux monuments qui, dans le trésor de notre église, après la fameuse chasuble de soie et d'or, la monstrance d'argent repoussé du xv[e] siècle, la toile célèbre de Notre-Dame de Pitié, attribuée à Valentin, la chaire sculptée du xvii[e] siècle, les cippes, les chapiteaux, les frises historiques, etc., ne sont point indignes de la visite des amateurs de chefs-d'œuvre.

CHAPITRE XVII

LES

RELIQUES DE SAINT RAMBERT

TRANSFÉRÉES

DANS UNE NOUVELLE CHASSE EN 1872

La nouvelle châsse qui remplace celle de 1801, nous l'avons dit au chapitre XII[e], page 238, est un vrai et très exquis chef-d'œuvre sorti des ateliers de M. Tissot, de Lyon. Mais ce qui ajoute encore à son prix, c'est qu'elle est un don généreux de plusieurs chrétiennes familles de la paroisse Saint-Rambert (1).

Elle fut placée en 1872, par les soins de M. le curé-archiprêtre Subtil, sur un petit édicule élevé dans la nef latérale de l'église, côté Nord, sous l'arceau aveugle où s'ouvrait, jadis, la grande Porte dite « *des*

(1) Les très honorables familles Louis Gérentet et William Neyrand, ainsi que plusieurs autres qui ont voulu garder l'anonymat, se chargèrent généreusement des frais de la châsse et de l'édicule où elle repose.

Lions » (1) qui mettait en communication l'église conventuelle avec la chapelle Saint-Jean-Baptiste. Cet édicule, dont le plan est de M. Bresson, l'architecte éminent auquel nous devons les intelligentes réparations de notre vieille église romane (2), fut exécuté par M. Fabisch, sculpteur lyonnais, dont les œuvres ont un mérite non discuté ; décoré par M. Razuret, peintre aussi lyonnais, d'un réel talent, dont le pinceau habile a su donner aux murs intérieurs de l'édifice une ornementation parfaitement en rapport avec son air médiéval. L'œuvre, très artistique, se dessine aujourd'hui sur un fond d'or antique, derrière une grande et superbe grille en fer forgé (3) qui le met à l'abri de toute indiscrétion, tout en le signalant davantage à la piété des pèlerins.

A l'occasion de la translation du trésor des reliques des saints Rambert et Domitien, de l'ancienne châsse de 1801 dans la châsse en cuivre doré de 1872, M. l'archiprêtre Subtil organisa une magnifique fête, dont le souvenir est présent

(1) Cette porte, qui faisait communiquer la chapelle paroissiale Saint-Jean-Baptiste avec l'église conventuelle du Prieuré, est depuis longtemps condamnée. En effet, un abénévis pour enterrer dans l'église Saint-Rambert, accordé par illustre Laurent de Simiane, seigneur prieur, à Barthélemy Faure, notaire royal, daté du 30 novembre 1619, permet d'enterrer « lui « et les siens successeurs à l'advenir en l'église Saint-Rambert, le long de la muraille de « ladite église du côté de bise, entre l'autel sous le vocable de saint Antoine, et la place « où était la grande porte de ladite église, *à présent close*, le long de la tombe de feu « vénérable Jean Favier, vivant sacristain de l'église, etc., etc. ». On voit encore, au dehors, deux lions sculptés en creux au sommet de chacun des pieds-droits de cette porte. Le lion a toujours été regardé comme le symbole de la force et de la vigilance. Le christianisme, en le plaçant à la porte et en diverses parties de ses temples, a suivi l'exemple de l'église judaïque qui regarde le lion comme l'image de la juste sévérité dont les pasteurs doivent s'armer contre ceux qui s'obstinent à méconnaître leur autorité.

(2) Les intelligentes et sérieuses réparations de notre église, pour lesquelles M. le chanoine Subtil se donna tant de mal, quêtant, sollicitant des souscriptions auprès de ses paroissiens et de ses amis, ne craignant point de faire lui-même de généreux sacrifices, furent exécutées, croyons-nous, en 1871-1872 et coûtèrent la somme nette de 28.459 fr. 35. Nous voyons, en effet, d'après le livre des délibérations de la fabrique, qu'à fin décembre 1872, toutes les dépenses faites pour les réparations de l'église étaient soldées.

(3) Cette grille de fer dont les plan et dessin sont dus au crayon de M. Dominique Girard, architecte lyonnais, est l'œuvre habilement exécutée d'un très intelligent maître-serrurier de Saint-Rambert, M. Chol, dont les ateliers, bien dirigés, ont encore fait le bel appui de communion qui sépare, dans notre église, le sanctuaire du chœur. Voir page 242. Fig. 43.

encore à la mémoire de tous les paroissiens qui portent le poids du demi-siècle.

L'Eglise catholique, qui a toujours gardé le plus profond respect pour les restes des Saints, après le passage de leur âme à une vie meilleure, et qui a autorisé le culte de leurs restes sacrés, n'a pas voulu que ses ministres touchassent jamais aux divers trésors de reliques, sans qu'ils se soumissent aux exigences d'un cérémonial composé tout spécialement pour la circonstance. Et cela, autant pour sauvegarder le respect dû aux cendres des bienheureux, que pour mettre leur authenticité à l'abri de toute critique (1).

C'est pourquoi M. l'archiprêtre Subtil, après avoir appris à ses paroissiens l'acquisition qu'il venait de faire d'une châsse plus riche et plus commode, pour contenir les reliques de leur saint Patron, leur annonça que la cérémonie de la translation se ferait avec la plus grande solennité, en présence des représentants de l'autorité archiépiscopale.

Au jour marqué, en effet, le clergé des environs, convoqué à cette intéressante cérémonie, accourut avec empressement sur l'invitation paternelle de son archiprêtre. La petite cité de Saint-Rambert elle-même, toute joyeuse, prit ce jour-là un air de fête, et les fidèles attendaient avec impatience le moment où ils pourraient contempler la merveille annoncée.

C'était le dernier dimanche de septembre 1872 : l'aube avait à peine blanchi les premières crêtes de Saint-Just-sur-Loire, que l'air retentissait déjà du gai carillon de nos trois cloches, dominé par les notes graves du bourdon. C'est la voix pieuse de la religion qui appelle les fidèles de la paroisse à une fête aussi intéressante que rare.

(1) L'ouverture d'une châsse, non plus que la translation des reliques qu'elle contient, ne se peuvent faire sans l'autorisation de l'Ordinaire. Elles doivent avoir lieu en sa présence, ou en la présence de ses délégués et d'autres témoins indépendants, choisis *ad hoc*, lesquels constatent et signent le procès-verbal, après examen sérieux.

La vieille église parée de ses plus beaux ornements, toute éclatante d'or et de lumière, ouvre ses grandes portes à l'heure de vêpres, et bientôt ses vastes nefs sont envahies par une foule compacte, désireuse de jouir du rare spectacle qu'on lui a promis.

Le chant des psaumes fini, un magnifique panégyrique du saint martyr est prononcé par M. l'abbé Plantin qui fait passer sur les âmes de son auditoire attentif comme un souffle de foi et de confiance en ce puissant protecteur. Et lorsque la foule, empoignée par la parole brûlante de l'éminent prédicateur, s'est prise à admirer les vertus de son auguste patron, lorsque émue au récit de son martyre, elle voit le clergé, croix en tête, s'approcher de la vieille châsse de bois doré pour en faire l'ouverture et la reconnaissance, elle perd son calme et s'approche pour voir de plus près et toucher si possible, les restes si vénérés du martyr illustre dont on vient de lui parler avec tant d'onction et de vérité (1).

C'est, en effet, le moment solennel du transfert des reliques. M. le chanoine Peurière, curé archiprêtre de Notre-Dame de Montbrison, délégué de Mgr Ginoulhac, archevêque de Lyon, est là près des deux reliquaires déposés au milieu du chœur, sur de magnifiques autels improvisés, et marqués aux couleurs du martyr. Autour de lui, et lui servant de témoins, MM. Subtil, curé archiprêtre de la paroisse, Benoît Maugé, Alexis Dupin, ses dévoués vicaires, Plantin, missionnaire diocésain, Jean-Baptiste Grata, prêtre, et un grand nombre d'autres prêtres des paroisses voisines. M. le chanoine Peurière ouvre la vieille châsse, prend connaissance des procès-verbaux y enfermés, reconnaît les 17 paquets ou lots de reliques mentionnés dans les procès-verbaux de 1625 et de 1804, puis, aux chants des hymnes consacrées

(1) Voir la monographie de la châsse de 1872, au chap. XII, page 238.

à saint Rambert (1), sous les regards avides d'une foule, à bon droit curieuse, il transporte les sacrés restes de notre royal martyr, du reliquaire ancien dans le reliquaire nouveau (2).

Et lorsque la magnifique châsse a reçu le trésor qu'elle doit garder; lorsque le sceau de Sa Grandeur Mgr Ginoulhac a été apposé sur la cire rouge qui couvre un nœud fait de quatre fils d'or, protecteurs des reliques; lorsqu'enfin la châsse d'or aux émaux variés et chatoyants a été placée sur son brancard richement orné de draperies rouges, alors, quatre diacres en dalmatiques la prennent sur leurs épaules et la portent triomphalement autour de la ville.

Vingt prêtres en habit de chœur lui font une garde d'honneur, en même temps qu'ils ne cessent de répéter l'hymne à la louange de l'illustre martyr. La foule précède et suit la belle châsse à laquelle elle fait comme un immense et harmonieux cortège. Les chants, les prières partent des cœurs et des lèvres de mille pèlerins qui marchent gravement à l'ombre de nombreuses bannières aux plis flottants. Le spectacle est imposant.

La châsse brillante, élevée au-dessus des têtes par les jeunes diacres, et entourée d'une foule immense qui lui fait ovation, rappelle ici l'Arche d'alliance rentrant en triomphe dans la ville de Jérusalem, au sortir de la maison d'Obédédom. Les jeunes lévites l'avaient chargée sur leurs épaules, des chœurs de danses s'étaient formés autour d'elle, tous les Hébreux lui faisaient cortège, et toute la maison d'Israël éclatait en des transports de la plus vive joie.

Inoubliable fête que celle du 28 septembre 1872, où notre illustre Patron et Protecteur saint Rambert eut l'heureuse occasion de faire le tour de sa chère cité, comme pour en

(1) Voir aux pièces justificatives, n° 26, le procès-verbal de la cérémonie.

(2) Voir aux pièces justificatives les hymnes consacrées à saint Rambert, n° 27.

prendre à nouveau possession. C'est ainsi qu'un bon roi parcourt son royaume afin d'en connaître l'étendue et les confins, et de faire savoir à ses sujets qu'il est leur seigneur et père.

De cette époque, déjà lointaine, date le transfert de notre fête patronale, du troisième jour d'octobre au dernier dimanche de septembre. De temps immémorial, le 3 octobre avait gardé ses hymnes de fête pour les offrir à saint Rambert. La malheureuse coïncidence de la fête balladoire avec la fête de saint Rambert est venue modifier un usage des plus respectables.

Hâtons-nous de dire que cette coïncidence n'a eu aucune influence fâcheuse sur la dévotion de nos paroissiens envers leur bien-aimé Patron. Aujourd'hui, comme il y a trente ans, la fête de saint Rambert se célèbre avec la plus grande solennité et la plus consolante piété. Aujourd'hui, comme aux siècles passés, la procession autour de la ville se fait avec le plus généreux empressement et le plus édifiant concours de fidèles. La châsse des reliques de saint Rambert, placée sur un brancard aux draperies rouges frangées d'or, est toujours portée en triomphe autour de la ville, par le même chemin qu'ont suivi nos ancêtres. La foule accompagne toujours et avec recueillement la marche triomphale de « *Monseigneur saint Rambert* » à travers les rues de sa chère cité.

On ne s'arrête plus, il est vrai, sous l'arceau de la porte de la « *Chana* » démolie, pour chanter, devant la statue équestre du saint qu'elle abritait, l'antienne au martyr. Mais on fait halte, un instant, en face de la modeste niche qui a reçu l'exilé du rempart, pour lui redire le chant de l'amour et du triomphe (1).

(1) Répons à saint Rambert, tiré de l'Office de la Translation de ses reliques :

Sancte Ragneberte Christi martyr audi rogantes servulos, et impetratam cœlitus tu defer indulgentiam. O Ragneberte sidus aureum Domini gratiâ, servorum gemitus solitâ suscipe clementiâ. Et impetratam, etc. — Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto. Et impetratam, etc. — Aperi os tuum in orationem, et pro delictis nostris deprecare. Et impetratam, etc. — Sicut erat in principio, et nunc, et semper, et in sœcula sœculorum. Et impetratam, etc.

Et, pendant le parcours de la procession, les prières ferventes, les cantiques pieux des chœurs de jeunes filles, les hymnes liturgiques chantées par les prêtres, les notes triomphantes des instruments de cuivre et de bois, l'éclat des vêtements d'or du clergé, les oriflammes multicolores, les bannières déployées, en un mot, la joie épanouie sur tous les visages disent assez l'amour de notre chrétienne cité pour son royal et illustre Patron, et proclament avec autant de force que jadis, son céleste crédit.

Et c'est parce que nous ne voulons pas voir diminuer, dans l'âme de nos chers paroissiens, l'antique confiance de leurs aïeux en la puissance des insignes reliques de saint Rambert, que nous nous essayons à déployer la plus grande magnificence, chaque année, au jour de la fête de la Translation de ses bénies reliques.

Cette fête patronale est suivie d'une octave d'actions de grâces, dont les prières, récitées auprès de la châsse, ont déjà attiré, l'année dernière, un très grand nombre de fidèles.

Et, afin que leur nombre croisse, de jour en jour, autour des précieuses reliques de notre illustre Patron, afin que la confiance des cœurs chrétiens trouve un aliment agréable et constant dans le culte de notre glorieux martyr, nous avons sollicité et obtenu de Rome l'insigne faveur d'une indulgence plénière, dans les conditions ci-après énoncées.

RESCRIT DE SA SAINTETÉ LÉON XIII, PAPE

FAISANT DROIT A LA DEMANDE FAITE POUR OBTENIR DES INDULGENCES EN FAVEUR DES PERSONNES QUI VONT VISITER LES RELIQUES DE SAINT RAMBERT, MARTYR DANS L'EGLISE PAROISSIALE SAINT-RAMBERT-EN-FOREZ

LÉON XIII, PAPE

A tous les fidèles qui prendront connaissance des présentes lettres, Salut et Bénédiction apostolique.

Pour augmenter la religion des fidèles et faciliter le salut des âmes, nous accordons une indulgence plénière et la rémission de leurs péchés, à tous les fidèles des deux sexes qui, pénitents, confessés et communiés, visiteront dévotement l'église paroissiale Saint-Rambert-en-Forez, du diocèse de Lyon, *le dernier dimanche de septembre ou l'un des jours de l'octave,* et y prieront pour la concorde des gouvernements chrétiens, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs et l'exaltation de notre sainte Mère l'Eglise.

Aux fidèles vraiment contrits de cœur qui visiteront, *à n'importe quel jour de l'année*, l'église susnommée, et y prieront aux intentions indiquées, nous accordons une indulgence de cinquante jours.

Nous accordons, également, la faculté d'appliquer toutes ces indulgences à la rémission des péchés, à l'adoucissement des peines, et même par mode de suffrage, aux âmes du purgatoire.

Les présentes lettres sont valables pour 7 ans.

Données, à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 17e jour d'avril 1899, et de notre Pontificat la 22e année.

PRO Dno CARD. MACCHI
NICOLAUS MARINI
Sub.

Vu :

Lyon, le 20 avril 1899.

BONNARDET,
Vicaire général.

D'après le Rescrit de Sa Sainteté Léon XIII, on peut, après s'être confessé et avoir communié, gagner une indulgence plénière une seule fois, le jour de la fête de la Translation des Reliques de saint Rambert, fête patronale de la paroisse, ou pendant un des sept jours de l'octave de cette fête, en visitant l'église paroissiale, où sont exposées les reliques insignes de l'illustre martyr, et en priant aux intentions du Souverain Pontife, par exemple en récitant 5 *Pater,* 5 *Ave* et 5 *Gloria Patri.*

De plus, les fidèles vraiment contrits et humiliés peuvent gagner une indulgence de cinquante jours en visitant à n'importe quel jour de l'année l'église paroissiale et en y priant aux intentions indiquées ci-dessus.

Dans les deux cas, les indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

CHAPIIRE XVIII

LE

BRÉVIAIRE MANUSCRIT

DIT « DE SAINT-RAMBERT »

Il est, dans l'Eglise, un usage aussi ancien que le Christianisme, usage que les fidèles ont pratiqué dans tous les temps, celui de réciter ou de chanter, en commun, des prières pour rendre à Dieu le tribut d'actions de grâces et de saints désirs qui lui est dû.

Et d'abord, les Apôtres avant et après la descente du Saint-Esprit, persévérèrent unanimement dans la prière, au rapport de l'évangéliste saint Luc (1). Il est fait mention d'assemblées de fidèles dans diverses épîtres de saint Paul aux Corinthiens (2), aux Colossiens (3), et dans ces assemblées publiques, étaient récitées des prières communes et publiques de la même nature que l'office divin dont les ministres de l'Eglise s'acquittent chaque jour. De plus, saint Paul recommande, aux chrétiens de son temps, de s'exciter et de s'édifier les uns

(1) Act. I et II.

(2) Epit. I, chap. I, verset 11.

(3) Cap. III, verset 14.

les autres par des psaumes, par des hymnes, par des cantiques spirituels, et de les chanter de tout leur cœur à l'honneur de Dieu (1). Saint Luc écrivant l'histoire des premiers temps, raconte que tous les disciples s'assemblaient pour prier en commun, à la troisième heure du jour; que saint Pierre priait à la sixième heure; que saint Pierre et saint Jean montèrent au temple à l'heure de la prière, qui était la neuvième heure; que ceux, même, qui étaient dans la prison, entendirent Paul et Silas prier et louer le Seigneur au milieu de la nuit. Pline le Jeune, après s'être informé de ce qui se passait dans les assemblées des chrétiens, dit qu'ils adressaient des louanges à Jésus-Christ comme à un Dieu (62-105) (2). On ne peut donc pas nier que dès le berceau de l'Eglise, les fidèles ne se soient réunis, soit dans les temples, soit dans quelques maisons, au temps de la persécution, pour célébrer les louanges de Dieu par des psaumes, par des hymnes, par des lectures. Eusèbe de Césarée, le père de l'Histoire ecclésiastique (267-338), au livre V, chapitre 28, cite les cantiques composés dès le commencement par les fidèles, et dans lesquels la Divinité était attribuée au Sauveur (3). Au concile d'Antioche tenu l'an 252, l'on voit déjà le chant des psaumes introduit dans l'Eglise. Or, l'institution de cet usage est attribuée à saint Ignace, disciple des Apôtres. Du reste, saint Justin, Tertullien, Origène, saint Basile, saint Epiphane, et d'autres Pères de l'Eglise font mention, dans leurs ouvrages écrits du IIe au Ve siècle, de l'Office ou des prières publiques dans l'Eglise (4).

(1) Ephès. chap. V, v. 19; Coloss. chap. III, v. 16.

(2) *Dict. de théologie*, par l'Abbé Bergier. Tome VI., p. 74.

(3) *Ibidem*.

(4) *Ibidem*. — Nous aurions pu faire remonter l'antiquité de l'Office divin jusqu'à l'origine des temps. Les Séraphins ont chanté au commencement et alternativement « *Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus Deus sabaoth* ». Adam fut le premier, sur la terre, qui adressa des louanges à Dieu pour s'acquitter de ses devoirs envers la Majesté divine, et pour obtenir le pardon de sa faute. Il apprit, lui-même, à ses descendants à adresser à Dieu des prières, et à l'honorer par des sacrifices. De là, les sacrifices d'Abel, de Noé, les prières d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, les cantiques de Moïse, les psaumes et les hymnes de David qui louait

Et au témoignage de saint Augustin, le plus célèbre des Pères de l'Eglise latine (354-430), le chant de l'Office divin ou de la prière publique de l'Eglise n'a été établi par aucune loi ecclésiastique, mais bien par l'exemple de Jésus-Christ lui-même et des Apôtres.

Saint Jérôme, saint Ambroise, le Pape saint Gélase et saint Grégoire Ier y ont ajouté quelques parties, ont composé des hymnes, des antiennes, des prières nouvelles sur le modèle des anciennes; ils y ont mis de l'ordre et de l'arrangement, mais ils ne sont pas les premiers auteurs de l'Office divin. Le fond existait avant eux.

Le livre qui contenait la prière publique, et que nous appelons « *Office divin* », a porté divers noms aux temps les plus voisins des temps apostoliques et aux siècles suivants. Comme les psaumes en faisaient la grande partie, le nom le plus usité fut celui de « *Psautier* ». C'est ainsi que saint Jérôme le nomme dans sa lettre à Rustique. Saint Grégoire de Tours (1), saint Colomban (2) ont appelé l'Office divin « *Cursus* », soit à cause du cours du soleil qui en dirige les heures, soit parce qu'on remplissait ce devoir en parcourant une suite de psaumes et de leçons. Dans le principe, ce « *Cours* » était d'une longueur considérable, à cause des additions que chaque siècle y apportait, au point que le Pape Grégoire VII (1073-1085), dont la vie fut si agitée, se voyant, lui et sa cour, accablés d'une si grande quantité d'affaires, qu'il ne pouvait trouver le temps de réciter les trop longues heures de l'Office divin ou « *Cours* », jugea convenable de

Dieu sept fois par jour, et tous les cantiques que s'occupaient à chanter les saints de l'Ancien Testament; mais le plan restreint de notre travail ne nous permet pas de rentrer dans tous ces intéressants détails. Nous renvoyons le lecteur aux ouvrages suivants qui traitent actuellement l'intéressante question de l'Office divin et du Bréviaire : *Institutions liturgiques* par Jean Fornici, traduites par M. Boissonnet, professeur au Grand Séminaire de Valence 1879. – Mgr Batiffol, *Histoire du Bréviaire romain*. — *Diction. de théologie* de l'Abbé Bergier. — Migne, *Liturgie*.

(1) Lib. I. de glor. mart.

(2) Dans ses « *Règles* », cap. 47.

l'abréger pour l'usage de sa maison. Naturellement ce «*Cours* » abrégé prit le nom de *Breviarium romanœ curiœ*, bréviaire de la cour romaine (1). Ce mot « *Breviarium* », bréviaire chez les anciens Romains, signifiait un *abrégé* et correspondait, pour eux, au mot « *compendium* » plus moderne, ou à cet autre mot plus ancien et de meilleure latinité « *summarium* ». Le vrai sens de ce mot ne serait donc pas celui qu'on y attache habituellement, c'est-à-dire « *Recueil*, *précis*, *sommaire* » de tout ce qu'il y a de plus excellent dans un ou plusieurs livres. Nous croyons que cette interprétation n'est pas la vraie, parce qu'elle n'est pas la plus simple; pour nous, le mot *Breviarium* signifie *abrégé des prières* publiques de l'Eglise, récitées ou chantées par ceux dont une des principales obligations était de réciter ou de chanter l'Office divin, comme les moines et les clercs (2) : c'est le livre que nous appelons Heures canoniales (3). Dès le principe, cet *Abrégé de l'office matutinal et vespéral*, ce « *Breviarium* » dont l'arrangement des Psaumes, des Leçons et des Répons était à peu près semblable à la disposition de nos Bréviaires actuels, fut une exception en faveur du Souverain Pontife et de la cour de Rome. Mais bientôt la basilique de Saint-Pierre l'ayant adopté, les autres églises de Rome l'adoptèrent aussi, et il n'y eut pas jusqu'à saint Jean de Latran qui, resté attaché à l'ancien usage pour suivre l'intention du Pape, ne finît par se conformer au nouvel Office abrégé : « Le Bréviaire de la Cour romaine. »

Quant aux autres églises de la chrétienté, elles ne résistèrent point à l'impulsion donnée par la basilique de Saint-Pierre, et suivirent son exemple. Au XIII[e] siècle, les religieux de saint François d'Assise et les fils de saint Dominique,

(1) MIGNE, *Encyclop. théolog.* Tome VIII. *Liturgie.*

(2) Bréviaire : Breve orarium.

(3) Les clercs sont obligés par état de réciter chaque jour le bréviaire.

sans cesse occupés de pénibles travaux de missions, demandèrent qu'on substituât à leur ancien et long Office, le *Breviarium ;* ce qui leur fut accordé, jusqu'à ce que Haymond, général de l'Ordre des Franciscains, eut réduit l'office romain à peu près à la forme qu'il a aujourd'hui, forme que Grégoire IX sanctionna de son autorité, et que Nicolas III imposa aux églises de Rome et à d'autres églises.

Plus tard, saint Pie V, au XVI[e] siècle, n'ayant rien de plus à cœur que de mettre en vigueur une exacte discipline dans toute la catholicité, conformément aux prescriptions du Concile de Trente (sess. 23), apporta le plus grand soin pour faire droit aux vœux de l'Eglise universelle. Clément VIII travailla à corriger les fautes qui s'étaient glissées, avec le temps, après les corrections de Pie V. Enfin, Urbain VIII retoucha le Bréviaire romain et lui donna la forme actuelle.

Le Bréviaire, nous l'avons dit, est le livre qui contient les heures canoniales ou office divin que doivent réciter, par état et tous les jours, ceux qui sont dans les Ordres sacrés, ou qui jouissent de quelques bénéfices (1).

Sous le nom d' « *Heures canoniales* » on désigne les prières qui se font à certaines heures du jour et de la nuit. Il y en a sept, par respect pour ces paroles du Psalmiste : « *Seigneur, à sept différentes fois j'ai chanté vos louanges* » : 1° Matines et Laudes ; 2° Prime ; 3° Tierce ; 4° Sexte ; 5° None ; 6° Vêpres ; 7° Complies.

L'Office divin dit « *de Saint-Rambert* » dont nous offrons, ici, quelques pages au lecteur, contient précisément les sept parties liturgiques dont se compose tout bréviaire. Et ces parties ou heures canoniales sont complètes, non seulement pour l'office de la Translation des Reliques, mais encore

(1) Plusieurs Conciles tenus dans les Gaules, celui d'Agde (506), le 2[e] de Tours, le second d'Orléans règlent l'ordre et les heures de l'Office et décernent des peines contre les ecclésiastiques qui manqueront d'y assister ou de le réciter. (*Dict. de théologie*, de BERGIER.)

pour l'office de la fête des Miracles, et pour celui de la fête de saint Rambert, martyr (1).

A quelle époque peut bien remonter le texte de cet Office ?

On sait que, dans les premiers temps du christianisme, la coutume était de lire publiquement, et d'expliquer ensuite à l'église les actes des martyrs, avant l'Epître et l'Evangile de la messe. Ces actes furent peu à peu insérés dans l'office ; mais on ne les lisait que dans les églises dédiées sous l'invocation de ces saints. Le pape Adrien, au VIIIe siècle, est le premier qui les ait fait lire dans l'église Saint-Pierre (2). Son exemple fut bientôt suivi dans les autres églises de la chrétienté.

Or, à cette époque, c'est-à-dire de 772 à 795, il y avait déjà un siècle que le jeune prince Rambert avait subi le martyre, et que son tombeau était célèbre par l'affluence des pèlerins et par les miracles qui s'y opéraient. Il n'y a donc rien d'étonnant que les moines du monastère de Saint-Domitien (3), près duquel notre bienheureux souffrit le martyre, aient consigné, sur parchemin, le récit détaillé de sa mort pour en faire la lecture dans leur église conventuelle des bords de l'Albarine.

C'est ce récit, sans doute, qui fait la matière des leçons du second Nocturne de la fête de saint Rambert.

Quelques siècles plus tard, les moines bénédictins du prieuré de Saint-Rambert-en-Forez durent joindre, à ces leçons composées avec le récit de la mort de notre saint, la

(1) Voir, à la fin du chapitre XVIIIe, l'Office de la Translation des reliques.

(2) Passiones sanctorum, vel gesta ipsorum, usque Hadriani tempore tantummodo ibi legebantur ubi ecclesia ipsius sancti vel titulus erat. Ipse vero (Hadrianus) a tempore suo recitari jussit, et in ecclesia sancti Petri legendas esse constituit. *(Ordre romain publié par le cardinal Thomasi.)*

(3) Nous avons vu, au chapitre IV, que le monastère de Saint-Domitien fut fondé au Ve siècle.

relation du grave événement de la Translation de ses Reliques, arrivé vers l'an 1078. Ce qu'il y a de certain, c'est que la rédaction des leçons de l'office de la Translation des Reliques continuées dans l'office de la fête des Miracles est une œuvre postérieure au IX[e] siècle ; car à la page 15 on y parle de Charlemagne. Il y est narré des choses extraordinaires, sans compter que le caprice littéraire de l'auteur s'y donne libre carrière. Il n'est point facile de préciser la date de la rédaction de ce texte. On n'y parle des choses qu'en termes vagues. On n'y indique pas l'époque de la Translation (p. 32). L'auteur se contente d'affirmer que, plus tard, le monastère de Saint-André-les-Olmes et la ville qui l'entourait, prirent le nom de Saint-Rambert (1).

Au reste, les leçons ne donnent pas la fin du texte de la Translation, ni surtout celui des miracles. On les trouverait certainement, en entier, dans le « *Passionnaire* » du monastère Saint-Rambert, s'il existe encore (2).

Le contenu du manuscrit est intéressant. Il offre les trois offices de la Translation, des Miracles et de la Nativité ou fête de saint Rambert. Les trois offices sont inédits, sauf la légende du troisième qui est la vie du Saint.

L'office de la Nativité, c'est-à-dire de la fête de saint Rambert, contient deux hymnes inédites. On les chercherait vainement dans le « *Repertorium hymnologicum* » de M. le chanoine Ulysse Chevalier.

Les Répons sont beaux. Quant aux Leçons, elles ne contiennent que le début de la vie du Saint martyr.

Voici quelques remarques au sujet de ces leçons. Henschénius, en éditant la vie de saint Rambert d'après

(1) D'après J.-Marie DE LA MURE : *Histoire ecclésiastique du Diocèse de Lyon*, la translation des reliques de saint Rambert, dont le texte du Bréviaire ne fixe pas la date, eut lieu vers 1079, sous l'épiscopat de saint Jubin, archevêque de Lyon.

(2) Le Passionnaire du Prieuré de Saint-Rambert a disparu depuis longtemps, comme tant d'autres objets intéressants des siècles passés.

divers manuscrits (1), avait déjà fait remarquer les variantes considérables que présentaient les manuscrits. Il parle notamment d'une copie des Actes que lui avait envoyée de Lyon le P. Ferrand, qui la tenait du célèbre Prévôt de l'Ile-Barbe : Le Laboureur. Cette copie, proche parente du manuscrit que nous étudions, ne contenait pas le Prologue. Ce fait serait un indice d'antiquité. Mais, pour l'Office, il a bien pu se faire qu'on ait omis le Prologue, pour arriver plus tôt au texte de la vie. Quoi qu'il en soit, le texte, comme il est dit en marge, page 23, a été constitué à l'aide de l'éloge que du Saussaye fait de saint Rambert, dans son « *Martyrologicum gallicanum* », et de la vie éditée par Guichenon dans ses preuves à son « *Histoire de Bresse et de Bugey* (2) ».

Le manuscrit, dont nous mettons les 28 premières pages sous les yeux du lecteur, n'est, il est vrai, qu'une copie facsimile du texte primitif, copie défectueuse en plusieurs passages, puisqu'on y rencontre quelques fautes, mais copie pleine d'intérêt et fort bien exécutée. On estime qu'elle a été écrite à la fin du XVIIe siècle ou au début du XVIIIe siècle ; plutôt à la première date qu'à la seconde. Ce qui l'indique, ce sont la forme des caractères, l'usage modéré des abréviations, et le genre des lettrines encadrées de cœurs, enfin, la traduction française de l'hymne à saint Rambert, traduction qui se trouve à la fin de l'opuscule (3).

(1) Acta sanctorum, ad XIII junii — Tome II, p. 695-6.

(2) Le manuscrit du Bréviaire de l'Office de saint Rambert présente parfois un texte défectueux. Ainsi une main inhabile a transcrit : *Thelures provintias rexit*, au lieu de « *plures provincias rexit* ». — Le copiste affirme qu'Ebroïn a été : « *majore donatus honore* « *sublimatus* », au lieu de : « *majoris domus honore sublimatus* ». Enfin, il omet le nom des deux seigneurs amis de Rambert, savoir : *Bodon* et *Guiscandus*, que fournissent les autres manuscrits. *(Notes de M. l'abbé J.-B. Martin, professeur d'Archéologie et d'Hagiologie. Lyon.)*

(3) Toutes les notes paléographiques et critiques que l'on vient de lire sur les offices de la Translation, des Miracles et de la Nativité de saint Rambert sont du très distingué et très érudit M. l'abbé J.-B. Martin, professeur d'archéologie et d'hagiologie, à Lyon.

On le voit, notre Bréviaire du Prieuré de Saint-Rambert offre, au point de vue du texte et de la copie qui en a été faite, un réel intérêt.

Quant au chant qu'il renferme, voici ce qu'on peut en dire : Ce chant n'est certainement pas grégorien. Il n'en a pas les caractères. Presque toutes les pièces sont des pastiches de chants plus anciens. Mais le travail d'adaptation ne remonte pas au-delà du xv[e] siècle. On y trouve toutes les réformes de la Renaissance. La mélodie, par des retouches, est devenue chantante, presque musicale ; tout à fait dans le goût du xv[e] siècle.

Mais ce qui, pour nous, double et triple l'intérêt qu'offre ce manuscrit, c'est qu'il est une précieuse épave des ruines amoncelées autour du Prieuré de Saint-Rambert, par le vandalisme sauvage de 1793. Les circonstances exceptionnellement curieuses dans lesquelles ce Bréviaire fut mis à l'abri de toute tentative d'enlèvement, méritent d'être relatées.

En 1788, Messire Antoine Condamine, chanoine de la Collégiale de Saint-Rambert, mourait laissant héritière d'une partie de son mobilier sa bonne et fidèle servante Suzon Treilland (1). Or, parmi les objets légués par testament à cette brave fille, se trouvait un livre manuscrit de 72 pages, relié en maroquin rouge. Ce livre, Suzon Treilland l'entourait de soins particuliers ; elle lui avait réservé une place choisie dans sa vieille armoire ; car c'était le Bréviaire de son regretté maître, contenant les offices propres en l'honneur du Patron de la paroisse.

Tant que la pieuse Suzon n'eut pas à craindre les visites domiciliaires des conventionnels, elle laissa dans sa maison le précieux manuscrit. Mais lorsqu'elle entendit, autour

(1) Messire Antoine Condamine était chanoine, depuis le 23 décembre 1747.

d'elle, gronder l'orage révolutionnaire, elle comprit que son trésor n'était plus en sûreté dans son armoire, et, dès lors, elle chercha à le dérober aux perquisitions criminelles de la Révolution.

Elle s'avisa donc de le cacher dans un récipient en terre cuite, hermétiquement fermé, qu'elle enfouit ensuite, le croirait-on, dans un tas de fumier déposé intentionnellement dans la rue et au-devant de sa maison.

Après les mauvais jours de 1793, et sans doute à la mort de Suzon Treilland, le précieux manuscrit, objet d'une grande vénération, passa aux mains d'une de ses nièces, Michelle Treilland, qui épousa, en 1805, André Martinet, père de M. l'abbé J.-B. Martinet, ancien curé de Chalain-d'Uzore, lequel avant sa mort, arrivée en 1892, était possesseur du fameux Bréviaire (1).

C'est ainsi que nous est parvenu ce curieux document dont les pages manuscrites proclament la gloire de notre éminent Patron et protecteur, l'illustre prince Rambert, martyr. Survivant dans son intégrité aux passions humaines déchaînées, et à la grotesque philosophie d'insensés novateurs, ce livre de prières, témoin de la foi de nos ancêtres, restera, avec l'aide de Dieu, la consolation des âmes qui croient, et accompagnent leur foi des œuvres qui sauvent.

A propos du Bréviaire-manuscrit de saint Rambert, le lecteur nous sera certainement reconnaissant de lui faire connaître : 1° Le matériel des anciens livres et les procédés divers que le progrès des arts a introduits dans leur confection ; 2° De lui parler des moines copistes, et de la corporation des écrivains au moyen âge.

Nous ne ferons, du reste, qu'analyser les nombreux documents que nous avons sous la main ; notre plan n'étant pas de

(1) Détails obligeamment communiqués par Mme veuve Martin-Treilland, et M. Julien Girard.

nous étendre longuement sur un sujet que des savants, tels que MM. Champollion-Figeac et Lecoy de la Marche, ont traité avec leur haute compétence.

§ I

MATÉRIEL DES ANCIENS LIVRES (1)

Papyrus. — Il n'est pas une matière, dans la nature, sur laquelle l'homme, depuis l'origine, n'ait essayé de fixer sa pensée sous la forme de caractères écrits. Le marbre, la pierre, la brique, les métaux, le bois, l'ivoire, l'écorce des arbres, leurs feuilles, les étoffes même ont reçu son écriture, et ont fait passer à la postérité ses actes et ses idées.

Mais de toutes ces substances, celle qui a toujours fait une concurrence sérieuse aux autres matières, et qui a la priorité pour les monuments antiques arrivés jusqu'à nous, c'est le « *papyrus* », plante d'Egypte dont les pellicules servaient à fabriquer les feuilles sur lesquelles on écrivait. L'usage du papyrus remonte, selon Pline, aux règnes de Numa et de Tarquin le Superbe, peut-être même à la guerre de Troie. Les Grecs, d'après les études les plus récentes, auraient connu et employé ce produit, dès le VIe ou le VIIe siècle avant notre ère. De fait, leurs plus anciens auteurs, Hérodote, par exemple, et Théophraste en ont parlé. Et, si nous en croyons les découvertes faites dans les hypogées égyptiennes, il faudrait reporter à trois mille cinq cents ans la date authentique des premiers spécimens de papyrus.

L'Italie est riche en papyrus parvenus jusqu'à nous. En France, on possède quelques chartes mérovingiennes et quelques monuments latins sur papyrus.

(1) Notes extraites de l'ouvrage de Paul Lacroix : « *Le Moyen Age et la Renaissance* », Tome II, *passim*. — Et de l'ouvrage de Lecoy de la Marche : « *Les Manuscrits et la Miniature* », *passim*.

Parchemin. — Parmi les matières appartenant au règne animal, et qui ont leur place dans l'histoire du livre manuscrit, il faut citer le parchemin dont l'invention remonte au temps d'Eumène, roi de Pergame, monté sur le trône l'an 197 avant Jésus-Christ. Mais si le parchemin ou véritable peau à écrire « *Pergamena charta* » (1) fit son apparition dans le second siècle avant notre ère, ce ne fut que vers les VIII[e] et IX[e] siècles qu'il fit une vraie concurrence au papyrus, dont l'usage fut abandonné à la fin du XI[e] siècle. Gaëto Marini assure qu'il n'a pas connu de papyrus plus récent que celui de la troisième année du Pape Victor II, en 1057.

Papier coton. — Le règne végétal a fourni, aussi, une autre matière subjective de l'écriture, nous voulons parler du papier moderne fait avec du coton. Quelques auteurs affirment que ce papier était connu des Grecs, dès le IX[e] siècle, contre l'opinion d'autres (2) qui assurent que le papier coton n'a, très probablement, jamais existé, et que ce que l'on a pris pour lui était simplement du papier chiffe plus grossier, collé à la résine.

Papier chiffe. — Le papier chiffe, du reste, se fabriquait en France à une époque relativement assez reculée, puisque Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, nous parle, vers 1125, d'un produit fait avec des « *rognures de vieux linges* ». Il est vrai que la Bibliothèque royale de Berlin conserve un manuscrit sur papier chiffe, de l'an 1032 ; mais il est de langue et d'origine orientales. En somme, la France est le premier pays qui ait connu et fabriqué le papier moderne. Ce papier se propagea rapidement au XIV[e] siècle, et surtout à partir de Philippe de Valois. Néanmoins, dans les manuscrits propre-

(1) Parce qu'elle fut employée, pour la première fois, à Pergame, ville de Mysie.

(2) MM. Briquet, de Genève, Giry, de Paris. Récents travaux. *Journal de Genève*, du 29 octobre 1884.

ment dits, le papier ne se substitua guère au parchemin que durant le cours du xv[e] siècle, c'est-à-dire au moment où naissait l'imprimerie.

Instruments pour écrire. — Les instruments de l'écrivain ont dû nécessairement varier, à travers les âges, suivant la nature de la substance sur laquelle il exerçait son talent.

On se servait de la pointe sèche pour fixer les caractères sur les corps durs. Cette pointe en fer, en bronze, ou en os s'appelait chez les Romains : « *stylus* ». L'extrémité du manche était souvent aplatie, pour permettre à l'écrivain d'effacer ce qui était écrit, sur la cire par exemple. Cet instrument resta à peu près le même au moyen âge.

Les Anciens écrivaient avec le « *calamus* » ou roseau des bords du Nil, sur le papyrus d'abord, et plus tard sur le parchemin. Le « *calamus* » se taillait comme nos plumes d'oie, en fendant un de ses bouts par le milieu au moyen d'un canif. Mais la pointe du roseau n'offrait pas assez de fermeté, elle s'émoussait très vite sur les rugosités du parchemin ou du papyrus. Aussi bien, l'usage en fut abandonné de bonne heure, excepté chez les peuples orientaux, et on lui substitua le « *calamus* » en bronze, sorte de plume métallique dont les Romains se servaient. Il est vrai que ces derniers firent aussi usage de pinceaux, comme les Egyptiens et les Chinois, mais alors, c'était plutôt pour les encres d'or, de cinabre, que pour l'encre ordinaire.

Le véritable remplaçant du roseau primitif fut la plume d'oiseau, qui figure déjà sur les colonnes Trajane et Antonine, et dont il est fait mention dans Isidore de Séville, Bède, etc. (1). Et c'est l'oie qui eut, comme on le sait, jusqu'aux

(1) *Les Manuscrits et la Miniature*, par Lecoy de la Marche, *passim*.

temps modernes, le privilège de prêter son secours à la calligraphie.

Pendant tout le moyen âge les écrivains se servirent de plumes d'oie, et pendant tout ce temps elles conservèrent une certaine valeur (1).

Dès le XIV[e] siècle on commença à fabriquer des plumes de fer et d'airain.

Encre. — Quant à l'encre dont se servaient les écrivains, dans les temps anciens et au moyen âge, M. Lecoy de la Marche dit que sa composition a beaucoup varié. Les Chinois, les Romains employaient une encre noire « *atramentum* ». Au moyen âge (XI[e] siècle), les scribes se servaient d'un liquide noir qui, d'abord, ne fut qu'un mélange d'eau, de vin et de noir obtenu avec le bois d'épine. Dans le siècle suivant, on commença à employer le sulfate de fer et la noix de galle. Les encres de couleur et les encres métalliques n'étaient employées que pour embellir les manuscrits.

Ecriture.— L'écriture, dans le principe, fut hiéroglyphique. Les hommes dessinèrent d'abord les objets dont ils voulaient parler. Puis les caractères figuratifs (2) ne durent pas longtemps suffire à l'homme. S'il pouvait à la rigueur représenter avec ces signes tous les objets matériels, il lui était interdit d'exprimer, par leur moyen, les rapports de ces objets entre eux, et la foule des idées qui germaient chaque jour plus multipliées dans son cerveau (3).

De là, l'écriture idéographique ou symbolique qui offrait un amalgame de dessins et de signes emblématiques. Avec cette écriture, les idées, les actions, les qualités, les abstractions

(1) On les vendait encore, en 1524, quatre sols, dix deniers parisis le demi-cent. (LECOY DE LA MARCHE.)

(2) C'est ainsi que les appelle Champollion-Figeac.

(3) *Les Manuscrits et la Miniature*, par LECOY DE LA MARCHE.

pouvaient se peindre. Dès lors, la convention est déjà introduite dans l'écriture. Ce sera le principe fécond, d'où sortira le troisième et le dernier genre qui sera la perfection : l'écriture phonétique (1). Cette écriture est la seule qui nous ait laissé des monuments dignes de porter le nom de livre. Elle se divise en diverses ramifications, notamment en écriture grecque et en écriture latine, devenue celle de la plupart des nations européennes. C'est à l'écriture latine qu'appartient l'immense majorité de nos manuscrits, dont les pages nous montrent quatre variétés : la *capitale*, l'*onciale*, la *cursive* et la *minuscule*.

Dès le début de la période carlovingienne, ces variétés de l'écriture latine ou romaine cèdent la place à la minuscule caroline ou romane. Cette dernière écriture, elle-même, eut bientôt, au XIIe siècle, une concurrente dans l'écriture gothique ou scolastique, pour employer l'expression vraie (2). Il y avait encore les écritures nationales suivantes : la « wisigothique, la lombardique, l'anglo-saxonne », etc., etc.

§ II

LES ÉCRIVAINS

DANS LES TEMPS ANCIENS ET AU MOYEN AGE

Mais de quelles mains habiles sortaient les travaux de calligraphie, dont les temps anciens et le moyen âge fournissaient des types si merveilleux ?

Les Grecs et les Romains payaient des esclaves pour faire leurs livres. Le Christianisme vint plus tard qui émancipa peu à peu les ouvriers du livre, comme les autres artisans.

(1) *Ibidem.*

(2) LECOY DE LA MARCHE. *Les Manuscrits et la Miniature, passim.*

Puis, les invasions des barbares en annihilant, dans le monde extérieur, la culture des lettres et les professions qui s'y rattachaient, les parquèrent pour longtemps dans l'enceinte des monastères (1). Dès le IVe siècle, saint Jérôme recommandait la copie des manuscrits comme une des occupations les plus convenables à la vie monastique. Les religieux des couvents fondés par saint Martin de Tours (IVe siècle), les disciples de saint Benoît (VIe siècle), les fils de saint Bruno (XIe siècle) travaillaient tous à la transcription des livres. Et, au moyen âge, on vit même une légion de religieuses aider les moines dans leurs travaux de copistes. Ce n'était point, d'ailleurs, chose extraordinaire, puisqu'on avait vu déjà, aux IIIe et IVe siècles, de jeunes vierges, telles que sainte Mélanie la jeune, sainte Césarée et ses sœurs, copier les écrits des Docteurs ecclésiastiques.

Mais, vers la fin du moyen âge, et même dès l'avènement des Valois au trône de France (1328), le zèle des moines s'était sensiblement refroidi. La cause de ce refroidissement est toute dans la concurrence que leur faisaient, alors, les corporations laïques. Celles-ci s'étaient emparées du monopole de la calligraphie, et avaient établi leur vitalité sur des Statuts qu'aucun de leurs membres ne pouvaient enfreindre, sans encourir quelque punition (2). Au XVe siècle, le droit de transmettre, par l'écriture, les auteurs sacrés et profanes

(1) *Ibidem, passim.*

(2) « Aux termes du statut de 1323, l'écrivain doit être homme de bonne réputation et « suffisamment lettré. Il devra veiller à ce qu'aucun libraire ou courtier (stationnaire) ne « tienne caché ou ne fasse disparaître aucun des livres qui lui auraient été confiés pour être « exposés en vente. Il devra veiller, aussi, à ce qu'aucun libraire ne refuse de laisser prendre « copie d'un manuscrit, lorsque la personne qui voudra se procurer cette copie aura donné « caution, et rempli les conditions imposées par l'Université. Il devra encore, s'il trouve « dans les écoles un livre incorrect, en faire sa déposition au recteur et aux procureurs de « l'Université, afin que le copiste qui aura livré un tel ouvrage soit forcé de le corriger et « soit en outre puni. Le statut de 1323 lui donne encore le droit de vérifier les livres de « commerce de tout libraire dont le crédit est douteux, et l'oblige à dénoncer à l'Université « celui dont les affaires sont en mauvais état. ».

n'appartient plus exclusivement à certaines Communautés religieuses : la puissante corporation laïque des maîtres écrivains est fondée. Elle a vu finir le moyen âge et a salué l'aurore des temps modernes. Elle est en possession du marché de la librairie, et pense y régner, désormais, sans partage.

Mais déjà, depuis trente ans, un certain Henn (Jean) Geinsfleisch, de Solzeloch, dit Gudinberg (Gutenberg), s'occupe, durant les heures qu'il dérobe à sa double profession de lapidaire et de polisseur de miroirs, de réaliser un projet si audacieux qu'il semble une inspiration de la folie. Ce Geinsfleisch, pour ainsi dire inconnu, en ce moment, à Francfort où il habite, et dont le surnom de Gutenberg doit retentir dans le monde entier jusqu'à la fin des âges, rêve la création d'un procédé qui permettra de répandre, en peu de temps et à grand nombre de copies, de ces volumineux ouvrages, dont la transcription d'un seul exemplaire a demandé, quelquefois, toute la vie de l'ouvrier écrivain. Mais, autre menace pour l'avenir des copistes : déjà aussi un calligraphe allemand, Pierre Schœffer, écolier de l'Université de Paris, est allé porter à Mayence, pays d'origine et nouvelle résidence de Gutenberg, son invention des *moules à la main,* qui fixe l'art nouveau de la fonte des caractères mobiles. Grâce, enfin, à la triple association du génie : — Gutenberg, — de l'intelligence pratique : — Pierre Schœffer, — et de l'instinct opulent de la spéculation : — le banquier Fust ou Faust, la typographie est créée, et l'imprimerie des livres va naître.

Au dehors de sa ville natale, ses premiers bégayements font si peu de bruit que l'écho n'en est pas venu jusqu'à nos maîtres écrivains, ou du moins, il n'a pu les émouvoir au point de troubler leur sécurité. Mais laissez passer douze ans après l'apparition du Psautier de Mayence, le second des

« *Incunables* » (1), et vous verrez nos six mille copistes se révolter contre le prieur de la Sorbonne, Jean Heynlin de la Pierre (Lapideus), et le recteur de l'Université Guillaume Fichet, qui ont appelé à Paris les trois ouvriers allemands : Ulrich Gering, Michel Friburger et Martin Krantz pour y fonder la première imprimerie (1470) (2).

Dès lors, l'invention de l'imprimerie supprima la corporation des Ecrivains, et les manuscrits exécutés depuis cette invention, ne présentent plus que des ouvrages de patience et de curiosité, où le caprice entre pour beaucoup, et dont l'art ne profita que bien peu (3).

Avant l'invention de l'imprimerie, il fallait être riche pour posséder quelques livres. Si l'on calcule, en feuilletant une Bible manuscrite, même dénuée de miniatures et de lettres peintes, ce qu'exigeait de temps l'exécution calligraphique d'un pareil volume, et quel devait être, en conséquence, le salaire de l'écrivain, on sera obligé d'évaluer ce prix à celui que coûterait, de nos jours, une bibliothèque d'un millier de volumes (4). Aussi, vers la fin du moyen âge, avant l'usage des bibliothèques publiques, mais quand déjà l'instruction commençait à se répandre, avisa-t-on aux moyens de mettre à la portée du commun des lecteurs, mais avec précaution, les livres les plus usuels, c'est-à-dire à raison du temps, les

(1) Incunabula : lange, berceau, et au figuré : commencement, origine. On donne le nom d'incunables aux premiers produits de l'imprimerie à son berceau.

(2) Extrait d'un article du *Magasin pittoresque*, année 1871. XXXIXe année, *passim*.

(3) J.-J. Champollion-Figeac, dans *Le Moyen Age et la Renaissance*, tome II, par Paul Lacroix et Ferdinand Seré, 1849.

(4) En 1399, Pierre le Portier « escrivain de lettre de fourme » toucha 4 livres 8 sols parisis pour un volume intitulé « *Les Cent Ballades* ». — En 1470, un écrivain chargé de faire un *antiphonaire* et un *processionnaire* pour la paroisse de Cérisy, reçut du curé l'équivalent de 160 boisseaux de blé, soit 20 sols ; plus des largesses de divers paroissiens, etc. En 1502, l'Exemplaire illustré de la « *Fleur des Histoires* » exécuté pour le cardinal d'Amboise, et qui revint en tout à 316 livres (soit 1728 francs de notre monnaie), coûta, pour la seule écriture, 30 sols par cahier de parchemin ; et comme il se compose de 51 cahiers, le scribe toucha, pour sa part, 76 livres 10 sols (418 francs).

Les Manuscrits et la Miniature, par Lecoy de la Marche, *passim*.

livres liturgiques. De là, ces Bibles, ces Légendaires et ces Bréviaires enchaînés, mentionnés dans les anciens inventaires des cathédrales, et qui se rapportent à des volumes déposés dans une partie de l'église toujours accessible aux fidèles, et où les pauvres clercs pouvaient venir les consulter sans déplacement.



FIG. 49

NICHE

DESTINÉE A CONTENIR UN « BRÉVIAIRE »

dans la Cathédrale du Mans.

(D'après Lancelot.)

La cathédrale du Mans a conservé un rare et curieux souvenir de ce vieil usage. Dans l'épaisseur du mur qui sépare le chœur du bas-côté méridional, la pierre est creusée en forme de pupitre. Cette sorte de niche est surmontée d'un petit fronton ogival, comme le montre le dessin de la FIG. 49, et accompagné d'une inscription latine, en caractères du commencement du XVe siècle, laquelle peut se traduire ainsi :

> « Maître Guillaume de Thélard,
> « Chanoine de cette église,
> « A donné ce Bréviaire à l'usage des indigents.
> « Priez pour lui. »

Le Bréviaire a disparu, depuis un temps immémorial; mais on voit encore, dans le mur, les trous de scellement du grillage qui le protégeait, et de la tablette qui le supportait. Le volume était, ainsi, enfermé dans une sorte de cage, à mailles, assez larges pour que les doigts pussent tourner les feuillets, et

assez étroites pour prévenir toute tentative de soustraction. Nous ignorons ce que fut, en son temps, Maître Guillaume, le chanoine du Mans; mais il est facile de prévoir, d'après ce trait de sa vie que, de nos jours, il eût été un des promoteurs de l'instruction gratuite dans la Sarthe. Le modeste monument qui a conservé la mémoire de son nom et de sa bonne pensée, a des droits à un coup d'œil de la postérité, même avant les splendides tombeaux qui l'avoisinent, et qui le font trop souvent oublier.

Quant à la façon dont nos bons moines du Prieuré de Saint-André-les-Olmes auraient pu multiplier les exemplaires de leur Bréviaire qui est arrivé jusqu'à nous, il est bon de se rappeler qu'ils étaient bénédictins.

OFFICIUM SANCTI RAGNEBERTI MARTYRIS

I

DIE III. OCTOBRIS

IN FESTO TRÃSLATIONIS S^ti^. RAGNEBERTI MARTYRIS.

In Primis Veſperis Antiphona Parata ſedes. Ut infrà in Laudibus.

Pſal. Dixit Dñs. cum reliquis de Dominica locoulti

Pſal. Laudate Dñm õēs gentes. Capitulum.

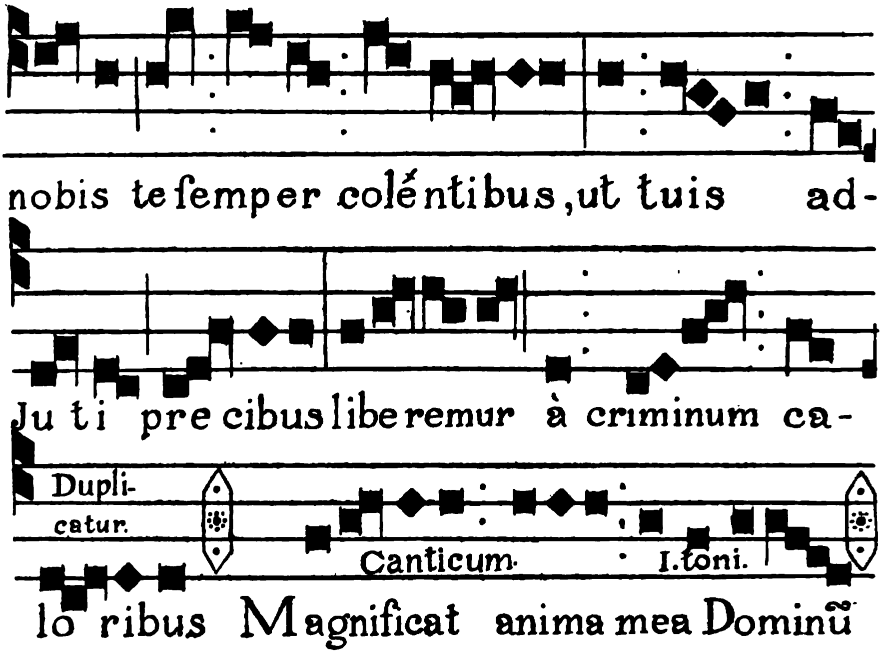
Beatus vir qui ſuffert tentatiónem; quóniã cùm probàtus fúerit, accipiet corónam vitæ: quam repromiſit Deus diligentibus ſe. ℟. Deo gratias.

Verſus. Ora pro nobis beate Ragneberte

℟. Ut digni efficiamur promiſſiónibus Christi.

AD MAGNIFICAT ANTIPHONA





Oratio. O

Omnipotens ſempiterne Deus, qui hunc diem beati Ragneberti Martyris tui Tranſlatióne ſacri Corporis dedicaſti; quique eum divérsis Miraculis declaráſti: præſta, nobis; hujus Patroni ſuffragántibus méritis: ad ſupernæ hæreditátis pervenire conſortium. Per Dñm noſtrum. Ad I Pro. ℞. Lætetur.

Oratio. Eccleſiam tuã Dñe, quæſumus beati Ragneberti martyris tui cõtinuâ protectione cuſtódi; ut ſicut illũ Paſſio pro tuo nomine glorioſũ effecit: ita nos ejus intercessio in tuo ſemper faciat amore fervẽtes. Per Dñ. Ad 2. Pro. ℞. Suſcipe. Oratio Auxilium tuũ nobis quæſumus Dómine, placatus impénde; & intercedente beato Ragneberto Mártyre tuo: dexterã ſuper nos tuæ propitiationis exténde. Per Dñ.

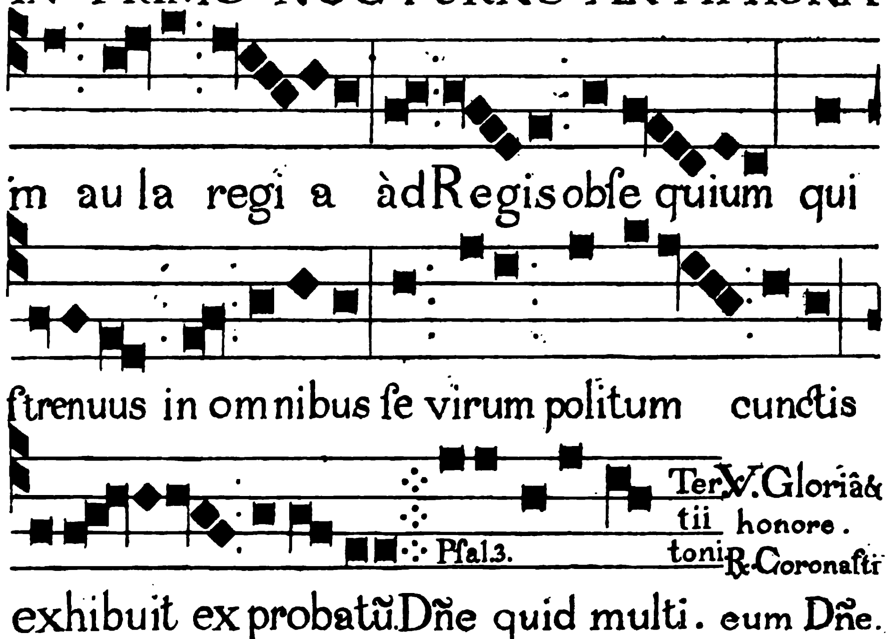
AD MATUTINUM. INVITATORIUM.



OFFICIUM S.RAGNEBERTI MARTYRIS



IN PRIMO NOCTURNO ANTIPHONA



De Epiſtola beati Pauli Apoſtoli ad Romanos.

Lectio Prima.

FRATRES, debitóres ſumus nõ carni: ut ſecúndum carnẽ vivámus. Si enim ſecúndum carnẽ vixéritis, moriémini; ſi autem ſpiritu, facta carnis mortificavéritis: vivétis. Quicũque enim Spiritu Dei agũtur: ii ſũt filii Dei. Nõ enim accepistis ſpiritũ ſervitútis, iterũ in timore; ſed accepiſtis ſpiritũ adoptiónis filiórũ: in quo clamamus Abba, Pater. Ipſe enim Spiritus testimonium reddit ſpiritui nostro: quod ſumus filii Dei; ſi autẽ filii, & hærédes, hærédes qui dẽ Dei: cohærédes autẽ Chriſti. Si tamẽ compátimur: Ut & cõglorificémur. Exiſtimo enim quod non ſunt cõdignæ Paſſiónes hujus tẽporis: ad futurã gloriã que revelábitur in nobis. Nam expectatio Creatúræ: revelatiõnẽ filiorum Dei expéctat. Tu autẽ Dñe miſerére noſtri.

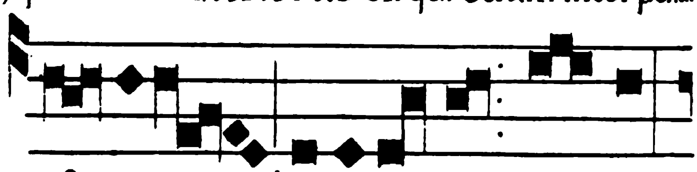
OFFICIUM S. RAGNEBERTI MARTYRIS



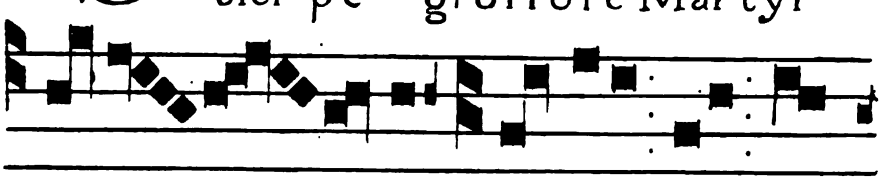
IN PRIMO NOCTURNO LECTIO Secunda.

Scimus autem, quóniam diligentibus Deum; ómnia cooperántur in bonum: iis qui secúndũm propósitũ vocáti sunt Sancti. Nam quos præscivit; & prædestinavit conformes fieri imáginis filii sui: ut sit ipse primogénitus in multis frátribus. Quos autem prædestinávit. hos & vocávit; & quos vocávit hos & justificávit; quos autem justificávit, illos & glorificavit. Quid ergo dicémus ad hæc? Si Deus pro nobis, quis contra nos? Qui étiam proprio filio suo non pepércit, sed pro nobis ómnibus tradidit illum; quomodo non étiam cum illo ómnia nobis donávit? Quis accusábit advérsus eléctos Dei? Deus qui justificat; quis est qui condẽnet? Christus Jesus qui mortuus est, immò qui & resurréxit; qui est ad dexterã Dei: qui etiam interpéllat pro nobis

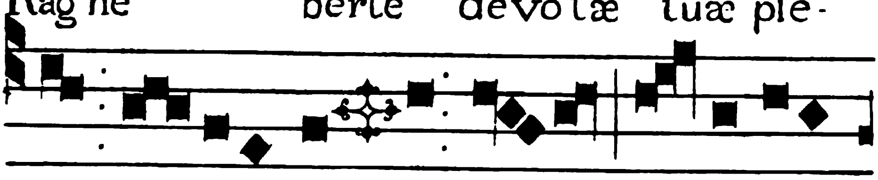
Respons.



Suscipe gloriose Martyr



Ragnerbeerte devotæ tuæ plebis obsequium Et tuo interveni -



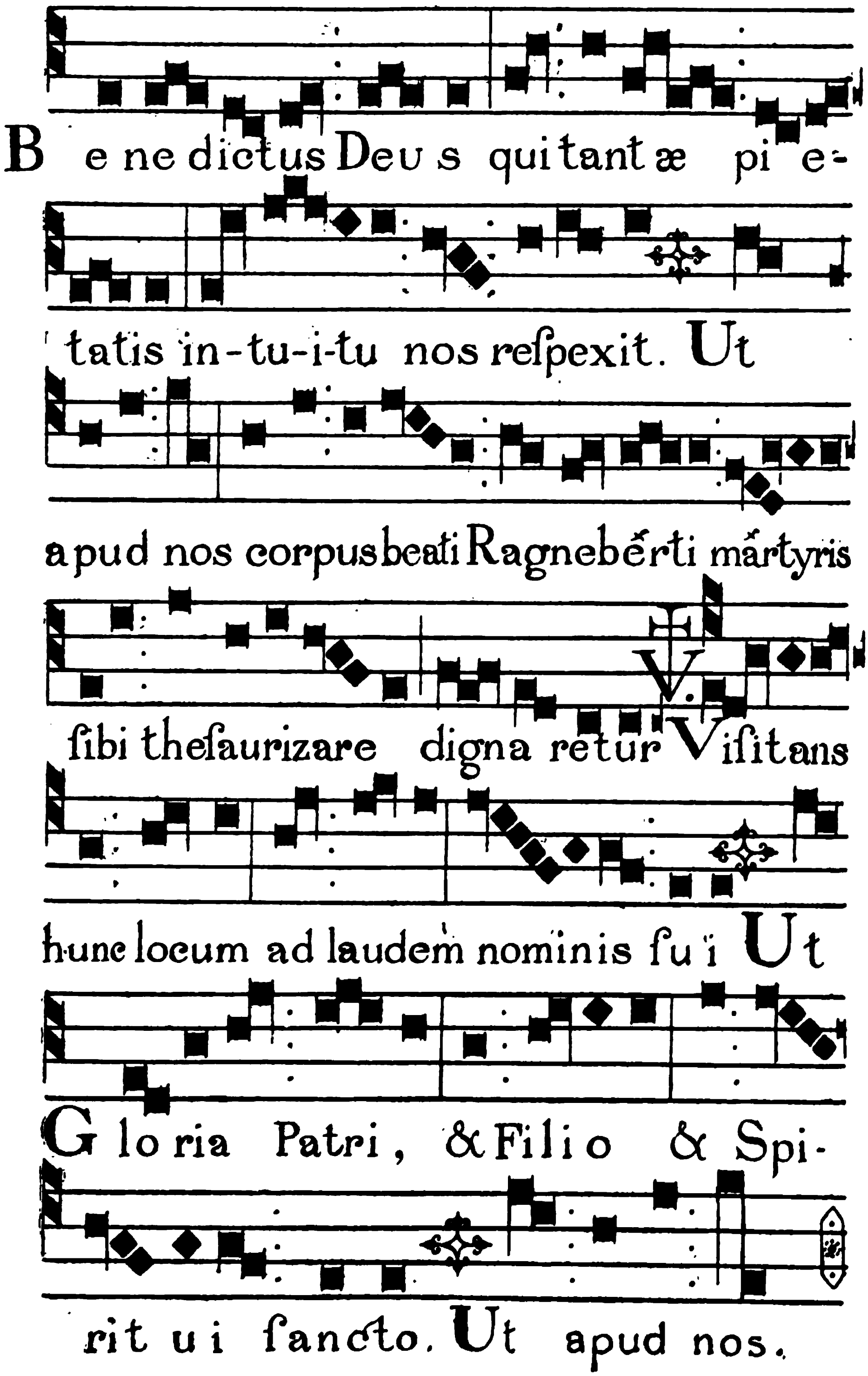


Lectio Tertia

Quis ergo nos ſeparabit à Charitáte Chriſti? tribulátio, an angúſtia, an fames, an nuditas, an periculum, an perſecutio, an gládius; Sicut ſcriptum est: Quia propter te mortificāmur tota die, æſtima ſumus ſicut oves occiſiónis. Sed in his ómnibus ſuperāmus: propter eum qui diléxit nos. Certus ſum enim; quia neque mors, neque vita, neque Angelī, neque Principátus, neque virtutés, neque inſtāntia neque ſutura, neque fortitūdo, neque altitūdo, neque profūdū, neq; creatura alia poterit nos ſeparáre à charitate Dei: quæ est in Christo Jeſu Dño nostro.

9.

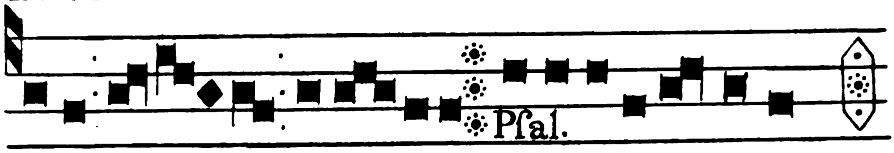
IN PRIMO NOCTURNO RESPONSORIUM




In Secundo Nocturno Ant.
SAgax in confiliis, providus in a-
gendis negotiis, circa regni negó tia fol-
Pfalmus
licitus vigilabat. Cum invocarem. 4.t.
Antiphona.
Oppreffis fuffragium, afflictis patroci-
nium, jufti tiam fēper habens, præ ocu-
Antipho.
Pfalmus.
lis impendebat. V. 5.t. Vi duis & orphanis
nufquam de fuit, fublevator pauperum, & mife-

✠ II· ✠

IN SECUNDO NOCTURNO ANTIPHONA



rorũ propitius conſolator. Dñe Dñs noſter 6. t.

Verſus Voce meâ ad Dõminum clamãvi.

℟. Et exaudivit me de monte ſancto ſuo.

Incipit Hiſtoria Tranſlatiónis Sancti Ragnebérti Mãrtyris.

Lectio quarta.

CŬM à plũribus Mãrtyrum et Confeſſõrum varia & tormentórum & Paſſionũ generalitteris cõmendantur; animus quoque noſter in partem ſollicitudinis ingredi geſtit, & monimentis trãdere: quomodo bina Mundo fulgẽntia ſydera, inclytus nempè Martyr Ragnebértus; & egregius Confeſſor Domitiãnus ad nos pervẽnerint: locumque noſtrum & Gentem ſuis corporibus nobilitãverint. Et quamvis eõrum mérita, & Miraculõrum quæ operáti ſunt inſignia, & multa, & penè infinita numeréntur; aliqua tantùm attingimuś; ne cui aut oneróſi, aut ingrati videámur. Nec aliquis mirãri debet; quod cum nõſatis Romãno valeãmus elóquió: tantã aggrediámur matẽriam. Eam enim eo ãnimo tradimus; ut quis nobis intellẽctu potior, & eloquẽtia major: Arnobius ſivis Rhetor aut Herõdotus facũdia ſuâ & urbanitate ſtores de tribulis & Roſas de ſpinis eligens; Tranſlatiónem Sanctorum præfatõrum, quam nos ſtilo admodùm rudi, & incõdito damus: nectãreâ dulcẽdine impoſteroś tradúcat. Tu.

OFFICIUM S. RAGNEBERTI MARTYRIS.



IN SECUNDO NOCTURNO LECTIO quinta

POSTQUAM Clodovæus Frãcorũ Rex nefário ausu brachiũ Sãcti Dionysii Martyris amputávit; tãquam his fatis fortúna eórũ occubuísset: ómnia in pejus Frãcis sublápsa sunt. Ità ut regalis dignitas ad Prõceres devénerit; penès quos erat fortúna rerum: atque adeò in aulam regiam dominabántur. Erat inter eos Ebroïnus, cujus præter cæteros est nobilitata crudélitas. Is disjectis sóciis; adeò õnia potuit: ut Theodórici Regis nómine ipse regnáret. Sed Franci Theodóricum, quòd tyrannicè regeret, è regno expulérunt; & Ebroïnũ propter nequitiam & versútias: Monastérium ingredi coëgérunt. Qui factus Apostata, & spiritu mẽdácii seductus; qui eum duos & viginti totos annos victurum asserébat: Monastério egréssus; in fidéles debaccházi; Proceres dignitatibus privare; & eórum quos nequitiæ suæ adversarios arbitrabatur: vel bona publicáre; vel iis aquâ & igni interdicere: Alii [quod Apóstolus de fidélibus nascéntis Ecclesiæ dixit;] distenti sunt: allii verò ludibria & vérbera experti; insuper & vincula & carceres: secti sunt; tentati sunt: in occisióne gládii mortui sunt. Hâc autem persecutiónis sæviénte procella; Ebroïnus Sanctum Ragnebértum Ragdebérti inclyti Ducis filiũ: ut potè Christianum perimere jussit.

juſſit. Cùm autem in dies magis ac magis ſæviret nequiſſimus ille; juſto Dei judicio ab Hermanfredo milite, turpiſſima morte interficitur. Ut de ejus modi peccatoribus præcinit regius vates; Mors peccatorum peſſima; morteque ſecundâ damnatus; æternis ignibus mãcipatur: Ut de ejus interitu narrat hiſtoria.



IN SECUNDO NOCTURNO RESPONSORIUM.

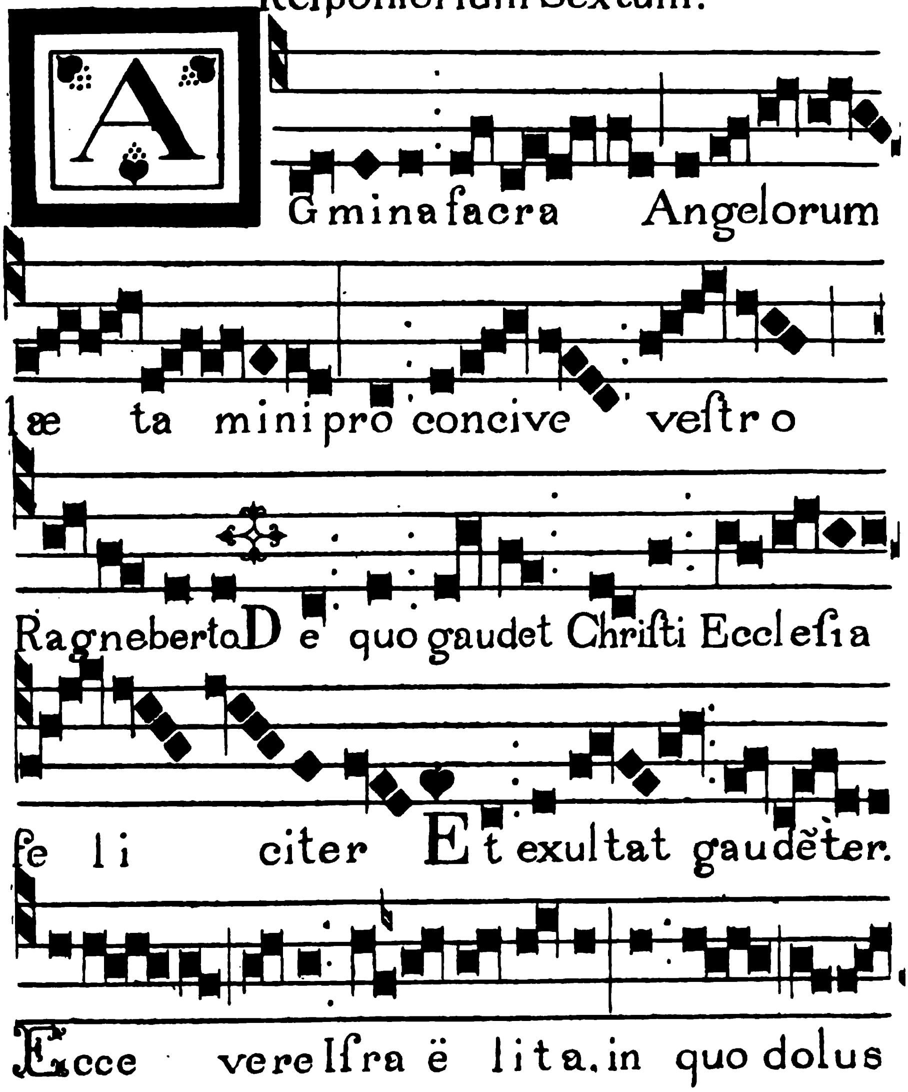


Lectio Sexta.

TUNC tẽporis unus ex illis quibus Ebroinus óculos effóderat; in inſula lugdunénſis Provintiæ, quæ à Sácta Bárbarâ nomen accépit: diverſabátur. Qui cùm nocte intẽpeſtâ adripam Sagónæ flúminis, orandi gratiâ ſe recepiſſet; audivit navigãtium impetum vi brachiorum; remis crebrius actis illius flúminis ſuperãtium tarditatem. Cũmque interrogáret, quò navigiũ illud properáret: vox in auribus ejus iſta percrébruit. Ebroïnus eſt quẽ ad inferos deférimus: in quibus ſcélerũ pœnas in æternũ luet. Hæc Confeſſor ille Chriſti accépit in cõſolationẽ própriam; & ut intelligeret quæ pœnæ honorũ perſecutóres expectent: atque adeò ut impleretur illud Pſalmiſtæ vaticinium; Lætábitur juſtus: cùm viderit vindictam. Miles autẽ qui Dei, & totius Religionis cõfécerat hoſtẽ Hebroïnum; ad Pipinum fúgiens: mortis evâſit periculum. Pipinus ille filius erat Anchiſæ principis románi; & Pater Caróli martelli: Carolus martellus génuit Pipinũ patrẽ Caroli magni

OFFICIU S. RAGNEBERTI MARTYRIS. Imperatóris auguſtiſſimi. Hæc de Régibus & Principibus prælibáta; ut quivis intelligat quò témpore, & quo Principe imperante: fortiſſimus Chriſti Athléta RAGNEBERTUS. occubúerit. Jam Ut Corpus ejus ad nos ſit tranſlátum: explicémus. Tu autẽ Domine miſerére noſtri. ℟. Deo gratias.

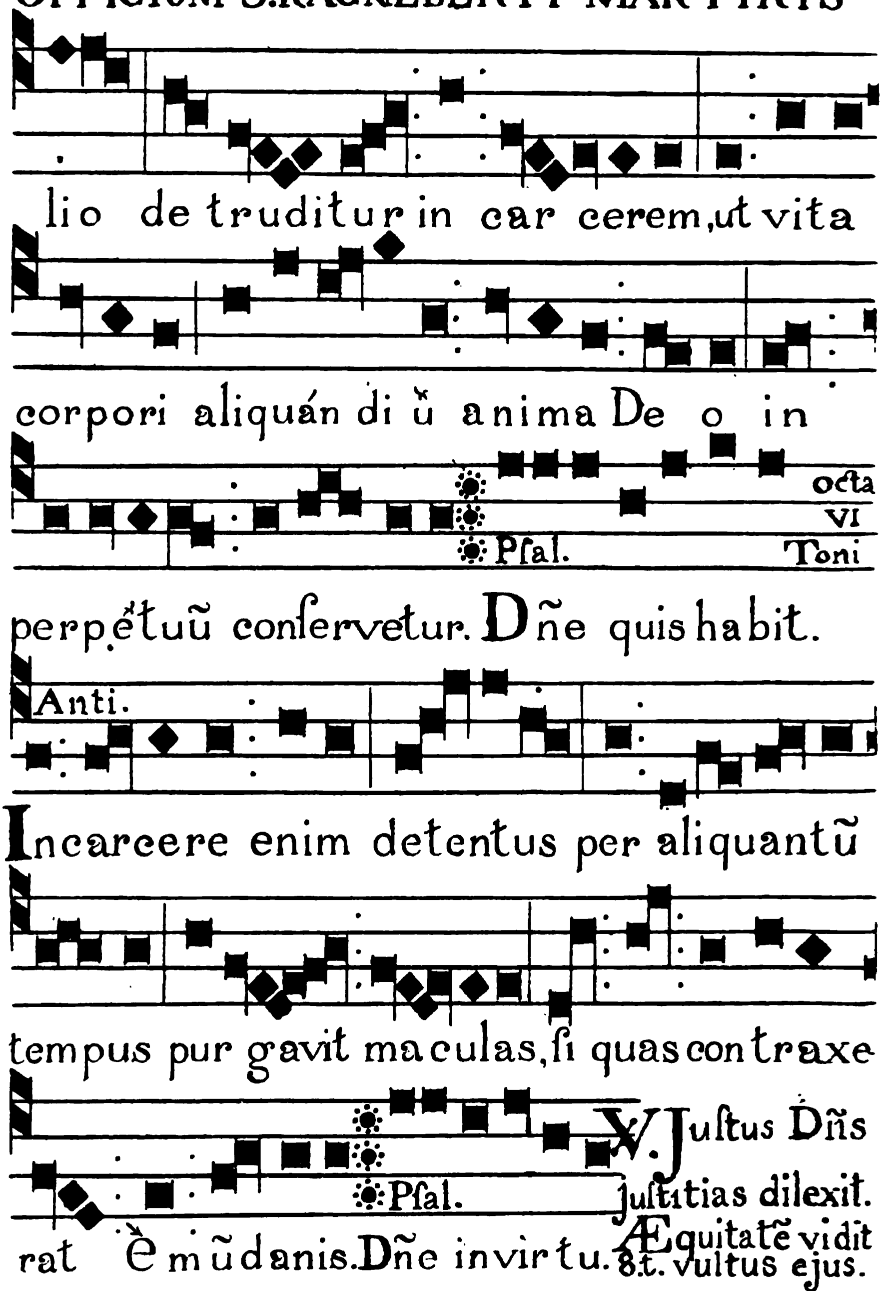
Reſponſorium Sextum.



IN SECUNDO NOCTURNO RESPÕSORIUM



OFFICIUM S.RAGNEBERTI MARTIRIS



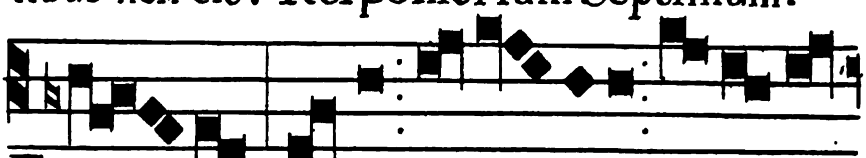
Lectio Septima.

Lectio Sancti Evangélii: secũdũ Matthæũ. In illo témpore: dixit Jesus Discipulis suis. Nihil est opértum quod non revelábitur: & occultum

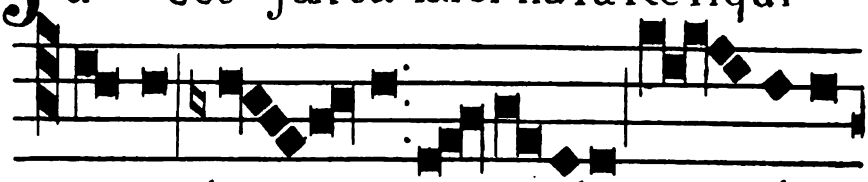
INTERTIO NOCTURNO Lectio Septima.
quod non ſciétur. Et reliqua.

Homilia Sancti Hilárii Epiſcopi.

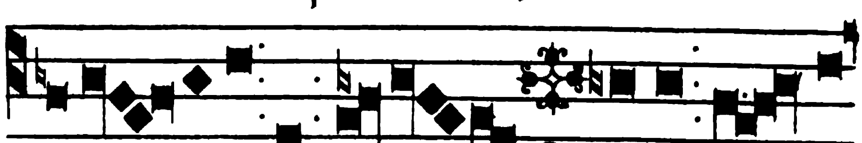
DOMINUS diem judicii oſténdit, quæ abſtruſam voluntátis noſtræ conſcientiam prodet; & ea quæ nunc occulta exiſtimántur: luce cognitionis públicæ déteget. Igitur non minas; nõ conſilia; non poteſtates infectántium monet eſſe metuéndas; quia dies judicii nulla hæc fuiſſe: atque inania revelábit. Et quod dico vobis in ténebris, dicite in lúmine; & quod in aure auditis: prædicate ſuper tecta: Non légimus Dóminun ſólitum fuiſſe nóctibus ſermocinári, & doctrinam in ténebris tradidiſſe; ſed quia omnis ſermo ejus carnálibus ténebræ ſũt: & verbum ejus infidélibus nox eſt. Reſponſorium Septimum.



Ja cet juxtà ſarci nulã Reliqui-



arum le pus intrepidus ca nibus



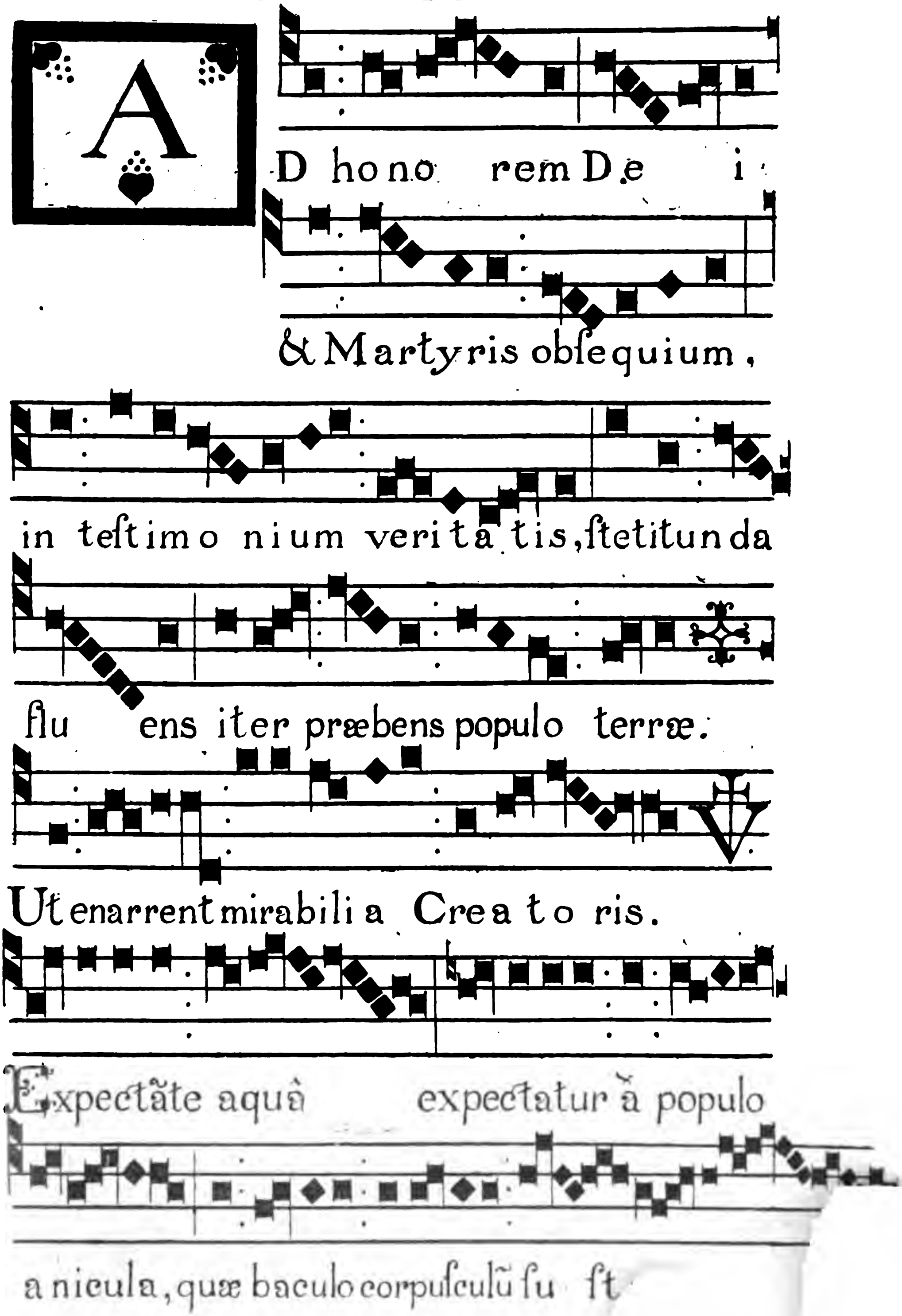
latran tibus à re motis Comes ve ro



Lectio octava.

Itaque id quod à ſe dictum eſt; cũ libertate fidei & confeſſionis: Vult eſſe loquẽdũ. Idcirco quæ in ténebris dictaſunt; prædicari juſſit in lumine: Ut quæ ſecreto aurium commiſſa ſunt; ſuper tecta: id eſt excéllo loquéntium præcónio audiántur. Conſtantèr enim Dei ingerénda cognitio eſt; & profundum doctrinæ Evangelicæ ſecrétum; in lúmine prædicationis Apoſtólicæ revelándum: nõ timẽtes eos, quibus cũ ſit licéntia in córpora; tamẽ in animã jus nullu eſt: ſed timẽtes potius Deũ; cui perdẽdæ in gehẽna: & animæ & corporis ſit poteſtas.

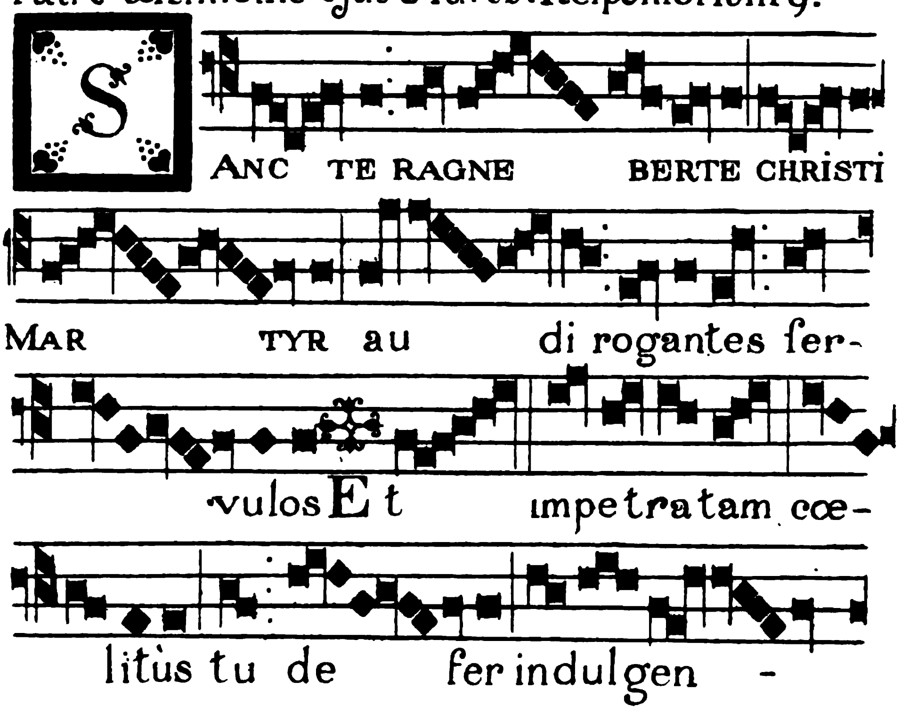
IN TERTIO NOCTURNO RESPONSORIŨ



OFFICIUM S. RAGNEBERTI MARTIRIS

Lectio nona.

Nolite timere eos qui occidunt corpus. Nullus igitur corporum noſtrorum caſus eſt pertimeſcéndus; neque ullus interiméndæ carnis admitténdus eſt dolor: quãdo pro natúræ ſuæ; atque originis cõditióne reſoluta: in ſubſtãtiam ſpiritúális animæ refundátur. Et quia doctrinis talibus cõfirmátos; oportet liberã cõfitẽdi Dei habére cõſtãtiam: etiam conditiónẽ, quâ teneremur, adjécit; negatúrum ſe eum Patri in cælis: qui ſe hominibus in terrâ negáſſet; eum porrò qui coféſſus corã hominibus ſe fuiſſet: ãſe in cœlis cõfitẽdũ; qualéſque nos nóminis ſui teſtes hominibus fuiſſémus: tali nos apud Deum Patrẽ teſtimónio ejus Uſuros. Reſponſorium 9.



AD PROCESSIONEM RESPONSORIUM 9.



OFFICIUM S. RAGNEBERTI MARTYRIS



AD LAUDES ET VESPERAS.



Capitulum.

Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi; in reliquo reposita est mihi corona justitiæ quam reddet mihi Dominus in illa die justus judex; non solũ autem mihi: sed & his qui diligunt adventum ejus. ℣. Stola jocũditatis. ℟. Induit eũ Dñs.

OFFICIUM S. RAGNEBERTI MARTIRIS.

AD BENEDICTUS ANTIPHONA.



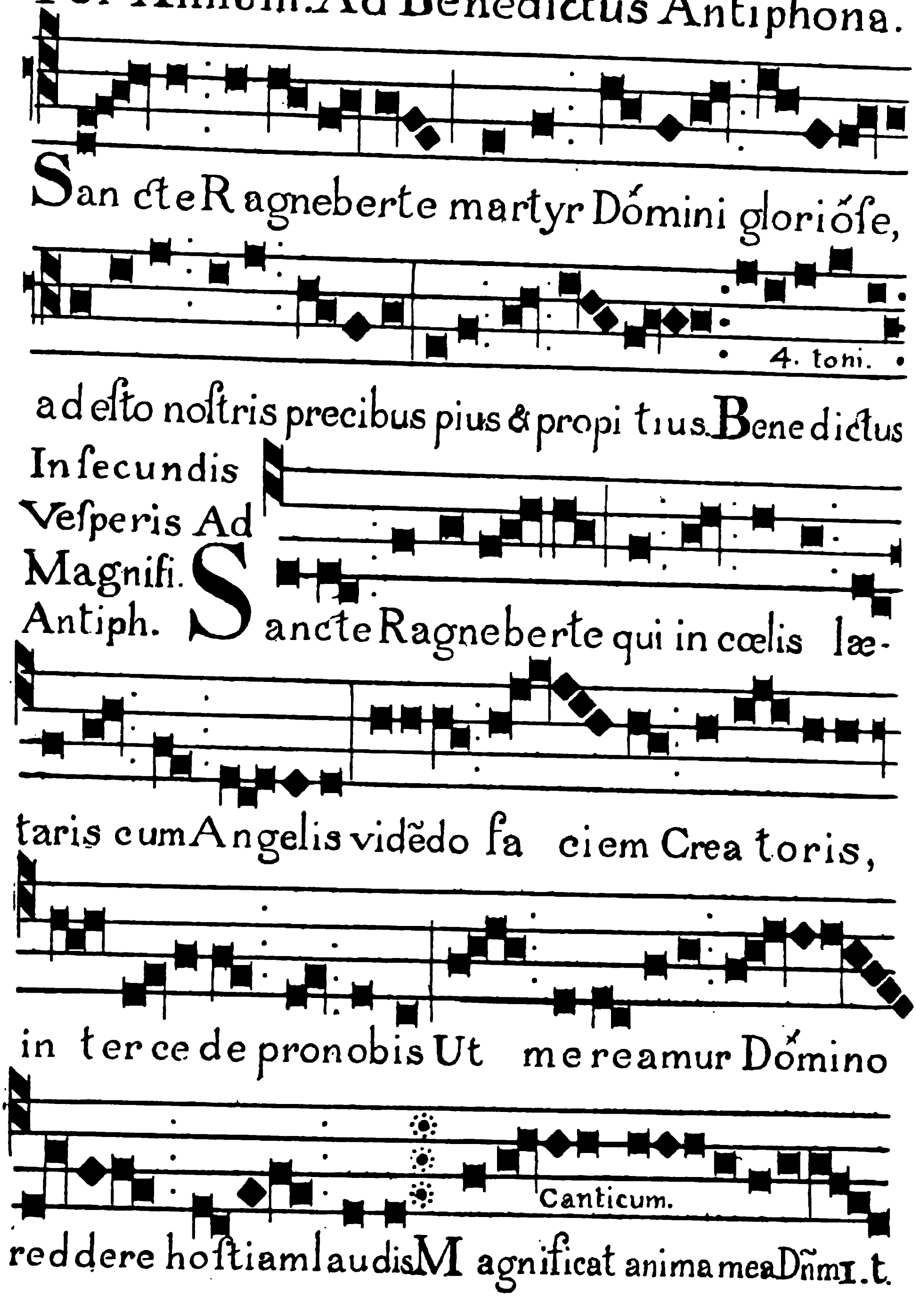
Omnipotens ſempiterne Deus qui hunc diem beati Ragneberti Martyris tui Tranſlatiõne ſacri cõrporis dedicaſti; quique eum divérſis Miraculis declaráſti: præſta nobis; hujus Patrõni ſuffragántibus méritis: ad ſupernæ hæreditatis pervenire conſortium. Per Dñm noſtrum.

Ad Tertiam. Capitulum Beatus vir qui suffert tẽtationẽ; quóniã cũ probátus fúerit, accipiet coronã vitæ: quã repromisit Deus diligentibus se. ℟. Posuisti Dñe super caput ejus. ij. ℣. Coronam de lapide pretioso. Posuisti. ℣. Gloria Patri. Posuisti. ℣. Gloriâ & honore coronasti eũ Dñe. ℟. Et cõstituisti eu super opera manuũ tuarũ. Oratio. Omnipotens ut suprà paginâ 26.

Ad Sextam. Capitulũ. Beatus vir qui invẽtus est sine macula & qui post aurum non abiit, nec sperávit in pecunia & thesauris; quis est hic, & laudábimus eũ: fecit enim mirabilia in vita sua. ℟. Gloriâ & honore coronasti eum Domine. ij. ℣. Et cõstituisti eũ super ópera manuum tuarũ. Gloriâ & ho. Gloria Patri. Gloriâ &. ℣. Magna est gloria ejus in salutari tuo. ℟. Gloriã & magnũ decorẽ impones super eum. Oratio. Ecclesiam tuam Domine quæsumus beati Ragneberti Martyris tui continuâ protectione custódi; ut sicut illum Passio pro tuo nomine gloriósũm effécit: ita nos ejus intercessio in tuo semper faciat amore ferventes. Per Dñm.

Ad Nonam. Capitulum. Bonum certamẽ certavi, cursum consummávi, fidem servavi; in réliquo repósita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi Dominus in illa die justus judex; non solũ autẽ mihi: sed & his qui diligut advẽtum ejus. ℟. Magna est gloria ejus in salutari tuo. ij. ℣. Gloriam & magnum decorem impones super eum. Magna est. ℣. Gloria Patri, et filio, & Spiritui sancto. Magna est. ℣. Stolâ jocunditatis. ℟. Induit eum Dñs. Oratio. Oremus Auxilium tuum nobis quæsumus, Domine, placatus impende; & intercedénte beato Ragnebérto Martyre tuo: dexteram super nos tuæ propitiationis extende. Per Dñm.

Per Annum. Ad Benedictus Antiphona.



DIE V OCTOBRIS

IN FESTO MIRACULORUM SANCTI RAGNEBERTI MARTYRIS

OMNIA DICUNTUR UT IN DIE TRANSLATIONIS
PRÆTER LECTIONES QUÆ SEQUUNTUR

IN SECUNDO NOCTURNO

LECTIO QUARTA

Cum igitur, impio principe Ebroïno... etc. *(Voir la suite, alinéa 7, de la Légende de saint Rambert).* Tu autem Domine, etc.

Respons. — Ebroini nequitiâ, invidiâ stimulante, innocens et mundo corde in carcerem intruditur. Et ità ad tempus, vita mox futuro martyri conservatur. Ut, si quæ per conversationem humanæ fragilitatis admiserat, per pœnam carceris purgaretur. Et ità, etc.

LECTIO QUINTA

Tertio, itaque, die... etc. *(Voir la suite, alinéa 8, de la Légende de saint Rambert).* Tu autem Domine, etc...

Respons. — Misericors et miserator Dominus athletæ sui mortem differri voluit. Ut, probatus per carceris pressuram, dignus inveniretur consortio civium supernorum. Bonum certamen certavit, cursum consummavit, fidem servavit. Ut, etc.

LECTIO SEXTA

Cum autem pervenisset... etc. *(Voir la suite, alinéa 9, de la Légende de saint Rambert).* Tu autem Domine, etc.

Respons. — Agmina sacra Angelorum lætamini pro concive vestro Ragneberto, De quo gaudet Christi Ecclesia feliciter, Et exsultat gaudenter. Ecce verè Israelita, in quo dolus non est. De quo, etc. — Gloria Patri et Filio, et Spiritui sancto. Et exsultat, etc.

DIE X OCTOBRIS

OCTAVA TRANSLATIONIS SANCTI RAGNEBERTI

OMNIA DICUNTUR UT IN DIE FESTO, RITU SERVATO PRÆTER LECTIONES QUÆ SEQUUNTUR

IN SECUNDO NOCTURNO

LECTIO QUARTA

Hæc ut audivit Comes, etc. *(Voir la suite, alinéa 10, de la Légende de saint Rambert).* Tu autem Domine, etc.

Respons. 1. — Ebroïni nequitiâ, etc. *(Vide suprà).*

LECTIO QUINTA

Nec illud prætereundum, etc. *(Voir la suite, alinéa 11, de la Légende de saint Rambert).* Tu autem Domine, etc.

Respons. 2. — Misericors et Miserator, etc. *(Vide suprà).*

LECTIO SEXTA

His auditis, Comes, etc. *(Voir la suite, alinéa 12, de la Légende de saint Rambert).* Tu autem Domine, etc.

Respons. 3. — Agmina sacra, etc. *(Vide suprà).*

DIE XIII JUNII

IN FESTO NATALI SANCTI RAGNEBERTI MARTYRIS

IN PRIMIS VESPERIS. ANTIPHONA

Parata sedes, etc. *(Cum reliquis de laudibus, in festo Translationis).*

Psalmus. — Dixit *(cum reliquis de Dominicâ, et loco ultimi).*

Psalmus. — Laudate Dominum omnes gentes, etc.

CAPITULUM

Beatus vir qui... etc. — *Comme aux 1res Vêpres de la fête de la Translation.* — ℟. Deo gratias.

℣. Ora pro nobis beate Ragneberte.

℟. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

AD MAGNIFICAT. ANTIPHONA

Ave athleta gloriose, etc. *(Comme aux 1res Vêpres de la fête de la Translation).*

OREMUS

Sit nobis, Domine quæsumus, Beati Ragneberti Martyris tui festum charitatis augmentum; ut sicut eum recolimus martyrio ad te pervenisse : ità nos quoque tibi commendet acceptos ejus gloriosa confessio. Per Dominum, nostrum.

AD PRIMAM PROCESSIONEM

Respons. primum. — Lætetur nostra Mater Ecclesia, etc., *(Vide suprà ad Matutinum I Noct., in festo Translationis).*

OREMUS

Ecclesiam tuam Domine, quæsumus, beati Ragneberti Martyris tui continuâ protectione custodi; ut sicut illum passio pro tuo Nomine gloriosum effecit : ità nos ejus intercessio in tuo semper faciat amore ferventes. Per Dominum nostrum.

AD SECUNDAM PROCESSIONEM

Respons. 2. — Suscipe gloriose Martyr, etc. *(Vide suprà ad Matutinum I Noct., in festo Translationis).*

OREMUS

Auxilium tuum nobis, quæsumus Domine, placatus impende; et intercedente beato Ragneberto Martyre tuo : dexteram super nos tuæ propitiationis extende. Per Dominum nostrum.

HYMNUS

Digno canamus modulo
Ragneberto sanctissimo
Recolentes jubilo
Coronatum martyrio.

Te Christi martyr poscimus
Succurre nobis omnibus,
Et vota notra suscipe
Pietatis juvamine.

Ab ostium insidiis
Te duce simus liberi,
Fraus inimica decidat
Quam tua virtus comprimat.

Ragneberte sanctissime
Laudes nostras fer in cœlum,
Patri Deo, ac Filio,
Nec non et Flamini Sancto.

Cujus nos virtus protegat
Incessanter et muniat,
Accendens nostra pectora
Spirituali gratiâ.

Exoret tua sanctitas
Quod præstet alma Trinitas,
Ut perfruamur gaudiis
Permansuris in sæculis.

Sit laus Patri cum Filio,
Sancto simul Paracleto,
Nobisque mittat Filius
Charisma Sancti Spiritus

Amen.

HYMNUS

Facta festivis tua Ragneberte
Sanguinem fusum celebramus hym-[nis.
Et tuos læti canimus jucundâ
Voce triomphos.

Te genu flexo venerande Martyr!
Ad tuas Aras humiles rogamus,
Nostra devoto tibi facta fletu
Suscipe vota.

Quæsumus nostras fer in astra [voces,
Flecte profusis precibus Tonantem,
Ne reus justas patiatur Orbis
Criminis iras.

Prode quas nobis inimicus artes
Injicit, nostræ cupidus ruinæ,
Atque vesanos meliore dextrâ
Comprime nisus.

O Dei Martyr, bone Dux tuorum.
Fac ut infernæ procul hinc Pha-[langes
In suas fractæ redeant Cavernas,
Orbe relicto.

Nesciat durum plaga nostra Martem,
Nullus armorum sonus, aut tuba-[rum,
Terreat mentes, vel iniqua sævæ
Mortis imago.

Nulla devastet fata nostra cœli
Dira tempestas, rigidumque frigus,
Nec suo vites teneras adurat
Syrius æstu.

Nostra mens nullas Veneris sagittas
Sentiat, vani nec Amoris ignes;
Sed Dei tantum maneat sacratis
Persita flammis.

Solve nostrorum, Pie Ragneberte,
Criminum nexus, veniam precando,
Ut tuis tandem precibus fruamur,
Munere divum.

Gloriam Sanctæ Triadi canamus.
Cujus æquali stabilita nutu,
Tota cœlorum simul atque terræ
Machina substat.

Amen.

LE 3 OCTOBRE

A LA PROCESSION DE FONTCHAUT

Sequentia sancti Evangelii secundum Matthæum. In illo tempore : Dixit Jesus discipulis suis : Nihil est opertum quod non revelabitur, etc... Coràm Patre meo qui in cœlis est.

AD MATITUNUM

Invitatorium. — Venite populi ad collaudandum Regem regum et Dominum, qui triumphat in Martyre suo beato Ragneberto. *(Duplicatur)*.

Venite exultemus Domino, jubilemus Deo salutari nostro : præocupemus faciem ejus in confessione, et in psalmis jubilemus ei. — Venite, etc.

Quoniam Deus magnus et Rex magnus super omnes deos, quoniam non repellet plebem suam : quia in manu ejus sunt omnes fines terræ, et altitudines montium ipse conspicit. — Venite, etc.

Quoniam ipsius est mare, et ipse fecit illud, et aridam fundaverunt manus ejus : venite, adoremus, et procidamus antè Deum : ploremus coràm Domino, qui fecit nos, quia ipse est Dominus Deus noster : nos autem populus ejus, et oves pascuæ ejus. — Venite, etc.

Hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra, sicut in exacerbatione secundum diem tentationis in deserto : ubi tentaverunt me patres vestri, probaverunt et viderunt opera mea. — Venite, etc.

Quadraginta annis proximus fui generationi huic, et dixi : Semper hi errant corde : ipsi vero non cognoverunt vias meas, quibus juravi in irâ meâ, si introibunt in requiem meam. — Venite, etc.

Gloria Patri et Filio et Spiritui Sancto. Sicut erat in principio, et nunc, et semper, et in sæcula sæculorum, Amen. — Venite, etc.

IN PRIMO NOCTURNO

ANTIPHONA 1ª. — Nobilissimi Ducis Ragdeberti, etc. *(Vide suprà, I Noct. in festo Translat.)*. — *Psalmus* : Beatus vir, etc. 1. t.

ANTIPHONA 2ª. — Ragdebertus siquidem, etc. *(Vide suprà, I Noct. in festo Translat.)*. — *Psalmus* : Quare fremuerunt, etc. 2. t.

ANTIPHONA 3ª. — Relinquitur a Patre, etc. *(Vide suprà, I Noct. in festo Translat.)*. — *Psalmus* : Domine quid multiplicati sunt, etc. 3. t.

℣. — Gloria et honore, etc.

℟. — Coronasti eum Domine. Pater noster.... Et ne nos inducas, etc. — Sed libera nos, etc.

Deprecatio. — Exurge Domine adjuva nos, etc.

Suscipe Adjutor et propitius sit nobis omnipotens et misericors Dominus.

LECTIO PRIMA

(De Epistola beati Pauli Apostoli ad Romanos). Cap. VIII. Fratres, debitores sumus non carni, etc.... revelationem filiorum Dei expectat. *(Vide suprà, I Noct. in festo Translat.)*. Tu autem, etc.

Respons. 1. — Lætetur nostra Mater Ecclesia, etc. *(Vide suprà, I Noct. in festo Translat.)*

LECTIO SECUNDA

Scimus autem quoniam diligentibus Deum, etc....... qui etiam interpellat pro nobis. *(Vide suprà, I Noct. in festo Translat.)*. Tu autem Domine, etc.

Respons 2. — Suscipe gloriose martyr, etc. *(Vide suprà, I Noct. in festo Translat.)*. Tu autem Domine, etc.

LECTIO TERTIA

Quis ergo nos separabit, etc.... quæ est in Christo Jesu Domino nostro. *(Vide suprà, I Noct. in festo Translat.)*.

Respons. 3. — Benedictus Deus, etc. *(Vide suprà, I Noct. in festo Translat.)*.

IN SECUNDO NOCTURNO

ANTIPHONA 1ª. Tandem, contra eum aliquorum incitatur invidia, et per impositionem criminis, additur vir exilio Ebroïni tyranni nequitiâ procurante. — *Psalmus :* Cum invocarem, etc. t. 7.

ANTIPHONA 2ª. — Disponente, tamen, Dei misericordiâ, Præsulis Audoëni consilio detruditur in carcerem, ut vita corpori aliquandiù anima Deo in perpetuum conservetur. — *Psalmus :* Verba mea, etc. t. 8.

ANTIPHONA 3ª. — In carcere enim detentus per aliquantum tempus purgavit maculas, si quas contraxerat e mundanis. — *Psalmus :* Domine Dominus noster, etc. t. 8.

℣. Voce mea ad Dominum clamavi.

℟. Et exaudivit me de monte sancto suo.

Pater noster.... Et ne nos inducas, etc.... Sed libera nos, etc.

Deprecatio. — Ostende nobis Domine misericordiam tuam. — Domine, jube benedicere.

Benedictio. — Deus Dei Filius nos benedicere et adjuvare dignetur.

LECTIO QUARTA

Beatissimus Ragnebertus ex præcelso Francorum genere, etc. *(Voir la suite, alinéa 2, de la Légende de saint Rambert).* Tu autem Domine, etc.

Respons. 4. — Ebroïni nequitiâ, etc. *(Vide suprà, II Noct. in festo Translat.).*

LECTIO QUINTA

Cumque ab ineunte ætate prudenter, etc. *(Voir la suite, alinéa 3, de la Légende de saint Rambert).* Tu autem Domine, etc.

Respons. 5. — Misericors et miserator Dominus, etc. *(Vide suprà, II Noct. in festo Translat.).*

LECTIO SEXTA

Qui ex infimo genere ortus, etc. *(Voir la suite, alinéa* 4, *de la Légende de saint Rambert).*

Respons. 6. — Bonum est confiteri Domino, qui se diligentibus tam abundanter retribuit. Et per contumelias et pressuras eis regna cœlestia largiatur. Justus, Dominus, in omnibus viis suis, et factus in omnibus operibus suis. Et per, etc. Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto. Et per, etc.

IN TERTIO NOCTURNO

ANTIPHONA 1ª. — Ragneberto purgato per carcerem, datur edictum de ipsius morte properandâ, ne palma martyrii differretur. — *Psalmus* : In Domino confido, etc., t. 7.

Antiphona 2ª. — Ebroïni sibilo serpentino traditur lictoribus, qui deduxerunt eum, in Bebronnæ confinium, gladio feriendum. — *Psalmus :* Domine quis, etc. t. 6.

Antiphona 3ª. — Percussus gladio, invocato Dei Nomine, martyr occubuit; et vitam glorioso transitu terminavit. — *Psalmus :* Domine in virtute, etc., t. 5.

LECTIO SEPTIMA

Lectio sancti Evangelii secundum Matthæum. Cap., X. In illo tempore dixit Jesus discipulis suis : Nihil est opertum, quod non revelabitur; et occultum quod non scietur. Et reliqua.

Homilia sancti Hilarii episcopi.

Dominus diem judicii ostendit, etc... et verbum ejus infidelibus nox est. Tu autem Domine, etc. (*Vide suprà, III Nocturnum, in festo Translationis*).

Respons. 7. — Beatus vir qui suffert tentationem, quia cùm probatus fuerit, accipiet coronam vitæ. Quam repromisit Deus diligentibus se. Hic accipiet benedictionem a Domino, et misericordiam. Quam, etc.

LECTIO OCTAVA

Itaquè, id quod a se dictum est, etc... et animæ et corporis sit potestas. — Tu autem Domine (*Vide suprà, III Nocturnum, in festo Translationis*).

Respons. 8. — Vir inclytus Ragnebertus martyr Domini gloriosus, succensus igne divini amoris, constanter sustinuit supplicia passionis. Et per immanitatem tormentorum, pervenit ad societatem Angelorum. Cujus intercessio nobis obtineat veniam, qui per tormenta passionis suæ æternam mèruit palmam et sempiternam coronam. Et per, etc.

LECTIO NONA

Nolite timere eos qui occidunt corpus, etc......... tali nos apud Deum Patrem testimonium ejus usuros. — Tu autem Domine, etc. *(Vide suprà, III Nocturnum, in festo Translationis).*

Respons. 9. — Sancte Ragneberte Christi Martyr, audi rogantes servulos. Et impetratam cœlitùs tu defer indulgentiam. O Ragneberte sidus aureum Domini gratiâ, servorum gemitus solitâ, suscipe, clementiâ. Et impetratam, etc.

Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto. Et impetratam, etc. Aperi os tuum in orationem, et pro delictis nostris deprecare. Et impetratam, etc.

Sicut erat in principio, et nunc, et semper, et in sæcula sæculorum. Et impetratam, etc.

AD LAUDES ET II VESPERAS

AD LAUDES

ANTIPHONÆ AD LAUDES *(sicut in Laudibus, in festo Translationis).*

ANTIPHONA AD BENEDICTUS, *sicut in Laudibus*, ad « BENEDICTUS » *in festo Translationis:*

AD II VESPERAS

ANTIPHONÆ AD II VESPERAS, *sicut in secundis Vesperis, in festo Translationis.*

ANTIPHONA AD MAGNIFICAT, *sicut in secundis Vesperis, in festo Translationis.*

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1

CHARTE DE CONRAD LE PACIFIQUE

ROY DE BOURGOGNE
ET SOUVERAIN DE LA VILLE ET DU TERRITOIRE DE LYON
DEÇÀ ET DELA LE ROSNE

« L'Abbé de l'Isle-Barbe Heldebert, successeur de *Cumanus*... nous a
« laissé diverses marques de son administration qui ont conservé sa
« mémoire. La première est une charte de *Conrad le Pacifique*, *roy de*
« *Bourgogne* et Seigneur Souverain de la ville de Lyon, elle est de
« l'an neuf cent septante et un, qui doit être le premier de l'Abbé
« Heldebert, lequel faisant le serment de fidélité au Prince pour son
« temporel, il receut investiture et confirmation de tout ce qu'il tenait
« de luy ainsi qu'il est pleinement contenu en cette Charte que j'ay
« trouvé à propos d'insérer en ce lieu pour faire voir quel estoit l'estat
« des affaires de notre Isle sous le règne de ce Prince, et le gouverne-
« ment de notre Abbé Heldebert. »

(Extrait des *Mazures de l'Isle-Barbe*, de Cl. LE LABOUREUR, 1er vol. p. 63, GUIGUE.)

In nomine Omnipotentis Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi. Chunradus divina præveniente clementia Rex. Quando quidem opportet dignitatem locis Deo Sacratis largitatis suæ juvamina conferre et necessitates servorum Domini proprio revelari munimine, ut pro hoc pietatis opere merces illis a Domino recompensetur. Idcirco notum esse volumus cunctis Sanctæ Dei Ecclesiæ fidelibus ac nostris, Episcopis scilicet, Abbatibus, Ducibus, Comitibus vice Dominis Vicariis, Centenariis

Teloneariis, et omnibus rempublicam gubernantibus præsentibus videlicet futuris ; quia Heldebertus Abbas et Monachi ex Monasterio Sancti Martini Insulæ Barbaræ constructo, ad nostram accedentes clementiam postulaverunt quatenùs *institutiones immunitarias* de rebus ab antecessoribus nostris seu à quibuslibet fidelibus Dei in supradicto Monasterio concessis *nostra renovaremus autoritate*. Quorum petitionibus ob divini cultus amorem, aurem clementiæ nostræ accommodantes hoc serenitatis nostræ fieri decrevimus præceptum. Per quod Iubemus atque sancimus, ut sicut hactenùs quieti resederunt Abbates videlicet præfati Monasterii et Monachi eorum secundùm antiquam auctoritatem, ità et temporibus nostris et deinceps absque ulla inquietudine resideant. Et quia rerum illorum positio secundum fidelium virorum donationem, per diversa adjacent loca : Ideò illorum nomina huic autoritati nostræ inscribi præcipimus, quatenus eas liberiùs ac licentius absque ullâ inquietudine retinere valeant. Id est jam *dictum* Monasterium et quicquid ad ipsum pertinere videtur. Ecclesiam S. Florentii apud Vismiacum ipsamque Villam cum portu, vel omnibus quæ ad ipsam Ecclesiam Villâmve aspiciunt. Ecclesiam Sancti Petri in Montaneisio sitam. Ecclesiam quoque Sanctorum Marcellini et Petri in Bressola. Nec non Ecclesiam Sancti Joannis apud Noioscum Villamque ipsam Religiacum vero atque alterum Religiacum cum Villis. Ecclesiam denique Sanctæ Mariæ in Openaco Villamque universam. Ecclesiam Sancti Cypriani in Beo, Sanctique Andreæ in Cimaloco. Ecclesiam sancti Genesii in Floriaco et Sancti Petri in Amodo. Nec non cellam Sancti Martini in Forense. Atque Ecclesiam Sancti Bonniti in Claipiaco cum Villa et quæ eam aspicere videntur. Cellam quoque *de Occiaco cum Ecclesia Sancti Andreæ* capellamque juxta eam in honorem *Sancti Cosmæ dicatam* et Novellis, universaque illis adjacentia. Cellam vero Sancti Martini de Firminiaco, atque Ecclesiam Sanctæ Mariæ de Constantia. In provincia deinde Abolenam Villam cum Ecclesia in honorem Sancti Salvatoris dicata et omnibus appendiciis ad ipsam villam pertinentibus. Cappellam quoque Sancti Benedicti ab ipsis nuper monachis ædificatam. Et quicquid in Gapincensi ab Hugone Episcopo seu ab aliis fidelibus Dei præscripto Monasterio in quibuslibet nostri regiminis partibus devotè concessum est. Præfatas denique res cum omnibus appendiciis suis volumus atque jubemus ut absque ulla inquietudine vel diminutione deinceps teneant. Præcipimus igitur atque statuimus nostram quoque autoritatem decernendo confirmamus, videlicet quod annis singulis ab eodem cœnobio. *Quæstoribus proprii Antistitis argenti libra persolvatur* et nullus quilibet ampliùs ab eis exquirere aut de rebus ad eos pertinentibus exigere præsumat. Nec non *Mansionaticos vel Paratas* vel quaslibet alias redhibitiones exactare audeat. Sed liceat Monachos illic Deo militantes eamdem cellam cum omnibus rebus sibi justè competentibus ac navibus ad eorum stipendia integrùm absque divisione aut diminutione perennibus temporibus possidere. Suòque Præsuli ut decet liberè et synceriter domino suffragante honorem conservent. Habeant etiam *potestatem*

eligendi Abbatem ex eorum cœnobio ; Et electos ante præsentiam Lugdunensis civitatis Episcopi deducere ut ab eo benedictione accepta congregationem sibi commissam regulariter gubernare studeat. Volumus etiam atque per hanc nostram autoritatem præcipimus ut nullus judex publicus vel quilibet ex judiciaria potestate ad causas audiendas vel fræda exigenda vel fidejussores tollendos aut homines præfati Monasterii super eorum immunitate commanentes injustè distringendos, aut ullum censum, vel loca et res memoratæ Ecclesiæ ingredi aut ea quæ suprà notata sunt exigere ullo unquam tempore præsumat. Quatenùs pro nobis vel stabilitate regni nostri à Deo nobis commissi Monachos illic Domino servientes attentiùs imò liberiùs Domini misericordiam exorare delectet. Et ut hæc nostra autoritas inviolabilis permaneat manu propria etiam subter signavimus et annuli nostri impressione insigniri jussimus. Datum 13. Kal. Septembris, Anno scilicet Incarnationis Christi nongentesimo septuagesimo primo. Indictione decimaquarta. Anno vigesimonono Imperii Chunradi invictissimi Regis. Actum apud Viennam civitatem publicè. In Dei nomine fœliciter. Amen.

Charte extraite des *Mazures de l'Ile-Barbe*. Tome I, chap. XIV, page 64 et seq., par Cl. le Laboureur. Nouvelle édition, par MM. Guigue, archivistes du Rhône et de Lyon.

N° 1 bis

PRIORATUS S. REGNIBERTI

IN FORESIIS OLIM S. ANDREÆ

F° 71.

Et translatio reliquarum
SS. Domitiani et Regniberti
(vide) Herbes? III f° 1.

Prioratus hic S. Regniberti in Foresiis dependet ex Abbatia Insulæ Barbaræ ut patet ex catalogis (parvæ et magnæ pancartæ) ; sed quis auctor et fundator fuerit nondum didici. Masson, In descriptione Galliæ per flumina ubi de ponte Ligero imposito per Romanos.

R. sive Renaudus sive Robertus dominus S. Boniti dat dilecto fratri-patri suo A. priori S. Regniberti villam S. Mauritii, Anno Christi 1234,

in compendio Actorum capitularium. Et ibidem, anno Christi 1234 insignis transactio in juribus prioratus inter Guillelmum priorem et Guidonem comitem Foresii, fol. 21 magnæ pancartæ insulæ Barbaræ.

Itarius prior S. Regniberti in Foresiis fundat duas capellas ex bonis acquisitis licentiâ Girini abbatis (puta, insulæ Barbaræ), Anno Christi 1281. Ex magnâ pancartâ insulæ, fol. 124, et parva fol. 25 versò.

Joannes de Borbonio abbas S. Andreæ, et cluniacensis episcopus Aviciensis electus archiepiscopus Lugdunensis fuit prior S. Regniberti in Foresiis. Et ibidem dicitur diem extremum obiisse, lib. 3 cap. 32, Historia B. V Avicii 1485, 2 decembre. Dionysius Giraudi prior prioratûs S. Regniberti in Foresio dependentiæ monasterii regalis insulæ barbaræ, jurat obedientiam abbati Claudio de Sòtizo abbati, Anno 1446.

Petrus de B... archiepiscopus Lugdunensis, Laurentius de Simiane Archidiaconus ecclesiæ Lugdunensis.

Notes tirées du « *Lugdunum Sacro-prophanum* » du R. P. Bullioud, jésuite (1588-1651).

N° 2

LÉGENDE DE SAINT DOMITIEN

Extraite du Bréviaire de l'Abbaye de Saint-Rambert-en-Bugey.

INCIPIT VITA SANCTISSIMI DOMITIANI CONFESSORIS CHRISTI, FUNDATORIS MONASTERII SANCTI RAGNIBERTI

Igitur Beati Domitiani Confessoris Christi vitam descripturus, primitùs invoco Deum Patrem omnipotentem, ut qui eidem Sancto usque in finem dedit bonam perseverantiam, nobis qui scripturi sumus, et vobis qui compellitis, per ejusdem Sancti, atque omnium intercessionem Sanctorum vitam tribuat sempiternam. Denique Constantii Imperatoris temporibus in Romana urbe ex nobilitatis lampade non obscuris natalibus nascitur Domitianus Dei famulus Patre Philippo, matre autem Marcianilla, qui præ cæteris gratia generositatis ornati regenerationis gratiam, ut à prole compertum est integrè, ac Catholicè inter Arrianos occursus fideliter custodiebant ablactatum verô puerum præfatum,

scholis commendaverunt Catholicis, in quibus aliquandiu commoratus divini eloquii strenuum cœpit habere in discendo studium, qui cum ferè jam duodecim esset annorum libellis omnis patrimonii à parentibus acceptis ad scholam rursus revertitur studiisque majoribus in discendo mancipatur, ubi dum ferè usque ad quintum decimum ætatis suæ annum vacandi haberet studium in divinis cultibus, Patre ab Arrianis ob Catholicam fidem interrempto, mater nimio dolore attrita lucis hujus caruit visu, sicque ab infidelibus patre interfecto, matre verò nimio extinctâ dolore nobilis qui remansit filius, maximis repletur doloribus, atque parentibus humi condigne reclusis, ex doloribus quantuluncumque recreatus cœpit cogitare, quid agere deberet, si patrimonio contentus temporali laicalem, an Ecclesiasticam expeteret dignitatem, cùmque duobus mensibus in tali versaretur conflictu, tunc famulum domus suæ taliter alloquitur. Eia, inquit Sisimi dicitor mihi, si homo dum liber esse dignoscitur, et permanere securus in libero potest arbitrio, implicare se debet in diversis, et multis, ac caducis servitiis ? Respondit Sisimius æstimo, et verè fateor, nobilius quemquam cui facultas est esse liberum, quàm servum. Et Dominus optimè inquit respondisti, nam et doctrina Apostolica, quàm didici in scholis, ità dicit, si potes liber fieri magis utere, hanc quippe secundùm dispositionem, sequi cupio regulam te autem et omnes quibus præfectus sum dimittens liberos, cætera volo vendere, pauperibus eroganda, quod statim incipiens agere infrà duas hebdomadas, totum patrimonium vendidit, et omnia pauperibus erogavit, atque monasticam devotissimè suscipiens vitam secularem funditùs dereliquit. Intereà Constancio Imperatore defuncto, Julianus Apostata suscepit imperium, qui crudelitatès exercens multos monachos etiam mulctari jussit. Quòd vir Domini audiens furentis Diaboli, et invidentis cognovit astutias atque continuò Evangelicam protulit sententiam, dicens, si vos persecuti fuerint in unà civitate, fugite in aliam. Crescente autem rabie sævientis Apostatæ, præfatus vir nobilis dissimulato habitu navigium expetiit marinum, quasi, in Thebaïdem iturus, sed quia conspexit quòd in Thebaïde persecutio major excitata erat, eò quòd illic copia monachorum esset, formidavit illuc transmeare quin potiùs Occidentales partes elligens, navim quandam ingressus Massiliam usque pervenit, ubi cùm Sylvano eruditissimo Presbytero aliquandiu commoratus, Lirinensem usque peragravit insulam, in qua uno anno conversatus, cuncta quæ ei acciderant Patri Vincentio Doctissimo, ac disertissimo Presbytero narravit, et fratribus, quo in loco persecutionem audiens quàm fugerat advenit Arelatem apud Dominum Hylarium Episcopum quantuluncumque commoraturus cum quo aliquo conversatus tempore Julianum insecutorem divino audivit apud Perfidem gladio interiisse, de quâ re utcùmque securus, et a præfato Venerabili Episcopo, ex sua conversatione admodùm dilectus secundùm Ecclesiasticas ordines Presbyter, ab eo est ordinatus. Ac deinde humanos declinans favores, petita benedictione, Australes expetiit partes, Heremiticam ducere vitam magis eligens, quàm civilem, verùm audiens, Beati Eucherii sanctitatem Episcopi Lugdunensis

inclytæ urbis Galliarum summa cum festinatione illum videre desiderans Lugdunum ingreditur ejùsque voluntatem sciens Pontifex, tabulam etiam cum reliquiis Sanctorum Chrysanti, et Darii, super quàm Missas faceret Heremitæ futuro Pius pater dedit, sicque Lugduno egressus quondam heremunculam aggreditur, locum qui Axancia vulgò dicitur, atque ibidem, non adhuc multos commoratus dies, arctum construxit oraculum, et Pontifici memorato innotuit, ut ejus jussu in honorem Sancti Chrystophori dedicaretur. Intereà, dùm ibidem conversaretur servus Dei Domitianus jejuniis, et orationibus, ac vigiliis Missarùmque solemniis intentus discipulos cœpit habere qui ejus arctissimæ vitæ cupiebant esse pedissequi, sed dum frequentiam adventantium circumquàque residentium cerneret populorum graviter ferens, ad Dominum Eucherium repedat Pontificem, talitérque eum alloquitur : Pater Venerande, non mihi videtur tumultuosus, cunctisque penè notus ille locellus in quo habitare cœpi aptus esse monachis maximè, cùm aqua illic desit, cui Papa Piissimus, Vade ait, et perquire ubicumque vis locum ad habitandum congruum, sicque benedictione accepta, ad propriam revertitur cellulam, altera verò post laudes Deo redditas, et solemnia Missarum celebrata, cum discipulo suo, Modesto nomine, contrà Orientales partes iter arripuit, qui fluvio, qui Igneus dicitur transito in profundam Heremum sese dederunt, in confinio videlicet Lugdunensis Territorii, in quibus locis, antiqui falsi monetarii olim conversati fuerant, igitur circùm circà illos perscrutantes locellos, fontes reperierunt irrigos, inter quos, unum invenientes maximum Bebronæ indiderunt nomen, unde usque in hodiernum diem Bebronnensis dicitur ille locellus, nocte verò illâ in quodam specu se recludentes, hymnus, et laudibus Deo paractis fatigati ex itinere fessa quieti dederunt membra, circà verò mediam noctem non valdè saporato Dei famulo Domitiano Dominus Jesus ei apparuit, clementique vultu eum alloquitur dicens : Domitiane athleta prudentissime viriliter age, quia in omnibus sum tuus adjutor, eo quòd multos qui tuo exemplo nutriendi sunt in hoc loco sim filios recepturus, sicut enim disposuisti heri in animo tuo, ità ædificare incipe, cogitaverat nàmque serò suprà collem qui prædicto fonti eminet, contrà Occidentem qui quantulamcùmquè habebat planitiem maximam facere cellam, juxtà viam verò hospitiolum parvulum propter pauperes, ac si fieri posset quandòque oraculum. Expergefactus itaque Dei famulus, gratias egit Deo qui ei prosperum suum, nunciaverat adventum, continuòque reversus ad cellam, discipulos ex loco aptissimo, et maximè ex visione, quàm viderat consolatur non modicè. Oratorium verò, et hortulos, ac vineam, quàm ibi construxerant cuidam Presbytero commendantes ad locum prævisum cum omni supellectili devenerunt atque ad habitandum infrà biennium habitacula et duo oratoria unum in honorem Sanctæ Dei Genitricis Mariæ, alterum verò in honorem Sancti Chrystophori Martyris condiderunt. Quæ etiam jussu Domini Eucherii Papæ Lugdunensis dedicata sunt, cœperunt autem quædam Heremi loca excolere, semina jacientes, uberes fructus unde recepere temporibus suis, quadam autem die, dum

Domitianus Dei famulus, cum fratribus quodam opere fatigatus ad vicinum alveum, qui Albarona dicitur, ad lavandum causa refrigerationis venirentatque nudati omnem ingrederentur, vulpes, quæ callidum animal dicitur, sandalia Religiosi Dei famuli memorati ore proprio laniare cœpit, atque corrosit, quòd vir Domini cernens ait : Domine, qui Angelos fecisti quique vermiculas condidisti, et omnia quæ suprà, infrà, et subtersunt formasti, te invoco, ut hæc ferula, ac genus illius ulteriùs nos, ac successores nostros lædere non præsumat; necdum verba Dei famulus finierat, et bestiola illa antè ejus oculos expiravit, deinceps verò nullam læsionem genus illius in eodem loco facere præsumpsit, usquè in hodiernum diem, nam, et cum gallinis illius loci sunt visæ posteà jocasse vulpes contrà suam naturam agentes, sed nullam earum lædere præsumpserunt. . Cœpit intereà Dei servus cum suis arctiorem vitam ducere, ita ùt ipse infrà hebdomadam, semel cibum sumeret, nam, et collata est ei à Domino potestas, Dæmonibus imperandi, et eos ab obsessis corporibus pellendi, unde, et cum multùm ab adventantibus tædium pateretur, formidans humanos favores, quos, et declinare nitens, secedebat clam in profundam Heremum Sabbatho, ad nocturnas tandem vigilias revertens, cernentes autem ejus discipuli præ nimiò eum abstinentiâ valdè debilitatum pedibus illius provoluti aiunt, cur nos pater deserere niteris, aut certe, cur non perpendis nos aliquos esse adhuc rudes, quod si decesseris, indocti, et sine pastore remanebimus, discipulos nempè nimio afflictos dolore conspiciens paululùm cœpit habere quotidianum vilissimum cibum, et vespertinum, et sit utcùmque refocillatus est, visum est intereà Dei viro, ut circà viam propter frequentiam transeuntium, sicut priùs cogitaverat Oratorium facere et convocatis discipulis, ait, necesse est fratres, ut cùm Dei miserentis adjutorio incipiamus unum circà viam ædificare Oratorium, cui consentientes eadem die cœperunt fundamenta aperire, atque alto die posuerunt ibi ex vicinis convocatis cæmentariis Oratorium non adèo modicum ædificare cœperunt, sed adveniente famis inopia quæ tunc temporis Galliam tenebat aliqua per loca, panis etiam defecit servis Dei, et eorum cæmentariis conductis, quòd vir Domini ait, laborate fratres, proùt oportunum vobis videtur. Ego autem properabo ad sæculum aliqua victui necessaria quæsiturus, Ascenso autem asello, venit ad Villam, quæ vulgò Torciacus dicitur, atque dum ex more homines loci illius in clybano pridie panes coxissent et ille prunas adhuc ignitas conspiceret, acclivis intuitus infrà clybanum panem miræ magnitudinis atque insoliti candoris aspexit foris, eum baculo extraxit, et cunctis incolis prædictæ Villulæ ostendit, ne fortè alicui illorum in oblivionem venisset, sed cùm nullus ex ipsis suum cognosceret esse intellexit, vir Domini ab eo qui panis est vivus, suis esse cæmentariis præparatum, sicque continuò reversus, eis obtulit dicens accipite fratres annonam vobis à Domino præparatam, ex quo videlicet pane sexdecim monachi et quatuor cæmentarii decem sunt pasti diebus affatim, videbatur namque cum in eorundem frangeretur manibus crescere, ergo ex eodem

pane, dum jam quinque diebus essent refecti, pater sollicitus de discipulis, ac cæmentariis, qui utrique in oratorio ædificando erant intenti, rursus asello ascenso, saculum repetiit victui necessaria menducaturus.

Erat prætereà quidam vir Latinus nomine secundùm sæcularem potentiam nobilissimus in prædio suo quòd dicebatur pridem Calonnia, à fonte qui Calonna vocabatur trahens vocabulum, sed hic vir cum esset potens, et inclytus, voluit à nomine suo fonti et Villæ trahi vocabulum, id est, à Latino Fons Latinus, inde et Villa Latiniacus, quæ nomina usque in hodiernum diem, et fons, et Villa retinent, quadam verò die, dùm a jocis, quos cum avibus facere solitus erat reverteretur areæ suæ ventilatores conspiciens illic divertitur, sed et uxor illius Syagria nomine Religiosa matrona properat in occursum, ibique dum famularentur simul per diversos amplexus, et frumenta diversis adventantibus venderent suprà dictus servus Dei Heremitanus, cum asello advenit, eòsque ità alloquitur, nobile connubium, vita vobis et pax augeatur, servi enim Dei viventis in vicina heremo degentes, miserunt me ad vos, sicut, et ad cæteros nobiles victui necessaria postulantes præsertim cùm unum oratorium velimus ædificare, et panis defecerit, tunc ad illum Latinus, cur inquit expetas tibi meum dari frumentum cùm potiùs mimum esse te conspiciam, quàm servum Dei ; Domitianus respondit : ô Dux inclyte, benè apertos oculos habuisti modò, cùm plus desidiosè et negligenter quàm expedit vivam, Latinus autem, qui Arrianus erat multumque de fide disputare cupiens, ait, ergo, quia ministrum te dicis esse servorum Dei commorantium in heremo dicito nunc mihi qualem tenetis fidem, Domitianus respondit, fides si varia fuerit variantes, et leprosos gignit; si autem solida, et universalis, solidos et absque ulla offuscatione ad Regnum sine fine mansurum suos producit. Tunc Latinus, quæ est solida et universalis, Domitianus respondit ipsa est quam audivi, et didici à magistris meis Apostolis viris, et quæ nunc multos habet insecutores Arrianos ; Latinus ait, quæ est, Domitianus respondit, hæc est fides nostra, Credere in Deum Patrem omnipotentem et in Jesum Christum Filium ejus unicum Dominum nostrum, et in Spiritum sanctum Deum Patrem, eò quòd habeat Filium, Filium eò quòd habeat Patrem, cui æqualis, secundum divinitatem per omnia est, Spiritus verò Sanctus ab utroque procedens, nihilominus consubstantialis, et coæternus est Patri Filiòque, has tres personas unum fatemur Deum, quia una Deitas, una omnipotentia, una est æternitas, individuàque Majestas, Latinus, ait, ergo, Potestas Patris non est major, quàm Filii, Domitianus respondit nequaquam, quia ipsa est potestas Filii secundum Divinitatem ; quæ et Patris, sicut et Deitas et æternitas. Tunc Latinus, stultè dicit, vis modo ut ego qui tantæ potestatis sum vir adhuc puerulo filio meo, quem cernis omnem gloriam meam et dignitatem credam, quarum adhuc minimè dominari valet, et si ego discedens, et moribondus nolo illud facere, quantò magis omnipotens Deus pater filio suo adhuc tenero suam omnem contulerit dignitatem, Domitianus respondit ô Dux carnaliter sapis, et secundùm carnem indicas omnia, nos autem credimus,

quia Deus Pater per Filium omnia fecit, sicut in Evangelio legimus omnia per ipsum facta sunt et sine ipso factum est nihil. Latinus iratus ait, recede, mime, à nobis, quia mentiris, cogitaveram nàmque si rectè prosecutus fuisses, asellum tuum onerare frumento, Domitianus respondit, si ego de fide rectè sentio, et hæc vera sunt, quæ sum prosecutus modò, in nomine unigeniti Filii Dei per omnia coæterni, et coæqualis Deo Patri, hæc fana quæ ad culturam Dæmonum fabricata sunt corruant, erant autem circà arcam duo excelsissima fana, quæ secundùm Gentilium ritum in honorem Jovis, et Saturni fabricata antiquitùs fuerant, et licet occultè tamen adhuc colebantur à ruralibus, rusticisque hominibus, qua ruina peracta statim terra contremuit, et post pusillum cælum cum esset serenum nubibus obumbrari cœpit, deinde tonitrua mugere, magna fulgura coruscare, atque grando nimia cadere, quòd Arrianus vir conspiciens cum uxorė, et liberis, ac omni famulatu festinus cucurrit ad palatium suum, quòd ex marmoribus, magnisque silicibus erat constructum, quòd introgréssus, cœpit cum conjuge, ac proceribus suis, considerare cur, inquit, ad vocem tanti morionis Rustici, tanta Deus voluit facere, fana corruerunt, terra mota est, cœlum tonitrua, grandinem, et fulgura dedit, an fortè vera sunt, quæ prosecutus est, ut Deus filius æqualis sit Deo Patri per omnia, Syagria conjux ejus provoluta pedibus ipsius aît, Domine mi, si benė percunctaris invenies vera, quæ famulus Dei ille prosequitur, quoniam dum tecum loqueretur in arca, vidi vultum ejus quasi Angelicum, quòd et indicare tibi volui, quapropter obsecro ut jubeas eum accersiri ad te, quatenùs sana quàm retinet, doctrina te instruat, quia nisi ita esset ut ille prosecutus est eàm grande miraculum minime fieret; cui Latinus, jube, inquit, intromitti illum, quòd cùm jussum esset, quæsitus per omnia officia Palatii, et minimè repertus putatus est mortuus esse grandine, ac coruscationibus, cujus cadaver dum requireretur ad sepeliendum reperitur Dei famulis illæsus, ad arcam cum asello girans eandem arcam, cum proprio baculo, et rivulos, ex procella conglobatos prohibens, ne triticum, quòd grando non læserat rivuli contingerent, quòd factum est grande miraculum, ut ne unà quidem gutta quæ humanis potuisset oculis apparere, nec Christi amicum tetigit Domitianum, neque arcam est ingressa, sed neque asellum quòd cùm conspexissent, juvenes illum perquirentes, cursu præpeti suo nunciaverunt Domino, ille verò hæc audiens, conjugis ex parte fretus consilio, ità promisit se crediturum, uti famulus Domini Domitianus credebat, quem intromitti jubens, pedibus ejus se provoluit, dicens ne irascaris serve Dei viventis quòd te morionem vocaverim, et quia vera te agnosco prosecutum esse, de fide Trinitatis, ità credo ut tu, tantùm obsecro deprecare pro me, et domo mea Dominum, ut avertere dignetur iram suam à nobis, quia veraciter credo filium Dei æqualem Deo Patri coæternum, et consubstantialem. Dei famulus hæc cernens gratias agit Domino dicens, Domine gratiæ tuæ à fidelibus tuis innumerabiles reddendæ sunt, quia ab errore perversos quosvis revocare non desistis, sic, et propria levavit manu

Latinum flentem de solo, atque proùt potuit illum, ac domum ejus ab errore Arriano ad veram retraxit Catholicam fidem, adjutus maximè à supra dicta matrona Syagria, quæ nobilis erat Catholica, triduum verò apud eos faciens famulus Domini commonuit eos sinceriter tenere rectam fidem, quem cum maximis honoribus cumulare vellet, nihil aliud quiæsivit nisi servitutem in heremo, quantùm juris eorum erat, et aliquam vineolam, ex qua posset ille, atque alii servi Dei post illum futuri Deo offerre sacrificium.

Tunc Latinus heremum quam quærit, usque ad Petram, quæ Altemia dicitur, à dextra, seu læva, sub integritate tibi cedo, tantûm ut per tuam ac tuorum sequentium licentiam, nos, et posteri nostri vænandi licentiam habeamus, tunc Syagria, Domine mi, vineam expedit dare, illam possumus illi, suprà Villam sitam, quæ Vallis dicitur, quàm Gontbado filio nostro dedimus, quæ propè heremum suam est et dicitur deserta, et sicuti Deo decet offerri optimum vinum reddit, convocato itaque Notario ac testibus continùo, factus est libellus ità continens.

Dominis magnificis servis Dei Domitiano, et sociis ejus Heremitis Latinus, et Syagria propptereà, quia servi Dei excelsi estis, ideô concedimus vobis jure proprietario nostra quæ sunt in pagis inclytæ Lugdunensis urbis Galliæ, ex parte Bellicensis Castri, hoc est, vineam unam suprà Villam quæ dicitur deserta, et terminatur à mane, interque confortes Colonos, et campum de ipsa ratione subtùs viam à meridie via à serò inter confortes Colonos à tergo silva Regalis, suprà collem et habet in longitudine, cum colle, et sylva suprà viam, secundùm virilem manum, perticas agri pedales centum duodecim in latitudine et parte meridiana, cum sarpo, perticas agri pedales septuaginta duas, ac semissem infrà hunc terminum, et perticationem sub integritate vobis cedimus, similiter, et unum campellum subtùs viam superiorem qui ad styrpum præscriptæ vineæ à serò jungit, et ipsum campum secundùm morales defunctos cum integritate vobis donamus, suprà dicta autem omnia, ut præfati sumus vobis cedimus, præter quod in Arandato ad presens servamus nobis, cætera verò pro æternæ vitæ præmio, et pro redemptione animarum nostrarum, seu ut intercedatis ad Dominum pro nobis, ad dexteram, seu lævam usque ad Petram Altemiam jure vobis tradimus perpetuali, ad possidendum futuris temporibus ac liberè firmissimèque utendum. Si quis contrà hanc nostram mercedis largitionem irrumpere conatus fuerit, destruere tentaverit, aut pervadere aliquid voluerit iram Dei omnipotentis incurrat, deputandus æterno supplicio, et non valeat vendicare, quòd quærit, sed firmum maneat et stabile nostræ mercedis augmentum, data octavo Kalendarum Juliarum, anno primo Valentiniani Imperatoris, Duc Latinus ultronea voluntate, et propria manu fieri jussit, et subscripsit Syagriaconjux similiter, Gontbadus Genitoribus sensit, et subscripsit, Dodatus Rogatus signavit.

Igitur vir Domini Domitianus recepto libello, oneratòque asello, ad propriam repedare volens cellam, invenit suos dormientes cæmentarios juxtà fontem qui dicitur ad Condemnans, famis enim inopia depressi

ædificium reliquerant monachi ab altissimo monte reversi solitòsque cibos cæmentariis non deferentes ad proprias redire disposuerunt domos, quos cum dormientes reperisset ex parte illos cognoscens excitavit eos, dicens, Quid est fratres quod agitis, cur cœptum opus dereliquistis, an fortè virtus defecit, cui protinùs responderunt, verum est pater ; nam decem diebus pasti sumus ex pane abondantissime, quem nobis detulisti pridem ; eo uno supermansimus die sine victu, hoc est, sexta feria, esca verò deficiente cœpimus reverti ad domos proprias, famulus quoque Domini Domitianus ait qualem hodie putatis esse feriam dixerunt illi Sabbathum, erat autem secunda feria, tunc Beatus Domitianus ait surgite, quia satis dormitum habetis, duobus diebus revertimini ad cœptum opus Dominus enim largitus est nobis uberrimè victui necessaria, surgentes autem secuti sunt senem, cœptùmque oratorium, usque ad calcem perduxerunt, quadam autem die Latinus, cum Syagria conjuge heremum petens visitavit fratres, videns verò conversationem illorum lætatus est valdè multàque eis largitus est, dona, sicque benedictione accepta reversus est ad propria. Intereà cœperunt nobiles plerique audientes famam sancti venire, et filio suos ad habitum Religionis suscipiendum ei tradere, oratorio quoque consummato, et à Beato Eucherio Pontifice dedicato cœpit strictè Dei famulus, inibì jejunus, ac vigiliis senile corpus domare et quendam prudentissimum fratrem Joannem nomine Patrem Monasterii constituit quietem arripuit multisque diebus, ac noctibus in divinis laudibus, et orationibus perseverans Deo soli placere studebat atque semper in virtutibus succrescebat, appropinquante jàm fine dierum suorum febre levi corripitur, accersitòque patre Monasterii cæteros jubet adesse, erant autem viginti quinque fratres, quibus præsentibus sic eos alloquitur : pacem sequimini, et castimoniam, sine quâ nemo videbit Deum, ipsi autem appropinquate Deo, studete, et appropinquabit vobis, præcepta patris vestri custodite in omnibus, quia credo cum recta vos docere cognoscite namque, quia revelante Deo novi diem obitus mei, qui erit primo Kalendarum Juliarum, quibus verbis auditis fratres flere cœperunt dicentes : et pater cur tàm citò nos deseris, quibus ille ait non vos derelinquo filii, sed Deo potius commandare vado. Date mihi osculum, qui omnes osculatus dixit : ipse qui pati dignatus est pro vobis, et pro omnibus vos conservare dignetur, in suo sancto famulatu, ite ad propria, appropinquante igitur die Kalendarum Julii, jubet iterum Abbatem adesse, et fratres, sacràque Missarum solemnia celebrari sicque divino saginatus pabulo, coram cunctis discipulis manibus ad cœlum erectis, ait : in manus tuas Domine commendo spiritum meum. Itaque cum hoc extremo verbo efflavit spiritum, animâ autem à corpore egrediente, tanta illic fragrantia, et odor suavissimus ortus est quantum ullus hominum in eodem loco sentire antea meruit, ità ut quidam fratres infirmi, unus febre quartana, alii salvo colore et melancholica passione depressi, ex memorato odore repleti, sani effecti sunt, tunc Pater cum fratribus prælibati patris corpus suscipientes condigno honore in sarcophago præparato non longè ab altari Sancti Genesii Martyris

posuerunt, ubi Deo favente usque in hodiernum diemdivina ostenduntur miracula. Recipiunt ibidem cæci visum, claudi gressum inveniunt. Dæmoniaci curantur et innumera alia per servum suum Dominus facere dignatur miracula qui cum Patre, et Spiritu sancto, in Trinitate perfecta vivit, et regnat Deus, per omnia secula sæculorum. Amen. (1)

N° 2 *bis*

ABBATIA S. RAGNIBERTI

JURENSIS OLIM S. DOMITIANI

F° 55.

Suppono quod observatum est. Capite de claris sanctitate Sanctum Ragnibertum vel Ragnebardum in finibus territorii Lugdunensis ad montana juræ loco Bredone ortum et filium fuisse Radeberti ducis qui jussu Ebroini majoris domus turpissimi Theodorico rege lancea transfossum fuisse et ad sepulchrum ejus miracula patrasse illum « » in numerum martyrum computatum esse. Illius officium in omnibus breviariis Lugduni fieri mense Julio. « Sepultum S. Ragnibertum in Monasterio S. Domitiani de quo indic de quo 11.175 Severtii. »

Videtur hoc monasterium dependisse ab illo S. Claudii seu S. Eugendi Jurensis a finibus cum illo subjectum fuisse ecclesiæ Lugdunensi per bullam citatam Gregorii papæ § supplicii? Et ex bulla Innocentii 2 papæ Petro venerabili. Hoc monasterium videtur uniri Abbatiae Cluniacensimonasterium (ait bulla) SS. Dominici (*en marge* : Domitiani) et Ragniberti et (cætera). Datum Salerni 4 Kal. Maii Anno Christi 1138, pontificatus 20. In bibliotheca Cluniacensi. Columna 1404. Pono tutelli monasterium de hac Abbatia Jurensi et non prioratu. S. Ragniberti in forensibus patet ex eo quo scripto prioratus ab abbatia Insulæ Barbaræ semper dependit in quam nota est translatio reliquiarum SS. Domitiani et Ragniberti ut patet ex historia huic antè ponenda.

(1) Nous avons laissé à cette légende et l'orthographe et la ponctuation que nous lui avons trouvés dans GUICHENON : *Histoire de la Bresse*, etc.

Pono patet Anno Christi 1328 (15) aprilis Abbatem Ecclesiæ Lugdunensi jurasse subjectionem. Ego (ait) Angelinus electus postulatus et confirmatus monasterii S. Ragniberti jurensis. Juro subjectionem et reverentiam secundum preceptum S. Benedicti et (cætera). In presentia et (cætera) apud Severt (ium) 11.103 § 6.

Item et Hugo abbas decano et capitulo prestat fidelitatem. Anno Christi 1362. Ex. III S. Statutis.

Item et Aulinus ? electus postulatus et confirmatus abbas monasterii S. Ragniberti Jurensis Anno Christi 1328. Ibidem Georgius Marischalii abbas S. Regniberti Jurensis affini Abbatissæ S. Petri Philibertuæ Marischalii circa Annum 1520. Ex Archivis monasterii Bliensis. Ex bulla Pauli Papæ.

De isto monasterio Jurensi an de forensi scribat Ledradus epistola ad Carolum Magnum incertum est. Nondum Lugduni usque fuisse monasterium S. Ragniberti non apparet. Aliud monasterium (ait) in honorem S. Ragniberti edificatum ubi ejusdem S. Aigniescum ? corpus de novo totum reparatum et sive in pavimento, sive in tectis vel etiam ecclesiis ubi uniter monachi numero 56 sine dubio regularem custodiam habitabunt, in quibus monasteriis unum puellarum et duo monachorum, nemo ante erat qui regularem vitam imitari nesciat aut vellet propter quod plurium laborem et studium impendi, et ad hanc regulam (*en marge* : vitae) observantiam pervenire potuissent et uniter. Deo auxiliante pervenisse videntur.

Notes extraites du « *Lugdunum Sacro-prophanum* », du R. P. Bullioud, jésuite.

N° 2 ter

INSCRIPTION

GRAVÉE SUR UNE PLAQUE DE MARBRE NOIR
A LA PORTE DE LA CRYPTE DE SAINT DOMITIEN
A SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY

Hypogeum honori Mariæ Virginis jam indè ab quinto sæculo a sancto Domitiano dicatum, deindè superstructi templi anno MDCCXIV, eversi ruderibus obrutum tibi regina cœlestis uti nobis liberis oppidanis nobis nostris et vicinæ universæ volens propitia sies Amatus et Stephanus fratres concordissimi Martin, ex redivivis instari animis Alexander Raymondus Devie, Episcopus Bellecensis pristino cultu restituit, anno 1840.

N° 3

LÉGENDE DE SAINT RAMBERT

Extraite du Bréviaire-Manuscrit dit « de Saint Rambert ».

SAINT-RAMBERT-EN-FOREZ

NOTES POUR SERVIR AUX CHAPITRES III ET VII

Le nom de saint Rambert « *S. Ragnebertus* », ne figure pas dans le *Martyrologe romain*, qui a été dressé par l'ordre du Pape Grégoire XIII, en vertu de la bulle *Emendato* du 14 janvier 1584. Son office se faisait, selon le Bréviaire de l'Eglise de Lyon, le 13 juin, et la mémoire de la translation de ses reliques, le 13 octobre. C'est ce que nous apprend la notice insérée au « *Recueil alphabétique des noms des saints les plus singuliers* que le chanoine de Montbrison, Jean-Marie DE LA MURE, historiographe du Forez, a mis dans son *Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon*, page 270. Edit. 1671 ».

1 Cum a pluribus Martyrum et Confessorum varia et tormentorum et Passionum genera litteris commendantur ; animus quòque noster in partem sollicitudinis ingredi gestit, et monimentis tradere : quomodò bina mundo fulgentia sydera, inclytus nempe Martyr Ragnebertus ; et egregius Confessor Domitianus ad nos pervenerint, locumque nostrum et Gentem suis corporibus nobilitaverint. Et quàmvis eorum merita, et miraculorum quæ operati sunt insignia, et multa, et penè infinita numerentur, aliqua tantum attingimus ; ne cui aut onerosi, aut ingrati videamur. Nec aliquis mirari debet, quod cum non satis Romano valeamus eloquio : tantam aggrediamur materiam. Eam enim eo animo tradimus ; ut quis nobis intellectu potior, et eloquentiâ major : Arnobius sivis Rhetor aut Herodotus facundiâ suâ et urbanitate stores de tribulis et rosas de

spinis eligens; Translationem Sanctorum præfatorum, quam nos stilo admodùm rudi, et incondito damus : nectareâ dulcedine imposteros traducat.

2 Beatissimus Ragnebertus ex præcelso Francorum genere ortus (1) : Ragdeberti nobillissimi Ducis : sæculi dignitatem filius extitit. Qui scilicet inter amnis Sequanæ atque Ligeris confinia plures Provincias strenue suis rexit temporibus. Qui Athleta Christi sæculo nobillissimus : sed fide nobilior : Scholastico ac Dominico educatus est dogmate...

3 Cumque ab ineunte ætate prudenter officia sæculi gereret : ut post modum in fide claruit : diligebat attentius Deum. Studebat enim in cunctis actibus suis : sic transire per temporalia commoda : ut pervenire quandoque ad gaudia mereretur æterna. In diebus illis Ebroïnus nomine : Deo et Sanctis ejus contrarius.

4 Qui ex infimo genere ortus : majoris domûs honore, a Rege fuerat sublimatus. Cumque ad hoc plures ex Francorum nobilioribus dolere contra se cerneret, callide cunctorum factiones prœveniens : pertinaciter versutiis suis omnes revincebat. Igitur ipse impiissimus Ebroinus, jam dicto Dei famulo Ragneberto imputare studuit; quod consilium cum duobus Palatii Proceribus habuisset initum : ut ipsum Ebroinum absque decreto Regis conaretur occidere.

5 Postquam Clodovaeus (1) Francorum Rex nefario ausu brachium Sancti Dionysii Martyris amputavit; tanquam his fatis fortuna eorum occubuisset : omnia in pejus Francis sublapsasunt. Ita ut regalis dignitas ad Proceres devenerit penès quos erat fortuna rerum : atque adeô in aulam regiam dominabantur. Erat inter eos. Ebroïnus, cujus præter cæteros est nobilitata crudelitas. Is disjectis sociis; adeô omnia potuit : ut Theodorici Regis nomine ipse regnaret.

(1) *Ex Andrea Sausaio*, Guichenon et Andrea Duchesne, vol. 1, Hist.
Martyrolog. gallicanum, Andrea du Saussai, 2 vol. in-fol., 1675.
Hist. de Bresse et du Bugey, par Samuel Guichenon, 3 vol. in-fol., 1664.

(1) Voici, d'après les anciens chroniqueurs, l'explication de ce fait historique :

« Une fois vint en l'église de Saint-Denis, ainsi comme mauvaise fortune le menait, pour déprier les saints martyrs. Et pour ce que il voulait avoir aucune alliance d'eux tout adès avec soi, il commanda que les châsses des martyrs fussent atteintes ; après les fit ouvrir et disjoindre par folle présomption le *vessel* en quoi le précieux corps saint repose, moins religieusement le regarda que il ne dut. Jaçoit ce que il fit par dévotion, si lui ne suffit pas le regarder tant seulement : ains brisa l'os de l'un des bras et le ravit. Et le martyr montra bien tantôt que il ne lui plaisait pas dont son corps était ainsi traité : car le roi fut tantôt si espoenté et si ébahi que il chaït en frénésie et perdit son sens et sa mémoire en cette heure même ; tantôt fut le moustier rempli de ténèbres et d'obscurité ; une peur si grande prit soudainement à tous ceux qui là étaient que ils se mirent à la fuite. Le roi donna puis aucunes villes au martyr pour l'apaiser : et pour ce que il recouvrât son

Sed Franci Theodoricum, quod tyrannicè regeret, e regno expulerunt; et Ebroïnum propter nequitiam et versutias : Monasterium ingredi coëgerunt. Qui factus Apostata et spiritu mendacii seductus; qui eum duos et viginti totos annos victurum asserebat : monasterio egressus; in fideles debacchari; Proceres dignitatibus privare; et eorum quos nequitiæ suæ adversarios arbitrabatur : vel bona publicare; vel iis aqua et igni interdicere : Alii [quod Apostolus de fidelibus nascentis Ecclesiæ dixit]; distenti sunt : alii verò ludibria et verbera experti; in super et vincula et carceres : secti sunt tentati sunt ; in occisione gladii mortui sunt. Hac autem persecutionis sæviente procellâ ; Ebroïnus Sanctum Ragnebertum Ragdeberti inclyti Ducis filium : ut pote Christianum perimere jussit. Cum autem in dies magis ac magis sæviret nequissimus ille ; justo Dei judicio : ab Hermanfredo milite, turpissimâ morte interficitur. Ut de ejus modi peccatoribus præcinit regius vates : Mors peccatorum pessima ; morteque secundâ damnatus ; æternis ignibus mancipatur : Ut de ejus interitu narrat historia.

6 Tunc temporis unus ex illis quibus Ebroïnus oculos effoderat, in insulâ Lugdunensis Provintiæ, quæ a Sancta Barbara nomen accepit : diversabatur. Qui cum nocte intempestâ ad ripam Sagonæ fluminis, orandi gratiâ se recepisset; audivit navigantium impetum vi brachiorum; remis crebriùs actio illius fluminis superantium tarditatem. Cumque interrogaret, quò navigium illud properaret; vox in auribus ejus ista percrebuit. Ebroïnus est quem ad inferos deferimus; in quibus scelerum pœnas in æternum luet. Hæc confessor ille Christi accepit in consolationem propriam; et ut intelligeret quæ pœnæ honorum persecutores expectent : atque adeò ut impleretur illud Psalmistæ vaticinium; Lætabitur justus : cum viderit vindictam. Miles autem qui Dei, et totius Religionis confecerat hostem Ebroïnum; ad Pipinum fugiens : mortis evasit periculum. Pipinus ille filius erat Anchisæ principis romani; et Pater

sens et sa mémoire, l'os que il avait follement deseuré du corps fit vêtir et orner d'or pur et de pierres précieuses, et le fit remettre en la châsse avec le corps. Pour cette raison peut-on prouver que le corps du glorieux martyr gît laiens entièrement; quand il ne put oncques souffrir que un petit osselet fut ôté de son bras ni démembré de son corps. Le roi toutefois recouvra son sens en partie, mais non entièrement ni en tel point comme il l'eut devant eu ; si ne vécut pas puis moult longuement; car il trépassa au chef de deux ans après ce qui lui fut advenu (656.) »

(*Gestes de Dagobert*, 51. — *Chroniques de Saint-Denis*, v. 22.)
B. ZELLER. *Rois fainéants et Maires du Palais*, p. 81, 82.

Un auteur anonyme complète, ainsi qu'il suit, le souvenir de cette profanation et le soin que prit le roi pour la réparer.

« Clovis, pour nourrir les pauvres, avoit enlevé de l'église de Saint-Denis les lames d'or et d'argent qui couvroient les tombeaux de saint Denis et de ses compagnons; ce prince, dans une assemblée d'évêques, obtint en dédommagement, pour cette abbaye, une exemption de toute juridiction, laquelle fut confirmée par Landeric, évêque de Paris. »

Nouvel Abrégé chronologique de l'Histoire de France. Paris, 1744.

Caroli Martelli : Carolus Martellus genuit Pipinum patrem Caroli Magni Imperatoris Augustissimi. Hæc de Regibus et Principibus prælibata; ut quivis intelligat quo tempore, et quo Principe imperante : fortissimus Christi Athleta RAGNEBERTUS, occubuerit. Jam ut Corpus ejus ad nos sit translatum, explicemus.

7 Cum igitur, impio Principe Ebroïno jubente, Christi Martyr Ragnebertus in Burgundia Martyrium consummasset; et inibi non medico temporis intervallo, celebratâ passione quievisset : cuidam ex clientibus suis inter somnum apparuit; insinuavitque se inde velle transferri : et in solum Lugdunense transportari. Qui tantâ visione perterritus; summo mane ad sepulcrum Martyris advenit : invocatoque sancti Martyris nomine, in haec verba est precatus : Sanctissime Dei dilecte; si quam habui proximè praeteritâ nocte visionem, a'te est : ne cuncteris eamdem iterare. Exacto die, cum se somno dedisset; astitit Martyr in veste sanguine rubricatâ dicens : quare dubitando recusas me de loco isto removere ? quare non obtemperas sermonibus meis ? qui confurgens diluculo, ad sepulchrum Martyris secundo perrexit : et in arenam procumbens, gratias egit Deo et sancto Ragneberto, quòd iterum de eadem re monitus esset : rogatque ut quod secundò revelare sunt dignati, idem nuntiare tertiò minimè deprécentur. Quod si faxint oppido abjecta omni fordimine ; provinciam sibi demandatam exequeretur Deo duce et adjuvante; qui per prophetam ait : Ne formides a facie eorum; quia tecum ego sum ut eruam te : dicit Dominus.

8 Tertio itaque die, qui, quoniam deo dicatus, Dominicus dicebatur : antequam dies terris illus cesceret : cœpit intra semetipsum cogitare ; si tertio haec mihi appareat visio quam habui : incunctanter viam aggredior Domino annuente quò tendere debeam. Vix ea fatus ; ecce sibi sanctus Ragnebertus dicens : surge velociter ; et concito gradu, perge ad'locum quem tibi Dominus manifestabit : eòque corporis mei quæ repereris ossa; cum Reliquiis Sancti Domitiani infer nimirum ultra flumen Ligerim : ad Sancti Andreæ Monasterium, in Comitatum Forensem. Quibus ille auditis ; supra modum gaudens quod tertiò diligenter de omnibus esset per virum dei admonitus : nocte proximâ sequenti, dum quietum silentium tenerent omnia ; et nox in suo cursu medium iter haberet : animo perturbatus accessit ad sanctum gloriosi Martyris sepulcrum ; et adorato numine : in haec verba est deprecatus. Domine Jesu Christe ; totius bonitatis et amator et auctor : qui Lazarum quatriduanum de monumento excitasti ; qui sepulchrum tuum gloriosum. victor resurgens aperuisti ; aperi et mihi sepulchrum Sanctorum tuorum, non meis sed eorum meritis : quò facilius valeam eorum corpora ad locum eis per te Dominum meum Salvatorem præparatum deferre. Extemplò lapidem ab ostio monumenti vidit revolutum. Exhorruit ; mox tarde accedens : stupore, ut solet, dilabente , injecta manu ausus est corpora utriusque sumere : eaque in sarcinulis, quas ad id negotii paraverat, reponere.

9 Cum autem pervenisset ad clivum oppidi, quod vulgò Izeron vocitatur; atque ex itinere fatigatus, secus viam ad umbram albae spinae consedisset : Venatores Gillini Comitis inibii commorantis, canibus de sentibus excussum leporem agebant; qui ad sacra pignora accedens, periculum velut despiciens : juxta ea mansit intrepidus. Canes verò de longè belluam pertinaci latratu adigentes, non audebant propiùs accedere. Perterriti Venatores quærebant invicem; quid est hoc? aut quis unquàm talia vidit ? renuntiemus Domino nostro Comiti mira quæ nostris obtutibus geruntur; hoc est divino nutu factum : ut post modum innotescet. Accedunt; narrant factum; miratus comes; ac rei novitate percussus surgit : ad locum properat, experturus an vera narrarentur. Appropians videt Sacrarum Gestatorem Reliquiarum, quas donec tantillùm reficeretur deposuerat : et non procul jacentem leporem. Perturbatus animo comes : sic hominem compellat. Qui es tu ? quo tendis ? quid tandem in sarcinulis tuis defers ? Qui sim; quò pergam; quid deferam; paucis excipe. Servus Dei sum; et sanctissimi Martyris Ragneberti; cujus corpus, et sancti confessoris Domitiani, in Comitatum Forensem trans fluvium Ligerim ad Sancti Andreæ Monasterium, ipso volente et præcipiente asporto.

10 Hæc ut audivit Comes; gavisus est gaudio magno valde : erat enim præfati Monasterii Pater, quem temporalem vocant. Mane hic tantisper, ait, iste Comes; dum vicinis adsociemur : et cum frequenti populo solemni supplicatione pariter gradiamur Nec mora; misit qui monerent Monasterii Rectores, et Ecclesiarum quæ sunt ultra Ligerim : ut cum ornatu obviam Sanctorum Reliquiis, ad littus fluminis procederent. Mox lepore sibi relicto; Clerum et populum proximum per suos advocat : qui cum audierunt tales Margaritas eò pervenisse; catervatim ruunt, cernere cupientes mira quæ geruntur; vel corporis sanitatem recuperare. Congregati in unum : proficiscuntur ad Ligerim, Jàmque in utrâque ripâ : populus penè innumerus stabat orans. Res mira; et scitu digna : virtus Dei admiranda. Vix accesserunt ad aquas cum populo sacro-sanctæ Reliquiæ; cum divisæ aquæ steterunt quasi pro muro a dextris et a sinistris : velut Jordanis quando conversus est retrorsùm; vel Mare rubrum; quando Filii Israël sicco vestigio per illud transierunt; et impletum est illud Psalmitæ : In Flumine per transibunt pede; et rursùs quod alibi Scriptura dicit : stetit unda fluens.

11 Nec illud prætereundum existimamus quod Dominus etiam perservos suos est operatus. Cum enim populus siccis vestigiis cum Sanctorum Reliquiis fluvium per transisset; nec aliquis de tanta multitudine super esset : Ligeris tamen divisus permansit. Quare obstupefactus comes; jussit quempiam in arborem proximam et excelsam conscendere : ut experiretur nùm Divina pietas aliquod adhuc prodigium dignaretur ostendere, propter quod fluvius etiamnum fluere cessaret. Dictum, factum; juvenis conscensa arbore oculorum aciem longius protendens : vidit vetulam

quamdam claudicantem appropinquare. Astantibus itaquè clamat; video quamdam mulierem tripodem : gradu admodum tardo ad nos venientem.

12 His auditis Comes et cætera turba; intellexerunt hoc divinitùs esse præstitutum : et ut ea quæ Sanctorum Reliquias intimo prosequebatur ardore; per eumdem siccitatis callem : per quem cætera turba transire mereretur. Expectant igitur venientem; et medium flumen ingressa : statim ut adversam ripam superavit; cœpit de more Ligeris præcipiti lapsu fluere : populus autem circumstans præ gaudio lacrymas mittere; partim vota nuncupare; partim gratias quam maximas : Deo et Sanctis referre. Mox longa pompa in hymnis et canticis spiritualibus psallentes; ad Sancti Andreæ Monasterium procedunt : ubi honorifice sunt conditæ Sanctorum Ragneberti et Domitiani Reliquæ. Temporis lapsu Urbs a Sancto Ragneberto; nomen accepit. In quam conveniunt ex omni loco infirmi; sibi numen per Athletam Christi fortissimum propitiaturi : et nullus ad hanc usque diem indonatus abivit (1).

N° 3 *bis*

CHEMIN DE SAINT CÔME (CHAPELLE) AU GARAYT DE SAINT-RAMBERT-EN-FOREZ

ANNÉE 1424

Honnête homme Jean Bicieu, clerc de Saint-Rambert, après avoir choisi sa sépulture dans le cimetierre de Saint-Rambert...... fait dans son testament, daté du mardi 11 mai 1424, plusieurs legs pieux...... et fonde; incorpore, une chapelle dans la grande église Saint-Rambert en la dotant d'une rente annuelle de six francs de bonne monnaie...... lesquels six francs il veut que l'on prenne 1° sur un pré sien, appelé pré Rambaut,

(1) Nous avons respecté l'orthographe de cette légende, qui est l'orthographe de l'ancien Bréviaire manuscrit.

situé vers Cossanges, *près du chemin qui va de l'église Saint-Côme au Garayt de Saint-Rambert, et proche du bief des moulins de Saint-Rambert, à l'orient.* — 1° « Super quodam prato suo vocato pratum Rambaut, sito versùs Cossanges, *juxtà iter quô itur ab ecclesiâ Sancti Cosme, apud Gareytum Sancti Ragneberti, et juxta alveum molendinorum Sancti Ragneberti, ex oriente.* »

Inventaires sommaires des Archives départementales, antérieures à 1790. Tome II, par Aug. CHAVERONDIER.

N° 3ter

A propos du martyre de saint Rambert, sur les bords du torrent de Bébron, en Bugey, la tradition locale a gardé le souvenir d'une bien naïve légende :

« A peine le chef du martyr Rambert eut-il été tranché par l'épée des farouches valets d'Ebroïn, qu'il roula dans les eaux du Bébron. Entraîné par les flots rapides du torrent, ce chef sacré arriva dans l'Albarine qui le porta dans la rivière d'Ain, dont les eaux vont se jeter au Rhône. Ainsi, la tête du martyr charriée par le fleuve jusqu'au lieu où s'élève actuellement,la petite ville de Saint-Rambert-d'Albon,aurait été recueillie par des mains pieuses et serait devenue l'objet d'une grande vénération. D'où la petite ville aurait pris le nom de l'illustre martyr. » (1).

Pour nous, plein de respect pour cette légende, nous aimons mieux croire, avec le texte du *Bréviaire* et avec les *Bollandistes,* que saint Rambert a été percé d'une lance.

(1) Notes obligeamment communiquées par M. l'abbé Vivet, curé-archiprêtre de Saint-Rambert-en-Bugey.

N° 4

EXTRAIT DES BOLLANDISTES

NOTES POUR SERVIR AUX CHAPITRES III ET IV

Auctor Martyrologii Gallicani Andreas Saussaius, paginâ 1247 subjunxit aliqua nomina sanctorum, ex vetustissimo Martyrologio manuscripto monasterii Patrum Benedictinorum S. Sabini sive Savini in Levitaniâ, in montibus Pyrenæis in agro Tarbiensi, abhinc circiter quadringentis annis exarato in pergameno. In hoc ad diem XIII Junii sic legi ait : In territorio civitatis Lugdunensis, natale sancti Ragneberti, cujus mortem in cònspectu Domini pretiosam miracula crebra testantur. Habemus Breviarii Lugdunensis, ad Tridentini formam cudendi pariter et recitandi Kalendarium, et vitas sanctorum, auctore Magistro Stephano de Vernay Presbytero Lugdunensi, cum approbatione Domini Chaumont, Doctoris Sacræ Theologiæ et Canonici Ecclesiæ Collegiatæ sancti Justi in urbe Lugdunensi. Ibi ad diem eumdem XIII junii, pro festo sancti Ragneberti martyris, ponitur hoc elogium : « Ragnebertus, alto Francorum genere ortus, patrem habuit Radbertum Ducem, qui complures inter Ligeris ac Sequanæ confinia provincias strenuè admodùm suis rexit temporibus. Hic ab ineunte ætate prudenter gerens officia hujus sæculi, propter eam quam habebat in Deum summè dilectum fidem præcipuam, studebat in cunctis actibus suis itâ transire per commoda temporalia, ut pervenire quandòque mereretur ad æterna gaudia promissa. Quæ et tenuit tenetque ab hac die, mucrone lanceæ transfixus ; post multas persecutiones, opera jussuque Ebroïni, Majorisdomus Theoderici, qui factus est Rex Francorum loco fratris Childerici anno Christi DCLXXVII. Locus in quo talem mortem, pro justitiæ cultu injustè sustinuit ab impio Tyranno, Dei et Sanctorum hoste, atque Francorum nobilitatis cruento extirpatore, *Bredone* olim dictus, in Lugdunensium finibus ad montana Juræ positus, divinæ glorificationis coruscationibus

illustratus est. Nam ad sancti tumulum appensæ lampades, oleum, quod lumen fovebat perenne, sinè humano adminiculo producebant (1). »

Locus duplex nomine *sancti Ragneberti* celebris est. Apud Segusianos, nunc Forenses appellatos, eosque Superiores, occurit divi Ragneberti Prioratus Ordinis Benedictini, qui parùm abest à ripâ fluminis Ligeris; in quo pontem lapideum majores fieri curarunt, indè vulgô *le pont de Saint-Rambert* nominatum, et est in Archipresbyteratu Monbrissoniensi. Alius locus *Sancti Ragneberti* est in Bugesiâ ditione Bressiæ, ad fluviolum Albarinam, ad magnam illam viam quâ itur Burgo Bellicum, inter altos montes Jurenses. Dicitur autem tàm parochia sive oppidum quàm Abbatia *sancti Ragneberti* in Archipresbyteratu Ambroniacensi esse, in registro beneficiorum diœcesis Lugdunensis. Claudius Castellanus in suo Vocabul. Hagiolog. addit quod sub illius nomine variæ reperiantur ecclesiæ, etiam in Delfinatu, et in territorio Vallis Romensis, vulgò *Valromay*.

Acta Martyrii habemus varia; perfectissima sunt; quæ ex Breviario dictæ Abbatiæ *sancti Ragneberti* extracta, edidit Samuel Guichenon in Historiâ Bressianâ et Bugesianâ, parte quartâ in probationibus pag. 232 (2). Proximè accedunt quæ nobis à Joanne Ferrando Societatis Jesu Lugduno sùbmissa anno MDCXLIX sunt, ut à Domino Laboureur Prœposito Insulæ Barbaræ suppeditata. In hisce deest Prologus et Epilogus, et hujus loco nonnula de Ebroïni malitiâ, obitu et damnatione referuntur. quæ judicamus omittenda. Tertio loco possunt censeri, quæ bis nobis fuerunt submissa ex Ms. eodem Nicolai Fabri : hæc autem ferè eadem exstant, sed sub finem mutila, tomo primo Scriptorum Historiæ Francorum ab Andræ du Chesne, pag. 625 edita ex Ms. Codice Claudii Dormieux Atrebatensis, viri mihi optimè noti cum is Insulis degeret. Apud Andræm du Chesne margini adscriptæ leguntur *Idus Julii*, cum esset imprimendum *Idus Junii*, facili errore, et jàm sæpiùs à nobis deprehenso : ob quem tamen Saussaius in Corollario ad Martyrologium Gallicanum, ad Idus Julii seu XV diem, aliquod elogium S. Ragneberti protulit, ad Idus Junii sive XIII diem reducendum.

Memoratus ante Guichenon, in Continuatione partis secundæ Historiæ pag. 97, latè describit opidum *sancti Ragneberti Jurensis*, vulgò *saint Rambert de Joux*, ubi asserit, sanctum Ragnebertum martyrium coronatum, sepulturæ traditum, et ad ecclesiam sancti Domitiani translatum, ibidem crebris clarum miraculis hactenùs quievisse; non autem in Prioratu sancti Ragneberti apud Forenses sacrum ejus corpus cum corpore sancti Domitiani asservari.

(1) In sequentibus Breviarii Lugdunensis editionibus, acta sancti Ragneberti in brevior formâ reperiuntur.

(2) Vide suprà, pag. 23.

Accrevit monasterio adjuncto summus splendor ex solis ut videtur, miraculis sancti Ragneberti cujus monasterii Abbates quatuor et triginta numerat Guichenon. Sextus eorum Humbertus impetravit Bullam à Celestino Papâ III, signatam anno MCXCI, quâ privilegia omnia confirmantur : ubi ille ait, se loca monasterti subjecta propriis duxisse exprimenda vocabulis; silicet locum in quo dictum monasterium situm est, cum omnibus pertinentiis suis et cum burgo adjacenti; cellam de Chamon, ecclesiam sancti Michaelis de monte Andrico, ecclesiam sancti Petri de Villari-Cayerio, cum omnibus appenditiis earum, Cellam de Villars-Sales, ecclesiam sancti Juliani de Monte-majori cum omnibus appenditiis earum, Cellam sancti Mariæ de Graneriis, et ecclesiam sancti Petri de Sauciaco, ecclesiam sancti Petri de Asperomonte, ecclesiam sancti Baldulfi, ecclesiam de Munasco cum appenditiis earum, cellam sanctæ Mariæ de Lucey, ecclesiam sanctæ Mariæ de Janua, ecclesiam de Luziaco, ecclesiam sancti Desiderii, ecclesiam de Champanieu cum appenditiis earum, ecclesiam sancti Petri de Benoncia, ecclesiam sancti Andreæ de Tenayo, ecclesiam sancti Mauricii de Argit, ecclesiam sancti Martini de Vaugiis, ecclesiam sancti Laurentii de Onciaco, ecclesiam sancti Petri de Aranda, Cellam sancti Michaelis de Rupe, ecclesiam sancti Mauricii de Langiis, ecclesiam sancti Hilarii de Turciaco, ecclesiam sancti Martini de Clesieu, ecclesiam sancti Martini de Varey, ecclesiam sancti Mauricii de Ambutriaco, ecclesiam sancti Mauricii de Meyri, ecclesiam sancti Andreæ de Rigniaco, Cellam sancti Petri de Vilieu, ecclesiam sanctæ Mariæ de Hospitalari, capellam sanctæ Magdalenæ de Loyes, Cellam sancti Christophori de Burgo, Cellam sancti Vincentii de Faramans, ecclesiam sancti Martini de Stingiaco cum appenditiis earum.

N° 5

PROCÈS-VERBAL

DE LA RECONNAISSANCE DES RELIQUES DE SAINT RAMBERT FAITE LE 10 JUIN 1763 PAR DOM GODARD, VISITEUR DE L'ORDRE DE CLUNY A SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY

NOTES POUR SERVIR AU CHAPITRE V

L'an 1763 et le dixième jour du mois de juin, sur les onze heures avant midi, en l'église de l'abbaye royale de St-Rambert en Bugey, diocèse de Lyon, ordre de Cluny, ancienne Observance, du pontificat de notre saint père le Pape Clément XIII, du règne de Louis XV, surnommé *le Bien-Aimé*, roi de France et de Navarre; en présence des notaires royaux de la ville de Saint-Rambert en Bugey, diocèse susdit, généralité de Bourgogne, élection de Belley, soussigné, dom Bernard Godard, prieur claustral de St-Vincent en Bourgogne, titulaire de celui d'Alais en Dauphiné, visiteur du susdit ordre de Cluny, pour la province de Lyon, étant dans le cours et exercice de sa visite régulière en ladite abbaye de Saint-Rambert, du même ordre de l'ancienne Observance, a procédé à l'ouverture d'une châsse ou reliquaire, contenant les ossemens et reliques de saint Rambert, martyr, renfermés dans quatre paquets, enveloppés chacun d'une étoffe de soie, dans l'un desquels sont les deux os du coxis, deux fémurs dont la tête de l'un est séparée de l'apofise, un péroné, un cubitus et l'apofise ci-desssus ; dans l'autre, des portions de clavicules, de fausses côtes, de l'épine du dos, un crâne et d'autres petits ossemens mis en pièces ; dans un troisième paquet sont renfermés plusieurs fragmens d'os que l'on ne peut distinguer à cause de leur petitesse ; le quatrième contient de la terre dans laquelle on croit que

le saint fut autrefois inhumé ; plus, dans une petite boîte de fer-blanc, sont contenues de petites particules de reliques, trouvées dans le tombeau de l'autel qui était ci-devant à la sacristie, et que feu dom Carron, grand prieur, avait certifié être de saint Rambert et de saint Domitian ; dans cette châsse a été trouvée encore une petite portion de reliques qui avaient été tirées du tombeau de l'autel de *Notre-Dame de Pitié* de ladite abbaye, et que feu M. Barron, curé de Saint-Rambert, avait certifié être des mêmes saints ; enfin, dans ledit reliquaire était un procès-verbal de la translation faite de toutes les reliques ci-dessus, d'une ancienne châsse, dans celle dont il fait actuellement la visite, en date du 10 juin 1689, et signé par dom Paturel, grand-prieur ; Buynand, chamarier ; Delaforest, sacristain ; Trocu, aumônier ; Michon, chantre ; Caron, ouvrier ; Guichard, cellérier, et Vérot, réfectorier ; lesquelles parties de reliques ont été nommées par M. Grumet, docteur en médecine, demeurant à Ambérieu, invité à se trouver pour ce faire, ainsi qu'il l'a affirmé et rapporté ; ayant bien considéré tous lesdits os, à mesure que mondit sieur le visiteur les tirait dudit reliquaire ; et sur ce qui a été représenté à mondit sieur le visiteur, que ce reliquaire tombait de vétusté et était vermoulu, et que dom Jean-Baptiste Pellard, religieux, prêtre réfectorier de ladite abbaye, avait eu la dévotion d'en faire faire un autre en sculpture, et doré surtout à l'extérieur, avec des palmes en sautoir et des guirlandes aux quatre faces et relevées en bosses, surmonté d'une couronne royale peinte en rouge et verni en dedans ; ledit sieur visiteur, revêtu d'une aube et d'une étole pardessus, avec toutes les cérémonies accoutumées, a mis dans cette nouvelle châsse toutes lesdites reliques et le susdit procès-verbal, après avoir enveloppé tous lesdits paquets de reliques dans une seule et même enveloppe, d'une étoffe de soie rayée et coupée par bandes bleues et jaunes, qu'il a liée avec un ruban couleur rouge, sur lequel il a apposé le sceau de ses armes en deux endroits.

Le tout fait en présence de dom François-Marin de la Levretière, chamarier, grand-prieur de ladite abbaye, prieur titulaire de Benassan, et premier syndic général du clergé de Bresse et du Bugey ; de dom Philibert Rousset, ouvrier ; dudit Jean-Baptiste Balthasard Pellard ; de dom François Moynat, cellérier, tous religieux de la même abbaye qui ont aidé et assisté mondit sieur le visiteur dans la susdite cérémonie ; et ledit grand prieur a de même apposé son cachet sur la susdite enveloppe, aussi en deux endroits ; et après avoir mis dans ledit reliquaire un extrait des présentes en due forme, signé de nous notaires, mondit sieur le visiteur l'a fermé à deux clés qu'il a remises auxdits grand-prieur et religieux, pour être déposées dans les archives de ladite abbaye.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal dans l'église de ladite abbaye, en présence de M. Jean-Louis Grumet, conseiller du roi, maire de la ville de Saint-Rambert, conseiller au conseil de la province du Bugey, juge-mage au siège de Saint-Rambert et des terres d'icelle abbaye ; de messire Etienne Girandon, prêtre, curé de Saint-Rambert ; de messire Antoine Pellier, son vicaire ; de messire Antoine

Chapuy, clerc tonsuré de Saint-Rambert ; de messire Jean-Louis Reverdy d'Argentière, de messire Bourdin, demeurant audit Saint-Rambert, qui ont tous signé avec les ci-devant dénommés :

GODARD, visiteur.
DE LA LEVRETIÈRE, grand-prieur.
ROUSSET, ouvrier.
PELLARD, réfectorier.
MOYNAT, célerier.
GIRANDON, curé.
PELLIER, vicaire.
CHAPUY.
GRUMET.
BOURDIN aîné.
GRUMET, maire.
REVERDY-D'ARGENTIÈRE.
AUGER, notaire royal.
BARRON, notaire royal.

Contrôlé à Saint-Rambert, le 10 juin 1763, fol. 58, case 3, reçu 12 sols 6 deniers.

AUGER.

Expédition prise et collationnée sur les minutes de Me Barron, notaire royal à Saint-Rambert, par nous, Louis-Joseph Falavier, notaire royal à la résidence dudit Saint-Rambert, soussigné, nanti et propriétaire desdites minutes.

A Saint-Rambert, le 8 février 1824.

FALAVIER, notaire.

N° 6

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNE

QUI DEMANDE AUX RELIGIEUX
LA DONATION DE LA RELIQUE DE SAINT RAMBERT

SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY
14 JUILLET 1788

NOTES POUR SERVIR AU CHAPITRE V

Du quatorze juillet mil sept cent quatre-vingt-huit; Jean-Louis Grumet-de-Montpie, avocat au parlement, conseiller du roi, maire perpétuel de la ville de Saint-Rambert, conseiller au conseil politique de la province du Bugey; savoir faisons que, cejourd'hui quatorze juillet mil sept cent quatre-vingt-huit, le conseil de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Rambert étant assemblé dans la grande salle dudit Hôtel-de-Ville, sur la convocation que nous en avons faite en la manière accoutumée; il a été représenté que la communauté des religieux de l'abbaye de Saint-Rambert, va être incessamment dissoute; que la relique de saint Rambert, patron de la paroisse, objet antique de la vénération publique, existe de temps immémorial dans l'église de cette abbaye, précieusement conservée par mesdits sieurs les religieux; que les habitans désirent avec empressement sa translation dans l'église paroissiale, ainsi que celle de saint Clair, et que le moment où la dissolution va être consommée étant prochain, il convient de prendre, sans délais, des mesures pour remplir, à cet égard, le vœu général; sur quoi il a été arrêté que M. Gaillard, commis par M. de Saint-Julien à l'administration des biens et droits de la communauté de ladite abbaye, sera prié de faire trans-

férer, avec les solennités convenables, la relique de saint Rambert et celle de saint Clair dans la chapelle des Pénitens où se fait le service paroissial, pour y être placées provisoirement, dans le chœur, du côté de l'Evangile, ensuite transportées dans l'église paroissiale lorsqu'elle sera en état, et déposées dans la chapelle de saint Georges, qui touche au chœur de ladite église paroissiale, avec une grille et un rideau ; à l'effet de quoi le sieur Combe, syndic, est chargé de se transporter à ladite abbaye où il communiquera à Messieurs les grand-prieur et religieux la présente délibération, les priera de donner leur consentement à la translation, comme une dernière marque de leur attachement pour la ville, et leur témoignera. au surplus, combien les officiers municipaux et tous les habitans sont touchés de la dissolution de leur abbaye, et sensibles à la perte d'une maison si utile à la paroisse.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Rambert, en la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, les jour et an dits ci-dessus.

Falavier-Mareschal.
Auger.
Garin.
Combe, syndic.
Juvanon.
Grumet-de-Montpie, maire.
Tenand, secrétaire.

N° 7

PROCÈS-VERBAL

DE LA TRANSLATION DE LA RELIQUE DE SAINT RAMBERT DE L'ABBAYE DANS L'ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY

12 JUIN 1789

NOTES POUR SERVIR AU CHAPITRE V

Du douze juin mil sept cent quatre-vingt-neuf.

Jean-Louis Grumet-de-Montpie, avocat au parlement, conseiller du roi, juge mage civil et criminel au siège de Saint-Rambert, premier conseiller au conseil politique du Bugey ;

Le mercredi 10 de ce mois, Dom Nivière, procureur syndic de l'abbaye de Saint-Rambert, député *ad hoc* du chapitre conventuel de ladite abbaye, a notifié aux magistrats et à M. le curé de ladite ville, que cejourd'hui, vendredi 12 juin 1789, veille de la fête de Saint Rambert, patron de ladite ville, entre six et sept heures du soir, MM. les grand-prieur et religieux de ladite abbaye transporteraient processionnellement, suivant l'usage, la relique de saint Rambert dans l'église du service paroissial ; mais que, comme leur communauté conventuelle est au moment d'être entièrement dissoute, en exécution de deux arrêts du conseil, sur lesquels sont intervenus une bulle de notre saint Père le Pape, et des lettres patentes déjà enregistrées en divers parlemens, ils se proposent de laisser ladite relique dans l'église paroissiale de Saint-Rambert, avec d'autres reliques qui existent, dès la plus haute antiquité, dans ladite abbaye ; et comme ces monumens sacrés ont été, de temps immémorial, un objet de la vénération publique, il a invité les magis-

trats et M. le curé à prendre les mesures qu'ils croiront convenables pour que la translation et le dépôt soient faits avec les précautions et les solennités que le cas exige. Sur quoi, ledit jour 12 juin 1789, entre six et sept heures du soir, M. le curé, après s'être concerté avec les magistrats, a envoyé le clergé de son église à ladite abbaye pour accompagner lesdites reliques dans leur translation, et les magistrats, précédés de la milice bourgeoise sous les armes s'étant joints audit clergé, ils se sont tous ensemble et en ordre de cérémonie, transportés à ladite abbaye, où étant arrivés, ils ont été reçus à la porte de l'église abbatiale par mesdits sieurs les grand-prieur et religieux, et tout de suite la procession s'est mise en marche, la milice bourgeoise en tête, tambour battant et drapeau déployé; le reliquaire doré où sont fermées les reliques de saint Rambert, était porté par deux pénitens, suivi du clergé de la paroisse, de mesdits sieurs les grand-prieur et religieux et immédiatement après, des magistrats et d'une foule de peuple.

La procession a pris sa marche par *dessus les Chênes*, et après avoir traversé une partie de la ville, elle est arrivée à la porte de la chapelle du Collège, où se fait le service paroissial pendant la reconstruction de l'église matrice, et elle y a été reçue par M. le curé. Après quoi, étant entré dans ladite chapelle, le reliquaire a été déposé dans le chœur, du côté de l'Evangile, et après les prières accoutumées, Dom Moynat, grand prieur de ladite abbaye, en présence de MM. les religieux, a déclaré à mondit sieur le curé et aux magistrats, qu'il livrait ladite relique et le reliquaire, dont il entendait que son chapitre demeurât dès cet instant déchargé, et sur-le-champ il a présenté les deux clés dudit reliquaire, lequel forme un grand coffre de bois, sculpté et doré, relevé en bosses, orné dc palmes en sautoir et de guirlandes aux quatre faces, surmonté d'une couronne royale, et fermant à deux clés. M. le curé en ayant fait l'ouverture, il s'est trouvé dans l'intérieur qui est peint en rouge au vernis un paquet d'une étoffe de soie fort vieille, rayée de bandes bleues et jaunes, lié en croix par des rubans de soie couleur rouge, cacheté sur les deux faces avec deux cachets de cire rouge parfaitement sains et entiers, dont l'un représente dans son champ un lion, et l'autre un pélican, et sous ledit ruban, deux actes dont l'un est un procès-verbal, original du dix juin r689, dressé par les grand-prieur et religieux de ladite abbaye, capitulairement assemblés pour constater la translation des reliques de saint Rambert dans un nouveau reliquaire, et le second est une expédition en forme probante d'un autre procès-verbal du 10 juin 1763, signé Auger et Baron, notaires royaux, dressé par Dom Bernard Godard, prieur claustral de son vivant et visiteur de l'ordre de Cluny, en présence des grand-prieur et religieux de ladite abbaye, contenant la translation de la relique de saint Rambert dans le reliquaire actuel, et son dépôt sous l'enveloppe de soie ci-dessus décrite avec le ruban et les cachets qui se sont trouvés entiers et dans la même forme relatée audit procès-verbal.

Ensuite mondit sieur le grand-prieur a présenté et remis à mondit sieur le curé et aux magistrats :

1° Un ostensoir de bois sculpté et doré, sous la glace duquel on voit trois fragmens des ossemens de saint Clair, suivant l'inscription antique qu'on lit sur iceux, lequel ostensoir est, ainsi que l'a déclaré mondit sieur le grand-prieur, et de notoriété publique, exposé à la vénération publique de temps immémorial, dans l'église de ladite abbaye.

2° Un petit coffret recouvert de lames argentées, fermé simplement par un ruban en ligature, dans lequel se sont trouvés quelques fragmens d'os que mondit sieur le grand-prieur a dit être des reliques de saint Roch, de saint Marc et de sainte Barbe, constatées par deux actes dont l'un en parchemin qui se sont aussi trouvés dans ledit coffret, mais que nous n'avons pu lire, à cause de l'antiquité de l'écriture et d'une lacune considérable formée par un trou au milieu de l'un des deux; lesquels fragmens mondit sieur le grand-prieur a déclaré avoir été trouvés avec l'authentique dans ladite abbaye, sous la pierre de l'autel de la chapelle de St. Roch, lorsque cette chapelle fut démolie.

3° Un bras et une main recouverts de lames d'argent, représentant, suivant l'ancienne tradition, un bras et une main de saint Domitian, premier fondateur de l'abbaye, dans l'intérieur desquels mondit sieur le grand-prieur a dit être renfermés, suivant la même tradition, des fragmens réels du bras et de la main de ce Saint.

4° Une crosse d'ivoire attachée à un bâton marqueté d'ivoire, deux souliers, deux bas et un gant, le tout de damas bleu, brodé en or; deux voiles, l'un en damas bleu brodé en or, l'autre de toile brodée en fil, et deux grands peignes d'ivoire; tous lesquels effets mondit sieur le grand-prieur a déclaré être conservés, de temps immémorial, dans ladite abbaye comme ayant servi aux saints abbés d'icelle, même à saint Domitian.

Mondit sieur le curé et les magistrats ont accepté la remise desdits reliquaires, reliques et effets ci-dessus décrits. Le paquet de soie liée d'un ruban rouge fermé par deux cachets qui contient les reliques de saint Rambert, a été replacé, sans être ouvert, dans le reliquaire du Saint, avec les deux procès-verbaux ci-dessus relatés qui y étaient joints, et un double original du présent, et le petit coffret contenant les reliques de saint Roch, de saint Clair et de sainte Barbe, et l'ancien authentique; ledit reliquaire, après avoir été refermé, a été placé dans le chœur de ladite chapelle du Collége, du côté de l'Evangile, en attendant qu'il y ait été autrement pourvu, après le rétablissement de l'église paroissiale; et les deux clés dudit reliquaire sont restées entre les mains de M. le curé; l'ostensoir contenant les reliques de saint Clair a été placé sur l'autel, ainsi que le bras et la main de saint Domitian, et les autres effets ci-dessus décrits, dans la sacristie.

La cérémonie étant achevée, mesdits sieurs les grand-prieur et religieux ont présenté et remis à M. le Curé un ornement qu'ils ont dit être un accessoire de la relique de saint Rambert, consistant en une chasuble aurore, moirée d'or, galons d'argent; une chasuble et deux dalmatiques en soie rouge à fleurs d'or, une chappe de satin rouge avec les galons d'or. Lequel ornement ils ont déclaré avoir fait faire en remplacement des sermons de carême et fêtes solennelles qu'ils devaient à la paroisse et qu'ils n'avaient pu faire acquitter en nature : M. l'abbé de St-Rambert consentant en ce qui le concerne, ainsi que l'a déclaré Dom Nivière, son procureur fondé, à ce que le surplus du prix, s'il y en a, profite à l'église paroissiale.

Le présent procès-verbal a été signé de mesdits sieurs les grand-prieur et religieux, de M. le curé, des magistrats, de nous et du secrétaire greffier de l'Hôtel-de-Ville, et rédigé en deux originaux, dont l'un déposé, comme est dit ci-dessus, dans le reliquaire de St. Rambert, et l'autre couché sur le registre de l'Hôtel-de-Ville, pour y avoir recours, et en être délivré des expéditions à qui de droit, si besoin est.

A Saint-Rambert, le dit jour 12 juin 1789, dans la chapelle du Collège.

Moynat, grand-prieur; Nivière, syndic; Reverdy, Debeney, curé; Grumet-de-Montpie, maire, conseiller; Falavier-Mareschal, lieutenant juge; Jarrin, Juvanon, conseiller; Juvanon, principal du Collège et vicaire à St-Rambert; Baillaz, Garin, Tenand, Dubreuil, vicaire; Bugniod, Auger, Bourdin, Tenand, secrétaire.

N° 8

DÉCLARATION

DONNÉE PAR LES TROIS HABITANS DE SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY QUI ONT SAUVÉ LA RELIQUE EN 1792

NOTES POUR SERVIR AU CHAPITRE V

Nous soussignés André Tenand, propriétaire; Philibert Thevenin, instituteur, et Pierre Lyaudet, marchand, demeurant à Saint-Rambert, certifions avec serment à tous ceux qu'il appartiendra, que, dans la révolution, lorsque les églises furent fermées et dépouillées, voulant mettre les reliques de saint Rambert à l'abri de la profanation, nous nous emparâmes de la châsse en bois doré que nous emportâmes secrètement de l'église, nous en fîmes l'ouverture et en retirâmes un paquet, contenant des ossemens renfermés dans une pièce de taffetas vert que nous enterrâmes dans un lieu sûr et secret : dès que les églises furent rouvertes et que l'exercice du culte fut libre, nous retirâmes ces reliques du lieu où nous les avions cachées, et les rétablîmes dans la même chasse où elles existent actuellement, et n'ont cessé depuis lors d'être exposées à la vénération publique; en foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal, pour servir et valoir ce que de raison; lequel a été signé de nous, de M. Dupuy, curé de Saint-Rambert, et de M. Darnand, vicaire.

A St-Rambert, le 1er mai 1813.

Dupuy, curé.
Darnand, vicaire.
André Tenand.
Philibert Thevenin, instituteur.
Pierre Lyaudet.

N° 9

ACTE

DE VÉRIFICATION, RECONNAISSANCE ET APPOSITION DE SCEAUX AUX RELIQUES DE SAINT RAMBERT, MARTYR FAITES A SAINT-RAMBERT, DÉPARTEMENT DE L'AIN, LE 10 JUIN 1813 PAR SON ALTESSE ÉMINENTISSIME LE CARDINAL FESCH ARCHEVÊQUE DE LYON

NOTES POUR SERVIR AU CHAPITRE V

Joseph, cardinal Fesch, archevêque de Lyon, primat des Gaules, grand-aumônier de l'empire, etc., etc.

Dans le cours de notre visite pastorale, étant à Saint-Rambert, département de l'Ain, le 10 juin 1813, M. Claude Dupuy, curé de cette paroisse, nous a exhibé dans une chapelle de son église, à gauche, un grand reliquaire en bois doré, qu'il nous a dit renfermer une portion notable du corps de St. Rambert, martyr, et nous a prié de le reconnaître, d'en faire la vérification et d'y apposer notre sceau; à quoi nous avons procédé comme il suit :

1° Ouverture faite de la châsse par M. le curé, qui seul en a la clé, nous avons trouvé un paquet d'ossemens gros et petit, renfermés dans une étoffe en soie, couleur bleue; plus, un autre paquet renfermant de petits ossemens et de la terre qu'on nous a dit avoir été tirée du tombeau de saint Rambert; plus, deux petits vases renfermant une terre imprégnée de son sang; plus, un autre paquet de vieilles étoffes qui ont servi autrefois d'enveloppe aux reliques du saint.

2° Lecture nous a été faite par M. le maire de St-Rambert, d'un procès-verbal en due forme, qui constate que la châsse des reliques de saint Rambert vénérées dans l'église abbatiale dudit Saint-Rambert, fut authentiquement remise et transférée avant la révolution, à l'époque de la suppression de ce monastère, dans l'église paroissiale dudit lieu, où ces reliques furent aussi religieusement vénérées, jusqu'à l'époque de la révolution.

Nous avons pris communication d'un autre procès-verbal, fait par des commissaires nommés par nos vicaires-généraux, pour informer sur la conservation des susdites reliques pendant les malheurs de la révolution; lequel procès-verbal constate, par la déposition de citoyens respectables et dignes de foi, que les ossemens et autres objets, actuellement dans la châsse, sont les mêmes qui avaient reposés jadis dans le monastère, et qui avaient été conservés ensuite dans l'église paroissiale jusqu'à la révolution.

Nous avons entendu, sur ce point, le rapport de M. le curé, de M. le maire, de MM. les fabriciens, et autres habitants de Saint-Rambert, et particulièrement de ceux qui les ont secrètement conservés pendant les désastres, et les ont ensuite fidèlement remis dans la châsse; tous lesquels témoignages sont parfaitement conformes aux procès-verbaux précités;

3° Nous avons recueilli tous ces précieux objets en quatre paquets que nous avons scellés, et les quatre paquets ont été remis en un, dans une enveloppe de toile blanche marquée à notre nom, et que nous avons aussi scellé et l'avons déposé dans ladite châsse de bois doré, ordonnant qu'elle aura trois serrures et trois clés, dont une sera remise à M. le curé, une à M. le maire et une à M. le trésorier de la fabrique.

4° Nous avons distrait un des grands os de ces reliques pour être déposé dans le trésor des reliques de l'église primatiale, et qui serait rendu à celle de St-Rambert si elle avait le malheur de perdre celles qu'elle possède.

5° Nous ordonnons que la châsse, après avoir été réparée, sera placée comme avant la révolution, sur l'autel de la chapelle dédiée à saint Rambert, pour être vénérée des fidèles.

Ordonnons aussi à la fabrique de St-Rambert, de rétablir la croix en pierre qui existait au lieu où la tradition porte que ce saint souffrit le martyre.

Fait et donné à St-Rambert, département de l'Ain, les jours et an que dessus.

J. card. Fesch.
Dupuy, curé.
Darnand, vicaire.
Adrien Falavier, maire.
Chapuy, adjoint.
Victor Auger, juge de paix.
Juvanon, membre du conseil municipal.
Carron, officier.
Pierre Rat, fabricien.
C. F. Lancelot, fabricien.
Rambert Martelin, fabricien.
Tenand.
Dupond.

N° 10

PROCÈS-VERBAL

DES

RECONNAISSANCE ET TRANSLATION DES RELIQUES DE SAINT RAMBERT
FAITES PAR MONSEIGNEUR DEVIE, ÉVÊQUE DE BELLEY
A SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY
LE 14 AVRIL 1833

NOTES POUR SERVIR AU CHAPITRE V

Alexandre-Raymond Devie, par la miséricorde divine, et la grâce du Saint-Siège apostolique, évêque de Belley.

Le pasteur et les fidèles de la paroisse de St-Rambert, en notre diocèse, nous ayant représenté que leur intention était de transférer les reliques de saint Rambert, martyr, de la chapelle trop humide où elles reposent depuis longtemps, dans une autre plus saine et qui vient d'être réparée à cet effet; faisant droit à une demande si religieuse, nous nous sommes rendu à Saint-Rambert, le 9 avril de l'année courante, accompagné de MM. Ruivet et Depery, chanoines de notre cathédrale, et vicaires-généraux, pour procéder d'abord à la reconnaissance desdites reliques.

Nous nous sommes transporté à l'église paroissiale, assisté de ces deux Messieurs; de M. Dupuy; curé; de MM. Tournier et Reigner, vicaires; de M. Valentin, prêtre de la congrégation de Saint-Sulpice; de MM. Charles-Annibal Carron, Philippe Charlin, Pierre Rat, fabriciens. M. le curé nous a conduits à la chapelle où reposent les reliques de saint Rambert, en un reliquaire de bois doré; ledit reliquaire a été descendu de dessus l'autel, et porté à la sacristie par MM. les vicaires revêtus d'un rochet, et accompagné par les autres prêtres sus-mentionnés, aussi revêtus de leur habit de chœur, et de MM. les fabriciens portant des cierges allumés.

M. le curé, alors, nous a exhibé divers procès-verbaux, constatant les diverses reconnaissances des reliques, faites par l'autorité ecclésiastique à différentes époques; le premier qui contient l'historique de tout ce qui s'est passé lors de la visite que fit, le 10 juin 1763, dom Godard, visiteur de l'ordre de Cluny, qui reconnut que le reliquaire contenait quatre paquets enveloppés d'une étoffe de soie, dûment scellés : dans le premier étaient renfermés les os du coxis; deux fémurs dont la tête de l'un était séparée de l'apophyse, un péroné, un cubitus, et l'apophyse ci-dessus mentionnée; dans l'autre étaient des parties de clavicules, de fausses côtes, de l'épine du dos et autres ossemens en pièces; dans le troisième étaient encore plusieurs autres fragmens d'ossemens; le quatrième contenait de la terre tirée du tombeau du saint martyr; plus, une petite boîte de fer-blanc dans laquelle étaient des particules de reliques de saint Rambert et de saint Domitian, trouvées dans le tombeau d'un autel; preuve, pour le dire en passant, que les reliques de saint Rambert étaient autrefois en bien grande vénération, car on ne mettait dans les autels que les reliques authentiques des saints dont le culte était bien établi.

Dans ce même procès-verbal, dom Godard mentionne celui qui fut dressé par dom Paturel, qui fit la reconnaissance de ces reliques, le 10 juin 1689.

Dans le second procès-verbal, qui est une déclaration faite sur serment par les sieurs André Tenand, Philibert Thevenin et Pierre Lyaudet, attestant qu'ils sauvèrent les reliques de saint Rambert, lors de la profanation des églises en 1792, en les cachant dans la sacristie, et qu'ils les retirèrent eux-mêmes de l'endroit où ils les avaient mises, pour les rendre à M. le curé, qui les rétablit en leur présence dans l'ancien reliquaire qu'on avait conservé, et qui fut dès lors exposé à la vénération des fidèles.

Le troisième, qui est le procès-verbal dressé par son éminence M[gr] le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, lors de la reconnaissance qu'il fit des reliques de saint Rambert, le 10 juin 1813. Dans ce procès-verbal, Son Eminence fait l'historique du sort des reliques de saint Rambert, depuis l'époque où elles furent apportées de l'abbaye dans l'église de St-Rambert, et relate les divers procès-verbaux dont nous venons de faire mention. Cet acte de vérification porte en substance que la châsse fut ouverte par M. le curé, en présence de M[gr] le cardinal, qui reconnut qu'elle contenait plusieurs ossemens gros et petits, renfermés dans une étoffe de soie bleue, plus un autre paquet renfermant de petits ossemens et de la terre qu'on dit avoir été tirée du tombeau de saint Rambert, deux petits vases en bois renfermant une terre imprégnée de sang, et enfin, un paquet de vieilles étoffes qui avaient servi autrefois d'enveloppe aux reliques du saint. Après cette vérification, Son Eminence déclare qu'elle remit ces pieux objets dans quatre paquets qui furent scellés de ses armes, que les quatre paquets furent réunis en un, dans une enveloppe de toile marquée G. C. F., et que le paquet fut aussi scellé

au sceau de ses armes et déposé dans ladite châsse de bois doré, qui fut fermée à trois clés : lesquelles clés furent remises, l'une à M. le curé; la seconde à M. le maire; et la troisième au trésorier de la fabrique. Ledit procès-verbal relate que Son Eminence emporta un grand os de cette relique pour être déposé dans le trésor de la métropole, déclarant qu'il serait rendu à la ville de St-Rambert, si jamais elle avait le malheur de perdre les reliques qu'elle possède.

Après lecture de ce procès-verbal, nous avons fait ouvrir la châsse, nous y avons trouvé un paquet plié d'un linge marqué G. C. F., lié avec des rubans de soie rouge, scellé du sceau de son éminence Mgr le cardinal Fesch. Les sceaux en cire rouge ont été reconnus intacts; après quoi MM. Ruivet et Depéry, nos vicaires-généraux, ont défait ledit paquet qui en contenait trois autres; dans le premier, de soie, lié avec des rubans de soie rouge et scellé, nous avons reconnu deux os du coxis, deux fémurs dont la tête de l'un était séparée de l'apophyse, un péroné, un cubitus et l'apophyse ci-dessus, des portions de clavicules, de fausses côtes, de l'épine du dos et de plusieurs autres petits ossemens mis en pièces.

Le second paquet, de soie bleue, dûment scellé, renfermait de la terre imprégnée de sang; dans le troisième, enveloppé de soie blanche, lié avec des cordons de soie de différentes couleurs, étaient renfermés plusieurs lambeaux d'étoffes de soie qui avaient servi à envelopper jadis le corps de saint Rambert. Nous avons reconnu également une petite boîte en bois, contenant de la terre imprégnée de sang, et un étui de fer-blanc rongé par la rouille.

Vérification faite de ces précieuses reliques, nous avons reconnu évidemment qu'elles sont les mêmes qui ont été constamment décrites depuis plusieurs siècles, par les diverses autorités ecclésiastiques qui les ont visitées. MM. Ruivet et Depery, nos assistans, ont procédé au placement des reliques dans la châsse, après avoir toutefois distrait une côte qui sera déposée dans le trésor de notre cathédrale. Tous les ossemens précités, plus une côte rapportée par le sieur Lyaudet qui a assuré avec serment qu'elle avait été distraite par son père lorsqu'il cacha les reliques du saint, et qu'elle avait été conservée depuis lors avec vénération dans sa famille; tous ces ossemens, disons-nous, ont été pliés avec du coton et mis dans une étoffe cramoisie, liés avec un ruban de soie rouge, et scellés en cire avec notre sceau. Les étoffes de soie qui avaient servi à envelopper jadis le corps de saint Rambert, ont été pliées dans un taffetas blanc, scellé des mêmes armes. La terre dont il a été fait mention plus haut, a été pliée dans un morceau de soie blanche, liée avec un ruban rouge et scellée comme les autres. Ces trois paquets, la petite boîte qui contient de la terre et l'étui en fer-blanc dont il a été parlé ci-dessus, ont été tous ensemble enveloppés avec le linge de toile marqué G. C. F., lettres initiales des noms et qualités de son éminence Mgr le cardinal Fesch : lequel linge a été lié avec un cordon en soie bleue et scellé soigneusement; enfin, pour dernière enveloppe, on a mis un drap

de soie rouge, lié avec un ruban de soie bleue, scellé en sept endroits avec notre sceau.

Cette cérémonie solennelle et le replacement des reliques dans la châsse ont eu lieu en présence des ecclésiastiques et des fabriciens susnommés.

Sur la pressante sollicitation de M. Dupuy, curé de St-Rambert, et de MM. les fabriciens, nous nous sommes rendu de nouveau à St-Rambert le 14 avril, dimanche de Quasimodo, accompagné de MM. Ruivet et Depery, nos vicaires-généraux, afin de procéder à la translation des reliques du saint martyr, dans la nouvelle chapelle qui lui a été préparée. Nous avons fait porter solennellement en procession la châsse de saint Rambert, au milieu d'un concours d'ecclésiastiques et de fidèles; après avoir parcouru toute la ville et être rentré dans l'église, la châsse a été ouverte, nous y avons déposé un double de ce procès-verbal; elle a été ensuite scellée à l'ouverture, et placée dans une niche au-dessus de l'autel de la nouvelle chapelle de St-Rambert, dans la nef du côté de l'Evangile. Un second double du procès-verbal a été remis à M. le curé pour être conservé dans les archives de la fabrique. Un troisième sera déposé au secrétariat de notre évêché.

Fait à St-Rambert, le 14 avril 1833.

† A.-R., Evêque de Belley.
Ruivet, vicaire-général.
Depery, vicaire-général.
Dupuy, curé de St-Rambert.
Tournier, vicaire de St-Rambert.
Reigner, vicaire de St-Rambert.
Valentin, prêtre de la congrégation de St-Sulpice.
Dupuy, colonel en retr., chev. de la Légion d'Honneur.
Adrien Falavier, membre de la fabrique.
Charlin, membre de la fabrique.
C. Carron, membre de la fabrique.
Rat, membre de la fabrique.
Garin, membre de la fabrique.

N° 11

LETTRE

DE M. ANIER, CURÉ DE SAINT-RAMBERT-EN-FOREZ A M. DEPÉRY, VICAIRE GÉNÉRAL DE BELLEY

NOTES POUR SERVIR AU CHAPITRE V

Saint-Rambert-sur-Loire, le 8 mai 1833.

Monsieur le vicaire-général,

D'après votre demande, je m'empresse de vous transmettre tous les renseignemens que j'ai pu recueillir sur saint Rambert.

Il existe ici un vieux bréviaire dont se servaient MM. les chanoines de notre chapitre, avant la Révolution de 1792; on y trouve une assez longue légende qui contient l'histoire de la translation des reliques du saint martyr, du monastère de Saint-Rambert-en-Bugey, au prieuré de Saint-André-en-Forez. La fête de cette translation qui est la fête patronale de ma paroisse, se célébrait et se célèbre encore le 3 octobre. Cette légende que j'ai l'honneur de vous envoyer, rapporte des faits si extraordinaires, que je crois notre siècle incapable d'y ajouter foi. Cependant ces mêmes faits sont mentionnés dans l'*Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon*, par DE LA MURE. D'après cet auteur, le corps de saint Rambert fut enterré dans un désert en Bugey, environ l'an 680, dans l'endroit même où saint Domitian, 200 ans auparavant, avait bâti son ermitage, et que c'est de là que les reliques du saint martyr furent transportées au pays du Forez, du temps de Gillinus, comte dudit pays, et de saint Gebuin, archevêque de Lyon, et qu'elles y donnèrent le nom de saint Rambert à un célèbre prieuré qui auparavant portait celui de saint André. DE LA MURE ajoute que, lors de la translation des reliques, la Loire se partagea en deux pour laisser un passage libre à

celui qui portait un si précieux dépôt. En mémoire de ce dernier miracle, il était d'usage ici, et de temps immémorial, de faire chaque année une procession presque jusque vers la Loire. Cette habitude s'est perdue depuis la Révolution.

Il serait trop long de vous rapporter tous les miracles que le peuple Forésien attribue à saint Rambert. Les malheurs des temps n'ont point diminué la dévotion de mes paroissiens envers notre saint Patron. On vient de très loin vénérer ses reliques.

D'après votre demande j'ai visité les nombreux procès-verbaux dressés par divers évêques qui ont visité lesdites reliques. Ils ne disent rien de plus que ce qui est rapporté dans la légende; quelques-uns nomment les ossemens contenus dans la châsse, qui consistent en une partie de la tête, quelques os gros et petits, et plusieurs parcelles du corps de saint Domitian renfermées dans un petit sac. La tradition bien établie fait croire que nous possédons une partie considérable des deux corps saints, et que le reste est en Bugey.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération,
Monsieur le vicaire-général,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Anier, curé de Saint-Rambert-sur-Loire.

N° 12

SUPPLIQUE

DE MONSEIGNEUR ALEXANDRE-RAYMOND DEVIE, ÉVÊQUE DE BELLEY
AU PAPE GRÉGOIRE XVI
POUR OBTENIR DES INDULGENCES EN FAVEUR DES PERSONNES
QUI VONT VISITER LES RELIQUES DE SAINT RAMBERT

ET

RESCRIT DU PAPE

FAISANT DROIT A CETTE DEMANDE

14 FÉVRIER 1834

NOTES POUR SERVIR AU CHAPITRE V

Beatissime Pater.

Ad pedes Sanctitatis vestræ humiliter provolutus episcopus Bellicensis, exponit ecclesiam sancti Ragneberti martyris in provinciâ Bugesianâ diæcesis suæ, in quâ asservantur reliquiæ sancti Ragneberti, turbâ fidelium à longè accurente frequentari, die decimâ tertiâ mensis junii.

Quocircà ad augendam fidelium religionem, animarum salutem, et ergà sanctum martyrem Ragnebertum venerationem fidelium, episcopus orator Sanctitatem vestram deprecatur :

1° Ut omnibus utriusque sexûs fidelibus verè pœnitentibus, confessis et sacrâ communione refectis, qui ecclesiam sancti Ragneberti, die decimâ tertiâ mensis junii, à primis vesperis usquè ad occasum solis hujusce diei, vel quâcumque die intrà octavam. devotè visitaverint, ibique pro

felici statu sanctæ matris ecclesiæ et juxta mentem Sanctitatis vestræ oraverint et pias ad Deum preces effuderint, plenariam, etiàm applicabilem per modum suffragii, animabus in purgatorio detentis, et in perpetuùm concedere dignetur indulgentiam.

2° Indulgentiam quinquaginta dierum ab omnibus utriusque sexûs fidelibus lucrandam, etiam animabus purgatorii applicabilem quotiescùmque reliquias sancti Ragneberti visitaverint et quinquiès *Pater noster*, *Ave Maria*, cum *Gloria Patri*, recitaverint.

Et Deus.

RESCRIT DU PAPE FAISANT DROIT A CETTE DEMANDE

Ex audientiâ Sanctissimi :

Sanctissimus dominus noster Gregorius papa XVI, omnibus utriusque sexûs Christi fidelibus, vere pœnitentibus, confessis, sacrâque communione refectis suprà enuntiatam ecclesiam, die decimâ tertiâ mensis junii, vel septem diebus immediatè sequentibus, ibique per aliquot temporis spatium, juxtâ mentem Sanctitatis suæ, orantibus, plenariam indulgentiam, incipiendam ab ipsius diei decimæ tertiæ primis vesperis usquè ad ultimæ ex dictis septem diebus solis occasum, semel tantùm eo temporis intervallo, per unumcumque lucrifaciendam, benignè concessit. Insuper indulsit, ut ipsi Christi fideles quinquaginta dierum indulgentiam singulis anni diebus, si dictam ecclesiam, corde saltem contrito et devotè visitaverint, quinque *Pater*, *Ave* et *Gloria* juxtâ ejusdem Sanctitatis suæ mentem recitando, consequantur. Præsentibus in perpetuùm valituris absque ullâ brevis expeditione, et cum facultate easdem indulgentias in suffragium fidelium defunctorum applicandi.

Datum Romæ ex secretariâ sanctæ congregationis indulgentiarum, die 14 februarii 1834.

A. Card. Frosini præfectus.

(Locus sigilli.)

L. Archiepiscopus Athenus S. C. I.,
secretarius.

N° 12 *bis*

RAPT ET TRANSLATION DE RELIQUES

AU MOYEN AGE

NOTES POUR SERVIR AU CHAPITRE VI

« Eginhard parle de saintes reliques transportées dans des *sacs de soie* déposés dans des coffres de bois; c'est de cette manière qu'il fait venir de Rome à Seligenstadt les restes des saints Marcellin, Pierre et Tiburce. La translation de ces reliques, longuement décrite par cet auteur, et pleine de détails curieux, fait ressortir l'importance que l'on attachait alors à la possession des corps saints, de quels soins et respects on entourait ces restes et, il faut le dire, du peu de scrupule que l'on apportait dans la manière de se les procurer. Le bénéfice de la possession semblait excuser, *aux yeux des personnages les plus respectables*, la fourberie et le vol. Il est sans cesse question, dans l'histoire du moyen-âge de reliques dérobées et dont la possession n'en est pas moins profitable aux larrons, comme si l'intercession des saints était attachée à leurs cendres »......

Dictionnaire du Mobilier, etc. VIOLLET-LE-DUC. Tome I, p. 211.

N° 13

DU CULTE DES FONTAINES

DANS L'ANTIQUITÉ

NOTES POUR SERVIR AU CHAPITRE X

D'après le récit biblique et les données de la science, on ne peut pas douter qu'il n'y ait eu, au commencement, un immense cataclysme, et que la face de notre globe n'ait été totalement bouleversée par les eaux d'un effroyable déluge qui engloutit tout être vivant sur la terre, excepté la famille que Dieu s'était réservée.

Les écrivains qui ont essayé de nous dépeindre la désolation et le chaos du monde livré à la fureur des éléments déchaînés, nous ont toujours, et avec raison, représenté l'homme, à cette terrible époque, aux prises avec les accès de la plus horrible épouvante. Or, cette épouvante a laissé dans l'esprit des premières générations une impression si profonde, que le souvenir du déluge ne s'y est jamais perdu, et qu'il s'est même perpétué, à travers les âges, chez tous les peuples, par une multitude de *traditions*, et par des *usages commémoratifs*.

« Ces usages sont en vigueur dans tous les temps que l'on a jusqu'ici
« appelés inconnus, fabuleux, héroïques; ensuite viennent les temps
« connus dans lesquels ces fêtes et ces usages sont pour la plupart
« altérés ou défigurés, soit par les suites d'une ignorance déjà générale,
« soit par les vues particulières des nouvelles législations. Cependant
« ces fêtes ne se perpétuent pas moins, quoique sous des motifs étrangers
« ou mythologiques; elles sont même encore aujourd'hui célébrées en
« une infinité de contrées sans le moindre soupçon de leur objet
« primitif. Le peuple, qui corrompt tout, sans le savoir, est toujours
« l'esclave de ses usages, et y est tellement attaché qu'il a été, dans tous

« les temps, plus facile aux législateurs politiques et religieux de changer « les motifs des fêtes que de changer ou d'anéantir les fêtes elles-« mêmes (1) ».

FÊTE DES HYDROPHORIES, A ATHÈNES

Au nombre des cérémonies intéressantes dont le détail nous est parvenu, les « *Hydrophories* de la Grèce ne sont pas les moins « remarquables. Le nom d'*Hydrophorie* désigne l'usage où étaient les « Athéniens, le jour de cette fête, de porter en pompe de l'eau dans des « vases et des aiguières. En mémoire du déluge, ils allaient, chaque « année, verser cette eau dans une ouverture ou gouffre qui se trouvait « auprès du temple de Jupiter Olympien » (2).

CÉRÉMONIE DE L'EFFUSION DES EAUX DE LA FONTAINE DE SILOË CHEZ LES HÉBREUX

« Entre les usages de la fête des Tabernacles, si rigoureusement « observée par les Juifs, il n'y en avait point de plus solennel, selon « leurs traditions, que l'effusion qu'on y faisait des eaux de la fontaine « de Siloë. Tous les écrivains en ont parlé; l'Ecriture Sainte cependant « ne dit rien de cet usage, et il n'a point été ordonné par la loi. On « remarque seulement dans la Bible que cette fontaine était en vénération « chez les Hébreux (3). Quoi qu'il en soit, cet usage porte, chez eux « comme chez les autres peuples, un sceau d'antiquité qu'on ne peut « lui disputer. Les prêtres, suivis de tout le peuple qui poussait de « grands cris, allaient le matin, au soleil levant, puiser dans un vase de « l'eau de la fontaine de Siloë et ils venaient la répandre avec un autre « vase plein de vin, au pied de l'autel des holocaustes. Cette cérémonie « se faisait deux fois le jour ou une seule fois, selon d'autres, et se « répétait chacun des sept jours de la fête, etc... (4) ».

(1) *L'Antiquité dévoilée par ses usages*, *passim*.

(2) *Ibidem*. Liv. 1, chap. I.

(3) On peut voir sur cet usage : *Mainmonid. Corbanoth, Cap. VII. Sect. ultim. idem. Tamid. Cap. X. Sect. 6, et seq. Petr. Zern. Opusc. Sacra. Vol. 2, p. 20, etc., etc. Rechembergerus Sacr. Jud. ritus antiqui. Part. I. Cap. 2. § 129.* La fontaine de Siloë était hors des murs de Jérusalem. Il fallait que la religion la rendit respectable aux Hébreux, puisque c'était près de cette fontaine qu'ils allaient faire le sacre de leurs Rois. — *Livre III des Rois*, chap. I, vs. 38.

(4) Voir l'auteur de *L'Antiquité dévoilée par ses usages*. Liv. I, chap. II, p. 47 et seq.

CÉRÉMONIE DE L'EFFUSION DES EAUX A ITHOME, EN MESSÉNIE

« La ville d'Ithome, dans la Messénie, avait une *Hydrophorie* qu'elle « célébrait sans faire aucune mention du déluge. Les habitants appelaient « *Clepsidre* » ou eau cachée (1) la fontaine où ils allaient puiser de « l'eau pour en faire l'effusion, le jour de la fête de Jupiter Ithomate. « On ne disait point cependant à Ithome, ainsi qu'à Athènes, que des « eaux débordées se fussent autrefois dérobées et cachées par cet endroit; « mais on disait que Saturne qui dévorait ses enfants, ayant aussi voulu « dévorer Jupiter qui venait de naître, on le lui avait enlevé par surprise « pour le confier aux nymphes de la Messénie qui l'élevèrent, en secret, « près de cette fontaine dont l'eau servit à le laver ». Cette cérémonie n'a certainement pas d'autre motif que le souvenir du déluge (2).

Il existe à Rome une église dite des « *Trois-Fontaines* » bâtie sur l'emplacement des trois sources désignées sous le nom de « *Tre fontane di S. Paolo* » dont les fidèles viennent puiser et boire l'eau, avec une grande piété.

Sur un des autels élevés auprès de chacune de ces trois sources, un tableau représente la tête de saint Paul.

Une très vénérée légende rappelle, qu'après la décapitation de l'apôtre, sa tête, en tombant, rebondit trois fois. Or, aux trois endroits marqués par le sang du glorieux martyr, trois fontaines jaillirent spontanément.

Personne n'ignore que l'eau est entrée dans toutes les cérémonies religieuses des anciens peuples. Ils s'en servaient pour faire des effusions, des libations, des ablutions, des purifications et des expiations. Une infinité de nations ont conservé ces usages, et presque tous les peuples, idolâtres ou croyants dans l'antiquité, ont gardé pour l'eau un profond respect.

Les Egyptiens, longtemps avant les Grecs et les Romains, les Perses, les Chinois, les Japonais, les Arabes célébraient les « *Hydrophories* » ou fêtes du déluge. Et à des époques plus rapprochées de la nôtre, les Arméniens, les Moscovites, les Abyssins, les Cophtes ont toujours été très attachés aux cérémonies de leurs fêtes des eaux (3). Toutefois, nous nous hâtons de dire, avec l'auteur de « *L'Antiquité dévoilée par ses usages* », « que toutes les purifications, toutes les effusions, toutes les expiations « faites avec l'eau, et regardées par le paganisme, comme des cérémonies « régénératrices, n'étaient que des inventions humaines, illusoires et qui « n'avaient d'autre effet que de favoriser les crimes en lavant les « criminels. Ces fausses expiations n'ont dû leur origine qu'aux méprises

(1) *Pausanias*. Lib IV. Cap. 33. — *Mythologie* de BANNIER. Tome III. p. 351. Ed. in-12 de 1739.

(2) *L'Antiquité dévoilée par ses usages, passim.*

(3) Cf. l'auteur de *l'Antiquité dévoilée par ses usages*. Liv. I, chap. I à IV, inclus.

« de l'ignorance et à l'abus quela superstition a fait de quelques usages, « simples emblèmes et commémoration du déluge qui avait changé, « détruit et renouvelé la face du monde. L'homme, trompé par ses « usages, attribua à l'eau une puissance qu'elle n'avait point et que « Dieu seul pouvait lui donner. Avec lui, les usages se changèrent en « idolâtrie ». Au christianisme, seul, appartenait le privilège de faire la lumière sur tous ces errements d'un monde païen et de sanctifier fêtes, cérémonies, usages, par l'effusion régénératrice des eaux sacrées du Baptême.

Certes, ce ne fut pas œuvre facile que de substituer le vrai Dieu aux idoles, et d'élever le tabernacle eucharistique sur les ruines du temple de Jupiter ou de Vénus, si nous en jugeons par le laborieux apostolat des Apôtres, et par celui non moins pénible de leurs successeurs.

Et ce ne fut que vers l'année 453 qu'un Concile, celui d'Arles, déclarait sacrilège celui qui persisterait à rendre un hommage religieux aux arbres, aux pierres et *aux fontaines*.

Un capitulaire de Charlemagne (*Capit. Karl. Mag*, lib. I, tit. 64, « p. 239) contient entre autres dispositions : « A l'égard des arbres, des « pierres et des *fontaines* où quelques insensés vont allumer des « chandelles et pratiquer d'autres superstitions, nous ordonnons que cet « abus si criminel et si exécrable aux yeux de Dieu, soit aboli et « entièrement détruit, partout où il se trouvera établi. »

N° 13 bis

LE GUÉ DE LA ROCHE

ANNÉE 1483-1484

NOTES POUR SERVIR AU CHAPITRE X § IV

Remise à huit jours pour produire un rapport de prud'hommes, avant d'investir Rambert et Jean Relogue d'une terre, par eux obtenue en échange, de Guillaume Chardon, sise au Garait, joignant le chemin de Saint-Rambert au « *Ga de la Rochi* », de matin, et autre chemin de soir.

Inventaires sommaires des Archives départementales, antérieures à 1790, par Aug. Chaverondier. B. 1725 (Registres) in-4°.

N° 14

LE « SUAIRE »

SON ORIGINE, SON USAGE ET SES DIVERSES TRANSFORMATIONS JUSQU'A NOS JOURS

NOTES POUR SERVIR AU CHAPITRE XI § II

Et d'abord, il n'est pas invraisemblable que l'étoffe de soie et d'or, don généreux du comte de Forez, ait, suivant un antique usage, servi de « *suaire* » aux insignes reliques des saints Rambert et Domitien, à l'occasion de leur translation solennelle de son château-fort d'Yzeron au prieuré de Saint-André.

Et, pour que le lecteur ne trouve point bizarre et en dehors des mœurs du moyen âge cette coutume de recueillir les ossements des saints martyrs ou confesseurs dans des étoffes précieuses, nous allons lui donner quelques intéressantes explications sur le « *suaire* », sudarium (1). Quand il les aura parcourues, il comprendra mieux comment notre vénérée chasuble a pu, dans le principe, servir d'enveloppe aux sacrées reliques de nos illustres saints.

A l'origine, le « *suaire* » n'était, en général, qu'une petite pièce de linge destinée à essuyer les yeux et la sueur du visage. Saint Ambroise, archevêque de Milan, au IVe siècle, nous apprend, il est vrai, que les premiers chrétiens faisaient un pieux usage du « *suaire* », en le déposant quelquefois sur les tombeaux des saints Gervais et Protais, et même sur le tombeau de saint Pierre, à Rome, pour le retirer ensuite, comme témoignage favorable à leurs prières (2) « *enrichi de la vertu de guérir* ».

(1) Du substantif latin « sudarium », du verbe « sudare », suer.

(2) Quanta oraria jactitantur, et tactu ipso medicabilia reposcuntur. — Epist. L. IV.

Mais le vénérable Bède, au VIIe siècle (1), et Alcuin, au IXe siècle (2), nous font entendre, le premier, que ce linge servait à essuyer la sueur, et le second, qu'on l'employait comme un mouchoir, pour essuyer les yeux.

La « *mappa* » était aussi, chez les Romains, une étoffe que les consuls portaient à la main, comme un attribut de leur charge. Mais, dans le principe, ce linge appelé « *sudarium* » n'en était pas moins un objet de toilette propre à essuyer le visage.

Nous trouvons encore le « *sudarium* » chez les femmes romaines, dans le « *flammeum* », ou voile dont elles se couvraient la tête, et qui était de couleur jaune, *a colore flammeo* (3), pour les jeunes filles qui se mariaient. Son usage rappelle assez bien le voile que Véronique appliqua sur la face sacrée de Notre-Seigneur, gravissant péniblement la voie douloureuse du Calvaire (4).

Parlant des femmes gauloises, dans son *Histoire des costumes en France*, M. l'abbé Charlet, de Langres, rapporte « que quelques femmes « avaient un long voile qui ne cachait point le visage, mais seulement « une partie du front et le derrière de la tête, d'où il revenait pour « couvrir les épaules et le sein. Les plis qu'il formait s'arrangeaient « parfaitement avec les tresses de la chevelure et les draperies du « manteau ». A n'en pas douter, c'était le « *flammeum* » romain, ou encore l' « *Apex* » dont les prêtres païens se voilaient dans l'exercice de leurs fonctions.

(1) Sudarium, undè tergitur sudor, et omne superfluum corporis.

(2) Manipula quà tergitur pituita oculorum. — (De divinis officiis, cap. XXXIX.)

(3) Lucan. 2, v. 360.

(4) Vossius et Denis d'Halicarnasse désignent sous le nom de « *flammeum* » le voile que les prêtres flamines chez les Romains, portaient comme signe distinctif de leurs fonctions. Lucrèce le nomme « Apex » l. 6, v. 1.065. — Virgile appelle « Apicatus » le prêtre qui en est revêtu. (*Georg.* 3, v. 8. *Eneid.* 4, v. 48.) — Ovide. *Fast.* 1, 4, v. 347. — Le culte primitif des prêtres flamines s'exerçait dans un lieu consacré, entouré d'une enceinte à découvert, *delabrum*, ainsi nommé, dit Varron, parce que la statue du dieu était placée au milieu, comme un grand chandelier, *candelabrum* pour *delabrum* ; qui devint plus tard une rotonde ou temple (sacellum-sacrum). Leurs fonctions consistaient dans les sacrifices, l'adoration et la prière, privée ou publique, qui se faisait debout et la tête voilée, pour que l'esprit, dit Virgile (*En.* l. 3, v. 407) n'étant pas troublé par quelque face ennemie, fût plus attentif à la prière que le prêtre récitait avec tout le monde, pour éviter toute confusion. Pendant les prières on touchait les autels (Virg. *En.* 4, v. 220), à l'exemple de ceux qui prêtaient serment ; d'où vient le nom d'ara donné au serment (Prop., l. 3. *El.* 19, v. 5).

C'est bien à cette coutume, modifiée dans un sens plus symbolique et mieux en rapport avec l'esprit chrétien, qu'il faut rattacher l'attitude des *Orantes* en prières (Fig. 50), figurées sur les peintures des catacombes; généralement debout, les bras étendus, avec les mains légèrement élevées vers le ciel et les yeux fixés sur l'Orient. Il est cependant établi que les premiers chrétiens priaient aussi à genoux et Tertullien ajoute (Apologet. XXX) :

« Les chrétiens prient en élevant les yeux au ciel et en tenant les mains étendues, parce qu'elles sont innocentes, la tête nue, parce que nous ne rougissons pas. »

« Illuc suspicientes (in cælum) Christiani manibus expansis, quia innocuis, capite nudo, quia non erubescimus. » (Abbé Martigny. *Dict. des Antiq. chrét.*, p. 556-557.)

ORIGINES DE LA ÇHASUBLE PRIMITIVE, DÉDUITES DU VÊTEMENT LAIQUE, DANS L'ANTIQUITÉ

FIG. 50



A B C

ORANTES EN PRIÈRE

A. — Figure revêtue de la dalmatique ou tunique ornée de bandes de pourpre *(clavi)* — tirée d'une fresque du cimetierre des saints Marcellin et Pierre. (Ant. Bosio, *Roma sotterranea*, 1632.)

B. — Vierge chrétienne, vêtue de la tunique *(stola)*, et de la pénule *(penola)*, avec *clavi*. (Louis Perret, *Les Catacombes de Rome.)*

C. — Personnage d'une fresque du cimetierre des saints Marcellin et Pierre. — (Ant. Bosio, *Roma sotterranea)*. Vêtu de la pénule *(penula clavata)*, spécialement désignée pour son ampleur, sous le nom de *planète*, type direct de la *casula* ou chasuble primitive.

L' « *éphod* » que les simples prêtres, chez les Hébreux, portaient dans la même disposition et dont les juifs ont conservé l'usage en se couvrant, comme d'un voile, les épaules ét la tête dans les prières publiques et dans certaines cérémonies funèbres, n'était pas autre chose que le « *sudarium* » primitif.

L' « *Orarium* » (1), dont les premiers chrétiens se servaient quelquefois pour recueillir le sang des martyrs, rappelle très bien le « *sudarium* ».

C'est d'ailleurs ce qu'a écrit Pontius : « Fratres linteamina et oraria « ante eum ponebant, ne sanctus cruor defluus absorberetur a terrâ (2) ».

L'église Saint-Apollinaire, de Ravenne, possède une chasuble antique, dont l'étoffe avait d'abord servi de « *voile* », que l'évêque Annon avait fait exécuter, pour décorer le tombeau des saints martyrs Firmin et Rusticus (3).

Les Catacombes nous ont laissé, dans leur iconographie, l'image d'un voile nommé « *maforte* ». C'est du moins ce que semble nous révéler ce passage de Tertullien (4) : « La Vierge pure cache sa tête sous un « voile comme sous un casque, pour se mettre à l'abri des coups de la « tentation ». C'est sans doute le « *sudarium* » primitif.

Ce n'est qu'au VIe siècle que l'Eglise accepta le « *sudarium* » des laïques pour le faire porter par ses prêtres sous le nom de « *manipule* ». Les prêtres en effet commencèrent, dès cette époque, à le porter sur le bras gauche, comme une marque d'honneur.

Aux IXe et XIe siècles, il devient commun aux prêtres et aux diacres sous le nom de « *phanon* » (5). Et, ce n'est qu'après le XIe siècle qu'il est accordé aux sous-diacres (6). Or, à cette époque, c'était déjà non plus une simple étoffe, mais une bande ornée de franges à ses extrémités, et que les clercs portaient à la main (7). Au XIIe siècle, il apparaît encore comme un simple ornement sacerdotal (8). (Voir FIG. 35, n° 1, p. 208, chapitre XI).

(1) L' « *Orarium* » des chrétiens de la primitive Eglise est tout simplement l' « *éphod* » des Juifs, légué aux disciples du Christ, par les premiers convertis de la synagogue. L' « *Orarium* » ne date que de Constantin (306).

(2) *Vie de saint Cyprien*, par PONTIUS.

(3) POUILLARD. *Del bacio de piedi del sommo pontifice*, p. 79, en note.

(4) *De velandis virgin.* cap. XV. — Pura virginitas..... confugit ad velamen capitis, quasi ad galeam contra ictus tentationis ». — Abbé MARTIGNY. *Dict. des Antiquités chrétiennes.*

(5) Amalaire lib. III, cap. 6.

(6) Alexand. de Alex. In exposit. Missæ.

(7) La célèbre Bible offerte à Charles-le-Chauve, par les chanoines de Saint-Martin de Tours, nous offre dans une curieuse miniature, un exemple de ce manipule primitif qu'ils portent dans la main droite.

(8) Les abbés et les évêques, au lieu de le tenir à la main, le mirent à leur crosse, les chantres à leur bâton, les porte-croix au bout de la croix. Les chanoines de Reims le portaient encore, au XVIIIe siècle, en le soutenant avec le petit doigt de la main gauche.
(Ch. LOUANDRE. *Les Arts somptuaires*, p. 42.)

Saint Isidore de Séville (1) appelle ce voile, dont les catacombes nous donnent l'image, « *anabolabium* ». Et il ajoute que les femmes de son temps en cachaient leurs épaules.

La liturgie primitive le désigne sous les noms d'« *anagolaium* », « *anabolagium* » (2).

Les écrivains ecclésiastiques s'accordent à le reconnaître dans le « *corporale* » ou « *corporis palla* », ou nappe étendue sur l'autel pour recevoir les Saintes Espèces. C'est la figure du linceul ayant servi à envelopper le corps de N.-S. Jésus-Christ, et la « *palla ad carnem* » de saint Isidore de Damiette (3). La « *corporis palla* » s'explique très bien par la « *palla* » qui n'était autre que le court manteau dont les femmes se couvraient les épaules, et se voilaient la tête pour prier.

Suivant Suétone, la « *palla* » était, à l'origine, une simple couverture de lit. Apulée ajoute que l'on voilait avec la « *palla* » ou avec le « *pallium* » (4) le visage des morts. Et c'était aussi l'usage le plus ordinaire, chez les juifs et les premiers chrétiens, d'envelopper de linges blancs, la tête et les membres des morts (5). Le saint suaire, qui est conservé de nos jours encore, dans la cathédrale de Turin, est un long linceul en toile de lin qui, en faisant penser au linceul que saint Pierre vit dans un songe mystérieux, rappelle le « *sudarium* » dont nous venons de faire l'histoire.

Et c'est ainsi, nous l'avons déjà dit au chap. XI, p. 187, qu'après avoir servi aux usages des peuples païens, le « *suaire* » nous a été transmis par le christianisme comme un objet pieux, destiné à recueillir et à renfermer ce qu'il y a de précieux dans l'Eglise, après la sainte Eucharistie ; les ossements vénérés de nos saints.

(1) Evêque de Séville, en Espagne (570, 636).

(2) Il ne serait point invraisemblable de voir dans « l'anabolabium » de saint Isidore, l'origine de l'*amict*, dont le prêtre se couvre les épaules pour célébrer le saint Sacrifice de la Messe. Dans la messe d'*Illyricus* « Missa Romana antiqua », il est nommé « *éphod* » parce que la prière qu'on dit pour le revêtir est intitulée « *ad induendum ephod* ».
Dans la messe de Rathold et dans le livre *De divino officio*, cap. XXXIX, il est nommé « *superhumerale* ».

(3) Saint Isidore de Damiette « dit l'Hospitalier » (318-404).

(4) La « *palla* » était pour les femmes, le « *pallium* » servait aux hommes.

(5) A l'origine le « *corporale* » était quelquefois d'étoffe variée ; mais dans le deuxième concile de Rome, en 324, le Pape saint Sylvestre ordonna qu'il ne serait, à l'avenir, ni en soie ni en quelque autre étoffe teinte, mais d'un linge très blanc conforme au linceul de Notre-Seigneur.

N° 15

HISTORIQUE DU MANTEAU

DANS L'ANTIQUITÉ ET AU MOYEN AGE

NOTES POUR SERVIR AU CHAPITRE XI § III

Les divers manteaux anciens sont le sagum, la caracalle, la chlaine, la chlamyde, la toge, le pallium, la lacerne, le birrus, la pénule et la chape.

Le sagum. — Chez les Gaulois le « *sagum* » était un petit manteau carré, la « *saie* » qui s'attachait sur la poitrine ou sur l'épaule. On le portait ordinairement contre le mauvais temps. Cicéron nous apprend que chez les Romains le « *sagum* » n'était autre chose qu'une sorte de casaque militaire qui ne dépassait pas les genoux, et dont se servaient aussi les voyageurs, les bergers, les chasseurs (1).

La caracalle. — La caracalle était un manteau gaulois (2) que les Romains portèrent, aussi, sous le nom de « *lacernula* » et « *lacerna* ». Ce vêtement était à l'usage des hommes (3). En France on le portait, au moyen âge, sous le nom de « *gonnelle* » ou « *cagoule* » (4). Voici du reste

(1) On nommait aussi le « *sayon* » gaulois « *pluvial* ». Et quand il était fait de peau, il prenait le nom de « *scorteum* »; mais alors il était porté généralement avec le poil tourné en dedans.

(2) *Cucullus.* LAMPRIDE.

(3) CICÉRON. OVIDE.

(4) *Cagoule.* — « Ce vêtement n'était pas seulement porté par les religieux, les laïques s'en servaient et il prenait le nom de coule, cagoule ou cape. Mais alors, habituellement dépourvu d'ouvertures latérales pour passer les bras, ce n'était qu'une sorte d'aumusse ample non ouverte sur le devant. Cette cape fermée ne pouvait être mise qu'en passant la tête par l'orifice du milieu, auquel était adapté le capuchon de forme carrée ».

Cape. — « Les religieux portaient des chapes rondes fermées avec capuchon. Ces capes descendaient jusqu'aux talons. En voyage elles étaient portées par les clercs, les religieux

ce qu'il faut penser de ce vêtement fabriqué et porté par les Gaulois Atrébates (du pays d'Arras). Ouverte par devant comme la simarre, la « *caracalle* », dit le P. Lucas, avait des manches d'une certaine longueur. Son ampleur, qui la faisait descendre à mi-jambes, selon les uns, jusqu'aux talons, selon les autres, était dissimulée, sur les côtés et par derrière, avec des plis savamment combinés ; de telle manière qu'on la pouvait porter avec aisance sur tout autre vêtement. Il y avait deux sortes de caracalles : celle du peuple, simple et grossière, et celle des gens de condition, dont la couleur pourpre ou écarlate ajoutait, par son éclat, à la noblesse de celui qui la portait.

La chlaine. — Les Romains empruntèrent ce vêtement aux Gaulois (1) et les Grecs l'adoptèrent aussi. Il était ordinairement formé avec une couverture de laine ou avec une étoffe grossière. Son usage était vulgaire, et on le portait pour se garantir du froid.

La chlamyde. — Ce manteau, d'un usage très fréquent, était ordinairement fait d'une ample étoffe retenue par une agrafe de métal, sur l'épaule droite de préférence, et pour faciliter les mouvements du bras.

C'était le vêtement des Grecs et des Romains.

Il devint plus tard celui des Francs (2). Il est intéressant de retrouver au temps de Clovis, et trois siècles plus tard, sous les fils de Charlemagne, l'usage de la chlamyde, vêtement gréco-romain qui, dans l'opinion de du Cange aurait été conservé de la République, mais modifié suffisamment dans le Bas-Empire, pour n'être reconnaissable que par ses anciennes dénominations.

et les prélats, comme par les laïques ; mais elles étaient taillées plus courtes et garnies sans faute, du capuchon. »

Les capes *civiles étaient parfois très riches*. Les messagers se présentaient, devant les grands, revêtus de capes faites d'étoffes précieuses ; ce vêtement tenait d'ailleurs à leur qualité, ils en recevaient, en cadeau, lorsqu'on voulait faire honneur à celui qui les envoyait. *Ces capes parées étaient ouvertes* par devant, *percées de deux trous latéralement pour passer les bras* et *de la goule* avec le capuchon. Le *gouleron* ou *goule* était l'ouverture réservée pour passer la tête.

Il ne faut pas confondre la chape avec le manteau ; la chape est exactement ronde avec un trou au milieu pour passer la tête, *ouverte ou fermée*, et *habituellement garnie d'un capuchon*. Ce vêtement qui, dans l'origine, n'avait qu'un usage d'utilité devint, dès les premiers temps du moyen âge, un *habit honorable*. A l'occasion de certaines solennités, les empereurs d'Occident portaient la chape. La forme de ces capes rondes et fermées n'était pas susceptible de modifications, aussi resta-t-elle la même pendant les XIIIe, XIVe et XVe siècles. Pour faire usage des mains, il fallait nécessairement relever les bords de la cape...

(VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire du Mobilier français*, tome III, p. 213.)

(1) Désignée sous le nom de « *linn* » ou « *lina* » dans les dialectes gallo-kimriques, les Grecs lui donnèrent le nom de « *chlaine* ».

(2) Sous le nom de *chlamys-chlamydis* nous le retrouvons au service des légionnaires, et désigné *paludamentum* (HORAD. *Epod.* 9. v. 27) s'il s'agit du manteau militaire d'écarlate ou de pourpre, porté par les empereurs.

Dans son *Abécédaire d'archéologie* (p. 289) M. DE CAUMONT a publié le dessin d'une ancienne mosaïque de l'église de Cruas (Ardèche) où la figure du prophète Hénoc (FIG. 29, p. 190) est représentée revêtue d'une lacerne ouverte, par devant, et agrafée sur la poitrine.

La toge. — Chez les Romains, la toge était le plus important des vêtements. Elle leur appartenait si bien en propre qu'Horace (1) les nomme « *togati* ».

La forme de la toge, d'après Denis d'Halicarnasse (2), était celle d'une robe dont la coupe représentait le demi-cercle, sans manches, soutenue par l'épaule gauche, de manière à dégager le bras droit, et à pouvoir, avec le bras gauche, soulever l'étoffe dont le pli était alors appelé « sinus ». Porté indifféremment par les hommes et par les femmes, la toge varia d'appellations, selon la condition sociale des personnes qui la portaient ; et après avoir été le vêtement en honneur à Rome elle fut abandonnée.

Sous Domitien, les Romains de rang la remplacèrent par la « *pénule* » ; et sous le règne d'Auguste, les femmes de qualité lui substituèrent « *la stole* ». Ainsi délaissée par les classes de la haute société romaine, la toge ne fut conservée que par les femmes d'une indigne condition (3).

La palla et le pallium. — La « *palla* » était, chez les Grecs, le vêtement des femmes, comme le « *pallium* » était celui des hommes. Ce qui fit donner, à ces derniers, le nom de « *palliati* ». Suétone désigne le « *pallium* » comme étant semblable à une couverture de lit. D'après les monuments antiques, il n'était, à vrai dire, qu'une grande draperie rec-

Le prophète Hélie, qui lui est opposé, porte la courte chlamyde des chevaliers romains, arrêtée, sur l'épaule droite, par une agrafe, et non la *laticlave* indiquée par erreur ; ce dernier vêtement n'étant que la tunique distinctive des sénateurs romains que justifiait une seule bande longitudinale de pourpre (*clavus*) fixée au-dessus (v. *Alb. Rubenius. De re vestiariâ* I. c. 2, etc.).

Les Daces et les Sarmates soumis par Trajan, au deuxième siècle après Jésus-Christ, sont figurés sur les monuments de l'époque revêtus d'un ample manteau formé avec une étoffe flottante, retenue sur l'épaule droite. Leur manteau royal, fixé contrairement sur l'épaule gauche, conserve la même disposition, mais avec une bordure de franges à ses extrémités ; à n'en pas douter, c'est la chlamyde, dont l'usage très répandu s'est continué assez tard chez les Francs. Nous savons, en effet, que le Pape Anastase II avait envoyé une tunique de pourpre et une chlamyde à Clovis, qui s'en revêtit pour la première fois dans la basilique de Saint-Martin de Tours.

Au nombre des rares manuscrits qui nous en ont gardé de précieux exemples, il convient de citer les Evangiles de Lothaire, conservés à la Bibliothèque nationale, exécutés de 817 à 843, et qui nous représentent Lothaire vêtu de la chlamyde.

Dans la célèbre Bible offerte à Charles-le-Chauve, par les moines de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, exécutée entre 837 et 853 par Vivien, l'un des donateurs, nous voyons encore la figure de ce prince vêtu de la chlamyde.

(1) *Odes.* Liv. 3, 5.

(2) Rhéteur et historien grec, vers l'an 30 av. J.-C.

(3) La longueur extrême de la toge lui a fait donner quelquefois le nom de « *toge longue* ». Cette longueur obligeait les Romains à la draper avec le plus grand soin. Quelques auteurs supposent que la toge a dû être ceinte quelquefois. Ce qu'il y a de certain c'est qu'elle était généralement en laine blanche, *albus color ;* et celui qui la portait était nommé *albatus*, par opposition au blanc de craie *candidus* dont il la lustrait, quand il voulait briguer la magistrature. Mais alors le brigueur était un *canditatus*, d'où candidat.

Il y avait plusieurs sortes de toges. La toge « *prétexta* », la toge « *picta* » ou « *palmata* », la toge « *trabea* », et la toge de deuil « *pulla* ».

tangulaire d'une extrême longueur, atteignant, environ, trois fois la hauteur d'un homme.

A l'exemple des Grecs, les Romains le portaient sur les épaules, replié avec un art et une élégance infinis, et sans le secours d'aucune agrafe ou fibule. C'était le manteau des philosophes. Les augures s'en enveloppaient la tête comme d'un voile (1).

La lacerne. — La lacerne des Romains était un manteau d'étoffe grossière, muni d'un capuchon et porté par les soldats et par le peuple pour se garantir du froid et de la pluie. Quelques nobles patriciens la portaient cependant, durant les jours d'été, mais alors c'était une mante confectionnée avec une étoffe riche et de belle couleur. La lacerne n'était, du reste, qu'une sorte de « *caracalle* » dont l'usage remonte à la fin de la République romaine.

Le birrus. — On a quelquefois confondu le « *birrus* » avec la « *lacerne* ». Le « *birrus* » dont la forme et l'usage étaient ceux de la « *lacerne* » était une sorte de mante à grand capuchon coupé en pointe. Il se boutonnait

(1) Le plus bel exemple que l'on puisse trouver du *pallium* chez les Romains, est le buste antique en marbre blanc, rappelant les traits de Pline-le-Jeune, et découvert à la fin du XVIe siècle par le professeur Aldini, près de l'église San-Fedèle, sur l'emplacement de l'ancien forum de Côme.

Le *pallium* était une sorte de vêtement transitoire, qui rappelait et suivit la chlamyde et fut porté en même temps que la toge ; ce qui a permis une confusion sérieuse dans l'esprit de quelques auteurs modernes. Et, cette erreur s'étend même à la pénule ou planète considérée comme le principe de la chasuble primitive ; ou sans distinction de l'ornementation spéciale que l'Eglise lui a donnée ; du détail on a conclu à l'ensemble pour lui conserver sa dénomination primitive. C'est ainsi que Dom Claude de Vert définit le *pallium* et dit qu'il : « *était une sorte de chasuble ou de chape magnifique envoyée en présent par les empereurs chrétiens aux évêques des grands sièges, surtout au pape, qui du consentement de ces mêmes empereurs, en communiqua l'usage dans la suite aux autres évêques.* »

Admettant cette version comme fondamentale, Claude de Vert prétend la justifier par ce passage de la prière que récitait autrefois le prêtre qui revêtait le *pallium* pour la première fois : « *Jugum meum suave est, et onus meum leve* ».

Mais nous estimons que par le mot : *jugum*, il faut comprendre, non la chasuble, mais l'insigne distinctif dont elle était primitivement ornée, et qu'il ne serait pas invraisemblable de considérer comme une figure de l'étole originelle. Et cela pourrait encore s'expliquer par la nécessité de ne pas cacher sous l'ampleur de l'ancienne chasuble, cet emblème de la dignité sacerdotale, que le prêtre, dans la primitive Eglise, était tenu de porter partout, même dans la vie ordinaire, et qu'il ne devait quitter jamais.

Au nombre des monuments anciens qui peuvent justifier, ou tout au moins autoriser, cette hypothèse, nous citerons la statue tombale de saint Léger, à Hohembourg (Alsace), dont nous avons donné le dessin à la page 46.

Bon nombre d'anciens auteurs, entre autres le savant Dom Claude de Vert, s'accordent à vouloir tirer l'origine, assez accréditée aujourd'hui de l'étole, de la *stola* ou robe que les femmes romaines, de qualité, portaient ornée de parements ou bandes longitudinales, d'une grande richesse. Cette opinion est d'ailleurs expliquée par l'usage de l'Eglise de convertir et transformer, au besoin, tous les vêtements laïques, qu'elle destinait au service du culte, et qu'elle observa à propos de la *stola*, dont elle ne conserva que les bandes et leur disposition pour en faire l'étole.

Par la même raison s'explique l'usage du *pallium* devenu l'insigne exclusif des archevêques et, par exception, des évêques privilégiés, auxquels le canon sixième du concile de Mâcon de l'an 581, défendait de célébrer la messe sans en être revêtu : « *Ut archiepiscopus, sine pallio missa dicere non præsumat* (Tome V, Concil. p. 968), Abbé Martigny. *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes, passim.*

sur la poitrine et se portait sur la tunique. Les soldats usèrent d'abord de ce vêtement relativement court. Mais quand il fut réservé à l'usage civil, ses dimensions se développèrent de façon à couvrir tout le corps. Adopté par les Pères du désert et par les clercs, ce manteau, en gardant sa forme primitive et sa simplicité parmi eux, devint bientôt, dans les milieux mondains, et à partir d'Auguste, un vêtement de luxe où brillaient, par leur variété, les plus belles couleurs et les plus riches ornements. Mais alors, par distinction, les chrétiens le marquèrent du signe de la croix. Aussi bien, les savants se sont-ils plu à lui reconnaître un caractère essentiellement sacerdotal (1).

La pénule. — La forme première de la pénule était celle d'un manteau entièrement fermé et allongé, devant et derrière, par une légère pointe. Elle ne comportait qu'une ouverture supérieure suffisamment grande pour passer la tête (2).

La chape. — Il serait difficile de voir autre chose dans ce vêtement que l'ancienne « *lacerne* » à capuchon que le clergé avait adoptée sous le nom de « *birrus* », comme nous l'avons vu, ci-dessus, et dont il se servit sous le nom de « *pluvial* ». Dans les cérémonies solennelles du culte extérieur le « *pluvial* » servait à se garantir du mauvais temps. La « *chape* » était exactement ronde, ouverte par devant et fixée par une fibule sur la poitrine. Son usage s'est maintenu assez longtemps parmi les laïques, en Gaule, où de notables personnages s'en revêtaient, ainsi qu'en témoigne la célèbre « *chape* » de Charlemagne conservée à Metz.

A partir du grand empereur, une large bride brodée vint remplacer l'agrafe ou fibule. Dès lors, on fabriqua des « *chapes* » en étoffes épaisses et couvertes d'orfrois et ces « *chapes* » étaient spécialement en usage dans les cérémonies de l'Eglise et dans les sacres des rois (3). C'est la

(1) Dans le principe le « *birrus* » était fait d'un tissu grossier de laine brute et naturelle. Les Pères du désert, dit Cassien (De cœnob. instit. lib. 1 c. 7), qui évitaient les manteaux précieux trahissant l'ambition, se revêtaient du « *birrus* ». « Birrorum pretia simul ambitionemque déclinant ». Baronius (an. 261) croyait le *birrus* exclusivement réservé aux évêques. Du Cange (loc. laud.) déclare que le « *birrus* » fut indifféremment commun aux clercs et aux laïques. — L'abbé Martigny estime que le « *birrus* » est l'origine de la mozette ecclésiastique.

(2) Pour la suite des notes explicatives, voir le ch. XI, § V, p. 202 de cet ouvrage.

(3) Dans une importante publication moderne « *L'Art monumental* », fév. 1884, on peut admirer le dessin d'une de ces chapes remarquables, considérée comme un manteau de couronnement, et qui passe pour avoir été exécutée à Palerme en 1133, par des artisans sarrazins. Sur sa bordure extérieure court une inscription arabe ; et sur le fond principal, à gauche et à droite, est représenté le même sujet : un chameau terrassé par un lion, d'un caractère oriental exceptionnel. M. l'abbé Martigny croit que la chape moderne, comme ornement sacerdotal a conservé les traces du capuchon primitif, et il ajoute : « Comme les « autres vêtements vulgaires, celui-ci, en passant aux usages du culte, reçut des modifica- « tions et des embellissements successifs, mais qui n'ont rien de commun avec l'antiquité ».

La Trésorerie de l'église Saint-Hubert renferme encore une *chasuble très ancienne* en drap de soie *avec un capuchon de même étoffe*. Une immense quantité de perles, de camées, d'onyx, d'émeraudes et d'autres pierres précieuses incrustées dans des mailles de fil et d'or,

« *chape* » croyons-nous, devenue au moyen âge la « *gonnelle* » qui fut un vêtement du comte de Forez.

Echancrures successives des chasubles primitives. — Par échancrure, il faut entendre, non une ouverture précise pratiquée dans le corps du vêtement, mais bien, ici, la réduction de son ampleur sur les deux côtés, pour faciliter les mouvements des bras. C'est un signe distinctif de la chasuble et qui n'apparaît pas dans les chapes civiles où des ouvertures spéciales pour les bras étaient réservées. Cette réduction successive de l'ampleur des anciennes chasubles jusqu'au XVe siècle, où elles apparaissent avec leur forme moderne, ne dépassant pas les épaules qu'elles recouvrent cependant sans raideur, a fait dire à M. VIOLLET-LE-DUC, dans son *Dictionnaire du Mobilier*, etc., page 143, IIIe vol. : « On ne voulait « pas toutefois l'ouvrir entièrement à cause de la tradition attachée à « cette « *robe* ». Et parce ce que la chasuble est l'unique vêtement de « son espèce, dit Guillaume Durand, entière et fermée de toutes parts, « elle signifie l'unité de la foi et son intégrité. » *(Rationale*, lib. I. cap. VII.)

lui donnaient autant de luxe que de prix. Toutes ces pierreries ont disparu. Cette chasuble est un présent fait aux moines d'Andage par Louis-le-Débonnaire, lors de la translation du corps de saint Hubert. Nous pensons qu'elle a appartenu à Charlemagne qui s'en revêtait dans les cérémonies religieuses. On sait que les rois de France, même avant Charlemagne, assistaient au chœur et paraissaient dans l'Assemblée des grands, au mois de mai, vêtus *d'un manteau en forme de chasuble*, enrichie, ainsi que leur couronne et leur sceptre, d'un grand nombre de pierreries. Les empereurs d'Allemagne ont porté longtemps le *même ornement dans la cérémonie de leur sacre.* Cette chasuble porte le monogramme sacré du Christ. Son ancienneté et sa forme en font un monument d'une grande valeur.

D'après BALUZE, *Notes aux cap.*; Ann. Ful.

Extrait du *Pèlerinage de Saint-Hubert-en-Ardennes*, par l'abbé C.-J. BERTRAND.

N° 15 *bis*

INSCRIPTIONS ARABES

DE LA CHASUBLE DE SAINT RAMBERT

ÉGLISE SAINT-RAMBERT-EN-FOREZ

NOTES POUR SERVIR AU CHAPITRE XI (1)

Au chapitre XIe, page 180, FIG. 27, on lit sur la bande centrale de la face pectorale de la chasuble :

Al — ᶜAlȳ

LE TRÈS-HAUT

Ces mots sont reproduits en sens inverse et répétés indéfiniment.

Au même chapitre, page 185, FIG. 29, on lit sur la bande centrale de la face dorsale de la chasuble :

La Ilāha illa Allāh

IL N'Y A D'AUTRE DIEU QUE DIEU

Al — ᶜIẓz wal — baqā' billāh

LA GLOIRE ET LA DURÉE [SONT] EN DIEU !

Ces deux formules se répètent d'abord en sens inverse ; puis, l'ensemble des deux parties semblables, ainsi opposées l'une à l'autre, se répète indéfiniment. L'inscription est donc très courte de chaque côté.

(1) Ces notes, du R. P. RONZEVALLE, S.-J., savant orientaliste, ne nous ont été communiquées qu'après l'impression du chap. XIe.

Rien ne s'oppose paléographiquement à faire remonter la forme des caractères au XIe siècle. Quant à leur provenance, elle semble espagnole. Mais on pourrait tout aussi bien leur assigner une origine sicilienne. Les variations de l'écriture arabe, à cette période, ne permettent pas de se servir d'un critère infaillible. Le genre d'écriture ornemental qu'offre la précieuse chasuble est, d'ailleurs, tellement assujetti au caprice de l'artiste, qu'il serait puéril de vouloir fonder, sur ce déchiffrement, autre chose qu'une confirmation aux conjectures émises sur l'âge du monument.

Dans tous les cas, si l'on veut appeler cette écriture « *coufique* », il faut reconnaître que les caractères sont de basse époque. De plus, ils offrent toutes sortes d'ornements et d'enchevêtrements, où un œil un peu exercé peut seul découvrir les lettres qui composent le fond de la légende.

N° 16

PRINCIPAUX MODÈLES DE CHASSES

AU POINT DE VUE DE L'ART, DU XIe AU XVe SIÈCLE

NOTES POUR SERVIR AU CHAPITRE XII

CHASSE DE SAINTE ROLANDE (A LIÈGE)

L'histoire rapporte que sainte Rolande, fille de Didier, roi des Lombards, vivait dans la seconde moitié du VIIIe siècle, et qu'elle mourut l'an 800, à Villers-Potterie, hameau de Gerpinnes où elle fut ensevelie. Exhumée par Obert, évêque de Liège, son corps fut déposé, en l'année 1010, dans une châsse d'une grande beauté. Sa forme est celle d'un coffre magnifique avec couvercle à deux pentes bordées d'un denticule, et ornées au faîtage d'une crête ajourée avec fleurs de lis. Trois statuettes de saints surmontent encore l'œuvre, et séparées entre elles par

de petits poinçons sphériques lui font une silhouette très mouvementée. Ses grands côtés sont divisés par quatre pilastres carrés avec bases moulurées formant socle, et se prolongeant en soubassement dans les intervalles.

Cette même disposition est conservée sous forme de chapiteaux et de frise dans la partie supérieure ornée avec une grande finesse de détails. Dans le milieu du corps des pilastres, une petite niche à plein cintre abrite la statuette d'un saint ; et les trois panneaux intermédiaires de la grande face, ainsi que celui des petits côtés, sont réservés aux souvenirs de la vie de sainte Rolande.

Sur chacune des pentes du couvercle on voit encore, encadrés dans une moulure profonde, chargée de délicates ciselures, trois compartiments décorés qui mettent en relief certains détails de la vie de la bienheureuse, et célèbrent sa gloire. A remarquer, un blason dans l'espace triangulaire supérieur des petits côtés. L'extrême richesse de la décoration de cette œuvre, l'art consommé avec lequel elle est traitée, aussi bien que l'absence des pierreries ordinairement si multipliées dans l'orfévrerie primitive, nous laissent croire que cette châsse n'appartient pas au XIe, mais bien au XIIe siècle.

CHASSE DU COUDRAY-SAINT-GERMER (OISE)

Cette châsse est aussi remarquable par ses grandes proportions qui sont de 0^m,82 de longueur, 0^m,35 de largeur et 0^m,64 de hauteur, que par sa décoration très caractéristique. M. de Caumont attribue à cette œuvre remarquable, comme date probable, la première moitié du XIIe siècle.

Elle est en bois recouvert de lames et d'ornements en cuivre doré, du meilleur effet. Elle repose sur une plinthe losangée, que termine sur l'angle supérieur, une gorge d'évidement. Sa forme rectangulaire est composée, sur les grandes faces, d'une série de quatre niches régulières et contiguës, accompagnée sur les petits côtés par une seule niche plus large et un peu plus haute pour garnir une partie du gâble. Ces niches, réservées uniquement par la saillie des arcades ogivales chargées de fins ornements byzantins, montrent leur partie centrale tréflée et enrichie régulièrement de trois pierres fines de couleurs variées, qui entourent l'image d'un saint. Le pilier qui les sépare et les soutient, est formé par un groupe de trois colonnes assemblées en triangle, avec bases plates et chapiteaux ornés de deux rangs de feuilles d'acanthe, que termine une grappe de raisin.

Les fûts, divisés au milieu par trois tores ou anneaux, ont une décoration variée : en torses, en losanges avec fleuron central, avec rinceaux, feuillages, etc., etc. Si le dessin qu'il nous a été donné d'étudier est exact, comme nous le croyons, la partie supérieure surmontée d'une crête ajourée de feuillages saillants, de bon style, mérite d'être observée. La forme prismatique de tous ses côtés ne saurait, par ce détail seul,

laisser un doute sur le modèle qui a inspiré cette œuvre intéressante. Ce n'est pas encore la toiture à deux égouts du temple, mais bien l'un des caractères particuliers au sarcophage antique, que complètent, dans un encadrement de rinceaux disposés en bordure saillante, trois couronnes circulaires autrefois, peut-être, enrichies de médaillons allégoriques.

Il paraît donc bien naturel et hors de doute, que les artistes de l'époque romane stimulés par le christianisme triomphant, en reçurent non seulement l'inspiration, mais aussi une impulsion assez heureuse pour les porter à chercher dans l'architecture, souvent admirable, des temples chrétiens, les modèles nécessaires à la création d'œuvres originales marquées au coin de leur génie renaissant. Ce qui a fait dire à M. l'abbé Texier que : « *l'art byzantin fut traduit en français* ».

Il faut donc arriver au XIII[e] siècle pour voir fleurir cet art nouveau où l'ogive gothique le dispute à l'arceau roman en défaveur, et où apparaissent bientôt, dans tout leur épanouissement, ces chefs-d'œuvre d'orfèvrerie qui ne sont, après tout, que la réduction des grands édifices religieux de la première période gothique.

Le plus remarquable monument que l'on possède de cette époque de transition, par son ancienneté, sa richesse et ses grandes dimensions est certainement la célèbre châsse des Rois Mages, à Cologne.

CHASSE DES ROIS MAGES (A COLOGNE)

Toute d'or et d'argent, et autrefois recouverte entièrement de riches pierreries, cette extraordinaire pièce d'orfévrerie atteint les dimensions suivantes (mesure du Rhin) : Longueur 5 pieds et demi ; largeur 3 pieds ; hauteur 4 pieds, 10 pouces et demi. Fabriquée vers l'année 1170, cette châsse fut modifiée dans certaines parties, en 1198. Une tradition pieuse rappelle que sainte Hélène, mère de l'empereur Constantin, ayant retrouvé les restes des Rois Mages, qui étaient venus pour adorer Jésus à Bethléem, fit transporter solennellement ces reliques à Constantinople. Ce ne fut qu'au commencement du IV[e] siècle qu'un prêtre, nommé Eustorgius, les reçut en présent, des mains de l'empereur, et les transporta à Milan, dont il venait d'être nommé archevêque.

La forme générale de cette châsse est celle d'un édifice religieux, comprenant une surélévation en retrait, recouvert dans son ensemble par une double toiture prismatique, haut et bas étage, à deux portes. La partie rectangulaire postérieure de sa façade principale, celle qui est la plus ancienne, est composée de trois arcades, dont celle du milieu, à plein cintre, renferme l'image nimbée de la Sainte Vierge assise sur un trône, et soutenant l'Enfant Jésus sur ses genoux. Les deux autres arceaux trilobés et reposant sur d'élégantes colonnettes de forme variée avec chapiteaux et bases émaillés, présentent, à droite, la scène de Jésus-Christ baptisé par saint Jean, en présence d'un ange ; et, à gauche, les figures des Rois Mages chargés de présents. Près d'eux, se trouve

un portrait de l'empereur Othon IV, élu en 1198, ainsi que l'indique l'inscription : « *Otto rex* ». Au-dessus des linteaux de ce panneau sont disposées trois couronnes en cuivre doré, mises à la place de plus anciennes, en or massif, du poids de six livres chacune, enrichies de pierres fines et d'une aigrette en diamants, qui furent enlevées pendant la grande Révolution. Cette partie offre la disposition d'un couvercle mobile en argent doré, laissant voir en-dessous, à travers une grille, les crânes des trois Rois avec leurs noms : *Gaspar*, *Melchior* et *Baltazar*. Le haut de la face divisée encore par deux linteaux unis, pour marquer le point de retrait des deux parties de la Châsse, offre sous une grande arcade à trois lobes, que supportent de délicates colonnettes, également émaillées, l'image du Christ, Souverain Juge des hommes, entre deux anges chargés des instruments de la passion. Le couronnement de cette scène comprend, dans la partie supérieure triangulaire, les figures en buste des Archanges Gabriel et Raphaël accompagnant, au centre, un soleil rayonnant de gloire, orné d'une énorme topaze, et autrefois, resplendissant de diamants.

Toutes ces figures, en ronde bosse et en bas-relief, sont de l'or le plus pur ; et la face entière est encadrée dans une belle bordure d'entrelacs émaillés, alternés avec de riches pierreries.

CHASSE DE SAINTE FAUSTA, A SÉGRY (INDRE)

Les admirables collections du musée de Cluny renferment deux belles châsses-ossuaires de sainte Fausta, exécutées à Limoges, au XIIIe siècle, à peu d'années d'intervalle l'une de l'autre. Toutes les deux proviennent du trésor de l'église de Ségry, près d'Issoudun (Indre). Voici, d'après le catalogue du musée, la description de la moins ancienne.

« Cette châsse, dont la longueur dépasse 0m,46 cent., sur une hauteur « de 0m,36 cent. et qui représente le martyre de sainte Fausta, est très « remarquable....... La disposition du sujet, le style et l'exécution des « ornements en font une œuvre du premier ordre. La face principale « ne porte que cinq figures : celle du proconsul ordonnant le martyre, « la figure de la Sainte agenouillée près du bourreau, et, dans la partie « inférieure, sainte Marie et saint Jean. Ces figures sont en bronze doré, « de haut relief, sur un fond d'émail bleu largement décoré de rinceaux « en cuivre gravé et de fleurons en émaux de couleurs. Le revers porte « six grands médaillons : chacun d'eux présente un ange aux ailes « déployées, sur fond d'émail rouge; le médaillon lui-même est à fond « bleu et sa silhouette découpe quatre lobes. Ces médaillons reposent « sur un fond de cuivre gravé, doré et repoussé. Les bordures sont en « émail et disposées en relief. Les deux faces des extrémités sont « décorées de beaux émaux et présentent les figures des apôtres saint « Pierre et saint Paul, avec leurs attributs, gravées au trait sur fond « d'émail. »

CHASSE DE SAINT TAURIN (A ÉVREUX)

Supportée par des pieds de lion, sur une base formée par une plinthe moulurée, ornée de rinceaux, sur laquelle se poursuivent des animaux chimériques dans une série de petits compartiments gravés, cette châsse offre un ensemble extraordinaire.

C'est bien, en effet, la représentation fidèle d'une église ogivale du XIIIe siècle, dont la face principale est divisée en trois parties par des contreforts décorés de niches, baies tréflées, gargouilles et clochetons admirablement travaillés. L'arcade centrale de la nef qui se termine par un fronton aigu, bordé d'une suite de rinceaux découpés à jour, abrite une grande fleur de lis florencée, sur une ogive trilobée d'un détail parfait. Le tout soutenu par des colonnes accouplées, dont les fûts et les chapiteaux sont fouillés avec soin.

Sauf les arceaux légèrement réduits du transept, et sa décoration de fleurons modifiée sur son pourtour, cette disposition est d'une conformité parfaite dans ses autres détails. Son couronnement est un riche faîtage où, en bordure de crête, une suite de rinceaux en volutes renouvelle celle de l'arcade centrale sur laquelle, d'ailleurs, comme à ses deux autres extrémités, s'élève un riche poinçon fleurdelisé d'un fini extrême dans les détails de sa boule d'amortissement. Au milieu s'élance avec majesté un élégant clocher qui complète admirablement ce chef-d'œuvre d'orfévrerie; et sur un fond losangé rempli de quatrefeuilles, se détache sous l'arcade centrale, la figure mitrée et crossée de saint Taurin dans l'action de bénir. Les voussures des arcades latérales et leurs extrados rappellent, dans de curieuses scènes, la vie remarquable de ce saint qu'un dessin partiel de la châsse ne nous permet pas de décrire plus amplement, mais qui est par sa merveilleuse décoration d'un effet incomparable.

(Notes de M. H. MARTHOUD.)

CHASSE DE SAINT GERMAIN (A PARIS)

La châsse de saint Germain nous donne la reproduction exacte d'un édifice religieux. Le texte qui suit, et qui a été emprunté à l'*Histoire de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés* — pièce justificative 117e — de M. J. BOUILLARD, va nous renseigner suffisamment à l'égard de cette châsse précieuse.

— 1408 (18 février) « A tous ceux qui ces lettres verront, Guillaume « par la permission divine, humble Abbé de l'église Saint-Germain-« des-Prés-lès-Paris, et tout le couvent de ce même lieu, salut en « Notre-Seigneur, savoir faisons que nous, d'un commun accord et « consentement..... confessons avoir fait marchié et convenances à Jean « de Clichi, Gautier du Four et Guillaume Boey, orfèvres demeurant à « Paris, de faire une châsse d'or et d'argent où sera mis, au plaisir de

« Dieu, le corps de monsieur Saint Germain. Laquelle châsse aura deux « pieds et demi et quatre pouces de long, et de hauteur et largeur telle « comme il appartient à la longueur dessusdite..... La haute et la basse « couverture de ladite châsse sera faite d'or à fleurs de lys. La pierrerie « qui est en ladite châsse où repose à présent le corps dudit monsieur Saint « Germain sera ôtée et..... employée par lesdits orfèvres..... Les images « et les grands piliers et les piliers boutteres, les chapiteaux, les hotteaux « (osteaux) et formes de verrières, les claires voies et le clochier, et tout « ce qui appartient à ladite châsse seront d'argent doré bien et « souffisament au regard de l'or, au dire des orfèvres et gens à ce « connaissans..... Et laquelle châsse lesdits orfèvres nous seront tenus et « promettent de faire du poids de 150 marcs d'argent, et ce non compris « le fonds d'icelle châsse qui seront d'argent blanc, etc., etc. »

Ces détails indiquent qu'il s'agit, en l'espèce, de la transformation d'une ancienne châsse de saint Germain en une nouvelle châsse pour l'ornementation de laquelle devront être employées les pierreries de l'ancienne.

Cette châsse de saint Germain, ainsi transformée et après avoir survécu à toutes les fluctuations du style ogival, est une preuve que son admirable disposition s'est continuée, tout au moins, jusqu'au commencement du xv° siècle.

Vers la fin du xiv° siècle et surtout au xv° siècle, dit M. René Ménard, « la statuaire commença à se substituer à l'architecture dans les pièces « d'orfèvrerie. Il est vrai que dans les châsses on avait toujours introduit « de petites figures plus ou moins barbares; mais à cette époque, « l'orfèvrerie rentre dans les arts plastiques et devient une branche de la « sculpture ».

N° 17

L'ORFÉVRERIE RELIGIEUSE

NOTES POUR SERVIR AU CHAPITRE XII

Nous croyons être agréable au lecteur, en lui donnant un très court résumé de l'art de l'orfévrerie qui s'éleva graduellement au rang d'un art achevé. Il est avéré, aujourd'hui, que sous la domination romaine, la Gaule s'efforça, naturellement, de dérober à son vainqueur les secrets de l'art de travailler les métaux, que celui-ci même avait emprunté auparavant à l'Egypte, à la Grèce et à l'Etrurie. Cette initiative fut si heureuse, que les premiers essais dans le travail du bronze, démontrés chaque jour par d'intéressantes découvertes, nous permettent d'apprécier avec quelle habileté les Gallo-Romains savaient transformer le bronze en bijoux de toutes sortes : bracelets, colliers, épingles, fibules, anneaux, etc., que l'émaillerie, dans l'enfance, venait enrichir quelquefois.

Nous avons admiré l'orfévrerie mérovingienne, mise au jour de la science par des fouilles couronnées de succès, opérées par M. l'abbé Cochet, dans les cimetières mérovingiens de la Normandie. En effet, ne sont-ce pas des découvertes d'un haut intérêt, que celles qui ont arraché aux tombeaux des spécimens aussi précieux que peu connus, d'un travail admirable et d'un style aussi étrange que curieux ? Telles ces agrafes de ceinturons où s'étalent dans d'élégants entrelacs, les filigranes les plus déliés de la damasquinure en or ou en argent, et avec non moins de discernement, des figures allégoriques très singulières où se trouve représentée, par exemple, la scène de Daniel dans la fosse aux lions.

Nous conservons le souvenir du vase de saint Rémy, dit « vase de Soissons », pour la restitution duquel Clovis fit payer de sa tête son détenteur rebelle. La cathédrale de Reims possède un calice que la tradition dit avoir appartenu au saint pontife ; mais dont on attribue l'exécution au XII[e] siècle, en remplacement d'un autre légué par saint Rémy à l'église de Reims. Il y a lieu pourtant de constater la grande analogie de

forme et même de décoration qu'il présente avec celui de saint Gozlin du xe siècle, que complète une riche patène et qui est conservé dans la cathédrale de Nancy.

L'histoire n'a pas oublié de nous garder aussi la mémoire de saint Eloi, de ses vertus et de son exceptionnel talent d'orfèvre qui lui gagnèrent si facilement la confiance absolue de Dagobert. Mais il ne faudrait pas attribuer sa célébrité au seul fauteuil remarquable qu'il exécuta pour son maître ; car on sait également qu'il excellait dans la fabrication des châsses. L'abbaye de Saint-Martin-lez-Limoges conservait, autrefois, une croix double, gravée et émaillée, d'un travail remarquable, du VIIIe siècle, qui était considérée comme une de ses œuvres.

L'église Saint-Denis possédait aussi une croix d'or du IXe siècle enrichie de grenats, de saphirs et de perles, dont les extrémités ornées de trois lobes aigus réunis en forme de fleur de lis, d'une assez belle composition et qui lui avait été donnée par Charles-le-Chauve.

Si nous consultons le curieux traité que nous a laissé le moine Théophile, qui vivait du xe au XIe siècle à ce que l'on croit, nous apprendrons que de son temps l'industrie des métaux précieux était déjà l'apanage des monastères. C'est une chose admise d'ailleurs, qu'après s'être instituée la protectrice des Lettres, en sauvant de l'oubli, par une transcription patiente, les œuvres des grands auteurs de l'antiquité, l'Eglise avait pris en même temps sous sa sauvegarde la culture des Beaux-Arts. Ses moines s'exercèrent non seulement aux peintures murales de leurs monastères, mais c'est encore sous leurs cloîtres paisibles que l'on vit alors s'organiser d'importants ateliers d'orfèvrerie, où, sous la direction d'habiles religieux, vinrent s'inspirer et se former d'autres artistes qui propagèrent ensuite, dans leurs couvents, cet art nouveau.

Mais il est établi que ce n'est bien qu'au XIIe siècle, qu'une impulsion considérable lui fut donnée, grâce à l'intelligence du savant abbé Suger. Ce célèbre ministre des rois Louis VI et Louis VII n'immortalisa pas moins son nom par le soin particulier qu'il apporta à faire exécuter les châsses de Saint-Denis, que par une sage administration du royaume et la rare activité qu'il mit à entreprendre et à parfaire les grands travaux qui furent sa gloire.

Cette prospérité ne devait pas durer, car voici venir le XIIIe siècle où « *le règne de Saint Louis peut être considéré comme marquant l'apogée de l'orfèvrerie religieuse en France* ». Une pièce, entre toutes, conservée autrefois à la Sainte-Chapelle de Paris, pourrait en témoigner : c'est un buste de Louis IX, en or repoussé, dont la couronne et le col du manteau étaient couverts de pierreries. La figure, très expressive, était frappante de vérité.

Et c'est ainsi qu'après avoir brillé à cette époque d'un éclat extraordinaire, l'orfèvrerie devait bientôt déchoir, dans le mouvement préparé par l'établissement des communes, mouvement qui la fit tomber, à brève échéance, entre les mains exclusives des laïques. D'ailleurs, il est admis que c'est au XIIIe siècle que les orfèvres purent s'organiser en une

corporation, dont les règlements se trouvent dans le Registre des Métiers d'Etienne Boileau.

Il était particulièrement réservé au xve siècle de restaurer l'art religieux tombé en léthargie, par l'application à ses chefs-d'œuvre, des *nielles* abandonnées depuis longtemps et qu'il sut, avec honneur, faire revivre. D'un travail facile, l'effet des *nielles* était admirable. Sur des surfaces planes et des fonds unis, les sillons pénétrants de la gravure se remplissaient d'une matière noire, vitreuse *(nigellum)*, mise en fusion sur le métal, repoli peu après. Après ce travail apparaissaient bientôt de charmantes arabesques et de gracieux ornements.

Nombreux sont les chefs-d'œuvre de cette époque, où le talent extraordinaire de nos orfèvres sut toujours élever et maintenir, avec gloire, leur art merveilleux au niveau des grandes écoles rivales de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Espagne, lesquelles nous ont laissé, cependant, des pièces de très haute valeur.

C'est ainsi que d'un éclat nouveau brillèrent non seulement la couronne des rois, la tiare des Pontifes, la mitre des évêques, la crosse des abbés, mais encore de riches croix émaillées, rehaussées de pierres, de rares intailles, de camées et de pierres précieuses destinées à être suspendues au cou, aussi bien que des croix processionnelles d'une incroyable beauté.

Mais voici encore Limoges qui nous offre, de nouveau, ses admirables émaux, dans de symboliques crosses abbatiales, sur des custodes et des reliquaires d'une exécution parfaite et dont la magnificence n'aurait de comparable que les riches petits coffrets ou cassettes à reliques aussi curieux qu'ouvragés.

Aussi bien, malgré la destruction systématique de nombreux chefs-d'œuvre, que la cupidité et le malheur des temps ont pu occasionner, nous sommes redevables, à ce xve siècle, d'un grand choix de pièces magnifiques. D'une grande diversité, d'une charmante et bonne exécution, elles joignent l'élégance à l'originalité la mieux entendue. L'art français, au xve siècle, a créé des modèles admirables. C'est aussi grâce au zèle pieux, à la foi vive et à la munificence de puissants donateurs, que de superbes monstrances et d'éblouissants ostensoirs vinrent, à cette époque, enrichir et le somptueux trésor de nos vieilles cathédrales, et le rétable de nos gracieux oratoires gothiques. Cet art, si bien fait pour exercer l'intelligence et l'adresse de l'ouvrier, ne connut pour ainsi dire jamais de décadence ; toujours en progrès, il était particulièrement préparé pour subir l'influence prodigieuse de la Renaissance.

(Notes de M. H. Marthoud.)

N° 18

LES RELIQUAIRES

(A)

NOTES POUR SERVIR AU CHAPITRE XII — SECTION DEUXIÈME

Le vandalisme hérétique du XVIe siècle détruisit un nombre immense de reliquaires et de châsses, et, ce qu'il y a de plus déplorable encore, les restes vénérés que contenaient ces vaisseaux furent brûlés par cette nouvelle secte d'iconoclastes, que fanatisaient les doctrines de Luther et de Calvin. Les matières précieuses devinrent la proie de spoliateurs dont le zèle était surtout inspiré par la cupidité. Les deux siècles suivants avaient réparé, en partie, ces affreux désastres, et une assez grande quantité de châsses et de reliquaires sauvés, en outre, des fureurs de l'hérésie avaient repris leur place dans nos églises. Mais un nouveau fanatisme non moins sacrilège vint, en 1794 et 1795, sous le manteau d'une philosophie pleine de tolérance, consommer la ruine de ces monuments pieux. Il est donc, aujourd'hui, assez difficile de renouer la chaîne traditionnelle de cette importante partie de l'art chrétien. Cependant, il existe encore des types peints ou gravés, et quelques vitraux d'église peuvent être interrogés utilement par un artiste consciencieux.

Il est rare que, de nos jours, on ait l'occasion de faire une châsse, car comme il a été dit, la possession d'un corps entier est peu commune. Quant au reliquaire, comme on n'a qu'une petite parcelle à y déposer, sa confection est nécessairement plus fréquente. Depuis le rétablissement du culte catholique en France, l'art, sous ce rapport, s'est trop souvent fourvoyé. On a trop oublié qu'il ne s'agissait pas d'une boîte quelconque à laquelle il fût permis d'appliquer toute espèce de forme, mais qu'il était question d'un objet religieux qui avait des antécédents aussi anciens que la religion elle-même. Deux types qui, implicitement, se réduisent à un seul, on l'a vu, peuvent donc être pris pour la confection d'un reliquaire : le tombeau et l'église. Depuis quelques années, le

dernier type a été généralement suivi. Le goût gothique qui s'est si admirablement réhabilité y domine presque toujours. Qu'est-ce en effet que la Sainte-Chapelle du Palais de Justice de Paris, sinon un reliquaire en pierres ? Ce n'est pas à dire, néanmoins, que l'on soit en droit d'exclure totalement le style grec ou roman. Rarement le reliquaire a pris la forme de l'urne funéraire. Ce type est païen. Avouons, toutefois, que les tombeaux des catacombes n'affectent pas une forme différente de ceux du paganisme. Cela se conçoit, surtout, quand on n'ignore pas que dans ces premiers siècles l'art chrétien ne pouvait encore se formuler avec son caractère propre. Les transitions ne se brusquent pas. On ne pourrait donc absoudre l'artiste qui, sous prétexte de remonter directement à cette époque, ferait une châsse ou un reliquaire dont le modèle serait emprunté aux sarcophages des cryptes romaines de saint Calixte ou de saint Sébastien. On ne saurait remonter à un art chrétien qui n'existait pas, quoique d'ailleurs la ferveur chrétienne brillât de toute sa splendeur. Ce sont là des choses qu'il n'est pas permis de confondre, dans l'étude et la pratique de l'Art. Une observation très importante de D. Mabillon, dans son *Iter Italicum*, ne doit pas être omise. C'est que les chrétiens des premiers temps usèrent, pour la sépulture de leurs frères, *non rarò*, fréquemment, des tombes profanes et se les approprièrent. Ce n'est donc point aux chrétiens qu'il faut attribuer l'introduction de ces sarcophages païens dans leur art, si, comme nous l'avons dit, il est possible de leur attribuer un art spécial, durant les deux ou trois premiers siècles.

Le reliquaire affecte quelquefois la forme d'un buste qui est censé représenter le saint ou la sainte dont il contient les reliques. Si ces vénérables restes sont d'un évêque, la tête du buste est mitrée. Il en est ainsi des autres, selon leur qualité. Une ouverture pratiquée au milieu de la poitrine et munie d'un cristal, permet d'apercevoir le fragment vénéré. Quelquefois, aussi, une relique consistant en un bras est incluse dans un bras de bois doré ou de métal ou bien dans une jambe, si la relique provient de ce membre. On avouera que pour ces deux derniers genres de reliquaires, le bon goût n'a point à prodiguer des éloges. On en voit aussi qui offrent l'aspect d'une exposition ronde, ovale ou carrée, surmontée d'une croix, et portée par une tige qui repose sur un pied le plus souvent ovale. Ces reliquaires ressemblent assez à un ostensoir eucharistique, et le moyen âge en a vu façonnés de la sorte.

Institutions de l'art chrétien, par M. l'abbé PASCAL.

LE RELIQUAIRE

DE LA

SAINTE COURONNE D'ÉPINES DE N.-S. J.-C.

(B)

NOTES POUR SERVIR AU CHAPITRE XII

ET QUI COMPLÈTENT CELLES RELATIVES A LA LETTRE DE SAINT LOUIS (page 256).

Saint Louis obtint les reliques de la couronne d'épines de Beaudoin de Courtenay, empereur de Constantinople... A son arrivée à Paris, saint Louis déposa la sainte couronne d'épines dans un riche « *reliquaire* » d'or, qu'il avait fait préparer à son intention.

« Ce reliquaire, dit M. Viollet-le-Duc, était en forme de couronne « royale avec les douze apôtres dans des niches, sur le cercle ; un cylin- « dre de cristal entrant dans le cercle renfermait la relique ; le tout était « porté sur un pied. »

N° 19

1er ET 2e PROCÈS-VERBAUX

DE LA

RECONNAISSANCE DES RELIQUES DES SAINTS RAMBERT ET DOMITIEN DANS L'ÉGLISE SAINT-RAMBERT-EN-FOREZ

1625-1708

NOTES POUR SERVIR AU CHAPITRE XIV

1625

Ce jourd'hui, neufvième septembre mil six cent vingt-cinq, les Reliques de saint Rambert et de saint Domitien ont été visitées par le R. Père (mot illisible) Jésuite, le Père Pierre-François Chifflet, de la part de M. des Vannes *(sic)*, prieur de Saint-Rambert (1).

CATALOGUE DES LOTS DE RELIQUES TROUVÉS DANS LA CHASSE, EN 1625 AU NOMBRE DE DIX-SEPT

1° Os femoris unum ;
2° Os femoris alterum ;
3° Os brachii unum ;
4° Os brachii alterum ;
5° Os tibiæ ;
6° Duo ossa peronea ;
7° Cubitus cum duobus radiis ;
8° Pars ossis sacri una ;

(1) Il s'agit ici de Messire comte de Vernes, prieur de Saint-Rambert, à cette époque.

9° Pars ossis sacri altera ;
10° Coccix ;
11° Vertebræ septem ;
12° Costarum fragmenta ;
13° Cranii pars posterior cum dentibus septem ;
14° Ossicula manuum ac pedum ;
15° De ossibus humeri, et sterni ;
16° Varia ossium fragmenta ;
18° Pulvis reliquiarum sancti Ragneberti atque beati Domitiani.

1708

Le cinquième juin mil sept cent huit, les Reliques ont été visitées à la réquisition de Messieurs les chanoines, par M. Pactier, archiprêtre de Montbrison, en présence du Chapitre, du curé, des marguilliers et des officiers de Saint-Rambert, ainsy signé :

JULLIEN, sacristain,	GÉRENTET,
DAVID, curé,	CARRIER,
DAVID,	JACQUETTE,
DELAFUSTE,	DAVID, procureur d'office.
RELOGUE,	

Nous, Archevêque et Comte de Lyon, pour satisfaire à notre dévotion et à celle de nos vicaires généraux, et autres vénérables personnages qui nous accompagnent, en vertu du pouvoir que nous en avons, nous déclarons avoir ôté de ladite châsse les parties suivantes :

Une vertèbre, une grosse dent, un petit os du doigt de la main.

L'ARCHEVÊQUE DE LYON,
PRIEUR DE SAINT-RAMBERT (1).

Par Monseigneur,
GUICHARD.

(1) Mgr Claude II de Saint-Georges (1603-1714).

N° 20

3e PROCÈS-VERBAL

DE LA

RECONNAISSANCE DES RELIQUES DES SAINTS RAMBERT ET DOMITIEN DANS L'ÉGLISE SAINT-RAMBERT-EN-FOREZ

1718

NOTES POUR SERVIR AU CHAPITRE XIV

Ce jourdhuy, troisième octobre mil sept cent dix-huit, nous François Paul de Neufville de Villeroy, archevêque et comte de Lyon, Primat de France, conseiller du Roy en tous ses conseils, abbé commendataire de l'Abbaye royale de la Très Sainte Trinité de Fécamp, prieur et seigneur de Saint Rambert en Forez, étant dans la ville dudit Saint Rambert dans le cours de la visite générale de notre diocèze, nous avons, pour satisfaire à notre dévotion, fait ouverture de la châsse où sont renfermez les Reliques de saint Rambert, que nous avons trouvée fermée à trois clefs; et après ladite ouverture faitte nous avons vénéré ces précieuses reliques, et nous les avons visitez pièce à pièce. Nous les avons trouvez bien enveloppez en dix-huit paquets, que nous avons tous ouverts et visitez, et avons trouvez toutes les parties mentionnez dans l'inventaire que nous joignons icy, entières et très bien conservez. En foy de quoy, nous avons fait dresser ce procez verbal, en présence de nos vicaires généraux et autres notables personnages qui nous accompagnent dans nos visites, dont nous faisons mettre icy les noms et qualitez.

Vénérables Messire Léonard de la Croix prestre, Docteur de Sorbonne, abbé de Saint Julien de Tours, chapelain de sa Majesté, obéancier de Saint Just de Lyon, notre vicaire général; Messire Paul Cohade prestre docteur de Sorbonne, custode de sainte Croix de Lyon, notre vicaire général;

Messire Pierre Terrasson, prestre, docteur ès lois, custode de sainte Croix, notre official, vicaire général; Messire Louis Anisson, prestre, docteur de la Maison et Société de Sorbonne, notre vicaire général; Messire Michel Dupuys prestre et docteur de Sorbonne, notre vicaire général des Religieuses; Messire François de Rochefort prestre, prévost et curé de l'Eglise collégiale et paroissiale d'Enay de Lyon; Messire Nicolas Navarre, prestre, docteur de Sorbonne, notre promoteur général substitué; Messire Jean Picheret, prestre, supérieur de la Congrégation des Missionnaires de saint Joseph; Messire Laurens Boyer, curé et archiprêtre de Saint-Etienne et des sieurs sacristain et chanoines dudit Saint Rambert, avec les principaux officiers et habitants dudit lieu.

Donné à Saint-Rambert le jour et an que dessus et ont signez lesd. sieurs mentionnez.

L'Archevêque de Lyon,
Prieur de Saint-Rambert.

La Croix, vicaire général,
Terrasson, vicaire général official,
Du Puys, v. g. d. R.,
Boyer, curé et arch. de St-Etienne,
J. Picheret, sup.,

Cohade, vic. g.,
L. Anisson, vic. gén.,
N. Navarre, prom.,
F. Rochefort, v. g. c.

N° 21

4e PROCÈS-VERBAL

DE LA

RECONNAISSANCE DES RELIQUES DES SAINTS RAMBERT ET DOMITIEN DANS L'ÉGLISE SAINT-RAMBERT-EN-FOREZ

1739

NOTES POUR SERVIR AU CHAPITRE XIV

Ce jour d'huy trente et un du Mois de May de l'année mil sept cent trante-neuf, Nous, Emmanuel Henry Timoléon de Cossé de Brissac, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège, évêque et seigneur de Condom, abbé de Fontfroide et de Saint Urbain, Prieur de Saint-Rambert, après avoir vénéré les précieuses reliques de saint Rambert et les avoir présentées au peuple assemblé, nous en avons fait la visite en la qualité de prieur; et pour nostre propre consolation et dévotion aux reliques dudit sainct, nous en avons pris quatre morceaux de..... pour les transférer dans nostre diocèse ou autres lieux consacrés à la piété des fidèles. En foy de quoy j'ay signé le présent certificat en présence des sacristain et chanoines dudit Saint-Rambert et des juges et officiers dudit lieu, le même jour et an que dessus.

Locum sigilli (cire rouge).

EMMANUEL, évêque de Condom.

JULLIEN, sacristain, ESCALLE,
POMMEROL, juge, JAVELLE, cap. châtelain.
GÉRENTET.

N° 22

5e PROCÈS-VERBAL

DE LA

RECONNAISSANCE DES RELIQUES DES SAINTS RAMBERT ET DOMITIEN
DANS L'ÉGLISE SAINT-RAMBERT-EN-FOREZ

1780

NOTES POUR SERVIR AU CHAPITRE XIV

Ce jourd'hui vingt-trois octobre mil sept cent quatre-vingt, nous, Jean Antoine François de Malvin de Montazet, vicaire général du diocèse de Lyon dans le cours de nos visites, et après avoir fait celle de l'église de Saint-Rambert, nous étant fait représenter les différents reliquaires conservés dans ladite église, et notamment un reliquaire en vermeil, et des reliques sans aucune authentique, et un en bois sculpté et très antique, contenant les reliques de saint Rambert fermant à trois clefs prohibitives, nous l'avons ouvert et visité en présence de MM. les curé, sacristain, chanoines dudit saint Rambert, noble Aubin de la Chaize juge du lieu ; noble Pierre Jean Baptiste Gérentet de Leschaud avocat, capitaine châtelain; maître Léon Apothicaire notaire royal et procureur fiscal dudit lieu ; noble Claude Antoine Josué Gérentet de Saluneaux conseiller du Roy, en son bailliage et sénéchaussée de Forez, et avons trouvé tout conforme aux procès-verbaux.

Duquel reliquaire nous avons été prié de vouloir bien extraire une partie du crâne qui est contenu, dans un paquet séparé, sous le titre de « *crani pars posterior, cum dentibus septem* », et une vertèbre contenue dans un petit paquet séparé, sous le titre de « *vertebræ septem* ».

Conformément à la demande, nous les avons extraits et renfermés dans le premier reliquaire de vermeil énoncé dans le présent procès-verbal,

après y avoir joint le double du susdit procès-verbal, les avons fermés et scellés dans ledit reliquaire, pour y être conservés et exposés à la vénération des fidèles, en foy de quoy nous vicaire général, et les témoins ci-dessus nommés, avons signé et approuvé l'appostille, même jour et an que dessus. Scellé du sceau de nos armes.

MALVIN, vic. gén.

REBOURCEAU, sacristain,
RICHERME, curé,
CONDAMINE, chanoine,
FRANCOUR, chanoine,
GÉRENTET, chanoine,
GONYN, chanoine,
BÉNÉVANT, chanoine,
JAVELLE, chanoine.

DE LA CHIÈZE, juge,
GÉRENTET DE LESCHAUD, capit. châtel.,
GÉRENTET DE SALUNEAUX, conseiller,
DE BRIOUDE, conseiller au baâje,
APPOTHICAIRE, procureur fiscal,
CHOVIN,

N. B. { au verso de la copie originale :

S[ti] Ragneberti
mart : reliquiæ

N° 23

6° PROCÈS-VERBAL

DE LA

RECONNAISSANCE DES RELIQUES DES SAINTS RAMBERT ET DOMITIEN DANS L'ÉGLISE SAINT-RAMBERT-EN-FOREZ

1790

NOTES POUR SERVIR AU CHAPITRE XIV

Les parties de Reliques de saint Rambert martyr mentionnées au procès-verbal cy contre, qui avaient été mises dans un ancien petit reliquaire de vermeil, ainsi que porte led. procès-verbal, en ont été extraites et rétablies et replacées dans cette châsse, à l'exception d'une pièce qui est la partie de crâne désignée au susd. procès-verbal, laquelle a été placée dans un petit reliquaire neuf d'argent fait en forme de croix, avec un procès-verbal qui rappelle celui-cy ; cette translation a été faite par MM. de Gresieu sacristain-curé et Gérentet, chanoine de la collégiale de cette ville, commissaires nommés par M. Navarre, vicaire général du diocèse, qui ont scellé l'intérieur de la châsse avec un ruban roze de chacun leur sceau, le sixième mars mil sept cent quatre-vingt-dix, en présence de M. Jean-Baptiste Guérin (ou Garin) prêtre prédicateur du Carême en cette ville, M. Jérôme Treynet et M. Christophe Bénévand, chanoines de la collégiale, et Clément Perrin, tailleur d'habits qui ont signé avec nous.....

PERRIN, GÉRENTET,
TREYNET, chan.,
GRÉZIEU, sacristain,
BÉNÉVANT, sind., curé.

N° 24

7e PROCÈS-VERBAL

DE LA

RECONNAISSANCE DES RELIQUES DES SAINTS RAMBERT ET DOMITIEN DANS L'ÉGLISE SAINT-RAMBERT-EN-FOREZ

1804

NOTES POUR SERVIR AU CHAPITRE XVI

L'an de Notre-Seigneur Jésus-Christ mil huit cent quatre, et le onze du mois de décembre, nous, Claude Cholleton, curé de la paroisse de Saint-Etienne de Furens, et Antoine Coquard, desservant de la succursale de Suri, en conséquence de la commission à nous donnée par M. Courbon, vicaire général de son Eminence Monseigneur le Cardinal Fesch, archevêque de Lyon, Vienne et Embrun, en date du vingt-six septembre dernier, Nous sommes transportés en l'église paroissiale de Saint-Rambert-sur-Loire pour faire la visite des Reliques de saint Rambert, patron de ladite paroisse, et en présence des témoins ci-après nommés, avons ouvert une châsse de bois doré et sculpté ayant deux glaces et quatre œils de bœuf contenant lesdites saintes Reliques, laquelle nous a été présentée par M. Jean-Louis Chevallier, curé de ladite paroisse, et MM. les Marguilliers, fabriciens soussignés.

Et d'abord, nous y avons trouvé trois anciens procès-verbaux de visite desdites saintes Reliques. Le premier en date du trois octobre mil sept cent dix-huit, signé François-Paul de Neuville, archevêque de Lyon, prieur de Saint-Rambert. Le second, en date du trente-un mai mil sept cent trente-neuf, signé Emmanuel, évêque de Condom. Le troisième, du vingt-trois octobre mil sept cent quatre-vingt, signé de Malvin, vicaire général.

En second lieu, nous avons trouvé un inventaire desdites saintes Reliques, dudit troisième octobre mil sept cent dix-huit, signé l'archevêque de Lyon, prieur de Saint-Rambert, lequel annonce qu'il y a dix-sept paquets desdites saintes Reliques, et que ledit seigneur archevêque, pour satisfaire à sa dévotion, en a extrait les parties suivantes : une vertèbre, six côtes, une grosse dent et un petit os du doigt de la main. Et procédant, avons reconnu qu'il y avait dix-sept paquets comme il est dit dans l'inventaire contenant les parties y énoncées ; et les avons replacés dans le même reliquaire et dans l'ordre marqué audit inventaire. Excepté 1° L'*os cubitus* que nous en avons extrait pour être transféré en l église métropolitaine de Lyon, pour satisfaire à la demande de M. Courbon, vicaire général. Excepté 2° un *petit os* que nous avons extrait du paquet intitulé : *ossicula manuum et pedum*, et que nous avons renfermé (1) dans un petit reliquaire d'aremit blanchi, fait en forme de croix rayonnante, avec une note relative au présent procès-verbal et que nous avons scellé sur une ligature de ruban rose, pour être exposé à la vénération des fidèles. Excepté 3° un *petit os* que nous avons extrait du paquet intitulé : *Costarum fragmenta*, pour être transféré en notre église paroissiale de Saint-Etienne. Excepté 4° une *vertèbre* et un *petit os* extraits dudit paquet intitulé : *Costarum fragmenta*, et du paquet intitulé : *Vertebræ septem*, et qui sera désormais intitulé : « *Vertebræ quinque* » pour être transférés en l'église paroissiale de Suri, et avons remis dans ledit reliquaire doré, les actes et titres ci-dessus énoncés ; mais attendu qu'ils sont lacérés et réduits en mauvais état, par vetusté, nous en avons fait une copie que nous avons pareillement renfermée dans ledit reliquaire, dont et du tout nous avons dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de raison, en présence de MM. Jean-Louis Chevallier, curé dudit Saint-Rambert ; Antoine Javelle, ancien chanoine de la collégiale dudit Saint Rambert ; Josué-Pierre Gérentet, aussi ancien chanoine de ladite collégiale ; Pierre-François Rony, prêtre desservant la succursale de Périgneux ; François Verdier, prêtre desservant la succursale de Saint-Marcellin ; Jean-Claude Giraudon, vicaire de Suri ; Jean-Louis Cuisson, vicaire de Saint-Just-sur-Loire ; Antoine-Claude-Josué Gérentet Saluneaux, ancien conseiller aux bailliage et sénéchaussée de Forez ; Pierre Giraud cadet et Jean-Noël Colombet, marguilliers de ladite église de Saint-Rambert ; Jean-Baptiste Javelle, maire de la commune de Saint-Rambert ; Claude Durieux, adjoint du maire ; Antoine-Marie Brazier ; Clément Duplain et Clément Perrin, serviteurs de ladite église ; desquels lesdits MM. Antoine Javelle, Josué-Pierre Gérentet, chanoines ; Antoine-Claude-Josué Gérentet Saluneaux et Clément Perrin, ont affirmé en leur âme et

(1) Ce petit ossement a été transféré en 1863, de ce petit reliquaire en forme de croix rayonnante, dans un autre en même métal, de forme carrée et style ancien, quelque peu roman.

SUBTIL, curé.

conscience, reconnaître l'identité desdites Saintes Reliques, pour avoir été témoins de la visite faite par M. de Malvin, vicaire général, le vingt-trois octobre mil sept cent quatre-vingt, comme aussi les sceaux et signatures apposés au procès-verbal de ladite visite de M. de Malvin, et qui ont tous signé avec nous, excepté ledit Pierre Giraud, pour ne savoir, de ce enquis :

Gérentet Saluneaux,
Cuisson, prêtre,
Gérentet, chanoine,
Verdier,
Brazier,
Perrin,
Coquard, desservant de Suri, com[re],
Chevallier, curé de Saint-Rambert,
Javelle,
Durieux, adjoint,
Colombet,
Rony, prêtre desservant,
Giraudon, vicaire.
Duplain,
Cholleton, curé de Saint-Etienne, commissaire.

N° 25

PROCÈS-VERBAL

RELATIF A L'AUTHENTICITÉ DES RELIQUES DES SAINTS CÔME TRANQUILLIN ET ROCH

ÉGLISE SAINT-RAMBERT-EN-FOREZ

1805 (12 AOUT)

(A)

NOTES POUR SERVIR AU CHAPITRE XVI

A Messieurs les Vicaires généraux de Son Eminence Mgr le Cardinal Archevêque de Lyon,

En conséquence de la supplique présentée par nous, Curé soussigné de la ville et paroisse de Saint-Rambert-sur-Loire, à Messieurs les Vicaires généraux de Son Eminence Mgr le Cardinal Joseph Fesch, Archevêque de Lyon, Vienne et Embrun, et du rapport qu'il nous a été par eux ordonné de leur faire concernant les reliques de notre église paroissiale. Nous avons pris la déclaration de nos vénérables frères Messires Josué Pierre Gérentet, Antoine Javelle, prêtres et cy-devant chanoines de notre église, et de Clément Perrin, ancien serviteur de ladite église, lesquels pouvoient en avoir connaissance certaine, et nous rendre témoignage de leur authenticité ; sur ce, consultés et priés de vouloir nous ouvrir leurs favorables avis, sont convenus unanimement après un mûr examen d'icelles, et nous ont affirmé reconnoître sans crainte de se tromper — 1° La Relique de saint Côme, qui consiste en une côte, laquelle avoit été, dans ces derniers tems, extraite de sa châsse encore existente dans notre église — 2° Celle de saint Tranquillin, laquelle consiste en une vertèbre, aussi dans ces derniers tems, extraite

de sa châsse encore existente dans notre église — 3° Celle de saint Roch, encore close et fermée dans sa châsse, comme avant quatre-vingt-neuf.

Pressés du désir de les voir vénérées comme cy-devant, Messires les attestants nous ont certifié, devant Dieu et en conscience, l'identité des trois susdites reliques, celles de saint Côme et de saint Tranquillin qu'ils ont vu constamment honorées dans l'église paroissiale de Saint-Rambert, et celle de saint Roch, dans l'église conventuelle des .. ... près ledit Saint-Rambert, et reconnues pour telles par messeigneurs les Archevêques de Lyon et leurs vicaires généraux, lors de leurs visites.

En foi de quoi, ils ont signé les présentes, pour servir en leur faveur ce que de raison. Ce 12 août 1805, à Saint-Rambert-sur-Loire.

Perrin,
Gérentet Saluneaux,
Conord, fab.,
Mousset, fab.,

Gérentet, prêtre, chanoine,
Javelle, prêtre, chanoine,
J.-L. Chevallier, curé de Saint-Rambert.

Sont intervenus encore : Claude Mousset et Claude Conord, fabriciens de notre église, qui nous ont affirmé ce que dessus concernant les susdites reliques, et ont signé, ainsi que le sieur Gérentet Saluneaux.

J.-L. CHEVALLIER, curé.

PERMISSION D'EXPOSER

LA RELIQUE DE SAINT ROCH A LA VÉNÉRATION DES FIDÈLES ET DE RENFERMER DANS DE NOUVEAUX RELIQUAIRES LES RELIQUES DE SAINT CÔME ET DE SAINT TRANQUILLIN

ÉGLISE SAINT-RAMBERT-EN-FOREZ

1805 (21 AOUT)

(B)

NOTES POUR SERVIR AU CHAPITRE XVI

Nous, vicaire général du diocèse de Lyon, vu le procès-verbal ci-dessus, permettons d'exposer à la vénération des fidelles, dans l'église paroissiale de Saint-Rambert-sur-Loire, la relique de saint Roch, comme elle l'étoit avant la Révolution ; nommons Mrs Coquard, desservant de Sury, Verdier, desservant de Saint-Marcellin, Gérentet et Javel, prêtres de Saint-Rambert, pour procéder de concert avec M. Chevallier, curé de cette paroisse, à l'inclusion des reliques de saint Côme et de saint Tranquillin dans de nouvelles châsses, les sceller, en dresser procès-verbal, dont copie nous sera envoyée. Ces précautions prises, nous autorisons M. le curé de Saint-Rambert à exposer, à la vénération des fidelles, les susdites reliques comme elles l'étoient autrefois.

Fait à Lyon le 21 Août 1805.

COURBON, v. g.

PROCÈS-VERBAL

RELATIF A L'INCLUSION DES RELIQUES DES SAINTS CÔME ET TRANQUILLIN DANS DE NOUVEAUX RELIQUAIRES

ÉGLISE SAINT-RAMBERT-EN-FOREZ

1806 (6 MAI)

(C)

NOTES POUR SERVIR AU CHAPITRE XVI

L'an de Notre-Seigneur Jésus-Christ et le six may dix huit cent six, nous soussignés Antoine Coquard desservant de la succursale de Sury ; François Verdier, desservant de la succursale de Saint-Marcellin ; Josué-Pierre Gérentet et Antoine Javelle, prêtres et anciens chanoines de la collégiale de Saint-Rambert, assemblés dans la sacristie de l'église dudit Saint-Rambert, pour procéder conformément à la commise à nous accordée par M. Courbon, vicaire général, en date du 21 août 1805, à l'inclusion des reliques de saint Côme et saint Tranquillin, dans des nouvelles châsses préparées à cet effet, avons de concert et en présence de M. Jean-Louis Chevallier, curé dudit Saint-Rambert, renfermé 1° la relique de Saint-Côme, consistant en une côte divisée en trois parties, dans un reliquaire à pied d'aremit blanchi, représentant par le haut un carré long surmonté d'une croix, fermant par emboîtement, et arrêté par un ruban couleur rouge, du haut en bas et scellé d'un cachet en cire rouge ; 2° la relique de saint Tranquillin, consistant en une vertèbre, dans un reliquaire à pied d'aremit blanchi, représentant par le haut une forme ovale, surmonté d'une croix dorée devant et derrière, fermant par emboîtement et arrêté par un ruban rouge, sur lequel nous avons apposé le cachet en cire rouge, dont et du tout nous avons dressé le présent procès-verbal, qui, annexé à la supplique et à la commise, sera inséré dans le grand reliquaire de ladite église de Saint-Rambert.

Coquard, curé commissaire,
Javelle,
Gérentet,
Verdier, curé commissaire,
J.-L. Chevallier, curé de Saint-Rambert.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

RECONNAISSANCE DES RELIQUES DES SAINTS ROCH, CÔME ET TRANQUILLIN DANS L'ÉGLISE SAINT-RAMBERT-EN-FOREZ

1806 (14 OCTOBRE)

(D)

NOTES POUR SERVIR AU CHAPITRE XVI

L'an de grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ 1806, et le quatorze du mois d'octobre, nous soussignés Jean Louis Chevallier, curé de Saint-Rambert-sur-Loire, Antoine Coquard, curé desservant la succursale de Sury, François Verdier, curé desservant celle de Saint-Marcellin, Josué Pierre Gérentet et Antoine Javelle, prêtres et anciens chanoines de la Collégiale de Saint-Rambert dûment assemblés dans la sacristie de ladite église, pour procéder à l'ouverture de la châsse de Saint-Rambert, conformément à la commise à nous adressée par M. Cholleton, vicaire général de Son Eminence Mgr le Cardinal Fesch, Archevêque de Lyon, en datte du 27 Mai dernier, signée Cholleton, vicaire général, et d'y enfermer : 1° le rapport ci-joint par nous fait à Son Eminence conjointement avec Messieurs Josué Pierre Gérentet et Antoine Javelle, prêtres et anciens chanoines de la Collégiale de Saint-Rambert, Clément Perrin, Claude Josué Gérentet Saluneaux, Claude Mousset et Claude Conord, fabriciens de ladite église, en datte du 12 août 1805, pour constater l'identité des reliques de saint Roch, de saint Côme et de saint Tranquillin, ensemble l'ordonnance de M. le vicaire général de son Eminence, signée Courbon, vicaire général, en datte du 21 août 1805 ; 2° le procès-verbal des dites reliques de saint Roch, de saint Côme et de saint Tranquillin, dressé en notre présence par les Commissaires Antoine Coquard, François Verdier, Josué Pierre Gérentet et Antoine Javelle,

en datte du 6 Mai dernier 1806, lesquelles pièces nous avons annexées aux procès-verbaux de la relique de Saint-Rambert, et les avons enfermées dans ladite châsse que nous certifions avoir trouvée remplie d'ossements précieux, enveloppés chacun séparément d'une toile avec leurs étiquettes respectives, entremêlés de coton pour les garantir de l'humidité, et que nous avons laissés dans le même ordre et état qu'ils étaient, lors de l'ouverture et visite qui en fut faite, en notre présence, par les Commissaires, le onze du mois de Décembre mil huit cent quatre.

En foi de quoi, nous avons signé et apposé, à nos lettres, le cachet en cire rouge, ce jour d'hui quatorze Octobre mil huit cent six, et avons confié la clef de ladite châsse au sieur curé de Saint-Rambert, qui nous a promis de ne l'ouvrir que par un ordre spécial de Son Eminence ou de ses vicaires généraux, et selon les formes prescrites.

GÉRENTET,
COQUARD, com^re^, curé de Sury,
JAVELLE,

VERDIER, commissaire.
J.-L. CHEVALLIER, curé de Saint-Rambert.

N° 26

8e ET 9e PROCÈS-VERBAUX

DE LA

RECONNAISSANCE DES RELIQUES DES SAINTS RAMBERT ET DOMITIEN DANS L'ÉGLISE SAINT-RAMBERT-EN-FOREZ

1872-1875

NOTES POUR SERVIR AU CHAPITRE XVII

L'an mil huit cent soixante et douze, et le samedi vingt-huit septembre, nous Claude Peurière, curé de Notre-Dame de Montbrison, en vertu d'une délégation de Monseigneur l'Archevêque (1) signée : Pagnon, vicaire général, et en présence du curé de la paroisse, Subtil Jean-Baptiste, et de ses vicaires, Maugé Benoît et Dupin Alexis, avons procédé à la reconnaissance des reliques de saint Rambert, et à leur transfert de l'ancienne châsse en bois sculpté et doré où elles étaient renfermées, dans une nouvelle de style roman et en cuivre bruni et émaillé.

Nous avons d'abord reconnu qu'il y avait bien dans l'ancienne châsse dix-sept paquets, en *toile*, desdites saintes reliques, ainsi que le constatent les procès-verbaux des reconnaissances ordinaires dont nous avons pris lecture, et notamment le dernier, dressé le onze décembre mil huit cent quatre par MM. Claude Cholleton, curé de la paroisse de Saint-Etienne de Furens et Antoine Coquard, desservant de la succursale de Sury-le-Comtal, qui avaient reçu commission, à cet effet, de M. Courbon, vicaire général de Son Eminence le Cardinal Fesch, archevêque de Lyon, Vienne et Embrun.

(1) Mgr Ginoulhac.

Nous avons ensuite transféré, dans leur nouvelle châsse, les reliques du saint martyr.

Les ossements des cinq paquets intitulés :

1° Costarum fragmenta ;

2° Ossicula manuum et pedum;

3° De ossibus humeri et sterni;

4° Varia ossium fragmenta;

5° Pulvis reliquiarum sancti Ragneberti atque beati Domitiani, y ont été fermés avec leurs enveloppes et anciennes étiquettes dans une petite boîte de chêne, de forme oblongue et revêtue, en dedans et en dehors, de velours soie cramoisi, et autour de cette boîte et de manière à être exposés à la vue, en même temps qu'à la vénération des fidèles, ont été placés les ossements des douze autres paquets avec de nouvelles étiquettes et dans l'ordre suivant :

Sur l'une des faces de la boîte :

6° Os brachii unum;

7° Os tibiæ;

8° Os femoris unum.

Sur l'autre face :

9° Os brachii alterum ;

10° et 11° Duo radii et duo peronea;

12° Os femoris alterum.

Sur l'un des côtés de la boîte :

13° Coccix;

Sur l'autre côté :

14° Vertebræ quinque.

Sur le dessus de la boîte :

15° Pars sacri una;

16° Pars cranii posterior cum dentibus sex;

17° Pars sacri altera.

Enfin nous avons enveloppé la boîte de quatre fils d'or que nous avons réunis, à leurs extrémités, par un nœud, et sur ce nœud nous avons, en preuve authentique de notre mission, apposé avec de la cire rouge le sceau de l'archevêché.

Et du tout, nous avons dressé, et signé avec les témoins susdits le présent procès-verbal.

SUBTIL, curé archip.
MAUGÉ, vicaire,
DUPIN, vicaire,
J.-B. GRATA, prêtre,

PEURIÈRE, curé de Notre-Dame de Montbrison,
PLANTIN, missionnaire diocésain, ancien vicaire de Saint-Rambert.

RECONNAISSANCE DE LA CHASSE

DANS L'ÉGLISE SAINT-RAMBERT-EN-FOREZ

EN 1875

Nous avons visité, le 18 juin 1875, le reliquaire mentionné à la fin du procès-verbal ci-dessus, et nous l'avons trouvé dans le plus parfait état.

† ODON, évêque de Sidonie,
Auxiliaire de Mgr l'archevêque de Lyon (1).

(1) Mgr Thibaudier, plus tard évêque de Soissons, et ensuite archevêque de Cambrai.

N° 27

HYMNES A SAINT RAMBERT, MARTYR

(Voir le texte latin, page 373.)

TRADUCTION DE L'HYMNE N° 1

EN L'HONNEUR DE SAINT RAMBERT, MARTYR

1. — Chantons, à la louange de l'illustre saint Rambert, un cantique dont les accents honorent dignement la mémoire de son martyre et de son couronnement.

2. — O vous le martyr du Christ, nous vous en prions, venez à notre aide en toutes circonstances, et daignez agréer les vœux que notre piété fait monter jusqu'à vous.

3. — Que par votre intercession nous ne tombions jamais dans les pièges de nos ennemis, et que votre puissante médiation écarte sans cesse, du milieu de nous, toute sorte de complots ourdis méchamment.

4. — Très saint Rambert, portez vous-même nos hommages et nos vœux jusqu'aux pieds du Très-Haut, à Dieu le Père, à Dieu le Fils, à Dieu le Saint-Esprit.

5. — Afin que ce divin Esprit nous protège et nous fortifie sans cesse, et qu'il embrase nos cœurs de sa grâce toute spirituelle.

6. — Obtenez-nous, enfin, par vos saintes prières, que l'adorable Trinité nous accorde la jouissance des félicités éternelles.

7. — Louange soit au Père, au Fils et au Saint-Esprit. Que le divin Fils nous console par l'onction salutaire de l'Esprit Saint. Ainsi soit-il.

TRADUCTION DE L'HYMNE N° 2
EN L'HONNEUR DE SAINT RAMBERT, MARTYR

1. — Nous célébrons par des hymnes de fête, ô saint Rambert, vos actions d'éclat et votre sang répandu pour la foi. Et le cœur plein de joie, nous chantons vos triomphes avec les accents d'une vive allégresse.

2. — Humblement prosternés à votre autel, ô vénérable martyr, nous vous supplions d'agréer nos vœux avec nos pieuses larmes.

3. — Nous vous en prions, portez au ciel nos prières, fléchissez par vos supplications le Dieu du tonnerre, de peur que l'univers coupable subisse, pour ses crimes, le juste châtiment de la colère divine.

4. — Révélez-nous les pièges que cherche à nous tendre notre ennemi, Satan, qui veut notre ruine. De votre main puissante paralysez les efforts furieux qu'il fait pour nous perdre.

5. — O martyr de Dieu, prince dévoué à vos serviteurs, faites qu'abandonnant la terre, les légions infernales vaincues par vous, et dispersées au loin, rentrent dans leurs ténébreuses cavernes.

6. — Que notre patrie ne connaisse plus désormais les horreurs de la guerre civile, encore moins les tristesses de la guerre. Que le fracas des armes de combat, que le son éclatant du clairon ne vienne jamais, images terribles de la cruelle mort, jeter le trouble dans les âmes.

7. — Que par votre salutaire protection nos campagnes soient préservées des orages dévastateurs, des grêles terribles, des froids excessifs qui ruinent nos champs, et que nos vignes soient à l'abri du soleil brûlant et des longues sécheresses.

8. — Que nos cœurs ne soient jamais victimes des suggestions de l'esprit impur, ni des atteintes de l'amour profane, mais qu'ils demeurent toujours fidèles à Dieu, et tout embrasés du divin amour.

9. — Brisez enfin, ô bienheureux saint Rambert, brisez les liens qui nous attachent au péché, faites notre paix avec Dieu, afin que par vos prières nous jouissions, un jour, de sa divine présence.

10. — Rendons gloire à la Très Sainte Trinité dont la toute-puissance a créé le monde, et conserve ensemble la terre et les cieux. Ainsi soit-il.

TABLE DES MATIÈRES

PIÈCES JUSTIFICATIVES